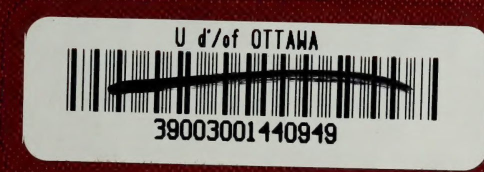

U d'/of OTTAWA
39003001440949

HISTOIRE

DE FRANCE.

TOME XIX.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A Besançon	chez	Turbergue, libraire.
Lyon	—	Girard et Josserand, libraires.
—	—	Périsse frères, libraires.
Montpellier	—	Séguin, libraire.
—	—	Malavialle, libraire.
Angers	—	Lainé frères, libraires.
—	—	Barassé, libraire.
Nantes	—	Mazeau frères, libraires.
Metz	—	Mlle Constant Loïez, libraire.
—	—	Rousseau-Pallez, libraire.
Lille	—	Lefort, libraire.
Dijon	—	Hémery, libraire.
Rouen	—	Fleury, libraire.
Arras	—	Théry, libraire.
Nancy	—	Thomas, libraire.
—	—	Vagner, impr.-libraire.
Toulouse	—	Ferrère, libraire.
Le Mans	—	Leguicheux-Gallienne, libraire.
Rennes	—	Hauvespre, libraire.
—	—	Verdier, libraire.
Reims	—	Bonnefoy, libraire.
Rome	—	Merle, libraire.
Milan	—	Dumolard, libraire.
—	—	Boniardi-Pogliani, libraire.
Turin	—	Marietti (Hyacinthe), libraire.
Madrid	—	Bailly-Baillière, libraire.
—	—	J.-L. Poupart, libraire.
Londres	—	Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
Genève	—	Marc Mehling, libraire.
Gênes	—	Fassi-Como, libraire.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES

JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

AMÉDÉE GABOURD.

TOME DIX-NEUVIÈME.

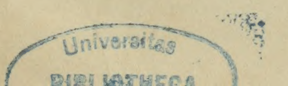
(1792 — 1804.)

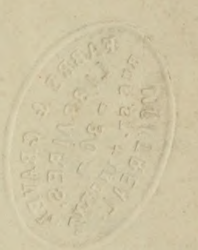
PARIS,

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE CASSETTE, 4.

1861





FRANCE
et
ITALIE SEPTENTRIONALE
en 1789
Par A.H. Dufour

Le Trait par Raynaud
Impie de Louis Antoine, 1 rue de Cluny, Paris.
la Lettre par Lahaner et Lanvraux.

HISTOIRE
DE FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

§ I. — Première période. — De l'établissement de la République a la mort de Louis XVI.

(Du 21 septembre 1792 au 21 janvier 1793.)

La nouvelle assemblée siégeait au palais des Tuileries; elle se composait d'environ sept cent soixante députés, déjà divisés en trois partis rivaux.

Le premier s'intitulait *la Montagne,* parce que ses membres avaient pris place sur les gradins les plus élevés de la salle des séances; c'étaient les démocrates les plus fougueux et les républicains les plus exagérés qui eussent encore figuré dans les premières scènes de la Révolution. La plupart s'étaient formés à l'école des cordeliers et des jacobins, les autres avaient figuré dans les assemblées constituante et législative. Les principaux chefs de la Montagne appartenaient à la députation de Paris; parmi eux on remarquait Robespierre et Danton; à leur suite Fréron et Collot d'Herbois, l'un journaliste, l'autre comédien; le bou-

cher Legendre; le pamphlétaire Camille Desmoulins; Lavicomterie, scribe de l'athéisme; Manuel, non moins odieux que ridicule; Robespierre jeune, républicain par orgueil fraternel; le peintre David, aveugle séide de la Révolution; Robert, littérateur subalterne, protégé de Danton; Billaud-Varennes, l'ancien oratorien; Sergent et Panis, ses complices du 2 septembre; le poëte Fabre d'Églantine, Laignelot, Boucher Saint-Sauveur, Thomas, le vieux Dussault; Marat, qu'il suffit de nommer. Les autres chefs du parti montagnard étaient Couthon, paralytique sanguinaire; Saint-Just, exalté par le double fanatisme de la vanité et des révolutions; l'apostat Lakanal; Dubois-Crancé, Bazire, qui avaient siégé dans les précédentes assemblées; Julien, de la Drôme; Hugues, évêque schismatique de la Creuse; Robert Lindet; Amar, de l'Isère, homme atroce; l'ex-capucin Chabot; Fouché, de Nantes, ancien prêtre de l'Oratoire; Léonard Bourdon, député du Loiret; Jean-Bon Saint-André et Cavaignac, députés du Lot; Lequinio, de la Manche; Bourdon, de l'Oise; Anacharsis Cloots, aventurier dont nous avons déjà plusieurs fois cité le nom; Carnot; Thomas Payne, philosophe et citoyen des États-Unis; Romme et Soubrany, du Puy-de-Dôme; Bertrand-Barrère, autrefois membre de la Constituante, depuis lors attaché par peur au service de toutes les factions qui tenaient la hache; Levasseur député de la Sarthe; Lecointre, de Versailles; Hérault de Séchelles, ancien magistrat; Lepelletier de Saint-Fargeau, ex-député à l'Assemblée constituante : il n'acceptait le rôle de jacobin que pour sauver sa fortune

colossale. Après lui venaient Maignet et leur émule Joseph Lebon, promis à une infamante renommée.

La Gironde, dont le républicanisme commençait à paraître douteux, et qui parfois aspirait à constituer la France en gouvernement fédératif, comptait des adhérents moins nombreux, mais plus distingués par le talent, quelquefois même par cette vertu antique dont la vertu chrétienne a fait reconnaître la vanité C'étaient, entre autres, Vergniaux, admirable orateur, mais dont le talent paresseux ne se réveillait que dans les grandes crises; Barbaroux, l'un des chefs de l'insurrection du 10 août; Louvet, l'ancien rédacteur de *la Sentinelle;* Lanjuinais, patriote breton; Brissot, publiciste éloquent; Roland, l'ancien ministre, et avec eux Fonfrède, Ducos, Guadet, Gensonné, Valazé, Riouffe, Isnard, Duchastel, Fauché, Antiboul, Vigée, et enfin Sillery et Carra, que leurs antécédents rattachaient au parti du duc d'Orléans. Ce malheureux prince faisait aussi partie de la Convention nationale; il avait été élu par le département de Paris. Pour se soustraire à la solidarité qui menaçait la tête de tous les membres de la famille de Bourbon, il avait échangé son titre contre le surnom d'*Égalité;* mais ce honteux sacrifice n'endormit point la haine de ses ennemis.

Le troisième et le plus nombreux parti de la Convention portait les noms de *Marais* ou de *Plaine*. Il se composait des députés assis sur les gradins inférieurs, et qui, par modération ou par prudence, évitaient avec soin de se compromettre. Parmi eux siégeaient Monge, illustre savant; M.-J. Chénier, poëte déjà cé-

lèbre; Siyès, Grégoire, Fabre d'Églantine, Dulaure, Doulcet de Pontécoulant, Boissy d'Anglas, Thibaudeau, Féraud, Barras, Lecointre, Cambacérès, Merlin de Douai, Paganel, Réal, La Réveillère-Lépeaux, l'ex-oratorien Daunou, la plupart complices de la Révolution et déjà épouvantés de ses œuvres.

La Convention nationale reçut d'abord le serment du conseil exécutif et les hommages des députations populaires; elle décréta ensuite que les corps municipaux et judiciaires seraient renouvelés par l'élection; les ministres lui rendirent compte de la situation intérieure de la France et de la situation des armées de terre et de mer. A la demande de Tallien et de Chénier elle prononça la destitution du général Montesquiou, chef de l'armée des Alpes. Cette sévérité portait à faux, car, le même jour, M. de Montesquiou entrait triomphalement à Chambéry et préparait la réunion de la Savoie à la France.

Cependant les partis s'observaient, prêts à se disputer le pouvoir et l'influence. La Gironde, qui avait ruiné la monarchie et frayé les chemins à la faction républicaine, se sentait déjà suspecte de modération et laissait éclater au dehors sa répugnance pour le meurtre et la démagogie. Assez sûre de l'opinion publique en France, elle n'avait à craindre que les révolutionnaires de Paris; elle voulait empêcher la Convention de tomber sous le joug des jacobins, des cordeliers et de la hideuse Commune. La première elle engagea la lutte contre la Montagne en demandant que l'assemblée fût placée sous la garde d'un corps spécial, recruté dans les quatre-vingt-trois départe-

ments. C'était jeter le défi aux anarchistes de Paris. La Montagne n'était point encore sûre de sa force ; elle hésita et renvoya à la Gironde l'accusation de fédéralisme. Personne n'osa encore désigner Robespierre, mais les chefs du parti girondin insinuèrent qu'il aspirait à la dictature. Il y eut de part et d'autre à ce sujet des escarmouches de tribune, et Marat ne craignit pas de réclamer la parole pour défendre les appels à l'assassinat et à la révolte qui émanaient publiquement de lui.

C'était un homme à physionomie hideuse, dont le seul aspect inspirait le dégoût mêlé à la terreur, un de ces sauvages chefs de multitude que les révolutions enfantent, et qui pullulent dans les retraites ténébreuses où s'agitent les dernières classes de la société. Personne n'osait l'avouer, sinon le peuple en guenilles, sinon l'émeute affamée, la basse démocratie, dont il était l'instigateur et l'apôtre. Il avait les yeux hagards, une tête énorme sur un corps petit et grêle ; sa face était convulsivement agitée par un tic nerveux; ses cheveux, gras et en désordre, n'étaient retenus que par une corde, toute sa personne était, empreinte de cynisme et de malpropreté. Né en Suisse, il avait longtemps exercé la profession de médecin empirique et de charlatan nomade, et, lorsque éclata la révolution de 1789, elle l'avait trouvé attaché, en qualité de médecin, aux écuries du comte d'Artois. Le fanatisme politique dont il était embrasé avait fait de lui un journaliste et un pamphlétaire au service du prolétariat et de la misère. Les recherches de la justice, dont ses appels au meurtre le rendirent l'objet, avaient exalté son imagination jusqu'à la dé-

mence. On parlait de son désintéressement, et, à vrai dire, comme le tigre il avait soif du sang, et non de l'or. Beaucoup de ceux que son aspect remplissait de dégoût avaient peur de lui et se résignaient hypocritement à vanter son patriotisme. Lorsqu'il parut à la tribune un frémissement d'horreur parcourut l'assemblée ; pour lui il eut l'audace de *rappeler à la pudeur* ses adversaires et de se proclamer seul responsable des idées de triumvirat et de dictature que la majorité de l'assemblée imputait à Robespierre et à Danton. Ce hideux logicien fit l'éloge des massacres de septembre. Vergniaux et Boileau, deux Girondins, lui succédèrent à la tribune, et signalèrent à l'opinion un récent manifeste émané de Marat lui-même, et qui se terminait ainsi : « Cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur vrai patriote et homme d'État.... *Oh! peuple babillard, si tu savais agir!* » Des cris d'indignation s'élevèrent, et la Convention termina cette discussion orageuse en décrétant, sur la proposition de Tallien, que *la république française était une et indivisible.* C'était donner tort à la fois aux partisans de la dictature et à ceux du fédéralisme, mais les esprits étaient agités et incertains.

Tandis que ces orages grondaient au milieu de la Convention, les armées de la république, déjà maîtresses de la Savoie, s'emparaient du comté de Nice. En Lorraine et en Champagne la résistance de nos milices et la victoire de Valmy avaient découragé les généraux ennemis, que Dumouriez tenait fort habilement en échec. Sur ces entrefaites, l'armée prussienne, en-

gagée sur notre territoire, était chaque jour décimée par la dyssenterie et la disette, tandis que le soldat français, en dépit de ses souffrances, voyait venir à lui de nouveaux renforts et se sentait soutenu par l'espérance de la victoire. Dumouriez entretenait avec soin l'énergie de ses troupes. Aventurier politique, ambitieux dépourvu de convictions, jacobin de commande, secrètement ami de la monarchie, il aspirait à établir un roi quelconque dont il serait l'homme nécessaire et le protecteur. Le rôle de connétable et de maire du palais souriait à ses rêves. Fort dédaigneux de la politique de Brissot et de Pétion, il cherchait à unir par un traité et des intérêts communs la Prusse et la France contre l'Autriche. Aussi préférait-il pour le moment nouer des intrigues, et ne cherchait-il nullement à frapper par les armes un coup décisif. Le généralissime ennemi, le duc de Brunswick, faisait peu de cas des conceptions diplomatiques de Dumouriez; mais, de l'aveu unanime des hommes de parti et des hommes d'État, il estimait que cet aventurier serait assez disposé à prêter la main à des démarches qui auraient pour but de changer l'état des affaires en France, et, dans tous les cas, de préserver d'une ruine assurée l'armée prussienne, si malheureusement engagée au cœur de la Champagne. Le roi de Prusse, conseillé en sens contraire et par ceux qui voulaient battre en retraite, et par les émigrés français qui sollicitaient à grands cris la bataille, hésitait à prendre un parti et laissait les choses empirer. De part et d'autre on cherchait donc à sortir le moins désavantageusement possible des difficultés présentes, et l'on ouvrait

des négociations, d'abord clandestines, puis avouées. On a cherché à faire croire que Dumouriez et Danton achetèrent à prix d'or les conseillers et les ministres du roi de Prusse et du duc de Brunswick. Il y a beaucoup d'invraisemblance dans ces accusations, et l'ennemi, en proie au découragement et à l'inquiétude, ne cherchait qu'un prétexte honorable pour se retirer. Afin de sauvegarder l'honneur, les étrangers demandèrent qu'on rendît la liberté à Louis XVI, mais ils renoncèrent à contraindre à ce sujet les résistances de la Convention. Repoussés sur ce point, ils stipulèrent les principales conditions auxquelles devrait avoir lieu la retraite des coalisés, et il fut décidé que l'ennemi sortirait du territoire dans l'espace de vingt jours, qu'il remettrait successivement aux Français les places de Longwy et de Verdun, et que son mouvement rétrograde ne serait point inquiété jusqu'à la Meuse. Thouvenot reçut d'ailleurs de M. Lucchesini des ouvertures sur la disposition qu'aurait le roi de Prusse à faire sa paix avec la république si Louis XVI était remis en liberté et si l'on n'attaquait point l'empire. Frédéric-Guillaume déclarait néanmoins qu'il ne mettait aucun obstacle à ce que les Français se rendissent maîtres des Pays-Bas autrichiens.

Ces conditions, pour être acceptées, devaient être soumises à la sanction des deux gouvernements; mais le temps pressait, et l'armée prussienne, réduite aux plus fâcheuses extrémités, ne pouvait se résigner à attendre qu'il plût au ministère français de prendre un parti. Elle manquait de vivres depuis cinq jours, lorsque, le 27, arriva un convoi qui la sauva des hor-

reurs de la faim. Ce jour-là le roi de Prusse assembla un conseil de guerre, auquel assistèrent quinze généraux et le comte d'Artois. Tous, à l'exception du duc de Brunswick, déclarèrent qu'il fallait dénoncer l'armistice et livrer bataille; ce fut particulièrement l'avis du maréchal de Castries, et le général Clairfayt offrit de commencer l'attaque à la tête de la division hongroise. Le duc de Brunswick parut céder; il fit notifier à Dumouriez que les négociations devaient être considérées comme rompues. La bataille était indiquée pour le surlendemain; mais, le 29 septembre, le duc de Brunswick, qui avait eu le temps de ramener le roi de Prusse à une politique plus circonspecte, ne s'occupa que des préparatifs de la retraite, et ce mouvement s'effectua le 30 septembre, sans que Dumouriez, dont l'inaction parut avoir été achetée par les ministres de Frédéric-Guillaume, s'avisât de prendre des dispositions sérieuses pour inquiéter l'ennemi ou pour le détruire. Les émigrés français, qui avaient tenté de vains efforts pour déterminer le roi de Prusse à reprendre l'offensive, se virent alors contraints à se retirer avec leurs auxiliaires. En partageant leur fortune, ils s'exhalèrent en plaintes nombreuses sur la timide politique du duc de Brunswick, sur cet abandon des droits de Louis XVI et de la monarchie capétienne. Le roi de duc et le duc généralissime éprouvaient sans doute des regrets et des remords; mais ils portaient leurs regards sur les intérêts de l'Allemagne, sur les graves débats dont la Pologne allait être le théâtre, et ils crurent que, avant de pousser jusqu'au bout leurs projets contre les républicains fran-

çais, une politique plus utile et moins chevaleresque leur prescrivait de résoudre des questions qui touchaient plus directement à l'avenir de la monarchie prussienne. C'était toujours l'égoïsme continental se refusant aux sacrifices qu'exigeait une guerre de principes.

La retraite de l'armée étrangère s'opéra lentement, avec ordre, et le 21 octobre 1792 le quartier général de l'émigration fut établi à Liége. Ce fut pour la France et l'Europe un grave sujet d'étonnement que le mécompte de ces gentilshommes et de ces Prussiens au rapide triomphe desquels tous les royalistes avaient cru. La révolution française, jusqu'à ce jour ignorante de sa propre force, se sentait exaltée par la confiance et l'orgueil ; les rois étrangers commençaient à reconnaître que de la Moselle à la Loire il y avait autre chose qu'un ramas de garçons tailleurs et de savetiers, affublés de grotesques uniformes, tels enfin que l'émigration les avait vus et les avait signalés. Quoi qu'il en soit, en se retirant l'armée prussienne leva le siége de Thionville et restitua Longwy et Verdun à la république française. Tandis qu'elle se repliait sur le territoire étranger, ajournant ses projets de conquête, l'armée autrichienne, aux ordres du duc Albert de Saxe-Teschen, assiégeait et bombardait Lille, et faisait endurer à cette patriotique capitale de la Flandre française toutes les horreurs de l'incendie et de la guerre. L'histoire redira à jamais l'héroïque résistance de la population de Lille et par quels actes de dévouement et d'intrépidité furent déjoués les efforts de l'ennemi. Sept cents maisons de la ville furent

brûlées ou détruites par les bombes, et le nombre des citoyens qui périrent s'éleva à plus de deux mille. A la fin les Autrichiens se lassèrent d'attaquer sans résultat une forteresse que la générosité des habitants rendait imprenable, et ils se replièrent à leur tour sur le territoire belge.

Du côté du Rhin les Français, aux ordres de Biron et de Custine, s'emparèrent de Spire, de Worms et de Mayence. Le 23 octobre une de leurs divisions occupa Francfort-sur-le-Mein et imposa aux vaincus des contributions de guerre exhorbitante. Alors s'ouvrit pour la France l'expectative de résultats militaires à la hauteur desquels les chefs ne surent pas s'élever. Custine était maître du cours du Rhin, de Landau à Mayence ; au lieu de fatiguer son armée par des marches et des contre-marches sans résultat, et de faire très-impolitiquement payer aux villes neutres d'Allemagne les frais de la liberté française, il aurait dû descendre le Rhin de Mayence à Coblentz, de Coblentz à Dusseldorf, et de Dusseldorf à Clèves ; l'armée de Biron l'aurait suivi, achevant et consolidant des conquêtes opérées au pas de course, laissant dans les places des garnisons françaises, et concertant son mouvement avec l'armée de Kellermann, alors cantonnée auprès de Metz. Biron, Custine et Kellermann, en combinant leur marche offensive, auraient occupé en peu de jours le duché de Luxembourg, le duché de Juliers, une portion du Palatinat, et tout le territoire compris entre la Meuse et le Rhin. De son côté Dumouriez, qui réunissait sous ses ordres les différentes divisions de l'armée du Nord, aurait successi-

vement envahi le Hainaut, le Brabant et le pays de Liége, de sorte que les armées coalisées, enfermées de toutes parts, prises à revers et affaiblies par les maladies autant que par les retraites, se seraient vues réduites à mettre bas les armes, à capituler sans combattre. C'eût été là l'affaire de quelques semaines, et les armées de la France, victorieuses des Pays-Bas, maîtresses de tout le cours du Rhin, campées le long de ce fleuve, de Bâle à Rotterdam, auraient attendu avec confiance l'ouverture de la prochaine campagne.

Ce plan échoua; Custine et Kellermann parurent se renvoyer la faute, qui effectivement était celle de tous deux. Custine ne pouvait rien entreprendre d'utile du côté de l'Allemagne; les forces très-restreintes dont il disposait lui permettaient à peine de faire quelques incursions dans les pays d'outre-Rhin et de rançonner quelques populations désarmées. C'était donc perdre du temps que de piller les banques et de négliger l'envahissement des provinces, et il était évident qu'on n'arriverait par là qu'à donner à l'ennemi l'occasion et les moyens de se rallier, et de rentrer en ligne avec des forces compactes et considérables. De plus, en passant le Rhin sans utilité, on contraignait les princes de la Confédération germanique à s'armer pour leur propre défense et à prendre une part active à une guerre dont ils auraient bien voulu laisser le fardeau aux cabinets de Berlin et de Vienne. Mais Custine ne voyait que sa propre gloire et s'exagérait outre mesure l'importance de ses premiers succès. Dans son enthousiasme il s'adressait aux sujets de Hesse-Cassel, et les conviait à renverser le trône

de leur prince, « de ce monstre, s'écriait-il avec emphase, sur lequel déjà, depuis longtemps, s'étaient entassées, semblables à des nuages noirs, présages de la tempête, les malédictions de la nation allemande. » Il ajoutait, en apostrophant le même souverain : « Tes soldats, dont tu as fait un usage abusif, te livreront à la juste vengeance des Français... » Tandis qu'il réjouissait par de telles phrases les jacobins de France et d'Allemagne, Custine perdait de vue que, engagé sur le territoire étranger avec un corps d'armée de vingt mille hommes, il ne pouvait agir isolément sans s'exposer à voir l'ennemi, revenu de sa surprise, se former sur ses ailes et sur ses derrières, et lui enlever ces vains hochets de conquêtes plus brillantes que solides, et qui n'étaient, après tout, que des espérances ou des avant-postes. C'est ce qu'il ne voulut pas comprendre ; il persista donc à s'engager en aventurier sur la droite du Rhin, tandis que Kellermann demeurait dans l'inaction.

Cependant Dumouriez était venu à Paris pour y prendre les ordres du gouvernement au sujet de l'invasion des Pays-Bas, qu'il ne cessait de méditer, et au succès de laquelle il avait sacrifié toutes les chances heureuses que la bataille de Valmy avait fait naître. Le 10 octobre il fut admis à la barre de la Convention nationale, et il y prononça un discours empreint d'un chaud républicanisme. Le président lui accorda les honneurs de la séance, et la Gironde, qui avait besoin de son épée et de ses sympathies, s'efforça de lui faire oublier, à force d'enthousiasme et de caresses, que, moins de six mois auparavant, elle l'avait

exclu du gouvernement. La vanité de Dumouriezt fut pendant plusieurs jours se pavaner tout à l'aise. Quelques jacobins, qui se défiaient de lui, évitèrent de s'associer aux ovations dont il était l'objet et s'attachèrent à les troubler. Dumouriez, qui leur rendait mépris pour mépris, bien qu'il les eût lâchement flattés à une autre époque, ne voulut tenir compte ni de leurs soupçons ni de leur malveillance ; il traita avec un dédain affecté le grossier et sanguinaire Marat. En même temps il éclaira le gouvernement sur la véritable situation de Custine et détermina la formation d'un corps de douze mille hommes destiné à assurer les communications de ce général avec l'Alsace, au besoin à protéger sa retraite. Kellermann reçut également du pouvoir exécutif ordre de se porter sur Coblentz et de prendre ses quartiers d'hiver entre Bingen et Trèves. Il n'obéit pas, et, prétextant la fatigue de ses troupes, il se cantonna en Lorraine. Cette conduite le fit révoquer ; le commandement de son armée fut confié à Beurnonville, mais, quand ce dernier arriva au quartier général, il était trop tard pour tenter une invasion dans le Palatinat, entre la Moselle et le Rhin, et les Prussiens étaient solidement établis à Coblentz et à Trèves, tandis que le prince de Hohenlohe occupait le Luxembourg. Sur ces entrefaites le conseil exécutif destitua Dillon et confia le commandement de l'armée des Ardennes au général Valence.

Du côté des Alpes et de Nice les opérations militaires furent signalées par la prise du fort Montalban, de Villefranche, de Sospello et d'Oneille. Cette dernière ville fut emportée de vive force, saccagée et li-

vrée aux flammes. Ces divers avantages militaires, obtenus sur nos frontières du Nord, du Rhin et les Alpes, avaient coûté peu de sang, et, sauf la glorieuse résistance des Lillois et des citoyens de Thionville, l'ennemi avait été partout repoussé et contenu sans aucun de ces efforts qui exaltent les peuples; mais les résultats n'en paraissaient pas moins sérieux, et, jusque dans Paris, la confiance succéda à la crainte. La Gironde voyait avec plaisir cette situation; moins le danger était pressant, moins aussi l'influence des jacobins et de la Commune se faisait sentir.

Danton venait de renoncer au ministère de la justice pour siéger sur les bancs de la Convention; il fut remplacé par Garat, littérateur fécond et cœur faible, qui avait en même temps des larmes pour les victimes et des apologies pour les bourreaux. Hors les moments où il avait peur, c'était un appui de plus pour la Gironde. Le conseil exécutif fut ensuite complété par la nomination de Pache au ministère de la guerre, demeuré vacant par la retraite de Servan. Ce choix parut fortifier encore l'influence des républicains modérés; mais Pache passa aux jacobins, et devint l'un des ennemis les plus ardents de Brissot et de ses amis politiques. Ces derniers, toujours dévoués à Roland, prenaient de lui le mot d'ordre et s'inspiraient toujours dans les salons de sa femme. En présence de cette républicaine, austère par orgueil, la faction des Girondins commençait elle-même à s'épurer. Quelques lueurs de pitié et de dévouement se faisaient jour dans son sein : Brissot avait honte de sa jeunesse vénale; Louvet, de ses livres obscènes; Vergniaux,

de sa paresse; Carra, de sa nullité; Barbaroux, des espérances que la Montagne avait un moment fait reposer sur lui; et tous ensemble se débattaient entre les sollicitations Contraires de la justice et des passions, de la vanité et des remords. C'était la vertu païenne aux prises avec la fatalité antique, mais trop souvent encore corrompue par un reste d'égoïsme ou de peur. Quant aux jacobins, leur puissance, bien autrement redoutable que celle de la Gironde, grandissait chaque jour et cherchait ses points d'appui dans l'exaltation et la violence. Recrutés dans les faubourgs et au milieu des luttes de la place publique, on les accusait à juste titre de compter dans leurs rangs un certain nombre d'hommes vicieux ou tarés, l'écume naturelle des sociétés en fermentation; mais, sous ce rapport, il faut le reconnaître, non-seulement les jacobins n'avaient rien à envier aux Girondins, mais ils voyaient encore parmi eux un nombre considérable de fanatiques de bonne foi, sortes de gens qui avaient sans cesse sur les lèvres des paroles et des votes de sang, mais qui ne songeaient ni à s'enrichir, ni à parvenir aux honneurs. Ces caractères sont moins rares qu'on ne pense dans les révolutions.

La lutte était engagée entre la Montagne et la Gironde, mais les deux factions, pour le moment, se bornaient à des affaires d'avant-poste, préparant leurs forces pour le jour où surgirait un conflit sur une question décisive. En attendant, la Convention cherchait à consolider le gouvernement républicain en sévissant contre ce qui restait des hommes

et des institutions monarchiques. Le 9 octobre, sur la proposition du Girondin Guadet, elle ordonna que les émigrés faits prisonniers seraient jugés et mis à mort dans les vingt-quatre heures; le lendemain elle supprima la croix de Saint-Louis et décréta qu'à l'avenir les dénominations de *monsieur* et de *madame* seraient remplacées dans les actes publics par celles de *citoyen* et de *citoyenne*. Peu de jours après elle abolit la loi martiale, dont Bailly et La Fayette avaient fait usage contre les factieux du champ de Mars, et elle repoussa l'idée émise par les Girondins, et qui tendait à confier la garde de la représentation nationale à une troupe d'élite élue par les quatre-vingt-trois départements. Sur ces entrefaites, neuf gentilshommes émigrés, faits prisonniers sur la frontière, furent amenés à Paris et subirent la peine de mort; ce furent MM. de Fontenoy, du Mesnil, de Mirambal, de Santon, de La Touche, de Lessart, de Mingré, Bernage de Saint-Hillier et Léon de Mortemart. Girondins et jacobins se mirent d'accord pour accomplir le meurtre de ces généreux royalistes; sur tous les autres points ils continuèrent de s'accuser réciproquement et de se dénoncer chaque jour aux colères de la multitude.

La Gironde, qui se sentait forte dans l'assemblée et dans le pays, s'indignait d'être en minorité dans les clubs et dans les sections de Paris; elle osa la première jeter le gant à la Montagne, et, à l'occasion d'une demande portée à la tribune par le ministre Roland, pour faire décréter la punition des assassins de septembre, elle désigna Robespierre comme le chef

et l'inspirateur des factieux. Le Girondin Louvet, encore peu connu, sinon dans les lieux de débauche où traînait son roman de *Faublas*, prononça contre la Montagne et Robespierre une harangue méditée d'avance, et qui résumait tous les griefs du parti modéré. L'orateur, remontant à quelques mois, désigna la société des Jacobins comme le foyer où s'étaient manifestés les premiers germes de la conspiration anarchique; il montra Robespierre s'emparant presque exclusivement de la tribune de ce club, et cherchant à y conquérir, par de coupables manœuvres, la popularité et l'influence qui lui étaient nécessaires pour s'ériger en chef de parti. Il rappela que les affidés de Robespierre allaient partout disant qu'il était le seul homme vertueux en France, le seul digne d'assurer le salut de la patrie; il stigmatisa la vanité et l'orgueil de son adversaire, l'affectation avec laquelle le *nouveau Cromwell* parlait sans cesse de ses vertus, de son mérite, de son dévouement au peuple; il déclara ensuite que, témoins de ces manifestations hypocrites et dangereuses, ses amis et lui s'étaient mis en garde contre la faction dont Robespierre était l'âme, et qui, en faisant parade de tant d'amour pour la liberté, n'aspirait qu'à la trahir. Rappelant ensuite, avec une courageuse éloquence, les abominables crimes du 2 septembre, il en renvoya la responsabilité à la Commune, à Robespierre et à la poignée de brigands qui avaient égorgé les prisonniers. En terminant il s'écria :

« Robespierre, je t'accuse d'avoir longtemps calomnié les plus purs patriotes; je t'en accuse, car je

pense que l'honneur d'un citoyen, et surtout d'un représentant du peuple, ne t'appartient pas; je t'accuse d'avoir calomnié les mêmes hommes dans les affreuses journées de la première semaine de septembre, c'est-à-dire dans un temps où les calomnies étaient de véritables proscriptions; je t'accuse d'avoir, autant qu'il était en toi, méconnu, avili, persécuté les représentants de la nation et fait méconnaître et avilir leur autorité; je t'accuse de t'être continuellement produit comme un objet d'idolâtrie, d'avoir souffert que, devant toi, on te désignât comme le seul homme vertueux en France qui pût sauver le peuple, et de l'avoir fait entendre toi-même; je t'accuse d'avoir tyrannisé par tous les moyens d'intrigues et d'effroi l'assemblée électorale de Paris; je t'accuse enfin d'avoir évidemment marché au suprême pouvoir....

« Mais au milieu de vous est un homme dont le nom ne souillera plus ma bouche, que je n'ai pas besoin de nommer, car il s'est accusé lui-même, et il n'a pas craint de vous dire que son opinion est qu'il faut faire tomber encore deux cent soixante mille têtes; lui-même a avoué avoir provoqué une subversion du gouvernement. Cet homme est encore au milieu de vous! La France s'en indigne, et l'Europe s'étonne de votre longue faiblesse. Je demande que vous rendiez contre Marat un décret d'accusation, et que le comité de Sûreté générale soit chargé d'examiner la conduite de Robespierre. »

Robespierre obtint quelques jours pour préparer sa défense; puis, à son tour, il parut à la tribune et en-

tretint à loisir le pays et la Convention de sa personne, de ses antécédents et de son patriotisme. Ses arguments, préparés, n'eurent rien de bien énergique : les détails et les précautions les énervèrent ; et cependant cette longue harangue porta l'empreinte de l'étude et du talent ; l'orateur s'y montra habile dans le choix de ses moyens, adroit dans l'arrangement de ses preuves, et, quoique diffuse, sa justification ne cessa pas d'être élégante et bien choisie. Abordant l'un après l'autre les griefs articulés par Louvet, il commença d'abord par se justifier de ses rapports avec Marat, par décliner toute solidarité avec cet homme. Il s'attacha ensuite à détruire les preuves que l'accusateur tirait de sa présence continuelle aux jacobins et à la Commune, et de la pression qu'il exerçait sur ces deux corps. Il ne craignit pas de faire à haute voix l'éloge de la sanguinaire Commune du 10 août.

« On lui reproche, dit-il, de prétendues arrestations arbitraires... Quand le consul de Rome eut étouffé la conspiration de Catilina, Clodius l'accusa d'avoir violé les lois ; quand le consul rendit compte au peuple de son administration, il jura qu'il avait sauvé la patrie, et le peuple applaudit. J'ai vu à cette barre tels citoyens, qui ne sont pas des Clodius, mais qui, peu de temps avant le 10 août, avaient eu la prudence de se réfugier à Rouen, dénoncer avec emphase la conduite de la Commune de Paris. Des arrestations illégales! Est-ce donc le Code criminel à la main qu'il faut assurer le salut public, dans les temps de crise amenés par l'impuissance des lois? Que ne nous reprochez-vous aussi d'avoir illégalement brisé les

plumes mercenaires dont le métier était de propager le blasphème contre la liberté? Que n'instituez-vous une commission pour recevoir les plaintes des écrivains aristocratiques et royalistes? Que ne nous reprochez-vous d'avoir consigné tous les conspirateurs aux portes de cette grande cité, d'avoir désarmé les citoyens suspects, d'avoir écarté de nos assemblées, où nous délibérions sur le salut public, les ennemis reconnus de la Révolution? Que ne faites-vous le procès à la fois et à la municipalité, et à l'assemblée électorale, et aux sections de Paris, et aux assemblées primaires, et à tous ceux qui nous ont imités? car toutes ces choses-là étaient illégales, aussi illégales que la Révolution, que la chute du trône et de la Bastille, aussi illégales que la liberté...

« On nous accuse d'avoir envoyé dans les départements des commissaires insurrectionnels!... Mais quelle idée s'est-on donc formée de la dernière révolution? La chute du trône paraissait-elle si facile? ne s'agissait-il que d'un coup de main? ne fallait-il pas anéantir dans toute la France le parti des tyrans, et par conséquent communiquer à tous les départements la commotion salutaire qui venait d'électriser Paris? De tels soins appartenaient à des magistrats qui avaient appelé le peuple à l'insurrection. Il s'agissait du salut public; il y allait de leurs têtes... et on leur en fait un crime!... Le feuillantisme et l'ignorance ont calculé le degré de chaleur de leur style; ils ont mesuré toutes leurs démarches avec le compas constitutionnel, pour trouver le prétexte de travestir les missionnaires de la Révolution en incendiaires, en ennemis

de l'ordre public!... Citoyens, vouliez-vous donc une révolution sans révolution? Quel est cet esprit de persécution qui est venu reviser, pour ainsi dire, celle qui a brisé nos fers?... Qui peut, après coup, marquer le point précis où devaient se briser les flots de l'insurrection populaire? Et, à ce prix, quel peuple pourrait jamais secouer le joug...? »

Feignant ensuite, avec hypocrisie, de s'apitoyer sur le sang d'un innocent qui avait péri dans les massacres de septembre, il adjurait la Convention de déplorer cette erreur funeste, mais de songer ensuite à des victimes plus dignes encore de ses regrets. « N'avez-vous pas, dit-il alors, n'avez-vous pas aussi des frères, des enfants, des épouses à venger? La famille des législateurs français, c'est la patrie, c'est le genre humain tout entier, moins les tyrans et leurs complices. Pleurez donc, pleurez l'humanité abattue sous leur joug odieux; mais consolez-vous si, imposant silence à toutes les viles passions, vous pouvez assurer lebonheur de votre pays et préparer celui du monde. Consolez-vous si vous voulez rappeler sur la terre l'égalité et la justice exilées, et tarir, par des lois justes, la source des crimes et des malheurs de vos semblables.

« La sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les ennemis de la liberté m'est suspecte. Cessez d'agiter sous mes yeux la robe sanglante du tyran, ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans les fers. Calomniateurs éternels, voulez-vous donc venger le despotisme? voulez-vous flétrir le berceau de la république? voulez-vous déshonorer aux yeux de

l'Europe notre révolution et fournir des armes à tous les ennemis de la liberté? Amour de l'humanité vraiment admirable, qui tend à cimenter la misère et la servitude des peuples, et qui cache le désir barbare de se baigner dans le sang des patriotes! »

Puis Robespierre se justifia d'avoir osé, comme son adversaire l'en accusait, exercer une oppression tyrannique sur l'Assemblée législative, en venant à sa barre lui dicter des décrets. Rétorquant adroitement contre Louvet le reproche d'aspirer à la dictature, il lui imputa d'être l'organe d'une faction qui voulait concentrer tout le pouvoir aux mains du ministre Roland. Dominée par cette éloquence verbeuse, mais forte, la Convention prit le parti de passer à l'ordre du jour, et ce résultat fut une défaite pour la Gironde.

Tandis que Robespierre se faisait décerner une ovation par le club des Jacobins, la Gironde se sentait inquiète et amoindrie : ce fut un malheur pour le roi, qu'elle cherchait à préserver de l'échafaud, et que, dans le sentiment de son impuissance, elle n'osa plus défendre que par des voies détournées, par des démarches sans portée sérieuse. Il restait, sans doute, à ce parti quelques instincts de générosité, de grands talents de tribune, un dégoût profond pour le désordre et l'anarchie; mais les jacobins avaient derrière eux le peuple du 10 août et du 2 septembre, et, pour emprunter l'expression de Bazire, l'un d'entre eux, ils avaient fait un pacte avec la mort. Le combat engagé de part et d'autre pouvait bien avoir ses phases de succès et de défaites de détail; l'issue semblait déjà n'être plus douteuse.

Cependant les opérations militaires étaient activement poursuivies du côté du nord. Après avoir soumis ses plans au conseil des ministres et les avoir fait agréer, Dumouriez avait repris le commandement de son armée et venait d'entrer en Belgique. Le général autrichien Clairfayt se porta de son côté à la rencontre des Français pour leur disputer les Pays-Bas. On était aux premiers jours de novembre, et les deux armées se trouvaient presque en présence, non loin de Mons et près du village de Jemmapes. Sous les ordres de Dumouriez combattait Louis-Philippe, duc de Chartres, qu'on appelait alors le général *Égalité*. Le 6 novembre s'engagea une bataille décisive.

D'abord ce fut l'affaire du canon, et, sur la droite de l'armée, l'artillerie française, bien disposée, eut l'avantage. Bientôt après, vers la gauche, les républicains emportèrent le village de Quaregnon. Au centre les divisions autrichiennes prévalurent, et il y eut un moment de confusion extrême durant lequel l'issue de la journée parut fort douteuse. En ce moment le duc de Chartres comprit la nécessité d'une démonstration hardie; il s'élança en avant, rallia précipitamment les corps épars, en forma, sans distinction de bataillons et de compagnies, une grosse colonne, qu'il appela en riant *le bataillon de Jemmapes;* puis, donnant l'exemple du dévouement et du courage, il enleva successivement les retranchements et les redoutes qui garnissaient les hauteurs. La cavalerie se porta alors vigoureusement sur les ailes de l'infanterie, et les Impériaux se virent pris entre deux feux; plus de quatre cents soldats ennemis se noyèrent dans l'Hais-

ne, et la bataille fut engagée au centre et à la gauche de l'armée française.

Sur la droite, les divisions républicaines, mal conduites, hésitaient et se repliaient. Le général en chef s'y porta de sa personne. A la vue de Dumouriez la confiance et l'enthousiasme se rétablirent; la cavalerie française, promptement ralliée, refoula par une charge inattendue l'infanterie et la cavalerie impériales. En ce moment décisif Dumouriez entonna *la Marseillaise*, et ce chant, répété en chœur par les généraux et les soldats, fut comme un signal de victoire. Le soir même l'armée française occupait les faubourgs de Mons. L'ennemi avait perdu cinq mille hommes tués ou blessés, cinq mille prisonniers, huit pièces de canon, et son armée fuyait en pleine déroute. La perte des Français en blessés et en morts n'avait pas été moindre; les bataillons du centre avaient particulièrement souffert, et la victoire de Jemmapes était chèrement achetée.

Elle livra la Belgique aux Français ; les principales places ouvrirent leurs portes aux vainqueur ; à Bruxelles, le parti national, impatient de secouer le joug de l'Autriche, proclama lui-même son indépendance, et, le 14 novembre, Dumouriez fit son entrée dans cette capitale, au milieu des acclamations du peuple et de la joie triomphante de l'armée.

Les événements marchaient vite. Le combat de Valmy avait sans doute appris à l'Europe que ces chanteurs de *Carmagnole*, comme on les appelait dédaigneusement, que ces volontaires imberbes et mal équipés dont se composait l'armée française, pou-

vaient tenir tête aux vétérans de Frédéric et à l'élite des troupes de l'Allemagne; mais à Jemmapes on avait vu ces soldats d'hier, pleins de confiance et d'audace, emporter à la baïonnette et au pas de charge un triple étage de redoutes, des positions défendues par une nombreuse artillerie et par toutes les ressources de la guerre. Les armées de la coalition fuyaient devant eux, et déjà l'on se demandait avec stupeur si la Révolution allait tenir ses promesses et réaliser ses menaces. Dès lors il ne fut plus de bon goût de railler les milices de la république, et de déverser de spirituelles épigrammes contre « ces multitudes réservées à l'affront de tourner le dos devant la première patrouille de cavalerie qui se présenterait à elles. » Ce qu'on avait de mieux à faire, c'était de comprendre enfin la grandeur du péril et de proportionner l'attaque à la résistance. A ce point de vue l'Europe ne tarda pas à se trouver en mesure d'agir; pour le moment elle était à la fois inquiète et consternée; la France, au contraire, se laissait aller à toute l'exaltation de la liberté exempte de peur; la Convention nationale et le peuple accueillaient avec ivresse la nouvelle des triomphes remportés en Belgique. Toutes les nuances du parti révolutionnaire se réunissaient pour battre des mains : la Gironde se croyait de moitié dans la victoire; les jacobins n'avaient qu'une voix pour prodiguer l'outrage aux vieilles monarchies.

C'était peu d'abord d'avoir conquis la Belgique si on ne faisait aimer dans ce pays la domination de la France. Par malheur, des soldats qui dévastaient les

églises, qui foulaient aux pieds les choses du culte, ne se faisaient guère accepter en libérateurs d'un peuple essentiellement catholique; quant aux généraux, ils procédaient par l'exaction et le pillage et se rendaient odieux. Dumouriez, très-intelligent, en dépit de son manque de principes, comprenait fort bien la situation et voulait agir avec prudence; mais la Convention se montrait peu disposée à partager ses vues. Il tardait à cette assemblée et aux jacobins français de faire sur la Belgique l'essai des doctrines de la Révolution, et, pour simplifier cette tâche, le moyen de plus sûr paraissait être de réunir ce pays à la république française. En attendant, des nuées d'agents et de déprédateurs français, prenant bien plus conseil de leur propre cupidité que des pouvoirs publics, ne tardèrent pas à s'abattre sur la Belgique et à y commettre des dilapidations odieuses. Il fallait d'ailleurs faire subsister l'armée, et comment y parvenir? Dumouriez voulait qu'on levât un emprunt forcé sur le clergé et la noblesse, et qu'on se gardât bien d'irriter le peuple en donnant cours aux assignats, contre lesquels une réprobation unanime et bien naturelle s'élevait en Belgique : ses idées déplurent au comité exécutif, davantage encore aux agioteurs. Le jour où les Français étaient entrés à Bruxelles, il ne restait que quatorze mille francs dans les caisses de l'armée; comment, avec cette ressource, payer la solde de cinquante mille hommes? Dumouriez essaya de passer des marchés avec des entrepreneurs belges; il emprunta quatre-vingt mille florins aux caisses publiques, et trois cent mille francs à un banquier qui

ne demanda pour toute garantie qu'une lettre de change d'égale somme sur le trésor national. C'était aller au plus pressé, et on ne pouvait guère agir avec une plus grande circonspection; mais le ministre Pache refusa d'autoriser les marchés. De son côté, le ministre des finances, Cambon, décida qu'il fallait contraindre les Belges à se contenter des assignats, non au prix de Paris, mais au pair de l'argent, ce qui était une spoliation plus intolérable encore, vu le discrédit du papier-monnaie et la perte occasionnée par le change. Tout cela se fit à la grande satisfaction des spéculateurs et des fripons, qui gagnèrent sur les marchés et firent, au détriment du soldat, d'énormes et scandaleux bénéfices. Lacroix, Danton, montagnards fort peu intègres, prirent une part active à ces honteuses manœuvres. La république française ne datait que de deux mois, et déjà elle avait de nombreux Verrès.

Pendant qu'ils s'enrichissaient aux dépens de l'honnêteté et en ruinant la Belgique, les armées continuaient à assurer la soumission des places fortes et à repousser les Impériaux du territoire des Pays-Bas. Charleroi, Gand, Courtry, Namur, Anvers tombèrent successivement au pouvoir des nôtres; mais la saison était rude, les approvisionnements mal préparés, et l'armée française eut à endurer les plus cruelles privations. A la fin elle occupa Aix-la-Chapelle (8 décembre), et bientôt après les deux partis prirent leurs quartiers derrière la Roër. Moins heureux que Dumouriez, le général Custine ne réussit pas à se maintenir sur la rive droite du Rhin; il ne

sut ou n'osa point secourir Francfort, qui fut repris par l'armée prussienne, et se vit rejeter sur Mayence, où il établit son quartier général.

Or, tandis que l'hiver suspendait la guerre au midi, le long des Alpes et sur le Rhin, la Convention, dominée par les fureurs du parti jacobin, songeait à en finir au plus vite avec l'infortuné Louis XVI. Ni le temps, ni la satisfaction causée par les victoires n'avaient un seul moment fait perdre de vue à la Révolution le soin de sa vengeance; chaque jour qui s'était écoulé avait ajouté aux opprobres et aux souffrances de la famille royale : la grossièreté des bourreaux ne se fatiguait point devant la patiente dignité des victimes. Sur ces entrefaites un incident amena la découverte d'un grand nombre de papiers secrets trouvés au château des Tuileries. Ces documents, qui avaient été déposés dans un coffre de fer scellé dans une muraille, se rattachaient pour la plupart aux tentatives de la famille royale pour ressaisir son autorité; ils établissaient les rapports de Louis XVI avec ses frères émigrés, les dépenses faites par la liste civile pour séduire ou corrompre des députés, les opérations de haute et petite police à l'aide desquelles on avait cru neutraliser ou faire rétrograder la révolution française. Cette découverte, dont le ministre Roland fit grand bruit, et que ses journaux annoncèrent avec une sorte de pompe, n'établissait d'autre complot que l'éternelle conjuration de l'opprimé contre l'oppresseur, du vaincu contre le victorieux.

Dès la séance du 6 novembre, le Girondin Valazé,

organe de la commission extraordinaire, fit à la Convention nationale un rapport qui contenait l'exposé ou l'analyse des pièces recueillies par le comité de surveillance de la Commune de Paris, pour établir les prétendus crimes du roi. Peu de documents, autant que le travail de Valazé, portèrent l'empreinte des passions brutales de cette époque. Aujourd'hui encore l'imagination est saisie de dégoût si l'on cherche à lire les pages de cette catilinaire, misérable de style, et qu'on dirait composée avec les débris rebutés des feuilles de Fréron et de Prudhomme. C'est une longue série d'outrages, un ensemble odieux d'accusations dénuées de preuves, formulées dans un langage tantôt bassement haineux, et tantôt ampoulé comme les essais littéraires d'un écolier médiocre. Au milieu des injures ignobles que renfermait ce réquisitoire, Valazé s'attachait à prouver que Louis XVI, bien que déclaré inviolable par la constitution, pouvait être déclaré responsable des actes de son gouvernement et jugé par le peuple. Mais cette question d'inviolabilité, derrière laquelle s'abritaient les amis du roi, ne pouvait manquer d'amener (une fois résolue contre Louis XVI) une question non moins ardue, celle de la compétence du tribunal. Qui jugerait le roi? Le comité de Législation fit un rapport à cet égard, et conclut à ce que la Convention s'érigeât elle-même en cour souveraine et prononçât sur le sort du roi. Aucune loi constitutionnelle n'a prévu le cas où un roi serait jugé par son peuple. Plusieurs expédients se présentaient. Quelques députés voulaient qu'on ne fît pas tant d'honneur à Louis XVI

que de le traduire à la barre du corps législatif; ils demandaient qu'on se bornât à le renvoyer devant des juges ordinaires, comme le plus obscur des citoyens; d'autres voulaient que les quatre-vingt-trois départements fussent appelés à élire un nombre égal de commissaires justiciers, et que ce tribunal inaccoutumé et sans précédents fût chargé d'instruire et de clore le redoutable procès. Il paraissait à la fois plus simple et plus expéditif de s'en rapporter à la Convention elle-même, et tel était l'avis du plus grand nombre.

Au fond, les textes de la loi étaient si clairs, en faveur du respect de l'inviolabilité royale, qu'on ne parvenait à les éluder qu'à grand renfort de ruse ou d'audace. Comme on voulait à tout prix juger le roi, on cherchait tous les moyens de battre en brèche la loi qui le protégeait et d'en tirer des conséquences absurdes. On comparait les partisans de l'inviolabilité constitutionnelle à ces soldats de l'ancienne Égypte qui, voyant devant l'armée ennemie un premier rang de ces animaux domestiques par eux réputés saints et adorables, n'osèrent combattre et mirent en péril la liberté et l'existence de leur patrie. N'avait-on pas, d'ailleurs, méconnu et bravé ces digues légales dont les modérés faisaient tant de bruit? Qu'était-ce donc que la victoire du 10 août, la suspension du roi, l'établissement de la république, sinon la violation populaire de la constitution de 1791? Ne fallait-il pas admettre que, inviolable pour le corps législatif, le roi cessait de l'être pour le peuple, et la Convention, n'était-ce pas le peuple? Voilà par quels sophismes

on cherchait à entraîner l'opinion publique, ou, pour mieux dire, à colorer d'un vernis de légalité la plus grave atteinte qui pût être portée à la loi et au droit. Mais on en appelait en outre à l'histoire, on lui demandait des précédents et des titres contre la constitution et la justice. On rappelait que chez les Celtes, nos ancêtres, le peuple se réservait toujours le droit contre le prince; on citait ce Normand du moyen âge qui arrêta sur les bords de la Seine le cercueil de Guillaume le Conquérant, en l'accusant de lui avoir pris son terrain, et qui priva ce prince de la sépulture tant que son champ ne lui eut point été rendu; on mentionnait don Henri, jugé par les états de Castille; Jeanne de Naples, poursuivie criminellement; don Alphonse, dépossédé du trône par les états de Portugal; le fils de Gustave Wasa, exclu par les états de Suède; Charles Ier, mis en jugement par son peuple et livré à la hache du bourreau; et l'on en concluait que, à défaut de lois expresses qui eussent spécifié la peine à infliger aux rois coupables, il était de la nature même de la souveraineté nationale de suppléer au silence des lois écrites, et de déployer l'appareil des supplices lorsque le pacte social avait été méconnu, sans se mettre en peine de la naissance ou du titre du criminel.

La discussion s'ouvrit le 13 novembre sur cette grave question. Le premier qui se résigna à parler en faveur de l'inviolabilité royale fut le député Morisson; avec une timidité dont les cœurs honnêtes s'indignent, mais que semblait commander la fureur du peuple, il sollicita la permission d'exprimer une opinion contraire à celle du plus grand nombre, et de

rélamer pour l'accusé le bénéfice de la constitution de 1791. « Citoyens, dit cet étrange partisan de l'humanité, je sens comme vous mon âme pénétrée de la plus forte indignation lorsque je rassemble dans mon esprit les crimes, les perfidies et les atrocités dont Louis XVI s'est rendu coupable. La première de toutes mes affections, la plus naturelle sans doute, est de voir ce monstre sanguinaire expier ses forfaits dans les plus cruels tourments : il les a tous mérités, je le sais ; mais à cette tribune, représentant d'un peuple libre qui ne cherche son bonheur que dans l'humanité et la justice, je dois renoncer à moi-même pour n'écouter que les conseils de la raison, pour ne consulter que l'esprit et les dispositions de nos lois... Or, d'après nos institutions, pour pouvoir juger Louis XVI, il faut qu'il y ait une loi positive, préexistante, qui puisse lui être appliquée; mais cette loi n'existe point... Louis XVI a bien évidemment trahi la patrie, il s'est rendu coupable de la perfidie la plus affreuse, il s'est hautement parjuré plusieurs fois, il a fait égorger des milliers de citoyens coupables seulement d'aimer la liberté et la patrie. Le sang de ces malheureuses victimes fume encore autour de cette enceinte, elles appellent tous les Français à les venger; mais ici nous sommes religieusement sous l'empire de la loi, et la loi est muette, et la constitution proclamait la personne du roi inviolable et sacrée... » C'était là tout ce qu'osait la logique de la peur; celle de la Révolution et de la hache était bien autrement hardie.

« Législateurs, dit Saint-Just, votre comité veut que

le roi soit jugé en simple citoyen, et moi je prétends qu'il doit être jugé en ennemi... non en vertu de la loi civile, mais d'après le droit des gens.... De fausses mesures de prudence, des lenteurs, le recueillement offriraient ici de véritables dangers.... Un jour, peut-être, des hommes, aussi éloignés de nos préjugés que nous le sommes de ceux des Vandales, *s'étonneront de la barbarie d'un siècle où ce fut quelque chose de religieux que de juger un tyran,* où le peuple qui eut un tyran à juger s'éleva au rang de citoyen avant d'examiner ses crimes. On s'étonnera qu'au dix-huitième siècle on ait été moins avancé que du temps de César : alors le tyran fut immolé en plein sénat, sans autres formalités que vingt-deux coups de poignard, sans autres lois que la liberté de Rome!... Et aujourd'hui l'on fait avec respect le procès d'un homme assassin d'un peuple, pris en flagrant délit la main dans le sang, la main dans le crime! Ceux qui attacheront quelque importance au juste châtiment d'un roi ne fonderont jamais une république!... Nous voulons la république, et nous ménageons un tyran! Si le peuple romain, après six cents ans de vertus et de haine contre les rois; si la Grande-Bretagne, après Cromwell mort, vit renaître les rois malgré son énergie, que ne doivent pas craindre parmi nous les bons citoyens, amis de la liberté, en voyant la hache trembler dans nos mains, et un peuple, dès le premier jour de sa liberté, respecter le souvenir de ses fers! On semble chercher une loi qui permette de punir le roi; mais de peuple à roi je ne connais plus de rapport naturel!... Quel sera cet acte dernier de la tyrannie, que de prétendre être

jugé par des lois qu'il a détruites? Juger un roi comme un citoyen! Ce mot étonnera la postérité froide. Juger, c'est appliquer la loi. Une loi est un rapport de justice. Quel rapport de justice y a-t-il donc entre l'humanité et les rois?... Le procès doit être fait à un roi, non point pour les crimes de son administration, mais pour celui d'avoir été roi; car rien au monde ne peut justifier cette usurpation, et, de quelques illusions, de quelques conventions que la royauté s'enveloppe, elle est un crime éternel contre lequel tout homme a le droit de s'élever et de s'armer; elle est un de ces attentats que l'aveuglement même de tout un peuple ne saurait justifier : ce peuple est criminel envers la nature... Tous les hommes tiennent d'elle la mission d'exterminer la domination en tout pays. On ne peut régner innocemment; tout roi est un rebelle et un usurpateur.... Les lois que nous avons à suivre sont celles du droit des gens... On ne peut pas juger un roi selon les lois du pays.... Il n'y avait rien dans les lois de Numa pour juger Tarquin, dans les lois d'Angleterre pour juger Charles Stuart... Hâtez-vous donc de juger Louis XVI, car il n'est pas de citoyen qui n'ait sur lui le droit qu'avait Brutus sur César.... »

Celui qui parlait ainsi sans crainte et sans pitié, Antoine de Saint-Just, député du département de l'Aisne, était un jeune homme à peine âgé de vingt-quatre ans (1). Doué d'une physionomie que le crayon complaisant a bien voulu rendre extatique et douce,

(1) Pour être député il fallait avoir vingt-cinq ans; mais les électeurs avaient passé outre, et la Convention avait ratifié leur choix. Saint-Just était né à Decize (Nièvre).

mais qui, en réalité, était dure et froide, il ne s'était guère fait connaître, avant la Révolution, que par des vers de ruelle, par de lubriques élégies aujourd'hui perdues dans une juste obscurité. Plus tard, le retentissement des insurrections populaires éveilla chez lui et fit fermenter un autre culte que celui de la poésie, et, à l'âge où le vulgaire des hommes se contente des voluptés, il imagina, il comprit, il édifia en quelque sorte un système républicain dans lequel il se réservait le rôle de sacrificateur, au besoin la mission de martyr. Sans expérience de la société et des hommes de son siècle, il trouva plus simple de se reporter par la pensée aux démocraties du paganisme, de s'y faire une théorie des proscriptions de Marius, un dogme de l'opiniâtreté fataliste du dernier Caton. Comme tout homme qui n'envisage les questions que par un seul côté, il se fit implacable envers les convictions contraires; il se montra démagogue jusqu'aux limites les plus hardies du fanatisme, et en cela il agit moins par croyance sérieuse et sincère que par entraînement de logicien ou calcul de jongleur. Le principe de sa foi républicaine était dans son esprit, et non dans son cœur, et, s'il croyait au peuple par réminiscence classique, il croyait bien plus sûrement en lui-même par orgueil, par un sentiment exagéré de sa valeur et de sa force. Profondément convaincu de l'importance de son œuvre et de ses destinées, il affectait une pose moins majestueuse que roide, une tenue immobile et verticle, l'air et la forme de la statue d'un saint. Sa parole était en harmonie avec cette habitude extérieure : brève,

obscure, mais forte, selon la tradition antique, elle économisait les mots pour faire davantage apparaître les sentences.

Fauchet, l'évêque intrus du Calvados, n'était pas dénué de pitié ; il chercha, comme Morisson, à sauver Louis XVI, en demandant qu'on *lui infligeât le supplice de vivre*. D'autres orateurs se firent ensuite entendre, les uns portant à la tribune des vœux régicides, d'autres chargeant le roi d'outrages, mais sollicitant pour lui, au nom de la philosophie ou des principes, le maintien de l'irresponsabilité personnelle. L'abbé Grégoire, évêque schismatique de Blois, se fit remarquer par l'emphatique violence de son langage. « Tous les monuments de l'histoire, dit-il, déposent que la royauté et la liberté sont, comme les principes des manichéens, dans une lutte éternelle ; que les rois sont la classe d'hommes la plus immorale ; que, lors même qu'ils font un bien apparent, c'est pour s'autoriser à faire un mal réel ; que cette classe d'êtres purulents fut toujours la lèpre des gouvernements et l'écume de l'espèce humaine... »

Dans la séance du 20 novembre, l'un des secrétaires donna lecture d'une lettre de l'Américain Thomas Payne, ce philosophe qu'un département avait élu membre de la Convention. Thomas Payne demandait qu'on fît le procès à Louis XVI comme étant l'allié et le complice naturel « des brigands couronnés « dont la conspiration menaçait non-seulement la « liberté de la France, mais encore celle des autres « nations. » Le 28 novembre (car la discussion était souvent interrompue par d'autres travaux), le député

Lefort prit, à son tour, la parole pour s'opposer à la mise en jugement du roi. Il invoqua la loi d'inviolabilité et plus encore l'histoire, rappelant aux conventionnels que la mort de Charles Ier avait été plus tard suivie de la restauration de sa race, tandis qu'avec Jacques II, seulement exilé, toutes les générations de Stuarts étaient pour jamais descendues du trône.

Robespierre prit à son tour la parole. Il ne voulait pas de jugement, mais une condamnation. Comme Saint-Just, mais avec plus d'autorité, il replaça la question sur le terrain politique, en la dépouillant des entraves purement judiciaires. Il déclara que, faire le procès à Louis XVI, c'était mettre en cause la Révolution elle-même et paraître douter de son droit ; il ajouta :

« Les peuples ne jugent pas comme les cours judiciaires ; ils ne rendent point de sentences, ils lancent la foudre ; ils ne condamnent pas les rois, ils les replongent dans le néant, et cette justice vaut bien celle des tribunaux. Nous nous sommes laissés induire en erreur par des exemples étrangers, qui n'ont rien de commun avec nous. Que Cromwell ait fait juger Charles Ier par une commission judiciaire, dont il disposait ; qu'Élisabeth ait fait condamner Marie d'Écosse par des juges, il est naturel que les tyrans qui immolent leurs pareils, non au peuple, mais à leur ambition, cherchent à tromper l'opinion du vulgaire par des formes illusoires : il n'est question là ni de principes, ni de liberté, mais d'intrigues ; mais le peuple, quelle autre loi peut-il suivre que la jus-

tice et la raison, appuyées de sa toute-puissance?

« Dans quelle république la nécessité de punir le tyran fut-elle litigieuse? Tarquin fut-il appelé en jugement? Qu'aurait-on dit à Rome si des Romains avaient osé se déclarer ses défenseurs?... Et nous osons parler de république! Nous invoquons des formes parce que nous n'avons plus de principes; nous nous piquons de délicatesse parce que nous manquons d'énergie; nous étalons une fausse humanité parce que le sentiment de la véritable humanité nous est étranger... O crime! ô honte! La tribune du peuple français a retenti du panégyrique de Louis XVI! nous avons entendu vanter les vertus et les bienfaits du tyran! Louis combat encore contre nous du fond de son cachot, et l'on doute s'il est coupable, s'il est permis de le traiter en ennemi! On demande quelles sont les lois qui le condamnent; on invoque la constitution !...

« La constitution vous défendait tout ce que vous avez fait contre lui. S'il ne pouvait être puni que de la déchéance, vous ne pouviez la prononcer sans avoir instruit son procès; vous n'aviez point le droit de le retenir en prison, il a celui de vous demander son élargissement et des dommages. La constitution vous condamne. Allez donc aux peids de Louis implorer sa clémence!... Pour moi, je rougirais de discuter sérieusement ces arguties constitutionnelles... Louis doit périr parce qu'il faut que la patrie vive... Je demande que la Convention nationale l'envoie au supplice comme traître à la nation française et criminel envers l'humanité... »

Bien que subjuguée par de pareils orateurs, la Convention nationale ne voulut pas d'un arrêt sans jugement; elle ordonna que Louis XVI serait traduit à sa barre (3 décembre). Une commission de vingt et un membres fut chargée de dresser l'acte d'accusation contre le prisonnier du Temple.

En attendant, elle décréta contre les émigrés la peine de mort et la confiscation des biens. Par un autre décret révolutionnaire, qui faisait appel à la propagande universelle, elle proclama qu'elle accorderait *fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté.* Quelques jours après, sur le rapport de Grégoire, et à la suite d'une requête émise par l'assemblée nationale des Allobroges, elle proclama que la Savoie était réunie à la France et formerait le département du Mont-Blanc.

Cependant le pain commençait à manquer, et la cherté des subsistances imposait aux populations de dures épreuves. Le peuple menaçait les accapareurs et se laissait aller à des démonstrations menaçantes, mais plus il se montrait disposé à la violence, plus il paralysait les opérations du commerce des grains et empêchait l'approvisionnement des marchés. Des troubles éclatèrent sur divers points de la France, et le pouvoir, réduit à conjurer les souffrances du pays par de stériles palliatifs, se montra à la fois inhabile et impuissant. Pour calmer les colères du peuple, la Convention décida qu'elle hâterait de tous ses efforts le jugement de Louis XVI.

Le 10 décembre, le député Robert Lindet fit, au nom de la commission des Vingt et Un, un rapport

circonstancié sur ce qu'on appelait les crimes du roi. La Convention ordonna que le lendemain Louis XVI comparaîtrait à sa barre.

Le 11 décembre, bien avant le jour, la générale battit dans tous les quartiers de Paris et appela la garde nationale aux armes. Tandis qu'on déployait un immense appareil de guerre, le roi captif, entouré de sa famille, donnait une leçon de lecture au jeune Dauphin. A onze heures deux municipaux entrèrent dans sa chambre et enlevèrent l'enfant royal pour le conduire auprès de Marie-Antoinette; Louis XVI se montra péniblement affecté de cette douloureuse séparation, et en demanda la cause, sans obtenir de réponse. A une heure, Chambon, maire de Paris, se fit introduire auprès de lui; il était accompagné de Chaumette, procureur de la Commune, d'un secrétaire-greffier, de plusieurs officiers municipaux, et de Santerre, commandant de la force armée. Le maire dit au roi qu'il venait le chercher pour le conduire à la Convention, et le greffier donna lecture du décret portant que *Louis Capet* aurait à comparaître à la barre de cette assemblée. « Capet n'est point mon nom, dit le roi avec dignité; c'est le nom d'un de mes ancêtres. » Il se plaignit ensuite d'avoir été séparé de son fils pendant les deux heures qu'il avait passées à attendre la municipalité, et dit au maire qu'il allait le suivre, non pour obéir à la Convention, mais parce que ses ennemis avaient la force en main. Cléry donna au roi sa redingote et son chapeau. On partit.

La voiture du royal prisonnier s'avança par le bou-

levard, au milieu d'escadrons et de bataillons, à travers une foule immense. Louis XVI étant arrivé dans la cour des Feuillants, Santerre annonça à la Convention que *Louis Capet attendait ses ordres.* Barrère occupait le fauteuil de la présidence. Le roi fut introduit, et s'assit à la barre entre deux officiers municipaux. Des hommes armés de sabres et de pistolets remplissaient les tribunes publiques. Il était deux heures et demie.

Un secrétaire de l'assemblée lut l'acte d'accusation ; le royal captif opposa un front impassible à ce long tissu d'odieux mensonges. Le président fit subir au roi un interrogatoire qui dura trois heures. Louis XVI répondit avec simplicité, netteté, dignité. Les partisans du principe monarchique, en France et en Europe, avaient espéré que Louis XVI se bornerait, pour toute justification, à protester de ses droits inviolables et à nier l'autorité du tribunal qui s'arrogeait le privilége de le juger. Ainsi en avait usé Charles Stuart lorsqu'il eut aussi à comparaître par-devant une cour de justice. Si le roi d'Angleterre sut maintenir intacte la dignité de sa personne royale, il faut reconnaître que le peuple anglais, de son côté, procéda contre lui avec des formes plus respectueuses et moins brutales. Le président de la cour de justice, parlant à Charles Ier, ne lui refusa point les noms de roi, de majesté et de sire ; c'était comme roi que l'Angleterre fit comparaître devant des juges cet infortuné souverain ; elle n'osa pas débuter, comme la Convention, par le faire déchoir de son rang, par le dégrader en niant, sinon son autorité, du moins son titre, en le réduisant au

rôle d'un accusé obscur, appelé Louis, et tout au plus Louis Capet. Ces cruautés, qu'on croyait dignes d'un grand peuple, et qui n'étaient que lâches, devaient appartenir à la révolution française comme une tache de plus. Quoi qu'il en soit, Louis XVI en faisant défaut au principe monarchique, ne voulait nullement rendre hommage au principe de la souveraineté populaire proclamé par la Révolution, et contre lequel il n'avait cessé de protester intérieurement; mais pouvait-on attendre qu'après tant de concessions et d'actes timides il se relèverait devant ses vainqueurs et braverait en face leur colère? Il savait bien que, s'il eût osé protester, il aurait eu tout à craindre de l'indignation de ses ennemis, érigés en juges, et il espérait encore qu'en présence de son innocence et de ses malheurs leurs passions s'arrêteraient et respecteraient sa vie. Il préféra donc descendre du rôle de roi à celui d'accusé. Cependant, dans le sacrifice de sa dignité, il n'alla point au delà, et s'il consentit à se justifier, autant par résignation que dans l'intérêt de sa renommée, il sut le faire avec noblesse et tranquillité d'âme, se montrant plus grand que les outrages dirigés contre sa personne. Bien qu'il n'eût point été prévenu à l'avance des divers griefs articulés par l'accusation, il opposa à chacun d'eux des raisons claires, nettes, et basées sur la loi. A tous les reproches formulés en vue des actes qui avaient précédé la constitution il répondit soit par des explications décisives, soit par cette excuse invincible qu'aucune loi n'avait alors interdit, prévu ou puni le fait invoqué à sa charge. Valazé, le député rapporteur, avait déposé

les pièces du procès sur une petite table placée dans l'intérieur de la salle; il était placé à la gauche du roi, un peu en avant, et chargé de lui demander s'il reconnaissait les pièces. Valazé ne se tournait pas vers Louis XVI; mais il prenait de la main droite les pièces sur la table, et les présentait au roi par derrière l'épaule, en disant : *Reconnaissez-vous cela?* Le roi les parcourait rapidement de très-près, parce qu'il avait la vue basse, répondait *oui* ou *non,* et les rendait au rapporteur, qui les reprenait de même pardessus l'épaule. La nuit était venue. Deux flambeaux posés sur la petite table éclairaient l'insolente áttitude de Valazé. Trois lustres jetaient sur l'assemblée de pâles clartés. Il était six heures du soir lorsque le président dit au royal accusé : « Louis, la Convention « nationale vous permet de vous retirer. » Au sortir de la séance le roi souffrait de la faim; le procureur de la Commune venait de recevoir la moitié d'un pain; Louis XVI lui en demanda un morceau; Chaumette l'accorda. Une grande affliction attendait le roi à son retour au Temple; Chambon lui signifia le cruel décret qui le séparait de sa famille : c'était frapper le roi au côté le plus sensible; il avait fait son univers de cette étroite vie de famille qui n'excluait pas les souffrances, mais qui les mettait en commun. Le même soir, la Convention délibéra sur la demande que le roi avait faite d'un conseil, et, nonobstant le refus odieux de quelques membres, l'assemblée décida que Louis XVI pourrait se choisir des défenseurs.

Louis XVI fit à Target, ancien constituant, l'insigne honneur de le désigner; Target refusa, dominé

par la crainte. M. de Malesherbes, autrefois ministre de Louis XVI, sollicita généreusement la faveur de défendre le roi; elle lui fut accordée. Plusieurs citoyens courageux, des émigrés, une femme elle-même, nommée Olympe de Gonges, écrivirent dans ce sens à la Convention et ne furent point agréés. A la demande de M. de Malesherbes, le jeune Romain Desèze, avocat déjà célèbre au barreau, fut adjoint à ce digne vieillard, dont l'âge aurait pu paralyser le dévouement. Le choix du roi désigna en outre, pour faire partie du conseil de défense, Denis Tronchet, ancien membre de l'Assemblée constituante. En faisant choix de ces hommes, Louis XVI, à son insu, les décorait d'une gloire impérissable.

« Dès que j'eus la permission d'entrer dans la prison du roi, dit Malesherbes, j'y courus; à peine m'eut-il aperçu qu'il quitta un Tacite ouvert devant lui sur une petite table; il me serra dans ses bras; ses yeux devinrent humides; les miens se remplirent de larmes, et il me dit : « Votre sacrifice est d'autant plus généreux que vous exposez votre vie et que vous ne sauverez pas la mienne.... J'en suis sûr, ajouta-t-il, ils me feront périr; ils en ont le pouvoir et la volonté. N'importe; occupons-nous de mon procès comme si je pouvais le gagner, et je le gagnerai en effet, puisque la mémoire que je laisserai sera sans tache. »

Les détails laissés par Malesherbes sur les apprêts d'une défense que le roi jugeait inutile sont pleins d'intérêt. Tronchet avait accepté sa mission avec quelques dispositions peu favorables; la candeur de Louis XVI le remplit de dévouement et d'amour.

« Quand Desèze eut fini son plaidoyer, dit Malesherbes, il nous le lut. Je n'ai rien entendu de plus pathétique que sa péroraison. Tronchet et moi nous en fûmes touchés jusqu'aux larmes. Le roi lui dit : « Il faut la supprimer, je ne veux pas les attendrir. »

« Une fois que nous étions seuls, ce prince me dit : « J'ai une grande peine : Desèze et Tronchet ne me doivent rien ; ils me donnent leur temps, leur travail, peut-être leur vie : comment reconnaître un tel service ? Je n'ai plus rien, et quand je leur ferais un legs, ils ne l'acquitteraient pas. — Sire, leur conscience, l'Europe, la postérité se chargeront de leur récompense. Vous pouvez leur en accorder une qui les comblera. — Laquelle ? — Embrassez-les. » Le lendemain il les pressa contre son cœur, et tous deux fondirent en larmes. » Desèze et Tronchet se sentirent payés ; ils avaient reçu tout ce qu'ils ambitionnaient : le salaire de larmes d'un malheureux abandonné de tous ses sujets, le geste de reconnaissance d'un mourant.

Cependant Louis XVI songeait à s'armer pour cette grande épreuve du jugement ; il s'occupait de sanctifier son sacrifice. Sa sœur lui avait indiqué un prêtre qui n'avait point prêté le serment, et il chargea Malesherbes d'aller le trouver pour le disposer au saint office qu'il aurait à rendre quand le moment serait venu. « Voilà, dit Louis XVI avec un triste sourire à son vieux ministre, une commission bien étrange pour un philosophe... »

La Convention nationale, sollicitée par les ennemis du duc d'Orléans, rendit contre les parents de Louis XVI, en exceptant les prisonniers du Temple,

une loi d'ostracisme qui fut annulée après deux jours donnés à la réflexion. Elle délibéra également sur l'organisation de l'instruction primaire ; mais les plans inexécutables ou impies qui lui furent soumis par son comité d'Enseignement furent ajournés.

Le 25 décembre, jour de Noël, Louis XVI, renfermé dans la tour du Temple et privé des consolations religieuses, écrivit de sa main son testament ; ce document pieux et célèbre est empreint d'une résignation touchante, et nous initie plus que toutes les déclarations officielles à ce qui se passait dans le cœur du roi (1).

(1) « Au nom de la très-sainte Trinité, du Père, et du Fils, et du Saint-« Esprit. Aujourd'hui vingt-cinquième jour de décembre mil sept cent « quatre-vingt-douze, moi Louis, seizième du nom, roi de France, étant « depuis quatre mois renfermé avec ma famille dans la tour du Temple, « à Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toute communi-« cation quelconque, même, depuis le onze du courant, avec ma famille; « de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir « l'issue, à cause de la méchanceté des hommes, et dont on ne trouve « aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante ; n'ayant que Dieu « pour témoin de mes pensées et auquel je puisse m'adresser ; je déclare « ici en sa présence mes dernières volontés et mes sentiments.

« Je laisse mon âme à Dieu, mon Créateur ; je le prie de la recevoir « dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par « ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu « son Père pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fus-« sions, et moi le premier.

« Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'Église catholique, « apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs, par une succession non « interrompue, de saint Pierre, auquel Jésus-Christ les avait confiés.

« Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le « Symbole et les Commandements de Dieu et de l'Église, tels que l'Église « catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais pré-« tendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les

Le lendemain, 26 décembre, Louis XVI, assisté de son conseil, comparut de nouveau à la barre de

« dogmes qui déchirent l'Église de Jésus-Christ; mais je m'en suis rap-
« porté et m'en rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux déci-
« sions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Église catholi-
« que, donnent et donneront conformément à la discipline de l'Église,
« suivie depuis Jésus-Christ.

« Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'er-
« reur, mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous
« en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne.
« Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés; j'ai cherché à les con-
« naître scrupuleusement, à les détester et à m'humilier en sa présence.
« Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu
« de recevoir la confession que je lui en ai faite, et surtout le repentir
« profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma
« volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la
« croyance de l'Église catholique, à laquelle je suis toujours resté sincè-
« rement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où
« je suis, s'il m'accorde vie, de me servir, aussitôt que je le pourrai, du
« ministère d'un prêtre catholique, pour m'accuser de tous mes péchés
« et recevoir le sacrement de Pénitence.

« Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance
« (car je ne me rappelle pas avoir fait sciemment aucune offense à per-
« sonne), ou ceux à qui j'aurais donné de mauvais exemples ou des
« scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir
« fait; je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux
« miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

« Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis,
« sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur par-
« donner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle ou par un zèle mal
« entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

« Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes
« tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par les liens du
« sang ou par quelque autre manière que ce puisse être; je prie Dieu
« particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes
« enfants et ma sœur, qui souffrent depuis longtemps avec moi, de les
« soutenir par sa grâce, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils reste-
« ront dans ce monde périssable.

la Convention. Desèze fit entendre un discours qui avait été soumis d'avance à l'examen du roi, et dont

« Je recommande mes enfants à ma femme; je n'ai jamais douté de « sa tendresse maternelle pour eux; je lui recommande surtout d'en « faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder « les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) « que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs « regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité. Je prie ma « sœur de vouloir continuer sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir « lieu de mère s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

« Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souf- « fre pour moi et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés « dans le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne « garde rien contre elle si elle croyait avoir quelque chose à se repro- « cher.

« Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent « à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre « eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les « soins et, les peines qu'elle se donne pour eux, et en mémoire de moi, « je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

« Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de « songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il « doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément ce qui a « rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut « faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois, mais en « même temps qu'un roi ne peut les faire respecter, et faire le bien qui « est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autre- « ment, étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il « est plus nuisible qu'utile.

« Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui « m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui « en donneront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que « j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont péri « pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi.

« Je sais qu'il y a plusieurs personnes, de celles qui m'étaient attachées, « qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient et qui « ont même montré de l'ingratitude; mais je leur pardonne (souvent, « dans les moments de trouble et d'effervescence, on n'est pas maître de

ce prince avait fait retrancher tous les passages pathétiques. « Je ne veux pas, disait-il, attendrir ces hommes. » Comme on avait dû s'y attendre, l'habile défenseur opposa à l'accusation le droit constitu-

« soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à « leur malheur.

« Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui « m'ont montré un attachement véritable et désintéressé; d'un côté, si « j'ai été sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens « à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, de l'autre, j'ai de la « consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de « personnes m'ont montrés; je les prie d'en recevoir tous mes remercîments. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les « compromettre si je parlais plus explicitement; mais je recommande « spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les re« connaître.

« Je croirais calomnier cependant les sentiments de la nation si je ne « recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Huë, que « leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi « dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses vic« times. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout « lieu de me louer depuis qu'il est avec moi. Comme c'est lui qui est resté « avec moi jusqu'à la fin, je prie messieurs de la Commune de lui re« mettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse, et les autres « petits objets qui ont été déposés au conseil de la commune.

« Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardaient les mau« vais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi; « j'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes; que celles-là « jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur « façon de penser.

« Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze de recevoir ici « tous mes remercîments et l'expression de ma sensibilité pour tous les « soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

« Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que « je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

« Fait double, à la tour du Temple, le vingt-cinq décembre mil sept « cent quatre-vingt-douze.

« Louis. »

tionnel, qui déclarait la personne du roi inviolable et sacrée; il rappela ensuite que, dans l'hypothèse la plus défavorable au chef de l'État, la même loi avait décidé que le roi, s'il se rendait complice d'une invasion étrangère, serait seulement censé avoir abdiqué. Un moment après il fit appel à la loyauté nationale, qui serait flétrie si la Convention, en passant outre sur les principes, déclarait à l'Europe qu'en se donnant une constitution la France n'avait voulu que tendre un piége à son roi. Il demanda qu'on cessât de refuser à Louis XVI les garanties que la loi accordait à tout citoyen, celle de ne pouvoir être arbitrairement jugé; il s'attacha à prouver que les crimes dont le roi était accusé n'étaient point prévus par l'acte constitutionnel; il combattit avec une vigoureuse énergie les sophismes à l'aide desquels on substituait au droit naturel, qui protégeait le roi, ce qu'on appelait le droit insurrectionnel, et il ne lui fut pas difficile de démontrer qu'à l'aide de pareilles maximes aucun prétexte ne manquerait désormais pour ruiner la liberté et ressusciter la tyrannie. On avait dit que la royauté, par le seul fait de son existence, constituait un crime, et alors il renvoya le reproche et la responsabilité de ce prétendu attentat à la nation, qui avait fait les rois. Il s'étonna de ce qu'en osant dépouiller Louis XVI de son inviolabilité on ne lui accordât pas, en échange, les droits naturels dont chaque Français était investi, les formes préservatrices que tout citoyen pouvait réclamer, la séparation des pouvoirs, le jury d'accusation et le jury de jugement, le droit de récuser les juges, la minorité de

faveur que la loi déclare prépondérante lorsque les voix qui condamnent n'ont pas dépassé un certain chiffre déterminé d'avance, celui des deux tiers, par exemple. Promenant alors un long regard sur l'assemblée, il s'écria avec une émotion douloureuse : « Je « cherche parmi vous des juges, et je n'y trouve que « des accusateurs!...

« Louis sera donc le seul Français pour lequel il « n'existera aucune loi ni aucune forme!

« Il n'aura ni les droits de citoyen ni les prérogatives de roi!... Il ne jouira ni de son ancienne con« dition ni de la nouvelle!... Quelle étrange et incon« cevable destinée!... »

Le jeune orateur, abordant ensuite la discussion des faits, remonta, avec l'acte d'accusation, jusqu'au mois de juin 1789. Il rappela que, au lieu d'avoir voulu dépouiller le peuple du droit d'élire ses représentants, Louis XVI avait convoqué les états généraux, et qu'un décret solennel, rendu à la suite de la célèbre nuit du 4 août, l'avait proclamé « le restaurateur de la « liberté française. » Puis il fit appel à toutes les marques d'amour que le roi avait données au peuple, au souvenir de tous les priviléges souverains auxquels il avait renoncé, à cette mémorable fédération du 14 juillet 1790, où tant de concorde avait été manifestée entre la nation et Louis XVI.

En terminant Desèze s'écria : « Français! qu'est « devenu ce caractère national, ce caractère qui dis« tinguait vos anciennes mœurs, ce caractère de gran« deur et de loyauté?

« Mettriez-vous votre puissance à combler l'infor-

« tune d'un homme qui a eu le courage de se con-
« fier aux représentants de la nation elle-même? N'au-
« riez-vous donc plus de respect pour les droits
« sacrés de l'asile? Ne croiriez-vous devoir aucune
« pitié à l'excès du malheur, et ne regarderiez-vous
« pas un roi qui cesse de l'être comme une victime
« assez éclatante du sort pour qu'il dût vous paraître
« impossible d'ajouter encore à la misère de sa
« destinée?

« Français! la révolution qui vous régénère a dé-
« veloppé en vous de grandes vertus; mais craignez
« qu'elle n'ait affaibli dans vos âmes le sentiment de
« l'humanité, sans lequel il ne peut y en avoir que de
« fausses.

« Écoutez d'avance l'histoire, qui redira à la re-
« nommée :

« Louis était monté sur le trône à vingt ans, et, à
« vingt ans, il donna sur le trône l'exemple des
« mœurs; il n'y porta aucune faiblesse coupable ni
« aucune passion corruptrice; il y fut économe, juste,
« sévère; il s'y montra toujours l'ami constant du
« peuple. Le peuple désirait la destruction d'un im-
« pôt désastreux qui pesait sur lui : il le détruisit. Le
« peuple demandait l'abolition de la servitude : il
« commença par l'abolir lui-même dans ses domaines.
« Le peuple sollicitait des réformes dans la législation
« criminelle pour l'adoucissement du sort des accu-
« sés : il fit ces réformes. Le peuple voulut que des
« milliers de Français, que la rigueur de nos usages
« avait privés jusqu'alors des droits qui appartiennent
« aux citoyens, acquissent ces droits ou les recou-

« vrassent : il les en fit jouir par ses lois. Le peuple « voulut la liberté : il la lui donna (*des murmures se « font entendre dans les tribunes*); il vint au-devant de « lui par ses sacrifices; et cependant c'est au nom de « ce même peuple; qu'on demande aujourd'hui... « Citoyens, je n'achève pas... je m'arrête devant « l'histoire : songez qu'elle jugera votre jugement, et « que le sien sera celui des siècles. »

Lorsque le défenseur eut achevé, Louis XVI se leva et dit d'une voix ferme :

« Messieurs, on vient de vous exposer mes moyens « de défense; je ne les renouvellerai point. En vous « parlant peut-être pour la dernière fois, je vous dé- « clare que ma conscience ne me reproche rien et que « mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité. Je « n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée « publiquement; mais mon cœur est déchiré de trou- « ver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir « voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout « que les malheurs du 10 août me soient attribués. « J'avoue que les preuves multipliées que j'avais don- « nées, dans tous les temps, de mon amour pour le « peuple, et la manière dont je m'étais toujours con- « duit, me paraissaient devoir prouver que je crai- « gnais peu de m'exposer pour épargner le sang, et « éloigner de moi une pareille imputation. »

Le roi fut ramené au Temple. Pendant le trajet il montra une dignité calme, sans affectation, portant la conversation sur des sujets utiles, parlant littérature, arts et sciences, et s'occupant de ce qui concernait l'édilité parisienne. On se montrait plus ému

à la Convention, où déjà s'était engagée une lutte des plus vives sur la procédure dirigée contre Louis XVI. Les montagnards demandaient qu'on jugeât sans désemparer; les Girondins insistaient pour que les formes judiciaires fussent observées; l'un d'eux, Lanjuinais, en butte aux fureurs du jacobinisme, les brava courageusement, et essaya de faire rougir ses adversaires en leur reprochant leur inique férocité. La Convention, pour en finir, décréta que la discussion serait immédiatement ouverte sur le jugement de Louis XVI.

Trois questions étaient posées et devaient être résolues dans l'ordre suivant :

Louis est-il coupable?

Le jugement sera-t-il soumis à la sanction du peuple?

Quelle sera la peine?

Un grand nombre d'orateurs prirent successivement la parole, et la Convention consentit à prolonger cette grave délibération, soit qu'il plût à son orgueil de juger, en face de l'Europe, l'héritier de trois dynasties, soit qu'elle voulût examiner avec patience quel parti il serait plus à propos de prendre. La résolution des montagnards n'était point douteuse : ils voulaient cimenter dans le sang de Louis XVI l'édifice républicain qu'ils avaient fondé; les Girondins, au contraire, étaient en proie aux sentiments les plus opposés. Beaucoup d'entre eux, émus de quelques sentiments de pitié, désiraient soustraire le roi au supplice; d'autres, qui compatissaient assez faiblement aux infortunes de la famille royale, entrevoyaient dans l'avenir

des vengeances monarchiques, et ils ne désespéraient pas de renvoyer Louis XVI devant le tribunal du peuple, afin que, le peuple ayant exercé sa suprême justice, la responsabilité de la clémence ou du sang ne pesât que sur lui. La plupart des membres de la *Plaine*, hommes tièdes et à convictions douteuses, auraient peut-être voulu s'épargner le remords d'un vote sanglant et les dangers à venir du régicide; mais, entourés et menacés par le peuple des tribunes, suspects aux jacobins, et plus effrayés encore de l'absolution du roi que de sa mort, ils en étaient à prendre conseil de leur sûreté personnelle plutôt que de leur conscience.

Quoi qu'il en soit, les six cent quatre-vingt-trois députés présents (1) répondirent : « Oui, » sur la première question. L'appel au peuple renfermé dans la seconde question, et qui était l'espérance des amis du roi, fut repoussé par quatre cent vingt-quatre voix; au nombre des deux cent quatre-vingt-un députés qui votèrent pour ce recours à la nation se montraient les chefs du parti girondin. Robespierre ne voulait pas du jugement des quarante-cinq mille communes de France, qui ne cachaient point leur mécontentement de l'immense et tyrannique puissance des clubs; la vraie souveraineté du peuple eût arraché à l'échafaud la royale victime : la minorité des appelants ne laissa plus de doute sur la désastreuse issue du procès. Ajoutons que des troupes de bandits ar-

(1) Les soixante-six autres députés étaient absents par maladie ou par commission, ou bien s'étaient récusés.

més de sabres et de bâtons environnaient la salle de l'assemblée, inondaient les abords de la Convention, et menaçaient de mort chaque député qui se rendrait coupable de justice ou de pitié envers Louis XVI. « Ou sa tête ou la tienne, » tel était le mot d'ordre qui devait faire trembler le député. Des pièces de canon étaient braquées aux deux entrées de la Convention ; des apostrophes menaçantes et des applaudissements sanguinaires partaient des tribunes publiques.

Lorsque la discussion s'engagea sur cette troisième question : *Quelle sera la peine ?* on allait entrer dans les premiers jours de janvier de cette année 1793 qui laissera en France un épouvantable souvenir.

Un assez grand nombre d'orateurs conclurent en faveur du roi, se bornant à réclamer contre lui la peine du bannissement, qui, dans les circonstances où se trouvait le pays, n'était en réalité et ne pouvait être qu'une absolution déguisée. Morisson alla même jusqu'à demander qu'on accordât à Louis XVI exilé un secours annuel de cinq cent mille livres. L'humanité aurait été un moment consolée par ces propositions clémentes si leurs auteurs ne s'étaient cru forcés, en face des menaces de la Montagne et des tribunes, de les revêtir d'un langage injurieux pour le roi, et de faire passer la pitié à la faveur de la calomnie et de l'outrage. Ils parlèrent donc « des trahisons de Louis Capet » et « de leur horreur pour son hypocrisie ; » ils demandèrent « que le tyran qui avait usurpé la souveraineté du peuple français allât promener dans l'univers la malédiction de ce même

peuple, dont il avait longtemps outragé la majesté; que sa présence réveillât partout les remords de ses pareils; qu'elle avertît les peuples que le temps de leur vengeance était arrivé. »

Lorsque Vergniaud parut à la tribune, il se fit dans l'assemblée un profond silence, et l'on attendit avec un intérêt mêlé de curiosité que l'illustre orateur se prononçât à son tour. Dans une improvisation rapide, et à laquelle sa parole prêta les apparences de la conviction, Vergniaux invoqua le principe de la souveraineté du peuple; il s'attacha à établir que, Louis étant inviolable de par la nation elle-même, c'était à la nation elle-même, et non à ses délégués, qu'il appartenait de méconnaître le droit d'inviolabilité par elle établi, et il conclut à ce que le roi fût renvoyé devant le peuple pour y être jugé. L'orateur en appela au courage du peuple et de la Convention; il conjura l'assemblée de ne point se laisser troubler par les vains fantômes de guerres et de massacres qu'on lui faisait entrevoir si elle s'en remettait au peuple, et à lui seul, du soin de juger le roi; puis il renvoya avec énergie, aux jacobins, aux montagnards et à Robespierre lui-même, leurs reproches accoutumés de conspiration et de trahison. Celui qui parlait ainsi, et qui semblait vouloir consoler l'humanité, devait lui-même, peu de jours après, déshonorer son nom et sa gloire par un vote régicide. La postérité n'accordera pas à Vergniaux d'oublier qu'il fut, lui aussi, l'un de ceux qui envoyèrent Louis XVI à la mort, et elle se demandera s'il dut au fanatisme ou à la crainte de renier si promptement son langage, de se placer lui-même

sous le poids des malédictions éloquentes qu'il avait fait descendre du haut de la tribune sur les bourreaux.

Brissot fut du nombre de ceux qui demandèrent le renvoi de Louis XVI devant les assemblées primaires; il insista pour qu'on se montrât respectueux envers les formes judiciaires, que la Montagne affectait de mépriser, elle qui ne voulait voir dans le procès du roi qu'une question de haute politique; il se plaignit de ce que l'on osât tourner en raillerie l'observation des lois; il demanda aux jacobins si l'on ne pouvait être à la hauteur de la Révolution qu'en se hissant sur des piles de cadavres, et si le secret de l'homme d'État n'était plus désormais que le secret des bourreaux. Le Girondin Carra, homme méprisé, se prononça contre l'appel au peuple, en faveur duquel parlèrent Gensonné et Pétion. Le discours de Gensonné fut rempli d'attaques directes contre les montagnards et Robespierre, qu'il accusa d'aspirer à la tyrannie et d'encombrer les emplois publics de leurs créatures, gens à cheveux plats et à brusqueries prétendues républicaines, dont, assurait-il, les dilapidations et l'impéritie devaient coûter peut-être à la nation autant que la guerre.

Le 16 janvier, l'appel nominal s'ouvrit sur l'application de la peine; la mort était plus que jamais à l'ordre du jour, et à aucune époque de notre histoire le génie du crime n'avait mieux plané sur Paris. Jamais la peur ne s'était résignée à une obéissance plus lugubre. Les brigands des faubourgs (et, pour leur donner encore le nom hideux dont ils se glorifiaient, les sans-culottes) s'étaient at-

troupés autour de la salle des séances, armés de bâtons et de sabres, et leurs sinistres figures menaçaient des derniers excès les membres de l'assemblée si le résultat de l'appel nominal était favorable à Louis XVI. Les jacobins et les cordeliers se répandaient dans les rues et sur la place publique, propageant dans tous les cœurs la vengeance et la crainte, glaçant d'effroi ceux qu'ils ne déterminaient pas à partager leurs fureurs sanguinaires. Les amis du roi se cachaient, gémissant dans le silence de leur retraite et nourrissant encore l'espoir que le crime s'arrêterait en chemin. Les députés qui se rendaient à la Convention se voyaient réduits à circuler au milieu d'une foule épaisse et armée. L'intérieur de la salle n'offrait pas un spectacle moins effrayant. Les tribunes de faveur étaient encombrées de femmes élégamment parées, introduites par la protection des députés montagnards, et qui, plus hideuses peut-être que les spectatrices en haillons placées dans les tribunes hautes, montraient une curiosité indécente et une impatience qui ressemblait à la joie. Pendant que cette étrange aristocratie des salons révolutionnaires suivait les diverses phases du drame dont le bourreau devait assurer le dénoûment, des hommes et des femmes du peuple, pour la plupart gorgés de viande et de vin, encombraient les autres places réservées à la foule et garnissaient les galeries et les couloirs ; de ces tribunes descendaient sans relâche, sur l'assemblée, l'injure, l'outrage, l'excitation passionnée, l'ordre de déposer un vote sanglant. Chaque discours régicide était accueilli par de vives acclamations ; chaque orateur qui avait osé pro-

poser une moindre peine était escorté par de sinistres huées en retournant à sa place.

Par suite d'un roulement qui s'opérait entre les départements pour procéder aux appels nominaux, les députés de la Haute-Garonne eurent les premiers à déposer leurs votes, et la parole fut d'abord donnée à l'un d'eux, Jean Mailhe, de Toulouse. Mailhe émit le vœu que Louis XVI fût condamné à mort, sauf à examiner plus tard si l'exécution ne devrait pas être ajournée. Le but de ce vote était de satisfaire les jacobins et de se réserver en même temps, dans la personne de Louis XVI, condamné mais non supplicié, une sorte d'otage contre l'Europe. Au fond, cette réserve pouvait être d'une haute importance. En différant l'exécution de Louis XVI jusqu'à la paix, il semblait qu'on voulût l'ajourner indéfiniment, puisque à cette époque les haines devaient être refroidies, et la colère des jacobins désarmée par le temps. Un nombre assez considérable de députés opinèrent comme Mailhe.

On comptait sur la pitié et la clémence dont les Girondins faisaient parade; cet espoir fut bien tristement déçu. Vergniaux, terrifié par les menaces des jacobins, vota la mort, avec la réserve de Mailhe; Guadet suivit son exemple; Gensonné, Ducos, Boyer-Fonfrède votèrent la mort; Grangeneuve vota la réclusion; Lanjuinais, le bannissement; Pétion, la mort; Sieyès, la mort; les deux Robespierre, Saint-Just, Danton, Barrère, Cambacérès, Chénier, Fouché de Nantes, Couthon, Roux se prononcèrent également pour la peine capitale. Louvet vota également la mort, sous

cette réserve que Louis ne devrait la subir qu'après que le peuple français aurait accepté la nouvelle constitution. Un peuple qui inaugure un ordre social nouveau procède par la clémence et non par le meurtre, et la restriction de Louvet, comme celle de Mailhe, tendait indirectement à sauver le roi.

Cavaignac, député du Lot; Paganel, député de Lot-et-Garonne et prêtre schismatique; Jean-Bon Saint-André, pasteur protestant, votèrent pour la mort. Zangiacomi, de la Meurthe, reconnaissant, dit-il, avec Charles Ier, « que rien n'était plus abject « qu'un roi détrôné, » voulut condamner Louis « à « la honte de l'existence » et vota pour la détention jusqu'à la paix. Roux, de la Haute-Marne, en se prononçant pour la mort, regretta de ne pouvoir frapper du même coup la tête de tous les tyrans. Lequinio, de la Manche, aurait voulu, par haine pour le sang, se borner à condamner Louis XVI aux galères perpétuelles; mais la crainte de le voir, même au fond d'un bagne, servir de prétexte aux complots de l'aristocratie, le détermina à épargner à la Convention ce vote, cent fois plus cruel que celui des régicides; il se prononça donc à regret pour la mort, et non pour les travaux forcés. Mais l'idée honteuse qu'il avait émise ne fut pas perdue : un philosophe la releva pour son propre compte, et Condorcet assuma l'éternelle infamie d'avoir condamné aux galères le roi de France, le fils de saint Louis, l'héritier de Clovis, de Charlemagne et de Louis le Grand!

L'aventurier Anacharsis Cloots vota pour la mort, au nom du genre humain; Valazé se rangea à l'avis

de Mailhe; Billaud-Varennes demanda que la mort fût infligée à Louis dans les vingt-quatre heures; Manuel, plus courageux et plus humain qu'on n'aurait pu le croire, se prononça pour la détention. Camille Desmoulins osa dire : « Je vote pour la mort, trop « tard peut-être pour l'honneur de la Convention na- « tionale! » Mais sa voix fut étouffée par des murmures. La détermination de Marat n'était pas douteuse : cet homme vota pour la mort, et, à l'exception de Dussaulx, tous ses collègues de la députation de Paris s'empressèrent de l'imiter. Quand le duc d'Orléans (*Égalité*) parut à son tour à la tribune, il fit entendre ces lugubres paroles : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple, méritent la mort, je vote la mort! » Une sourde rumeur et des murmures prolongés accueillirent ce vote, non moins criminel que lâche.

De part et d'autre on tenait note des suffrages, et déjà le bruit s'était répandu dans l'assemblée que le résultat du scrutin était douteux, que les votes de mort se trouvaient balancés par les votes moins rigoureux. Bientôt il se fit une rumeur dans la salle, et l'on vit qu'un député des Deux-Sèvres, alors malade (on le nommait Duchâtel), se faisait apporter à la Convention. Au milieu des imprécations et des menaces, cet homme courageux osa se borner à voter le bannissement, et l'on espéra un moment, mais en vain, que son suffrage sauverait le roi.

Une démarche faite au nom de l'Espagne pour

sauver Louis XVI fut dédaigneusement écartée par le vote de la question préalable.

L'appel nominal étant clos, les votes furent comptés par les secrétaires, et le président Vergniaux proclama le résultat du scrutin. « Citoyens, dit-il, « vous allez exercer un grand acte de justice ; j'es-« père que l'humanité vous engagera à garder le « plus religieux silence. Quand la justice a parlé, « l'humanité doit avoir son tour. » A ces mots il se fit un silence solennel, effroyable ; on eût dit le silence de la mort. Il poursuivit :

« L'assemblée est composée de 749 membres : 15 « sont absents par commission, 7 par maladie, 1 sans « cause (il était mort au début de la Convention), 5 « n'ont pas voté ; en tout 28, ce qui réduit le nombre « des votants à 721 ; la majorité absolue est de 361 « voix. 2 ont voté pour les fers, 286 pour la détention, « le bannissement à la paix, ou le bannissement im-« médiat, ou pour la réclusion ; quelques-uns y ont « ajouté la peine de mort conditionnelle, si le terri-« toire était envahi ; 46 pour la mort avec sursis, « soit jusqu'à la paix, soit après l'expulsion des « Bourbons, soit jusqu'à la ratification de la Cons-« titution ; 26 se sont prononcés pour la mort, en « demandant qu'il soit examiné s'il ne serait pas utile « de surseoir à l'exécution (c'était l'amendement « de Mailhe) ; 361 pour la mort sans condition. Je dé-« clare, au nom de la Convention nationale, que la « peine qu'elle a prononcée contre Louis Capet est la « peine de mort. »

Les défenseurs du roi furent introduits, et l'un

d'eux, M. Desèze, donna lecture de l'acte suivant, émané de Louis XVI :

« Je dois à mon honneur, je dois à ma famille de « ne point souscrire à un jugement qui m'inculpe « d'un crime que je ne puis me reprocher. En con- « séquence, je déclare que j'interjette appel à la na- « tion elle-même du jugement de ses représentants. Je « donne pouvoir spécial à mes défenseurs, et je « charge expressément leur fidélité, de faire connaître « à la Convention cet appel par tous les moyens qui « seront en leur pouvoir, etc. Fait à la tour du Tem- « ple, ce 16 janvier 1793. *Signé* Louis. »

M. Desèze fit suivre cette lecture de quelques paroles éloquentes, et Tronchet présenta à son tour quelques arguments motivés sur le chiffre peu élevé de la majorité. L'un et l'autre insistèrent pour qu'on daignât accorder à Louis XVI la faculté d'en appeler à un juge plus digne et moins passionné, à la nation française elle-même. Le vénérable Malesherbes, qui les avait accompagnés à la barre, commença une allocution touchante que ses sanglots interrompirent et qu'il ne put achever. Sur la motion de Robespierre, l'assemblée rejeta la demande de Louis XVI, et, le 17 janvier, elle décréta ce qui suit :

« La Convention nationale déclare Louis Capet, « dernier roi des Français, coupable de conspiration « contre la liberté de la nation et d'attentat contre « la sûreté générale de la république.

« La Convention nationale décrète que Louis Capet « subira la peine de mort.

« La Convention nationale déclare nul l'acte de

« Louis Capet, apporté à la barre par ses conseils, « qualifié d'appel à la nation du jugement rendu con- « tre lui par la Convention; défend à qui que ce soit « d'y donner suite, à peine d'être poursuivi et puni « comme coupable d'attentat contre la sûreté gé- « nérale de la république. »

Le 17 janvier, à neuf heures du matin, Louis XVI reçut la nouvelle sans surprise et sans émotion ; il ne se préoccupa que du sort de sa famille et des malheurs qui allaient tomber sur la France. Le 18, le roi demanda à Cléry le volume de l'histoire d'Angleterre qui renfermait le récit de la mort de Charles I[er]. Le 19, un municipal inventoria les meubles et les effets du logement de Louis XVI et fouilla minutieusement dans tous les coins. Le 20, à deux heures après midi, la porte de la chambre s'ouvrit pour laisser entrer le *conseil exécutif* : Garat, ministre de la justice; Lebrun, ministre des affaires étrangères; Grouvelle, secrétaire du conseil; le président et le procureur général syndic du département, le maire et le procureur de la Commune, le président et l'accusateur public du tribunal criminel. Santerre faisait partie du cortége. Garat, le chapeau sur la tête, dit au roi qu'il allait entendre le décret de la Convention; le secrétaire Grouvelle le lut d'une voix tremblante. Au mot de *conspiration* l'indignation de Louis XVI s'exprima par un mouvement de ses lèvres; aux mots de *peine de mort* son regard se leva comme pour invoquer l'appui divin. Pendant cette lecture son attitude fut grande et belle. Le roi remit à Garat une lettre à la Convention nationale; il demandait un délai de trois jours pour se préparer

à paraître devant Dieu, un ecclésiastique de son choix, le bonheur de voir sa famille sans témoins et quand il le voudrait. Le conseil exécutif en référa à la Convention, et la Convention, après une discussion orageuse qui dura cinq heures, chargea le ministre de répondre aux demandes de Louis XVI qu'il était libre de faire appeler le ministre du culte qu'il désignerait et de voir sa famille sans témoins, mais que la demande d'un délai de trois jours pour se préparer à la mort était rejetée, et que l'exécution aurait lieu dans les vingt-quatre heures.

Le mercredi 20 janvier, à huit heures et demie du soir, le roi demanda sa famille. « La reine parut la première, dit le fidèle Cléry, tenant son fils par la main; Madame Royale et madame Élisabeth la suivaient. Tous se précipitèrent dans les bras du roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes et ne fut interrompu que par des sanglots. La reine fit un mouvement pour entraîner Sa Majesté vers sa chambre, loin de la vue des spectateurs. « Non, dit le roi d'une voix sourde, en soutenant sa femme sur son cœur, passons dans cette salle ; je ne puis vous voir que là. » Ils y entrèrent, et Cléry ferma la porte, qui était en vitrage. Le roi s'assit, ayant la reine à sa gauche, madame Élisabeth et Madame Royale presque en face. Le jeune prince resta debout entre les jambes du roi. Tous étaient penchés vers lui et le tenaient souvent embrassé. Cette scène de douleur dura sept quarts d'heure, pendant lesquels il fut imposible de rien entendre. On voyait seulement qu'après chaque phrase du roi les sanglots des princesses redoublaient,

duraient quelques minutes, et qu'ensuite le roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger, d'après leurs mouvements, que lui-même leur avait appris sa condamnation.»

Après ces deux heures de gémissements et de larmes, le roi donna le signal de la séparation éternelle. On promit de se revoir le lendemain matin à huit heures, et l'on se dit adieu au milieu des lamentations et des sanglots. La jeune princesse tomba évanouie aux pieds du roi; il fallut l'emporter.

Louis XVI se rendit ensuite dans une tourelle où l'attendait son confesseur, l'abbé Edgeworth de Firmont. Ce digne prêtre avait réussi à se procurer les objets nécessaires pour la célébration des saints mystères. En ce moment le roi laissa échapper des larmes et demanda à l'abbé de Firmont de lui *pardonner ce moment de faiblesse, si toutefois on pouvait le nommer ainsi.* « Depuis longtemps, » ajouta-t-il, » je vis au milieu de mes ennemis, et l'habitude m'a en quelque sorte familiarisé avec eux; mais la vue d'un sujet fidèle parle tout autrement à mon cœur; c'est un spectacle auquel mes yeux ne sont plus accoutumés, et il m'attendrit malgré moi. » En prononçant ces paroles le roi releva l'ecclésiastique avec bonté et l'emmena dans son cabinet. L'ayant fait asseoir auprès de lui : « C'est donc à présent, dit-il, » Monsieur, la grande affaire qui doit m'occuper tout entier; car que sont toutes les autres auprès de celle-là? » Le royal condamné se confessa et reçut l'absolution. Il était dix heures; le roi consentit à se coucher, après avoir donné ses ordres pour qu'on le réveillât

à cinq heures. A peine fut-il couché qu'un profond sommeil s'empara de ses sens ; il dormit paisiblement jusqu'à l'heure qu'il avait lui-même fixée. Dès qu'il fut habillé, il fit appeler son confesseur, et ce dernier célébra les saints mystères. Une commode placée au milieu de la chambre servait d'autel ; le roi, devant lequel on avait placé un coussin, ne voulut pas en faire usage ; constamment à genoux et les yeux attachés au livre des prières, il entendit la messe avec un religieux recueillement et reçut la communion.

Il était nuit, et au dehors tombait une pluie mêlée de neige qui se changeait sur le pavé en boue glaciale. Nuit de deuil, qui, pour les royalistes, s'écoula en de stériles gémissements, en des tentatives sans portée et sans unité, que méditait la faiblesse et que paralysait l'impitoyable énergie des bourreaux. Quand le jour commença à poindre, les montagnards se comptèrent et se trouvèrent les plus forts. La garde nationale, tout entière sous les armes, se rendit, par détachements, aux postes que ses chefs lui avaient assignés. La population, saisie de consternation et d'épouvante, mais refoulant en elle-même les sentiments qui l'agitaient, ferma ses fenêtres et ses boutiques, et Paris, en dehors des lieux où stationnait la troupe, revêtit ce caractère d'atonie et de silence qui, dans les calamités publiques, lui donne l'aspect d'une cité morte.

Santerre était chargé d'assurer l'ordre public. Il parut au Temple, suivi d'un cortége d'hommes hideux, tels que Paris seul en fournit pour les jours sinistres : c'était son armée ; une artillerie formidable le suivait

et faisait trembler la cité. A neuf heures il entra chez le roi, accompagné de douze municipaux et de dix gendarmes. Louis XVI allant au-devant d'eux de l'air le plus calme : « Vous venez me chercher? » dit-il d'une voix ferme et dans une impérieuse attitude au farouche commandant. « Oui. — Cela suffit; j'ai besoin d'entretenir quelques minutes mon confesseur; je vous rejoins dans l'instant. » Santerre le laissa entrer dans la tourelle.

« Tout est consommé, dit le roi à l'abbé Edgeworth en tombant à genoux; donnez-moi la dernière bénédiction, et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin. » Le prêtre le bénit, et Louis XVI ouvrit la porte, le front serein, la majesté de la mort dans le geste et sur les traits; il tenait un papier à la main : c'était son testament. « Je vous prie, dit-il à l'un des municipaux qui se trouvait en face de lui, de remettre ce papier à la reine.... » Un mouvement qui se manifesta sur ces visages républicains lui fit comprendre qu'il s'était trompé de termes..... « A ma femme, » dit-il en se reprenant. « Cela ne me regarde pas, répondit rudement le municipal; je ne suis chargé que de vous conduire à l'échafaud. » Celui qui parlait ainsi était Jacques Roux, un prêtre apostat qui avait dépouillé toute charité. « C'est juste, » dit tout bas Louis XVI visiblement contristé; et il présenta son écrit à un autre, nommé Gobeau, qui l'accepta. « Vous pouvez en faire la lecture; il y a des dispositions que je désire que la Commune connaisse. Je désirerais que Cléry restât auprès de mon fils, qui est accoutumé à ses soins; j'espère que la Commune ne

me refusera pas cette grâce. Partons..... » En traversant la première cour de la prison, Louis XVI se retourna deux fois vers la tour qui renfermait sa famille, comme pour lui dire un dernier adieu. Deux gendarmes montèrent avec lui et l'abbé Edgeworth dans la même voiture. Leur aspect sinistre indiquait assez les ordres qu'ils étaient chargés d'exécuter si quelque mouvement irrégulier ou inattendu autour de la voiture venait à se manifester et à faire craindre une tentative en faveur du roi.

Pendant le trajet, qui fut assez long, le roi garda le silence ou lut des prières, particulièrement quelques-uns des psaumes de David; il les récitait alternativement avec son confesseur. Les gendarmes paraissaient émus du spectacle de cette piété tranquille et courageuse. Toutes les rues sur le passage du cortége étaient garnies de citoyens armés de piques et de fusils. Personne ne se montrait aux fenêtres; aucun cri ne se faisait entendre. Dès que la voiture se fut arrêtée sur la *place de la Révolution*, non loin du piédestal où, peu de mois auparavant s'élevait la statue de Louis XV, le roi, avant de descendre, prescrivit aux gendarmes de veiller à la sûreté de son confesseur; ensuite il se dépouilla lui-même de son habit, de sa cravate, de sa chemise jusqu'à la ceinture, et résista d'abord vivement aux bourreaux qui voulaient lui lier les mains. « Sire, lui dit son confesseur, je ne vois dans ce dernier outrage qu'un dernier trait de ressemblance entre vous et le Dieu qui va être votre récompense. — Il ne me faut rien moins que l'exemple d'un Dieu, répondit le roi, pour que je me soumette à un pareil affront. »

Puis, se retournant vers les bourreaux : « Faites ce que vous voudrez, leur dit-il ; je boirai le calice jusqu'à la lie. » Louis XVI monta, soutenu par le prêtre, les marches de l'échafaud ; elles étaient fort roides ; il les franchit avec peine. Mais, parvenu à la dernière marche, il s'échappa, pour ainsi dire, des mains du confesseur, traversa d'un pied ferme toute la largeur de l'échafaud, imposa silence par son seul regard à quinze ou vingt tambours placés en face de lui, et, d'une voix si forte qu'elle dut être entendue du Pont-Tournant, il s'écria : « Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute ; je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que ce sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France... » Un roulement de tambours, à un ordre donné par Santerre, couvrit sa voix, et il ne lui resta plus qu'à s'abandonner aux bourreaux. *Fils de saint Louis*, lui dit son confesseur, *montez au ciel !* Et la tête de l'héritier de soixante rois tomba sous la hache de la guillotine. Il était dix heures et vingt-deux minutes à l'horloge des Tuileries : le régicide était consommé (1) !

(1) Voici le témoignage de l'exécuteur des hautes-œuvres : « Il monta « sur l'échafaud et voulut s'avancer sur le devant, comme pour parler ; « mais on lui représenta que la chose était impossible. Il se laissa alors « conduire à l'endroit où on l'attacha, et d'où il s'est écrié très-haut : « *Peuple, je meurs innocent.* Ensuite, se retournant vers nous, il nous dit : « Messieurs, je suis innocent de tout ce dont on m'inculpe ; je souhaite « que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français. » Voilà ses vé« ritables et dernières paroles.

« Pour rendre hommage à la vérité, ajoute le terrible historien, il a « soutenu tout cela avec un grand sang-froid, une fermeté qui nous a « étonnés. Je reste très-convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans

Ainsi périt, après dix-neuf ans de règne, et à l'âge de trente-huit ans, Louis seizième du nom, dernier roi des Français. Dieu l'avait appelé à la mission de victime en lui refusant les dons qui font les grands rois. Les fautes de ses ancêtres retombèrent sur sa tête : innocent de leurs erreurs ou de leurs excès, il paya au prix de tout son sang les guerres injustes, les folles dépenses, l'avarice et la tyrannie de plusieurs de ses prédécesseurs. Pur des débauches de Louis XV, de l'ambition de Louis le Grand, des adultères de Henri IV, des vices de Henri III, des cruautés de Charles IX, des scandales de François I[er], de l'orgueil tyrannique de Philippe le Bel, il recueillit cependant la moisson de colère que les uns et les autres avaient semée depuis plusieurs siècles. C'est par une loi mystérieuse que l'expiation des crimes du coupable paraît tant de fois réservée, en ce monde, à l'innocent; il est peut-être nécessaire que son sang ou ses larmes satisfassent davantage à une justice qui n'est point celle des hommes.

Le bourreau prit la tête du roi et la promena par deux fois autour de l'échafaud, aux acclamations d'un

« les principes de la religion, dont personne ne paraissait plus pénétré
« et plus persuadé que lui.

« *Signé* Sanson, *exécuteur des jugements criminels.* »

A côté de ce témoignage du bourreau l'histoire grave quelques paroles du prêtre apostat que la Commune avait délégué pour assister au supplice.

« Pendant la route, dit Jacques Roux, le plus profond silence a régné.
« Il n'est arrivé aucun événement. Nous sommes montés dans les bu-
« reaux de la Marine pour dresser le procès-verbal de l'exécution ; nous
« n'avons pas quitté Capet des yeux jusqu'à la guillotine. Il est arrivé à
« dix heures dix minutes; il a été trois minutes à descendre de voiture.
« Il a voulu parler au peuple; Santerre s'y est opposé. Sa tête a roulé. »

petit nombre de forcenés et au retentissement des salves d'artillerie. Quelques hommes montèrent sur l'échafaud; les uns trempèrent leur mouchoir dans le sang, les autres secouèrent ce sang royal sur le peuple, comme pour infliger à la république un affreux baptême. Cependant la foule s'écoula silencieuse; les restes du roi, recueillis dans le panier destiné aux cadavres des criminels suppliciés, furent transportés dans le cimetière voisin, et, jusqu'au lendemain, la ville de Paris garda une attitude que les montagnards affectèrent d'appeler magnanime, mais qui ressemblait au remords.

Après tout, ce qui venait de périr sur l'échafaud du 21 janvier, ce n'était pas le despotisme (il n'existait alors que dans les clubs), c'était la liberté elle-même. L'assassinat du roi rendait haïssable aux gens de bien en France la liberté au nom de laquelle il s'accomplissait; il compromettait des idées généreuses; il souillait et marquait d'un signe maudit une noble cause; il remplaçait par l'épouvante les espérances infinies. L'assassinat du roi discréditait la cause de la liberté en Europe. Le mouvement de 1789 avait pris un caractère universel par le côté humain, sympathique et protecteur de ses principes; le crime du 21 janvier indignait tous les nobles cœurs, amis de nos idées, en Allemagne, en Angleterre, en Italie; il produisait une réaction contre les doctrines de la liberté, et les rois menacés portaient justement la main sur la garde de leur épée, et se préparaient, les uns à venger l'idée monarchique, les autres à défendre leur existence et leur droit.

Dans la soirée qui précéda le supplice immérité et à jamais déplorable de Louis XVI, l'un des juges régicides, Lepelletier de Saint-Fargeau, avait été mis à mort par un ancien garde du corps, nommé Pâris. Cet homme, qu'avait exaspéré l'abominable arrêt de la Convention, cherchait, dit-on, le duc d'Orléans au Palais-Royal, pour le châtier de son vote criminel. Ne l'ayant pas rencontré, il poignarda le premier régicide qu'il trouva sous sa main, et ce fut le député Michel Lepelletier. Ce conventionnel était immensément riche. Quoique favori et commensal d'*Égalité*, il n'avait cédé qu'à la peur en votant la mort de Louis XVI. A peine eut-il rendu le dernier soupir que la Convention, affectant de se croire exposée aux poignards dans la personne de ses membres, décréta une pompe funèbre des plus théâtrales en l'honneur de Lepelletier. L'assemblée régicide prit elle-même part à cette démonstration, qui rappelait les fêtes du paganisme et dont l'effet ne laissa pas d'être fort médiocre pour la population, déjà un peu lasse des mises en scène de ce genre. Quant à Pâris (1),

(1) Tous les journaux et les historiens de la Révolution disent que le meurtrier de Lepelletier de Saint-Fargeau était un ancien garde du corps nommé Pâris; que, après avoir perpétré son crime et s'être tranquillement échappé du Palais-Royal, l'assassin se serait ensuite donné la mort quelques jours après, le 31 janvier, dans une auberge de la petite ville de Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure). Telle fut du moins la déclaration faite à la tribune par Tallien et Legendre (séance du 5 février), que la Convention avait désignés (séance du 30 janvier) pour dresser procès-verbal du suicide. Telle est la tradition historique.

Mais, d'après une note qui figure dans les pièces justificatives réunies par Félix Lepelletier dans une édition des œuvres de son frère, il résulte que Pâris vivait encore sous l'Empire, que l'individu tué à Forges-

on publia qu'il s'était fait justice en se donnant lui-même la mort, mais ce fait n'a jamais été complétement éclairci.

A la nouvelle du crime du 21 janvier, Monsieur, frère du roi, se trouvait à Hamm, en Westphalie ; il adressa à tous les souverains la notification de la mort de Louis XVI et de l'avénement au trône du jeune Dauphin, alors prisonnier dans la tour du Temple, et connu dans l'histoire sous le nom de Louis XVII.

La déclaration du comte de Provence était conçue en ces termes :

« Nous déclarons que le Dauphin, Louis-Charles, « né le 27e jour du mois de mars 1785, est roi de « France et de Navarre sous le nom de Louis XVII, « et que, par le droit de naissance, ainsi que par les « dispositions des lois fondamentales du royaume, « nous sommes et serons régent de France durant la « minorité du roi, notre neveu et seigneur.

« Investi, en cette qualité, de l'exercice des droits « et pouvoirs de la souveraineté et du ministère su-

les-Eaux n'était point Pâris, bien qu'on eût trouvé sur lui son extrait de baptême, son brevet de garde du roi, avec une annotation indiquant qu'il était sans complices, et que, s'il n'eût tué Lepelletier, il eût tué Philippe d'Orléans.

Pâris ne s'est donc pas tué à Forges-les-Eaux, près de Rouen ; pourtant il y eut un homme tué dans une auberge. Pâris n'est donc pas mort. Un homme a été tué, et l'on a trouvé sur lui les papiers de Pâris.

On dit que l'empereur mit une grande activité à retrouver Pâris, qui, en 1804, fut reconnu à Genève, au moment où le frère de Lepelletier de Saint-Fargeau s'y trouvait aussi, mais qu'il ne put être arrêté. (Voir les œuvres de Lepelletier et l'*Histoire parlementaire de la Révolution* de MM. Buchez et Roux, qui ont élevé les mêmes doutes sur l'identité du meurtrier de Saint-Fargeau.)

« périeur de la justice royale, nous en prenons la « charge, ainsi que nous en sommes tenu pour l'ac- « quit de nos obligations et devoirs, à l'effet de nous « employer, avec l'aide de Dieu et l'assistance des « bons et loyaux Français de tous les ordres du « royaume, et des puissances reconnues des souve- « rains alliés de la couronne de France, à la libéra- « tion du roi Louis XVII, notre neveu; de la reine, « son auguste mère et tutrice; de la princesse Élisa- « beth, sa tante, notre très-chère sœur, tous détenus « dans la plus dure captivité par les chefs des fac- « tieux, et simultanément au rétablissement de la « monarchie et de la religion. »

Conformément aux dernières volontés de Louis XVI, Charles-Philippe de France, comte d'Artois, prit le titre de lieutenant du royaume. Quant au prince de Condé, qui commandait alors l'émigration française sur la rive droite du Rhin, il fit célébrer, à Willengen, un service en mémoire de Louis XVI, et à la fin de cette cérémonie on proclama de nouveau la royauté de l'orphelin du Temple, en faisant retentir les voûtes du cri de l'antique monarchie : « Le roi est mort : vive le roi ! » Ce fut, en outre, au nom de Louis XVII que les émigrés et les rois de l'Europe continuèrent la guerre par eux déclarée à la révolution française.

§ II. DEUXIÈME PÉRIODE DE LA CONVENTION NATIONALE. — DE LA MORT DE LOUIS XVI A L'ÉTABLISSEMENT DE LA TERREUR.

Le grand attentat du 21 janvier remplissait d'indignation tous les peuples de l'Europe et déterminait la plupart des gouvernements à s'unir à la Prusse, à l'Autriche et au Piémont, déjà ligués contre la France. Le roi d'Espagne, proche parent de l'infortuné Louis XVI, fut le premier à tirer l'épée, et don Manuel Godoï, premier ministre, déjà décoré du titre de duc d'Alcudia, fut placé à la tête des armées espagnoles.

L'Angleterre, depuis le 10 août, avait cessé de se renfermer dans une neutralité égoïste. Le jeune Pitt, digne de son père, épiait les occasions qui s'offraient à lui de susciter des embarras à la France et d'asseoir sur les ruines de notre pays la grandeur de la nation anglaise. Toujours convaincue de la nécessité d'abattre la France et de marcher à ce résultat sans se préoccuper des moyens, bons pour elle pourvu qu'ils fussent couronnés de succès, l'Angleterre avait compris, dès le premier jour, tout le parti qu'elle pouvait tirer, contre notre patrie, des agitations permanentes engendrées par la révolution française. Dissoudre le pacte de famille en frappant les Bourbons, et, s'il était possible, démembrer ou détruire la France sous prétexte de venger les Bourbons eux-mêmes et de prendre en main la cause commune des

rois, tel était le plan, facile à entrevoir, dont l'exécution se présentait à ses espérances comme un calcul de négoce assis sur des données presque sûres. Les deux nations concouraient à l'exécution d'un pareil système. Toutes deux intelligentes et braves, mais douées d'attributs différents, l'Angleterre et la France semblent croire que le monde est trop petit pour les contenir également puissantes; elles étouffent comme dans une prison dès qu'elles se rencontrent, et pas une d'elles ne fait un pas sur le globe sans heurter sa rivale. Ajoutons que le peuple français, plus chevaleresque et plus généreux que le peuple anglais, est cependant, de ces deux adversaires, celui qui pardonne le moins à l'autre, celui qui, dans la lutte éternelle engagée entre eux, écoute davantage la passion et la haine : c'est qu'au fond il est celui que cet antagonisme rend plus malheureux et qui en souffre le plus. La France pourrait être grande en même temps que l'Angleterre; mais l'Angleterre se trouve dans l'inévitable nécessité d'amoindrir la France, de la circonscrire sans relâche. La France le voit, et la gloire de l'autre pays l'inquiète et l'irrite.

Longtemps le marquis de Chauvelin, notre ambassadeur à Londres, avait travaillé à prévenir une rupture entre les deux pays, et s'était appuyé sur les sentiments d'enthousiasme excités en Angleterre par les commencement de la révolution française. A cet enthousiasme avait peu à peu succédé l'horreur, et aucune négociation politique ne pouvait être poursuivie avec succès entre la France et l'Angleterre depuis la promulgation du décret du 19 novembre,

par lequel la Convention nationale avait solennellement promis la fraternité et les secours de la France à tous les peuples qui entreprendraient de recouvrer leur liberté. La réunion de la Savoie et du comté de Nice au territoire de la république, la confiscation déjà prévue de la Belgique et du pays de Liége ajoutaient encore aux impossibilités créées par la propagande et les appels à la révolte. Il est vrai qu'en déniant à la France le droit de s'agrandir par ses conquêtes les puissances coalisées contre elle lui refusaient le privilége que s'étaient récemment arrogé les puissances du Nord.

A la nouvelle de la mort sanglante de Louis XVI, M. de Chauvelin reçut du roi Georges l'ordre de quitter immédiatement la Grande-Bretagne, et la Convention nationale répondit à ce défi par une déclaration de guerre.

Sollicitée par le comte d'Artois, l'impératrice de Russie promit d'adjoindre à la coalition une armée de vingt mille hommes; la Hollande, qui pouvait équiper cent vaisseaux de guerre, entra à son tour dans la coalition; tous les gouvernements d'Italie suivirent cet exemple, à l'appel de l'Autriche et de Naples. Vers le même temps la Bavière, la Souabe et l'électeur palatin se joignirent aux cercles belligérants de l'empire, et les princes souverains de l'Allemagne du Nord unirent leurs contingents à ceux de la Prusse. Il ne resta plus d'États neutres que la Suisse, la Suède, le Danemark et la Turquie d'Europe. Cette dernière puissance n'avait point à se mêler d'une querelle de principes étrangère à ses lois, à son

bien-être, à ses mœurs. La Suisse était tenue en respect par le sentiment de sa propre faiblesse. Le Danemark se retranchait dans son isolement et dans l'absence de toute espèce de griefs. La Suède, depuis la mort tragique du chevaleresque Gustave III, était administrée par le duc de Sudermanie, oncle du roi mineur, et ce prince, aussi timide que le dernier roi s'était montré aventureux et hardi, ne cherchait qu'à épargner au peuple les maux inséparables d'une guerre, qu'à faire oublier, par les bienfaits de la paix, une gloire récente, qui suffisait à l'honneur du pays et que la Suède avait trop chèrement achetée.

Au début de la campagne qui allait s'ouvrir, la république française avait à combattre, du côté des Alpes, quarante-cinq mille Austro-Sardes; vers les Pyrénées, cinquante mille Espagnols; en Belgique et vers les bouches du Rhin, trente-huit mille Anglo-Bataves et soixante-dix mille hommes des troupes de l'empire; entre la Meuse et la Moselle, trente-trois mille Autrichiens; le long du Rhin, de la haute Alsace à Cologne, cent treize mille Prussiens, Autrichiens et Impériaux. Pour faire face à tant d'ennemis les armées républicaines ne présentaient encore que deux cent quarante mille hommes ainsi répartis : en Belgique et sur les frontières de Hollande, trente mille hommes; devant Maestricht, sur la Roër et dans le Limbourg, soixante-dix mille; vingt-cinq mille sur la Moselle; quarante-cinq mille à Mayence et sur le Rhin; trente mille vers le haut Rhin; quarante mille dans le département du Mont-Blanc et du côté de Nice.

Afin de mettre la république en mesure de soutenir une lutte que l'infériorité numérique de ses forces militaires ne lui aurait pas permis de prolonger, la Convention ordonna, par un décret du 21 février, la levée de trois cent mille hommes. Tandis qu'on procédait à ces armements prodigieux, Dumouriez, qui était venu à Paris prendre les ordres du gouvernement et concerter avec lui ses plans de guerre, se rendit de nouveau en Belgique et disposa tout en vue de l'invasion de la Hollande.

Les premières attaques qu'il dirigea furent heureuses; l'armée française prit Bréda et Gertruydenberg. Cependant, sur la droite des opérations, les forces de la coalition obtinrent de rapides succès et refoulèrent les troupes françaises cantonnées depuis la Roër jusqu'à Mayence. L'ennemi fut vainqueur à Aldenhoven; le 3 mars l'archiduc Charles contraignit les nôtres à lever le siége de Maestricht, et les rejeta sur Tongres; Liége, Aix-la-Chapelle, Limmich et Rolduc tombèrent au pouvoir des Austro-Prussiens. Le 5 mars le prince Charles battit encore les Français sous les murs de Tongres et les rejeta sur Louvain et sur Tirlemont. A la nouvelle de ces désastres Dumouriez accourut à marches forcées; le 12 mars il entra à Bruxelles; le lendemain il rejoignit à Louvain ses généraux et ses soldats vaincus et découragés. Le 18 mars, après plusieurs affaires d'avant-garde qui firent honneur à nos troupes, une bataille générale s'engagea près de Nerwinden. La victoire parut d'abord appartenir aux Français; des deux côtés on s'était vigoureusement battu, et la lutte avait été fort sanglante.

Vers le soir, la cavalerie autrichienne chargea l'aile gauche de l'armée française, la mit en déroute, et bientôt après, la confusion s'étant mise dans les rangs de nos soldats, ils prirent la fuite, abandonnant sur le champ du combat quatre mille hommes tués ou blessés, trois mille prisonniers, et un matériel immense en artillerie et en munitions de guerre. La perte des ennemis s'était élevée à trois mille morts, mais ils ne croyaient pas avoir trop chèrement acheté une victoire inespérée qui devait leur restituer la Belgique et leur ouvrir de nouveau les frontières de la France. Dans cette désastreuse journée le général Égalité se fit remarquer par beaucoup de sang-froid et de courage, et eut le bonheur de protéger la retraite en arrêtant la poursuite de l'ennemi.

Vaincu, et plus téméraire que jamais, Dumouriez comprit qu'il y allait de sa tête, et qu'une simple dénonciation des jacobins ne pouvait manquer de le livrer aux bourreaux. Pour se sauver il prit la résolution d'en finir avec la république, et de relever le trône de Louis XVI au profit de son jeune lieutenant, le général Égalité. Avant de marcher sur Paris il se concerta avec les généraux étrangers qu'il avait à combattre.

Le vaincu de Nerwinden puisait dans sa haine contre les jacobins des illusions qui ne tardèrent pas à s'évanouir. La Convention lui ordonna de comparaître à sa barre ; c'était lui demander sa tête : Dumouriez n'obéit point. Quatre commissaires de la Convention, Quinette, Camus, Lamarque et Bancal, et le général Beurnonville, ministre de la guerre, le joignirent à son quartier général de Saint-Amand. Un commissaire lui

ayant rappelé des traits d'obéissance d'illustres Romains, Dumouriez répondit qu'il ne fallait pas donner pour excuses aux crimes de la république française les vertus romaines, que le gouvernement de Paris n'était qu'anarchie, qu'il avait joué le rôle de Décius, mais qu'il ne serait jamais Curtius et qu'il ne se jetterait point dans le gouffre. Son refus d'obéir au décret ayant amené quelques paroles sévères des commissaires, Dumouriez les fit arrêter, eux et le ministre de la guerre Beurnonville, qu'il appelait naguère son *Ajax*. On les conduisit à Tournay, où les Autrichiens les reçurent comme des otages. Sur ces entrefaites, les émissaires de la Convention nationale travaillaient l'armée de Dumouriez, et cette armée lui échappa. Déconcerté dans sa trahison, il s'enfuit, accompagné du duc de Chartres, passa l'Escaut sur une barque, et trouva la protection autrichienne. Le prince de Saxe-Cobourg lui avait promis plus qu'il ne pouvait tenir; la croisade de délivrance pour la France se changeant en une guerre d'invasion, Dumouriez se sépara des Autrichiens. Depuis lors, déclaré traître à la patrie par la Convention, mis hors la loi et sa tête mise à prix, il mena une vie errante en Europe, dépensant en brochures, en plans, en mémoires, une activité que la vieillesse n'éteignait point, et contemplant du fond de son isolement sans gloire les grands événements dont le monde retentissait.

Pendant que ces événements se passaient à l'armée du Nord, l'armée du Rhin, toujours placée sous les ordres de Custine, voyait à son tour le drapeau de la république rétrograder devant l'ennemi. Chassé de

Francfort, Custine avait pris quelques dispositions pour couvrir Mayence et disputer aux troupes allemandes le passage du Rhin. Les armées étrangères franchirent ce fleuve et rejetèrent Custine sur Worms (27 et 28 mars). Bientôt après ce général se replia sous Landau, et enfin derrière la Lauter, laissant derrière lui un corps d'armée de vingt-trois mille hommes bloqué dans Mayence ; déjà même il songeait à se réfugier sous le canon de Strasbourg, et c'est ainsi qu'en peu de jours le découragement avait succédé chez lui à cette témérité présomptueuse qui l'avait naguère entraîné au delà du Rhin, jusqu'à Francfort et Cassel. Le mouvement de retraite de Custine avait d'ailleurs été signalé par plusieurs combats d'arrière-garde qui avaient suffi pour imposer à l'ennemi. Sur ces entrefaites, le gouvernement français, reconnaissant combien, depuis deux mois, l'inaction de l'armée de la Moselle avait été fatale aux opérations des armées du Nord et du Rhin, plaça mal à propos les vingt-cinq mille hommes qui la composaient sous le commandement immédiat de Custine.

Abrité derrière la Lauter, et après avoir rallié à lui les corps d'observation des armées du haut Rhin et de la Moselle, Custine comptait sous ses ordres soixante mille soldats aguerris, chiffre plus que suffisant pour lui promettre de reprendre énergiquement l'offensive dès les premiers jours d'avril ; mais il ajouta aux nombreuses fautes qu'il avait déjà commises celle de garder une sorte d'immobilité, et de n'agir ni en avant ni en arrière, pendant que les coalisés, après avoir jeté l'épouvante jusque dans Strasbourg,

préparaient tout pour pousser vigoureusement le siége de Mayence.

La Convention avait réuni à la France la Savoie et le comté de Nice; elle agrandit encore le territoire de la république en lui adjoignant les provinces autrichiennes des Pays-Bas, au moment même où les forces étrangères s'apprêtaient à les reconquérir. Elle décréta la création de huit cents millions d'assignats, et ordonna la réorganisation immédiate de toutes les armées de terre et de mer, réglant d'après des bases démocratiques et révolutionnaires tout ce qui concernait l'avancement et la discipline. D'autres décrets statuaient journellement sur les questions qui se rattachaient à l'ordre administratif et aux mesures de gouvernement. A chaque séance la Convention recevait des députations ou des adresses provoquées par les jacobins sur toute la surface du pays, et qui félicitaient l'assemblée d'avoir prononcé la mort du *tyran*. Ces manifestations de l'opinion n'émanaient que d'un petit nombre d'hommes exaltés, et la majorité des Français continuait à demeurer silencieuse. C'est ainsi que se prolongeait, en quelque sorte, l'abdication des masses timides et pacifiques, au profit d'une minorité ardente et passionnée, dont la voix était seule entendue.

Dans le sein de l'assemblée, et tandis que les délibérations les plus sérieuses semblaient réclamer l'ordre et le calme, les moindres questions et les incidents subalternes étaient avidement saisis par les partis, acharnés à leur destructon mutuelle; ils s'en faisaient autant d'armes, autant de ressources de lutte.

En laissant répandre, en versant eux-mêmes, par la complicité de la peur, le sang innocent de Louis XVI, les chefs de la Gironde avaient donné la mesure de ce qu'on pouvait désormais attendre de leur courage ou de leur influence; mais plus ils se voyaient déconsidérés ou menacés, plus ils s'efforçaient de reprendre le terrain perdu, de se rehausser, s'il était possible, sur l'échafaud de Louis XVI, déplorable gage qu'ils ne voulaient pas avoir offert en pure perte aux fureurs de la république. Plusieurs d'entre eux avaient obtenu que des poursuites seraient enfin dirigées contre les assassins de septembre. C'était là une satisfaction illusoire. Pendant que la Convention votait, la populace parisienne, tourmentée par la misère, se livrait à des actes de pillage et dévastait les magasins d'épiceries ou de farines. Marat, dans son abominable journal, poussait à ces violences; la Convention ordonna qu'il serait poursuivi comme complice des désordres de la rue. Cette résolution fut l'une des dernières victoires de la Gironde.

Girondins et montagnards voulaient avec la même bonne foi préserver la France de l'invasion étrangère; mais les premiers, au lieu de développer toutes les forces révolutionnaires en vue de la résistance militaire, perdaient beaucoup de temps en de stériles luttes de tribune, en intrigues dont le seul but était d'absorber la direction du pouvoir. Les montagnards, persuadés à leur tour que l'on ne pouvait, sans trahison, parler de légalité, de modération et de pitié, voulaient en finir avec des adversaires qu'ils réputaient complices de la royauté et de Pitt, et qui ten-

daient à affaiblir en leurs mains les ressorts de la défense nationale. Lorsque parvint à Paris la nouvelle de la fuite de Dumouriez, la sanguinaire Commune qui avait fait le 2 septembre exaspéra le peuple par une proclamation, et invita chaque citoyen à prendre les armes pour courir à la défense de la patrie (8 mars). Le lendemain, elle se présenta à la barre de la Convention, et fit décréter l'établissement d'un tribunal institué pour faire immédiatement justice des traîtres et des ennemis de la république, et ayant pouvoir de juger sans appel. Le dimanche 10 mars, après une nuit passée dans les alarmes, et en présence d'un peuple agité par les clubs, la Convention régla les attributions du tribunal révolutionnaire qu'elle venait de créer. Ce fut Danton qui posa les bases de cette organisation sinistre. « Que la France soit libre, s'écria-t-il, et que mon nom soit flétri!... Que m'importe d'être appelé buveur de sang? Buvons, s'il le faut, le sang des ennemis de la patrie, mais combattons, et conquérons la liberté! » C'était en peu de mots le programme de la Montagne.

Les mouvements insurrectionnels préparés pour le 10 mars avortèrent misérablement, mais les partis ne s'en montrèrent que plus ardents à poursuivre la lutte. Appelé à la tribune pour justifier son parti, Vergniaux fit entendre cette prophétique parole : « La république, comme Saturne, dévorera ses enfants l'un après l'autre! » Quelques jours se passèrent au milieu de ces émotions, et le 25 mars la Convention fut informée qu'une grande insurrection royaliste venait d'éclater dans l'Ouest. Ce même jour elle

institua par un décret un conseil de défense générale qui reçut d'elle le nom tristement fameux de comité de Salut public. La Convention prit d'autres mesures révolutionnaires qui lui furent suggérées par les dangers de la république, et plus encore peut-être par les excitations des députés jacobins. Elle ordonna que les ci-devant nobles, les prêtres, leurs agents et leurs domestiques seraient immédiatement désarmés; elle mit hors la loi les *aristocrates* et les ennemis de la Révolution; elle vota la peine de mort contre les individus convaincus d'embauchage; elle décréta que dans chaque maison, sur toute l'étendue du territoire, on afficherait à la porte les noms et les prénoms des personnes qui y seraient domiciliées, soit à demeure fixe, soit à titre provisoire. Le 28 mars, sur le rapport de Treilhard, l'assemblée rendit une loi contre les émigrés. Aux termes de ce décret rigoureux, les émigrés étaient bannis à perpétuité du territoire français; ils étaient déclarés frappés de mort civile; leurs biens étaient acquis à la république; leurs successions échues ou à échoir devaient être recueillies par l'État pendant cinquante ans; tous les actes faits par les émigrés, aussi bien que par leurs pères et leurs mères, étaient proclamés nuls; tout émigré qui osait rentrer en France était puni de mort dans les vingt-quatre heures, sans recours et sans délai. La loi considérait comme émigré tout Français âgé au moins de quatorze ans, et qui avait quitté la France depuis le 14 juillet 1789; des peines sévères étaient prononcées contre quiconque favoriserait le retour clandestin des émigrés. Ces mesures étaient réclamées, votées et converties

en loi sans que la Gironde osât les combattre. Écrasée sous le poids de la défaite de Nerwinden, elle cherchait à s'effacer ; elle s'épouvantait d'avoir applaudi aux entreprises de Dumouriez, et, dans le sentiment des périls qui l'entouraient elle-même, elle ne trouvait aucune énergie pour lutter en faveur de sa politique et de ses principes.

Les Girondins, en butte aux accusations furieuses de la Montagne, étaient protégés par le décret qui proclamait l'inviolabilité des députés. Danton, qui poursuivait le cours de ses vengeances, et Marat, son épouvantable auxiliaire, firent rendre un décret ainsi conçu :

« La Convention nationale, considérant que le salut « du peuple est la suprême loi, décrète que, sans « avoir égard à l'inviolabilité d'un représentant de la « nation française, elle décrétera d'accusation celui « ou ceux de ses membres contre lesquels il y aura « de fortes présomptions de complicité avec les enne- « mis de la liberté, de l'égalité, et du gouvernement « républicain. » Loi sinistre, qui ouvrait à toutes les minorités la route de l'échafaud. Le 3 avril Dumouriez fut mis hors la loi, ses biens confisqués et sa tête mise à prix. Le même jour Robespierre, relevant à son tour le gant jeté par la Gironde aux députés de la Montagne, dénonça Brissot comme l'agent et le complice de Dumouriez ; puis il conclut à ce que ce député fût sans retard décrété d'accusation. La Gironde détourna ce coup en provoquant des mesures de défiance et de mort contre le duc d'Orléans et sa famille.

Les jours suivants, les députations des sections et des clubs vinrent à la barre de la Convention solliciter la mise en accusation des députés modérés et des chefs de la Gironde. Pétion, Guadet et leurs amis se défendirent avec énergie contre ces manifestations factieuses. Robespierre monta à la tribune ; il fit l'histoire, perfide peut-être, mais souvent exacte, des entreprises et des actes du parti girondin ; il signala aux inimitiés républicaines Brissot, Vergniaux, Guadet, Gensonné et leurs agents ; il leur imputa d'avoir cherché à empêcher le 10 août, et d'avoir travaillé, plus tard, à déshonorer ou à trahir la victoire du peuple, dont eux seuls cependant avaient recueilli le fruit. Ensuite il leur reprocha tout ce qu'ils avaient fait pour dominer et asservir la Convention nationale ; il leur rappela les journaux payés par Roland, les intrigues de scrutin, les manœuvres publiques ou clandestines destinées à pervertir l'opinion et à déconsidérer tout ce qui s'honorait du nom de montagnard. A entendre le haineux orateur, la faction, en agissant ainsi, avait eu moins en vue de gouverner la république dans l'intérêt de ses vanités que de rendre le gouvernement républicain odieux au peuple français et à toutes les nations de l'Europe. Comme pour mettre le sceau à tant de griefs, il lui reprocha d'avoir tout fait pour retarder le procès et le supplice du roi, et, par malheur pour leur mémoire, les Girondins ne méritaient pas cette dernière accusation.

Vergniaux prit à son tour la parole et chercha à justifier son parti et à renvoyer à la Montagne toutes les accusations qui émanaient d'elle. Le len-

demain, 12 avril, Guadet prononça dans le même sens un discours qui produisit une assez vive émotion. Accusé de corruption et d'intrigue, Danton fit entendre, de sa place, contre la Gironde, une redoutable menace. Boyer-Fonfrède détourna vers Marat toutes les colères de la majorité, et la Convention ordonna que cet homme serait arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire. Ce décret souleva les fureurs de la multitude et des clubs. De nouvelles démonstrations eurent lieu pour livrer la Gironde aux rigueurs du tribunal révolutionnaire; mais l'assemblée, bien qu'épouvantée par les menaces du jacobinisme, ne voulait point abandonner les plus éloquents et les plus célèbres de ceux qui siégeaient sur les bancs de la représentation nationale. Sur ces entrefaites, et le 24 avril, Marat comparut devant le tribunal révolutionnaire et fut acquitté. Le soir du même jour, cet homme, couronné de roses et d'immortelles, sous lesquelles ses traits livides et grossiers apparaissaient plus hideux encore, entrait triomphalement dans l'enceinte des séances de la Convention, porté, escorté, encensé, béni par le peuple. Les tribunes et la Montagne firent alors entendre d'immenses acclamations, et Marat prit la parole. « Lé« gislateurs, dit-il, je vous présente un citoyen qui avait été inculpé, et qui vient d'être justifié. Il vous offre un cœur pur. Il continuera de défendre, avec toute l'énergie dont il est capable, l'égalité, la liberté et les droits du peuple. » La salle retentit alors pour la seconde fois d'un tonnerre d'applaudissements et des cris mille fois répétés de *vive la*

république! A la demande de Danton, le cortége populaire défila dans l'enceinte, et l'humiliation de la Gironde fut complète.

La guerre commencée depuis sept mois entre la Montagne et la Gironde se poursuivait donc, amenant chaque jour des incidents nouveaux, et empruntant aux dangers publics un caractère inouï de persévérance et d'exaltation. Si le langage des Girondins revêtait des formes plus oratoires, si leur politique paraissait plus généreuse, si les mots de vérité et de justice, toujours reproduits dans leurs discours, prêtaient à leur cause des apparences de dignité et de vertu et imprimaient au front de leurs adversaires les stigmates sanglants de la persécution et de la tyrannie, gardons-nous bien de nous laisser surprendre par l'intérêt théâtral qui s'attache à la cause des faibles et des vaincus; ne tombons pas dans cette erreur vulgaire qui couronne les Girondins de l'auréole des victimes, et fait perdre de vue, à la faveur de leur talent et de leur grande infortune, le souvenir de leurs fautes et de leurs crimes, et la pensée non moins sérieuse des périls auxquels leur vaniteuse ambition exposait la France. Entre les deux factions la conscience hésite. L'une avait provoqué les lâches attentats du 20 juin, l'autre avait accompli les vengeances cruelles du 10 août; la première avait dégradé la royauté, l'autre avait renversé le trône; celle-ci avait prêté la main aux assassins de septembre, l'autre les avait laissés faire; toutes deux avaient versé le sang innocent du roi, l'une par criminelle audace, l'autre par peur; toutes deux se disputaient le pouvoir, et la divine Pro-

vidence daignait permettre qu'en l'exerçant elles remplissent, l'une après l'autre, une mission de colère et de châtiment.

Les revers de nos armées du côté des Pays-Bas et du Rhin, les progrès inattendus de la grande insurrection de l'Ouest, les succès de l'ennemi grossis par la peur, tout contribuait à exaspérer jusqu'au délire la révolution française. La misère du pays était une cause nouvelle d'irritation et d'inquiétude. Pour donner satisfaction au peuple affamé, la Convention enjoignit aux autorités municipales de fixer un maximum du prix des blés et des farines ; elle ordonna que les propriétaires, les cultivateurs et les marchands faisant le commerce des céréales déclareraient la quantité de grains, de farines et de blé en gerbes qu'ils pouvaient posséder, sous peine de confiscation de ces denrées en cas de déclaration inexacte elle défendit de vendre les grains et les farines ailleurs que dans les marchés publics; elle décida que les cultivateurs et les marchands pourraient être requis d'approvisionner les halles; elle maintint les lois qui garantissaient la libre circulation des grains, et porta peine de mort contre les fonctionnaires publics qui prendraient un intérêt dans les achats destinés aux approvisionnements généraux et aux fournitures des vivres de l'armée. Cependant on continuait de dénoncer aux vengeances du peuple les vingt-deux députés de la faction modérée, et dans les clubs, dans les sections, aux portes mêmes de la Convention nationale, on les dévouait à l'échafaud et aux poignards. Des placards affichés sur les murs de la capitale invitaient les citoyens à mettre à

mort les *hommes d'État*. La Commune de Paris présidait à ces manifestations factieuses. Pour la contenir, et à la demande des Girondins, la Convention chargea une commission de douze représentants du peuple de reviser les derniers arrêtés de la Commune et de faire un rapport sur les actes de cette municipalité anarchique.

La commission des Douze était à peine organisée depuis vingt-quatre heures que déjà elle signalait à la Convention la conjuration ourdie en plein soleil par les jacobins et la Commune pour éliminer et chasser ceux des membres de l'assemblée nationale qui déjouaient les intrigues révolutionnaires. Par l'organe de Vigée elle vint proposer de mettre sous la sauvegarde de la loi et des bons citoyens la vie des représentants du peuple et les intérêts de la ville de Paris ; elle proposa un ensemble de mesures dont la principale était de déclarer la garde nationale en état de service permanent. Marat s'opposa à l'adoption de ce décret, regardant comme chimérique le complot des jacobins et les alarmes de la commission des Douze. Quelques députés demandèrent des explications moins vagues sur les dangers dont on invoquait l'existence. Boyer-Fonfrède insista chaleureusement en faveur des propositions présentées par Vigée, et, par une imprudence commune aux Girondins, il laissa encore entrevoir que le parti modéré, si on osait le proscrire, en appellerait aux départements des violences de Paris. Danton, à son tour, combattit le décret au nom de Paris calomnié et patriote. Il nia le complot dont les Girondins faisaient tant de bruit, leur reprochant

de donner une importance dérisoire à des actes isolés, sans valeur réelle. En dépit de ses efforts, le décret proposé au nom de la commission des Douze fut mis aux voix et adopté. Ainsi la Convention s'enhardissait peu à peu à braver les colères de la Montagne et les outrages des clubs; elle sentait, d'ailleurs, que tout le peuple n'était pas contre elle, et, aux insolentes députations qui étaient venues la braver jusque dans son sein, elle commençait à voir succéder des députations chargées de la rassurer contre l'exaltation des faux patriotes et de lui prodiguer des encouragements et des hommages.

La commission des Douze, se voyant soutenue par la représentation nationale, osa frapper contre le parti montagnard un coup qui pouvait être décisif : elle fit arrêter deux administrateurs de police signalés pour leurs motions factieuses, et avec eux l'infâme Hébert, substitut du procureur général de la Commune. Hébert obéit à l'ordre d'arrestation qui lui était notifié; mais il prit congé de la Commune, et reçut, avec une sorte d'orgueil, l'accolade du président. Vers le soir on le conduisit à l'Abbaye, et plusieurs de ses complices furent également emprisonnés. Pendant la nuit, et durant une partie de la journée du lendemain (25 mai), la Commune travailla à fomenter la vengeance et la révolte. Sur ces entrefaites les démagogues ne cessaient d'envoyer à la barre de la Convention des députations menaçantes, chargées d'appeler toutes les fureurs de la Montagne sur la tête des députés suspects de *modérantisme*. Isnard, l'un des Girondins, présidait l'assemblée, et répondait à ces

agressions factieuses par des bravades énergiques, mais irritantes, par des anathèmes contre Paris qui osait outrager les départements en violentant la représentation nationale. La Montagne, évidemment soutenue par les hommes d'action des faubourgs et des clubs, ne s'en montrait que plus disposée à signaler la Gironde aux défiances de la Révolution et aux coups des masses.

Le lendemain une nouvelle députation, envoyée par seize sections de Paris, se présenta à la barre et réclama impérieusement la liberté d'Hébert. Marat et Legendre proposèrent de supprimer la commission des Douze, déjà inculpée de tyrannie; mais la Convention refusa de les entendre davantage, et se prononça, à une imposante majorité, en faveur des Girondins. Le 27 mai Marat reparut à la tribune pour renouveler sa motion en faveur d'Hébert, et une députation de la Commune vint exprimer, dans le même sens, un vœu ou plutôt des menaces. Isnard, qui présidait encore, saisit avec empressement cette occasion nouvelle de stigmatiser le despotisme des carrefours. « Sachez, dit-il, sachez que la tyrannie, soit qu'elle se cache dans une cave ou qu'elle se montre dans les places publiques, qu'elle soit sur un trône ou à la tribune d'un club, qu'elle porte un sceptre ou un poignard, qu'elle se montre toute brillante de dorure ou sans culottes, qu'elle porte une couronne ou un bonnet, n'en est pas moins tyrannie : le peuple français a juré de n'en souffrir aucune. » Ces paroles sévères excitèrent sur les bancs de la Montagne un violent tumulte, et le président fut traité de perturbateur public et de tyran

infâme. La majorité de l'assemblée, s'élevant au-dessus de ces accusations et de ces clameurs, approuva le discours d'Isnard, et refusa, par un décret, d'entendre Robespierre. A peine le vote fut-il connu que les fureurs du côté gauche éclatèrent comme la foudre. « Je vous le déclare, s'écria Danton d'une voix terrible, tant d'impudence commence à nous peser; nous vous résisterons. » La majorité, sans se laisser intimider par cette parole, ordonna qu'elle serait mentionnée au procès-verbal; Danton, se mettant peu en peine de ce blâme public, ne craignit pas de reproduire sa menace, et la Montagne redoubla d'emportement et de cris.

La Convention se fit rendre compte de la situation de Paris. Cette grande capitale était en proie à une anarchie délirante; le ministre de l'intérieur fit connaître que l'arrestation d'Hébert tenait tous les esprits en émoi. Les députations qui se succédaient à la barre devenaient de plus en plus hardies. Vers minuit, la Convention, inquiète et déjà intimidée, décréta que la commission des Douze cesserait ses fonctions et qu'on rendrait à la liberté Hébert et ses complices. Cette décision, arrachée à la peur, excita le soir même et le lendemain, dans l'enceinte des clubs et à la Commune, des transports qui avaient toutes les apparences d'une victoire.

Parmi les démonstrations significatives que ces jours firent éclater, et que l'histoire doit recueillir, nous mentionnerons l'adresse que la *société des Citoyennes républicaines* vint présenter en corps aux jacobins, pour protester qu'elle était prête à s'associer

à l'insurrection contre la Gironde. « La société des républicaines révolutionnaires nous députe vers vous, dit la femme qui portait la parole. Elle veut connaître le lieu du rassemblement. Il est temps que vous ne voyiez plus en nous des femmes serviles, des animaux domestiques; il est temps que nous nous montrions dignes de la cause glorieuse que vous défendez... Les faubourgs que nous venons de parcourir sont dans les meilleures dispositions. Nous avons sonné dans tous les cœurs le tocsin de la liberté. Indiquez-nous la place où notre présence est nécessaire. »

Les Girondins, exposés à tant de coups, osèrent continuer la lutte et demeurer sur la brèche; ils tinrent conseil durant la nuit, et le lendemain le député Isnard remonta au fauteuil. Lanjuinais, Barbaroux, Guadet dénoncèrent le décret rendu la veille comme inconstitutionnel et radicalement nul; on vota de nouveau, et, sur cinq cent dix-sept membres présents, deux cent soixante-dix-neuf contre deux cent trente-huit déclarèrent que la commission des Douze reprendrait ses pouvoirs. Mais ce résultat, presque inattendu, souleva dans l'assemblée et dans la salle un orage épouvantable, et la Gironde se trouva comme accablée sous la responsabilité de cette victoire : triomphante sur un point, elle consentit à ratifier la mise en liberté d'Hébert.

Au milieu de ces luttes on remarquait la fureur sans égale de Danton et les violences de cet athlète de la Montagne. L'histoire, mieux instruite que les hommes d'alors, a pénétré le secret de ces emportements sanguinaires. Danton, longtemps livré à la dé-



pravation et aux besoins d'argent qu'elle entraîne, avait longtemps reçu l'or de la cour et celui de la maison d'Orléans. Le secret de sa vénalité n'était pas tellement gardé que Danton ne crût avoir besoin de se faire pardonner, à force d'audace et en multipliant le nombre de ses victimes, d'avoir été stipendié par les deux branches de la race des Bourbons. Il était, d'ailleurs, secondé par Barrère, l'éternel adorateur du plus fort; ce misérable rhéteur, qui cherchait autant à sauver sa tête qu'à jouer un rôle important, mettait au service de toutes les passions triomphantes des phrases toutes faites et une éloquence hypocrite. Jaloux des Girondins, il souhaitait leur proscription; mais, parce que la fortune est changeante, il cherchait à les détruire sans se compromettre; il n'osait combattre qu'en se ménageant un moyen de fuir, articuler une opinion qu'en ayant des équivoques et des artifices de paroles préparées d'avance pour le désaveu. C'était lui qui, comme transaction, avait fait instituer la commission des Douze; mais, devant les menaces des jacobins et du peuple, il s'épouvantait de son propre ouvrage, il reniait sa pensée, et concluait sans pudeur contre ses discours de la veille. Le timide Garat marchait dans cette carrière tortueuse, interrogeant des yeux d'où venait le vent, d'où partait la force. A leur suite venait ce nombre considérable de députés inquiets et incertains qui siégeaient dans la *Plaine* ou dans le *Marais*. Comme ils craignaient la mort, ils faisaient des vœux pour le parti qui devait exiger le moins de têtes coupées et briser plus tôt les échafauds; avant tout ils évitaient de se compromet-

tre et de trop s'exposer au service de l'humanité et des lois. Leurs retards et leurs incertitudes prolongeaient le combat, et rendaient douteuse, jusqu'au dernier jour, l'issue de la lutte. Enfin, ce qui expliquera pourquoi les Girondins tardaient si longtemps à succomber lorsqu'ils n'avaient pour appui qu'une faconde harmonieuse et des alliés politiques chancelants, c'est que la Commune et la Montagne n'agissaient point de concert et poursuivaient un but différent. La Commune, dirigée par Hébert, Pache et Chaumette, voulait concentrer en elle seule tous les pouvoirs révolutionnaires et se débarrasser de la Convention, qu'elle regardait comme incapable de sauver la patrie; la Montagne, au contraire, dominée par Robespierre et Marat, plus encore par le sentiment de l'orgueil, ne tendait qu'à épurer la Convention dans le sens jacobin et nullement à la détruire. Le peuple des clubs se partageait entre ces deux factions, sans comprendre leurs rivalités.

Tous les instants étaient comptés. Le 30 mai les organisateurs de l'insurrection tinrent séance à l'archevêché et arrêtèrent toutes les mesures. Le tocsin devait sonner la nuit prochaine, à minuit. Le septembriseur Henriot, homme de néant que la fange et les vices avaient conduit au crime, fut chargé du commandement de toutes les forces militaires de Paris. Lanjuinais assistait à cette séance de l'archevêché; il courut annoncer les sinistres projets à la séance du soir de la Convention. La Montagne l'accueillit comme un homme qui eût débité des songes et fit passer à l'ordre du jour. Le lugubre tocsin ne retentit pas moins à

minuit; on battit la générale, on tira le canon d'alarme; les courriers de la poste et les administrateurs furent arrêtés; le comité *insurrecteur* viola le secret des lettres et ferma les barrières de Paris.

Cette matinée du 31 mai ne laissait voir de toutes parts que des images d'épouvante; dès six heures la Convention était assemblée; les Tuileries, devenues le lieu de ses séances, n'offraient aux alentours que bataillons et canons braqués. La Convention avait son 10 août, comme Louis XVI, et les mêmes armes qui s'étaient tournées contre la royauté se tournaient maintenant contre ses ennemis. Le glaive des révolutions est à deux tranchants : un des côtés sert à venger les victimes que frappe l'autre. Les Girondins, dans la crainte de quelques nocturnes perfidies, n'avaient pas couché chez eux; mais le matin du 31 ils étaient à leur poste à la Convention. « C'est aujourd'hui que « Clodius exile Cicéron, » dit Guadet en entrant un des premiers dans la salle de manière à être entendu du petit nombre de montagnards qui étaient arrivés. Cependant le ministre de l'intérieur rendit compte de la situation de Paris, et le maire Pache annonça hypocritement qu'il s'était mis en devoir de faire respecter l'ordre et les lois. Quelques orateurs incriminèrent avec énergie l'audace d'Henriot; ils demandèrent qu'on déclarât crime capital l'acte de cet homme qui osait faire tirer le canon d'alarme sans l'assentiment de la Convention. Le montagnard Thuriot insista pour que la commission des Douze fût immédiatement dissoute. Vergniaux conjura l'assemblée de ne point rendre un décret qui témoignerait de sa fai-

blesse et de sa peur; puis il conclut à ce que le commandant général fût traduit à la barre, et il invita la Convention à renouveler le serment de mourir à son poste. Cette dernière proposition fut votée par une acclamation générale.

Danton prit la parole et insista pour qu'on se hâtât de mettre aux voix le décret qui casserait la commission des Douze; Bazire appuya cette motion, combattue par Rabaut. Durant ce débat, une députation de la Commune fut admise et vint à la barre dénoncer les complots attribués à la Gironde. Guadet ne craignit pas de confondre leurs accusations; mais la Convention, dominée par les menaces des cordeliers, des jacobins et des sectionnaires, faiblissait d'heure en heure, et ne savait comment tenir tête à la multitude qui l'enveloppait et l'assiégeait. La Gironde voulait que, sans désemparer, les auteurs du tumulte et les complices de l'insurrection fussent traduits devant le tribunal révolutionnaire. Robespierre, ayant obtenu la parole, faisait perdre à l'assemblée un temps précieux en lui soumettant des observations vagues et diffuses. « Concluez! lui cria Vergniaux d'une voix « impatiente. — Oui, répliqua Robespierre, oui, je « conclurai, et contre vous!... » Et, après avoir résumé en quelques mots énergiques tous les griefs de la Montagne et du peuple, il demanda qu'on mît en accusation les complices de Dumouriez et les vingt-deux députés dénoncés par la vindicte publique et la Commune. Pour dernier refuge les Girondins cherchaient à gagner du temps, ils voulaient que la séance fût levée et que la Convention protestât qu'elle

n'était point libre; sur les bancs de la gauche et de la Plaine, les députés triomphants ou intimidés insistaient à grands cris pour que l'assemblée allât aux voix. Enfin le président consulta la Convention nationale; au milieu d'un incroyable désordre, et d'une confusion qui ne permettaient pas de distinguer le chiffre et les éléments de la majorité, l'assemblée vota, et la Montagne proclama la suppression de la commission des Douze; elle ordonna que les papiers seraient mis sous le scellé, et que sous trois jours un rapport serait fait à cet égard; elle déclara que la force armée était en réquisition permanente, et elle chargea les autorités constituées de veiller à la prompte recherche des conspirateurs. Ce décret fut immédiatement annoncé au peuple qui investissait la salle, et des acclamations mêlées de cris de mort retentirent longtemps sur le Carrousel. Il était dix heures du soir; la séance fut levée. Telle fut la célèbre journée du 31 mai, qui renversa, après tant d'efforts inutiles, la domination de la Gironde au profit de la Montagne et des jacobins. Le lendemain le comité de salut public et la Commune firent afficher des proclamations dans lesquelles on félicitait le peuple d'avoir vaincu de nouveaux tyrans, tandis qu'on y remerciait la Convention de son patriotisme et de son courage. C'est ainsi que les partis victorieux écrivent l'histoire de leurs combats et celle de leurs ennemis.

Cependant la générale battait dans les faubourgs, et le comité révolutionnaire, organisé à la Commune, continuait de pousser le peuple à l'insurrection. La séance du jour, à la Convention, fut assez calme; mais,

le soir, des pétitionnaires jacobins vinrent encore présenter des adresses menaçantes. Ce n'était point assez pour les insurgés du 31 mai d'avoir contraint la Convention à supprimer la commission des Douze ; ils avaient encore à exiger de cette assemblée la proscription des vingt-deux Girondins incriminés par la Commune. La journée du 1er juin se passa en réunions menaçantes, en pétitions que lançait la Commune ; la Convention accordait aux pétitionnaires les honneurs de la séance, mais elle hésitait encore à se mutiler. Le 2 juin cent mille hommes armés entouraient la Convention avec cent soixante-trois pièces de canon. Il y avait aux Champs-Élysées des fourneaux avec des grils pour chauffer des boulets. Le mot d'ordre était : *Insurrection et vigueur*. On distribuait aux soldats des assignats de cinq livres. Un cordon de troupes cernait Paris à quelques lieues à la ronde. La Convention était bloquée ; Henriot avait décidé de ne pas la laisser sortir des Tuileries avant qu'elle eût livré les vingt-deux. Sur la motion de Barrère, la Convention captive voulut aller abriter ses délibérations au milieu de la force armée ; le président (Hérault de Séchelles) s'avança, la tête couverte en signe de détresse, suivi d'une phalange de députés tête nue ; les huissiers de la Convention le précédaient. « Que les montagnards restent ! » avait-on crié du haut des tribunes ; peu de députés de la Montagne osèrent demeurer sur les bancs. Les sentinelles placées aux portes et aux escaliers livrèrent passage à la représentation nationale ; mais, quand la Convention se présenta à la porte de la cour des Tuileries qui donnait sur le Carrousel, Hen-

riot, à cheval avec ses aides de camp, enfonça son chapeau sur sa tête, tira son sabre, et signifia aux députés de retourner à leur poste et de livrer les vingt-deux. « Saisissez ce rebelle! » s'écria le président en s'adressant aux soldats. Alors Henriot, se tournant vers les canonniers, leur dit : *A vos pièces!* La Convention, menacée par l'artillerie, se replia du côté du jardin pour y chercher une issue; partout elle fut repoussée aux cris mille fois répétés de *Vive Marat! à bas le côté droit!* Arrivée vers le Pont-Tournant, elle reçut de Marat lui-même, parlant au nom du peuple insurgé, l'ordre de retourner dans le lieu de ses séances, et elle y revint abreuvée d'outrages.

Couthon eut alors l'hypocrite audace de féliciter la Convention de ce qu'après avoir passé le peuple en revue elle avait pu reconnaître qu'elle était à la fois respectée et libre; puis, sur sa proposition, appuyée et amendée par Legendre, l'assemblée ordonna que les vingt-deux Girondins et les membres de la commission des Douze seraient sur-le-champ mis en arrestation; elle comprit dans cette mesure les ex-ministres Clavières et Lebrun, mais elle en excepta Fonfrède, Saint-Martin, Ducos, Dussault et Lanthenas. La séance fut ensuite levée, et le peuple, enorgueilli de son triomphe, permit à l'assemblée de se disperser au dehors. La chute du parti girondin était accomplie.

La Convention, vaincue par les démagogues de Paris, à la veille de se décimer elle-même pour obéir à la Montagne, rencontrait, depuis bientôt trois mois, dans nos campagnes de l'Ouest, un ennemi autrement opiniâtre et qui du moins, par la justice de sa cause, avait

droit à de genéreuses sympathies. Nous voulons parler de l'insurrection vendéenne.

La contrée qui s'étend, à l'occident de la France, entre la Loire et l'Océan, de Saumur à Pornic et de Bressuire aux Sables d'Olonne, participait à peine autrefois aux idées, aux mœurs, à l'histoire des autres provinces de la patrie. Elle renfermait néanmoins une population de huit cent mille âmes, disséminée sur un territoire plat et marécageux à mesure qu'on se rapproche de l'Océan, couvert de bois et arrosé par une infinité de ruisseaux et de petites rivières à mesure qu'on se rapproche de l'intérieur de la France; de ces deux régions différentes, la première s'appelle le *Marais*, l'autre le *Bocage*. Encore aujourd'hui cette terre peu fertile en grains ne présente bien souvent aux regards que des champs en jachère, couverts d'ajoncs et de genêts, sur la surface desquels s'élèvent des pauvre cabanes. Là vivaient alors, là vivent encore, quoique leur physionomie soit altérée, des familles heureuses de leurs habitudes patriarcales, fières de leurs vertus domestiques, et peu soucieuses de chercher au delà de leur obscur horizon des joies et des vanités qui leur sont inconnues. Sans tenir à indifférence le lien qui les unit à la France, ces populations se contentent de leur nationalité locale; elles se montrent avant tout jalouses des destinées du clocher paternel; elles attachent un grand prix à régler par elles-mêmes leurs affaires; la nouveauté dans les lois les importune et les effraye; un invincible amour les rattache au sol natal, et leur répugnance en devient d'autant plus vive pour le service militaire. Une longue habitude les a façonnées à la féoda-

lité, car elles virent toujours au milieu d'elles leurs seigneurs partager leur pauvreté, leur travail, leur existence. Elles aiment cette noblesse fraternelle, qui de tout temps fut une partie de leur bien-être et de leur orgueil; elles lui témoignent une respectueuse familiarité, elles lui vouent une cordiale obéissance, parce qu'elle n'est, après tout, que l'élite de leurs enfants, parce qu'elle se nourrit du même pain et les associe à sa fortune. Surtout elle vénère sa religion, elle se glorifie de toutes les gloires de l'Église catholique, elle souffre de toutes ses douleurs : c'est là le caractère distinctif de ses mœurs et de ses idées. La parole du ministre de Dieu est toute-puissante pour remuer les âmes de ces généreux paysans; tout ce qui s'élève contre les enseignements de l'Église porte, à leurs yeux, la marque non équivoque de l'abomination et du blaphème. S'ils aiment d'une affection sincère leurs seigneurs, ils entourent d'un dévouement bien autrement exalté leurs pauvres prêtres, et des uns et des autres, aussi loin que remonte le souvenir, ils n'ont reçu que des exemples de charité, que les ineffaçables marques d'une fraternité pieuse.

Lorsque la Révolution éclata, elle eut dans ces paisibles contrées de l'Ouest un retentissement sourd et prolongé. Tandis que la bourgeoisie des villes, généralement disposée à accueillir avec faveur les idées nouvelles, applaudissait aux coups portés à la monarchie et voyait dédaigneusement le schisme s'introduire à la suite de la loi, le clergé et les paysans s'épouvantaient des approches du fléau et s'encourageaient mutuellement à confesser la foi catholique,

menacée par des innovations impies. Une partie des nobles émigrèrent, mais plusieurs revinrent peu satisfaits de la cour de Coblentz. Quoi qu'il en soit, prêtres, nobles, laboureurs, tous se sentirent directement atteints, les uns dans leurs titres, les autres dans leurs biens, tous dans leur foi. Les marchands et les bourgeois qui, en petit nombre, se rallièrent au mouvement révolutionnaire et acceptèrent des fonctions administratives ou municipales, se trouvèrent bientôt hors d'état de faire respecter des lois odieuses. Vainement les prêtres et les évêques schismatiques, qui osaient remplacer les prêtres et les évêques fidèles, se faisaient-ils appuyer par la force armée ou par les magistrats; les églises polluées par leur présence demeuraient vides, les citoyens de toutes classes se réunissaient dans de pauvres granges, dans des retraites écartées, et ils y assistaient à la célébration des saints mystères en conjurant Dieu de sauver son Église.

L'Assemblée constituante avait décrété la ruine de l'Église catholique; l'Assemblée législative avait voté une suite de lois persécutrices et impies, et, à plusieurs reprises, de légitimes résistances, de généreuses insurrections avaient répondu, dans l'Ouest, à ces mesures brutales et sauvages. Vers la fin de 1792 le marquis de La Rouërie s'était mis à la tête d'une confédération royaliste, formée de nobles du Poitou et de la Bretagne; cette conspiration, toute politique, avait échoué; mais la nouvelle du régicide du 21 janvier 1793 avait répandu dans tout le pays une horreur profonde qui faisait présager de prochains soulèvements. Ils éclatèrent lorsque fut promulgué le

décret du 24 février qui ordonnait une levée de trois cent mille hommes.

Les paysans du Poitou et de l'Anjou refusèrent de s'armer pour la défense d'un gouvernement qui fermait les églises, proscrivait les prêtres et guillotinait les nobles. Le 10 mars 1793, jour du tirage, la jeunesse du canton de Saint-Florent (Maine-et-Loire) se rendit à l'appel, bien déterminée à ne pas obéir au commandement républicain ; elle s'empara d'une pièce de canon qui avait été tirée sur elle, pilla le district, brûla les papiers et vida la caisse; puis chacun se retira chez soi. La vengeance républicaine ne pouvait tarder à châtier une pareille rébellion. Il importait aux Angevins de se mettre en mesure. Un colporteur de laines du village du Pin-en-Mauges sentit le péril. Père de famille, il pétrissait le pain de ses enfants lorsqu'il apprit la révolte de Saint-Florent. Il interrompit aussitôt son travail, remit ses vêtements, s'en alla, malgré les prières de sa femme, échauffer le zèle des habitants du village, se plaça à la tête des jeunes gens entraînés par sa parole, et commença la guerre contre les républicains. Cet homme pieux et révéré, qu'on appela le *saint de l'Anjou*, et qui devint généralissime de l'armée vendéenne, était Jacques Cathelineau. Le jeune paysan Foret, du village de Chanzeaux, Stofflet, garde-chasse de M. de Maulevrier, levèrent chacun une troupe et se réunirent au pauvre colporteur. La prise de Cholet fut le premier acte militaire important de cette naissante armée.

On touchait au 16 mars, et déjà l'insurrection s'éten-

dait dans la haute et basse Vendée, de Saint-Florent à la Sèvre-Niortaise. Montaigu, Mortagne, Clisson et Tiffauges étaient tombées au pouvoir de l'armée catholique; Machecoul, Challans, Noirmoutiers et Pornic eurent le même sort. Cathelineau et Stofflet, modestes autant que braves, cédèrent leur commandement à d'Elbée, gentilhomme qui, jadis, avait fait la guerre; ce nouveau chef se rendit maître de Vihiers et en chassa les républicains; d'autres insurgés choisirent pour chef M. de Bonchamps, noble angevin, qui ne crut pas devoir résister à leurs prières. Dans la partie du Bocage qui avoisine le Marais, les paysans déférèrent l'honneur de les commander au chevalier de Charette, récemment revenu de l'émigration. Cependant le mouvement de l'insurrection ne se concentrait pas seulement au midi de la Loire, il se communiquait avec une rapide énergie aux populations de la Bretagne : la Roche-Bernard, Pontivy, Plumélian, Rochefort et Vannes tombèrent au pouvoir des paysans; des insurrections partielles éclatèrent à Dol, à Vitré, à Fougères, à Lamballe, dans le pays de Léon, et successivement à Dinan, au Croisic, à Châteaubriand, à Ancenis.

La Convention ne s'était point préparée à combattre sur la Loire; elle avait laissé ce pays dégarni de troupes, sans autres forces militaires que la gendarmerie et les gardes nationales; c'était trop peu pour comprimer l'incendie et pour arrêter l'élan d'une population soutenue par l'exaltation du principe religieux. Les Vendéens publièrent une déclaration de guerre en forme de manifeste; la Convention, pour toute ré-

ponse, ordonna, par un décret, que les insurgés pris les armes à la main seraient punis de mort dans les vingt-quatre heures, après que le fait de leur rébellion aurait été constaté par une commission militaire. Ensuite elle chargea les représentants du peuple Fouché et Billaud-Varennes, deux montagnards sans pitié, de se rendre dans l'Ouest à la suite des armées républicaines et d'y faire exécuter la loi nouvelle. Les vainqueurs de la Bastille, organisés à la hâte par la commune de Paris et par Santerre, furent des premiers dirigés contre les paysans catholiques, déjà désignés par leurs ennemis sous le nom de *brigands de la Vendée*. Les bandes révolutionnaires arrivèrent dans l'Ouest; pleines de jactance, elles chantaient le *Ça ira!* et se promettaient d'abord de faciles victoires, puis, comme solde de leur dévouement patriotique, le pillage des fermes et des châteaux; mais quand elles se trouvèrent en face des pauvres recrues de d'Elbée, de Stofflet et de Cathelineau, elles furent saisies de crainte en considérant l'espèce d'ennemi qu'elles étaient venues combattre. L'armée vendéenne présentait en effet un spectacle étrange et inattendu; elle se composait de paysans vêtus de blouses ou d'habits grossiers, armés de fusils de chasse, de pistolets, de mousquetons, souvent d'instruments de travail, de pieux ou de haches. Chaque homme avait, soit à son chapeau en guise de cocarde, soit sur la poitrine en témoignage de sa foi, une image du sacré Cœur, et quelquefois un scapulaire. Ces rassemblements observaient une discipline et une tactique militaire d'une extrême simplicité : ils étaient organisés, sous des chefs particuliers,

non par compagnies, mais par paroisses. Avant de combattre ils s'agenouillaient, recevaient la bénédiction de leurs prêtres, et se relevaient ensuite, impétueux et terribles, marchant droit au canon, tantôt s'éparpillant, tantôt se développant en éventail, selon les obstacles, et toujours s'attachant à déborder l'ennemi, à lui enlever ses munitions et ses armes, à le tuer de près ou de loin. Les plus adroits chasseurs du pays allaient en avant ou sur les ailes, en éclaireurs, et, par la justesse de leur tir, faisaient perdre beaucoup de monde aux troupes de ligne, obligées de marcher à découvert, le long des routes, à la portée des masses de genêts ou des haies touffues, lorsque chaque pli de terrain, chaque bouquet d'arbres ou de bruyères recélait un tirailleur vendéen. Dans cette étrange guerre d'avant-postes ou d'embûches, c'était déjà avoir vaincu à demi que de connaître le pays et d'être en mesure de profiter de tous les accidents d'un champ de bataille formé du territoire de neuf cents paroisses, et traversé en tous sens par des ravins, des ruisseaux et des sentiers dont le paysan seul gardait le secret.

Calmes et taciturnes par caractère, les Vendéens marchaient ordinairement deux à deux, la tête nue, le chapelet à la main, et le silence n'était rompu que par le chant des hymnes ou des psaumes que les prêtres entonnaient et que chaque voix redisait pieusement. Exaltés par l'ardeur de leurs convictions et le souvenir de tant d'outrages, ils se montraient impitoyables dans le combat ; mais après la victoire ils savaient épargner le prisonnier. Dès qu'ils prenaient une

ville, leur premier soin était de rendre les églises au culte et de faire sonner les cloches jusqu'au lendemain ; puis ils s'emparaient des armes, des caisses publiques, faisaient brûler les registres et les uniformes des armées ennemies, et, jusque dans les excès inséparables d'un triomphe à main armée, ils respectaient les enfants et les femmes.

Henri de La Rochejacquelein, son ami Lescure et plusieurs autres chefs, nobles pour la plupart, se mirent à la tête de nouveaux corps d'armée et vinrent en aide aux généreux compagnons de Cathelineau et de d'Elbée. Les insurgés, maîtres de Bressuire, montraient avec orgueil et bonheur la pièce de canon qu'ils avaient appelée, on ne sait pourquoi, *Marie-Jeanne*, cette pièce du temps de Louis XIII, enlevée par les républicains au château de Richelieu, prise à Cholet par les Vendéens, et qui, tour à tour perdue et reconquise à travers les vicissitudes de la guerre, devenait un présage de victoire ou de revers.

L'intrépidité de Lescure éclata à la prise de Thouars : il combattait pour la première fois. La Rochejacquelein avait fait ses premières preuves au combat des Aubiers. Le général Quétineau capitula à Thouars ; il paya de sa tête le malheur de n'avoir pu vaincre : la Convention plaçait ses généraux entre l'échafaud et la victoire. Les Vendéens occupèrent Parthenay, abandonné par les républicains, et s'emparèrent de la Châtaigneraie, où Bonchamps entra le premier. Une première attaque de Fontenay, mal dirigée, n'avait été qu'une déroute ; *Marie-Jeanne,* ce palladium des paysans vendéens, était retombée au pouvoir des

républicains (16 mai). Huit jours après ils se présentèrent de nouveau devant Fontenay; après un combat vif et sanglant, l'armée républicaine fut mise en pleine déroute. Quarante-deux pièces de canon, tous les bagages et la caisse militaire, contenant vingt millions en assignats, tombèrent au pouvoir des insurgés catholiques; mais, de tous les trophées, le plus cher aux Vendéens, ce fut la fameuse *Marie-Jeanne*, dont ils s'emparèrent de nouveau au prix d'une audace inouïe. Les républicains perdirent dix-huit cents hommes tués, blessés ou faits prisonniers; le représentant du peuple Garnier (de Saintes), qui combattit à pied dans leurs rangs comme un soldat, ne cessa de donner l'exemple du dévouement et du courage.

Les forces vendéennes demandaient une régularisation; on créa un conseil supérieur d'administration, siégeant à Châtillon, et un conseil dans chaque paroisse, chargé de l'exécution des mesures. Parmi les membres du conseil supérieur, il y eut un prêtre dont le nom s'est mêlé à tous les événements de la Vendée, l'abbé Bernier, homme d'esprit, habile, actif, fécond en ressources, maniant avec facilité la plume et la parole; tour à tour administrateur, apôtre et négociateur; nature à la fois déliée, souple et sérieuse; ecclésiastique ambitieux, qui sut garder pourtant le respect des hommes, et qu'on ne s'étonna point de voir évêque d'Orléans au retour des idées d'ordre et de religion.

Déjà l'armée catholique et royale de l'Ouest s'élevait à cinquante-deux mille hommes, dont douze mille cavaliers (juin). La Convention réunit à Saumur une

armée égale en nombre à celle de ses ennemis, et dont le commandement fut confié à Santerre et à Menou. L'impéritie de ces généraux rendit ce déploiement de forces inutile. Lescure, Cathelineau et La Rochejacquelein, après plusieurs engagements meurtriers, s'emparèrent de Saumur, dispersèrent l'armée républicaine, et retirèrent de leur victoire non-seulement l'avantage de commander sur la Loire, mais encore des canons, des fusils, de la poudre et des munitions en plus grande quantité qu'ils n'en avaient enlevé à l'ennemi.

Le généralissime Cathelineau ordonna de marcher sur Angers; cette ville tomba au pouvoir des royalistes. De son côté Charette reprit Machecoul aux républicains. Cathelineau lui proposa de concentrer leurs opérations pour s'emparer de Nantes et pour se réunir à la chouannerie bretonne. C'était une insurrection royaliste à laquelle les quatre frères Chouan, ses principaux moteurs, avaient donné leur nom. Les chouans combattaient avec le courage des Vendéens, mais la guerre qu'ils faisaient était souvent souillée de meurtres et de brigandages.

Après un combat de dix heures, la ville de Nantes, transformée en champ de bataille, allait tomber au pouvoir des Vendéens; mais Cathelineau reçut un coup mortel. La perte de leur général intimida les paysans, et les républicains demeurèrent maîtres de la ville. Les Vendéens se vengèrent de cet échec en battant à Châtillon le féroce Westermann et à Vihiers les armées de Biron et de Santerre (5 juillet). D'Elbée remplaça Cathelineau dans le commandement géné-

ral ; mais Charette refusa de le reconnaître, et la division des chefs royalistes paralysa le zèle de leurs soldats, sans suspendre la guerre. Peu de jours après, l'incendie du château de Clisson, appartenant à Lescure, et du château de la Duberlière, appartenant à La Rochejacquelein, excita la fureur des Vendéens ; à la reprise de Châtillon ils souillèrent leur triomphe par des cruautés; l'autorité de Lescure n'arrêta qu'avec peine ces représailles. La nomination de d'Elbée au grade de général en chef ne porta pas bonheur à l'armée catholique; elle perdit deux batailles à Luçon ; la seconde, où Charette et Lescure rivalisèrent d'intrépidité, coûta quinze cents soldats aux Vendéens; l'impéritie de d'Elbée amena la déroute.

La défaite des Vendéens sous les murs de Nantes fut accueillie par la Convention et les républicains avec un sauvage enthousiasme. Les citoyens de Nantes, femmes, enfants, vieillards, soldats, avaient rappelé l'héroïque résistance du peuple de Lille : les efforts de la grande armée royaliste étaient venus se briser contre leur dévouement; les Vendéens s'étaient vus contraints de repasser sur la rive gauche de la Loire, et les routes de Paris leur étaient fermées. Mais, si la Convention triomphait, la victoire ne la rendait que plus implacable ; elle résolut, sur le rapport du comité de Salut public et de Barrère, d'extirper du sein de la France ce *chancre politique,* et alors commença le système de dévastations, de meurtres et d'incendies, par lequel elle espéra venir à bout des sublimes paysans que la mort de Cathelineau semblait avoir laissés orphelins. Westermann, Ronsin, Rossignol, plus

ou moins agents des cordeliers ou du jacobinisme, à la tête de quelques hordes recrutées dans les faubourgs de Paris, eurent mission de couvrir la Vendée de cadavres ou de ruines fumantes, de promener partout le spectacle de l'incendie et de la mort. On leur adjoignit quinze mille combattants aguerris, débris de la garnison de Mayence.

Le 30 juillet les républicains, aux ordres du général Tuncq, repoussèrent les Vendéens devant Luçon. Le 13 août l'armée royale revint en force, sous la même ville, pour venger sa défaite. Elle fut de nouveau vaincue, malgré l'énergique intrépidité des soldats et des chefs, et elle se replia laissant sur le terrain dix-huit canons et sept mille morts. Charette essuya un nouvel échec près de la Roche-sur-Yon; l'armée royaliste prit sa revanche dans le Bocage, où huit mille républicains, accablés par le nombre, périrent les armes à la main. Le 5 septembre une nouvelle tentative des Vendéens sur Nantes échoua, et les républicains en profitèrent pour faire avancer des troupes dans le pays. Les soldats de l'ancienne garnison de Mayence entrèrent dans la Vendée, précédés par la renommée de leur courage, et commandés par le général Kléber, digne chef de ces hommes de guerre. En ce moment, des côtes de Brest à celles de la Rochelle, de Saumur à Parthenay, huit corps d'armée, envoyés par la Convention, envahissaient le territoire insurgé et manœuvraient pour cerner le Bocage; ils étaient placés sous les ordres des généraux Canclaux, Rossignol, Beysser, Aubert-Dubayet, Kléber, Santerre, Haxo, Mieskowski, Duhoux, Beaupuy

et Marceau. Les troupes républicaines agissant dans l'Ouest s'élevaient au chiffre de quatre-vingt mille hommes; ce nombre devait encore s'accroître.

La garnison de Mayence ne crut pas avoir assez du souvenir de ses exploits pour épouvanter ses ennemis; au mépris des ordres et des prières de Kléber, elle se fit une funeste gloire de livrer la Vendée à la dévastation et aux flammes. En peu de jours Canclaux et Kléber, opérant avec ensemble, se rendirent maîtres de Pornic, de Machecoul, de Légé, de Clisson et de plusieurs postes importants, dont ils chassèrent les royalistes. De leur côté Santerre et Ronsin parurent devant Coron, à la tête d'une armée que des levées récentes venaient de porter à quarante mille hommes. Deux jours après, par l'effet des mauvaises dispositions de Ronsin, toutes ces forces, artillerie, cavalerie, infanterie, furent surprises par les Vendéens et essuyèrent une honteuse déroute. Les jours suivants les Vendéens remportèrent de nouvelles victoires à Érigné, aux Ponts-de-Cé, à Torfou, et rejetèrent les Mayençais sous les murs de Nantes. En ce moment l'effectif numérique des armées royales agissant dans les différentes régions de l'Ouest s'élevait à plus de cent mille hommes. Mais, comme ce sénat de Rome qui mit aux enchères le champ sur lequel campait un ennemi victorieux, la Convention ne se laissa point intimider par la défaite de ses armées; elle répondit aux cris de triomphe des royalistes par un décret qui fixait au 20 octobre le jour où devait être finie la guerre de la Vendée. « Soldats, manda-t-elle ensuite « aux armées de l'Ouest, soldats de la liberté, il faut

« que les brigands de la Vendée soient exterminés « avant la fin du mois d'octobre! Le salut de la patrie « l'exige, l'impatience du peuple français le com- « mande; son courage doit l'accomplir... »

L'insurrection vendéenne aurait pu servir les plans de restauration monarchique en occupant les forces républicaines et en rendant plus facile la marche des puissances coalisées; mais l'Europe se souciait assez peu de la monarchie française. Le 12 juillet 1793, la garnison de Condé, affamée par les Autrichiens, avait capitulé; Mayence, le boulevard de l'Allemagne, où le brave général Meusnier fut emporté dans sa gloire; Mayence, dont la résistance excita l'admiration de l'Europe, s'était rendue aux Prussiens le 19 juillet, et, six jours après, Valenciennes succombait aussi après des combats terribles. Si une restauration monarchique eût été dans les vœux de la coalition, les débris des armées de la Convention n'auraient pu, selon toute apparence, empêcher le prince de Cobourg, le général Clairfayt, le duc d'York, Wurmser, le colonel Mack, de marcher alors sur Paris. Quelle puissance eût alors sauvé la Convention, ainsi menacée au dehors par des armées victorieuses et à l'intérieur par la formidable Vendée, par les insurrections du Midi et de la Normandie? Mais l'Europe ne songeait ni à Louis XVII ni à Louis XVIII; à la grande indignation des émigrés, dont elle trompait le courage, et des Vendéens, dont elle contemplait de loin les exploits, la coalition ne doutait pas que les déchirements intérieurs n'amenassent le démembrement de notre pays, et avait plus de confiance dans nos discordes que dans

ses victoires. De plus, la coalition était divisée d'intérêts; la Prusse et l'Autriche craignaient de se faire l'une à l'autre une trop belle part et ne se pressaient pas d'agir; sans l'intervention active de l'Angleterre, qui ne perdait pas de vue nos riches colonies, ces jalousies auraient plus d'une fois rompu le faisceau européen. Les États, au dix-huitième siècle, étaient trop corrompus pour entreprendre des croisades de principes; il n'y avait là que des pouvoirs qui avaient des revanches à prendre, et des cupidités qui voulaient profiter de nos malheurs. L'Espagne seule se montrait sœur de l'ancienne France monarchique; au mois de juin 1793 le général Ricardos conduisit vigoureusement ses troupes jusqu'aux portes de Perpignan (1).

Mais, tandis que la trahison de Dumouriez et les revers de nos armées de l'Est ouvraient aux soldats étrangers les frontières de la France, depuis le Rhin jusqu'à l'Océan; tandis que la Vendée se disposait à déborder au delà de la Loire et à prêter la main aux royalistes de la Bretagne; tandis que le territoire était menacé ou envahi sur les Alpes et le long des Pyrénées, un formidable réseau de rébellions et de révoltes semblait étreindre le gouvernement républicain, et soustraire une à une, à son obéissance, nos cités et nos provinces.

La plupart des Girondins proscrits dans la journée du 2 juin avaient réussi à prendre la fuite et à quitter Paris. Quelques-uns s'étaient d'abord soumis au décret d'arrestation, mais ils n'avaient pas tardé à tout

(1) M. Poujoulat.

mettre en œuvre pour tromper la surveillance des gendarmes préposés à la garde de leurs personnes. Valazé, Gensonné et Vergniaux s'étaient résignés à demeurer prisonniers; parmi les autres, plusieurs, en petit nombre, avaient cherché un asile dans des retraites sûres; leurs collègues, plus à plaindre, réfugiés dans les départements, s'y étaient présentés moins en proscrits qu'en chefs de faction et en artisans de révoltes. Les députés Meilhan et Duchastel, dont la Convention n'avait point suspendu les pouvoirs, quittèrent Paris et se rendirent en Bretagne, pour soulever cette province contre les jacobins; Biroteau et Chasset se retirèrent clandestinement à Lyon; Rabaud-Saint-Étienne prit la route de Nîmes; Brissot se dirigea vers la Suisse et fut arrêté à Moulins; Pétion, Guadet, Barbaroux, Louvet, Gorsas, Buzot, Rieuffe, Cussy (du Calvados), Salles, Girey-Dupré, et quelques autres moins connus, mais également compromis, se répandirent dans les départements du Calvados et de l'Eure, et sur divers points de l'Ouest, du Sud-Est et du Midi, dont les populations, qu'épouvantaient les attentats de la Montagne et de la Commune, se disposèrent à braver l'autorité de la Convention ou à la combattre. Sur ces entrefaites, à Rennes, à Caen, à Grenoble, des tentatives insurrectionnelles semblèrent préluder à la guerre civile; à Mâcon, à Besançon, à Dijon, les regards et les espérances du fédéralisme se tournèrent vers Lyon, comme sur le foyer de résistance le plus considérable et le plus énergique. A l'imitation de Limoges, Poitiers ne craignit pas de provoquer la réunion d'une

nouvelle Convention qui tiendrait ses séances à Bourges; mais Bourges était demeurée fidèle à l'ascendant de la Montagne et des jacobins, et sa population se prêtait peu à l'exécution de pareils projets. Dans la Lozère, un soulèvement royaliste, qui se rattachait à la grande insurrection vendéenne, venait d'éclater et d'épouvanter la république. Là, un ancien membre de l'Assemblée constituante, l'avocat Charier, ayant relevé le drapeau blanc, s'était vu, en quelques jours, entouré de trente mille paysans ou royalistes de toutes classes, ralliés à sa cause. A la tête de cette armée improvisée, Charier avait successivement enlevé aux républicains Mende et Marvejols, et rétabli dans cette portion des Cévennes l'autorité des Bourbons et de *Monsieur*, *régent de France*. Cette tentative, si sérieuse à son début, n'eut point d'avenir; elle n'aboutit qu'à la ruine ou au supplice de ceux qui l'avaient provoquée.

La résistance de la Normandie ne fut point signalée par beaucoup d'énergie. Les rassemblements de fédéralistes qu'avaient provoqués les Girondins fugitifs, et qu'on appelait à Paris *l'armée de Buzot,* vinrent camper à Pacy-sur-Eure (13 juillet), soutenus par des volontaires brestois et bretons. Aux premiers coups de canon les fédéralistes lâchèrent pied; les royalistes de Bretagne qui s'étaient joints à eux, sous les ordres de M. de Puisaye, agent de l'émigration, firent, ainsi que les républicains brestois, une vigoureuse contenance, mais, accablés par le nombre, ils se virent entraînés dans la déroute commune. Les autorités de Caen, qui avaient organisé cette guerre locale, n'eurent d'autre

ressource que de favoriser la fuite des Girondins et de se démettre à leur tour de leurs fonctions. Barbaroux, Gorsas, Louvet, et leurs compagnons, se dirigèrent vers le Midi, par les routes de la Bretagne. Bientôt poursuivis de près, espionnés et déclarés hors la loi, formule fatale qui permettait de les mettre à mort sur la simple constatation de leur identité, ils se séparèrent et s'abandonnèrent à des fortunes diverses.

Lorsque Guadet, Pétion et Salles arrivèrent à Bordeaux, ils y rêvèrent un moment le triomphe de leurs espérances et de leur politique. La population de cette ville, fière de la renommée des grands orateurs qui la représentaient à la Convention, avait accueilli avec l'indignation la plus vive la résolution du 31 mai et le sinistre décret du 2 juin. Sous l'empire de ces sentiments, elle avait vu avec enthousiasme ses magistrats se former en *commission populaire de salut public*, et elle avait applaudi à leur audace alors qu'ils déclarèrent que la Convention n'était plus libre et qu'il fallait la délivrer de ses oppresseurs. C'était un manifeste de guerre contre Paris, une nouvelle tentative du fédéralisme contre l'unité républicaine. A peine organisée, la commission insurrectionnelle de Bordeaux se mit en rapport avec les insurgés de Lyon et de Marseille; elle s'attacha à constituer tous les départements du Midi en guerre ouverte contre la Convention nationale. Toulouse s'était déjà prononcée énergiquement en faveur des Girondins ; à la nouvelle des événements de Bordeaux elle fit un pas de plus dans la voie de l'insurrection : par l'organe de ses ma-

gistrats, elle déclara au peuple français qu'elle ne reconnaissait plus l'autorité de la Convention. Les départements du Tarn, de Lot-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de l'Hérault et du Puy-de-Dôme, entrèrent dans ce mouvement.

Mais, lorsque parvint dans le Midi la nouvelle des désastres du parti girondin, cet enthousiasme de révolte fit place à l'incertitude et à la crainte. Le spectre de la Montagne apparut de loin, tenant dans ses mains la torche et le glaive, et les courages les plus hardis commencèrent à chanceler. Bientôt on sut que la république triomphait de la Vendée sous les murs de Nantes et de l'insurrection royaliste dans les Cévennes. Toulouse offrit de se soumettre. L'agitation bordelaise, circonscrite dans des limites étroites, s'éteignit presque d'elle-même, et la Convention prévalut sans combattre, par le seul ascendant de sa puissance et de la peur qu'elle inspirait. Marseille et Toulon résistèrent avec plus de dévouement et plus d'audace.

Marseille et la Provence avaient acclamé chaleureusement la Révolution, et le parti exalté, dans cette contrée, s'était souillé de beaucoup de crimes. Cependant les intérêts paralysés, le commerce détruit, la sécurité éteinte avaient eu pour contre-coup inévitable de créer des ennemis à la Convention et de réveiller toutes les espérances monarchiques ou fédéralistes. L'esprit de révolte se propagea dans tout le département des Bouches-du-Rhône, et les contingents réunis des villes provençales marchèrent en masse sur la route de Paris. Lorsqu'ils arrivèrent sur la rive gauche de la Durance, ils trouvèrent l'autre bord

gardé par les patriotes d'Avignon et du département de Vaucluse, accourus à la hâte pour disputer le passage aux confédérés provençaux. D'une rive à l'autre un gros câble servait au trajet des bacs, et déjà les fédéralistes de Marseille s'étaient emparés des barques. La première mesure de salut, pour l'armée républicaine, consistait donc à couper le câble; mais l'entreprise paraissait au-dessus du courage le plus intrépide, parce que les Provençaux, établis sur l'autre rive, dirigeaient une fusillade bien nourrie du côté du poteau au milieu duquel le câble était attaché par l'une de ses extrémités. Alors la république admira le dévouement d'Agricole Viala, enfant de treize ans; ce jeune soldat saisit une hache, et, sans se laisser épouvanter par la grêle des projectiles, il frappa à coups redoublés sur le câble; mais il ne put réussir à le couper, et il tomba, la poitrine traversée par une balle. « Je suis content, je meurs pour la liberté! » Telles furent ses dernières paroles. Comme il venait de rendre le dernier soupir, les Provençaux franchirent la Durance et chassèrent devant eux les républicains; ils ne craignirent pas de déshonorer leur victoire en exerçant des mutilations sur le cadavre de l'héroïque Viala.

Le parti montagnard, dans le Dauphiné et dans la Provence, était saisi d'effroi, et s'attendait d'un jour à l'autre à se voir exposé aux vengeances des fédéralistes du Midi. Le comité de Salut public prescrivit en toute hâte à Kellermann, qui commandait l'armée des Alpes, de se porter à la rencontre des bandes provençales et de leur couper la route de

Lyon. Kellermann, qui jugeait avec plus de sang-froid l'étendue réelle du danger, se borna à envoyer sur ce point une division, aux ordres du général Carteaux. Celui-ci atteignit les Provençaux à Orange, les battit dans la journée du 15 juillet, et les força de se replier sur l'autre bord de la Durance. Cette victoire ne tarda pas à lui livrer Marseille.

La Corse, réunie à la France depuis bientôt vingt-cinq ans, ne s'était point encore résignée à subir notre domination ; émue d'horreur au récit des attentats dont la France était le théâtre, indignée des excès que commettaient, sur son propre territoire, quelques énergumènes décorés du nom de patriotes, elle s'insurgea à la voix de Pascal Paoli, son dernier chef, et confia à une *consulta* élue par les assemblées primaires le soin de gouverner l'île. Il ne restait plus aux troupes républicaines que la possession précaire et disputée de plusieurs points du littoral, et les partisans de la Convention étaient partout emprisonnés, poursuivis ou fusillés, sans forme de procès. Au nombre des individus proscrits pour cause de fidélité à la France figurèrent les citoyens Salicetti, Casa-Bianca, Aréna, et plusieurs députés ; ils étaient absents, mais on arrêta leurs familles, et leurs maisons furent livrées à l'incendie. A Ajaccio la maison des Bonaparte devint également la proie des flammes, et l'on tira ainsi vengeance des sympathies que cette famille avait gardées au peuple français. La Convention avait de trop puissants ennemis sur les bras pour se préoccuper du soulèvement de la Corse ; elle se borna à prescrire des mesures de guerre pour faire rentrer cette île sous le

pouvoir de la France ; un décret déclara Paoli traître à la république, et, comme tel, mis hors la loi ; un autre cassa tous les actes de la *consulta* de Corté et toutes les lois qui pourraient être rendues au nom de la Corse insurgée. Les Corses appelèrent à leur secours l'escadre anglaise qui cinglait dans la Méditerranée; mais les tentatives concertées entre l'amiral Hood et les rebelles de l'île furent déjouées par le courage des garnisons françaises ; pressés d'accomplir une entreprise plus difficile encore, les Anglais ajournèrent leurs projets sur l'île de Corse.

A l'exemple de Bordeaux, de Marseille, de Lyon et des grandes villes du Midi, Toulon s'était déclaré en insurrection; il avait protesté, par les armes, contre la révolution du 31 mai. Maîtres de la ville, les insurgés exercèrent de sanglantes réactions fédéralistes. Bientôt la Convention nationale confia à deux de ses membres, aux représentants Fréron et Barras, la cruelle mission de tirer vengeance de cette révolte, qui dressait des échafauds et peuplait les prisons. Les deux conventionnels, environnés à leur tour de l'appareil des supplices, vinrent rétablir à Toulon le gouvernement révolutionnaire, et, comme pour mieux assurer leurs coups, un décret déclara que la ville de Toulon était mise hors la loi. C'était livrer en masse sa population au bourreau. Réduite à ces extrémités, la malheureuse ville prit une de ces résolutions désespérées dont puissions-nous voir peu d'exemples. A l'instigation du comité royaliste, elle se donna aux Anglais ; elle leur ouvrit son port et ses arsenaux, comme aux alliés et aux défenseurs de Louis XVII.

La ville de Lyon avait traversé des phases non moins redoutables. D'abord les factions s'y étaient disputé l'autorité, et le maratisme, représenté à Lyon par l'infâme Châlier, surnommé le *Marat du Midi*, avait arraché par ses fureurs la prééminence. Puis les hommes d'énergie avaient prévalu, et, après le 31 mai, les députés Biroteau et Chasset, proscrits par la Convention, étant allés se réfugier dans l'insurrection lyonnaise, un gouvernement s'établit dans le gouvernement. La Montagne et les jacobins appelaient à grands cris des vengeances. Des représentants du peuple parurent pour faire rentrer la riche cité dans l'unité de la république; mais leur autorité fut impuissante, et bientôt la ville entière se leva en armes pour résister à la plus sanguinaire des servitudes. Dubois-Crancé, l'un des représentants de la Convention, appela à son aide l'armée des Alpes. La cité ne s'effraya point : elle se constitua en république et se prépara à une défense désespérée. Un ancien lieutenant-colonel au régiment de Picardie, nommé de Précy, vivait aux champs dans la retraite; il avait fui Paris à la suite du 10 août, après avoir fait de vains efforts pour sauver le roi. La commission populaire, instituée sous le nom de *Congrès départemental*, envoya chercher le vaillant gentilhomme et le mit à la tête du peuple armé (19 juillet). Avec lui apparurent aussi des hommes d'épée, et notamment M. de Virieu, ancien colonel de Limousin, que le comte d'Artois n'avait cessé d'employer à des missions périlleuses.

La Révolution ne s'était pas encore trouvée dans

une situation aussi désespérée : il restait à peine à la Convention quinze à vingt départements ; la France se voyait cernée par terre et par mer, déchirée par deux guerres civiles, épuisée par la disette, sans autre ressource qu'un papier discrédité, des armées découragées, sans habits, sans pain, sans généraux, avec un gouvernement désorganisé, parce qu'il sortait d'une lutte; enfin elle était menacée par les étrangers d'un démembrement, par les émigrés d'une contre-révolution qui ne pouvait causer que sa ruine. La situation était unique ; elle amena un élan de dévouement et de fureur unique comme la situation.

Un décret avait frappé d'extermination la Vendée tout entière. En conséquence, il fut ordonné au ministre de la guerre d'envoyer dans les départements révoltés des matières combustibles pour incendier les bois, les taillis et les genêts. « Les forêts, portait ce terrible décret, seront abattues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées par des compagnies d'ouvriers, les bestiaux seront saisis, et le tout transporté hors du pays. Les vieillards, les femmes, les enfants seront conduits hors de la contrée, et il sera pourvu à leur subsistance avec les égards dus à l'humanité (1er août). » Un autre décret du même jour déclarait Pitt l'ennemi du genre humain, dénonçait le gouvernement britannique à tous les peuples et mettait en état d'arrestation immédiat tous les étrangers domiciliés en France depuis le 14 juillet 1789.

Tandis que la Convention répondait par ces mesures sauvages aux attaques de ses ennemis du dedans et du

dehors, elle achevait de voter les derniers articles de la constitution qu'elle destinait à la république. Entre le travail des législateurs de 1793 et celui de l'Assemblée constituante, un intervalle de vingt mois s'était à peine écoulé; mais c'était là un abîme que la pensée pouvait à peine entrevoir et mesurer; que disons-nous? l'œuvre nouvelle n'était, au contraire, que la conséquence logique de la première : l'Assemblée constituante avait semé à pleines mains l'oubli des devoirs et le mépris du lien social; la Convention moissonnait l'anarchie. L'idée fondamentale de Dieu et des devoirs de l'homme envers le Créateur n'intervenait nulle part pour consacrer le nouvel ordre social, pour asseoir les droits du peuple et ceux du pouvoir sur des bases incontestées. L'homme se passait de Dieu, et, dans la formule impie de ses codes, il n'avait foi qu'au peuple.

La nouvelle constitution déclarait la société instituée pour le bonheur commun; elle attribuait au gouvernement la mission de garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles, l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété; elle proclamait tous les hommes égaux par la nature et devant la loi. La loi était l'expression libre et solennelle de la volonté générale. Tous les citoyens, sans autre distinctions que leurs vertus et leurs talents, étaient admissibles à tous les emplois. La liberté avait pour principe la nature; pour règle, la justice; pour sauvegarde, la loi; pour limite, cette maxime : *Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'on te fasse.* Aucune entrave ne pouvait être imposée à la liberté

de la pensée, au droit d'association, à l'exercice des cultes, et le législateur, comme s'il eût été honteux d'avoir à proclamer des vérités aussi simples, ajoutait ensuite : « La nécessité d'énoncer ces droits suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme. »

La constitution garantissait la liberté individuelle ; elle proscrivait l'arbitraire et la tyrannie; elle accordait à chacun le droit de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie ; chaque loi, pour avoir droit au respect de la nation, devait être acceptée par la majorité des citoyens réunis en assemblées primaires. La représentation nationale avait pour base le chiffre de la population ; il y avait un député en raison de quarante mille individus. Tout Français était éligible dans toute l'étendue de la république. Le gouvernement était confié à un conseil exécutif de vingt-quatre membres, choisis par le corps législatif sur une liste formée par les assemblées électorales. Le tribunal de cassation était maintenu, et les rapports de la république française avec les nations étrangères étaient déterminés par cette formule hardie :

« Le peuple français est l'ami et l'allié des peuples « libres.

« Il ne s'immisce pas dans le gouvernement des « autres nations ; il ne souffre pas que les autres na- « tions s'immiscent dans le sien.

« Il donne asile aux étrangers bannis de leur patrie « pour la cause de la liberté ;

« Il le refuse aux tyrans.

« Il ne fait point la paix avec un ennemi qui oc-
« cupe son territoire. »

Toutes ces mesures furent votées sans discussion : il n'y avait plus d'opposition ; le côté droit et le centre, quoique soixante-treize députés eussent signé une protestation secrète contre les derniers événements, souscrivaient avec acclamation à toutes les demandes de la Montagne. Depuis le 31 mai la Convention n'était plus une assemblée délibérante, mais un conseil d'État où des comités chefs de travaux venaient rendre des comptes toujours applaudis et proposer des décrets qu'on adoptait silencieusement. C'était aux Jacobins, devenus entièrement les directeurs de l'opinion publique, qu'avait lieu la discussion des lois révolutionnaires.

Pendant que les lenteurs et les incertitudes de ses ennemis laissaient à la Convention le temps de préparer sa défense, un événement vint augmenter les fureurs populaires et achever le discrédit des Girondins : ce fut la mort de Marat. Une jeune fille, Charlotte Corday, ayant les opinions des orateurs de la Gironde, qui furent accusés de complicité avec elle, partit de Caen pour Paris, se fit introduire près de Marat et lui plongea un couteau dans le cœur (13 juillet). Elle croyait, en tuant le chef le plus renommé de la Montagne, jeter le trouble dans le parti au moment où l'insurrection girondine éclaterait ; mais elle ne fit que débarrasser le gouvernement d'un homme qui aurait pu, à cette époque, le gêner par ses extravagances. Elle montra le plus grand calme et même une sorte de joie devant le tribunal. « J'ai tué un homme

pour en sauver cent mille, » dit-elle ; et elle se glorifia de son action sans morgue, avec une intrépidité paisible, un enjouement plein de grâce, qu'elle garda jusqu'à l'échafaud (1). D'incroyables honneurs furent rendus à l'Ami du peuple : il devint le martyr de la Révolution ; son image fut partout ; le club des Cordeliers en fit un dieu et éleva un autel à son cœur ; la Convention décréta, sur la proposition de David, que ses restes seraient portés au Panthéon (2).

(1) Avant d'aller au supplice Charlotte Corday écrivit à Barbaroux une lettre dans laquelle on lisait : « Je jouis délicieusement de la paix ; depuis deux jours, le bonheur de mon pays fait le mien. Il n'est point de dévouement dont on ne retire plus de jouissance qu'il n'en coûte à s'y décider... Une imagination vive, un cœur sensible me promettaient une vie bien orageuse ; je prie ceux qui me regretteraient de le considérer, et ils se réjouiront de me voir jouir du repos dans les Champs-Élysées, avec Brutus et quelques anciens. Pour les modernes, il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays : presque tout est égoïsme. Quel triste peuple pour former une république ! »

Quelques historiens, sur la foi de divers témoignages, ont prétendu que le bourreau ou un de ses valets avait souffleté la tête de Charlotte Corday après l'exécution ; mais, *les Révolutions de Paris* ayant avancé le fait, le bourreau protesta contre cette accusation et écrivit à Prudhomme que le coupable était un charpentier nommé Legros, « qui avait été puni », dit le bourreau, *de cet enthousiasme inconcevable et reconnu sa faute.*

L'histoire n'offre point un caractère de femme plus ferme et plus résolu que celui de Charlotte Corday. La morale réprouve ce coup de couteau, quoiqu'il ait mis fin aux jours d'un scélérat, mais elle ne défend pas de reconnaître une grande âme dans la jeune fille qui se dévoue aussi intrépidement à la délivrance de son pays.

(2) La Convention décréta qu'elle assisterait en corps aux funérailles de l'*Ami du peuple*, dont le peintre David fut l'ordonnateur. On ensevelit les dépouilles de Marat dans la cour des Cordeliers, en attendant qu'on leur ouvrît les portes du Panthéon. L'apothéose de ce misérable est un des plus incroyables souvenirs de la Révolution ; on est saisi de tristesse et de pitié à la vue de tant de démence. Le tombeau de

La Convention, qui s'était associée à ce culte dégradant, chercha à se réhabiliter en déployant contre ses ennemis toutes les ressources du désespoir. Robespierre et Carnot venaient d'être élus membres du comité de Salut public; leur présence dans les conseils du gouvernement donnait à la lutte un nouveau degré d'exaltation. Vers la même époque, la Convention apprenait coup sur coup l'incendie des arsenaux d'Huningue, de Douai, de Lorient, de Bayonne et de Valenciennes, et partout elle retrouvait une mèche anglaise. Après avoir déclaré que Pitt était l'ennemi du genre humain et signalé le gouvernement anglais à la vindicte de tous les peuples, la Convention déclara traître à la patrie et digne de mort tout Français qui placerait des fonds sur les banques étrangères; l'assemblée ajouta :

« Marie-Antoinette est renvoyée au tribunal extraordinaire; elle sera transférée à la Conciergerie.

« Tous les individus de la famille Capet seront déportés hors du territoire de la république, à l'exception des deux enfants de Louis Capet et des individus de la famille qui sont sous le glaive de la loi.

Marat devint un autel; son image, un objet pieux qu'on retrouvait partout. Dans un abominable délire, un orateur des Cordeliers compara le *cœur de Marat* au *cœur de Jésus*, et ce n'est pas le cœur de Jésus qui obtint les préférences : *Non hunc*, *sed Barabbam*. Des places, des rues, des cités et des ports de mer reçurent le nom de Marat; on imposa ce nom à des fleuves et à des montagnes; Montmartre fut appelé *Mont-Marat!* Dieu, chassé du ciel et de la terre, était remplacé par Marat; la France ne retentissait que d'hymnes en l'honneur de Marat; sur tous les points du pays on lui élevait des tombeaux et on célébrait des fêtes à sa gloire.

« Élisabeth Capet ne pourra être déportée qu'après le jugement de Marie-Antoinette.

« Les membres de la famille Capet qui sont sous le glaive de la loi seront déportés après le jugement, s'ils sont absous.

« La dépense des deux enfants de Louis Capet sera réduite à ce qui est nécessaire pour l'entretien et la nourriture de deux individus.

« Les tombeaux et les mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux, dans toute l'étendue de la république, seront détruits le 10 août prochain. »

Peu de jours après (16 août), sur le rapport de Barrère, elle adopta d'une voix unanime le décret suivant :

« Art. 1er. Le peuple français déclare, par l'organe de ses représentants, qu'il va se lever tout entier pour la défense de son indépendance, de sa liberté, de sa constitution, et pour délivrer son territoire de la présence des despotes et de leurs satellites.

« 2. Les commissaires des assemblées primaires feront, en conséquence, toutes les réquisitions d'armes et de subsistances.

« Les autorités constituées marcheront à la tête du peuple ; elles seront remplacées provisoirement par des citoyens d'un patriotisme reconnu.

« Le comité de Salut public présentera sans retard le mode d'organisation de ce grand mouvement national. »

Le comité obéit, et la Convention, mise en demeure par un nouveau rapport de Barrère, régularisa par le décret suivant la levée en masse du peuple :

« Jusqu'au moment où les ennemis auront été chassés du territoire de la république, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées.

« Les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront les subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront les vieux linges en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers et prêcher la haine des rois..... Sur la bannière de chaque bataillon seront inscrits ces mots : LE PEUPLE FRANÇAIS DEBOUT CONTRE LES TYRANS... »

D'autres mesures, empreintes de la même énergie, furent prises pour assurer la solde des troupes et leur subsistance. Plusieurs décrets confisquèrent de vastes domaines appartenant aux ennemis et enclavés dans le territoire français. Sur la proposition de Cambon, tous les contrats des créanciers de l'État furent convertis en une inscription sur un registre national appelé *grand-livre de la Dette publique*, et, cette inscription une fois opérée, on décida que tous les titres des créanciers seraient brûlés ou détruits. Par cet expédient on rattachait les intérêts d'une multitude immense de citoyens riches au salut de la république, puisque seule désormais elle pouvait payer les créanciers et reconnaître leurs droits. Dès ce moment le capital de la dette se trouvait converti en une rente perpétuelle portant intérêt à 5 pour 100 ; l'État n'était plus exposé à des remboursements de capital ; enfin le système du crédit public commençait. Ensuite

on réduisit, par divers moyens, le chiffre des assignats en circulation, qui était de 3,776 millions, à 1,500 millions. L'assignat se releva, mais pas assez pour faire baisser le prix des denrées, et il fallut décréter le *maximum* pour toutes les marchandises de première nécessité, les journées de travail et les mains-d'œuvre (29 septembre). Ce *maximum* fut fixé, pour les marchandises, aux prix de 1790, auxquels on ajoutait un tiers, et, pour les journées de travail et les mains-d'œuvre, aux prix de la même année, auxquels on ajouta moitié. Les marchands étaient obligés de déclarer l'état de leurs magasins, de s'approvisionner, de vendre; quiconque abandonnait son commerce était réputé suspect; l'accaparement était puni de mort.

Après avoir pris des mesures contre l'ennemi extérieur, il fallait des mesures contre l'ennemi intérieur, et il fut décrété (5 septembre) : « Une armée révolutionnaire de six mille hommes et de douze cents canonniers est mise à la disposition du comité pour faire respecter ses ordres par toute la France. — Les assemblées des sections seront réduites à deux jours par semaine, et, pour y donner la majorité aux gens du peuple, l'on accorde une indemnité de quarante sous à ceux qui y assisteront (17 septembre). — Toutes les personnes suspectes seront détenues jusqu'à la paix, et l'on comprend parmi les suspects tous ceux qui, par paroles, actions ou écrits, se sont montrés partisans du royalisme ou du fédéralisme, les parents des émigrés, les fonctionnaires destitués, etc. Les arrestations seront faites par les comités révolutionnaires établis dans toutes les communes et les sections de commune,

lesquels rendront compte au comité de *Sûreté générale,* chargé de la police et des tribunaux. »

On avait célébré, le 10 août 1793, l'anniversaire de la prise des Tuileries, par le vote de la nouvelle constitution, de ce code de démocratie irréalisable qui ne devait pas même être essayé. Il y eut donc une fédération le 10 août 1793; la Commune et les jacobins firent le meilleur accueil aux quatre-vingt-six envoyés des assemblées primaires, et se mirent en frais pour gagner les départements dans leurs personnes. La fête du 10 août 1793 ne fut pas une des moins mémorables de la Révolution. Une statue colossale de la Nature s'élevait autour des débris de la Bastille; de ses mamelles s'échappaient des eaux limpides; Hérault de Séchelles offrit à la Nature l'*expression de l'amour éternel des Français pour ses lois*, prit de l'eau dans une coupe, l'approcha de ses lèvres, et la fit passer en suite aux mains des fédérés et des vieillards. Le cortége se rendit à la place de la Révolution, où des sceptres, des couronnes et des écussons furent brûlés au pied de la statue de la Liberté. Une grande image du peuple français, placée devant les Invalides, arrêta la multitude, qui s'en alla achever la fête au champ de Mars, en face de l'autel de la Patrie.

Le peuple, qu'on repaissait ainsi des images de sa force, était la proie de la misère. L'absurde et désastreuse loi du *maximum* avait détruit dans sa source l'activité commerciale. Ce prix qu'on ne pouvait dépasser dans la vente du pain, du vin, de la viande, du sel, des grains, de la farine, des fruits, des légumes, du beurre, du bois, du charbon, du chanvre,

du lin, du cuir, des salaisons, des draps, de la laine, du coton, condamnait les marchands à la ruine et aggravait la situation générale. Le décret contre les *accapareurs* atteignait en réalité tout possesseur de denrées de première nécessité et le livrait aux fantaisies violentes des visites domiciliaires. La pauvreté et le désespoir naquirent de la loi du *maximum*. On mourait de faim à l'intérieur; on se battait aux frontières. La loi des suspects, du 17 septembre, œuvre de Merlin (de Douai), conception savamment impitoyable, suspendit la menace sur toutes les têtes et mit l'existence de chaque homme à la merci du premier délateur. On arma de la loi des suspects le comité de Sûreté générale, chargé de la surveillance, à côté du comité de Salut public, chargé du gouvernement. L'exécution de cette loi donna lieu à l'établissement de plus de cinquante mille comités révolutionnaires, dont chaque membre recevait trois francs par jour et pouvait marquer un nom du signe de la proscription.

Le 1er octobre on décréta que les Girondins alors en état d'arrestation seraient traduits devant le tribunal révolutionnaire. La même décision avait été prise à l'égard de Marie-Antoinette.

Dans la séance du 10 octobre le comité du Salut public prépara et vint soumettre à la Convention, par l'organe de Saint-Just, un rapport très-développé sur la situation de la patrie et sur les mesures à prendre pour consolider la Révolution. Dans ce document, rédigé avec habileté, toutes les plaies de la république étaient étalées au grand jour, et jamais

pareils aveux n'avaient été faits au monde. De quelque part que se tournât le rapporteur du comité, partout il ne voyait que des causes de ruine ou de mort. Les finances étaient mal administrées; les agents du pouvoir se vendaient ou volaient; les accapareurs éludaient sans peine les lois et se raillaient des entraves du *maximum;* les généraux étaient incapables ou suspects; leurs opérations manquaient d'ensemble; la révolte triomphait dans plusieurs départements; l'ennemi inondait les frontières; les artisans de complots et les agents de l'étranger multipliaient avec impunité leurs manœuvres : il était temps d'aviser aux moyens de porter un prompt remède à tant de maux.

Au nom du comité de Salut public, Saint-Just proposait de constituer le gouvernement de la France sur des bases toutes révolutionnaires, et d'ajourner à des temps meilleurs le moment où la constitution de 1793 serait mise à exécution et obéie.

Quand Saint-Just eut cessé de parler, il se fit un profond silence, et personne n'osa se lever pour combattre les conclusions du comité de Salut public. Séance tenante, la Convention vota un décret dont voici les dispositions principales :

« Le gouvernement provisoire de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix.

« Le conseil exécutif provisoire, les ministres, les généraux, les corps constitués sont placés sous la surveillance du comité de Salut public, qui en rendra compte tous les huit jours à la Convention.

« Les lois révolutionnaires doivent être exécutées rapidement.

« Les généraux en chef seront nommés par la Convention nationale, sur la présentation du comité de Salut public.

« L'inertie du gouvernement étant la cause des revers, les délais pour l'exécution des lois et des mesures du salut public seront fixés; la violation des délais sera punie comme un attentat à la liberté.

« Le tableau des productions en grains de chaque district sera dressé par le comité de Salut public... Le nécessaire de chaque département sera évalué par approximation; le superflu sera soumis aux réquisitions... Paris sera approvisionné au 1er mars pour une année.

« La direction et l'emploi de l'armée révolutionnaire seront incessamment réglés de manière à comprimer les contre-révolutionnaires. Le comité de Salut public en présentera le plan.

« Le conseil enverra garnison dans les villes où il se sera élevé des mouvements contre-révolutionnaires. Les garnisons seront payées et entretenues par les riches de ces villes jusqu'à la paix. »

Le régime que cette loi révolutionnaire instituait porte dans nos annales le nom de « gouvernement de la Terreur. »

§ III. Deuxième période de la convention nationale. — De l'établissement de la terreur au 9 thermidor.

La résistance militaire, confiée aux généraux et aux soldats de la république, était dirigée par Carnot, officier du génie et membre du comité de Salut public. C'était lui qui avait organisé les quatorze armées opposées, presque en même temps, aux ennemis du dehors et aux insurgés de l'Ouest, du Midi et du Sud-Est. Les instants étaient chers. Après la prise de Valenciennes, les alliés s'étaient portés contre les Français campés entre Cambrai et Bouchain, et les avaient contraints à se retirer derrière la Scarpe. Le prince de Cobourg avait cent mille hommes; il ne songea ni à cerner les trente-cinq mille hommes auxquels était réduite l'armée française, ni à se jeter sur la route de Paris, qui était tout ouverte; mais il se disposait à faire le siége de Cambrai quand Pitt ordonna au duc d'York de se porter sur Dunkerque; ordre inintelligent qui, en donnant aux opérations une direction fausse, rendait inutiles les succès des alliés et dévoilait la cupidité égoïste du cabinet anglais. Les deux armées se séparèrent (11 septembre 1793). Le prince de Cobourg alla faire le siége du Quesnoy, qui, n'ayant que de faibles moyens de résistance, capitula. Le duc d'York marcha sur Dunkerque; mais il laissa quinze mille Hollandais à Menin; il mit quinze mille hommes en observation à Rousbrugge, sur l'Yser, et,

avec vingt mille, il alla camper devant la place, sur une langue de terre entre des marais et la mer, qui ne lui laissait d'autre retraite que la route de Furnes.

Le comité avait destitué Custine, accusé de la perte de Valenciennes, et donné le commandement de l'armée du Nord à Houchard. Il lui envoya des renforts et lui prescrivit de ramasser toutes les troupes disséminées dans les camps de la Flandre pour délivrer Dunkerque. « L'honneur de la nation est là, lui dit-il. Pitt ne peut se soutenir qu'en indemnisant le peuple anglais par de grands succès; autrement une révolution est inévitable en Angleterre. Portez des forces immenses dans la Flandre, et que l'ennemi en soit chassé. » Houchard n'exécuta pas complétement le plan du comité; il laissa trente mille hommes dans les camps, et, avec vingt-cinq mille hommes seulement, il se mit en marche; mais, au lieu de se jeter sur la route de Furnes, entre l'armée de siége et sa ligne de retraite, il alla attaquer de front le corps d'observation. Néanmoins, après de senglants combats à Rexpoede et à Hondschoote, il força l'ennemi à se mettre en retraite et le duc d'York à lever le siége de Dunkerque (8 septembre). De là il se tourna contre les Hollandais disséminés à Menin, les battit, leur fit perdre trois mille hommes et quarante canons (18 septembre), et se jeta à leur poursuite sur Courtray. Tout à coup ses soldats, saisis d'une terreur panique, s'enfuirent dans le plus grand désordre et ne s'arrêtèrent que sous les murs de Lille.

Alors le prince de Cobourg, qui marchait au secours des Hollandais, reprit l'offensive. Maître de

l'Escaut par Condé et Valenciennes, de l'espace entre l'Escaut et la Sambre par Le Quesnoy, il résolut de s'assurer de la Sambre par Maubeuge et ensuite de marcher sur Paris. Le comité était irrité de la désobéissance de Houchard. « Nous avons écrit aux généraux, disait-il à la Convention, de se battre en masse; ils ne l'ont pas fait; nous avons eu des revers. » Houchard fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, et la guillotine le punit de n'avoir pas complété sa victoire. Jourdan, naguère encore chef de bataillon, lui succéda dans le commandement de l'armée et marcha à la délivrance de Maubeuge. Le prince de Cobourg, après avoir laissé devant cette place la moitié de ses forces, prit position à Wattignies, avec trente-cinq mille hommes. Jourdan, à la tête de milices nationales rassemblées à Guise, l'attaqua, et, après une lutte qui dura deux jours, le rejeta vaincu derrière la Sambre (16 octobre). Jourdan fut moins heureux du côté de Charleroy et de Tournay, et les armées prirent leurs quartiers d'hiver. Cependant la lutte avait été non moins opiniâtre à une autre extrémité de la France. Une place forte, Landau, restait à délivrer; les républicains avaient été battus à Weissembourg par les émigrés; leur position sur la frontière d'Alsace se trouvait ébranlée; la délivrance de Landau devenait difficile. Pichegru, l'élève des Minimes d'Arbois, le répétiteur de Bonaparte à l'école de Brienne; le jeune Hoche, tout radieux de ses succès à Dunkerque, marchèrent à la tête des armées du Rhin et de la Moselle; le duc de Brunswick et Wurmser battirent en retraite au delà du Rhin, peu occupés de

se soutenir l'un l'autre et ne cherchant qu'à se dérober aux deux jeunes généraux ; les portes de Landau s'ouvrirent aux Français. L'enthousiasme et l'inexpérience de nos soldats de vingt ans avaient donné à Carnot l'idée d'une tactique nouvelle ; les armées républicaines devaient attaquer, toujours attaquer, et se précipiter en masse sur l'ennemi. Les représentants du peuple attachés aux armées ne contribuaient pas peu aux coups décisifs ; Saint-Just et Lebas, par ordre du comité de Salut public, avaient été envoyés en Alsace avec des pouvoirs extraordinaires. Tout en épouvantant des populations paisibles par le spectacle des fureurs de la Révolution, les deux jeunes représentants hâtèrent la délivrance du territoire et contribuèrent aux victoires de Hoche. Terrifiés par leurs ordres tyranniques(1), les ennemis de la démocratie, les

(1) Voici quelques-uns de leurs arrêtés : « Dix mille hommes sont nu-pieds dans l'armée : il faut que vous déchaussiez tous les aristocrates de Strasbourg, et que demain à dix heures les dix mille paires de souliers soient en marche pour le quartier général. — Tous les manteaux des citoyens de Strasbourg sont en réquisition ; ils doivent être rendus demain soir dans les magasins de la république. — La municipalité de Strasbourg tiendra deux mille lits prêts, dans les vingt-quatre heures, chez les riches de Strasbourg, pour être délivrés aux soldats. — Il sera levé un emprunt de neuf millions sur les riches, dont deux millions serviront aux indigents, un million à la place, six millions à l'armée. Le particulier le plus riche imposé dans cet emprunt, qui n'aura pas satisfait dans les vingt-quatre heures à son imposition, sera exposé pendant trois heures sur l'échafaud de la guillotine. » — Ils traduisirent au tribunal révolutionnaire de Paris, comme émissaire de l'ennemi, l'accusateur public de Strasbourg, Schneider, « qui avait effrayé le département par ses folies sanguinaires, promenant la guillotine dans toutes les villes, poussant le délire, disait Robespierre, jusqu'à mettre en réquisition les femmes pour son usage. »

royalistes eux-mêmes se virent contraints de s'associer à la résistance républicaine, et les armées du Rhin et de la Moselle prirent leurs quartiers d'hiver dans le Palatinat (1).

De leur côté, épuisées par trente-huit combats livrés en six semaines, découragées par leurs revers et par l'audacieuse activité des Français, les armées coalisées se dérobèrent, par une prompte retraite, aux résultats de la campagne. Wurmser avait repassé le Rhin, dès le 10 nivôse, sous Philisbourg et Manheim. Restés seuls sur la rive gauche du fleuve, les Prussiens se retirèrent vers Mayence et ne s'arrêtèrent qu'à Worms, où le duc de Brunswick établit son quartier général. Les deux généraux ennemis se renvoyèrent réciproquement la responsabilité de leurs communes

(1) Voici quelques détails sur cette guerre de l'Est.

Le duc de Brunswick, ayant échoué dans une attaque sur Bitche, rétrograda jusqu'à Kaiserlautern pour occuper de meilleurs cantonnements. Aussitôt Hoche déboucha de la Sarre avec trente-cinq mille hommes (17 novembre) pour débloquer Landau, par la route de Kaiserlautern; il livra une multitude de combats en avant de cette ville et fut définitivement repoussé; mais alors, voyant le flanc des Autrichiens découvert par la retraite de Brunswick (30 novembre), il se jeta, avec douze mille hommes, à travers les Vosges, sur la droite de Wurmser, pendant que Pichegru attaquait les Impériaux de front. Après de nombreux combats les positions centrales et dominantes des Vosges furent enlevées (24 décembre), et les Autrichiens se retirèrent dans les lignes de Weissembourg, où ils se joignirent aux Prussiens. Alors les armées de la Moselle et du Rhin se réunirent; Hoche en prit le commandement; il attaqua les lignes (26 décembre), les emporta, et força l'ennemi à débloquer Landau et à évacuer Fort-Vauban. Les Autrichiens repassèrent le Rhin (28 décembre), et les Prussiens se retirèrent sous Mayence. Les Français, harassés de cette campagne laborieuse dans un pays affreux, prirent leurs quartiers d'hiver dans le Palatinat.

défaites; mais les Prussiens auraient pu justement attribuer le peu de succès des opérations à la lenteur de leurs mouvements, à l'inertie dont le duc de Brunswick avait fait preuve, afin de ne pas trop concourir à l'accomplissement des ambitieux projets de l'Autriche. Accusé par le cri général des émigrés et de l'Europe d'avoir fait manquer la campagne, le duc de Brunswick sollicita le roi de Prusse d'accepter sa démission, et il fut remplacé à l'armée par le général Mœllendorf. Cependant l'empereur retira momentanément à Wurmser le commandement de l'armée d'invasion, et, comme si la glorieuse campagne du Rhin devait entraîner la perte de tous ceux qui l'avaient dirigée, Hoche, quoique victorieux et populaire, fut à son tour destitué par le comité de Salut public et emprisonné dans les cachots de la Conciergerie.

Cette lutte, que nous venons d'esquisser en quelques lignes, fut longue et sanglante. Les armes de la république accomplissaient des prodiges. Ces masses d'hommes, sans chaussure, sans pain, sans expérience, arrivaient sous le drapeau ivres d'enthousiasme, et avides, pour la plupart, d'effacer, à force de victoires, l'opprobre que le régime des échafauds répandait sur la patrie. Tout pliait devant ces intrépides phalanges. A peine les vieilles armées de l'Europe, formées par Frédéric et Cobourg, se déployaient-elles en savantes lignes sur le terrain, et organisaient-elles par de profonds calculs des triomphes illusoires, que les républicains, soldats d'hier, et souvent étrangers au maniement des armes, s'élançaient en masse, au chant de *la Marseillaise*. Les terribles

refrains de cet hymne couvraient le bruit du canon et rappelaient les merveilleux effets produits sur nos ancêtres par la chanson de Roland. Cette manière de faire la guerre était semblable à celle des Barbares, mais elle déjouait toutes les prévisions de la science. L'ennemi, débordé de toutes parts, fuyait en désordre; s'il revenait à la charge, si les républicains hésitaient, soudain le représentant du peuple présent à l'armée, soit Saint-Just, soit Robespierre le jeune, soit Levasseur ou tout autre, menaçait de mort le général en chef, et, agitant son panache tricolore, ralliait les bataillons épouvantés. Placées entre le comité de Salut public ou l'artillerie ennemie, nos armées n'hésitaient pas : elles préféraient la mort du champ de bataille à celle de la place de la Révolution, et, en se dévouant comme les anciens *aux dieux infernaux*, elles remportaient les victoires les plus inattendues. Est-il besoin de dire que partout le passage des troupes françaises était signalé par le massacre des émigrés qu'on pouvait saisir et par l'interdiction des cérémonies catholiques? L'impulsion athée que le jacobinisme donnait au pouvoir se communiquait souvent aux armées.

En résumé, à l'exception de l'armée des Pyrénées-Orientales, qui avait subi des revers, mais qui perdait plutôt des hommes que du terrain, toutes les armées de la république triomphaient à l'intérieur et sur les frontières; la campagne de 1793, si désastreuse à son début, se terminait donc par des succès inattendus, par la confiance que donne la victoire. Si l'ennemi occupait encore Condé et Valenciennes,

les deux batailles d'Hondschoote et de Wattignies lui avaient fermé les routes de Paris, et la levée du blocus de Maubeuge avait consterné l'Europe. Les Prussiens et les Autrichiens rejetés dans le Palatinat ou sur la rive droite du Rhin, Landau délivré, Spire tombée de nouveau au pouvoir de la république, Strasbourg conservé, et les lignes de Weissembourg courageusement reprises, c'étaient là des événements d'une portée considérable, et qui étonnaient et décourageaient à la fois les puissances du continent, en même temps qu'ils excitaient la république française à tout entreprendre. L'Espagne, il est vrai, avait remporté quelques victoires dans les montagnes; mais c'était un ennemi peu dangereux, et hors d'état de supporter longtemps les charges qu'impose la guerre. Victorieuse, l'Europe se serait divisée contre elle-même pour se distribuer inégalement nos dépouilles; vaincue, chacune des puissances qui la composaient cherchait à se renvoyer la responsabilité des fautes commises ou l'obligation de subir les sacrifices de la prochaine campagne. Ainsi les cours étrangères portaient la peine de leur propre égoïsme. Plus désireuses de démembrer la France que de combattre les principes du jacobinisme, elles avaient eu peur de l'émigration en paraissant épouser sa querelle, et, tout en déplorant les malheurs de la maison de Bourbon, elles s'étaient facilement accommodées d'une catastrophe qui, en renversant la monarchie de Louis XIV, anéantissait le *pacte de famille* et la politique ambitieuse du cabinet de Versailles. Aussi les rois n'avaient-ils épargné aux émigrés ni défiances

ni précautions inquiètes; ils les avaient, autant que possible, disséminés, désarmés, tenus à l'arrière-garde, et ils s'étaient plutôt effrayés que réjouis des victoires de la Vendée, parce qu'ils appréhendaient pour eux une source d'obstacles dans l'organisation d'un parti à la fois royaliste et national.

Depuis que Toulon s'était livré aux Anglais pour se soustraire aux vengeances de la Convention, le drapeau blanc flottait sur les murs et sur les forts de cette ville, et sa population ne reconnaissait d'autre roi que le malheureux orphelin du Temple, l'apprenti du cordonnier Simon. Cependant les Anglais se montraient fort peu disposés à prendre au sérieux la royauté de Louis XVII. L'amiral Hood, qui les commandait, entretenait entre les Feuillants et les royalistes français des divisions à l'aide desquelles il réussissait, peu à peu, à concentrer tous les pouvoirs entre ses mains. En même temps il ne négligeait rien pour se mettre à l'abri des entreprises que le géneral Carteaux, alors maître de Marseille, ne devait pas tarder à diriger contre Toulon. Il appela à son aide l'amiral espagnol Langara et l'escadre napolitaine. C'était le moment où les fédéralistes marseillais vaincus par les troupes de la Montagne, portaient leurs têtes sur l'échafaud. Le bruit de leur supplice ne faisait qu'encourager Toulon à se défendre avec d'autant plus d'énergie que tout espoir de miséricorde lui était enlevé. La Convention avait mis cette malheureuse ville hors la loi, et elle avait dit : « Que la vengeance soit inexorable! » La mission de deuil fut d'abord confiée à Carteaux; ce général, d'ailleurs

dépourvu de talents et de connaissances militaires, n'avait sous son commandement que trois mille trois cents hommes, et il allait attaquer une place forte défendue par quinze mille soldats. Après avoir vigoureusement emporté les positions des insurgés royalistes aux gorges d'Ollioules, il essaya de réduire la place par les moyens ordinaires, mais le siége traîna en longueur. Pour hâter le dénouement de cette lutte inégale, le comité de Salut public chargea le capitaine Bonaparte, alors âgé de vingt-quatre ans, de prendre le commandement de l'artillerie de siége. Peu de jours après, Carteaux fut remplacé par Dugommier, général divisionnaire de l'armée des Alpes, et de nouveaux renforts portèrent enfin l'effectif des troupes françaises, devant Toulon, à près de vingt-huit mille combattants. La vieille expérience de Dugommier ne dédaigna pas l'appui intelligent et hardi du génie de Bonaparte. Le jeune officier, promu au grade de chef de bataillon, se fit remarquer par ses connaissances pratiques et par une entente assez rare de la guerre de siége. On écoutait ses conseils avec déférence, et la double protection des représentants du peuple Fréron et Gasparin soutenait Bonaparte contre l'opiniâtreté et la jalousie de plusieurs de ses chefs. On dut bientôt à ce jeune homme la proposition d'un plan d'attaque fort rationnel; d'après cette combinaison, les efforts des assiégeants devaient moins avoir pour objet d'écraser Toulon que de se rendre maîtres d'une position formidable, garnie de batteries et de retranchements, et qui dominait la rade. Une fois en possession de cette puissante redoute, on

pourrait foudroyer les escadres ennemies et isoler la garnison des forces de mer sur lesquelles elle s'appuyait. Cette position réputée inattaquable, était appelée le *Petit-Gibraltar*. Le système de Bonaparte fut discuté en conseil et approuvé par les hommes de guerre les plus capables. Dès ce moment on se borna en quelque sorte à bloquer la ville dans tout le pourtour de son enceinte, depuis le fort la Malgue, qui domine l'est, jusqu'au fort Malbousquet, qui commande les abords de la place à l'ouest du port, et l'on s'attacha à emporter, s'il était possible, les hauteurs qui terminent le promontoire de l'Éguillette et de Balagner, et qui, séparant les deux rades, ferment tout accès du côté de la mer. Cette combinaison eut un plein succès; au jour marqué, les colonnes républicaines, formées en silence en avant du village de la Seyne, s'ébranlèrent à une heure du matin, au milieu d'une nuit froide et pluvieuse, reçurent la décharge de quarante bouches à feu, s'avancèrent en serrant leurs rangs, et gravirent sous la mitraille la hauteur de la redoute au chant de *la Marseillaise*. Victor et Brulé s'élancèrent des premiers dans la redoute. Lorsque les Anglais virent la partie perdue, ils mirent le feu à nos vaisseaux et à l'arsenal : l'incendie de la belle marine de Louis XVI était pour eux un assez beau triomphe ; le plus cher de leurs vœux s'accomplissait. La vengeance de la Convention livra Toulon à d'épouvantables violences; les représentants Barras, Fréron, Salicetti, Augustin Robespierre et Ricord se chargèrent de l'exécution des décrets exterminateurs. Les escadres combinées recueillirent dix à douze mille

habitants; le reste de la population tomba sous les fusillades. La ville perdit son nom pour prendre celui *Port de la Montagne*, et ses murailles n'enfermèrent plus que des décombres, grâce au travail destructeur de douze mille maçons requis par les proconsuls.

La ville de Lyon avait subi une destinée plus horrible encore. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le représentant Dubois-Crancé avait donné ordre de diriger sur ce point plusieurs divisions de l'armée des Alpes et d'en finir avec les royalistes maîtres de cette grande cité. Les forces républicaines rassemblées autour de Lyon étaient commandées par Kellermann; l'armée insurrectionnelle qui défendait la place obéissait au comte de Précy, émigré. Le 8 août les hostilités avaient commencé, et, du 22 août au 29 septembre, on n'avait cessé de faire pleuvoir sur Lyon les boulets, les obus et les bombes. Kellermann fut rappelé à l'armée des Alpes; mais son départ ne ralentit pas les opérations du siége, qui furent confiées à Dubois-Crancé, tandis que le représentant du peuple Couthon amenait aux assiégeants d'importants renforts composés des milices révolutionnaires de l'Auvergne. Le 10 octobre, après soixante-trois jours d'une héroïque résistance, la ville de Lyon, vaincue par l'incendie et la famine, se vit réduite à capituler. Environ dix-huit cents assiégés, sous les ordres de M. de Précy, cherchèrent à se frayer un chemin vers la Suisse; mais cette petite armée, divisée en deux colonnes, périt presque tout entière, poursuivie et massacrée par une troupe commandée par le Lyonnais Reverchon. Ce fut à peine si soixante fugitifs, au nombre desquels figu-

rait M. de Précy, parvinrent à gagner la terre étrangère. Ceux qui restaient n'avaient plus qu'à se résigner aux coups d'une politique sans pitié; sur la proposition de Barrère la Convention vota le décret suivant :

« La ville de Lyon sera détruite.

« Il n'y sera conservé que la maison du pauvre, les manufactures, les ateliers des arts, les hôpitaux, les monuments publics et ceux de l'instruction.

« Cette ville cessera de s'appeler Lyon. Elle s'appellera *Commune affranchie*. Sur les débris de Lyon sera élevé un monument où seront lus ces mots : *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus !* »

Au fond, en dépit des apparences de colère dont il faisait parade, Couthon aurait voulu sauver Lyon d'une destruction totale et se borner à la démolition de quelques hôtels appartenant à des royalistes. La Convention et les comités n'entendaient pas se borner à de telles vengeances. Un tribunal révolutionnaire fut installé au milieu des ruines encore fumantes de Lyon, et les vainqueurs traduisirent sans retard à sa barre ceux de leurs ennemis dont la voix publique signalait plus particulièrement la résistance et le courage. Dès le 13 octobre de nombreuses exécutions eurent lieu. Cependant la Convention confia le soin de ses vengeances à Montant, l'un des proscripteurs de la Gironde; elle lui adjoignit Fouché, qui venait de faire ses preuves dans la Nièvre, et Collot-d'Herbois, ancien acteur du théâtre de Lyon, sifflé par le public de cette ville, et qui nourrissait dans son âme atroce des projets de deuil et d'extermination. Dans

l'intervalle qui s'écoula entre le choix de ces hommes et leur installation au prétoire de Lyon, la commission judiciaire, déjà nommée par Couthon, ne cessa de faire tomber des têtes; en outre on institua à Lyon deux comités : le premier était chargé de séquestrer les biens des rebelles, des riches et des nobles, au profit des patriotes pauvres et des sans-culottes républicains; le second avait pour mission de faire abattre les maisons de la ville. Bientôt Collot-d'Herbois et les jacobins se plaignirent des lenteurs de la commission, qui, bien que siégeant nuit et jour, n'avait encore livré au bourreau que deux cents têtes : des victimes de pierre ne leur suffisaient pas, et leurs colères réclamaient de plus larges vengeances. Ils mandèrent donc à Lyon un misérable acolyte d'Hébert, Ronsin, le général des brigands qui s'étaient organisés en armée révolutionnaire, et cet homme vint à leur aide en se faisant suivre d'une partie de ses soldats voués au crime. En quelques jours les principaux établissements de la ville furent changés en prisons, et ces prisons regorgèrent de malheureux qu'on y entassait par milliers. Une guillotine ambulante était traînée à la suite de l'armée de Ronsin; Collot-d'Herbois, comme un sacrificateur infatigable, présidait aux supplices, et s'indignait de ce qu'il fallait si longtemps au bourreau pour tuer un homme.

Un tribunal fut ajouté à celui dont les sentences paraissaient trop lentes; mais sa dévorante activité ne parvint pas à satisfaire l'impatience des assassins. Les représentants du peuple substituèrent aux deux commissions révolutionnaires qu'ils avaient créées un

comité de sept juges, bientôt réduit à cinq par la démission de deux membres. « Les deux tribunaux, « mandaient-ils, sans cesse embarrassés par les formes, « ne remplissaient pas les vœux du peuple. *Le comité « juge sommairement ; la justice est aussi éclairée que prompte.* » En effet, quatre cents têtes tombèrent dans l'espace du premier mois, et les commissaires de la Convention se plaignaient encore ! Aussi, pour suppléer aux lenteurs de la guillotine, ils s'avisèrent d'employer la fusillade et la mitraille. A l'issue des jugements qui condamnaient en masse les accusés à périr, on avait fait échelonner, par pelotons, les victimes sur la place des Terreaux, et l'armée révolutionnaire les avait tuées à coup de fusil. Puis, ce lieu d'exécution ayant paru mal choisi, Fouché et Collot-d'Herbois avaient désigné pour ces lamentables scènes la plaine des Brotteaux, esplanade spacieuse que la mitraille pouvait parcourir à l'aise. Là périrent des premiers soixante-neuf jeunes gens longtemps enfermés dans les prisons de Roanne et qualifiés de *muscadins*. Deux fossés parallèles avaient été creusés pour recevoir les cadavres ; une haie de soldats bordait chaque ligne, et, le fusil en main, forçait chaque patient d'attendre la mort à son rang. Les condamnés étaient placés deux à deux et garrottés à la suite les uns des autres ; derrière eux étaient les canons. Ces exécutions en masse furent l'un des plus hideux spectacles dont l'histoire ait conservé le souvenir. La plupart des blessés et des mourants poussaient des cris lamentables, suppliant qu'on les achevât, et que, par pitié, on terminât leurs souffrances. Leurs gémissements re-

tentissaient jusqu'à l'autre bord du Rhône, et les soldats n'y répondaient qu'en exterminant au hasard ceux qui survivaient encore. Le nombre de ces suppliciés n'a pas été dit à l'histoire, mais il fut énorme. « Notre pensée, écrivaient les représentants de la Convention, notre existence tout entière sont fixées sur des ruines, sur des tombeaux, où nous sommes menacés d'être ensevelis nous-mêmes; et cependant nous éprouvons de secrètes satisfactions, de solides jouissances. La nature reprend ses droits, l'humanité nous semble vengée, la patrie consolée, et la république sauvée, assise sur ses véritables bases, sur les cendres de ses lâches assassins....... La terreur, la salutaire terreur, est vraiment ici à l'ordre du jour. » La Révolution avait trouvé ses Attilas. Les supplices continuèrent longtemps encore; mais d'autres incidents éclataient, et l'épouvante publique semblait divisée par la variété des crimes qui couvraient la France.

Tandis que la reine attendait l'heure où elle comparaîtrait devant un infâme tribunal, le jeune Louis XVII, appelé par la Commune des noms de *Louis-Charles Capet,* avait été confié à la garde d'un officier municipal, nommé Simon, savetier de son état. De tous les bourreaux révolutionnaires Simon est sans contredit celui qui a laissé dans l'histoire le nom entaché du plus exécrable souvenir. Ce misérable, pour remplir dignement la mission que lui avait confiée la Commune, entreprit, à l'aide des plus affreux traitements, d'abrutir jusqu'à la stupidité le fils de soixante rois. Dès le premier jour il lui fit quitter ses habits de deuil pour le coiffer d'un bonnet rouge;

puis il le réduisit à la misérable condition d'apprenti bottier. Plus cruel encore, à force de coups il le contraignit à répéter des blasphèmes, à chanter des couplets obscènes dont le pauvre enfant ne comprenait pas le sens, mais qu'il avait en horreur parce que souvent ils étaient dirigés contre sa propre mère.

Marie-Antoinette était alors détenue à la Conciergerie, dans un cachot sombre et humide, haut de sept pieds, large de seize, et dont une partie fut réservée à deux gendarmes chargés de garder nuit et jour sa personne et de surveiller ses moindres actions. Un lit de sangles et son traversin, une cuvette, une petite table grossière, un tabouret d'étoffe ordinaire et deux chaises de paille de la prison composèrent désormais son ameublement. Une femme du peuple fut chargée des détails subalternes de propreté. Pendant les premiers jours la reine manqua de linge; cependant on mit à sa disposition trois chemises, qu'on lui donnait alternativement tous les dix jours. Souvent des administrateurs de police, l'accusateur public ou des membres du comité de Sûreté générale venaient eux-mêmes faire dans son cachot et sur sa personne d'outrageantes perquisitions. Les soins pieux de Rosalie Lamorlière, fille de service placée auprès de la reine, contribuèrent quelquefois à adoucir l'horreur de cet abandon et de cet emprisonnement infâme; madame Richard, femme du concierge, s'honora également en osant témoigner à l'illustre détenue autant d'égards et de pitié que la crainte de l'échafaud permettait d'en faire paraître. Pendant plus de deux mois cette situation affreuse se

prolongea, sans autre changement que des recrudescences de précaution et de rigueur, sans qu'il fût permis à la reine de se soustraire un seul moment à la surveillance ignoblement exercée par deux gendarmes. Mais, jusque dans l'horreur des cachots, les espérances de la fidélité s'attachaient encore à sa destinée, et de généreux complots étaient ourdis pour son salut; plusieurs victimes périrent sur l'échafaud pour avoir prêté la main à ces inutiles tentatives.

Le 12 octobre Marie-Antoinette subit un interrogatoire ; le 13 on lui notifia son acte d'accusation ; le 14 elle parut devant le tribunal révolutionnaire. La fille des empereurs et des rois était vêtue de deuil, à peine couverte de cette robe de laine noire qu'elle avait dû raccommoder elle-même dans son cachot. Elle avait parmi ses juges un tailleur, un perruquier, et le menuisier Duplaix, l'hôte de Robespierre. Ses défenseurs, désignés d'office par le tribunal, étaient MM. Chauveau-Lagarde et Tronçon-Ducoudray. Les débats furent longs; la reine, qui daigna descendre à se justifier, renversa l'amas d'accusations élevées contre elle; pas un des griefs n'était soutenable; les injures, les absurdités, les imputations vagues formaient l'acte d'accusation. Hébert, cité comme témoin, y joignit d'infâmes horreurs auxquelles la reine ne répondit point. Un juré ayant insisté sur cette accusation abominable, où se mêlait le nom du royal enfant du Temple : « Si je n'ai pas répondu, dit « Marie-Antoinette, c'est que la nature se refuse à « une pareille accusation faite à une mère. » Puis, se retournant vers les femmes ou plutôt les Furies de

l'auditoire. « J'en appelle à toutes les mères, » ajouta-t-elle d'une voix forte. Cette belle inspiration souleva contre Hébert des murmures d'indignation et arracha des larmes à plusieurs femmes. La reine souffrait et demanda pendant les débats un verre d'eau; personne n'osait le lui donner; elle le demanda une seconde fois, et l'obtint d'un officier de gendarmes qui perdit sa place. Bailly, La Tour-du-Pin-Gouvernet et Manuel, interrogés comme témoins, parlèrent de la reine avec un respect qui fut en ce moment de l'intrépidité : la Révolution ne le leur pardonna point. Marie-Antoinette entendit son arrêt de mort le 16 octobre et fut ramenée dans son cachot pour y attendre le supplice. Là, à son tour, elle écrivit son testament, ou du moins la lettre touchante qui devait en tenir lieu, et qui renfermait l'expression de ses dernières pensées. « Que mon fils, y disait-elle, n'ou-« blie jamais les derniers mots de son père, que je « lui répète expressément : *qu'il ne cherche jamais à « venger notre mort.* » Un peu plus loin elle ajoutait : « Je meurs dans la religion catholique, apostolique, « romaine, dans celle de mes pères, dans celle où « j'ai été élevée, et que j'ai toujours professée. « N'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, « ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de « cette religion, et même le lieu où je suis les expose-« rait trop s'ils y entraient une fois, je demande sin-« cèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que « j'ai pu commettre depuis que j'existe. J'espère que, « dans sa bonté, il voudra bien recevoir mes derniers « vœux, ainsi que ceux que je fais depuis longtemps

« pour qu'il veuille bien recevoir mon âme dans sa « miséricorde... »

Un moment avant l'heure du supplice, on fit entrer un prêtre constitutionnel dans le cachot de la reine. Durement invitée à confesser tous ses crimes, Marie-Antoinette répondit : « Je ne vous ai point attendu pour demander à Dieu pardon de mes fautes. « Quant à des crimes, je n'en commis jamais. » Puis elle cessa de parler ou de répondre à cet homme. Le prêtre apostat étant sorti, on fit entrer un gendarme. A onze heures on la fit monter dans la charrette réservée aux criminels vulgaires, et l'on plaça auprès d'elle le prêtre schismatique dont la présence était pour l'auguste condamnée un tourment de plus. La reine, les mains liées, rudement secouée par la charrette, tremblait de froid et montrait néanmoins une contenance calme et courageuse ; elle regardait la multitude avec un œil serein, et ne répondait que par le silence de la douceur aux abominables cris de joie que des hommes ivres poussaient sur son passage. La marche, que les bourreaux semblaient volontairement ralentir, dura près de deux heures. Pendant ce long trajet la reine semblait considérer d'un œil distrait des banderoles tricolores dont beaucoup de fenêtres étaient pavoisées. Devant le Palais-Royal elle soupira et détourna la vue. En face de l'église Saint-Roch, le comédien Grammont, qui commandait la cavalerie, fit arrêter le cortége, afin que la populace entassée sur les marches du perron pût à son aise voir et outrager la victime, et de toutes parts on n'entendit que ces mots : *Médicis ! Messaline ! Fré-*

dégonde!... Il était midi et demi lorsque la charrette s'arrêta au pied de l'échafaud, d'où la fille des Césars contempla sans obstacle ce beau palais des Tuileries qui lui rappelait tant de souvenirs. A cette vue son visage se couvrit d'une vive rougeur. Elle fit une courte prière, et, en franchissant les degrés de la guillotine, elle marcha par mégarde sur le pied de l'exécuteur, qui jeta un cri. « Pardonnez-moi, » dit-elle au bourreau. Un moment après, le valet montra la tête de la reine à la multitude, qui répondit par les cris de *Vive la république!* Les restes de la victime furent portés au cimetière de la Madeleine et déposés dans la fosse du roi-martyr; on couvrit de chaux vive ces dépouilles, pour que les traces en fussent plus tôt effacées.

Telle fut la mort de Marie-Antoinette de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, sœur de l'empereur d'Allemagne, de la reine des Deux-Siciles, de l'électeur de Cologne, du grand-duc de Toscane, du duc de Parme, de la duchesse de Saxe-Teschen, et reine de France. La Révolution se crut vengée, elle n'était que flétrie (1).

La Révolution cherchait des victimes royales jusque dans la tombe. Un infâme décret avait ordonné la destruction des tombeaux de Saint-Denis. Les ossements de tous les rois furent arrachés de leurs ca-

(1) La reine Marie-Antoinette n'était âgée que de trente-huit ans, mais durant sa cruelle agonie ses cheveux avaient blanchi. La république dépensa *sept francs pour la bière de la veuve Capet;* elle se fit représenter par un fossoyeur aux funérailles de la reine, et la bière de sept francs remplaça les tombeaux de Saint-Denis.

veaux et jetés dans des fosses remplies de chaux vive. Ce travail avait été confié à des hommes qui furent nantis d'un diplôme qui les qualifiait du titre de *profanateurs des tombeaux de Saint-Denis*. Rien ne fut épargné. Henri IV reparut tout entier aux yeux des spectateurs étonnés ; un soldat lui coupa les moustaches et les emporta comme un précieux souvenir. Des poissardes venues de Paris jouaient avec les cadavres. Le corps de Turenne subit les mêmes outrages ; sa vue ne produisit aucun effet sur cette multitude stupide ; on allait le précipiter dans la chaux lorsqu'un naturaliste mêlé à ces groupes le réclama comme un objet propre aux études anatomiques. Les commissaires le lui livrèrent, et les dépouilles mortelles du vainqueur des Dunes et de Turckheim restèrent longtemps exposées aux regards des curieux dans un cabinet d'histoire naturelle.

Vint le jour marqué pour le procès des Girondins, arrêtés à Paris à la suite des événements du 31 mai.

Quoiqu'ils eussent, pour la plupart, voté la mort de Louis XVI, on les accusa de royalisme, on les jugea comme complices de Dumouriez et de La Fayette. Le 26 octobre ils comparurent devant le tribunal révolutionnaire et se défendirent sans beaucoup de dignité, niant leurs actes les plus honorables et rejetant sur d'autres la politique de modération dont ils étaient victimes. Les débats se prolongaient, d'ailleurs, et le peuple commençait à s'émouvoir en faveur des Girondins, lorsque l'accusateur public, l'odieux Fouquier-Tinville, obtint de la Convention une loi qui permettait aux jurés de se déclarer suffisamment

instruits lorsque le procès durait depuis trois jours. Le 30 octobre, donc, deux heures avant minuit, les jurés rendirent leur verdict. Sur toutes les questions qui venaient de leur être soumises ils répondirent affirmativement, et les vingt et un accusés girondins furent condamnés à mort. Quand leur sentence eut été signifiée, il se passa une scène de trouble et de confusion qui glaça de stupeur l'auditoire et les juges. Brissot, comme frappé de consternation, pencha sa tête sur sa poitrine ; Gensonné demanda à parler sur l'application de la loi et personne ne fit attention à ses paroles ; Boileau, élevant son chapeau, s'écria : « Je suis innocent ! » et plusieurs autres condamnés l'imitèrent ; Vergniaux affecta une attitude calme, mais une douleur intérieure contractait les muscles de son visage ; Sillery laissa tomber ses béquilles et dit à haute voix : « Voilà le plus beau jour de ma vie ! » Boyer-Fonfrède se jeta dans les bras du jeune Ducos, son beau-frère, et lui demanda pardon d'être la cause de sa mort ; Duchâtel semblait résigné ; la figure de Carra était froide et sombre ; Fauchet levait les yeux au ciel et semblait demander pardon à Dieu. Soudain l'un des condamnés chancela et tomba sur son banc. « Tu as peur, Valazé ? lui cria son plus proche voisin. — Non, répondit Valazé, je meurs ! » Le malheureux s'était poignardé et rendait le dernier soupir. Le président Hermann ordonna aux gendarmes d'emmener les condamnés hors de la salle, et les Girondins se retirèrent en criant : *Vive la république ! nous mourons innocents !* On assure qu'ils jetèrent dans les tribunes publiques des assignats que la foule se disputa

à coups de poings. Le cadavre de Valazé restait étendu sur les bancs ; sur le réquisitoire de Fouquier-Tinville, le tribunal décida que ce corps sanglant serait conduit, sur une charrette , au lieu du supplice, pour être ensuite inhumé avec les autres victimes.

Ramenés dans leur cachot, on leur servit, sur une table commune , le pain et l'eau de la prison , et ils s'entretinrent de leur destinée. C'est la lugubre scène que des romanciers historiques, dont le récit a trop longtemps obtenu croyance, ont transformée en *dernier banquet des Girondins* et qu'ils ont arrangée d'une manière toute païenne. Aujourd'hui on a reconnu ce qu'il y a de faux dans ce petit drame et personne n'y ajoute foi. Il paraît même avéré qu'à l'exception de Lasource, qui était protestant, et de Brissot, qui persévéra dans ses aberrations voltairiennes, tous les Girondins se confessèrent à l'abbé Lambert, alors prisonnier, et qui, après avoir prêté le serment schismatique, s'était repenti. L'un d'eux, l'évêque intrus Fauchet, avait également demandé pardon à Dieu de ses crimes, et ce fut à lui que se confessèrent Sillery et deux ou trois autres condamnés.

Le lendemain 31 octobre, vers midi, tous les Girondins furent conduits à l'échafaud ; ils occupaient quatre charrettes ; une cinquième portait le cadavre livide de Valazé. Sur toute la route la plupart des condamnés chantèrent *la Marseillaise*, et répondirent aux huées de la multitude par leurs cris accoutumés de *Vive la république ! Vive la liberté !* Hélas ! les deux idoles qu'ils invoquaient se plaisent aux hécatombes

humaines. Quand ils arrivèrent au pied de l'échafaud, ils s'embrassèrent pour la dernière fois et s'abandonnèrent l'un après l'autre au bourreau. Sillery, le premier qui fut exécuté, salua le peuple à droite et à gauche et garda le silence ; les autres prononcèrent des phrases que la hache interrompit vingt fois. Vigée mourut le dernier.

Ainsi périrent les Girondins à la fleur de l'âge ; ainsi ils furent arrachés au pays dont ils auraient pu être la gloire et qu'ils ne surent ni aimer ni servir : le char de la Révolution, auquel ils s'étaient imprudemment attelés, les écrasa dans une ornière. Jeunesse, talents, dévouement, esprit, éloquence ou patriotisme (nous ne disons pas vertu), rien ne trouva grâce. Beaucoup sont venus qui ont ramassé les ossements de ces morts et s'en sont fait des armes contre la Révolution ; mais si les crimes qui furent imputés aux Girondins, et pour lesquels on les supplicia, furent loin d'être prouvés, si leurs accusateurs et leurs bourreaux se déshonorèrent à jamais par leur implacable inimitié, gardons-nous bien d'absoudre le coupable à cause de l'opprobre du juge ; souvenons-nous, au besoin, qu'avant d'être victimes les Girondins avaient choisi le rôle de persécuteurs et de criminels. Que serait-ce si nous rappelions ce que leur politique eut de tendances corruptrices, si nous les montrions apôtres du matérialisme et de l'incrédulité, provoquant des lois de sang contre les prêtres, disant au peuple, par leurs exemples, qu'une société peut se constituer en dehors de Dieu ? Oh ! alors nous ferions voir pourquoi ils furent punis, et pourquoi les haines san-

glantes de leurs juges ne furent que les instruments aveugles à l'aide desquels s'accomplit le châtiment providentiel...

Ce jugement serait trop sévère si nous n'en exceptions plusieurs Girondins morts sous le couteau du 31 octobre, et quelques autres encore réduits à la misérable condition de fugitifs. Aussi aimons-nous à soustraire à cet anathème le courageux Duchâtel, qui périt victime de son vote dans le procès de Louis XVI; et Lanjuinais, qui, par bonheur, trouva dans le fond de la Bretagne un asile contre l'échafaud; et Rabaud Saint-Étienne, qui se trouva l'un des premiers *las de sa portion de tyrannie;* et Roland, malgré l'indignité de sa conduite envers Louis XVI, parce que, du moins, il crut de bonne foi à la liberté, parce qu'il eut horreur de l'anarchie et du meurtre; et Mme Roland (le supplice l'attendait), quoique le souvenir de ses fautes dût lui être amer, et que, du fond de son cachot, elle eût trop souvent à reconnaître ses inspirations et ses conseils dans les attentats contemporains.

Une protestation contre les délibérations du 31 mai et du 2 juin avait été trouvée dans la poche d'un député détenu; elle était signée de soixante-treize conventionnels. L'assemblée, sur le rapport d'Amar, les mit tous en arrestation. Nous ne raconterons pas en détail la destinée des Girondins fugitifs; plusieurs d'entre eux périrent misérablement après une vie errante et d'amères vicissitudes: Guadet et Salles moururent à Bordeaux sous la hache; Barbaroux s'était tiré un coup de pistolet, non loin du village de Castillon, aux

environs de Saint-Émilion ; la guillotine l'acheva. Buzot et Pétion furent mangés par des loups, dans un champ de blé, sur la lisière d'une forêt de la Gironde ; ils avaient appris dans leur fuite le sort de Mme Roland, guillotinée le 10 novembre. Elle étonna par sa fière énergie les captifs de la Conciergerie, alla au supplice vêtue de blanc, et s'inclinant devant la statue de la Liberté, auprès de l'échafaud : « O Liberté! « dit-elle, que de crimes on commet en ton nom! » Roland, réfugié à Rouen, ne voulut pas survivre à sa femme ; s'appuyant contre un arbre du chemin, à peu de distance de Bourg-Baudoin, il s'enfonça une épée dans la poitrine. Une femme dont le nom resta cher aux proscrits, Mme Vernet, qui habitait la rue des Fossoyeurs (aujourd'hui rue Servandoni), protégea pendant quelques mois l'existence de Condorcet. Il fut arrêté dans un cabaret de Clamart, pendant que, sous les dehors de l'indigence, il mangeait tristement une omelette ; conduit en prison au Bourg-la-Reine, il n'échappa à l'échafaud que par le poison.

Le 6 novembre le duc d'Orléans comparut à son tour devant le tribunal révolutionnaire et fut condamné à mort. On assure que dans sa prison, et avant de marcher au supplice, il écouta les exhortations d'un prêtre et confessa ses crimes. Durant le trajet, en allant au supplice, il eut à supporter une effroyable série d'imprécations et d'injures, mais ses traits conservèrent l'empreinte du calme et de la fierté. Par un raffinement de vengeance, on fit stationner le fatal cortége devant le Palais-Royal ; à la vue de ce monument qui lui rappelait tant de splendeurs et tant

de fautes, et sur lequel on avait inscrit ces mots : *Propriété nationale*, le duc d'Orléans parut vivement agité et sa figure se contracta. Cependant il leva les yeux au ciel et attendit. Vers la nuit close le tombereau arriva sur la place de la Révolution ; le prince monta d'un pas ferme les marches de la guillotine, et les préparatifs de l'exécution eurent lieu à la lueur des torches. Comme on perdait du temps à le dépouiller de ses vêtements, le duc d'Orléans dit au valet du bourreau : « Attendez un peu ; vous débotterez le cadavre... dépêchons-nous. » Un moment après sa tête tomba : l'expiation était consommée.

Le 11 novembre, par un temps froid et pluvieux, le malheureux Bailly, objet de la haine des séditieux dont il avait fait justice au champ de Mars, et coupable d'avoir, étant témoin dans le procès de Marie-Antoinette, manifesté un profond respect pour la reine, fut condamné à mort et traîné par la populace dans les fossés du champ de Mars. L'échafaud fut dressé sur un amas de fumier, et le drapeau rouge brûlé devant le visage du vieillard, qui resta pendant plusieurs heures exposé à d'affreux outrages. Un des brigands, voyant frissonner le patient, lui dit : *Tu trembles, Bailly? — Mon ami, c'est de froid*, lui répondit cet infortuné, qui reçut enfin le coup fatal. Peu d'hommes avaient embrassé la cause de la Révolution avec plus de sincérité et de bonne foi ; mais le souvenir du serment du Jeu de Paume, et d'une longue vie consacrée à la science, ne put sauver le savant astronome de la rancune des jacobins.

Houchard avait péri sur l'échafaud ; Biron, Custine,

Luckner, Alexandre Beauharnais eurent le même sort. Vint ensuite le tour de Barnave, de Duport-Dutertre, de Manuel; bientôt après Mme du Barry fut condamnée à mort. En allant au supplice cette malheureuse femme ne se sentit point soutenue par le courage de l'expiation ; elle fit retentir les rues de ses cris déchirants, et le peuple, qui était accouru pour jouir de ses derniers moments, se sentit ému de quelque pitié. « Au nom du ciel, disait-elle, sauvez-moi ! Je n'ai jamais fait de mal à personne. » Quand elle eut monté les marches de l'échafaud, elle se débattit douloureusement entre les mains des exécuteurs, et on l'entendit crier : *Encore un moment*, *Monsieur le bourreau !* C'était dernière prière de celle qui avait, pendant quatre ans, disposé du sort de la France. Avec elle périrent plusieurs banquiers, ses prétendus complices.

La Constituante avait décrété, en principe, l'uniformité des poids et mesures; la Convention prescrivit aux savants de chercher, en dehors des mesures et des poids en usage parmi les peuples, une nouvelle base, une sorte d'unité qui reposerait sur la nature elle-même, et non sur l'habitude vulgaire. Sur le rapport qui lui fut présenté à cet égard, elle se détermina à prendre pour l'unité commune de son nouveau système une longueur fixe et invariable, la quarante millionième partie du méridien : cette mesure reçut le nom de MÈTRE. Par une circonstance heureuse, le mètre excédait de peu l'ancienne demi-toise, et l'on espéra que son adoption serait facile. Multiplié par dix, par cent, par mille, par dix mille, le mètre donna pour mesures de longueur le *décamètre,* l'*hectomètre*, le *kilomètre*,

le *myriamètre*; en sens inverse il fut subdivisé en *décimètres*, en *centimètres*, en *millimètres*. Dix mètres carrés constituèrent l'*are*, qui forma la base de l'*hectare*, et se subdivisa en *centiares*. Ce furent les mesures ordinaires de surface. Le décimètre cube, désigné sous le nom de *litre*, fut pris pour unité des mesures de capacité. Le centimètre cube d'eau distillée à la température de 4 degrés reçut le nom de *gramme* et devint l'unité des mesures de poids. Une pièce d'argent du poids de cinq grammes, et contenant un dixième d'alliage, ayant été adoptée comme unité monétaire, fut appelée *franc*. Cet ensemble de combinaisons donnait donc une base certaine, une et invariable, à toutes les mesures de surface, de poids, de capacité et de longueur, à la monnaie elle-même.

La Convention ne s'arrêtait pas dans la voie des réformes; dominée par une haine impie contre la religion chrétiennes, elle entreprit d'effacer des habitudes des peuples tout ce qui rappelait la Rédemption du genre humain par le Fils de Dieu. Par ses ordres l'année fut divisée en douze mois égaux, plus cinq jours complémentaires appelés *sans-culottides*. L'ère de l'Incarnation cessa d'être en usage; on data du 21 septembre, jour de la fondation de la république. Les mois furent nommés conformément à la température et aux travaux de la campagne, savoir : pour l'hiver, nivôse, pluviôse, ventôse; pour l'automne, vendémiaire, brumaire, frimaire; pour le printemps, germinal, floréal, prairial; pour l'été, messidor, thermidor, fructidor. Chaque mois fut divisé en trois par-

ties égales, appelées décades. Le repos du dimanche fut aboli et transféré au décadi (nom du dixième jour de chaque décade) ; les noms des saints furent remplacés par ceux des animaux, des plantes et des instruments utiles dont l'usage est plus particulièrement approprié à chaque saison. Au lieu des grandes fêtes de Dieu, de sa Mère et des saints, il y eut des fêtes pour la jeunesse, l'adolescence, l'âge mûr, la vieillesse, la vertu, la raison, et quelques autres, parmi lesquelles les anniversaires du 10 août et du 21 janvier (11 nivôse).

Tel fut le calendrier républicain, dont l'intelligence est indispensable si l'on veut étudier l'histoire de cette époque. Il eut deux torts graves : celui de supprimer les solennités religieuses, et de remplacer des noms révérés par de scandaleuses indications dignes de l'idolâtrie égyptienne. Sous les autres rapports cette réforme avait l'avantage de ne laisser subsister que des mois égaux et d'enlever à ces mois les noms païens qu'ils portent encore. Mais, pour faire adopter de tels changements, il fallait froisser les mœurs, l'histoire et les coutumes de tous les peuples, et c'est soulever le monde pour obtenir un bien médiocre résultat.

Vers le même temps eurent lieu des manifestations et des orgies qui seront pour la Convention et la Commune une cause impérissable d'opprobre.

La plupart des églises de Paris, quoique souillées par le ministère d'un clergé apostat, étaient jusqu'alors demeurées ouvertes, et le peuple, par ignorance du schisme ou par habitude, avait continué de les fréquenter. Cependant des bandes de clubistes et de blasphémateurs se faisaient fréquemment une joie de

troubler les cérémonies et les offices en chantant le *Ça ira* et en dansant *la Carmagnole* au pied des autels. Les prêtres constitutionnels s'efforçaient de conjurer l'orage en faisant parade de jacobinisme ; plusieurs officiaient en bonnet rouge ; parmi eux se trouva l'évêque de l'Allier, qui remplaça par cette hideuse coiffure sa mitre usurpée et par une pique sa crosse épiscopale. Mais l'athéisme ne se contentait pas de ces dégradantes manifestations; les prêtres apostats continuaient encore à parler de ce Dieu dont ils profanaient le culte, à prêcher une sorte de morale qu'ils rattachaient à l'Évangile, et ces débris des traditions catholiques importunaient des factieux sans croyances et sans frein. Les hébertistes étaient impatients d'en finir avec Dieu et avec l'immortalité de l'âme, et chacun de ces misérables, à l'exemple de l'un d'entre eux, l'insensé Anacharsis Cloots, se vantait *d'avoir une âme sans-culotte et d'être l'ennemi personnel de Jésus-Christ.*

La Commune de Paris rendit un arrêté portant défense aux marchands de fermer boutique le dimanche; elle fit enfoncer les volets de ceux qui avaient osé y contrevenir. Plus tard elle approuva que sur le seuil des lieux de sépulture on inscrivît ces mots, destinés à populariser les idées matérialistes : *La mort est un sommeil éternel.* Là ne se bornèrent pas ses stupides fureurs. Sur la proposition d'Hébert, elle arrêta que les statues des saints et toutes les effigies religieuses placées sur le portail des églises et sur la voie publique seraient immédiatement détruites, comme autant de vestiges du fanatisme et de la barbarie ; elle voulut

que, sur tous les points de la capitale, les pieuses images de la Mère de Dieu fussent renversées, et qu'à leur place on offrît au respect et à l'amour des citoyens les bustes de Lepelletier et de Marat; elle ordonna que les sépultures des riches et des aristocrates seraient fouillées, pour qu'il fût possible d'en extraire les matières d'or et d'argent enfouies avec les ossements des morts.

Hébert et Chaumette firent enjoindre à Gobel, évêque constitutionnel de Paris, de se démettre de ses fonctions ecclésiastiques. Le malheureux, vaincu par la peur, eut la lâcheté d'obéir, et ses vicaires suivirent son exemple. Cette manifestation impie eut lieu à la Convention, et la plupart des prêtres qui siégeaient dans les rangs de cette assemblée s'associèrent à la sacrilége faiblesse de Gobel. Bientôt eut lieu la fête à jamais lamentable de l'athéisme. Ce jour-là (10 novembre) on vit mettre à exécution un arrêté de la Commune portant « que la statue de la Liberte serait installée dans la principale église de Paris, *au lieu et place de la ci-devant sainte Vierge.* » Au jour marqué pour cette cérémonie infâme, les membres de la Commune, les cordeliers, les jacobins, escortèrent le cortége cynique des profanateurs, qui se rendaient sous les voûtes de Notre-Dame. Là une danseuse de l'Opéra, à demi vêtue, et représentant la *déesse Raison,* s'assit sur l'autel, entourée de femmes recrutées dans les repaires de la débauche, et reçut les hommages insensés de la multitude. Elle parut ensuite à la barre de la Convention, présentée par Chaumette, qui fléchit le genou devant l'idole nouvelle, *chef-d'œuvre*

de la Nature; elle était assise dans un palanquin orné de guirlandes de chêne, portait le bonnet rouge et s'appuyait sur une pique. Chaumette demanda que la ci-devant église Notre-Dame fût consacrée au culte de la Raison, et qu'il n'y eût plùs d'*autres dieux que les dieux de la Nature*. Le président de la Convention, Lequinio, salua le triomphe de la raison sur *la superstition et le fanatisme;* l'assemblée décréta que la vénérable métropole serait le temple de la Raison. La déesse (Mlle Maillard) prit place à côté du président et reçut son accolade. La salle retentissait d'acclamations; les clubistes, qui avaient suivi le cortége au son de la musique, trépignaient de joie et lançaient leurs chapeaux en l'air; beaucoup de membres de la Convention se mêlèrent dans les rangs populaires; l'ardente et joyeuse agitation devint du délire; législateurs, clubistes et courtisanes dansèrent le *Ça ira* et *la Carmagnole*: l'orgie éclatait dans l'Assemblée nationale; la folie inaugurait le culte de la raison. Robespierre, Saint-Just et Danton furent de ceux qui méprisèrent par leur attitude ces ignominieuses saturnales. La journée se termina par une répétition des profanations du matin sous les voûtes de l'antique basilique; la présence de la Convention leur donna un plus triste caractère de solennité nationale. L'assemblée avait déjà chargé le comité d'Instruction publique de *lui proposer le plan d'un culte raisonnable, destiné à remplacer la religion chrétienne.*

Les jours suivants furent dignes du culte impie que la Convention avait imposé à la France : la philosophie triompha jusqu'au bout. Le cœur se soulève au

récit de tant de bacchanales qui faisaient rétrograder de trente siècles la civilisation et l'humanité. Un jour les magistrats républicains firent promener devant eux un âne coiffé d'une mitre et revêtu d'une chape. La Convention toléra que la multitude traînât dans la fange des ruisseaux les calices, les vases sacrés, les saints ciboires. Dans l'une de ses séances elle vit des prêtres fouler aux pieds la croix, en invoquant la raison et la nature; peu de temps après elle accepta l'hommage d'un livre intitulé *Symbole raisonné de l'athéisme pour l'instruction des jeunes enfants.* Vers le même temps la Commune, qui la poussait dans cette boue, autorisa, par un arrêté, un prêtre à renoncer au nom que lui avait transmis son père : le misérable, courant au-devant de sa propre infamie, avait choisi le nom d'*Apostat.* Ainsi, de part et d'autre, une horrible émulation poussait au crime. Les reliques vénérées de la vierge de Nanterre, qui sauva Paris de l'invasion des barbares, furent arrachées de nuit (par crainte du peuple) de l'asile religieux où elles étaient restées pendant treize siècles, et les émissaires d'Hébert les livrèrent aux flammes. Vingt ans plus tard un Attila d'une autre espèce reparut sous les murs de Paris, et aucune prière ne retarda ses conquêtes.

Les horreurs dont la capitale était le théâtre égalaient à peine les fureurs sacriléges qui désolaient les départements. Là, comme à Paris, les bandes de l'armée révolutionnaire, transformées en iconoclastes, brisaient les statues des saints, déchiraient les tableaux suspendus dans les églises, démolissaient les clo-

chers, profanaient les reliques vénérées, et déclaraient la guerre à Jésus-Christ jusque dans ses sanctuaires. Chaque jour la correspondance de la Convention et des clubs faisait foi de ces horribles triomphes. La Convention applaudissait à des dévastations sacriléges, à des profanations que la plume n'ose retracer, et l'on entrevit le jour où s'accomplirait, sur toute la surface de l'empire français, cette parole de l'impie : *Que Dieu ne soit plus honoré sur la terre par des fêtes.* Sur tous les points, à l'exception de la Vendée, le matérialisme étalait ses pompes et renversait les autels; partout on imitait fidèlement les turpitudes de la Commune de Paris, et l'on se ralliait au culte de la Raison. Jusque dans le sein des familles pieuses et consternées, les agents du jacobinisme allaient arracher de jeunes filles tremblantes et les contraignaient à figurer comme déesses dans les cérémonies du culte républicain; et la France, par sa torpeur, complice de tant d'excès lamentables, se partageait entre l'athéisme et l'échafaud.

La Révolution poursuivant son œuvre, on fit disparaître les noms des lieux et des quartiers qui rappelaient la royauté. Saint-Denis s'appelait *Franciade;* Bourg-la-Reine, *Bourg-Libre.* La loi révolutionnaire atteignait les personnes et les choses sous tous les aspects, et l'on vit un jour le bonnet rouge remplacer les fleurs de lis sur les bornes de nos grandes routes. Tout était nouveau, tout était refait; il fallait désapprendre et changer sa langue, ses habitudes, sa vie. Il n'y avait pas eu d'exemple d'un semblable empire changé à vue

comme une décoration d'opéra. Mais les réformateurs comptaient sans les mœurs, les vieilles coutumes, le cœur humain : une nation ne se dépouille pas de ce qui fait le fond de sa vie comme on quitte un vêtement; le peuple est rebelle aux réformes extravagantes ; il a déjà bien de la peine à accepter les réformes utiles.

Les chefs révolutionnaires, plus ou moins complices de tant de folies et de tant de fureurs, se pressaient et se poussaient sur la route où les attendait l'échafaud. Le comité de Salut public se voyait placé entre deux partis qui lui disputaient la mission de gouverner : d'une part c'était l'abominable tourbe de l'athéisme, dominée par Hébert et Chaumette ; de l'autre c'était la faction des modérés, de ceux qui, après avoir adoré la hache et organisé le massacre, commençaient à s'épouvanter de leurs propres crimes et à parler de clémence. Parmi ceux qui manifestaient enfin ce dégoût du sang on signalait Danton et Camille Desmoulins.

Robespierre, qui voulait étayer sur les ruines de tous les partis l'édifice de sa propre dictature, méditait de détruire les factions l'une par l'autre, et la Convention consentait à servir d'instrument à sa tyrannie mal dissimulée.

Les premiers coups que porta Robespierre tombèrent sur les scélérats dont Hébert était le chef ou le porte-enseigne. Robespierre débuta par attaquer, à la tribune des Jacobins, la politique de l'athéisme. Élevant la voix en face de ceux qui avaient pris part

aux saturnales de la déesse Raison, il s'écria : *L'athéisme est aristocratique.* Il ajouta : « Le sentiment de l'existence de Dieu est gravé dans tous les cœurs purs ; il anima dans tous les temps les plus magnanimes défenseurs de la liberté ; il sera une consolation au cœur des opprimés aussi longtemps qu'il existera des tyrans. Il me semble du moins que le dernier martyr de la liberté exhalerait son âme avec un sentiment plus doux en se reposant sur cette idée consolatrice... Eh ! ne voyez-vous pas le piége que nous tendent les ennemis de la république, les émissaires des tyrans étrangers? En présentant comme l'opinion générale les travers de quelques individus et leur propre extravagance, ils voudraient nous rendre odieux à tous les peuples... Je le répète : nous n'avons plus d'autre fanatisme à craindre que celui des hommes immoraux, soudoyés par les cours étrangères pour réveiller le fanatisme et pour donner à notre révolution le vernis de l'immoralité... » En terminant, Robespierre dénonça et fit chasser des Jacobins une coterie d'hommes immoraux et sanguinaires qui servaient de complices à l'infâme Hébert. Danton ne tarda pas à prêter à Robespierre le concours de son éloquence, et, pour le moment, le parti des athées se vit réduit à se taire et à craindre.

Danton rencontra plus de sympathie et plus d'enthousiasme dans les masses que ne l'eût désiré Robespierre ; le peuple, en effet, était plus disposé à la pitié qu'à la vengeance ; il commençait à se lasser du sang, et, lorsqu'une voix assez hardie osait parler de

clémence, l'opinion publique, réveillée de sa torpeur, prêtait beaucoup de force à cette politique de miséricorde qui permettrait à l'échafaud de se reposer. Ceux des chefs de la Révolution qui se voyaient les premiers exposés aux fureurs de la guillotine ne demandaient pas mieux que de s'appuyer sur l'instinct des masses. Danton, effrayé des proscriptions qui allaient l'atteindre, s'était retiré à Arcis-sur-Aube, sa patrie, pour y respirer en liberté. « Il en revint portant dans son cœur la conspiration qu'il avait formée dans le silence des champs et de la retraite. Son but était de ramener le règne des lois et de la justice pour tous ; de rappeler dans le sein de la Convention tous ceux de ses membres qui en avaient été écartés ; de soumettre à un examen approfondi cette Constitution de 93, rédigée par cinq ou six jeunes gens dans cinq ou six jours ; d'offrir la paix aux puissances de l'Europe ; de réparer par un bien immense et durable fait au genre humain les maux terribles et passagers qu'il avait faits à la France ; de faire expirer la Révolution sous un gouvernement républicain assez puissant et assez éclatant pour rendre éternelle l'alliance de la liberté et de l'ordre (1). » Les députés qui adoptaient ces projets étaient Hérault-de-Séchelles, Camille Desmoulins, Philippeaux, Lacroix, Fabre d'Églantine, etc. : les uns, hommes de mœurs faciles, amis des plaisirs et du luxe, qui abhorraient le règne des sans-culottes et des sectaires fanatiques du comité ; les autres, qui étaient indulgents par calcul personnel

(1) *Mém. de Garat*, p. 453.

et parce qu'ils avaient besoin d'amnistie pour leur vie privée. Ainsi en était-il de Danton lui-même, qui, avant le 10 août, avait reçu de l'argent de la cour (1); de Lacroix, qui avait malversé avec lui en Belgique; de Fabre, qui se trouvait compromis avec trois autres députés dans la falsification d'un décret. Danton comptait qu'il serait appuyé, dans la Convention, par les membres de la Plaine, qui formaient toujours la majorité, « mais dont les oreilles, dit Dussault, retentissaient de menaces éternelles, dont les cœurs étaient maigris de terreur, à qui l'on avait donné un nom qui les rendait pour ainsi dire moites, le nom de *Crapauds du Marais.* » Il espérait rallier à lui quelques membres du gouvernement, principalement Robespierre, le grand ennemi des hébertistes. En attendant il encourageait Camille Desmoulins, habile pamphlétaire, à stigmatiser dans son journal, *le Vieux Cordelier,* les violences et les tyrannies du régime de la Terreur. Camille, autrefois souillé du surnom de *procureur général de la lanterne* et apôtre de l'assassinat révolutionnaire, se sentait de plus en plus las d'un rôle dont son entourage lui faisait honte et dont il avait justement peur. Républicain vaniteux et sans conviction, on l'avait vu se traîner à la suite de tous les pourvoyeurs de gibet et de guillotine, et ramasser dans les égouts de la Révolution quelque renommée, un peu d'argent et la satisfaction de beaucoup de grossières jouissances. Pendant les attentats du 2 septembre il avait assisté Danton, l'ordonnateur des

(1) *Bertrand de Molleville*, t. VII.

massacres; durant le procès du roi il avait voté la mort, et cependant il s'était alors montré moins cruel qu'à l'époque où, Louis XVI étant malheureux, il avait osé le poursuivre de ses immondes plaisanteries. Le sang des Girondins criait contre lui, et maintenant il parlait de miséricorde et de clémence, et poussait de son mieux le gouvernement dans les voies du pardon.

Placé entre le parti d'Hébert et celui de Danton, le comité de Salut public avait des difficultés à vaincre : avec les anarchistes et les barbares de la Commune on achevait de déshonorer la Révolution, on se précipitait dans des abîmes d'où il n'était plus possible de remonter; avec la modération dantonienne le comité de Salut public reconnaissait ses propres violences, se condamnait, se désarmait, et craignait, de pitié en pitié, de retomber dans la monarchie. Le prodigieux succès du *Vieux Cordelier,* qui vouait les tyrans à la haine et à la malédiction, préoccupait Robespierre. Il l'avait approuvé d'abord, dans l'espoir que les hébertistes seuls seraient reconnus à ces hideux portraits; mais les coups portaient plus haut. Les *modérés* étaient pour Robespierre des auxiliaires importuns; il se promettait bien de se débarrasser d'eux quand il aurait vaincu les hébertistes. Cette dernière espèce de factieux ne montrait aucun génie; c'étaient de féroces imbéciles dont toute la puissance consistait dans l'effroi qu'ils inspiraient; ils ne tinrent pas devant les manœuvres habiles de Robespierre. Le rapport de Saint-Just les enveloppa dans une proscription qui aboutissait à l'échafaud; leur procès ne

fut qu'une forme donnée à leur condamnation. Hébert, Ronsin, Monmoro, Vincent, l'exécrable secrétaire général du ministre de la guerre Bouchotte, Anacharsis Cloots, et quelques autres fous ou scélérats, périrent le 4 germinal an II. Chaumette ne mourut que vingt jours après; Gobel fut un de ses compagnons d'échafaud : avant de mourir il se repentit des affreux scandales de sa vie et sollicita le sacrement qui réconcilie les pécheurs. Ses prétendus complices firent jusqu'au dernier moment profession d'impiété et d'athéisme; l'infâme Hébert mourut avec la plus ignoble lâcheté.

Le supplice de ces scélérats donna une grande consistance au parti qui voulait s'arrêter dans les voies de la terreur, et le comité de Salut public, inquiet de cette tendance de l'opinion, voulut la déjouer en frappant les dantonistes. « Ma vie entière, disait hypocritement Robespierre, n'a été qu'un sacrifice de mes affections. Si mon ami est coupable, je le sacrifierai. » Danton fut averti du danger et refusa de se mettre en défense. Il n'avait ni raison ni prétexte de tenter une insurrection dans laquelle il aurait trouvé contre lui le peuple et la Convention, pendant que la force était du côté de ses adversaires. Il ne pouvait imaginer que le comité voulût faire de son opposition un motif d'accusation contre lui. « Il n'oserait, » disait-il avec une confiance insouciante dans sa renommée; et comme on lui conseillait de fuir : « Emporte-t-on, dit-il, sa patrie à la semelle de son soulier? » Pendant ce temps le comité prenait ses mesures, et, six jours après la mort des hébertistes, Danton, Desmoulins, Phi-

lippeaux, Lacroix, Bazire furent arrêtés (10 germinal).

A cette nouvelle la Convention fut pleine de stupeur, et quelques députés avaient fait entendre des paroles de résistance quand Robespierre arriva. « Au trouble depuis longtemps inconnu qui règne dans cette assemblée, dit-il, il est aisé de s'apercevoir qu'il s'agit ici d'un grand intérêt... Quiconque tremble en ce moment est coupable... Nous verrons si dans ce jour la Convention saura briser une prétendue idole, pourrie depuis si longtemps, ou si dans sa chute elle écrasera la Convention et le peuple français. » Puis Saint-Just vint demander le décret d'accusation contre les cinq députés, dans un rapport plein de la subtilité la plus haineuse, où les faits les mieux connus étaient dénaturés : Danton, selon lui, était vendu à Mirabeau, au duc d'Orléans, à Dumouriez; ce Catilina cupide et débauché était d'accord avec les Girondins, conspirait avec Hébert, voulait traiter avec l'étranger pour rétablir Louis XVII. La Convention tremblante vota à l'unanimité le décret d'accusation contre les hommes dont la mort allait désormais la livrer sans défense au despotisme du comité. On adjoignit aux cinq députés Hérault-de-Séchelles et Westermann, qui partageaient leurs idées; Fabre, Chabot, Delaunay, plusieurs étrangers et fournisseurs, afin de faire croire à la complicité des modérés avec les faussaires, les émigrés, les agioteurs.

Tous ensemble ils comparurent, le 13 germinal, devant le tribunal révolutionnaire. Ils firent preuve de forfanterie et d'audace. « Quel âge as-tu, dit le prési-

dent à Camille Desmoulins? — J'ai trente-trois ans, l'âge fatal aux révolutionnaires, l'âge du sans-culotte Jésus quand il mourut. » « Mon individu, disait Danton, sera bientôt dans le néant; mon nom est déjà dans la postérité. »

Les accusés avaient indiqué seize témoins à décharge parmi les membres de la Convention, et ils demandaient que le ministère public les assignât; mais Fouquier-Tinville objecta qu'il ne pouvait citer des témoins députés, et que l'assemblée devait préalablement accorder l'autorisation de les appeler en témoignage. Cette fin de non-recevoir souleva un violent orage; les accusés menacèrent d'en appeler au peuple, et l'accusateur public, effrayé de leur audace, consulta en toute hâte les comités de gouvernement sur ce qu'il avait à faire, par un billet où il reconnaissait « que l'ordre judiciaire ne lui fournissait aucun moyen de motiver ce refus. » Saint-Just, au nom des comités de Salut public et de Sûreté générale, se chargea de lever cette difficulté; il rédigea immédiatement un rapport dont il donna lecture à la Convention, et elle « décréta que tout prévenu de conspiration qui résisterait ou insulterait à la justice nationale serait mis hors des débats sur-le-champ. » Cette effroyable décision mit Danton dans une fureur extrême; il se répandit en imprécations contre ses proscripteurs, et, quand les accusés voulurent parler, le président leur ferma la bouche en disant : « Le décret existe; il faut qu'il soit exécuté. » Le tribunal, condamnant tous les accusés à la peine de mort, ordonna que le jugement serait exé-

cuté dans les vingt-quatre heures, et le même jour, à cinq heures et demie du soir, ils subirent leur peine sur la place de la Révolution, sur cette même place où ils avaient envoyé Louis XVI et tant d'innocentes victimes à la mort, et par ordre de cet infâme tribunal que Danton lui-même avait institué (16 germinal an II, 5 avril 1794).

Peu de jours après périrent le conventionnel Simon; la veuve de Camille Desmoulins, qui devait payer de sa vie le crime de son mari; Arthur Dillon, général de division à l'armée des Ardennes; le comédien Grammont, devenu adjudant général à l'armée de la Rochelle, et la religieuse Goupil, veuve d'Hébert (24 germinal, 13 avril). A la suite d'un rapport de Saint-Just sur la police générale, la Convention rendit plusieurs lois qui consolidaient ou régularisaient encore le régime de la Terreur. Aux termes de ces décrets, que nul n'osa entreprendre de repousser, les prévenus de conspiration devaient, à l'avenir, être traduits, de tous les points de la république, devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Aucun ci-devant noble, aucun étranger né dans les pays avec lesquels la république était en guerre, ne pouvait désormais habiter Paris, ni les places fortes, ni les villes maritimes; on exceptait de ces dispositions les ouvriers employés à la fabrication des armes, les étrangères qui avaient épousé des patriotes français, les femmes nobles qui auraient épousé des citoyens non nobles, les enfants au-dessous de quinze ans et les vieillards septuagénaires. La peine de la déportation à la Guyane était prononcée contre tout individu âgé de moins de

soixante ans, et oisif, qui se serait plaint de la révolution française; ces sortes de crimes devaient être soumis au jugement de diverses commissions populaires. La loi assimilait aux nobles, et punissait comme tels, tous les individus qui, sans qualité, avaient usurpé des titres ou des priviléges de noblesse. Ces lois augmentaient encore la puissance du comité de Salut public; elles lui permettaient de concentrer à Paris toutes les vengeances de la république, et tous les partis, qui avaient successivement relevé la tête, étaient en même temps courbés par la peur ou par l'échafaud. De ce moment data la plénitude de la puissance de ce comité, car les sourdes divisions qui le travaillaient intérieurement ne se manifestaient point au dehors.

Paris et Lyon n'étaient pas les seuls théâtres où s'exerçait la fureur de la Montagne ou de ses commissaires; à Toulon on mitraillait les royalistes, à Marseille on les décimait. L'affreux Maignet faisait couler des fleuves de sang à Orange et dans le département de Vaucluse; Tallien effrayait Bordeaux par de nombreux supplices. A Rouen les représentants du peuple Siblot et Guimbertaut faisaient incarcérer les prêtres qui refusaient de se marier ou d'apostasier, et mettaient le comble à leurs excès en renouvelant, dans la vieille basilique de cette grande cité, les profanations impies que Chaumette avait provoquées à Notre Dame. Duquesnoy promenait la mort et le deuil dans Arras, Cambrai, Douai et Béthune. A Reims le représentant du peuple Rhull brisait, de ses mains, la sainte ampoule. Dans les départements de la Manche,

d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, le représentant du peuple Lecarpentier, autrefois huissier à Valognes, fit couler beaucoup de sang et eut la sacrilége satisfaction d'*enterrer le dimanche.* Non loin de Poitiers, à Avranches, les hôpitaux regorgeaient de Vendéens malades ; et qui n'avaient pu suivre la retraite ; à l'arrivée du conventionnel Lecarpentier ces malheureux furent envoyés à la mort. Maure, dans le département de l'Yonne; Forestier, dans l'Allier; Mallarmé, dans les départements de la Moselle, de la Meurthe et de la Meuse, se signalèrent par des actes de réaction sanglante et propagèrent de tout leur pouvoir l'athéisme, l'immoralité et la terreur. A Nancy, parmi les victimes, on vit, avec autant d'horreur que d'épouvante, figurer un vieillard aveugle, âgé de quatre-vingt-douze ans; ce malheureux se nommait Schmitt. Sa jeune fille, qui le conduisait par la main, fut guillotinée après lui. Cinquante mille Alsaciens avaient émigré pour se soustraire à l'échafaud que Schneider promenait dans les campagnes. A Brest, où les victimes furent nombreuses, on vit figurer parmi les suppliciés un vieillard appelé Moreau, dont le fils, général illustre, combattait alors sous les drapeaux de la république. A Rennes, le représentant Dubois-Crancé, pour inspirer de bonne heure aux jeunes citoyens la haine de la royauté, fit fusiller, par des enfants de douze ans, des vieillards condamnés à mort. Mais les calamités de ces populations n'étaient rien auprès des attentats qui se commettaient impunément à Arras et à Nantes.

Joseph Lebon avait mis l'échafaud en permanence à

Arras. Ce monstre dînait avec le bourreau, et avait sur sa table une petite guillotine dont la vue récréait ses loisirs. A la suite de ses orgies il se délassait par le spectacle des exécutions capitales. Malheur à qui avait pu lui déplaire, à qui était soupçonné de richesse ou de vertu! c'étaient là des titres certains de proscription. Le délire de ce misérable était encore surpassé par celui de Carrier à Nantes. Là on ne mitraillait point, on noyait. Les proscrits de l'Ouest remplissaient les cachots; il y avait dans leur nombre des enfants, des vieillards et des femmes, qui tous, entassés dans un espace devenu trop étroit, respiraient un air contagieux. Carrier et ses bourreaux firent construire des bateaux à soupape. On y jetait pêle-mêle les prisonniers, sans distinction d'âge et de sexe, et on les embarquait sur la Loire. Vers l'entrée de la mer la soupape s'ouvrait, et les victimes devenaient la proie des flots; celles qui essayaient de se débattre étaient massacrées à coups de sabre. Cependant l'Océan rejetait les cadavres sur le rivage, et ces corps, amoncelés, déchirés par les oiseaux de proie ou dévorés par les bêtes fauves, étaient pour la population vivante une source d'infection ou un spectacle permanent d'horreur.

Au milieu de ces jours d'angoisses la France, toute parsemée d'échafauds, présentait, sous le point de vue de la société, des mœurs et des arts, le spectacle le plus étrange; entre les hommes qui tenaient la hache et ceux qui courbaient la tête (et c'étaient là deux classes importantes de la société), il existait une population inquiète, nombreuse, menacée ou souf-

frante, qui cherchait à vivre, à se faire oublier, à traverser, s'il était possible, les mauvais jours de la Révolution, sans être broyée par le char de l'idole. Plusieurs espéraient désarmer la guillotine en lui donnant des gages, et déjà la crainte de la mort et des confiscations engendrait l'espionnage : des fils dénonçaient leurs pères ; des frères, invoquant le nom du tyrannicide Brutus, livraient leurs propres frères à l'accusateur public et s'en faisaient gloire. L'amitié devenait soupçonneuse et défiante, les liens de la famille étaient relâchés ; on s'isolait de peur de se compromettre ; on redoutait les fêtes domestiques, parce que les épanchements de l'intimité pouvaient donner lieu à de redoutables confidences. Parfois, sur la provocation des jacobins, on affectait au dehors une joie expansive qui n'existait point dans les cœurs ; à l'imitation des républicains antiques, on se faisait une gloire de manger dans les rues, de fraterniser en public, de partager avec le sans-culotte pauvre le morceau de pain et la livre de viande qu'on avait pu se procurer à prix d'argent ; mais ces parades, imaginées par les terroristes, ne trompaient qu'un petit nombre d'ignorants et de rêveurs.

La société parisienne avait ses occupations et ses fêtes ; des corvées patriotiques, organisées sur un vaste pied, remplaçaient la corvée villageoise tant de fois maudite ; les citoyens étaient tour à tour mis en réquisition pour aller, au dehors de la ville, creuser des fossés, construire des redoutes et élever des retranchements ; d'autres, embrigadés à cet effet, passaient les nuits et les jours à faire du salpêtre dans

les caves humides ou dans les vieux cimetières de Paris. L'institution des certificats de civisme poursuivait encore les anciens royalistes et les suspects de toutes nuances jusque dans les baraques et dans les souterrains où ils allaient remuer la terre à coups de pioche. Sous peine d'être incarcéré, ou de ne trouver ni logement, ni abri, ni le moindre asile, chacun devait être muni d'une carte civique délivrée à sa section; la carte civique était indispensable pour contracter, pour toucher des fonds, pour échanger des assignats contre des espèces monnayées; il fallait en outre être pourvu de certificats de non-émigration et de résidence.

Les liens de la famille, si souvent affaiblis depuis la Révolution, étaient abandonnés au caprice de l'immoralité ou des passions; l'autorité du magistrat avait été, en quelque sorte, substituée à la puissance paternelle, et aucun frein ne comprimait les emportements d'une adolescence vicieuse. Les enfants n'étaient plus confiés à la vigilante sollicitude de leurs mères qu'autant qu'ils consentaient à subir ce joug; la loi ne voyait en eux que de petits citoyens qui avaient leurs droits; elle substituait la patrie à la famille. Pour le mariage, cette base nécessaire de toute société civilisée, il était en réalité détruit par le divorce; les époux étaient toujours maîtres de rompre leur union, de se séparer, de contracter séparément de nouveaux mariages, et il leur suffisait d'alléguer l'incompatibilité de leur humeur.

Les temples catholiques étaient demeurés fermés ou profanés par le schisme, et aucun prêtre n'osait pa-

raite revêtu des signes extérieurs de son ministère. Les prêtres, dépouillés de leurs biens, traités en suspects, emprisonnés, déportés, menacés de mort, se cachaient, et se voyaient réduits, comme les martyrs et les confesseurs des premiers siècles, à offrir le saint sacrifice dans des retraites reculées et obscures. D'autres erraient dans les campagnes, et plusieurs de ceux à qui une courageuse hospitalité avait été offerte n'osaient compter sur la liberté pour le lendemain. Il était presque impossible de célébrer les cérémonies religieuses du mariage. Quant au baptême, on l'administrait dans des chambres; mais les parents différaient ordinairement de réclamer pour les nouveau-nés le sacrement qui fait les chrétiens, et on ne saurait dire combien d'enfants furent ainsi retenus en dehors de la communion catholique. Depuis longtemps on se dispensait d'offrir aux condamnés à mort le ministère d'un confesseur, et d'ailleurs la loi n'approuvait que les prêtres interdits et apostats. Parmi ceux qui étaient restés fidèles, il s'en trouvait d'assez généreux pour suivre dans la foule la charrette des suppliciés et pour stationner au pied de la guillotine, afin de donner aux mourants, sous condition, l'absolution de leurs fautes.

Le tribunal révolutionnaire attendait quiconque aurait osé fermer boutique le dimanche. Les niveleurs avaient poussé la stupidité de leur zèle jusqu'à proscrire le nom des saints; on disait la rue *Honoré*, le faubourg *Antoine*, le boulevard *Denis;* tout autre langage eût désigné un homme suspect. Ceux qui s'appelaient *Leprince, Leroi*, *Leduc*, etc., avaient renoncé

à ces noms *flétris* pour en prendre qui eussent appartenu aux républiques antiques. Les enfants recevaient pour prénoms, à l'impérissable ridicule de cette époque, les noms historiques de *Manlius*, de *Brutus*, de *Scévola;* il était prudent de choisir *Marat* pour patron des nouveau-nés.

Au milieu de tant de misères et de tant de têtes coupées, jamais il n'y avait eu à Paris un plus grand nombre de bals publics et de représentations théâtrales. Les aristocrates et les suspects encore non incarcérés s'y trouvaient en masse, soit pour échapper aux regards scrutateurs à l'aide du plaisir, soit pour se voir et se reconnaître. On donnait encore au public quelques œuvres d'art dignes d'estime, mais la plupart des autres compositions dramatiques de cette époque, si on osait les exhumer, ne serviraient qu'à déshonorer la Révolution par le cynisme et l'infamie dont elles furent empreintes. Les unes (et puisse l'opprobre de ce sacrilége ne point retomber sur notre malheureuse patrie!) livraient aux sarcasmes des faubourgs l'Homme-Dieu, le Saint des saints; les autres représentaient des papes aux enfers, et rappelaient involontairement, après cinq siècles, ce pieux gémissement de Dante : *Je vois le Christ captif en son vicaire, je le vois moqué*, etc. En général on aimait à choisir pour sujet de ces ignobles pièces des prêtres se glorifiant de leur apostasie, des moines jetant le froc et se livant à la débauche, des pénitentes victimes de la confession, et des religieuses enchaînées à l'autel malgré elles ou languissant dans les souterrains de leurs cloîtres. Quelques dramaturges

réhabilitaient l'échafaud, et le théâtre des *Sans-Culottes* (ci-devant Molière) donnait au public *la Guillotine d'amour;* d'autres (et parmi eux on remarquait l'odieux Sylvain Maréchal) faisaient servir la comédie et le vaudeville à propager l'athéisme et le culte de la raison.

La république avait supprimé toutes les académies et les anciennes corporations littéraires; sur presque tous les points du territoire on avait livré aux flammes, comme titres féodaux ou souvenirs de l'esclavage, les papiers, les parchemins, les manuscrits entassés dans les archives, et ces incendies, allumés par des mains ineptes, avaient dévoré de précieux documents nécessaires à l'histoire nationale. Le célèbre chimiste Lavoisier, l'un des hommes dont la France s'honore à juste titre, ayant été condamné à mort sous prétexte de conspiration, sollicita un délai de quelques jours, qu'il voulait consacrer à terminer une expérience utile aux progrès de la science. L'accusateur public refusa de laisser vivre pendant ce court intervalle l'auteur de la *Nouvelle Théorie chimique*, l'émule de Laplace, de Lagrange et de Fourcroy. « La république n'a pas besoin de savants, » avait dit Fouquier-Tinville en faisant conduire à la mort cet homme illustre. Bientôt les pourvoyeurs d'échafaud eurent seuls la parole au milieu de la société épouvantée et silencieuse. Sur toute la France, des comités révolutionnaires, composés de grossiers jacobins et de sans-culottes illettrés, faisaient poursuivre, arrêter, incarcérer les hommes dont la position sociale avait excité leur grossière jalousie; personne

n'était sûr de coucher jusqu'au matin dans son lit.

Et tandis que la Révolution et la guillotine prenaient, l'une après l'autre, possession du pays, la France, gouvernée par le comité de Salut public, luttait avec une énergie désespérée contre les nations de l'Europe, presque toutes soudoyées par l'Angleterre. William Pitt, notre implacable ennemi, avait obtenu du parlement toutes les mesures sollicitées « pour empêcher que la démagogie ne mît ses rêves séditieux à la place de la constitution britannique, » c'est-à-dire la destruction des clubs, la suspension de la liberté individuelle, l'augmentation de l'armée et de la marine, l'autorisation de solder quarante mille émigrés ou étrangers, etc. Il donna à la Prusse 150,000 livres sterling par mois pour qu'elle tînt sur pied soixante-deux mille hommes; il corrompit, à force d'or, le ministre d'Espagne; il ranima l'Autriche, la Hollande, le Piémont; il força Naples, Gênes, Florence, à abandonner leur neutralité; il laissa la Russie égorger la Pologne pourvu que la flotte russe forçât le Danemark et la Suède à reconnaître le nouveau droit des gens que l'Angleterre imposait aux mers; il ordonna à ses vaisseaux d'enlever tous les bâtiments destinés pour la France, et fit saisir sur les navires américains des matelots pour garnir ses flottes; il envoya un armement formidable dans les Indes, un autre dans les Antilles, un autre à Jersey; il débarqua quarante mille hommes en Hollande; enfin, les alliés ayant mis sur pied plus de quatre cent mille hommes, il fit résoudre que le tiers de ces forces serait destiné à marcher sur Paris.

Cependant, malgré l'ardeur de Pitt, la coalition en était réduite aux ressources méthodiques et régulières de son recrutement et de ses finances; la France, au contraire, employait à la guerre toute sa population, toutes ses richesses, toutes les ressources de la civilisation et de la science, et elle opposa aux alliés un développement de forces sans exemple dans les annales modernes. La levée en masse, dont les premiers bataillons seulement avaient contribué aux succès de la dernière campagne, avait maintenant donné cinq cent mille hommes, dont les deux tiers étaient en ligne; les manufactures d'armes avaient produit un million de fusils; les fonderies pouvaient donner sept mille canons par an; on avait extrait du sol douze millions de livres de salpêtre. Notre marine, si complétement ruinée par l'émigration, avait été recrutée, par la vigueur tyrannique de Saint-André et de Prieur, avec des paysans, des officiers marchands, quelques capitaines; soixante vaisseaux protégeaient nos côtes, et nos intrépides corsaires avaient déjà enlevé quatre cents navires au commerce anglais.

L'armée du Nord, commandée par Pichegru, était forte de cent soixante mille hommes : la gauche, entre Lille et Dunkerque, en comptait soixante-dix mille; le centre, entre Cambrai et Bouchain, cinquante mille; la droite, entre Maubeuge et Avesnes, quarante mille. Les alliés avaient des forces à peu près égales : Clairfayt, avec vingt-cinq mille hommes, était sur la Lys; Kaunitz, avec trente mille, gardait la Sambre, et au centre Cobourg, avec cent mille, vint assiéger Landrecies, pour, après la prise de cette place, marcher,

par Guise, sur Paris. Les Français, d'après le plan de Carnot, qui avait mis en oubli son grand principe de combattre en masse, cherchèrent d'abord à délivrer Landrecies; mais leurs attaques décousues sur toute la ligne ennemie échouèrent. Alors il fut résolu de manœuvrer par les deux ailes sur la Lys et la Sambre, pendant que le centre s'efforcerait d'enfoncer Cobourg; mais ce centre fut battu complétement à Troisville, et cette défaite entraîna la chute de Landrecies. La droite ne fit qu'une promenade inutile; la gauche seule réussit par la faute de Cobourg, qui, après la prise de Landrecies, resta immobile. En effet, l'armée de Lille, sous Moreau et Souham, s'empara de Courtray et de Menin, battit complétement Clairfayt à Moucron et ensuite à Courtray. Pichegru, voyant le succès de cette attaque à sa gauche, partagea son centre entre ses deux ailes, et laissa seulement vingt mille hommes à Guise devant Cobourg, qui était incertain s'il irait secourir Clairfayt ou Kaunitz. L'armée de la Sambre, dirigée par les représentants Saint-Just et Lebas, et commandée par les généraux Desjardins et Charbonnier, devait opérer, sur la gauche des alliés, placés entre Mons et Charleroy, le même mouvement que l'armée de Lille venait d'exécuter sur leur droite. Trois fois elle passa la Sambre, et trois fois elle se vit obligée de la repasser après les batailles de Graudreng, du Péchaut et de Marchiennes, qui lui coûtèrent dix mille hommes (floréal et prairial an II, mai 1794).

Le prince de Cobourg, partageant ses forces, s'était porté au secours de Clairfayt pendant qu'il envoyait

des renforts à Kaunitz. Il se porta sur Tourcoing et y essuya (29 floréal, 17 mai) une sanglante défaite. Peu de jours après, le 4 prairial, un combat très-meurtrier, et sans résultat, s'engagea à Pont-à-Chin. Clairfayt ayant manœuvré pour délivrer la ville d'Ypres, assiégée par Moreau, fut vaincu à Hooglède (29 prairial), et le lendemain Ypres se rendit à l'armée française.

Une armée française forte de soixante-seize mille hommes se rassemblait entre Sambre-et-Meuse, sous le commandement de Jourdan; à l'aide de renforts qu'elle reçut encore, elle ne tarda pas à s'élever à un effectif de cent mille hommes, à franchir la Sambre et à investir Charleroy. Mais, avant que Jourdan eût réussi à mettre ses forces en ligne, il fut assailli par des troupes supérieures en nombre et contraint de se replier de nouveau à l'autre bord de la rivière. Les représentants Saint-Just et Lebas ne lui permirent pas de se tenir ainsi à l'abri du combat; ils enjoignirent à Jourdan de franchir de nouveau la Sambre, et ce mouvement amena la reddition de Charleroy. Le 8 messidor (25 juin), une grande bataille s'engagea, devant Fleurus, entre l'armée de Jourdan et celle du prince de Cobourg; après une lutte très-opiniâtre et très-sanglante, l'ennemi fut vaincu et rejeté sur Nivelles. Cette victoire de Fleurus, importante par ses résultats, assura une seconde fois aux Français la conquête de la Belgique; elle répara les malheurs de Dumouriez à Nerwinden. Le marquis de Cornwallis, au nom de l'Angleterre, et le prince d'Orange, pour la Hollande, insistèrent vainement auprès du prince de Cobourg pour qu'on ne désespérât pas de l'issue de

la campagne; vainement ils demandèrent qu'on essayât de se maintenir en Belgique : le prince de Cobourg déclara qu'il était impossible de résister aux masses de la Convention, et il annonça franchement sa détermination de se retirer sur la Meuse. C'était en quelque sorte séparer l'Autriche de l'Angleterre et de la Hollande, comme déjà la Prusse, par son inaction, s'était séparée de l'Autriche.

Dès ce moment les deux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse manœuvrèrent de concert et sans rencontrer de sérieux obstacles. Vers le milieu du mois de messidor elles s'emparèrent successivement de Mons, de Gand, de Tournay, d'Oudenarde, de Sombref, et enfin de Bruxelles, où elles opérèrent leur jonction dans la journée du 23 messidor (11 juillet). Quelques jours après, Louvain, Malines et Namur tombaient à leur tour au pouvoir des Français, et le drapeau de la république flottait de nouveau à Landrecies.

Les avantages remportés par les armées de la Moselle et du Rhin furent moins remarquables; mais, aux Alpes et aux Pyrénées, les deux batailles de Saorgio et du Boulou ouvrirent l'Italie et l'Espagne aux soldats de la république.

Les armées des Alpes et d'Italie étaient fortes ensemble de soixante-quinze mille hommes, et avaient reçu l'ordre de s'emparer de la crête des montagnes, qui était gardée depuis le mont Blanc jusqu'à la mer par quarante mille Piémontais. Elles agirent isolément : l'armée des Alpes s'empara sans obstacle du petit Saint-Bernard et du mont Cenis; l'armée d'Italie

résolut de faire tomber le camp de Saorgio, qui la tenait en échec depuis deux ans, en le tournant à droite par les sources du Tanaro. Ce plan avait été donné par le jeune Bonaparte, qui commandait l'artillerie, et qui dirigeait de ses conseils le vieux général Dumerbion. En effet, en moins de vingt jours on s'empara d'Oneille, d'Orméa, de Garessio, du col Ardente (28 avril). Les Piémontais abandonnèrent Saorgio et le col de Tende en laissant derrière eux quatre mille prisonniers et soixante-dix canons, et les Français furent maîtres de toute la crête des Alpes, depuis les sources de la Stura jusqu'à celles de la Doria d'Aoste. Les deux armées pouvaient, par ces deux rivières, pénétrer jusqu'à Turin et se réunir sous cette place; mais le comité ne sut pas donner un but unique à leurs opérations, et, après un si brillant début, elles restèrent dans l'inaction.

Aux Pyrénées orientales Dugommier avait réorganisé, avec une activité pleine de génie, l'armée tombée dans le plus grand délabrement; il la porta à soixante mille hommes et attaqua de front le camp du Boulou, où les Espagnols s'étaient retranchés d'une manière formidable (1er mai), pendant qu'il le faisait tourner par la route de Bellegarde. L'armée ennemie fut mise en pleine déroute; tout le centre fut tué ou pris avec d'immenses bagages et cent quarante canons; la droite resta isolée vers Collioure; il n'y eut que la gauche qui demeura intacte vers Saint-Laurent. Cette belle victoire porta les Français sous Bellegarde, qui fut assiégée, et sous Collioure, qui fut bloquée. Cette dernière place, avec Saint-Elne et Port-Vendres, se

rendit en livrant la droite de l'armée espagnole prisonnière, et les Français attendirent la chute de Bellegarde pour entrer dans la Catalogne.

La république était moins heureuse sur mer. Tandis que la marine anglaise avait été mise sur un pied formidable, les officiers français, formés à la grande école des dernières guerres, avaient émigré pour la plupart, et bon nombre de nos vaisseaux ou de nos escadres se trouvaient confiés à des chefs sans expérience, défendus par des équipages sans habitude de la mer ou sans discipline. Tandis qu'une moitié des vaisseaux anglais enlevait ou menaçait nos colonies de l'Amérique et de l'Inde, les autres, répartis en deux grandes flottes, bloquaient nos rivages de l'Océan et cherchaient à détruire les établissements français de la Méditerranée, des mers du Levant et de la côte d'Afrique. Or, si les Anglais avaient été chassés de Toulon, ils n'en avaient pas moins capturé ou incendié une portion considérable de la grande flotte française concentrée dans la rade de cette ville. Vers le même temps, une autre flotte républicaine était fort inutilement en croisière dans l'Océan, entre Groix et Belle-Ile, sous le commandement du vice-amiral Morard de Galles et du contre-amiral Linois. Deux autres flottes, moins importantes, croisaient dans la Méditerranée, aux ordres du contre-amiral Truguet. Elles avaient tenté sans succès des attaques contre la Sardaigne et le long de la rivière de Gênes. La flotte de l'Océan était exposée à tous les inconvénients qui naissent de l'inexpérience des chefs et de l'indiscipline des soldats; ceux-ci, alléguant un faux

prétexte de trahison, se mutinèrent et demandèrent à rentrer à Brest; trois commissaires de la Convention, Jean-Bon Saint-André, Prieur (de la Marne) et Tréhouard vinrent dans ce port, prirent au sérieux les griefs des révoltés, et *révolutionnèrent* la flotte. Morard de Galles fut destitué et remplacé par le capitaine Villaret-Joyeuse; le contre-amiral Linois n'échappa à la mort qu'en simulant la folie. Tandis qu'on changeait l'état-major de la flotte, les noms historiques qui appartenaient aux vaisseaux furent également changés, et on leur substitua des dénominations plus patriotiques, telles que *la Montagne, le Républicain, le Brutus, la Convention, le Jacobin, le Vengeur*. Ces navires de haut bord étaient au nombre de vingt-six.

Vers les derniers jours de floréal, la flotte de Brest reçut l'ordre de se mettre en course et de sortir du port. Le but de cette expédition était d'aller au-devant d'un convoi de deux cents navires chargés de blé, qui arrivaient des États-Unis. L'amiral Howe, avec trente-huit vaisseaux, croisait dans le golfe de Gascogne pour capturer ce convoi, d'où dépendait la vie de la France, alors dévorée par la disette. Saint-André et Prieur, avec une merveilleuse activité, et en prodiguant l'argent, les honneurs, l'avancement, firent sortir de Brest vingt-six vaisseaux qui n'avaient pour équipages que des paysans, à qui il fallut apprendre les manœuvres pendant la route, et pour commandant un simple capitaine, Villaret-Joyeuse. On rencontra, à cent lieues des côtes, la flotte anglaise, et Saint-André, qui se trouvait à bord de la flotte républi-

caine comme représentant du peuple, ordonna d'engager le combat dans des conditions très-inégales. La lutte fut désastreuse, mais nos marins, lors même qu'ils ne savaient pas vaincre, savaient se dévouer; le vaisseau *le Vengeur,* séparé de la flotte par les brouillards qui avaient trompé son pilote, se trouva enveloppé par trois navires anglais. Après un combat glorieux, pendant lequel il fit éprouver des pertes considérables à l'ennemi, il faisait eau de toute part et n'avait d'autre ressource que d'amener son pavillon. Alors, par une résolution unanime, l'équipage fit clouer sur le grand mât le drapeau tricolore, et le vaisseau s'abîma dans l'Océan, pendant que ceux qui le montaient, rassemblés sur le pont, faisaient retentir les airs du cri de *Vive la république!* La Convention nationale ordonna que ce trait serait transmis à la postérité par le marbre, l'airain et la poésie.

Cependant les Anglais s'étaient de nouveau portés sur la Corse, où ils essayaient d'exploiter, au profit de leur domination, la révolte de l'île et le concours de Paoli. La Corse est, avec Malte et les Baléares, l'une des positions les plus importantes de la Méditerranée; maîtres de cette île, de ses ports et de ses mouillages, les Anglais pouvaient bloquer la Provence et toutes les côtes occidentales de l'Italie. Au commencement de l'année 1794, la révolte des habitants étant devenue générale, les villes de Bastia et de Calvi demeuraient seules fidèles à la France. Les autres points étaient occupés par les rebelles; les Anglais bloquaient les ports et opéraient des débarquements. La ville de Bastia soutint un siége de deux mois, et ne se rendit

à l'ennemi, dans la journée du 3 prairial (22 mai), qu'au moment où toute résistance eut été reconnue impossible. Calvi, encouragée par la présence du représentant du peuple Lacombe Saint-Michel, tint jusqu'au 14 thermidor (1er août), et sa garnison s'embarqua pour Toulon après avoir obtenu les honneurs de la guerre. Ainsi la domination de la France fut abolie en Corse; cette île fut érigée en royaume, et, trompée jusqu'au bout par les Anglais, sa population, qui n'avait cru prendre les armes que pour assurer son indépendance, se vit réduite à reconnaître pour son souverain Georges III, roi d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et de *Corse*. Pour la consoler on lui permit d'avoir un parlement et un fantôme de représentation nationale.

La Convention nationale, en dépit de ses décrets et de ses proscriptions, n'en avait point encore fini avec l'insurrection catholique du Poitou et de la Bretagne, récemment victorieuse à Torfou, à Montaigu, à Saint-Fulgent, et qui venait de refouler l'armée républicaine sous les murs de Nantes. Pour intimider ceux qui se laissaient vaincre, la Convention destitua tous les généraux républicains alors opposés aux paysans vendéens et bretons, et plaça les forces républicaines employées à guerroyer dans l'Ouest sous le commandement d'un nommé L'Échelle. C'était un chef inepte et incapable, qui, dès le premier jour, parut accablé sous le poids de sa propre ignorance. Par bonheur pour lui, il avait sous ses ordres Kléber et Marceau, deux généraux illustres, qui savaient tenir tête aux Vendéens et faire triompher les armes de la répu-

blique. Les armées catholiques essuyèrent plusieurs défaites et furent à demi détruites devant Cholet; leurs principaux chefs, Bonchamp, Lescure et d'Elbée, mortellement blessés, laissèrent la conduite de la guerre au jeune Henri de La Rochejacquelein (octobre 1793). Alors les Vendéens, hommes, femmes, enfants, vieillards, cernés de tous côtés par les troupes républicaines, prirent la résolution désespérée de se porter sur la rive droite de la Loire. Ils formaient un rassemblement de plus de cent mille hommes, dont un quart à peine était en état de combattre. Le 21 octobre, cette malheureuse armée, après avoir franchi la Loire, s'empara de Château-Gonthier; le 23 elle entra à Laval. Dans sa route elle était suivie de près par les divisions de l'armée républicaine, en tête desquelles combattaient les généraux Beaupuy et Westermann; de leur côté Chalbos et Kléber manœuvraient sur la rive droite pour barrer le chemin aux royalistes. Le premier engagement sérieux eut lieu sur la route de Laval, au lieu appelé la Croix-de-Bataille. Un corps d'armée commandé par Beaupuy et Westermann fut mis en déroute par les Vendéens, dans la nuit du 25 octobre. Deux jours après, par l'effet des fausses manœuvres du général L'Échelle, l'armée républicaine fut complétement battue en vue d'Entrames; L'Échelle fut le premier à prendre honteusement la fuite, et la garnison de Mayenne elle-même abandonna précipitamment ses positions et ses canons. Les généraux Kléber, Beaupuy et Bloss, et les représentants du peuple Merlin et Turreau, retardèrent vainement par leur courage le désastre de la journée. Bloss périt glorieu-

sement à l'arrière-garde, et l'armée républicaine, fuyant au hasard, ne commença à se rallier que sous les murs d'Angers. Elle avait perdu un grand nombre de morts et dix-neuf pièces de canon, et il fallut douze jours pour réorganiser ses débris.

Pendant que les républicains se reformaient sous la protection du canon d'Angers, les Vendéens, cantonnés à Laval, perdaient du temps à attendre des renforts; enfin ils se remirent en marche, et occupèrent successivement Mayenne et Fougères, chassant devant eux les garnisons du pays et les cohues désignées sous le nom de levées en masse. Arrivés à Fougères, ils s'y reposèrent pendant quatre jours, et ce fut là que leurs chefs accueillirent les premières ouvertures un peu sérieuses du gouvernement anglais. Pour premier salaire des secours que l'Angleterre enverrait aux Vendéens, le cabinet du roi Georges demandait qu'on s'emparât d'un port de mer et qu'on facilitât ainsi l'accès de la France aux escadres anglaises. Peu de jours après ils se mirent en marche sur Granville, cherchant à se rendre maîtres de cette place, où s'étaient renfermés deux représentants du peuple et les troupes républicaines envoyées de Cherbourg. Les Vendéens tiraillèrent inutilement pendant trois jours contre les remparts, et, découragés, accusant leurs chefs de trahison, demandant à grands cris à retourner dans leur pays, ils revinrent sur Dol.

Rossignol avait pris le commandement de l'armée réorganisée à Angers; il l'avait conduite à Rennes et ensuite à Antrain. Là il livra bataille aux Vendéens pour leur couper le passage, fut complétement battu

et rejeté sur Rennes. Alors les rebelles, trouvant la route libre, repassèrent par Fougères, Laval, et cherchèrent à s'emparer d'Angers; mais ils furent assaillis devant cette ville par Westermann et Kléber, et rejetés sur le chemin de la Flèche, d'où ils arrivèrent au Mans. Ils n'avaient plus ni but ni plan; leurs bandes malheureuses jonchaient les routes de femmes et d'enfants morts de faim et de souffrances; leur ruine était assurée. Le jeune Marceau avait pris le commandement des républicains; il attaqua le Mans pendant la nuit, et livra (22 frimaire), dans les rues de cette ville, un combat qui devint une boucherie; dix-huit mille Vendéens, hommes, femmes, enfants, y périrent; le reste s'enfuit sur Laval, poursuivi par l'impitoyable Westermann, qui était toujours à l'avant-garde et couvrait la route de cadavres. Les fuyards se jetèrent de Laval sur Ancenis, où ils essayèrent vainement de passer la Loire. Alors ils marchèrent sur Savenay, épuisés, sans vivres, sans chefs, et là, acculés au fleuve et à des marais, ils livrèrent un dernier combat (2 nivôse). Tout fut tué ou pris, à l'exception d'un millier d'hommes, qui se réfugia dans la Bretagne.

La guerre continua dans la basse Vendée, où commandait encore Charette. Les républicains cessèrent d'être sous les ordres de Marceau, et le comité de Salut public mit à leur tête le général Turreau, homme impitoyable. D'après le plan que ce général avait conçu, l'incendie, la dévastation et la mort devaient être les plus sûres armes de la guerre. Vingt *colonnes infernales* furent donc chargées de parcourir le pays dans tous les sens, de passer au fil de la baïonnette tous les

Vendéens, sans distinction de sexe et d'âge ; de livrer aux flammes les maisons, les villages, les bois, les genêts, les métairies et les récoltes, et de n'excepter de cette extermination générale que treize bourgs ou villes, destinés à servir de lieux de cantonnements aux troupes. Ces atroces mesures, qui épouvantèrent le comité de Salut public lui-même et n'obtinrent pas son approbation officielle, tournèrent promptement contre les assassins et les incendiaires. Les paysans, chassés de toutes parts et réduits aux dernières extrémités entre la mort et la faim, retrouvèrent dans leur désespoir la force de recommencer encore la lutte, qu'on avait crue éteinte faute d'hommes. Les chefs ne leur manquaient pas. Partisan infatigable, Charette savait à propos harceler l'ennemi, éviter sa poursuite, surprendre les convois et les postes mal gardés, multiplier les campements, dérober au vainqueur la trace de sa marche et le secret de sa fuite. Henri de La Rochejacquelein et Stofflet parcouraient la haute Vendée et ralliaient à eux les débris de leurs troupes. Pierre Cathelineau, qui portait dignement ce nom, vint les rejoindre avec douze cents hommes. Marigny, sauvé à son tour de la déroute de Savenay, ne tarda pas à les rejoindre. Henri de La Rochejacquelein et Charette se disputaient l'honneur, devenu d'ailleurs dangereux, de porter le titre de généralissime, et, comme l'orgueil de Charette ne s'était résigné à aucune concession, les deux chefs agissaient séparément.

Le 22 pluviôse (10 février) les Vendéens, commandés par Charette, furent battus à Saint-Colombin.

Le 14 ventôse (4 mars) Henri de La Rochejacquelein fut attaqué par les républicains près de la forêt de Vezins, au village de Trémentine; il soutint courageusement les efforts de l'ennemi, et, après quelques heures de combat, il força les bleus de battre en retraite. Deux fuyards républicains s'étaient cachés dans les buissons; Henri de La Rochejacquelein les fit entourer et leur cria : « Rendez-vous, je vous fais grâce. » Pour toute réponse l'un des républicains déchargea son fusil à bout portant sur son généreux ennemi, et M. de La Rochejacquelein tomba roide mort. Vers le même temps M. de Tinténiac, émigré français, reparut au milieu des Vendéens; il était encore porteur des offres de secours de l'Angleterre, et il annonçait l'arrivée prochaine d'un corps d'émigrés, en tête desquels marcherait un prince de la famille des Bourbons; mais ces espérances devaient être bien tardivement réalisées.

Pendant que la république contenait, sur la rive gauche de la Loire, les tentatives généreuses mais impuissantes de la Vendée; tandis que, sur les mers, quoique vaincue, elle s'illustrait encore par le courage de ses matelots et par le sang de ses officiers, sur tous les autres champs de bataille, de la Bidassoa à l'extrémité de la chaîne des Pyrénées, du Var au Rhin, de la Moselle à la mer du Nord, ses généraux et ses armées triomphaient des efforts de l'Europe et de la haine des rois. La coalition était arrêtée à Tourcoing, la Belgique était reconquise à Fleurus, la Hollande s'épouvantait aux approches de Pichegru, l'armée prussienne s'arrêtait inquiète au pied des Vosges,

les doubles contingents de l'Autriche et du Piémont nous disputaient à grand'peine les vallées des Alpes maritimes, le territoire espagnol était deux fois entamé. C'était l'heure où la Convention et le comité de Salut public, étonnés de leurs victoires et baignés jusques au coude dans le sang de leurs victimes, glorifiaient plus que jamais la politique de la Terreur et insultaient à Dieu en le remerciant d'être le protecteur de leurs crimes. Dieu, qui a pour lui l'éternité, laissait passer cette joie, et il attendait les bourreaux à l'heure marquée. Toujours plein de miséricorde pour la France, il soufflait au cœur de ses enfants le dévouement et l'enthousiasme intrépide qui les poussaient à vaincre; car il ne voulait pas que la France fût effacée du rang des nations, et que son beau territoire, promis à tant de grandeur, devînt la dépouille et la proie de l'étranger. Terrible envers cette vieille monarchie qui s'était rendue coupable de trop d'orgueil, envers cette société des derniers siècles qu'avaient souillée l'incrédulité et la débauche, il permettait que nos expiations fussent complètes; il abandonnait rois et nobles, enfants et prêtres, innocents ou coupables, à la hache des exterminateurs démagogues; il attendait enfin que son Église fût purifiée jusqu'au bout par le martyre, et il souffrait que l'impiété moissonnât à pleines mains dans le champ qu'elle avait semé, afin que la leçon fût complète et les enseignements assez terribles pour n'être jamais oubliés.

Au milieu de ces hommes qui semblaient tous voués à démolir pour ne point reconstruire, Robespierre

seul était imbu de quelques idées d'organisation, qu'il lui tardait de mettre en pratique. Pour lui la terreur était un moyen d'assurer les bases d'un nouvel ordre social ; à force de détruire il espérait arriver à une génération neuve et sur laquelle il lui serait possible de faire l'expérience de ses théories. Dans le comité de Salut public Carnot s'était fait du même système une stratégie militaire ; Couthon et son jeune collègue Saint-Just, un principe qui leur semblait devoir être appliqué dans toute sa rigueur, espérant bien que, après avoir fait tomber les quatre cent mille têtes que réclamait Marat, ils finiraient par trouver une France assez épurée par le sang pour comprendre leur pensée et y répondre : c'était le matérialisme politique accepté comme une religion dont le grand-prêtre eût été le bourreau. Robespierre allait plus avant ; par une sorte d'intuition dont les législateurs de l'antiquité avaient été pénétrés avant lui, il comprenait qu'une croyance religieuse doit être la base de toute organisation sociale. Son esprit ne s'étendait point au delà, ou du moins, en présence des hommes qui lui servaient comme d'instruments, croyait-il devoir s'arrêter à cette limite. Quoi qu'il en soit, après avoir successivement abattu la royauté, les modérés, Brissot, d'Orléans, Danton, Hébert, il crut le moment venu de commencer son œuvre ; dans la séance du 18 floréal an II (7 mai 1794) il monta à la tribune de la Convention, et il lut un discours habilement préparé pour déterminer cette assemblée à passer du culte dérisoire de la Raison à la proclamation de la croyance

en Dieu. Après les scènes auxquelles la Convention avait pris part dans l'église Notre-Dame, c'était encore obtenir beaucoup que de la décider à sortir de l'athéisme. « L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme, dit Robespierre, est un appel continuel à la justice; elle est donc sociale et républicaine.... Qui t'a donné la mission d'annoncer que la Divinité n'existe pas, ô toi qui te passionnes pour cette aride doctrine et qui ne te passionnas jamais pour la patrie? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées et frappe au hasard le crime et la vertu? que son âme n'est qu'un souffle qui s'éteint aux portes du tombeau? L'idée de son néant lui inspirera-t-elle des sentiments plus purs et plus élevés que celle de son immortalité? lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la patrie, plus d'audace à braver la tyrannie, plus de mépris pour la mort ou pour la volupté?... *L'innocence sur l'échafaud fait pâlir le tyran dans son triomphe*. Aurait-elle cet ascendant si le tombeau égalait l'oppresseur et l'opprimé? »

Après de longues déclamations, dans lesquelles la philosophie des anciens et l'Église catholique étaient tour à tour passées en revue et attaquées, Robespierre osa dire ce qu'il pensait des philosophes et des économistes du dix-huitième siècle. « Cette secte, dit-il, renfermait quelques hommes estimables et un plus grand nombre de charlatans ambitieux; plusieurs de ses chefs étaient devenus des personnages considérables dans l'État; quiconque ignorerait son in-

fluence et sa politique n'aurait pas une idée complète de la préface de la Révolution. Cette secte, en matière de politique, resta toujours au-dessous des droits du peuple; en matière de morale elle alla beaucoup au delà de la destruction des *préjugés religieux*. Ses coryphées déclamaient quelquefois contre le despotisme, et ils étaient pensionnés par les despotes; ils faisaient tantôt des livres contre la cour et tantôt des dédicaces aux rois, des discours pour les courtisans et des madrigaux pour les courtisanes; ils étaient fiers dans leurs écrits et rampants dans les antichambres. Cette secte propagea avec beaucoup de zèle l'opinion du matérialisme, qui prévalut parmi les grands et parmi les beaux-esprits; on lui doit en grande partie cette espèce de philosophie pratique qui, réduisant l'égoïsme en système, regarde la société humaine comme une guerre de ruses, le succès comme la règle du juste et de l'injuste, la probité comme une affaire de goût ou de bienséance, le monde comme le patrimoine des fripons adroits. » Et comme la Convention, étonnée de ce langage nouveau, demeurait silencieuse, Robespierre se hâta d'aller au-devant des inquiétudes de l'assemblée et de jeter la pierre aux *fanatiques* et aux prêtres. « Laissons les prêtres, s'écria-t-il ensuite, et retournons à la Divinité!... Le véritable prêtre de l'Être suprême, c'est la nature; son temple, l'univers; son culte, la vertu; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité universelle et pour lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs... »

Ainsi Robespierre n'allait point au delà du simple déisme; il ne tenait compte de la religion chrétienne que pour dédaigner ses doctrines et écarter ses mystères. Ainsi notre France, autrefois le glorieux instrument de Dieu et le levier de l'Église, se trouvait déchue à ce point que, au milieu des ruines sacriléges entassées par les philosophes, la théorie du déisme, séparée de l'idée du culte et de celle de la Rédemption, apparaissait encore comme un progrès. Robespierre termina ainsi : « Malheur à celui qui cherche à étouffer par de désolantes doctrines cet instinct moral du peuple, qui est le principe de toutes les grandes actions! Mais quelle est donc la dépravation dont nous étions entourés s'il nous a fallu du courage pour proclamer la doctrine de l'existence de Dieu? La postérité pourra-t-elle croire que les factions vaincues avaient porté l'audace jusqu'à nous accuser de modérantisme et d'aristocratie pour avoir rappelé l'idée de la Divinité et de la morale? Croira-t-elle qu'on ait osé dire, jusque dans cette enceinte, que nous avions par là reculé la raison humaine de plusieurs siècles?... »

Un moment après, au bruit des applaudissements de la majorité, Robespierre fit rendre un décret portant que le peuple français « proclamait l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. » La Convention instituait en outre des fêtes à l'Être suprême ou à la nature, au genre humain, au peuple français, aux bienfaiteurs de l'humanité, aux martyrs de la liberté, à la liberté et à l'égalité, à la république, à la liberté du

monde, à l'amour de la patrie, à la haine des tyrans et des traîtres, à la vérité, à la justice, à la pudeur, à la gloire et à l'immortalité, à l'amitié, à la frugalité, au courage, à la bonne foi, à l'héroïsme, au désintéressement, au stoïcisme, à l'amour, à l'amour conjugal, à l'amour paternel, à la tendresse maternelle, à la piété filiale, à l'enfance, à la jeunesse, à l'âge viril, à la vieillesse, au malheur, à l'agriculture et à l'industrie.

Mais, tandis qu'on préparait à grands frais la fête de l'Être suprême, le sang innocent versé par les pontifes du nouveau culte continuait à crier vengeance; on touchait presque à l'apogée du gouvernement de la Terreur, et chaque jour était marqué par des supplices. Il y eut des milliers de victimes. Notre plume se fatiguerait à tracer leurs noms, à tenir note des têtes que la Révolution fauchait par grandes coupes; mais les registres du sanglant tribunal font foi du nombre des morts et suppléent à notre silence. Chaque jour la charrette du bourreau venait sous les guichets de la Conciergerie, et ne se retirait que pour conduire à l'échafaud des fournées d'hommes, de femmes, de vieillards et de prêtres voués à la mort, et qu'escortaient de leurs outrages et de leurs chants les hideuses Furies de la guillotine. La population les voyait passer avec effroi et pitié; les fenêtres demeuraient fermées à l'heure où l'on entendait le bruit des charrettes et du cortége. Cependant les victimes de tout âge et de tout sexe donnaient l'exemple d'un courage inouï; les unes se livraient aux doux entretiens de l'amitié, les autres gardaient

un visage serein; plusieurs priaient avec confiance. On vit un jour un grand nombre de religieuses conduites à l'échafaud; jusqu'au moment où tomba la dernière tête, ces généreuses femmes chantèrent en chœur le *Salve, Regina,* et les psaumes de la Pénitence. Devant les juges la fermeté des accusés ne se démentait pas davantage. Avec M. de Malesherbes et sa famille périrent Thouret et Le Chapelier, l'un et l'autre anciens membres du côté gauche de l'Assemblée constituante. La même hache les confondit dans la mort avec leur collègue Duval d'Espréménil : ce sont les jeux accoutumés des révolutions. Dans le cours de ces sanglantes orgies on vit tour à tour monter sur l'échafaud les rejetons les plus renommés des vieilles familles parlementaires ou féodales : les Molé, les Anjorrand, les Pasquier, les d'Ormesson, les Gilbert de Voisins, les Montmorency, les Rohan, les La Trémouille, les Béthune-Charost, les Talaru, les Saint-Simon, les de Guiche, les La Tour-du-Pin, les Crussol d'Amboise, tous ceux dont les ancêtres avaient versé pour la France le plus pur de leur sang, ou qui, immobiles sur leurs siéges fleurdelisés, avaient héréditairement rendu la justice au peuple. Un très-grand nombre de femmes, de tout âge et de toute condition, eurent la place d'honneur parmi ces victimes, et, si la force nous manque pour accroître ces listes funèbres, nous ne négligerons pas néanmoins de mentionner encore madame de Mouchy, la maréchale de Biron, la princesse de Chimay, la maréchale d'Armentières, la comtesse de Boisgelin, la duchesse de

Saint-Aignan, la maréchale de Lévy, la princesse de Monaco, la duchesse d'Ayen, la comtesse d'Hautefort, la maréchale de Noailles. La noblesse de France était représentée sur la plate-forme de la guillotine aussi bien que dans l'exil et sur les champs de bataille de la Vendée. La science avait également ses représentants parmi les victimes, et nous avons cité Lavoisier, le plus célèbre chimiste de son temps. On comptait en France plus de dix mille prisons regorgeant de captifs. A Paris, la Force, les Carmes, les Madelonnettes, Saint-Lazare, le Luxembourg, Sainte-Pélagie, l'hôtel de ville, le collége du Plessis, Picpus, la maison d'arrêt de la rue de Sèvres (aujourd'hui la maison des Oiseaux), Port-Libre (la Bourbe) ne suffisaient pas au nombre des suspects qu'on y entassait. On n'était pas à demeure à la Conciergerie; on y faisait halte avant de marcher à la mort : la Conciergerie touchait au tribunal révolutionnaire.

Dans un temps où la loi proscrivait toutes les dénominations respectueuses et tous les titres, les prisons formaient comme un monde à part où revivaient la politesse, le ton et les usages de la bonne compagnie. A cette époque Paris n'avait d'autres salons que les cachots, et, chose étrange! on y riait encore, on y faisait de l'esprit; de petits vers naissaient en face de ces lucarnes qui ne laissaient entrer qu'une pâle lumière; jusqu'au jour de la comparution devant le tribunal révolutionnaire on espérait sans espoir, on s'étourdissait, on trompait le temps par de la gaieté et de l'imagination. Puis la distinction des rangs se

rétablissait sur la guillotine. Hébert, Camille Desmoulins, Mme du Barry et quelques autres ne surent pas mourir ; mais on peut dire que la résignation après l'arrêt de mort fut le caractère général des condamnés de la Révolution. Le duc de Villeroy et l'ancien ministre comte de Brienne, qui, tremblants de peur, s'agenouillaient devant un bonnet rouge et refusaient de jouer une partie de piquet avec des cartes non républicaines, devinrent d'autres hommes après leur condamnation ; ils marchèrent à la mort d'un pas ferme. Bien des gens du peuple acceptèrent le sacrifice avec une tranquillité courageuse, mais il n'était pas rare d'entendre les victimes des classes inférieures (nous ne parlons pas ici des prêtres) se lamenter en allant à l'échafaud et prendre le ciel et la terre à témoin de leur innocence. Les gens du monde, au contraire, gardaient sur la charrette un noble silence, et le *savoir-mourir* était une suite du savoir-vivre. Il y avait en face de l'échafaud une certaine attitude que l'éducation seule pouvait donner ; le rang des victimes se reconnaissait à leurs manières avec la mort.

Au milieu de ce funèbre tableau une victime nous intéresse entre toutes par la grandeur du nom et la sainteté de la vie : c'est Madame Élisabeth. Depuis la mort de la reine, la captivité de la sœur et de la fille de Louis XVI avait été plus rigoureuse et plus amère. Quant à l'enfant-roi, séparé de sa sœur et de sa tante, livré à des gardiens chargés de flétrir son âme et son corps, il se consumait d'ennui, de frayeur et de besoin. Le 9 mai 1794, au moment où les deux captives

allaient se mettre au lit, les verrous s'ouvrirent, on frappa à la porte; malgré les coups répétés Madame Élisabeth n'ouvrit qu'après s'être habillée. On lui dit : « Citoyenne, veux-tu bien descendre? — Et ma nièce? — On s'en occupera après. » La sœur de Louis XVI embrassa sa nièce, la rassura et lui promit de remonter bientôt. « Non, citoyenne, tu ne remonteras pas, lui dit-on; prends ton bonnet et descends. » On l'accabla d'injures et d'outrages tandis que, calme et courageuse, elle donnait à sa nièce de pieux conseils. Les juges qui instruisirent ce lamentable procès voulurent donner au peuple une idée des progrès de l'égalité républicaine; ils ne firent pas à Madame Élisabeth l'honneur de la juger seule; ils lui adjoignirent vingt-quatre coaccusés ou prétendus complices, parmi lesquels il s'en trouvait de fort obscurs. L'auguste princesse, digne des rois ses ancêtres, répondit avec toute la majesté du trône et de la vertu. Marie-Antoinette et Louis XVI n'avaient pas à ce point bravé leurs juges. « Qui êtes-vous ? » dit le président Dumas. Elle répondit : « Je suis Élisabeth de France, sœur de Louis XVI et tante de Louis XVII, votre roi. » Le président continua : « Avez-vous, avec le dernier tyran, conspiré contre la sûreté et la liberté du peuple? — J'ignore à qui vous donnez ce titre; mais je n'ai jamais désiré que le bonheur des Français. — Lors de la fuite du tyran votre frère à Varennes, ne l'avez-vous pas accompagné? — Tout m'ordonnait de suivre mon frère, et je m'en suis fait un devoir. — Où étiez-vous dans la journée du 10 août? — Au château des

Tuileries, ma résidence... » On la condamna à mort, elle et ses prétendus complices. Rentrée à la Conciergerie, Madame Élisabeth se fit conduire dans la chambre de ceux qui devaient périr avec elle; elle les exhorta tous avec une résignation et un calme d'esprit admirables; puis on les conduisit ensemble à l'échafaud, alors dressé à la barrière du Trône. Toutes les femmes, en descendant de la charrette, la saluaient et lui demandaient la permission de l'embrasser; elle fut guillotinée la dernière.

Ainsi périt, le 21 floréal an II (10 mai 1794), Marie-Philippine-Élisabeth-Hélène, sœur de Louis XVI; à peine âgée de trente ans, elle était remarquable par les grâces de son esprit, par sa beauté, et plus encore par sa piété angélique.

L'exaltation des victimes croissait en même temps que la fureur des assassins. Deux tentatives furent dirigées contre Collot-d'Herbois et Robespierre; le gouvernement de la Terreur n'en devint que plus farouche, et des fleuves de sang innocent coulèrent sous la hache. On eût dit qu'à l'exemple de certains tyrans les chefs de la Révolution inventaient des complots contre eux-mêmes pour se rendre populaires et construire l'édifice de leur dictature.

On était au 20 prairial (8 juin), jour fixé pour la fête décrétée en l'honneur de l'Être suprême. Un vote unanime de la Convention avait décerné à Robespierre la présidence de l'assemblée; ses amis et ses ennemis voulaient également qu'il fût le pontife de la fête, les uns cherchant à lui dresser un piédestal, les autres, un échafaud. Le peintre David, l'ordonnateur obligé

de toutes les pompes de cette époque, avait lui-même rédigé le programme. La population entière avait été conviée à s'associer aux cérémonies de la journée. Dès le matin, et par un éclatant soleil, les hommes et les jeunes gens parurent dans les rues, une épée dans une main, un rameau de chêne dans l'autre; les mères portaient des roses, et leurs filles, vêtues de blanc, des corbeilles de fleurs; toutes les maisons étaient pavoisées de drapeaux et de guirlandes. Le rendez-vous était indiqué au *Jardin National* (le jardin des Tuileries); là un vaste amphithéâtre avait été dressé, et la Convention y prit place. Autour d'elle, sous des portiques de feuillage, se rangèrent les sections, les magistrats, les corps constitués, et, dans le lieu le plus apparent, le sinistre tribunal révolutionnaire. Le bourreau avait été oublié dans le programme, mais il était présent à la pensée de tous. Au bas de l'amphithéâtre était un monument destiné aux flammes; on y voyait figurer l'image de l'Athéisme, et, autour du monstre, l'Ambition, l'Égoïsme, la Discorde et la fausse Simplicité. Sur le front de ces figures on lisait ces mots : *Seul espoir de l'étranger*. Toutes ces effigies cachaient celle de la Sagesse. Autour de la Convention étaient groupées des masses de citoyens, distribués selon leur âge : *l'Enfance*, ornée de violettes; l'*Adolescence*, de myrte; la *Virilité*, de chêne; la *Vieillesse*, de cheveux blancs, de pampre et d'olivier. Chaque député tenait à la main un bouquet d'épis de blé, de fruits et de fleurs; un char, traîné par quatre vigoureux taureaux, était couvert des emblèmes de l'industrie et de l'agriculture nationale. Le cortége, après

avoir stationné aux Tuileries et chanté des hymnes, se dirigea vers le champ de Mars, au milieu duquel on avait dressé l'autel de la Patrie. Là, au bruit du canon, au retentissement de la musique et des odes, les guerriers prêtèrent le serment patriotique; les jeunes filles lancèrent dans les airs une pluie de roses, et leurs hommages, commandés par la loi ou par la peur, montèrent vers le ciel comme l'encens. Robespierre se fit attendre; soit oubli, soit calcul, il n'arriva que le dernier; à chaque station il prononça un discours en l'honneur de l'Être suprême, qui, « en « gravant dans le cœur de l'homme le code de la jus- « tice et de l'égalité, y avait tracé la sentence de mort « des tyrans. » Au pied de l'estrade où siégeait la Convention Robespierre mit lui-même le feu au groupe de l'Athéisme et des monstres dont cette idole était entourée. Il triomphait, mais ses rivaux laissaient déjà éclater leur jalousie, et pour lui aussi il n'y avait qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne.

La lutte ne devait pas tarder à s'engager. Robespierre voulait constituer un gouvernement régulier, dont il serait le chef; pour en venir là, pour substituer à la Terreur un ordre de choses qui ne fût pas un combat de gladiateurs politiques, il jugeait indispensable de débarrasser la France et lui-même de tous les complices et de tous les meurtriers qui s'étaient ralliés à un système d'extermination et de mort. Il avait fait un 31 mai contre la Gironde, il méditait d'en faire un contre la plus violente faction de la Montagne, et d'envoyer à l'échafaud des monstres tels que Carrier, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Va-

dier, Amar, Jagot, et tant d'autres dont la folie sanguinaire n'avait cessé de déshonorer la Révolution. Ces misérables, de leur côté, se sentaient menacés, et cherchaient à se faire dans la Convention des points d'appui et des partisans. D'un côté on laissait entendre qu'il fallait en finir avec les pourvoyeurs d'échafaud; de l'autre on désignait sourdement ceux qui travaillaient à se substituer au peuple et à usurper à leur profit la souveraine puissance. L'un de ceux qui se croyaient en butte aux coups de Robespierre, Tallien, qui avait inondé de sang la ville de Bordeaux, suivait maintenant les inspirations de la pitié et de la clémence, et soit qu'il voulût sauver sa tête, soit qu'il osât tout essayer pour préserver de l'échafaud une femme dont il était aimé, il se montrait le premier parmi ceux qui tramaient la ruine de Robespierre.

Persuadé que la victoire appartiendrait au plus hardi, Robespierre résolut de commencer l'attaque. De concert avec Couthon, et pour avoir à sa disposition de nouvelles armes, il présenta à la Convention un projet de loi pour accélérer et étendre l'action du tribunal révolutionnaire. D'après ce projet, le tribunal était partagé en quatre sections, et le nombre des jurés s'élevait à soixante; il était institué pour punir les ennemis du peuple, et l'on comprenait dans ce nombre ceux qui avaient cherché à causer la disette, donné retraite aux conspirateurs, corrompu les patriotes, abusé des principes de la Révolution par des applications perfides, inspiré le découragement, répandu de fausses nouvelles, égaré l'opinion, dé-

pravé les mœurs, etc. La seule peine contre tous ces délits était la mort. La preuve nécessaire était « toute espèce de document, soit matériel, soit moral, soit verbal, soit écrit, qui peut obtenir l'assentiment de tout esprit raisonnable. » La règle unique des jugements était la conscience des jurés; il n'y avait plus d'instruction préliminaire, plus de témoins, plus de défenseurs. Enfin un article, perdu au milieu des autres, donnait à la Convention, aux deux comités, à l'accusateur public, le droit de traduire les ennemis du peuple devant le tribunal, en ajoutant qu'il était dérogé à toutes les lois précédentes qui ne concorderaient pas avec le présent décret.

Ce dernier article semble prouver, bien que la révélation n'en ait jamais été faite, que cette abominable loi, en désaccord avec la nouvelle politique de Robespierre, était un piége tendu par lui à ses ennemis; en effet, la Convention se dessaisissait par là du droit exclusif qu'elle avait eu jusqu'alors de mettre les députés en jugement, et, comme il suffisait de la signature de trois membres du comité pour rendre légaux les actes du gouvernement, Robespierre pouvait, en quelques heures, faire arrêter, condamner, exécuter ses ennemis de la Convention et des comités. Aussi la lecture du projet de loi fut-elle accueillie par un silence de stupeur, et un des députés menacés s'écria : « Si ce décret n'est pas ajourné, je me brûle la cervelle. » Cependant personne ne récrimina contre l'horrible iniquité de ses dispositions, car la doctrine de la loi était en accord avec les idées d'extermination des Montagnards, et le lâche Marais n'avait jamais eu que

des acclamations et de l'unanimité pour les décrets les plus sanguinaires; mais tout le monde se souleva contre l'article qui livrait les députés à la merci de Fouquier-Tainville, et chacun ne pensa qu'à sa propre vie. Robespierre fut déconcerté : il avait compté que cette loi passerait, comme toutes les autres, sans discussion; il se vit deviné dans son attaque astucieuse, et fut réduit à protester hypocritement qu'il n'avait pas d'arrière-pensée contre ses collègues. Enfin, après plusieurs jours d'une discussion où il fut déclaré que la Convention conservait seule le droit de mettre ses membres en arrestation, la loi fut adoptée.

La combinaison de Robespierre avait échoué; ce fut sa perte. En attendant le jour où il serait possible de lui porter des coups décisifs, ses ennemis travaillèrent à le perdre dans l'opinion révolutionnaire. Ils découvrirent une association d'illuminés et de fous mystiques, présidés par une vieille femme, nommée Catherine Théot, se disant la *nouvelle Ève*, et, en dévoilant à la Convention les pratiques ridicules de cette secte, ils eurent l'art d'y associer assez indirectement Robespierre.

Or, tandis qu'ils essayaient de détruire pièce à pièce l'autorité de leur rival, la sinistre loi du 22 prairial portant ses fruits, le bruit du couteau couvrit à la fois les plaintes et les rires, et la Terreur glaça toutes les veines du corps social. On en vint à imaginer, ou du moins à rendre journalières, les exécutions en masse qui répandaient au loin l'horreur. Les accusateurs ne se mirent plus en peine de construire un échafaudage de griefs vrais ou faux, les accusés n'eurent plus la

permission de se défendre; on se moqua de ceux qui parlaient de justice ou de preuves. Comme il fallait un prétexte pour égorger ces multitudes d'innocents choisis au hasard, désignés par Robespierre ou par les comités, on eut recours à une invention atroce qui déjà avait coûté la vie à l'infortunée veuve de Camille Desmoulins; on imagina des conspirations de prison, et voici comment on procédait : un petit nombre de scélérats, apostés par Fouquier-Tainville et les comités, étaient incarcérés dans les maisons de détention et mêlés aux victimes; leur rôle consistait à épier une plainte, un regret, une raillerie, et à faire, de tous ceux qui s'étaient rendus coupables de ces protestations ou de ces soupirs, les complices d'une même conspiration destinée à égorger les patriotes, à avilir la Convention, à rétablir le règne de la tyrannie. Les espions chargés de cette mission infâme étaient désignés par les prisonniers sous le nom de *moutons;* mais on avait beau se défier d'eux et les tenir à l'écart, ils n'en parvenaient pas moins à dresser leur liste et à marquer leurs victimes. Le tribunal voulait-il des preuves plus précises : les *moutons* étaient cités à comparaître comme témoins, et ils déposaient à haute voix de toutes les horreurs que leur avait suggérées Fouquier-Tainville.

Les prétextes les plus insensés étaient sans cesse mis en avant par les espions et les juges. A l'occasion d'une prétendue conspiration des prisons on envoya à la mort d'anciens généraux couverts de blessures, des magistrats, des prêtres, des femmes paralytiques, de jeunes femmes, tous accusés et *convaincus* d'avoir

voulu s'emparer de la force armée, des membres de la Convention et des comités, afin de les faire mourir dans *des tonneaux garnis de pointes*. Alors périrent sous la hache, en moins de cinq décades, treize à quatorze cents victimes dont ces pages étroites ne contiendront pas les noms. Dans leurs rangs, et au milieu d'une foule que le malheur n'a pu tirer de l'obscurité, nous citerions, comme au hasard, M. de Malesherbes, les représentants de l'ancienne noblesse d'épée et de robe, et ces races inépuisables des Montmorency, des Laval, des Rohan, des Montesquiou, des d'Aguesseau, des Montalembert, que nous retrouvons à toutes les périodes de la gloire nationale. Les bourreaux, sans se lasser, les frappèrent coup sur coup et leur adjoignirent d'illustres compagnons : les Boufflers, les Boisgelin, les Narbonne, les Villeroi, les La Tour-du-Pin, les Lévis-Mirepoix, les Malezy, les Grammont, les Salm-Kirbourg, les Gouy d'Arcy, les La Chalotais, les Roquelaure, les Crussol d'Amboise, les Périgord, les Karkadec, les Grimaldi, les Nicolaï, les Montrevel, et tant d'autres entre lesquels notre plume hésite avant de choisir. Avec eux moururent des hommes qui avaient droit d'attendre mieux de la Révolution ; l'avocat Linguet fut de ce nombre, et après lui le général Beauharnais, ancien membre de l'Assemblée constituante. Un fils de Buffon, pour se justifier devant ses juges, nomma son père. Les républiques de l'ancienne Grèce se fussent contentées d'une si noble défense ; elles eussent renvoyé l'accusé absous ; l'agent de la Terreur se borna à dire « : Eh! que nous importe son père ? » La fille du peintre Vernet ne fut

pas davantage protégée par la gloire de sa famille. Le poëte Roucher, l'auteur des *Mois,* fut à son tour jugé et condamné. Sur la fatale charrette il fut placé auprès d'un poëte bien autrement célèbre, le jeune André Chénier, l'une des plus lamentables victimes de la Révolution ; quand les deux amis se virent réunis pour la mort ils s'embrassèrent, et répétèrent, en allant au supplice, les premiers passages de la tragédie d'*Andromaque*.

Tous deux périrent dans la journée du 7 thermidor (25 juillet). Deux jours après, la hache de la Terreur allait être enfin brisée.

Robespierre, volontairement éloigné des séances de la Convention et des comités, n'était pas resté oisif; pendant que ses rivaux s'enivraient de sang, pendant qu'ils oubliaient, le soir, dans leurs débauches dignes du tyran de Caprée, les assassinats commis par Fouquier-Tainville, lui, dévoré de jalousie et d'ambition, ne prenait aucune part à leurs orgies et ne cherchait qu'à les envelopper tous ensemble dans une vaste vengeance. Il avait, sans relâche, entretenu sa popularité dans le club des Jacobins et disposé ces sectaires et la Commune à l'appuyer quand l'heure serait venue; tantôt il osait prendre à partie Fouché, le complice des fureurs de Collot-d'Herbois, tantôt il dénonçait sourdement Lecointre (de Versailles), Billaud-Varennes, Legendre, Fréron, Bourdon (de l'Oise), Barras, Dumont, Rovère, Vadier, Vouland, Thuriot, surtout Tallien. C'étaient là les chefs et les grands coupables qu'il voulait atteindre et renverser. Ceux-ci, pressentant le coup dont ils

étaient menacés, travaillant à déjouer la colère de Robespierre, évitaient de se montrer en public durant le jour; la nuit ils couchaient hors de leurs domiciles. Dans leur action politique, ils semblaient obéir à une impulsion commune; ils faisaient fonctionner le gouvernement et la guillotine sans paraître retardés ou inquiets. De toutes parts on pressentait vaguement que la Terreur ne pouvait durer, et nul ne pouvait dire comment elle allait finir. Chose étrange si l'on consulte le passé de chacun des acteurs de ce drame, mais bien naturelle si l'on se rend compte des nécessités du cœur humain, les deux factions montagnardes qui allaient s'entre-dévorer nourrissaient chacune isolément la pensée de mettre un terme aux saturnales de l'échafaud : Robespierre le voulait ainsi parce qu'il cherchait à organiser un gouvernement stable et possible; ses rivaux, parce que leurs propres périls les épouvantaient, et parce que, pour frapper Robespierre et la Commune au milieu de l'effroi universel, il était nécessaire de faire alliance avec les députés de la Plaine si longtemps muets, avec le parti le plus modéré, et, en apparence, le plus menacé.

Le 8 thermidor (26 juillet) Robespierre parut à la tribune de la Convention; chacun s'attendit à une lutte décisive. Il se plaignit des attaques et des impostures répandues contre lui, et s'indigna de ce qu'on osait le rendre seul responsable de l'établissement de la Terreur et du supplice d'un si grand nombre d'hommes. Il demanda que, pour mettre fin à tant de manœuvres, on procédât à l'épuration des comités, à ce

que l'unité du gouvernement fût constituée sous l'autorité de la Convention. Ce discours, plein de circonlocutions et de réticences, manqua complétement son but et fut accueilli par un morne silence. Bourdon en demanda le renvoi aux deux comités; Vadier justifia le comité de Sûreté générale; Cambon, chef du comité des Finances, dont la probité et les talents n'étaient mis en doute par personne, s'écria : « Il est temps de dire la vérité tout entière : un seul homme paralysait la volonté de la Convention; cet homme est celui qui vient de parler: c'est Robespierre! » Billaud ajouta : « J'aime mieux que mon cadavre serve de trône à un ambitieux que de devenir, par mon silence, le complice de ses forfaits. — Qu'il dise s'il a proscrit nos têtes, s'écria Panis, qu'il dise si la mienne est sur la liste qu'il a dressée! » Robespierre fut déconcerté. « Quoi! dit-il, l'on renverrait mon discours à l'examen de ceux que j'accuse? — Nommez ceux que vous accusez! » lui cria-t-on. Mais il ne répondit que par ces mots : « En jetant mon bouclier, je me suis présenté à découvert à mes ennemis; je n'ai flatté personne, je ne crains personne, je n'ai calomnié personne. » On se sépara, de part et d'autre, au cri de *Vive la république!* et on se tint prêt pour le lendemain.

Cependant Robespierre, au lieu d'agir, s'en alla relire son discours aux Jacobins. « Ce discours est mon testament de mort, dit-il. Je l'ai vu aujourd'hui : la ligue des méchants est tellement forte que je ne puis espérer de lui échapper. Je succombe sans regrets; je vous laisse ma mémoire; elle vous sera chère, et

vous la défendrez. » Tous s'écrient qu'il faut une insurrection; mais Robespierre ne voulait qu'un combat de tribune. « Je n'attends plus rien de la Montagne, dit-il, mais la masse de l'assemblée m'entendra. » Et, sans s'inquiéter davantage des dispositions de la Plaine et de la droite, il fut résolu que le lendemain Saint-Just recommencerait l'attaque.

Le 9 thermidor, jour fameux dans les annales de la Révolution, Saint-Just monta à la tribune; son visage était sombre, ses paroles sinistres. Or à peine avait-il commencé de parler que Tallien l'interrompit : « Hier, dit-il, un membre du gouvernement s'en est isolé; aujourd'hui un autre veut faire la même chose. C'est assez aggraver les maux de la patrie : je demande que le rideau soit entièrement déchiré. » Ces paroles furent couvertes d'applaudissements. « L'assemblée, dit Billaud, est entre deux égorgements; elle périra si elle est faible. » Et alors il entassa des accusations très-vagues contre Robespierre, qu'il représenta à la fois comme partisan d'Hébert et de Danton; il lui reprocha d'avoir mis des nobles dans l'armée, d'avoir protégé des voleurs, d'avoir fait rendre la loi du 22 prairial, « qui, dans les mains impures qu'il avait choisies, pouvait être funeste aux patriotes. » Il dit que les jacobins avaient tramé la veille une conspiration pour égorger la Convention. Robespierre s'élança à la tribune : « A bas le tyran! » s'écria-t-on de toutes parts. Et Tallien, un poignard à la main : « J'ai vu hier, dit-il, la séance des Jacobins; j'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le

sein si la Convention n'avait pas le courage de le décréter d'accusation. » Les applaudissements éclatèrent de nouveau avec transport. Tallien en profita pour demander que la Convention se déclarât en permanence, et qu'elle décrétât d'arrestation le misérable Henriot, commandant de la force armée. Ces deux propositions furent adoptées d'enthousiasme. Billaud-Varennes fit ensuite rendre un autre décret d'arrestation contre Dumas, le président du tribunal révolutionnaire, et contre Boulanger et Dufraisse, deux fougueux jacobins.

Vadier prit la parole et mêla à ces formidables débats le dérisoire souvenir de Catherine Théot. C'était faire perdre un temps précieux à l'assemblée. « Ne détournons pas la question de son objet, dit Tallien. — Je saurai l'y ramener, » s'écria Robespierre; et, comme il montait à la tribune, les clameurs de ses ennemis redoublèrent et couvrirent sa voix : on avait peur qu'il ne se fît entendre de la Plaine et de la droite, et qu'il ne triomphât de nouveau. Robespierre luttait vainement contre ces vociférations de l'assemblée; les cris répétés de *A bas le tyran!* étouffaient ses protestations et sa colère. Se tournant alors vers Thuriot, qui présidait la Convention, il lui dit : « Pour la dernière fois, président des assassins, je te demande la parole. » Mais Thuriot ne répondit qu'en agitant sa sonnette. Pâle et furieux, abandonné des tribunes et de la Montagne, Robespierre se tourna vers le côté droit et s'écria : « Hommes purs, hommes vertueux, c'est à vous que je m'adresse, et non pas aux brigands!... » Ces mots suscitèrent d'épouvan-

tables clameurs, au milieu desquelles on distingua cette terrible apostrophe : « C'est le sang de Danton qui t'étouffe. » Ce jour-là, en effet, commençait la vengeance de Danton, et l'ombre de ce grand coupable semblait montrer à Robespierre l'échafaud dressé dans le lointain.

Collot-d'Herbois fut appelé au fauteuil et présida l'assemblée dans ce moment décisif. Dès qu'il fut possible de se faire entendre, un député demanda la mise en accusation de Robespierre, et la Convention rendit un décret conforme à ce vœu ; par un autre décret elle ordonna l'arrestation de cet homme, qui, la veille encore, avait paru environné de tant de puissance. « Je suis aussi coupable que mon frère, dit alors Robespierre le jeune ; j'ai partagé ses vertus, et je demande à partager son sort. » La Convention, l'écoutant à peine, satisfit à sa prière, et la force publique, pénétrant dans la salle, entraîna les prisonniers. Mais ici la scène changea.

La Commune avait défendu d'incarcérer les personnes qu'elle n'aurait point elle-même fait arrêter ; elle ordonna qu'on sonnerait le tocsin ; elle manda tous les commandants de la force publique pour leur enjoindre de s'unir à elle et de sauver la patrie ; elle reçut quelques députations, nomma des généraux provisoires, et se mit en rapport avec la société des Jacobins, qui lui avait offert sa formidable assistance.

Les moments étaient précieux. La Convention venait d'apprendre que Robespierre, son frère, et avec eux Couthon, Saint-Just et Lebas, n'avaient trouvé aucun geôlier qui osât les recevoir ou les détenir

et que, délivrés par ordre de la Commune, ils avaient été ramenés en triomphe, et au bruit des acclamations du peuple, dans la grande salle de l'hôtel de ville. Un moment après on lui fit connaître que Coffinhal, à la tête de deux cents canonniers, avait fait mettre Henriot en liberté. Il était huit heures. La Convention entendait, par ses fenêtres ouvertes sur le Carrousel, la voix d'Henriot excitant l'artillerie de la garde nationale à tourner ses pièces contre le palais des Tuileries et les représentants du peuple. « Citoyens, dit Collot-d'Herbois, voici le moment de mourir à notre poste ! » Et il reprit sa place au fauteuil de la présidence. L'assemblée tout entière s'écria : « Oui ! oui ! nous saurons mourir ! Aux armes ! » Cependant la voix d'Henriot avait été impuissante, et les canonniers s'étaient refusés à foudroyer la salle des séances de la Convention. Ce moment était décisif. Collot-d'Herbois fit prêter serment à tous les députés de mourir pour la république. Barras, l'un des membres présents, fut nommé commandant général de la force armée. *Pars !* lui dit Collot-d'Herbois, *et que le soleil ne se lève point que la tête des tyrans ne soit tombée !* Un décret de la Convention mit Robespierre hors la loi, et avec lui ses complices, Henriot et les membres de la Commune. Barras, à la tête de la force publique et des canonniers qui s'étaient ralliés à lui, se dirigea sur l'hôtel de ville.

Robespierre y présidait ses amis et ses partisans, mais il parlait au lieu d'agir. A l'approche des troupes de la Convention un grand nombre de jacobins se dispersèrent, et l'agent national parvint à proclamer,

dans la salle même où siégeait la Commune, le redoutable décret de mise hors la loi. Soudain le peuple, frappé de stupeur, s'enfuit à la hâte, et la Commune demeura privée de défenseurs. Henriot descendit pour stimuler le zèle de ses canonniers, mais ils avaient fui; il remonta en se plaignant d'être trahi, et de toutes parts, dans les corridors, dans les galeries, sur la place de Grève, sur les quais, on entendit retentir ce cri : *Vive la Convention nationale!* La cause de Robespierre était perdue.

Alors se passa une scène affreuse, qui dura peu d'instants. Coffinhal saisit Henriot, et, lui reprochant de les avoir tous compromis par sa lâcheté, il le jeta par les fenêtres. Le misérable Henriot tomba sur du fumier et ne fut tué qu'à demi. Robespierre jeune se précipita du haut d'un troisième étage, mais, préservé par des planches, il ne parvint pas à se procurer la mort. Lebas, d'une main assurée, se brûla la cervelle. Couthon, à demi caché sous une table, attendit les coups de ses ennemis. Saint-Just, armé d'un poignard, hésita et se laissa prendre. Robespierre se tira un coup de pistolet; d'autres disent qu'un gendarme dirigea sur lui une arme à bout portant; quoi qu'il en soit, le coup fut mal dirigé, et porta sur la mâchoire inférieure, qui fut fracassée.

Robespierre fut porté tout sanglant au comité de Sûreté générale, et resta exposé pendant plusieurs heures aux outrages de ses collègues, qui vinrent lui cracher au visage, le frapper, l'accabler d'invectives. Le lendemain il fut conduit, avec son frère, ses deux collègues, Henriot, Fleuriot, Payan,

Dumas et seize membres de la Commune, au tribunal révolutionnaire, qui constata seulement l'identité des vingt-deux proscrits et les envoya au supplice. Une foule immense encombrait les rues, poussant des cris de joie et des imprécations contre les condamnés. Robespierre, Couthon et Saint-Just étaient impassibles et regardaient cette allégresse et cette fureur universelles sans abattement et avec une sorte de pitié. Robespierre monta le dernier sur l'échafaud; le bourreau, en lui arrachant les linges qui bandaient sa plaie, livra pendant quelques instants son visage livide et sanglant aux regards de la foule, et, lorsque sa tête tomba, d'immenses applaudissements éclatèrent. Le lendemain et le surlendemain la défaite de la Commune fut complétée par la mort de quatre-vingt-deux de ses membres, hommes obscurs et tirés de la classe ouvrière, qui furent conduits en masse et sans jugement à l'échafaud.

Telle fut la révolution du 9 thermidor, qui mit fin au régime de la Terreur, et dont nous avons signalé les causes. Bien qu'elle ouvrît à la république une ère moins sanglante, on a vu que les vainqueurs ne furent dignes ni d'estime ni de reconnaissance ; ils obéirent aux instincts de la peur, ils combattirent pour ne pas mourir, et, bien que leur supplice eût paru juste, ils triomphèrent et survécurent à leur redoutable rival. Robespierre périt, non parce qu'il avait été l'agent et l'inventeur du régime qui finissait, mais parce qu'il avait voulu lui-même asseoir son pouvoir sur les cadavres de ses complices, dont la plupart avaient versé plus de sang et multiplié davantage les victimes.

Vaincu, il devint le bouc émissaire de la Révolution; sa mémoire demeura à jamais souillée; on le rendit responsable de tous les crimes, et de ceux qu'il avait approuvés et de ceux qu'il avait voulu punir.

§ IV. DERNIÈRE PÉRIODE DE LA CONVENTION. — RÉACTION THERMIDORIENNE. — 1er PRAIRIAL-13 VENDÉMIAIRE. — CONSTITUTION DE L'AN III.

Tandis que dans les cachots, dans les rues, sur les routes, de ville en ville, éclatait un enthousiasme sans mesure, la Convention ne savait que faire de sa victoire. Dès le 11 thermidor deux tendances se manifestèrent dans le sein de l'assemblée, deux partis s'y trouvèrent en présence. Les vainqueurs de la veille, sans se diviser encore, commençaient à moins se comprendre; les deux comités, satisfaits d'avoir rejeté de leur sein les membres qui avaient conjuré leur perte, voulaient continuer le mouvement révolutionnaire dans toute sa rigueur, sauf à s'arrêter à la paix. Solidaires de tout le passé, ils n'en répudiaient que ce qui aurait pu les atteindre et les punir. Ainsi pensaient Collot-d'Herbois, Billaud, Vadier et Barrère; mais les députés qui s'étaient associés à leur résistance et à leurs périls, Tallien, Bourdon (de l'Oise), Legendre, Fréron, et tous les membres de la Plaine, se montraient impatients de briser le joug, d'en finir avec les comités, et de restituer à la Convention la plénitude de son pouvoir et de son initiative. Les hommes de ce parti ne tardèrent pas à être désignés sous le nom de *thermidoriens ;* leurs rivaux continuèrent à regarder comme un honneur la qualification de *terroristes ;* à entendre ceux-ci, rien n'était changé : il n'y avait qu'un tyran de moins. Durant les premiers jours

l'assemblée parut hésiter entre les deux politiques; affranchie de crainte, elle respirait, et il lui était doux de recevoir chaque jour à sa barre les corps constitués et les députations des communes et des sociétés populaires, qui venaient la remercier d'avoir frappé le *nouveau Catilina*, le *sanguinaire héritier de Cromwell :* ce sont là les oraisons funèbres décernées aux partis vaincus. Dans cette situation, il était évident que l'idée du terrorisme, condamnée par le peuple, n'oserait plus se reproduire avec des chances de succès. Chaque jour assurait le triomphe de la réaction thermidorienne. La Convention décréta d'accusation l'exécrable Fouquier-Tainville; elle abolit la loi du 22 prairial et la loi non moins odieuse rendue contre les *suspects ;* elle ordonna que le nouveau tribunal révolutionnaire procéderait suivant des formes moins rigoureuses; elle rendit aux accusés le droit de se défendre. Sans se laisser intimider par l'orgueil de Billaud-Varennes et par les sourdes menaces de Barrère, elle réorganisa les comités dictatoriaux sur des bases plus compatibles avec ses propres droits, et elle reprit en main le gouvernement de la république. Les thermidoriens, emportés par la réaction, cherchaient à pousser l'assemblée au delà de ces limites; ils demandaient la suppression des comités; mais Bourdon (de l'Oise) fit observer qu'en se laissant aller à ces innovations irréfléchies on ne ferait qu'abolir un gouvernement vigoureux, à l'énergie duquel la république devait ses victoires. La Convention se borna donc à des mesures de détail mieux en harmonie avec les besoins de la Révolution. Cependant elle remplaça par des hommes plus mo-

dérés les membres des comités dont les places étaient demeurées vides. Joseph Lebon, qui s'était souillé de tant de crimes à Arras, partagea le sort de Fouquier-Tainville et fut décrété d'accusation; pareille mesure fut prise à l'égard d'Hermann, l'ancien président du tribunal révolutionnaire, et de Rossignol, le grossier émule de Ronsin et de Westermann. Les mesures de réparation se succédant presque sans intervalle, on abolit la commune de Paris, et on confia l'administration de cette ville à deux commissions de police et de finances, nommées par la Convention et dépendantes des comités; on supprima les quarante sous donnés aux sectionnaires; on modifia le *maximum* et on limita les réquisitions; on envoya dans les départements des commissaires pour épurer les administrations, réprimer les terroristes, délivrer les suspects; on rappela les représentants qui dévastaient la Vendée et l'on offrit une amnistie aux rebelles; on chargea Legendre, Dumont, Rovère, Bourdon, Merlin, de visiter et de déblayer les prisons de Paris, et ils le firent avec une clémence si facile qu'en huit jours il n'y resta pas un seul des dix mille suspects qu'elles renfermaient.

Chacune de ces mesures était accueillie par un concert de bénédictions qui entraînait de plus en plus les thermidoriens dans la réaction; Girondins, feuillants relevaient la tête et commençaient à demander des vengeances; la presse, devenue libre, poursuivait avec acharnement la « queue de Robespierre; » *l'Orateur du peuple*, rédigé par Fréron, invitait la jeunesse « à sortir de son sommeil léthargique pour venger

les vieillards, les femmes et les enfants, en exterminant les massacreurs. » Cet appel fut entendu des jeunes gens dont les familles avaient été victimes de la Terreur, de ceux qui avaient échappé à la réquisition ou qui avaient déserté les armées, des habitués de cafés et de spectacles, enfin de toute une jeunesse frivole, turbulente, qui voulait le retour de l'ancien régime, non par conviction politique, mais par haine contre une démocratie qui demandait des sacrifices. Ces jeunes gens, qu'on appelait les *muscadins* ou la *jeunesse dorée*, se donnèrent un costume ridicule, dit *à la victime*, et, armés de bâtons plombés, allèrent attaquer, dans les rues, le Palais-Royal et les théâtres, les agents de la Terreur, les jacobins, les ouvriers des faubourgs. Durant cette époque de transition, d'assez courte durée, les émotions furent vives et passionnées. La lutte entre les thermidoriens et les terroristes devint chaque jour plus ardente, les uns provoquant, les autres s'obstinant à refuser les mesures de réparation et de clémence sollicitées pas l'opinion publique. Les partis étaient d'accord pour charger d'imprécations la mémoire de Robespierre; mais les uns et les autres se reprochaient d'hériter de ses plans et de sa pensée, et se renvoyaient les dénominations injurieuses de buveurs de sang ou de conspirateurs aristocrates. Au fond le nom de Robespierre n'était qu'un prétexte de guerre, bien que le temps ne fût point venu où l'on pourrait apprécier en connaissance de cause le rôle politique de cet homme. Placée entre deux factions, la Convention continuait à hésiter. Quant aux Jacobins et aux Cordeliers, ces

deux clubs, recrutés dans les rangs de l'hébertisme et du terrorisme, manifestaient l'irritation la plus vive contre la réaction thermidorienne et ne négligeaient rien de ce qui pouvait ramener le peuple aux saturnales de l'échafaud. Là on provoquait des manifestations contre les *réactionnaires;* on envoyait des députations à la Convention pour dénoncer les modérés et les traîtres qui, sous le masque d'une fausse justice, tendaient à réhabiliter le royalisme et à *assassiner la liberté*. On se plaignait du tribunal révolutionnaire, qui ne sévissait que bien rarement contre les aristocrates et qui réservait ses sévérités aux amis de la Révolution. Puis on s'enhardissait jusqu'à la menace : Billaud-Varennes parlait avec audace du *réveil du lion;* Duhem, montagnard exalté, disait, à son tour : *Les crapauds du Marais relèvent la tête! tant mieux! elle sera plus facile à couper.*

Tandis qu'ils osaient ainsi jeter le gant à la réaction, les muscadins, disciplinés par Fréron, organisaient des démonstrations contraires; ils se ralliaient au chant d'un hymne composé par des poëtes thermidoriens, et qu'on appelait *le Réveil du peuple*. Leurs assemblées bruyantes se tenaient dans les jardins et dans les galeries du ci-devant Palais-Royal, alors appelé Palais-Égalité. C'était près de là que se réunissaient les jacobins et les citoyens habitués à suivre les séances du club, auditoire sombre et redouté, dans le sein duquel figuraient encore les *Furies de la guillotine* et les *tricoteuses de Robespierre*. Le jour, pendant les séances du club et des comités, au Palais-Égalité, et au Palais National (les Tuileries); le soir, dans les

salles de théâtre, la *jeunesse dorée* saisissait ou faisait naître toutes les occasions de provoquer les jacobins, de les insulter, de les battre, et de mettre en fuite la *canaille révolutionnaire*. Pour enlever aux partis des prétextes d'irritation, la Convention (25 vendémiaire an III, 16 octobre 1794) vota une série de mesures qui interdisaient aux sociétés populaires de présenter des pétitions ou adresses en nom collectif, et qui défendaient, comme subversives et attentatoires à l'unité républicaine, toutes affiliations, agrégations, fédérations, ainsi que toutes correspondances entre clubs et réunions politiques, quelles que fussent leurs dénominations ou leurs tendances. Quiconque contreviendrait à cette double défense serait réputé suspect et emprisonné.

Les jacobins ne se tinrent pas pour vaincus : on ne brisait pas facilement une arme révolutionnaire dont la puissance s'était si longtemps manifestée au dedans et au dehors, et sous laquelle tous les ennemis de la république avaient fléchi. Ils avaient bien pris leurs mesures; l'armée et ses chefs, sur toutes les frontières, recevaient encore d'eux le mot d'ordre; dans les départements, quiconque avait participé moralement, par ses applaudissements ou par ses vœux, au meurtre de Louis XVI et de Marie-Antoinette, quiconque avait dressé un échafaud ou brisé un crucifix, se trouvait rallié désormais sous le drapeau jacobin et enrôlé contre les réacteurs de thermidor. Aussi des émeutes, qui ressemblaient parfois à des insurrections, éclataient coup sur coup. Les muscadins se montraient fort souvent agresseurs, et de temps à autre le

sang coulait. Les débats qui agitaient la rue se reproduisaient avec violence dans le sein même de la Convention. Pour en finir, la majorité rendit un décret (22 brumaire) qui suspendait les séances du club des Jacobins et prescrivait la fermeture immédiate de cette société révolutionnaire.

Une circonstance qui hâta la ruine des jacobins fut le procès de Carrier, que, dans leur exaltation insensée, ils avaient osé publiquement patroner, en confondant avec la cause de ce monstre celle de la Révolution et de la liberté. Le nouveau tribunal révolutionnaire venait de juger quatre-vingt-quatorze Nantais, pour la plupart commerçants, et qui avaient été traduits devant lui par ordre de Carrier, sous l'accusation de fédéralisme. Si ce procès avait eu lieu avant le 9 thermidor la voix des victimes eût été étouffée; mais les temps étaient changés, et les juges procédaient avec beaucoup de lenteur et de réserve. Les débats durèrent sept jours, et les accusés, en même temps que les témoins, révélèrent la longue série d'atrocités et d'horreurs que Carrier et la commission révolutionnaire de Nantes avaient impunément commises. Le peuple, les jurés et les juges frémissaient d'épouvante au récit de ces massacres et de ces noyades. Les accusés furent acquittés, au bruit d'acclamations universelles ; mais le tribunal, cédant à la voix du peuple, ne tarda pas à faire comparaître sur les mêmes bancs les assassins et les incendiaires que Carrier avait fait servir à ses fureurs. Pendant la durée de ce nouveau procès l'anxiété redoubla. L'auditoire éclatait à chaque instant en cris d'indignation

et en sanglots, en voyant produire au grand jour la preuve d'attentats inouïs et incroyables, en entendant dérouler la longue liste des prêtres, des Vendéens, des citoyens paisibles qu'on avait égorgés, fusillés et noyés, des femmes et des jeunes filles que les tyrans avaient fait périr. Le 26 frimaire (16 décembre) le procès fut terminé. Carrier et deux membres du comité révolutionnaire de Nantes, les nommés Pinard et Grand-Maison, furent condamnés à mort et subirent leur peine en place de Grève. Carrier, près de périr, osa prononcer ces mots : « J'envisage avec calme la « ciguë de Socrate, la mort de Cicéron, l'épée de « Caton. » Résignation hypocrite qui ne sauva point sa mémoire de l'opprobre. Peu de jours après, l'atroce Maignet, qui avait organisé la Terreur dans le département de Vaucluse, fut à son tour décrété d'accusation.

Les Girondins qui avaient pu se soustraire à l'échafaud languissaient encore dans l'exil ou dans les prisons, et leur nombre s'élevait à près de quatre-vingts. Deux d'entre eux, Dulaure et Lanjuinais, demandèrent qu'on leur donnât des juges. La Convention hésita; les thermidoriens, qui avaient si longtemps eux-mêmes rempli le rôle de proscripteurs, cherchèrent à retarder une mesure de réparation devenue inévitable. Après deux mois d'un injuste retard, la majorité se laissa enfin entraîner par les réclamations de Chénier et de Sieyès, et les députés girondins furent autorisés à prendre de nouveau place dans les rangs de la Convention nationale.

Cependant les factions révolutionnaires n'étaient

point encore dominées par la justice et la pudeur. Le 2 pluviôse les Montagnards et les thermidoriens s'entendirent pour célébrer ensemble l'horrible fête instituée en mémoire du supplice de Louis XVI. La Convention avait décrété que dans cette journée, qui correspondait *au 21 janvier, anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français,* toutes les communes de la république ordonneraient des réjouissances publiques ; elle prescrivit en outre aux directeurs de théâtre de donner au peuple des représentations gratuites : elle fut obéie. Il y eut des processions civiques, des hymnes à la liberté, des illuminations et des danses nationales ; mais, peu de jours après le 2 pluviôse, les royalistes prirent leur revanche et débarrassèrent la Révolution de l'une de ses idoles. Dans la soirée la jeunesse parisienne se porta aux salles de théâtre ; le buste de Marat y était partout installé. Sous le singulier prétexte que Marat *n'avait pas renouvelé son abonnement*, la jeunesse renversa son effigie et la traîna dans le ruisseau. Les mêmes scènes eurent lieu les jours suivants, et les comités, après quelques semblants de résistance, finirent eux-mêmes par se conformer à la réaction. Cependant, le 20 pluviôse, le mouvement devint encore plus significatif. Ce jour-là, la jeunesse dorée, écoutant peu les conseils de Fréron, qui avait voué à Marat un culte hypocrite, se transporta au Panthéon, d'où elle chassa ignominieusement le cercueil de l'*Ami du peuple*. Les restes de Marat, après avoir servi de jouet à la foule, furent ensuite précipités dans l'égout de la rue Montmartre. Le 13 pluviôse un décret fut

rendu, qui ordonnait la levée du séquestre mis sur les biens mobiliers des individus condamnés par l'ancien tribunal révolutionnaire. Un autre décret ordonna qu'on rendrait ces effets aux enfants et aux veuves. Le 27 ventôse Lecointre (de Versailles) demanda qu'on mît à l'ordre du jour la question de la restitution des biens immeubles des condamnés. Après de longues hésitations la Convention nationale, dominée par le cri de l'opinion publique, ordonna la restitution des biens des victimes immolées depuis le 10 mars 1793; elle prononça ce décret malgré les réclamations de Cambon et des terroristes de l'assemblée, préoccupés du sort des assignats, dont la valeur reposait sur les biens confisqués. Elle leva le séquestre mis sur les propriétés étrangères et s'occupa de venir en aide aux parents des émigrés; mais les émigrés demeurèrent sous le coup de la confiscation, et cette confiscation atteignit même les fils des proscrits. La loi du 22 germinal de l'an III établit une distinction entre les émigrés volontaires et les émigrés forcés, et permit à ceux-ci de revenir dans leur patrie. Durand de Maillane conseilla cette mesure au comité de Législation pour rouvrir les portes de la France aux fugitifs de Toulon et de Marseille. La révolution de thermidor ne changea rien au sort des prêtres détenus; un décret du 26 frimaire prescrivit la continuation de leur captivité.

Chaque séance de la Convention emportait quelque chose du système révolutionnaire; l'édifice de la Terreur tombait pièce à pièce. Le *maximum* était aboli; l'or et l'argent circulaient librement; les assignats

en recevaient une dépréciation nouvelle. Mais ce qui discréditait surtout le papier-monnaie, c'était l'incertitude des possessions dites nationales. On jouait avec ces biens; on n'osait pas les garder. Une cherté générale avait été le premier et inévitable résultat de la liberté rendue aux transactions commerciales. La misère était grande à Paris; les multitudes affamées se pressaient à la porte des boulangers; elles ne bénissaient pas le 9 thermidor, et Boissy-d'Anglas, président du comité des subsistances, n'était appelé que *Boissy-famine*. L'hiver de 1795 fut bien difficile à passer. Les jacobins vaincus entretenaient les masses de Paris dans l'idée que tout le mal venait des thermidoriens. On sent tout le parti que les jacobins et les terroristes pouvaient tirer de la misère. A toutes les époques de crise, en 1788, au 6 octobre, au 31 mai, on avait lancé le peuple sur la place publique en lui faisant espérer le terme de ses maux et l'abaissement du prix du pain. Ce moyen était sûr, et le peuple ne se lassait jamais de croire à l'excellence des théories politiques qui promettaient d'abolir le fléau de la faim; aussi parvenait-on sans peine à l'irriter contre la Convention et les vainqueurs du 10 thermidor. On lui rappelait que sous Robespierre il avait eu le pain à bas prix; que sous Robespierre la loi du *maximum* avait forcé les marchands de livrer à bon marché le sucre, le savon, l'huile, le vin, les denrées nécessaires; que sous Robespierre les assignats étaient reçus au pair, au lieu d'être des chiffons de papier sans valeur. Le bon sens du peuple n'allait pas au delà de ces termes de comparaison, et, si les ouvriers regrettaient encore

une chose précieuse du dernier régime, c'était l'usage désormais aboli d'allouer quarante sous par jour aux citoyens qui auraient assisté à la séance de leur section.

Pendant l'hiver, ces causes d'excitation, fréquemment renouvelées, avaient amené des agitations partielles, facilement contenues. La Convention, qui surveillait ses ennemis, veillait à sa propre défense et ne négligeait rien pour comprimer les agitateurs. De jour en jour, il faut le dire, sa tâche était devenue plus difficile, et les jacobins recommençaient à espérer qu'une émeute heureuse leur rendrait le pouvoir. Leur attente devait être déçue, mais de nouvelles journées révolutionnaires allaient encore agiter Paris.

La Convention avait ordonné des poursuites contre Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère et Vadier, dont les crimes n'étaient point effacés par la mort de Robespierre. Les quatre députés furent signalés à la foule ignorante comme autant de sans-culottes menacés et bientôt proscrits par la faction qui voulait affamer la république. Leur cause fut associée à celle de quiconque avait faim, et, à dater du décret rendu contre eux, les émeutes prirent un caractère plus dangereux. Le 1er germinal (21 mars) des citoyens du faubourg Saint-Antoine parurent à la barre de la Convention et vinrent présenter une adresse hardie, dans laquelle ils intimaient à l'assemblée de rendre immédiatement exécutoire la constitution de 1793, acceptée par le peuple et jusqu'alors demeurée suspendue. Leur demande fut appuyée par Châles, député d'Eure-et-Loir, et combattue avec une courageuse énergie par Tallien. Le 3 germinal la Convention

traduisit devant elle les quatre députés terroristes dont la querelle servait de prétexte à l'agitation populaire : Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère comparurent; Vadier était contumace. La conduite de ces représentants fut solennellement examinée; on leur imputa d'avoir tyrannisé le peuple et l'assemblée, et d'avoir commis, dans l'exercice de leurs fonctions, une longue série de crimes. Les prévenus rejetèrent tout l'opprobre de leurs actes sur Robespierre; ils n'imputèrent qu'à lui seul le sang versé par torrents sur la guillotine. Carnot, qui avait apposé sa signature à toutes les listes de proscription dressées par le comité de Salut public, sentait bien que, moralement du moins, il était, lui aussi, mis en cause; il prit donc ouvertement la défense de Billaud et de ses trois complices. Après lui, Maignet, Cambon, Duhem, Goujon, et les autres députés jacobins, demandèrent qu'au nom de la Révolution on renvoyât absous les accusés, dont, disaient-ils, le seul crime était de l'avoir trop bien servie. A les entendre, les accusés n'avaient fait que subir la tyrannie de Robespierre. Ce système de défense était plus spécieux que vrai.

Pendant le cours de ces délibérations, qui se prolongèrent durant neuf jours, les sections de Paris étaient continuellement agitées, et le peuple venait à chaque séance demander du pain à la Convention. Boissy-d'Anglas et le comité des Subsistances rendaient compte de la stérilité de leurs efforts pour mettre fin à la disette; en même temps ils donnaient des espérances qui ne se réalisaient pas. Le 12 ger-

minal (1er avril 1795) une bande énorme d'hommes, de femmes et d'enfants, qui rappelait les plus mauvais jours de la Révolution, se présenta au Palais National avec une bannière portant ces mots : *Du pain et la constitution de* 1793 ! C'était horrible à voir, non pas seulement à cause des haillons et des piques, mais à cause des pâles visages de ces légions affamées. Les hordes envahirent les Tuileries comme au 20 juin ; elles forcèrent la salle des séances. André Dumont occupait le fauteuil de la présidence. L'émeute s'établit en souveraine dans l'enceinte des lois. Un homme de la troupe, montant à la barre, invoqua la *Montagne sainte* qui avait tant combattu pour la république, et demanda la mise en liberté des patriotes arrêtés depuis la chute de Robespierre. Les cris *du pain! du pain!* partaient de la bouche des femmes. La multitude, entendant le bruit du tocsin qui appelait au secours de la Convention, n'osa pas risquer une lutte avec la force armée et prit le parti de se retirer. La Convention ne mit pas en doute que ce mouvement populaire n'eût été provoqué par Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère et Vadier. Au moment de l'insurrection du 12 germinal ils n'étaient pas encore jugés ; l'assemblée crut utile de frapper un coup énergique et prompt : elle se débarrassa de ces dangereux accusés en décrétant leur déportation à Cayenne. Le même jour elle mit en accusation dix-sept députés terroristes à qui l'on imputait d'être complices de l'émeute.

Telle fut l'insurrection du 12 germinal. Ce jour-là les jacobins perdirent une bataille ; mais, comme il

arrive aux partis à la suite d'un grand effort, quoique vaincus ils redoublèrent d'audace, et ils crurent à la possibilité d'une revanche. D'ailleurs la politique n'était que le prétexte de l'émeute; la cause sérieuse de ce mouvement était la faim, et la faim, tant qu'elle n'est pas assouvie, ne se résigne pas à endurer des souffrances silencieuses. De part et d'autre on ne se fit guère illusion. La Convention continua de rendre des décrets assez inefficaces pour assurer l'approvisionnement de Paris; elle vota une loi pour donner à la garde nationale une organisation nouvelle, moins favorable aux classes ouvrières et aux possesseurs de piques; elle ordonna le désarmement des terroristes; mais toutes ces mesures furent mollement conçues et plus mollement encore exécutées. Mieux avisés, soutenus par le désir de la vengeance, encouragés par les ressources qu'ils tiraient de la misère publique, les jacobins et les chefs du peuple disposèrent tout en vue d'une insurrection prochaine et plus redoutable.

La majorité de la Convention, si longtemps complice de la Terreur, croyait laver le sang dont elle était couverte en ordonnant, de temps à autre, le jugement de plusieurs grands coupables. Les membres de l'exécrable tribunal révolutionnaire, qui avait envoyé tant d'innocents sur l'échafaud, comparurent enfin devant d'autres juges. Parmi eux on remarquait Hermann et Fouquier-Tainville. Les accusés, pour toute justification, se présentèrent comme les instruments de Robespierre, des comités, de la Convention elle-même. Le procès occupa dix-neuf séances.

Durant les débats Fouquier fit preuve de cynisme et d'insolence. Après la condamnation des accusés, lui seul montra un peu de fermeté ; tous les autres laissèrent éclater leur crainte et leur désespoir. Quand les trois charrettes qui les conduisaient à l'échafaud traversèrent les rues, le peuple poursuivit d'imprécations et de clameurs féroces les coupables justement punis, mais à qui, dans ces instants solennels , on aurait dû épargner cette aggravation du supplice. Le peuple est toujours le même, et il réserve aux condamnés de toutes les causes la même joie et les mêmes insultes. Fouquier-Tainville, qui était longtemps demeuré impassible, finit par répondre à la multitude. « Va, criait-il, va, canaille qui n'as pas de pain , va chercher ta demi-once à la porte du boulanger! Moi, je m'en vais le ventre plein ! » Et le peuple de crier encore : *A la mort ! à la guillotine !* Après ce hideux dialogue le bourreau fit son devoir. Peu de temps après, l'atroce Joseph Lebon expia à son tour sur l'échafaud la mort de ses victimes. Comme on lui apportait la chemise rouge, vêtement des assassins envoyés au supplice, il dit au bourreau : « Cette chemise ne doit pas être pour moi; il faut l'envoyer à la Convention nationale. »

Vers la même époque éclatèrent, dans quelques départements, les premiers symptômes d'une réaction royaliste qui devait être signalée par les excès les plus odieux. En l'absence de toute garantie sociale sérieuse, les hommes ne sont que trop portés à se constituer eux-mêmes justiciers et vengeurs, à demander à leurs ennemis dent pour dent, œil pour œil. On

trouvait, en dehors de l'opinion des jacobins, que la Convention s'était montrée indulgente jusqu'à la trahison en se contentant de condammer à la déportation des chefs terroristes. On s'indignait de ce que cette assemblée comptât encore dans ses rangs une foule d'hommes qui avaient répandu des flots de sang durant le cours de leurs missions d'horrible souvenir. La Convention se trouvait donc placée entre la double menace de ceux qui regrettaient Robespierre et de ceux qui maudissaient les retardements et les lenteurs de la justice; de là des excès et des crimes. La liste en serait longue et monotone, car tous les égorgements populaires se ressemblent. L'un de ces crimes les plus significatifs fut le massacre de soixante-dix personnes qui furent impitoyablement égorgées par le peuple dans les prisons de Lyon. A Toulon et à Marseille des scènes de carnage eurent lieu, et furent également signalées par cet emportement sanguinaire qui caractérise la colère des populations du Midi.

Les anciens chefs de la Terreur, ligués avec la faim, voulaient recommencer le 12 germinal et attaquer avec de plus énergiques combinaisons la Convention nationale. Trente à quarante mille hommes des faubourgs, armés contre les pensées du 9 thermidor, parurent le 1er prairial (20 mai) : les débris des jacobins essayaient de ressaisir un pouvoir perdu. Comme au 12 germinal les masses d'hommes insurgés, et armés de bâtons, de sabres et de piques, s'étaient fait précéder par des femmes : on espérait que la force armée n'oserait point tirer sur elles. Dans les divers groupes on se transmettait le plan d'insurrec-

tion qui avait été arrêté, la veille, par les comités révolutionnaires formés à la hâte. Il y était dit que le peuple devait reprendre ses droits, usurpés par un gouvernement injuste et tyrannique ; on ajoutait que la Convention, avide du sang des hommes libres et des patriotes, fondait ses espérances criminelles sur la faiblesse, l'ignorance et la misère du peuple ; qu'un pouvoir aussi atroce ne pouvait subsister qu'autant qu'on aurait la lâcheté de le craindre et de lui obéir ; que l'insurrection était pour le peuple opprimé *le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs* ; qu'il fallait donc anéantir le gouvernement inique institué depuis le 9 thermidor, et réclamer, de par le peuple, du pain, la constitution de 1793, l'arrestation des membres des nouveaux comités conventionnels, la liberté des citoyens détenus pour avoir demandé du pain le 12 germinal et à toute époque, la convocation des assemblées primaires, le renouvellement de toutes les autorités constituées et de la Convention nationale elle-même. En vertu de ce plan, le peuple était invité à s'emparer des barrières, des postes, de la rivière, du télégraphe, du canon d'alarme et des cloches destinées au tocsin. Quiconque oserait proposer de marcher contre lui et de le repousser, soit en masse, soit dans la personne d'un seul homme, serait réputé ennemi de la liberté et traité comme tel.

Jamais la Convention ne fut exposée à de plus formidables périls, jamais elle ne se montra plus courageuse et plus digne de commander à la Révolution d'où elle était issue.

Elle délibéra sur la nécessité de rétablir l'ordre et la sécurité publique; elle mit hors la loi les chefs des séditieux. Elle adopta ensuite une proclamation adressée aux citoyens de Paris, et par laquelle, après avoir promis d'assurer à la France les bienfaits de l'ordre, de la paix, de l'égalité et de la liberté, elle déclara formellement que son intention était de résister aux partis de toutes couleurs, et de ne rouvrir ni le club des Jacobins ni la prison du Temple. Mais ces promesses et ces protestations étaient de stériles barrières. La multitude, de plus en plus impatiente, regorgeait dans les tribunes, se pressait aux portes, outrageait les députés, et faisait retentir comme le tonnerre, dans la salle et au dehors, ces mots : *Du pain! du pain!* En face d'un tumulte pareil toute délibération était impossible. Le président, un vieillard nommé Vernier, se couvrit, et tous les membres de l'assemblée ôtèrent leur chapeau. Dans les usages de la république on agissait ainsi pour montrer que la représentation nationale était opprimée ou paralysée dans l'exercice de ses droits. Les femmes accourues du fond des faubourgs pour réclamer du pain se montrèrent peu émues de ces formalités parlementaires; elles redoublèrent de clameurs, firent entendre des rires, des huées, d'affreux blasphèmes; elles montrèrent le poing au président, et appelèrent à leur aide le peuple qui encombrait les abords de la salle et des galeries. Cette scène de désordre se prolongea pendant une demi-heure sans qu'il fût possible au président ou aux orateurs de faire entendre autre chose que des phrases entrecoupées. La force armée essaya

de dégager les tribunes, mais le peuple se précipita furieux dans la salle des séances. Les députés se retirèrent sur les gradins supérieurs, et, à plusieurs reprises, à la suite de collisions et de luttes, l'enceinte fut tantôt délivrée de la présence des hordes, tantôt envahie de nouveau par l'émeute.

L'insurrection reprenait toute sa fureur au dehors; les rangs du peuple se grossissaient à chaque instant, tandis que la force publique, qu'un décret venait de placer sous les ordres du représentant du peuple Delmas, était encore réduite à un petit nombre de détachements armés. Vers trois heures après-midi la multitude tenta un nouvel effort et envahit le salon de la Liberté; de part et d'autre on disputa longtemps le seuil de la porte brisée. L'émeute reçut des renforts; la Convention vit accourir à son aide des compagnies, qui traversèrent le lieu de ses séances au bruit des applaudissements. Pendant qu'on se battait dans le vestibule, les députés de la *Crête*, jusqu'alors demeurés silencieux, dissimulaient à peine leur joie et leurs espérances; jacobins au fond de l'âme, ils faisaient secrètement cause commune avec les insurgés, ils hâtaient de leurs vœux le triomphe du peuple. Le reste de l'assemblée paraissait frappé de stupeur. Boissy-d'Anglas, assis au fauteuil du président, conservait une attitude calme et digne. Vers la porte brisée, un jeune député, nommé Féraud, récemment revenu des armées, où il avait été envoyé en mission, exhortait les défenseurs de la Convention et cherchait à repousser le peuple. Après une demi-heure d'efforts, la garde de l'assemblée céda au tor-

rent, et Féraud, renversé par la multitude, fut un moment foulé aux pieds et maltraité; il se releva et retourna à son poste. L'enceinte des séances était pour la troisième fois au pouvoir de l'émeute, et la plupart des députés du côté droit et de la Plaine cherchaient à fuir par les issues encore ouvertes. Sur leurs bancs, ou parmi eux, se pressaient pêle-mêle des femmes ivres, des hommes armés de piques et à manches retroussées, les chefs de l'émeute et leurs étranges soldats; de tous côtés on entendait le cri ordinaire de la journée : *Du pain, et la constitution de* 1793!

Vingt fusils furent dirigés contre le président; mais Boissy-d'Anglas, rappelant à cette heure terrible la magnanimité des sénateurs antiques, considérait la foule d'un œil tranquille et continuait de veiller au retour de l'ordre. Le jeune Féraud, voulant épargner un crime aux insurgés, se jeta entre eux et le président. Il y eut un moment de lutte, après lequel ce courageux député fut frappé d'un coup de pistolet et tomba à terre. La multitude se jeta sur lui, l'entraîna hors de la salle, lui coupa la tête, et reparut presque au même instant, portant au bout d'une pique la tête sanglante de la victime. La plupart des députés, saisis d'effroi, avaient disparu; Boissy-d'Anglas était toujours immobile sur son siége. Les meurtriers osèrent lui présenter la tête de l'infortuné Féraud; mais, sublime devant cette menace, Boissy-d'Anglas se découvrit et salua son collègue décapité. Ce courage étonna les insurgés, et ils respectèrent en la personne de Boissy-d'Anglas l'honneur et l'orgueil de la république.

Il n'y avait pas eu dans toute la Révolution une plus horrible scène de confusion ; on se poussait, on tirait des coups de fusil, on criait sans but et sans raison; la foule, aveugle et délirante, occupait les banquettes, jouissait de l'humiliation de ses maîtres, sans se douter que le gouvernement, c'est-à-dire les comités qui siégeaient dans l'autre aile du palais, restait libre et travaillait à appeler des secours. Un canonnier lut le manifeste des insurgés ; il fut interrompu par des applaudissements, des roulements de tambour, des injures aux députés. L'un criait : « La liberté des patriotes ! — L'arrestation des émigrés ! disait un autre. — Une municipalité à Paris ! ajoutait un troisième. — La constitution de 93 ! du pain ! du pain ! » vociférait la foule. Ce tumulte durait depuis six heures lorsque, sur la motion d'un insurgé, le peuple envahit les gradins supérieurs, fit descendre quelques députés dans le parquet, les entoura et les força de voter ses demandes. Quelques Montagnards, pour donner une direction au tumulte, prirent la parole : Romme demanda la liberté des patriotes et la permanence des sections ; Bourbotte, l'arrestation des folliculaires qui avaient empoisonné l'esprit public ; Duroy, la restitution des armes aux patriotes ; Goujon, le renouvellement des comités de gouvernement ; Soubrany, la nomination d'une commission de quatre membres chargés du gouvernement provisoire. On mit toutes ces propositions aux voix ; les députés complices des insurgés les votaient en levant leurs chapeaux.

Soudain la face des choses changea, et le peuple,

qui se croyait en pleine jouissance de sa souveraineté, fut de nouveau attaqué par la force militaire, en tête de laquelle marchaient le commandant Raffet et les députés Legendre, Auguis, Kervélégan, Chénier et Bergoin. « A moi, sans-culottes! à moi! » s'écria Prieur (de la Marne); et la lutte recommença. Elle fut longue; le terrain fut disputé pied à pied, la salle des séances prise et reprise, et il arriva même que les jacobins firent retentir l'air du cri de *Victoire!* mais enfin l'avantage demeura aux baïonnettes et au côté droit. La multitude, énergiquement refoulée et repoussée, s'échappa par les portes et par les fenêtres, et bientôt on n'entendit plus d'autres cris que ceux-ci : *A bas les jacobins! à bas les assassins! vive la Convention nationale!* Il était minuit; la Convention redevenait libre.

La première mesure proposée et adoptée fut un décret qui cassait, comme nuls et entachés par la violence, tous les décrets rendus sous la menace des piques. La Convention ordonna ensuite l'arrestation des principaux chefs des rebelles, des députés Rhul, Romme, Duroy, Goujon, Duquesnoi, Soubrany, Prieur (de la Marne), Bourbotte, Borie, Pinet et Lecarpentier (de la Manche). Après ces premières mesures de conservation et de vengeance elle suspendit la séance et consentit à prendre quelque repos.

Le lendemain, 2 prairial, la Convention compléta sa victoire. Le général Menou, à la tête de la troupe, marcha contre le faubourg Saint-Antoine, le contraignit de capituler et le désarma. Les principaux chefs de l'émeute furent arrêtés et traduits devant la justice cri-

minelle. La Convention livra au tribunal d'Eure-et-Loir Pache, Bouchotte, Hassenfratz, Hentz, Xavier Audoin, décréta d'arrestation plusieurs députés montagnards instigateurs de l'insurrection de prairial, et fit juger par une commission militaire Romme, Goujon, Duquesnoi, Duroy, Soubrany, Bourbotte, Forestier et Peyssard. Ce dernier fut condamné à la déportation; Forestier fut acquitté; les six autres, après avoir entendu leur arrêt de mort, se percèrent le cœur. Les armes cachées sous leurs vêtements étaient une vieille paire de ciseaux et deux couteaux. Les condamnés se passaient le fer tout fumant de sang à mesure qu'ils le retiraient de leur poitrine. Bourbotte, Soubrany et Duroy n'étaient pas tout à fait morts; l'échafaud les acheva.

Durant le cours de ces événements le monde avait appris avec stupeur la mort de l'enfant royal sur la tête duquel avait reposé l'héritage des droits et des misères de Louis XVI. Le pauvre orphelin, l'apprenti cordonnier, l'élève de Simon, celui que les royalistes, d'accord avec les cours de l'Europe, persévéraient généreusement à nommer Louis XVII, venait de rendre à Dieu son âme, si prématurément et si cruellement éprouvée par la persécution et le malheur. La Convention savait comment on frappe les rois, elle se vantait d'ignorer comment on élève leurs fils, et, dans les régions subalternes de l'hébertisme, elle avait trouvé de dignes exécuteurs de ses œuvres. Pendant plusieurs mois Simon et sa femme, plus perverse que lui peut-être, n'avaient rien négligé pour abrutir leur victime, pour substituer à ses instincts nobles et purs des habitudes grossières et mauvaises;

à force de coups ils l'avaient contraint de boire, de jurer, de chanter des chansons ignobles, dont l'innocent captif ne comprenait pas le sens. Ce couple exécrable, instrument d'Hébert, avait un jour contraint, comme on l'a vu plus haut, le jeune Louis-Charles de faire et de signer, contre sa mère et sa tante, des dépositions mensongères, qui leur imputaient des infamies sans nom. On assure que, depuis ce moment, l'enfant royal avait pris la résolution, inconcevable pour son âge, de garder le silence et de ne le rompre jamais. Ses bourreaux se faisaient un jeu effroyable de le torturer ; ils le maltraitaient, le laissaient croupir dans une malpropreté horrible, et ne lui donnaient qu'une nourriture malsaine et vile. Parfois, durant la nuit, le misérable Simon appelait sa victime : «*Capet ! Capet !* — Me voici, citoyen, » répondait l'enfant. Et alors le savetier le chassait à coups de pied en lui criant : *Va te coucher, louveteau !* Un jour que cet homme (s'il est permis de lui donner ce nom), interrogeant avec curiosité Louis XVII, lui disait : « Capet, si tu redevenais roi, que me ferais-tu? — Je vous pardonnerais! » lui répliqua le captif; et cette touchante parole ne désarma point le bourreau. Ce misérable ayant renoncé à ses fonctions d'*instituteur* pour se renfermer dans celles d'officier municipal, l'enfant fut un peu moins torturé ; mais on eut la barbarie de le laisser seul, de le détenir sans lumière, dévoré de vermine, privé de toute espérance et de toute consolation. On n'osait pas le tuer ; on le laissait périr lentement, à petit bruit, exposé à tous les ravages d'un régime hygiénique

calculé pour amener la mort, d'une maladie scrofuleuse, résultat nécessaire du manque l'air, de soins et d'exercice. L'enfant tomba peu à peu dans un tel état de marasme que ses facultés intellectuelles, autrefois si remarquables, furent considérablement altérées, et que, s'il eût vécu, son moral eût toujours été affaibli. Après le 9 thermidor ses gardiens commencèrent à le traiter avec humanité, mais le coup était porté. L'enfant s'obstinait à demeurer silencieux, promenant autour de lui des yeux hagards et craintifs, se montrant sensible à la longue aux bons traitements, ne voulant ni marcher, ni prendre les distractions de son âge, n'éprouvant pas de douleurs vives, et succombant à un dépérissement continu. Son dos était voûté; des tumeurs qui s'étaient formées à ses poignets et à ses genoux lui rendaient tout mouvement difficile. Insensiblement le mal empira et tout fit pressentir un sinistre dénoûment. Avertie de cette situation, la Convention ordonna que plusieurs médecins célèbres, qu'elle désigna, visiteraient le jeune moribond; mais ils ne purent que constater l'impuissance de l'art, et le fils de Louis XVI rendit le dernier soupir dans son obscure prison (20 prairial, 8 juin 1795).

La Vendée avait longtemps continué sa résistance héroïque : Charette, dans le bas Poitou, Stofflet, en Anjou, n'avaient cessé de se haïr entre eux et de lutter, chacun de son côté, contre les armées républicaines. Toutefois la guerre civile, souvent réduite à des escarmouches et à des affaires d'embuscades, n'avait point repris les proportions d'une insurrection

générale. On se battait sur des points isolés; vainqueurs, les royalistes cherchaient à s'organiser, à fortifier leurs avant-postes, à se maintenir dans les villes prises; vaincus, ils se dispersaient pour se réorganiser sur d'autres points. Les chefs, profondément séparés par l'ambition ou la jalousie, s'imputaient réciproquement la responsabilité de leurs revers. Charette, grand seigneur par ses habitudes, partageait son temps entre la guerre et les plaisirs, passant avec une ardeur égale de la fatigue des camps aux loisirs de la galanterie; Stofflet, irascible, fier de son origine populaire, qu'il aimait à rapprocher de sa fortune imprévue, se cantonnait dans la forêt de Maulevrier, et travaillait sans relâche à organiser l'administration du pays qui lui servait de refuge et des bandes qui combattaient sous ses ordres. L'abbé Bernier cherchait à étendre sa propre influence en entretenant avec soin la défiance des chefs. Cependant des nouvelles plus favorables circulaient dans les contrées insurgées; on racontait, sans les comprendre, les événements de thermidor; on disait que la Convention manifestait des dispositions conciliatrices; on lui savait gré d'avoir destitué Turreau, d'avoir envoyé Carrier au supplice; on se disait que la lutte était devenue moins nécessaire et qu'il était temps de pacifier le pays si l'on parvenait à obtenir d'honorables conditions. Le gouvernement républicain accueillit les premières ouvertures pacifiques qui lui furent faites, et les deux principaux chefs de la Vendée, stipulant au nom de leurs compagnons d'armes, souscrivirent une capitulation. Vers le même

temps les chouans de la Bretagne se déterminèrent aussi à poser les armes.

On en était là lorsque se répandit dans les provinces de l'Ouest la nouvelle de la mort à jamais déplorable de Louis XVII et de l'avénement du comte de Provence, qui, sur la terre de l'exil, venait d'être proclamé roi par les émigrés et de prendre le nom de Louis XVIII. Ces nouvelles remuèrent la Vendée. Les princes du sang royal qui se trouvaient alors en Angleterre, et parmi eux Monsieur comte d'Artois, se hâtèrent d'envoyer des émissaires en Poitou et en Bretagne, avec ordre de recommencer immédiatement la guerre. Charette et Stofflet obéirent, et le gouvernement anglais, impatient d'allumer en France un immense incendie, équipa un corps d'armée composé de gentilshommes français émigrés, et leur fournit des armes et des vaisseaux pour opérer un débarquement en Bretagne.

Le 9 messidor (27 juin) toute la flotte anglaise entra dans la baie de Quiberon, et le débarquement s'opéra sur le territoire du bourg de Carnac; seize mille chouans accueillirent les émigrés au cri de *Vive le roi!* et reçurent d'eux une solde, des munitions et des armes. En peu de jours les royalistes s'emparèrent du fort Penthièvre et de la presqu'île, et successivement ils enlevèrent aux républicains Auray, Landevan et Mendon. Cependant la division du comte de Sombreuil n'avait point encore paru, et un renfort de cinq mille Anglais, promis par le cabinet de Londres, n'était attendu que dans un mois. Les émigrés commençaient à se reprocher de n'avoir pas différé le

débarquement jusqu'à l'arrivée de ces forces, et le général Hoche, redoutable par ses talents autant que par son courage, se mettait en mesure de tirer parti des fausses combinaisons de ses ennemis. Au lieu d'attaquer de front l'armée royaliste il observa sa marche, surveilla ses opérations; d'abord il reprit aux émigrés Auray et Landevan; il envoya ensuite un corps d'armée contre les chouans, qui, mal organisés pour la guerre découverte, ne pouvaient opposer, en dehors de leurs abris, aucune résistance sérieuse à des troupes disciplinées. Pendant qu'il les tenait ainsi en échec et réussissait à les isoler du reste de l'armée royaliste, il élevait, en face de la presqu'île, des retranchements garnis d'artillerie, et attendait le moment où les royalistes oseraient menacer ses positions. La mésintelligence qui s'était mise entre M. de Puisaye et M. d'Hervilly lui venait en aide et contribuait à favoriser ses plans.

Les royalistes s'étaient emparés du fort Penthièvre, et ils en avaient confié la garde à un détachement composé, en partie, de républicains transfuges; ceux-ci se mirent clandestinement en rapport avec le général Hoche et promirent de livrer le poste aux bleus. Hoche ne compta pas en vain sur leur défection et se rendit maître du fort Penthièvre. La division du comte de Sombreuil, au milieu de ces circonstances défavorables, n'avait désormais d'autre tâche à remplir que de recueillir les blessés et les fugitifs et de les faire de nouveau embarquer à bord de la flotte anglaise. Le comte de Puisaye, perdant toute espérance, avait lâché pied et s'était enfui sur les vais-

seaux du commodore Waren. M. de Sombreuil, animé par un courageux désespoir, entreprit de se dévouer pour protéger la retraite de ses malheureux compagnons d'armes. Bientôt la déroute des royalistes fut complète, malgré le feu protecteur de la corvette anglaise *le Lark*. La mer donna la mort à beaucoup de malheureux qui lui demandaient un refuge. Les Anglais repoussèrent, dit-on, beaucoup de fugitifs.

Ici s'élève un doute historique : les royalistes ont prétendu que M. de Sombreuil avait offert de capituler, et que des voix, se faisant entendre dans l'armée républicaine, avaient crié : « Rendez-vous ! il ne vous « sera pas fait de mal. » On ajoute que le général Humbert, qui combattait sous les ordres de Hoche, ratifia cette promesse. On assure encore que Sombreuil et les royalistes crurent de bonne foi à cette parole de leurs ennemis, et qu'ils consentirent à capituler dans la certitude d'avoir la vie sauve. Le général Hoche a nié qu'il ait pu en être ainsi ; il a déclaré qu'aucune promesse n'était venue de lui, qu'il n'avait rien offert, rien stipulé, et qu'il s'était borné à faire espérer aux émigrés que la république consentirait peut-être à traiter avec eux comme tout récemment elle avait fait avec Charette. Sur ces espérances, qu'aucune capitulation positive ne ratifia, une partie des émigrés aurait mis bas les armes, l'autre aurait cherché à fuir ou à se défendre. On ne parviendra jamais à connaître l'exacte vérité ; mais qu'il y ait eu, oui ou non, capitulation dans les formes ou simple espérance d'amnistie basée sur la pitié, la vengeance exercée au nom de la Convention et par ses ordres

n'en fut ni plus ni moins criminelle et sera à jamais détestée par l'histoire. La Convention envoya au quartier général de Hoche les représentants Tallien et Blad, avec mission d'exiger le supplice des émigrés faits prisonniers; ils furent condamnés et fusillés, au nombre de plus de huit cents, les uns à Auray, d'autres près de Vannes, dans une plaine qui reçut de ce lamentable événement le nom de *prairie des Martyrs*. Parmi les morts figurèrent le vénérable évêque de Dol; le comte d'Avaray; MM. de Coëtlosquet, de Fénelon, de Foucault, de Chevreuse, de Caux, de Frogé, de Coëtfodon et Joseph de Broglie; le lieutenant général de Soulanges; M. de Senneville, ancien chef d'escadre; M. Charles de Lamoignon; M. de Géry, qui avait fait preuve, pendant le combat, du plus généreux courage. Quand le marquis de Kergorion et M. de Locmaria furent attachés ensemble pour être menés au supplice, l'un d'eux, M. de Locmaria, dit à son compagnon : « Marchons pieds nus, pour « imiter la Passion du Sauveur; » et ils arrivèrent ainsi au lieu du supplice. Quelques-uns pouvaient se soustraire à la mort par un mensonge, en affirmant, au besoin, qu'ils n'avaient pas seize ans; la commission militaire ne demandait pas mieux que d'accueillir ces excuses et d'épargner des victimes. « Pour vous, dit le président à l'un des accusés, M. de « Coëtudavel, vous n'avez pas l'âge? — Je comprends « votre parole, répondit le jeune martyr; je vous sais « gré de vos intentions, mais je ne mentirai pas pour « racheter ma vie. » Et il fut fusillé avec les autres. Telle fut l'issue de cette funeste tentative de Qui-

beron. Les royalistes imputèrent la responsabilité de leur ruine à M. de Puisaye et à l'Angleterre : le malheur rend injuste, et l'histoire doit bien se garder d'accueillir sans preuve des accusations échappées à la déception des victimes et complaisamment accréditées par les meurtriers.

Après le désastre de Quiberon les chouans reçurent de George Cadoudal l'ordre de se disperser, de se tenir sur la défensive, et de recommencer la guerre de partisans. On vient de voir que, sur les ordres du comte d'Artois, transmis par M. le marquis de Rivière, Charette avait relevé dans le Poitou le drapeau de l'insurrection. L'envoyé des princes se rendit près de Stofflet, lui remit la croix de Saint-Louis, le brevet de maréchal de camp, et lui prescrivit de recommencer la guerre. Les deux chefs royalistes se concertèrent avec Sapinaud, et ils réussirent à favoriser le débarquement que le comte d'Artois effectua devant l'Ile-Dieu, avec son état-major et douze cents émigrés. Le poste naturel de ce prince était en Vendée, et les chefs royalistes ne cessaient de l'exhorter à s'y rendre; mais l'Angleterre refusa les moyens de transport nécessaires. La politique de Pitt ne s'accordait pas avec l'impatience des émigrés, et, d'ailleurs, ce qui s'était passé à Quiberon n'était pas fait pour donner au cabinet de Saint-James de nouvelles illusions.

Des événements militaires d'un autre ordre s'étaient accomplis sur nos frontières.

En dépit des victoires de Jourdan et de Pichegru, quatre places françaises étaient demeurées au pouvoir de l'ennemi : c'étaient Landrecies, Condé, Le Quesnoy

et Valenciennes. La Convention (c'était vingt jours avant le 9 thermidor) rendit un décret par lequel il était enjoint aux garnisons de ces places de les restituer à la France dans le délai de vingt-quatre heures, sous peine d'être passées au fil de l'épée. A cette menace violente, et contraire au droit des gens, le commandant ennemi qui occupait Condé répondit *qu'une nation n'avait pas le droit de décréter le déshonneur d'une autre.* Landrecies ouvrit ses portes, mais Le Quesnoy, Valenciennes et Condé résistèrent, et leurs garnisons ne consentirent à mettre bas les armes que vers le milieu de fructidor.

Dans la Flandre maritime Moreau continua de soumettre le pays voisin de l'Océan; il s'empara d'Ostende, puis de Niewport, défendu par une garnison d'émigrés et de Hanovriens. Les lois sanglantes votées par la Convention ordonnaient de mettre à mort ces deux classes d'ennemis; Moreau prit sur lui d'épargner les Hanovriens, mais les émigrés furent fusillés, et encore le comité de Salut public accusa-t-il le général de trahison et de faiblesse. Vers le même temps l'armée du Nord, aux ordres de Pichegru, se mit en mouvement pour empêcher l'armée anglaise, commandée par le duc d'York, de rétablir ses communications et d'opérer sa jonction avec les Impériaux. Cette marche offensive, signalée par le combat de Boxtel, fut heureuse pour les Français, et le duc d'York évacua la rive gauche de la Meuse, en laissant Berg-op-Zoom, Bréda et Bois-le-Duc exposées aux attaques de l'armée républicaine. Bois-le-Duc capitula (20 vendémiaire), et fournit ainsi une base excellente aux opé-

rations ultérieures. Alors le duc d'York se replia derrière le Wahal; Pichegru franchit la Meuse en face de Grave, investit cette ville, et rejeta sur Nimègue l'ennemi, qui se croyait à couvert dans un pays coupé de fossés, d'eau, de redoutes, de digues. Venloo se rendit à Moreau, qui donna la main à l'armée de Sambre-et-Meuse; Grave capitula à son tour. Puis on se porta sur Nimègue, défendue en avant par un camp retranché; mais le camp, la ville, le pont même furent abandonnés presque sans combat. Sur ces entrefaites, et tandis que le duc d'York se retirait entre l'Issel et le Rhin, l'armée de Sambre-et-Meuse, forte de cent quinze mille hommes et placée, entre Maestricht et Namur, devant quatre-vingt-cinq mille Autrichiens disséminés de Ruremonde à l'Ourthe, s'était mise en mouvement. La droite, commandée par Schérer, passa la Meuse à Namur, força le passage de l'Ourthe, livra une bataille sur l'Ayvaille, franchit cette rivière, et rejeta l'ennemi sur la Vesder. Alors toute l'armée impériale se retira sur Aix-la-Chapelle; mais, menacée à gauche par la marche de Schérer sur Limbourg, elle se retira sur la Roër, et s'établit la droite à Ruremonde, le centre à Aldenhoven, la gauche à Duerem. Jourdan résolut de rejeter l'ennemi derrière le Rhin par une bataille décisive, et il prit les dispositions les plus hardies pour passer la rivière de Ruremonde à Duerem (12 vendémiaire); cent mille hommes, partagés en cinq colonnes, s'ébranlèrent sur tout cet espace avec autant d'ensemble que de précision, culbutèrent l'ennemi sur tous les points, le chassèrent de Juliers, le poursuivirent et le forcèrent à

passer le Rhin (15 vendémiaire), après qu'il eut perdu huit à dix mille hommes. Ils entrèrent à Cologne, à Andernacht, à Coblentz; ils firent capituler Maestricht avec huit mille hommes de garnison, trois cent cinquante canons, d'immenses approvisionnements (14 brumaire); ils donnèrent la main à l'armée du Nord par Clèves, et par Coblentz à l'armée de la Moselle.

L'armée de la Moselle formait l'aile gauche de l'armée du Rhin, et était forte, avec celle-ci, de soixante-quinze mille hommes, disséminés des deux côtés des Vosges devant les Prussiens, qui s'etendaient de Sarrebruck à Germersheim. Le comité fit concentrer les deux armées entre Landau et Kayserslautern, et leur ordonna de s'emparer des montagnes, pour couper la ligne ennemie. En effet, les hauteurs centrales situées entre Tripstadt et Annweiler furent enlevées (23 messidor), et les Prussiens, battus de tous côtés, se mirent en retraite sur Manheim, avec perte de trois mille hommes. Alors, et pendant que l'armée du Rhin, établie sur la Spirebach, tenait les Prussiens en échec, l'armée de la Moselle, forte de vingt-cinq mille hommes, se dirigea sur Trèves et s'empara de cette ville. C'était prendre une position centrale et hardie, qui inquiétait et le flanc droit des Prussiens, retirés près de Manheim, et le flanc gauche des Autrichiens, établis sur la Roër. Cependant les Prussiens reprirent l'offensive, attaquèrent les Français vers Kayserslautern et leur firent perdre quatre mille hommes; mais cette victoire ne leur servit à rien, les succès de Jourdan les ayant forcés à rétrograder rapidement sur Coblentz. Aussitôt les armées de la Moselle et du Rhin

se réunirent, investirent Mayence, bloquèrent Luxembourg et prirent Rhinfels. Alors les quatre armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, de la Moselle et du Rhin, se donnèrent la main sur le grand fleuve, depuis Bâle jusqu'à la mer.

Cependant les soldats de la république, aussi bien que le peuple, enduraient les extrémités de la famine et de la misère. L'hiver, qui s'était annoncé rude et pénible, commençait à faire sentir des rigueurs prématurées. Campées au milieu de provinces ruinées et dévastées par trois ans de guerre, par les réquisitions et les pillages, nos armées manquaient de tout, même de vêtements et de tentes; elles ne s'abritaient que sous des branches d'arbre; elles ne pouvaient se procurer aucune ressource sérieuse, même en payant, et d'ailleurs l'argent manquait. Les assignats conservaient bien un cours forcé, ils gardaient une valeur mobile et décroissante, analogue au cours du papier-monnaie en France; mais les marchands, les paysans, les propriétaires cachaient leurs denrées, et ne voulaient point accepter des valeurs fictives et trompeuses. Les soldats étaient à demi nus, sans capotes, sans bas, sans chaussures, obligés d'entourer leurs pieds de bandes de lisière ou de tresses de paille, et de se couvrir à l'aide de nattes de jonc. Les officiers n'étaient pas plus heureux ; leur solde ne dépassait guère huit francs par mois; le pain de munition était à peu près leur seule nourriture. L'armée du Nord, en pleine campagne, se voyait surtout exposée aux intempéries et à la faim. Le comité de Salut public, trop faible pour assurer la subsistance du peuple, se

voyait hors d'état de veiller à l'approvisionnement des troupes; il se bornait à leur prescrire de vaincre, abandonnant le reste au génie de la république.

Le comité de Salut public défendit à l'armée du Nord de prendre ses cantonnements; il lui enjoignit de conquérir la Hollande. Comment obéir et manœuvrer dans une contrée marécageuse, plus basse que l'Océan, coupée et sillonnée de canaux et de digues, presque entièrement couverte par le débordement des fleuves et par la double inondation des écluses rompues et des pluies de novembre? L'hiver vint au secours de l'armée : en multipliant ses souffrances il facilita pour elle les moyens de vaincre; il changea les plaines couvertes d'eau en vastes champs de glace sur lesquels il fut enfin possible de manœuvrer, et de faire avancer la cavalerie, les attelages et les canons. Par un froid de vingt et un degrés centigrades, la Meuse et le Wahal étant complétement gelés, l'île de Bommel fut emportée, et les garnisons hollandaises refoulées, chassées ou prises (8 nivôse — 28 décembre). Le même jour, et sur un autre point, les lignes de Bréda furent attaquées et enlevées. Le lendemain capitula le fort de Grave. Or, pendant que les Anglais, les Autrichiens, les Hessois renonçaient à disputer pied à pied le territoire de la Hollande, le peuple de cette contrée accourait en foule au-devant des républicains et les saluait comme ses libérateurs. Le 20 nivôse, une partie de l'armée du Nord, sous les ordres de Pichegru, effectua sans opposition le passage du Wahal, serrant de près les troupes anglaises en pleine retraite. Le général Walmoden essaya

de prendre position entre Nimègue et Aricheim; il fut rejeté en arrière et s'enfuit après avoir perdu ses équipages de campagne. En se retirant le général anglais se porta sur la ligne de l'Yssel et manœuvra pour gagner le Hanovre; par ce plan de retraite il abandonnait aux Français les provinces d'Utrecht et de la Gueldre. Le prince d'Orange avait établi son quartier général à Gorcum, près du Wahal. Délaissé par ses alliés et par une portion considérable de son peuple, il prit une résolution inattendue, et qui, à quelques-uns, parut généreuse. S'étant présenté aux états généraux assemblés à la Haye, il leur demanda d'abandonner sa cause; il déposa solennellement en leurs mains le pouvoir souverain dont il avait été investi et qu'il n'espérait plus rendre utile à sa patrie. Trois jours après cette mémorable séance, le prince d'Orange s'embarqua avec sa famille pour aller chercher un refuge en Angleterre (1er pluviôse — 20 janvier). En ce moment, les états généraux ayant décidé qu'on ne résisterait plus aux Français, la conquête des Provinces-Unies était consommée, et Pichegru, accompagné des représentants du peuple Lacoste, Bellegarde et Joubert, faisait dans Amsterdam une entrée triomphale. Les habitants de la ville, accourus en foule sur ses pas, faisaient retentir l'air de ces cris mille fois répétés : *Vive Pichegru! vive la liberté! vive la république française!* Dès que Pichegru eut proclamé l'affranchissement et l'indépendance des Provinces-Unies, il prit des dispositions pour délivrer la nouvelle république de la domination anglaise. Alors eut lieu un incident inouï dans les fastes de la

guerre. Une partie de la flotte hollandaise stationnait près du Texel ; elle y était prise par les glaces et n'attendait qu'un dégel pour mettre à la voile et se retirer dans les ports de l'Angleterre. Pichegru envoya contre ces vaisseaux de guerre quelques escadrons de hussards, qui traversèrent au galop les glaces du Zuyderzée et sommèrent les marins hollandais d'amener leur pavillon. Les navires, étroitement emprisonnés par la mer, se trouvaient hors d'état de manœuvrer et de se servir utilement de leur artillerie. Ils se rendirent, et le monde apprit avec étonnement qu'une flotte venait d'être enlevée par une troupe de cavalerie. La conquête de la Zélande, de l'Over-Yssel et de la Frise, compléta l'occupation des Provinces-Unies. Cette campagne, due aux habiles combinaisons de Carnot, à l'audace de Pichegru et à l'admirable constance du soldat français, excita dans toute l'étendue de la république le plus vif enthousiasme et dans l'Europe une stupeur mêlée d'admiration.

Du côté des Alpes les armées de la république étaient longtemps demeurées dans l'inaction ; la révolution du 9 thermidor, en faisant tomber en disgrâce le général Bonaparte, l'un des protégés d'Augustin Robespierre, ralentit encore les opérations, et les Français se bornèrent à garder la chaîne des montagnes; ils réussirent néanmoins à maintenir leurs communications avec Gênes. Aux Pyrénées la république française triomphait de ses ennemis et continuait de prendre une éclatante revanche des revers de la campagne de 1793. Le 6 vendémiaire l'armée des Pyrénées-Orientales, commandée par Dugommier, s'em-

para de Bellegarde ; le général espagnol, ayant voulu secourir cette place, fut vaincu et mis en fuite. Vers la même époque l'armée des Pyrénées-Occidentales reprenait l'offensive et remportait sur l'ennemi les plus éclatants triomphes. Vers la fin de cette mémorable campagne des Pyrénées, un boulet de canon tiré par les batteries espagnoles priva la France du vieux et intrépide général Dugommier.

L'Europe continentale, épouvantée au spectacle de nos victoires, commençait à regretter la guerre et à prêter l'oreille aux ouvertures pacifiques. La Prusse se détacha de la coalition. Des traités entre cette puissance et la république, préparés à Bâle par l'habile patriotisme de notre ambassadeur Barthélemy, furent signés le 15 avril 1795. La république se faisait ainsi reconnaître et dans de grandes conditions. Quelques semaines auparavant, la Toscane avait traité avec la France et donné le premier exemple d'une convention diplomatique avec la Révolution. La Hollande, tributaire de la république française, lui donnait des millions, lui offrait des vaisseaux et s'unissait avec elle contre l'Angleterre ; la Suisse, la Suède et le Danemark continuaient leur neutralité. Venise ajoutait son nom à cette liste d'États pacifiques, et bientôt le roi d'Espagne lui-même, l'arrière-petit-fils de Louis XIV, conseillé par Godoï, fit la paix avec la Convention.

En revanche, le partage de la Pologne, ce crime politique médité depuis un quart de siècle entre la Prusse, l'Autriche et la Russie, venait de s'accomplir. La vaste insurrection polonaise qui, pendant plusieurs mois, avait fait diversion aux projets des enne-

mis de la France, était maintenant comprimée, étouffée même dans le sang des patriotes. Le 4 novembre 1794, un de ces hommes de guerre qui participent de la nature des bêtes fauves, le maréchal russe Suwarow, avait porté le dernier coup à une cause déjà ébranlée par les victoires du général Fersen. Kosciusko vaincu, fait prisonnier et criblé de blessures, son ennemi était entré vainqueur dans Varsovie; il avait pris d'assaut le faubourg de Praga et traité sa population héroïque comme naguère l'avaient été, par ses ordres, les infidèles orientaux retranchés derrière les remparts d'Ismaïlow. Quatorze mille personnes, sans distinction d'âge et de sexe, avaient péri dans le massacre de Praga, et le Scythe qui s'était baigné dans leur sang était récompensé de tant de meurtres par des honneurs et des grades enviés de toute la Russie. L'Autriche et la Russie, par une convention conclue le 3 janvier 1795, avaient opéré le partage inégal de leur immense proie; mais la Prusse, admise à recevoir sa portion, se trouvait traitée avec injustice, et voulait garder le palatinat de Cracovie, dont on ne lui avait adjugé que la moitié.

En France, et nonobstant leurs triomphes qui étonnaient l'Europe, les armées commençaient à perdre de leur patience et de leur énergie. Quelques mois après la conquête de la Hollande et des limites du Rhin, elles s'étaient enfin lassées de souffrir; elles s'étaient indignées de ce que, victorieuses, elles se trouvaient encore sans pain, sans chaussures, sans abri, sans ce bien-être nécessaire au soldat, et par elles si durement acheté. Leur seule paye, les assi-

gnats, avaient à peine cours dans les pays conquis; la Convention, qui ne pouvait procurer des vivres aux citoyens du faubourg Saint-Antoine, ne savait pas davantage en envoyer aux armées. De là une situation mauvaise qui se prolongea pendant la première période de la campagne de l'an III. Ouverte au retour du printemps, cette campagne ne fut signalée par aucun événement considérable. L'armée du Nord, campée en Hollande, avait été placée sous le commandement de Moreau; l'armée de Sambre-et-Meuse, toujours aux ordres de Jourdan, s'étendait vers le Rhin jusqu'à Cologne; l'armée du Rhin, cantonnée depuis Strasbourg jusqu'à Mayence, obéissait à Pichegru; Kléber, avec des forces chaque jour diminuées par la désertion ou l'indiscipline, faisait le siége de Mayence; un autre corps d'armée bloquait Luxembourg. Sur presque tous les points les arsenaux étaient dégarnis, l'artillerie manquait de chevaux, les remontes de la cavalerie laissaient beaucoup à désirer, et toutes les armées, officiers, sous-officiers, soldats, souffraient de la négligence du gouvernement et de l'incurie des administrations. Dans de pareilles conditions la campagne de 1795 fut loin d'être heureuse.

Deux batailles navales, livrées près de la Corse et près des îles d'Hyères, avaient été perdues. L'armée d'Italie, réduite à trente mille hommes devant soixante-dix mille Austro-Piémontais, après des combats multipliés dans la rivière de Gênes, avait évacué Vado, Finale, Loano, et s'était retirée sur la Taggia. Dans le Nord l'unique succès obtenu était la prise

de Luxembourg. Le blocus de Mayence continuait, mais les trahisons d'Aubry avaient forcé les armées du Rhin à rester dans une inaction complète pendant plus de six mois, faute de matériel pour passer le fleuve. L'Autriche avait là deux armées : l'une, commandée par Wurmser, devant l'Alsace ; l'autre, commandée par Clairfayt, sur le Mein. Toutes deux restaient immobiles, attendant l'effet des intrigues de l'intérieur, la première pour entrer en Alsace par Bâle, la seconde pour débloquer Mayence. L'armée de Sambre-et-Meuse passa le fleuve près de Dusseldorf (20 fructidor), le remonta par sa rive droite pendant douze jours, et arriva sur la Lahn avec le projet de se réunir à Pichegru, pour agir concentriquement avec lui entre le Mein et le Necker, séparer les deux armées autrichiennes et faire tomber Mayence. Mais Pichegru, homme d'argent et de débauches, croyait la république perdue ; il s'était laissé séduire par le prince de Condé, qui lui promit un monceau d'honneurs et de richesses sous condition qu'il livrerait Huningue et marcherait avec son armée sur Paris. Pendant qu'il marchandait sa trahison, il fut forcé, par la marche de Jourdan, de se mettre en mouvement ; il passa le fleuve, s'empara de Manheim sans résistance (5 complémentaire) ; mais, après ce coup de fortune, au lieu de pousser sur Heidelberg, point stratégique de la plus haute importance pour la séparation des armées autrichiennes, il exposa isolément et fit écraser deux de ses divisions pour favoriser la jonction des ennemis ; enfin il laissa Clairfayt s'emparer d'Heidelberg. Cependant Jourdan avait

bloqué Mayence par la rive droite; il se trouva alors isolé dans une position critique, avec une armée manquant de tout. Voyant Clairfayt qui allait le tourner par le Mein et la Nidda, il se mit en retraite et repassa le Rhin à Neuwied et Dusseldorf. Clairfayt traversa le fleuve à Mayence, tourna la ligne de blocus, la coupa en deux, et força ses débris à se jeter sur les armées de Jourdan et de Pichegru (7 brumaire). Celui-ci laissa neuf mille hommes dans Manheim, qui fut bientôt prise par Wurmser; il repassa le Rhin, abandonna sans résistance les lignes de la Spirebach et de la Queich, et se retira en désordre sur les lignes de Weissembourg. Alors, et pour se donner le temps de conclure sa trahison, il signa un armistice avec les Autrichiens; mais le gouvernement, qui soupçonnait ses menées, le destitua (1).

La Convention approchait ainsi du terme de sa mission : épuisée après trois ans d'efforts et de déchirements convulsifs, et bien qu'elle ne fût plus que l'ombre d'elle-même, elle avait conquis une place parmi les

(1) *Hist. des Français.* — Notre impartialité nous fait un devoir de placer ici quelques lignes extraites du livre de M. Poujoulat.

« Pichegru, dit cet écrivain, Pichegru, dont les préventions jalouses et les animosités ont dénaturé la physionomie historique, avait l'âme républicaine; sa démocratie était haute et pure, comme sa vertu. En voyant de près en 1795 les divers personnages de la république française, il fut frappé de tout ce qui leur manquait pour l'affermissement d'un gouvernement républicain; son patriotisme s'affligea de rencontrer des désordres, des vices et des crimes, au lieu des mœurs honnêtes et fortes sans lesquelles le règne de la liberté n'est qu'une dangereuse illusion. Les tristes mécomptes de Pichegru se changèrent en regrets monarchiques; il devint royaliste par désespoir. Le rôle de Monk lui apparut vaguement comme la seule ambition digne de lui. »

gouvernements réguliers; elle était entrée, par la victoire, dans le foyer domestique de l'Europe. Élue dans ces jours de crise où l'étranger campait sur la Marne, elle avait vu plus d'une fois l'invasion et la guerre civile resserrer le territoire soumis à ses lois; le fédéralisme lui avait enlevé un moment les départements du Calvados et de l'Eure; les Girondins avaient agité tout le pays entre les Pyrénées et Bordeaux; la chouannerie avait insurgé la Bretagne; les provinces de l'Ouest, entre l'Auvergne, la Loire et l'Océan, s'étaient armées en faveur de la monarchie; la guerre civile avait troublé le Vivarais et les Cévennes; Lyon, Toulon, Marseille avaient balancé pendant plusieurs mois l'ascendant et la puissance de la république; la France s'était vue entamée par l'ennemi du dehors en Alsace, en Lorraine, en Champagne, dans le Roussillon, sur la frontière du Nord; le peuple de Paris et les jacobins avaient plus d'une fois réduit la Convention nationale à ne commander qu'à l'étroite enceinte que bornent des deux côtés le jardin des Tuileries et le Carrousel; et cependant, au milieu de tant d'événements contraires et malgré de si rudes chocs, l'assemblée avait prévalu; elle avait écrasé ses ennemis du dedans, reconquis les villes rebelles, foudroyé les insurgés de toutes les causes, reculé les limites de la république jusqu'aux rives du Rhin, forcé l'Autriche à demander un armistice, et imposé à la moitié de l'Europe la douloureuse nécessité de son alliance et de son pardon.

Tout n'avait pas été crime ou bataille dans son passé. Si trop souvent elle avait prêté la puissance de

ses décrets aux progrès de l'athéisme et de la corruption, elle avait parfois doté la France d'institutions utiles et fécondes. Sur le rapport de ses comités d'Instruction publique, elle avait donné une organisation nouvelle au *Muséum;* par une autre loi elle avait adopté le télégraphe et généreusement récompensé l'auteur de cette découverte; elle avait commencé la discussion d'un nouveau Code civil, présenté par Cambacérès au nom du comité de Législation. Un jour elle avait consacré le droit de propriété littéraire; plus tard elle avait établi un Institut national de Musique; on lui devait la suppression des loteries, l'abolition de l'esclavage décrétée, au moins en principe; la création du Conservatoire des Arts et Métiers, l'introduction du travail dans les maisons d'arrêt, la fondation de l'École normale, une loi sur l'instruction primaire; l'organisation de trois grandes écoles de médecine, à Paris, à Montpellier, à Strasbourg; la création des écoles centrales instituées dans chaque département; enfin, la formation de l'École polytechnique, puissante institution que l'Europe nous envie. Qu'est-il besoin de rappeler la nouvelle organisation des poids et mesures? Nous nous bornerons à ajouter qu'avant de se séparer, et de léguer à la France le souvenir de sa longue et terrible histoire, la Convention créa l'Institut national, et reconstitua, avec des formes et sous des dénominations nouvelles, les académies illustres autrefois fondées par le génie de Richelieu.

La Convention avait interdit l'exercice public du culte; elle avait maintenu les lois précédemment ren-

dues contre les prêtres fidèles; mais, en consacrant ces décrets honteux, elle avait mis peu de zèle et de rigueur à les faire exécuter. Les catholiques commençaient donc à se rassembler, à faire célébrer dans l'intérieur des maisons, mais désormais sans crainte, les saints mystères, trop longtemps interrompus par l'espionnage ou l'échafaud ; le culte privé était toléré, il était libre, mais l'État ne voulait ni le reconnaître, ni payer ses ministres; les églises étaient toujours changées en casernes, en arsenaux, en magasins d'habillements ou de vivres. Quant aux biens nationaux, confisqués sur l'Église, sur la noblesse émigrée, sur les victimes, la plus grande partie de ces domaines était demeurée au pouvoir du gouvernement et des nouveaux acquéreurs. Pour la valeur de quelques centaines de francs, représentant des sommes énormes en papier-monnaie, on devenait propriétaire des châteaux, des parcs, des abbayes, des terres arables et des vastes forêts qui appartenaient à l'État. Les hommes délicats et probes reculaient devant ce facile moyen de s'enrichir, mais la masse des gens cupides et des spéculateurs hardis s'établissait sur ces terres et prenait possession de ces tristes conquêtes. La Révolution, en distribuant ainsi au hasard les dépouilles opimes de la monarchie et de la féodalité, savait bien qu'elle attachait, et pour toujours, à sa cause les nouveaux colons, les nouveaux propriétaires.

Sur le point de résigner ses pouvoirs, et pressée par les passions réactionnaires, isolée entre le jacobinisme et le royalisme, la Convention, sur le rapport d'une commission de onze membres depuis longtemps

choisis pour élaborer ce travail, discuta et adopta la constitution nouvelle promise à la France. La Convention, a-t-on dit, éprouvait à cette époque le besoin d'organiser le pouvoir et de rasseoir le peuple, à la différence de la première assemblée, qui, par sa situation, n'avait ressenti que le besoin d'affaiblir la royauté et de remuer la nation. Si ce fut là le problème que se proposa la Convention, on peut croire, à en juger par son œuvre, qu'elle n'était point encore arrivée à la maturité d'esprit nécessaire pour le résoudre. Le principal rédacteur de ce code politique fut Daunou, ancien prêtre de l'Oratoire, et l'un des soixante-treize députés du côté droit dont les pouvoirs avaient été suspendus après le 31 mai. C'était un républicain modéré, mais un ennemi ardent de la foi qu'il avait apostasiée.

La nouvelle constitution organisait le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, le pouvoir administratif, le pouvoir judiciaire. Au lieu de reconnaître que l'œuvre de l'Assemblée constituante avait péri par l'avilissement légal du chef de l'État, la Convention n'épargna rien de ce qui pouvait amoindrir, neutraliser, rendre impuissants les magistrats qu'elle allait préposer à la tête du gouvernement de la république; elle confia le pouvoir exécutif à un *directoire* composé de cinq membres nommés par le corps législatif et renouvelés chaque année par cinquième; elle interdit à ce directoire le droit de proposer ou de repousser les lois; elle lui défendit, et à chacun de ses membres, de commander la force armée, soit pour rétablir l'ordre, soit contre les ennemis du dehors; elle

ne lui laissa que le droit de nommer les ministres, les généraux, les receveurs des finances, les principaux agents du trésor et quelques fonctionnaires subalternes. Puis, après l'avoir destitué de toute initiative, de toute puissance matérielle et morale, elle le déclara responsable et l'investit du droit de faire exécuter les lois et de pourvoir à la sûreté intérieure et extérieure de l'État : c'était donner au gouvernement un moteur sans dignité et sans énergie. Mais la crainte de la royauté et de la tyrannie préoccupait à ce point l'assemblée qu'elle recula d'effroi devant toute autre combinaison, telle que la nomination d'un président ou de deux consuls, réminiscence des États-Unis et de la république romaine. Le pouvoir législatif fut confié à deux assemblées électives : l'une, appelée le *conseil des Cinq-Cents* et composée de députés qui pouvaient être élus à l'âge de vingt-cinq ans, rédigeait et proposait les lois; l'autre assemblée, appelée le conseil des *Anciens,* et dont les membres devaient avoir au moins quarante ans, être mariés ou veufs. Les conseils étaient élus pour trois ans et renouvelés par tiers chaque année. Le conseil des Cinq-Cents avait la préparation des lois ; le conseil des Anciens les sanctionnait ou les repoussait. Le conseil des Anciens pouvait faire changer la résidence du corps législatif et soustraire ainsi la représentation nationale aux menaces et aux dangers d'un soulèvement populaire. La base des pouvoirs publics et de la puissance législative étant l'élection, l'exercice du droit électoral était combiné de telle sorte que les citoyens de chaque canton, âgés de plus de vingt ans, et réunis en assemblées primaires, éli-

saient au scrutin secret des électeurs de second degré ; ils les choisissaient, en nombre déterminé, parmi les citoyens âgés de vingt-cinq ans révolus, propriétaires ou usufruitiers d'un bien dont la valeur, selon les localités, variait de cent cinquante à deux cents journées de travail. Les électeurs désignés par les assemblées primaires se réunissaient ensuite en *assemblées électorales* de second degré, et nommaient, à la majorité absolue, les membres du corps législatif, les membres du tribunal de cassation, les fonctionnaires administratifs et judiciaires de l'ordre supérieur. Les juges de paix et les administrations municipales d'un ordre inférieur étaient élus par les assemblées primaires.

Dans chaque département il y avait une administration centrale, des administrations municipales, un tribunal civil, un tribunal criminel et plusieurs tribunaux correctionnels. On avait maintenu l'institution du jury. La loi ne reconnaissait point les vœux religieux ; la liberté de la presse était garantie, sauf l'action répressive des lois ; il n'y avait ni maîtrise, ni jurande, ni limitation à la liberté de l'industrie et des arts ; la liberté individuelle était protégée par les lois ; le droit d'association était subordonné au contrôle des magistrats ; les émigrés étaient déclarés à jamais bannis, leurs biens irrévocablement confisqués ; il était interdit au pouvoir législatif d'adoucir par des lois nouvelles les dispositions autrefois décrétées contre cette classe de citoyens. Nul ne pouvait être empêché d'exercer son culte, *en se conformant aux lois,* mais la république ne salariait les ministres d'aucune reli-

gion ; aucune réunion se qualifiant de *société populaire* ne pouvait se former, tenir des séances publiques et avoir un bureau.

Telle fut la loi organique qui, de sa date, prit le nom de *Constitution de l'an III* et fut soumise à l'acceptation des assemblées primaires. La France était d'ailleurs assez lasse de théories et de constitutions ; elle croyait peu à la durée de la loi nouvelle et ne se souciait guère de l'entraver. Pour la réveiller de sa torpeur et pour raviver énergiquement toutes les passions politiques, il fallait que la Convention osât davantage : la Convention osa.

Il s'agissait de la prochaine organisation des deux *conseils* législatifs. Dans l'état où se trouvait l'opinion publique, profondément irritée contre la Montagne et les terroristes, il était certain que les élections ne pouvaient qu'amener des majorités contre-révolutionnaires ; la Convention le prévit, et décida que les deux tiers des conseils seraient, pour la première année, composés de ses propres membres. On cria à la tyrannie ; le parti royaliste souleva le peuple et concentra à Paris la plus grande partie des hommes dont il pouvait disposer. Les sections entre lesquelles la population de la capitale était distribuée secondèrent avec activité ce mouvement antirépublicain. Il ne s'agissait de rien moins que de détruire la Convention et de livrer le pouvoir aux partisans du régime aboli le 10 août. Les royalistes, déterminés à en appeler aux armes, mandèrent à Paris des émigrés, des chefs vendéens, des Chouans, et tous les hommes d'action dont ce parti pouvait disposer. La Convention ainsi

menacée appela à elle les jacobins, les anciens agents de la Terreur, les officiers destitués, leur donna des armes et en forma un bataillon dit des Patriotes de 89. Aussitôt les sections crièrent au retour des suppôts de Robespierre; elles firent une proclamation où elles déclarèrent qu'elles cessaient d'obéir aux ordres de l'assemblée; elles sommèrent les citoyens de prendre les armes. La Convention se mit en permanence, et les comités ordonnèrent à Menou, général de l'armée de l'intérieur, de désarmer la section Lepelletier, centre de tout le mouvement. Celui-ci marcha avec trois ou quatre mille hommes sur le couvent des Filles-Saint-Thomas, où siégeait le comité insurrectionnel; mais, comme il partageait les opinions des Parisiens, au lieu d'employer la force il négocia, et, sur la simple promesse que les sectionnaires se disperseraient, il fit retirer ses troupes. La section resta assemblée, et cette victoire facile fit croire aux Parisiens qu'il suffirait d'une démonstration hostile pour détrôner la Convention. Mais les comités avaient destitué Menou, et ils nommèrent à sa place le général Barras, en faveur duquel parlaient les souvenirs du 9 thermidor. Barras accepta, et, voulant se donner pour lieutenant un homme d'action qui eût sa fortune à faire, il choisit Bonaparte, qui, depuis sa destitution, avait été employé par les successeurs d'Aubry dans la direction des opérations militaires. Sur-le-champ le jeune général se mit à l'œuvre; il n'avait que cinq à six mille hommes, quinze cents patriotes, un millier de gendarmes ou citoyens des faubourgs; il fit venir du camp des Sablons trente canons qui devaient jouer le

principal rôle, puisque les Parisiens n'avaient pas d'artillerie. L'heure pressait; il importait de prendre une résolution vigoureuse, et on n'avait pas beaucoup de temps à perdre.

Les sections royalistes pouvaient disposer de quarante mille hommes ; la Convention en comptait à peine huit mille réunis pour sa défense, mais ceux-là étaient disciplinés et aguerris. Dans la matinée du 13 vendémiaire on disposa tout pour la prochaine bataille. En tête des royalistes marchaient les généraux Danican et Duhoux, l'ex-garde du corps Lafond et le comte de Maulevrier. Le général Bonaparte avait établi sa principale ligne de défense sur le côté gauche des Tuileries, le long de la rivière, depuis le Pont-Neuf jusqu'au pont de la Révolution (le pont Louis XVI). Sur le côté droit il avait fait occuper la rue Saint-Honoré et toutes les rues qui y aboutissent, depuis le Louvre jusqu'au Pont-Tournant. Le Louvre, le jardin de l'Infante, le Carrousel étaient garnis de canons.

Entre deux et trois heures de l'après-midi les insurgés enlevèrent le Pont-Neuf, et le général Carteaux, chargé de garder ce poste avec quatre cents hommes, se replia sur le Louvre sans combattre. Le général Danican, au nom des royalistes, somma la Convention de désarmer les jacobins et de rapporter les décrets des 5 et 13 fructidor. Le parlementaire, amené devant les comités, leur fit entendre un langage hardi. On s'occupait de désigner vingt-quatre parlementaires pour aller négocier avec les rebelles, lorsque Danican, ne recevant point de réponse, com-

mença l'attaque. Après une heure de combat la victoire semblait indécise; la Convention était solidement gardée, mais les royalistes avaient pénétré dans les rues Saint-Honoré et de Rohan. En ce moment une formidable colonne d'insurgés venait de déboucher par la rue de Thionville, le quai Voltaire et le Pont-Royal; Bonaparte accourut et fit tirer sur elle à mitraille. En peu d'instants cette colonne fut foudroyée de face, écharpée sur ses flancs; la mitraille écrasa ensuite les assaillants du côté du Louvre, sur le Carrousel, dans la rue de la Loi (Richelieu). Les insurgés firent de nouveaux efforts vers la place Vendôme et le Palais-Égalité; ils furent partout vaincus; ils se retranchèrent dans le théâtre de la République (Théâtre-Français) et vers l'Oratoire; ils dépavèrent quelques rues et commencèrent à construire des barricades. Barras fit enlever à la baïonnette une barricade élevée à la barrière des Sergents; il donna ordre de tirer sur ceux qui remuaient les pavés. Instruit que des pièces de canon étaient envoyées aux insurgés par la commune de Saint-Germain, il prescrivit à un détachement de cavalerie de s'en emparer et de désarmer ceux qui l'escortaient. A sept heures du soir les troupes de la Convention étaient victorieuses sur tous les points : la terreur régnait dans Paris.

L'assemblée, pour la première fois, usa modérément de la victoire : elle sentait que Paris vaincu n'est point un ennemi vulgaire. Trois commissions militaires furent nommées, mais elles ne condamnèrent que des contumaces, qui se présentèrent plus tard devant le tribunal criminel du département et furent

acquittés. Tous ceux qui s'étaient le plus gravement compromis purent sortir de Paris avec une facilité extrême; l'autorité ferma les yeux et ne voulut ni les rechercher ni les découvrir. Deux chefs royalistes furent fusillés; quelques représentants, membres du parti thermidorien, furent emprisonnés. On renouvela d'ailleurs toutes les lois de proscription rendues contre les nobles et les prêtres.

Au moment d'abdiquer, la Convention réunit à la république et divisa en départements le territoire belge, l'ancien Palatinat, la régence de Trèves, le pays de Liége, le Luxembourg, le pays de Juliers, l'électorat de Cologne, les provinces de Clèves et de Gueldre, l'électorat de Mayence, le duché de Deux-Ponts, les évêchés de Worms et de Spire, le duché de Limbourg, le Hainaut, la Flandre autrichienne et tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin jusqu'aux frontières de la république batave. La France, retrouvant les limites de l'ancienne Gaule, vit avec orgueil son vaste territoire distribué en plus de cent départements; les armées avaient dignement payé à la patrie leur dette de sang et de gloire.

Le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) Barras se démit des fonctions de général en chef de l'armée de l'intérieur, mais le commandement de la division de Paris demeura confié au général Bonaparte. Ce jour-là la Convention nationale rendit un décret célèbre, aux termes duquel la peine de mort devait être abolie en France à dater de la paix générale; par la même loi la place de la Révolution fut appelée place de la Concorde; une amnistie générale fut accordée à tous

les individus poursuivis, détenus, mis en jugement pour crimes ou délits politiques; on se borna à excepter de cette grâce les personnes accusées d'avoir pris part à l'insurrection du 13 vendémiaire, les prêtres déportés, les fabricateurs de faux assignats, les émigrés, qu'ils fussent ou non rentrés sur le territoire de la république, et avec eux Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère. Il était deux heures et demie; un membre de l'assemblée se prit à dire : *Quelle heure est-il?* Un de ses collègues lui répondit : *L'heure de la justice.* D'autres ajoutèrent : *L'heure de la Constitution.* Alors Génissieux (de l'Isère), qui était assis au fauteuil du président, agita sa sonnette et prononça ces mots d'une voix grave: « La Convention nationale déclare que sa mission est « remplie et que sa session est terminée. » Au même instant le cri de *Vive la république!* éclata de toutes parts et la séance fut levée. Après trois ans de luttes et de tempêtes la Convention cessait de gouverner la France.

Tantôt elle avait conduit la Révolution, tantôt elle s'était laissée traîner à la remorque de l'émeute et des clubs, mais toujours elle s'était montrée, dans de colossales proportions, puissante et terrible, implacable et criminelle, intelligente et aveugle. Durant les deux tiers de son existence elle ne fut bien souvent que l'instrument du jacobinisme, et alors elle représentait les intérêts destructeurs, les instinct subversifs, les détestables passions de l'anarchie. Jacobins et Montagnards, dominant ou détruisant toutes les factions contraires, et ne voyant partout que des en-

nemis ou des traîtres, n'eurent d'autre argument, d'autre moyen de combattre que l'échafaud et la mort. Dans cet épouvantable système, qui fauchait toutes les têtes et toutes les résistances, il s'agissait de condenser toutes les forces actives du pays et de les faire tendre vers un même but. Quiconque agissait dans ce sens était absous par le jacobinisme ; on ne lui demandait point compte du sang innocent, de l'immoralité érigée en loi, de l'athéisme formulé en dogme, de tout ce qu'il y avait d'abominable et de tyrannique dans les moyens ; on se bornait à calculer ce qu'il avait apporté pour sa part d'énergie à l'idée de la Terreur; on regardait comme juste et légitime une fureur devant laquelle toute opposition tremblait et mourait. La Convention fut emportée par ce mouvement de la Révolution ; elle se vit forcée de s'y associer, sous peine d'être broyée. Le 21 janvier elle sacrifia Louis XVI par peur; au 31 mai, assiégée et vaincue, elle se vit contrainte de proscrire l'élite de ses chefs, les Girondins, les derniers représentants de la résistance et de la pitié. Plus tard elle livra au bourreau le parti de Danton et de Camille Desmoulins, qui avait osé s'arrêter avant l'expiation ou la victoire. Au milieu de ses convulsions elle fit disparaître la faction des cordeliers et le parti d'Hébert, parce qu'en exagérant la Terreur jusqu'au délire ils tendaient à l'affaiblir et à la compromettre. Au 22 prairial, terrifiée par l'ascendant de Robespierre, elle se courba elle-même pour un moment, et tout entière, sous le couteau. Puis, quand l'étranger eut été vaincu, quand le 9 thermidor eut vu s'abîmer

dans le sang le régime qui vivait par le sang, il fallut entreprendre d'organiser. Ce rôle appartenait aux théoriciens, aux proscrits du 31 mai. Descendue jusqu'à ces proportions secondaires, livrée aux révolutionnaires subalternes, la Convention s'éteignit lentement, sans éclat, à peine réveillée par le double bruit des fusillades de Quiberon et de la mitraille de vendémiaire.

Comme ces *fléaux de Dieu* à qui il a été donné de châtier le monde, de noyer les peuples dans le sang, et de concourir malgré eux à la régénération de l'ordre social, la Convention servit d'instrument involontaire à cette Providence qu'elle osait blasphémer ou méconnaître.

La royauté avait à expier plusieurs siècles de fautes, elle avait à rendre compte à Dieu du long exercice de son pouvoir, et le châtiment tomba sur Louis XVI, roi honnête et ami du peuple, afin qu'il fût bien évident aux yeux de tous que Dieu humiliait la royauté, et non un coupable. L'infortunée Marie-Antoinette, madame Élisabeth, madame de Lamballe, et tant d'autres victimes généreuses et pures, versèrent leur sang afin qu'il plût à Dieu de pardonner à la France les scandales des vieux adultères royaux, dont l'opprobre avait été pour beaucoup dans la corruption du peuple. La noblesse de France, purifiée par l'échafaud, paya pour ses ancêtres, pour les débauches de la Régence, pour l'ignominie des complaisants de Louis XV. La persécution, l'exil et la hache, en frappant l'élite des prêtres, ravivèrent la foi par le martyre, et rendirent au clergé de France cette sainte

autorité que le relâchement des mœurs et de la discipline n'avait que trop altérée.

Or Dieu aime la France. Au milieu des égarements de notre patrie Dieu n'oublie pas ses desseins sur elle. Comme il l'a placée à l'avant-garde des peuples pour frayer leur marche, il la châtie, mais il la conserve. Sous ce rapport la Convention fut à son insu un rouage utile. La Montagne triompha des rois étrangers; elle sauva le territoire que l'émigration ou la Gironde auraient compromis; elle imprima à la France une impulsion universelle et formidable qui la fit peser tout entière dans les camps et sur l'ennemi. Mettez à sa place un pouvoir scrupuleux, un gouvernement modéré, des chefs timidement soumis aux lois, des hommes qui auraient compté sur le lendemain, et la France se serait trouvée faible, vaincue, démembrée. Chaque résistance tentée au dedans aurait attiré à elle une part de la force centrale et diminué d'autant la possibilité de vaincre l'ennemi du dehors; les armées n'auraient point voulu concourir à un plan commun; les généraux auraient perdu un temps précieux en manœuvres, en combinaisons fausses; ils auraient été battus en détail. Le comité de Salut public, émané de la Montagne, ne laissa point ces chances à l'étranger; la république prévalut, et l'intégrité de la France fut préservée. C'est le seul trophée de la Convention, mais il est grand.

Hâtons-nous de dire qu'il ne l'absout pas; si le Dieu des armées lui permit de vaincre, s'il fit servir la fureur du méchant à l'accomplissement de ses desseins, l'opprobre ne doit pas moins retomber sur le

coupable. Malheur à ceux qui répandirent le sang innocent et portèrent une main sacrilége sur les vases du sanctuaire! Parce qu'il a plu à Dieu de tromper leurs espérances et de se jouer de leurs efforts, ils n'ont pas le droit de se croire exempts de crime (1).

Résumons cette esquise des travaux et des œuvres de la Convention en citant ici les considérations qui ont pour elles le grand nom et la grande autorité du comte de Maistre.

« Le gouvernement révolutionnaire endurcissait « l'âme des Français en la trempant dans le sang; il « exaspérait l'esprit des soldats et doublait leurs for- « ces par un désespoir féroce et un mépris de la vie « qui tenaient de la rage. L'horreur des échafauds, « poussant les citoyens aux frontières, alimentait la « force extérieure à mesure qu'elle anéantissait jusqu'à « la moindre résistance dans l'intérieur. Toutes les « vies, toutes les richesses, tous les pouvoirs étaient « dans les mains du pouvoir révolutionnaire, et ce « monstre de puissance, ivre de sang et de succès, « phénomène épouvantable qu'on n'avait jamais vu « et que sans doute on ne reverra jamais, était tout « à la fois un châtiment épouvantable pour les Fran- « çais et un moyen de sauver la France.

« Que demandaient les royalistes lorsqu'ils deman- « daient une contre-révolution telle qu'ils l'imagi- « naient, c'est-à-dire faite brusquement et par la « force? Ils demandaient la conquête de la France;

(1) *Histoire de la Révolution française*, par Amédée Gabourd, chez J. Lecoffre et Cie ; Paris, 1859, 2e édition.

« ils demandaient donc sa division, l'anéantissement
« de son influence et l'avilissement de son roi, c'est-
« à-dire des massacres de trois siècles peut-être, suite
« infaillible d'une rupture d'équilibre. Mais nos ne-
« veux, qui s'embarrasseront très-peu de nos souf-
« frances et qui danseront sur nos tombeaux, riront
« de notre ignorance actuelle; ils se consoleront ai-
« sément des excès que nous avons vus, et qui au-
« ront conservé l'intégrité du plus beau royaume qui
« soit sous le ciel. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONSTITUTION DE L'AN III.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

§ I. Première période du gouvernement directorial. — Constitution de l'an III. — Campagnes d'Italie et d'Allemagne. — Gracchus Baboeuf. — 18 fructidor.

Nous allons résumer le souvenir d'une époque durant laquelle la corruption politique remplaça bien souvent le crime ; alors l'intrigue se substitua à la violence : on acheta les consciences au lieu de tuer les hommes ; alors l'avarice, la perversité, le luxe, la licence effrénée des mœurs furent autant de moyens de gouvernement. Si l'on envisage cette période sous le rapport de l'administration et des luttes intérieures, elle ne fut qu'une honteuse saturnale ; mais l'honneur français s'était réfugié dans nos armées : les soldats et les généraux qui combattaient sur nos frontières pour l'indépendance du pays rappelaient, par leur courage, leur dévouement, leur discipline et leur patience, tout ce qu'on savait de la vertu antique des phalanges de Sparte et de Rome.

Le 5 brumaire an IV (27 octobre 1795) était le jour fixé pour la mise en vigueur de la constitution directoriale. Ce jour-là les deux tiers de la Conven-

tion conservés au corps législatif se réunirent au tiers nouvellement élu par les assemblées électorales, se divisèrent en deux conseils, se constituèrent, et procédèrent ensuite à la nomination des cinq directeurs du pouvoir exécutif. D'après le mécanisme politique nouvellement introduit, le conseil des Cinq-Cents devait présenter au conseil des Anciens une liste de cinquante candidats pris entre les plus dignes, et dans le nombre desquels le conseil des Anciens avait à choisir lui-même les cinq membres du Directoire. Quoique existant à peine depuis quelques heures, le conseil des Cinq-Cents était vieux par la ruse et le machiavélisme; il dressa une liste de cinquante noms parmi lesquels il ne s'en trouvait que cinq qui eussent figuré aux affaires et brillé par des services rendus à la Révolution; les quarante-cinq autres appartenaient à des individus obscurs, inconnus, sans gloire, et auxquels il ne pouvait être sérieusement question de remettre la puissance exécutive. Par cette manœuvre déloyale le conseil des Cinq-Cents forçait la main au conseil des Anciens; il circonscrivait ses choix et élisait lui-même, sans contrôle, les cinq membres du Directoire. Le texte de la loi était respecté, tandis que le sens en était outrageusement méconnu. Il ne resta autre chose à faire au conseil des Anciens que de se plaindre, et de se résigner à proclamer directeurs les cinq candidats placés en tête de la liste. Comme on pouvait s'y attendre, ils avaient tous donné à la Révolution un gage criminel en votant la mort de Louis XVI : c'étaient Larévellière-Lépeaux, Sieyès, Rewbell, Letourneur (de la

Manche) et Barras. Soit timidité, soit orgueil, Sieyès refusa de faire partie du Directoire et fut remplacé par le régicide Carnot. Bien que choisis parmi les notabilités républicaines, les cinq directeurs attestaient par leur présence au pouvoir l'amoindrissement des partis et des hommes.

Les directeurs répartirent entre eux les affaires générales : Carnot eut la guerre; Letourneur (de la Manche) fut chargé d'organiser la marine; Larévellière-Lépeaux, à raison de ses tendances philosophiques, fut préposé à l'instruction publique, à la morale, au commerce, à l'industrie, aux sciences; Rewbell eut dans ses attributions toutes les affaires étrangères; on confia la police à Barras. Il fut convenu que toutes les questions importantes seraient discutées en conseil. Le jour même où les directeurs entrèrent au Luxembourg pour y exercer officiellement le pouvoir exécutif, on arrangea assez adroitement une de ces comédies politiques dont l'effet est toujours certain. Il ne se trouva pas un meuble dans le palais; les cinq chefs du gouvernement se virent réduits à emprunter au concierge quelques chaises de paille et une petite table rongée de vétusté. L'un d'eux avait eu la précaution d'apporter avec lui une écritoire à calumet. Le Directoire se procura une feuille de papier, et sur-le-champ il annonça, par un message aux deux conseils législatifs, qu'il était définitivement constitué. Sous cet étalage de misère apparente on sentait percer l'orgueil et l'hypocrisie.

Le conseil des Cinq-Cents siégeait au Manége, dans le local autrefois affecté aux travaux de l'Assemblée

constituante. Les Anciens tenaient séance au palais des Tuileries. Ces députés, pour rehausser aux yeux de la multitude la dignité de leurs fonctions, portaient un costume dont la forme grecque et romaine était assez ridiculement alliée aux modes françaises de l'an IV. Par-dessus le pantalon et le justaucorps modernes ils revêtaient une tunique et un manteau ornés de broderies. Chez les Cinq-Cents la tunique était blanche, le manteau écarlate; les Anciens portaient la tunique bleue et le manteau blanc. Les directeurs, en grand costume, revêtaient un habit bleu à revers richement brodé d'or, et, par-dessus, un large manteau nacarat; pour coiffure ils avaient un chapeau rond, orné d'un panache.

Les finances étaient épuisées; le trésor n'avait ni papier ni argent monnayé; il fallait fabriquer le matin les assignats qui devaient servir aux dépenses de la journée. On en avait confectionné pour plus de vingt-sept milliards; mais ces énormes valeurs nominales se réduisaient à presque rien, tant elles étaient discréditées par l'agiotage, la contrefaçon et la défiance publique. Un millier de francs en assignats servait à peine à acquitter le port d'une lettre. C'est avec de telles ressources qu'il fallait faire la guerre à l'Europe et à la Vendée.

Le premier acte du Directoire fut de demander des fonds aux conseils législatifs. On émit trois milliards d'assignats, qui représentaient vingt millions de monnaie réelle. Le conseil des Cinq-Cents vota, en matière de finances, et le conseil des Anciens rejeta des projets qui ne remédiaient à rien. Les jacobins

s'indignaient qu'on n'eût pas recours aux bons et infaillibles moyens de 1793; ils accusaient la mollesse du Directoire, qui ne coupait pas des têtes pour avoir de l'or. Les patriotes du 13 vendémiaire, enrégimentés sous le nom de *légion de Police*, murmuraient contre tant de modération. La queue de Robespierre s'agitait et cherchait à ressaisir une puissance perdue; elle essaya ses forces dans un club au Panthéon. Bonaparte, placé à la tête de l'armée de l'intérieur, et la garde constitutionnelle protégeaient le Directoire, mais sur le champ de bataille des opinions le gouvernement trouvait peu de défenseurs; les restes du jacobinisme avaient une presse qui le harcelait; le royalisme renaissant, expression ardente et passionnée d'une société lasse de l'anarchie, lançait contre le Directoire un déluge de traits, aux grands applaudissements du public.

La crise financière paralysait ce gouvernement déjà énervé par la constitution de l'an III. Il fallait sortir de cette situation difficile. Il était évident que la Révolution ne pouvait plus songer à se créer des ressources en émettant des assignats. Que devait-on faire pour prolonger la mise en circulation du papier-monnaie? Sans nul doute on ne pouvait en venir là qu'en donnant plus de certitude et plus de validité au gage des créanciers de l'État. Or, les assignats étant réduits à une valeur réelle qui s'élevait à peine au centième, parfois au deux-centième, de la valeur officielle et fictive, les vingt milliards de papier-monnaie ne représentaient guère que cent cinquante millions en numéraire; ils n'étaient pas cotés autrement dans

les transactions ordinaires de la vie. Le gouvernement pouvait se borner à constater le fait et à démonétiser sur-le-champ les assignats mis en circulation, sauf à rembourser les détenteurs de ce papier en leur fournissant une hypothèque sérieuse et certaine sur des valeurs en biens nationaux. Avec deux cents millions de biens nationaux on pouvait mener à terme l'opération du remboursement, et les biens nationaux provenant des confiscations et des spoliations révolutionnaires dépassaient la somme de sept milliards. Alors même qu'on eût affecté à ce remboursement forcé quatre cents millions de propriétés domaniales, afin de tenir compte aux détenteurs d'assignats de la difficulté et des lenteurs de la vente ou du morcellement des biens destinés à leur servir de gage, on aurait pu délivrer la France d'une masse incalculable de monnaie fictive et faire rentrer dans la circulation les espèces d'or et d'argent, qui avaient peur. La multitude, il est vrai, aurait crié à la banqueroute; mais, en se plaçant au point de vue de la Révolution, ce reproche n'aurait été ni fondé ni sérieux. La banqueroute, si l'on pouvait qualifier ainsi la démonétisation de l'assignat, devait atteindre tout le monde, et une banqueroute qui frappe le pays tout entier sans profiter à personne ne mérite pas ce nom; ce n'est qu'une crise financière, une calamité regrettable, et rien de plus. Les faits dominaient d'ailleurs la fiction. Puisque les assignats, cotés à la bourse et dans les marchés, n'étaient plus acceptés que pour le centième de leur valeur nominale, de quel droit aurait-on refusé à l'État de les lui céder

pour une valeur réelle de plus de deux centièmes de la valeur fictive? Les intérêts de l'État n'étaient-ils pas ceux du pays lui-même et de chaque citoyen en particulier? Et si le pays ne permettait pas à son gouvernement d'opérer un remboursement opportun, sérieux et facile à admettre, n'était-ce pas que le pays, en prolongeant indéfiniment une situation impossible, allait lui-même réduire à néant la valeur du papier-monnaie et prendre l'initiative d'une banqueroute bien autrement désastreuse? Ces idées nous paraissent simples; mais le moment n'était pas encore venu de les faire accepter: on recula devant une nécessité démontrée, on eut recours à des expédients dilatoires qui retardèrent la prétendue banqueroute, et ne purent l'empêcher dans un très-prochain avenir.

Il fallait 1,500 millions pour les dépenses de l'année courante; il fut décrété: 1° que l'impôt foncier serait payé moitié en denrées, moitié en assignats réduits au dixième; les douanes, moitié en assignats réduits, moitié en numéraire; l'arriéré des contributions depuis cinq ans, estimé à 13 milliards, en assignats au pair; 2° qu'il serait emprunté à des capitalistes, en leur donnant des cédules portant hypothèque spéciale sur certains biens nationaux; 3° qu'il serait levé sur les classes riches un emprunt forcé de 600 millions, percevables en valeurs réelles, c'est-à-dire en numéraire et en assignats réduits au centième de leur titre; de sorte que 20 milliards de papier pouvaient rentrer à l'État pour 200 millions et qu'il devenait possible d'émettre des assignats nouveaux auxquels l'absorption des anciens donnerait du crédit.

Ces divers moyens ne produisirent que des résultats très-lents, surtout le dernier, qui excita de vives clameurs; aussi le Directoire dut-il, en attendant, émettre encore 25 milliards d'assignats pour avoir 200 millions réels. Le papier ne valait plus que les deux centièmes de son titre; tout le monde le refusait : ouvriers, propriétaires, rentiers ne voulaient plus être payés qu'en numéraire. Alors le gouvernement imagina de remplacer l'assignat par des *mandats* territoriaux, qui représenteraient une valeur fixe de biens nationaux, et sur la présentation desquels ces biens devaient être délivrés, sans enchère, pour un prix égal à vingt-deux fois le revenu. C'était une réimpression des assignats avec un chiffre moindre et une valeur déterminée par rapport aux biens. On en créa pour 2 milliards 400 millions, et l'on se servit du tiers de cette somme pour retirer tous les assignats. Le chiffre des émissions s'élevait à 45 milliards, sur lesquels il en restait en circulation 24; on réduisit ces 24 milliards au trentième de leur valeur, c'est-à-dire à 800 millions, lesquels furent échangés contre 800 millions de mandats. La planche aux assignats fut brisée.

Le Directoire, placé entre les républicains et les royalistes, cherchait à gouverner pacifiquement et sans bruit; avant tout il voulait gagner du temps et faire prendre racine aux institutions nouvelles. Très-sincèrement voué à la cause révolutionnaire, il s'efforçait de résoudre le problème de neutraliser les opinions extrêmes l'une par l'autre; il avait donc imaginé un système de bascule qui consistait à donner

alternativement à chacun des deux partis des semblants de faveur ou des satisfactions sans portée, qui devaient leur permettre d'attendre. Sans avoir demandé aux conseils l'abolition des lois qui interdisaient les sociétés populaires et les clubs, il tolérait que les jacobins commençassent de nouveau à se réunir; il s'imaginait que la recrudescence du jacobinisme tiendrait en échec la ferveur royaliste, que beaucoup d'assemblées électorales avaient laissé apercevoir. Les jacobins se rassemblèrent donc de nouveau, sous l'œil du gouvernement, dans un local voisin de l'église Sainte-Geneviève, et leur société, spontanément reconstituée, prit le nom de club du Panthéon. De leur côté les royalistes organisèrent des clubs qui, pour le moment, eurent peu de crédit et d'importance.

Le Directoire mena à terme une négociation poursuivie secrètement avec l'Autriche; elle avait pour but d'échanger Madame Royale, fille de Louis XVI, contre l'ancien ministre de la guerre Beurnonville et les députés Quinette, Bancal, Camus et Lamarque (les uns et les autres livrés par Dumouriez aux armées du prince de Cobourg), contre le député Drouet, l'ancien maître de postes de Varennes, fait prisonnier à l'armée du Nord, et, en outre, contre les citoyens Maret et Sémonville, agents diplomatiques de la propagande, tous deux arrêtés en pays étranger, au mépris du droit des gens. La jeune princesse survivait seule aux captifs de la tour du Temple; elle ignorait encore la mort de sa mère et de sa tante. Jusqu'au 9 thermidor elle avait été soumise aux traitements

les plus durs et au régime le plus grossier ; plus tard on commença à lui témoigner quelque pitié, sans jamais se relâcher envers elle de la sévérité des règlements, sans lui permettre de revoir son frère, sans répondre aux questions pressantes qu'elle ne cessait d'adresser dans le but de connaître la destinée de Marie-Antoinette et de Madame Élisabeth. La petite-fille de Marie-Thérèse, à peine âgée de dix-sept ans, se montrait digne de la maison de Bourbon et de la maison de Lorraine ; elle ne daignait parler à aucun de ses persécuteurs, et, quand on lui faisait officiellement subir des interrogatoires, ses réponses brèves déconcertaient l'insolence aussi bien que la curiosité. Lorsque les ratifications eurent été échangées de part et d'autre, Madame Royale fut remise aux envoyés de l'Autriche, et reçut sur la terre étrangère les honneurs dus à son rang (5 nivôse an IV — 26 décembre 1795).

Le Directoire, énergiquement secondé par les armées républicaines, avait à continuer la lutte contre les ennemis de l'intérieur et du dehors. La Vendée fut comprimée ; la Bretagne le fut à son tour. Hoche, qui joignait beaucoup d'humanité à une grande science militaire, épargnait les campagnes, ramenait les paysans par la douceur, et lançait contre les chefs des colonnes mobiles qui les poursuivaient dans tous les sens et nuisaient au concert de leurs opérations. Stofflet fut pris et fusillé ; Charette, poursuivi et battu dans plusieurs rencontres, était le dernier espoir de la Vendée ; les républicains parvinrent à se saisir de sa personne, et le hardi partisan de Louis XVIII fut

amené à Nantes au milieu d'un peuple immense, qu'une ardente curiosité pressait sur son passage. Charette, blessé à la tête et à la main, n'avait rien perdu de son énergie. Condamné à mort par une commission militaire, il refusa de se laisser bander les yeux, commanda lui-même le feu, et tomba percé de balles, en criant *Vive le roi* ! le 9 germinal an VI (27 mars 1796). Sa mort fut le dernier terme d'une lutte qui se borna depuis lors à quelques actes de chouannerie.

Du côté du Rhin la trahison de Pichegru avait compromis les armées de la république, et les armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle, séparément battues par l'ennemi, s'étaient vues réduites à se replier sur Landau et les Vosges. Les Impériaux avaient recouvré le Palatinat, bombardaient Mayence et continuaient d'assiéger Manheim. Cette ville, abandonnée à ses propres ressources, ne tarda pas à capituler, tandis que l'armée de Sambre-et-Meuse, démoralisée par ses revers et livrée au plus triste dénûment, se bornait à disputer pied à pied aux ennemis les récentes conquêtes de la république. Tout semblait indiquer que sa résistance ne serait pas de longue durée, lorsque l'Autriche elle-même, au grand étonnement de l'Europe, fit proposer à Jourdan une suspension d'armes, qui, après quelques pourparlers, fut acceptée de part et d'autre. En stipulant les conditions de cet armistice Jourdan sut avec fierté maintenir l'ascendant de la république, et ce ne fut pas pour les contemporains un médiocre sujet de surprise que de voir le vaincu faire la loi au vainqueur.

Jourdan exigea et obtint que les troupes du général Clairfayt se retirassent au delà de la Nahe, et les deux armées françaises purent, sans être inquiétées, prendre leurs cantonnements d'hiver.

Le Directoire blâma Jourdan d'avoir consenti à une suspension d'armes; mais ensuite, mieux éclairé, il rendit justice à ce général.

A l'intérieur de la France le gouvernement du Directoire montrait assez de fermeté et commençait à rallier à lui les opinions flottantes ou inquiètes. Sur la proposition du ministre de l'intérieur, Bénezech, il prit une détermination hardie. Depuis plus de deux ans, en vertu des décrets de la Convention sur les subsistances, l'administration surveillait l'arrivage des grains à Paris; elle traitait avec les fournisseurs, alimentait les marchés, et vendait au peuple le pain nécessaire à la consommation de la capitale. Or c'était là une opération des plus onéreuses, puisque l'autorité payait aux fermiers en espèces monnayées le prix du blé et des farines, et n'était remboursée qu'en assignats par les acheteurs de détail; il ne rentrait guère au trésor que la centième et bientôt la deux-centième partie de ses avances. Le Directoire vit que le commerce tendait à se rétablir, que l'argent commençait à reparaître dans les transactions privées; il crut que le moment était venu de rejeter le fardeau sous le poids duquel il succombait, et il décida qu'à l'avenir les distributions de rations seraient supprimées, on devait seulement les continuer aux indigents, aux petits rentiers et aux employés subalternes. Cette résolution, contre toute attente, ne souleva

aucune résistance tumultueuse; le peuple se soumit et consentit à se pourvoir de nouveau chez les boulangers; il se montra également résigné à une mesure qui pesa principalement sur les classes riches et sur la propriété agricole : ce fut la levée forcée des chevaux. Le Directoire obtint des deux conseils une loi qui permit au gouvernement de prendre, pour la remonte de la cavalerie, les chevaux de luxe et le trentième cheval de labour et de roulage. Ceux qui étaient dans la nécessité de livrer ainsi leurs chevaux étaient déclarés exempts d'impôt pour la valeur de l'animal dont l'abandon était requis au profit de la république.

Le 12 nivôse une loi institua le ministère de la police générale de la république. Les fonctions de ce ministère, précédemment exercées, sous la Convention nationale, par le comité de Sûreté générale et par le bureau de haute police que dirigeait Robespierre, avaient été, à une époque plus récente, comprises dans les attributions du ministère de l'intérieur; mais la surveillance, mal dirigée, était exercée sans ensemble et par des magistrats d'un ordre subalterne, que ne rattachait l'un à l'autre aucun lien assez étroit de subordination et de hiérarchie. Aussi l'action de la police, devenue illusoire et presque nulle, ne se faisait-elle sentir sur aucun point du territoire. On peut facilement se faire une idée du désordre des mœurs, des abus, des spoliations et des actes effrénés de brigandage qu'entraînait à sa suite l'absence d'une magistrature de sûreté; mais ce qui contribuait surtout à effrayer le gouvernement républicain, c'est que les

partis, ayant cessé d'être contenus et observés, conspiraient ouvertement et peuplaient la république de leurs émissaires.

Les anciens complices d'Hébert, quelques chefs aventureux du jacobinisme et un petit nombre d'utopistes très-exaltés essayèrent de se saisir du pouvoir à l'aide d'une conjuration. Ils avaient pour chef *Gracchus* Babœuf, l'un de ceux que le moderne socialisme a reconnus pour ses maîtres, et qui, après tout, ne faisait que reproduire certaines idées des anciens Lollards, des anabaptistes, et de tous les niveleurs de l'Angleterre et du moyen âge. Babœuf, en publiant un journal imité de Marat, prétendait amener « le règne du bonheur commun. » Il avait d'abord, pour grossir son parti, ouvert au Panthéon un club que le Directoire fit fermer. Alors il forma une association secrète pour « proscrire tous les impurs, livrer les riches aux pauvres, opérer la délivrance du peuple ; » association dans laquelle entrèrent Vadier, Amar et plusieurs autres conventionnels, avec des officiers destitués, d'anciens membres des comités révolutionnaires, des canonniers des sections, etc. Ce complot était redoutable non-seulement par le nombre des conjurés, qui s'élevait à dix-sept mille, mais par leur fanatisme, leur habile organisation, leurs projets de destruction sociale, qui devaient leur donner pour alliés tous les bandits et les scélérats. Au moment où Babœuf allait éclater il fut trahi et arrêté (21 floréal). Le gouvernement se hâta de publier son plan (1), qui excita une

(1) Divers articles de l'acte d'insurrection prescrivaient au peuple

profonde terreur et un redoublement d'indignation contre tous les hommes de 93. Les conjurés essayèrent quelque mouvements dans Paris : sept à huit cents cherchèrent à soulever le camp de Grenelle (24 fructior); mais ils furent reçus à coups de sabre et laissèrent de nombreux prisonniers que le Directoire livra à des commissions militaires. Trois conventionnels et trente-cinq autres conjurés furent fusillés, les autres déportés, et Babœuf fut traduit devant la haute cour de justice.

Le Directoire suivait une politique de bascule. En même temps qu'il sévissait contre les terroristes et les égalitaires, il ravivait toutes les mesures de persécution et de proscription décrétées depuis six ans

d'enlever les armes de toute espèce ; de faire soigneusement garder les barrières et le cours de la Seine, afin que personne ne s'évadât de Paris ; de s'emparer de la trésorerie nationale, de la monnaie, de la poste aux lettres, des hôtels des ministres, de tous les magasins publics. Le peuple était en outre invité à exercer sa justice souveraine (la justice du 2 septembre) sur les membres du Directoire et des deux conseils ; sur les étrangers, à quelque nation qu'ils appartinssent et qui oseraient se trouver dans les rues ; sur les présidents, secrétaires et commandants de la conspiration royaliste de vendémiaire. Pendant le combat il y avait ordre de tuer les cinq directeurs, les sept ministres, le général de l'intérieur et les officiers de son état-major, le commandant temporaire de Paris, et quiconque serait trouvé siégeant dans l'enceinte des conseils législatifs. Enfin, comme première récompense et comme première application de la doctrine des Égaux, le plan de Babœuf renfermait cette disposition formelle : *Les braves qui auront concouru à renverser le gouvernement seront logés, hébergés et nourris chez les citoyens.*

Babœuf, interrogé par le ministre de la police générale, reconnut l'authenticité de cet acte d'insurrection et de tous les documents qui lui furent représentés ; il refusa de nommer ses complices, et, pour se justifier, il allégua « que tous les moyens sont légitimes contre les tyrans. »

contre le clergé catholique. Pour mieux assurer l'effet de ces violences, pour déraciner de tous les cœurs les traditions chrétiennes, le Directoire cherchait à organiser et à faire entrer dans les habitudes du pays le culte nouveau prêché au monde par la philosophie. Le repos du dimanche, commandé par la loi divine, était toujours proscrit, et la célébration du *décadi* ordonnée et surveillée par la police. Aux fêtes chrétiennes, qui rappelaient à l'homme les bienfaits de la création et de la Rédemption, le pouvoir avait substitué des pompes toutes païennes, moins grossières, il est vrai, que les saturnales de Chaumette, mais toujours empreintes de matérialisme et d'idolâtrie. La fête de la *jeunesse* rappelait celle d'Hébé; la fête de l'*agriculture*, le vieux culte de Cérès; la fête des *époux*, celle de l'hyménée; la fête de la *souveraineté du peuple*, un droit invisible, une abstraction politique dont personne ne se rendait bien compte et dont beaucoup avaient peur; la fête de la *vieillesse*, que les anciens séides de Rousseau et de Diderot avaient crue si touchante, n'était qu'une froide imitation de la fête du dieu Saturne. Personne ne s'y trompait, sinon les ordonnateurs de ces pompes sans puissance sur les idées, sinon peut-être le poëte François de Neufchâteau, qui avait naguère provoqué la persécution contre les prêtres, et qui maintenant, érigé en pontife de la Nature, dédiait à cette déesse de mauvais vers et de pauvres élégies. Remarquons, à l'honneur de la France, que ces fêtes constitutionnelles tombèrent promptement dans le plus complet discrédit; elles disparurent devant les sifflets et sous les

vertes railleries des femmes de la halle. Les mêmes sarcasmes découragèrent les apôtres du culte naissant inventé par Larévellière-Lépeaux sous le nom fastueux de *théophilanthropie.* Lorsqu'on vit un membre du Directoire, entouré d'autres *sages,* inventer une religion comme on invente une théorie ; lorsqu'on entendit les nouveaux sectaires, affectant un maintien sérieux, adorer une divinité de leur choix, prononcer de longues harangues en l'honneur de l'*Auteur de la nature*, lui offrir, comme de nouveaux Abels, des fleurs et des fruits récoltés dans les jardins du Luxembourg, le peuple tourna en dérision ce sacerdoce usurpateur, qui osait tenir l'encensoir et revêtir l'aube blanche. En peu de temps, malgré l'appui avoué que leur prêtait le gouvernement, les théophilanthropes se virent réduits à fermer boutique, et à se consoler en secret des moqueries et du ridicule dont ils ne purent longtemps porter le fardeau.

Plusieurs grandes puissances continentales menaçaient encore l'intégrité du territoire français, et le pays s'étonnait des médiocres résultats obtenus par nos armées dans le cours de la dernière campagne. L'opinion publique poussait le gouvernement dans les voies de la guerre.

Le plan de Carnot pour la campagne de 1796 était hardi et savant. Deux généraux déjà célèbres, Jourdan et Moreau, ayant chacun de soixante à quatre-vingt mille hommes, devaient pénétrer en Allemagne, le premier par les vallées du Necker et du Mein, le second par la vallée du Danube, pour marcher sur les États héréditaires, que les trente mille hommes de

Bonaparte menaceraient par l'Italie. Ainsi, Moreau au centre, Jourdan et Bonaparte aux deux ailes, allaient opérer un mouvement en avant pour faire vivre nos armées en pays ennemi, et converger, s'il était possible, sur la route de Vienne. Mais nos trois armées étaient séparées : Bonaparte de Moreau par le massif des Alpes italiennes, Moreau de Jourdan par les Alpes de la Souabe et de la Franconie. Une récente victoire remportée à Loano par l'armée d'Italie, aux ordres de Schérer, semblait indiquer la nécessité d'agir immédiatement au delà des Alpes, vers le Piémont et la Ligurie. Cette mission était réservée à Bonaparte.

L'Autriche, d'accord avec les gouvernements d'Italie, avait pris d'avance toutes les dispositions que réclamait la prochaine lutte. Les troupes de l'empire étaient commandées, du côté des Alpes maritimes, par le général Beaulieu, vieillard renommé par son expérience et ses longs services ; son armée principale était forte de quarante-cinq mille hommes et devait promptement être augmentée par une autre armée de trente-cinq mille, formant la réserve. L'armée piémontaise ne dépassait guère le chiffre de quarante mille hommes, dont vingt mille étaient répartis sur la ligne d'opérations actives, et les autres occupés à garder les places ou à tenir en échec, dans le haut Piémont, les divisions commandées par Kellermann. Les Piémontais ne recevaient point directement les ordres de Beaulieu ; ils avaient pour général en chef le baron de Colli, qui aspirait, assez mal à propos, à la gloire d'un nouveau Fabricius. Les contingents des autres

États d'Italie ne se trouvaient point encore entièrement rassemblés sur le théâtre de la guerre, mais on comptait sur leur arrivée, et on leur assignait d'ailleurs, pour le moment, un rôle purement défensif. Le général Beaulieu, déjà placé à la tête de forces numériquement supérieures, croyait qu'en peu de jours, grâce au nombre, à la science et au courage, il lui serait facile d'en finir avec une cohue de républicains évalués à quarante mille, nus, sans pain, sans chaussures, réduits pour subsister aux ressources de la maraude et du pillage, et exposés, par le dénûment et les souffrances, à tous les dangers qu'entraînent à leur suite le découragement et l'indiscipline.

Le nouveau général en chef de cette armée pauvre et courageuse, Bonaparte, avait alors un peu plus de vingt-six ans, l'âge d'Annibal au début des guerres puniques ; il était petit, grêle de corps, maigre et pâle; son visage osseux, creusé par les fatigues et les veilles, avait une empreinte jaune et maladive que relevait à peine le feu du regard; des cheveux noirs et plats, collés sur le front et sur les tempes, et tombant en arrière selon la mode des jacobins, donnaient à cette physionomie quelque chose de dur et de sauvage qui rappelait involontairement le caractère des pâtres corses. Les généraux et l'armée s'étonnaient de ce que le Directoire eût osé faire un choix pareil ; mais ces inquiétudes jalouses s'évanouirent au premier rayon de génie que laissa percer le jeune chef. Il vint, et, s'il parla à l'armée le langage d'un aventurier qui a sa fortune à faire, ce fut celui d'un aventurier héroïque et dont la fortune se fera. « Soldats, leur dit-il

en montrant du haut des Alpes les fertiles plaines du Piémont et de la Lombardie, vous êtes mal nourris, vous êtes nus; le gouvernement vous doit beaucoup et ne peut rien pour vous. Votre patience, votre courage vous honorent, mais ne vous procurent ni avantage ni gloire. Je vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde; vous y trouverez de grandes villes, de riches provinces; vous y trouverez honneur, gloire et fortune. Soldats d'Italie, manqueriez-vous de courage? » Et le frémissement qui agita ces vieux guerriers, et les acclamations qui montèrent jusqu'au ciel lui apprirent que désormais, soldats et général, tous les acteurs de cette grande scène avaient l'intelligence de leur propre valeur et de leur avenir. Dès ce moment il pouvait tout oser.

Le quartier général était à Nice; l'artillerie manquait de chevaux pour les attelages, et l'absence de fourrages avait forcé Schérer d'envoyer les chevaux de la cavalerie paître sur les bords du Rhône. Les principaux généraux que Bonaparte avait sous ses ordres étaient Masséna, né à Nice; Augereau, ancien maître d'escrime; Serrurier, ancien major; Laharpe, Suisse expatrié; Victor, soldat de fortune, et avec eux Joubert, Cervoin et quelques autres déjà renommés par de brillants faits d'armes.

Bonaparte jugea que son plan de campagne devait consister à séparer les deux armées ennemies en pénétrant dans leur centre par le col le plus bas de l'Apennin. Beaulieu avait prévu ce système d'opérations, mais les dispositions qu'il prit pour le contrarier tournèrent à la gloire de l'armée française. D'a-

bord les Autrichiens réussirent à enlever quelques postes et à gagner du terrain, mais ils ne purent parvenir à enlever la redoute de Montélégino, qui leur fermait la route de Montenotte. Cette position était défendue par le colonel Rampon, à la tête de douze cents hommes. Trois fois l'infanterie autrichienne tout entière s'élança pour s'en emparer; trois fois cette poignée d'hommes réussit à la repousser avec perte. Au milieu du feu le plus meurtrier, Rampon fit prêter à ses soldats le serment de mourir dans la redoute; ce sublime engagement fut suivi de prodiges de courage qui arrêtèrent l'armée autrichienne et permirent à l'armée française de prendre l'offensive (22 germinal — 11 avril).

Bonaparte était à Savone. Il donne l'ordre à la division Laharpe de se replier sur la route de Montenotte et à la division Augereau de soutenir ce mouvement. En même temps il envoie la division Masséna, par un chemin détourné, couper la retraite au corps d'armée que commande le général autrichien Argenteau. Le 23 germinal le combat s'engage sur tous les points; mais l'infanterie autrichienne, tournée dans ses positions, ne put que retarder sa défaite par une résistance inutile. Mise en déroute, elle s'enfuit sur Dégo, laissant au pouvoir des Français plus de deux mille prisonniers et le champ de bataille couvert de morts. Telle fut la victoire de Montenotte; elle ouvrit à Bonaparte la route de l'Apennin.

Les Autrichiens, retranchés à Dégo, perdirent ce village, mais ils le reprirent à la faveur de la nuit. Le lendemain le combat recommença avec plus d'a-

charnement; les Français, d'abord arrêtés par la résistance des grenadiers autrichiens, parurent hésiter; mais enfin ils redoublèrent d'énergie et de dévouement, et la victoire récompensa leur audace. Partout l'ennemi fuyait devant eux; on s'était battu durant cinq jours.

Les victoires de Montenotte, de Dégo et de Millésimo, avaient coûté aux armées étrangères neuf mille prisonniers, trente-cinq pièces de canon, vingt drapeaux, un nombre très-considérable de blessés et de morts. Elles avaient eu des résultats stratégiques d'une importance plus grande encore. Une fois les Piémontais et les Autrichiens battus et contraints de fuir par des routes opposées, Bonaparte se trouvait en mesure de pénétrer au delà des monts et d'asseoir au cœur même de l'Italie la base de ses opérations militaires. Il avait conquis les chemins du Piémont et de la Lombardie, et, ce qui valait mieux peut-être, il était devenu en peu de jours l'objet de l'admiration commune des généraux et de l'armée. Quand ses troupes, des hauteurs de Monté-Zémoto, aperçurent derrière elles les grandes Alpes couvertes de neige, elles comprirent les plans de leur jeune général; Bonaparte lui-même s'écria avec enthousiasme : « Annibal avait « franchi les Alpes; nous les avons tournées. » Ce peu de mots résumait tout le secret de la campagne. Mais le jour devait venir où il ne laisserait à Annibal le privilége d'aucune gloire. Le général Colli, retranché à Céva avec ses Piémontais, avait été chassé de cette position et s'était replié d'abord derrière la Cursaglia, puis sur Mondovi. Il y fut battu et abandonna le

champ de bataille, après avoir perdu trois mille hommes, tués, blessés ou pris.

La cour de Piémont était consternée; elle voyait ses peuples travaillés par les idées françaises et prêts à se révolter : elle demanda un armistice. Le sort de l'Italie dépendait de la ruine des Autrichiens, et Bonaparte avait hâte de se mettre à leur poursuite après avoir ouvert une communication directe avec la France par Turin et la Savoie ; il accorda l'armistice (28 avril), sous condition que l'armée sarde serait dispersée dans les places, que les Français occuperaient Céva, Tortone, Alexandrie, jusqu'à la paix, et qu'à cette époque la Savoie et Nice seraient cédées à la France.

Le Piémont détaché de la coalition européenne, le champ de bataille de l'armée française allait se rapprocher des grandes possessions péninsulaires de la maison d'Autriche. Maître des principales places du Piémont, Bonaparte était en pleine sécurité sur ses derrières; la république de Gênes, qui n'était plus que l'ombre d'un État indépendant, attendait silencieusement qu'il plût aux Français de lui dicter des lois ou de déterminer le chiffre de sa rançon. L'armée de Bonaparte, le dos tourné aux Alpes et à la chaîne des Apennins de Ligurie, voyait ouvertes en face d'elle les routes de la Lombardie et de l'Italie centrale.

Beaulieu avait passé le Pô; il s'était fortifié et renforcé entre la Sésia et le Tésin, pensant que les Français franchiraient le fleuve à Valenza ; mais Bonaparte, laissant un rideau de troupes sur ce point, porta

son armée à Voghéra et courut lui-même, avec trois mille hommes et sa cavalerie, à Plaisance, où le reste de l'armée le suivit (6 mai). Là on franchit le fleuve, mais lentement, faute de bateaux, et l'on ne put couper complétement les Autrichiens. A la nouvelle de la marche des Français Beaulieu avait abandonné le Tésin et courait se réfugier derrière l'Adda. Sa gauche arriva à Fombio et essaya d'arrêter les vainqueurs; elle fut battue et rejetée sur Pizzighitone. Son centre se retira derrière l'Adda, à Lodi, dont il garnit le pont de trente canons, pendant que sa droite alla jeter garnison dans Milan et passer la rivière à Cassano. Bonaparte, voulant couper cette droite et s'assurer la possession de l'Adda, ordonna d'enlever le pont de Lodi. Sur l'autre rive, douze mille hommes d'infanterie, quatre mille cavaliers et vingt pièces de canon habilement dirigées faisaient du passage du pont une entreprise chimérique. Il fallait cependant le franchir ou voir se fermer les routes de la Lombardie. Bonaparte se porte sur les bords du fleuve; au milieu d'une grêle de balles et de mitraille il arrête son plan d'attaque. Par ses ordres la cavalerie remonte l'Adda pour la passer à un gué, au-dessus de Lodi. En même temps six mille grenadiers, l'élite de l'armée, commandés par Masséna, se forment en colonne, serrent leurs rangs et s'élancent sur le pont au pas de course. L'ennemi dirige contre ces braves un feu épouvantable qui les arrête; mais leur hésitation est de peu de durée. Soutenus par la voix et par l'exemple de leurs généraux, ils reprennent leur élan, se précipitent en aveugles sur les batte-

ries ennemies, massacrent les canonniers et écrasent à la baïonnette la vieille infanterie autrichienne. En ce moment la cavalerie, qui avait réussi à trouver un gué, débouche sur la rive gauche de l'Adda et complète la victoire (30 germinal).

La bataille de Lodi livrait aux Français Crémone et Pavie, mais Bonaparte poursuivit sa route vers Milan. A son approche l'archiduc abandonna cette capitale, en versant d'impuissantes larmes. Le parti qui, d'accord avec l'armée française, travaillait à révolutionner l'Italie, devint dès lors maître de cette ville ; au lieu de la disputer à Bonaparte il se disposa à l'y recevoir en libérateur. Le 26 floréal (15 mai), un mois après l'ouverture de la campagne, Bonaparte fit son entrée à Milan, au milieu d'un peuple immense qui se livrait follement aux démonstrations de l'espérance et de la joie. Le jour même de son entrée à Milan, Bonaparte, après avoir pourvu au sort de ses troupes et aux nécessités de la guerre, s'occupait de donner une organisation administrative à la Lombardie ; les jours suivants il surveillait l'envoi des trophées qu'il destinait à la France, et, par un patriotisme à la fois ardent et impie, il dépouillait l'Italie de ses gloires les plus chères, de celles que lui avaient léguées le Giorgion, le Guerchin, l'Espagnolet, le Corrége, les deux Carrache, le Dominiquin, Salvator Rosa, le Titien, et ce Raphaël qui demeurera sans égal. En même temps il achevait de déterminer la rançon du duc de Modène et de vendre à la maison d'Este le pardon de la France.

L'Italie est une reine vaincue, mais qui n'a pas

cessé d'être reine ; les Barbares ont brisé son épée, la grande épée avec laquelle Rome antique avait subjugué le monde, mais ses mains désarmées ont ressaisi un sceptre non moins beau et non moins admirable, l'attribut royal de l'intelligence et des arts. Tout ce qui portait un cœur italien voyait donc avec une douleur profonde les fourgons de l'armée française charrier par delà les Alpes les gages illustres de la gloire du siècle de Léon X ; ce peuple, dont les pères avaient dépouillé la Grèce et pillé Corinthe, s'indignait d'apprendre que les Gaulois exerçaient, après vingt siècles, de tristes et douleureuses représailles. Qu'allait faire la France impie et philosophique de ces tableaux arrachés aux cloîtres et aux églises ? N'était-ce pas méconnaître le droit des nations civilisées que de dépouiller un pays de ses monuments artistiques ? C'est là ce qu'on se disait à voix basse, mais sous l'empire d'une sincère consternation. Puis, en dehors de ces légitimes regrets du patriotisme italien, le peuple catholique exhalait des plaintes bien autrement graves. Bonaparte avait eu besoin de faire vivre son armée en Italie par les seules ressources de la conquête, et de là des exactions, des tributs, des mesures bien autrement odieuses et qui froissaient les croyances. L'argenterie, l'or, les diamants des tabernacles avaient été enlevés brutalement ; les images de la Madone, objet de la vénération des fidèles, avaient été privées de leurs joyaux et de leurs ornements, amassés par la piété de plusieurs siècles ; les républicains iconoclastes avaient brisé la châsse de saint Ambroise et le reliquaire d'or de saint Charles Borromée. Par ordre

de Salicetti, à l'instigation des agents du Directoire, la haute Italie avait vu s'accomplir des démonstrations sacriléges qui rappelaient le culte de la déesse Raison, et le peuple italien méditait d'en tirer vengeance.

Une formidable insurrection éclata dans Pavie et sur le territoire voisin de cette ville; pendant trois jours on se battit dans ses rues, et le sang français se mêla à celui des insurgés patriotes. Un mouvement analogue, mais moins grave, eut lieu à Milan; dans la campagne le peuple se souleva, coupa par le pied les arbres de la liberté et traîna dans la boue la cocarde tricolore. Bonaparte comprit l'étendue du péril; les événements de vendémiaire l'avaient façonné aux révoltes de rues; il se montra énergique et implacable : le village de Binasco fut livré aux flammes; tous les Milanais pris les armes à la main furent fusillés, ainsi que la municipalité de la ville. Trois fois l'ordre de mettre le feu à Pavie expira sur ses lèvres; il s'abstint d'ordonner cette épouvantable exécution en voyant que la garnison française était demeurée intacte. Il somma l'archevêque de Milan d'intervenir auprès des rebelles et de les rappeler à l'obéissance et à la paix. Le vénérable successeur de saint Charles Borromée consentit à se rendre auprès des rebelles, et, pour éviter des malheurs plus terribles, il les engagea à se soumettre. Un grand nombre de ces infortunés furent pris et fusillés, les autres posèrent les armes, et le général en chef rendit un arrêté portant : 1° que les généraux feraient marcher contre les villages les forces nécessaires pour les réduire, y mettre le feu, et faire fu-

siller tous ceux qu'ils trouveraient les armes à la main; que tous les prêtres ou nobles restés dans les communes rebelles pouvaient être arrêtés comme otages et envoyés en France; 2° que tous les villages où l'on sonnerait le tocsin seraient sur-le-champ livrés à l'incendie.

Bonaparte entra ensuite sur le territoire de l'antique république de Venise. Le gouvernement de ce pays n'osa lui opposer aucune résistance ouverte, et l'on se contenta, de part et d'autre, de quelques assurances de neutralité. De Brescia l'armée française se dirigea sur le Mincio, qui fut franchi à Borghetto, à la suite d'un combat qui rappelait celui de Lodi. Beaulieu, partout battu ou tourné, se replia sur le Tyrol, après avoir évacué Peschiéra. Bonaparte profita de ses avantages pour asseoir ses opérations sur la ligne de l'Adige. Il songea ensuite à presser le siége de Mantoue, ville forte qu'entourait un lac et dont un territoire marécageux protégeait les abords. Beaulieu s'était réfugié dans cette ville à la tête de treize mille hommes, débris de ses troupes; cette nombreuse garnison pouvait disposer de quatre cents pièces de canon. Mais déjà le maréchal Wurmser et le général Mélas, à la tête de deux armées qui, réunies, formaient un total de plus de cent mille combattants, étaient descendus du Tyrol; en quelques jours ils avaient enlevé Brescia et repoussé la division de Masséna; fiers de ces premiers succès, ils marchaient en toute hâte pour secourir Mantoue. La renommée avait devancé l'arrivée de Wurmser. L'Italie, en apprenant qu'il descendait du Tyrol, se crut délivrée du joug de la France. La république de

Venise manifesta une joie perfide que ne cachaient pas ses apparences de neutralité ; la cour de Naples, qui s'était trouvée trop heureuse d'obtenir un armistice, s'empressa d'en oublier les conditions et dirigea ses armées vers le nord. A Rome les agents de la France furent insultés ; partout, et avec des sentiments bien divers, on répétait le fameux adage historique, que *l'Italie était le tombeau des Français.*

Pendant que, sur la droite du Mincio, le principal lieutenant de Wurmser, Quasdanowich, poussait devant lui des bataillons français découragés, et que, de Rovérédo à Peschiéra et de Rivoli à Vérone, nos avant-postes étaient menacés par les grandes colonnes autrichiennes aux ordres de Wurmser et de Mélas, une sorte de panique régnait dans l'armée républicaine ; on se demandait avec inquiétude, au quartier général de Bonaparte, comment il serait possible, à l'aide de troupes surprises ou inférieures en nombre, de faire face aux armées qui descendaient du Tyrol et de continuer en même temps le siége de Mantoue. On dit que Bonaparte se laissa un moment troubler, qu'il eut l'idée de quitter le Mantouan et de se réfugier derrière l'Adda, abandonnant ainsi à Wurmser la double ligne de l'Adige et du Mincio ; mais ce qu'on raconte des hésitations du général en chef mérite peu de foi ; la hardiesse et l'énergie de son caractère n'autorisent pas à admettre, sans preuves certaines, qu'un seul moment il ait faibli. Il se borna à assembler son conseil, à recueillir les avis de ses lieutenants ; la plupart insistèrent pour la retraite. Augereau, jacobin grossier, mais soldat intrépide, protesta contre tout mouvement ré-

trograde, qui, à coup sûr, compromettrait la campagne et affaiblirait le moral de l'armée. Tel était l'avis secret de Bonaparte; aussi, après avoir levé le conseil, le général en chef ne tarda-t-il pas à tout disposer pour garder l'offensive et arrêter les progrès de l'ennemi.

Bonaparte avait le coup d'œil trop sûr pour ne pas reconnaître qu'il était hors de son pouvoir de tenir tête à la fois et sur tous les points aux puissantes colonnes de l'armée autrichienne; mais, formé de longue main à l'étude de la guerre, il ne désespéra pas de les attaquer et de les détruire séparément. Dans ce but, quoique bien à regret, il leva le siége de Mantoue, et, en concentrant ses troupes, il se résigna à des sacrifices douloureux, tels que la perte d'un matériel d'artillerie fort considérable. Maître de ses mouvements, il disposa tout pour faire face au corps de Quasdanowich. On venait d'apprendre l'entrée des Autrichiens à Salo, à Brescia, à Saint-Marco. L'armée française se hâta de repasser sur la rive droite du Mincio. On apprit que, dans un château voisin de Salo, le général Guyeux, avec un bataillon, luttait depuis deux jours contre des forces considérables. Le 13 thermidor le général Sauret se porta sur Salo et dégagea cette poignée de braves. Le même jour le général Dallemagne, à la tête de la trente-deuxième brigade, reprit Lonato aux Autrichiens, après un combat opiniâtre et meurtrier. *J'étais tranquille*, écrivait Bonaparte en rendant compte de cette brillante affaire : *la trente-deuxième brigade était là*. Cette simple parole fut pour ce corps un titre de gloire dont il fit long-

temps un sujet d'orgueil. Sur ces entrefaites, les Autrichiens abandonnant Lonato, la division Masséna se porta sur Ponté-San-Marco et l'enleva à l'ennemi. Le 14 thermidor (1er août) Augereau se dirigea à marches forcées sur Brescia; mais, à son approche, les Autrichiens intimidés abandonnèrent la place, et la cavalerie française eut à peine le temps de charger leur arrière-garde. Ainsi la troupe de Quasdanowich se trouvait déjà battue en détail et rejetée dans les montagnes, sur l'une des rives du lac.

Wurmser avait été plus heureux; le 13 thermidor il était entré dans Mantoue, aux acclamations de la garnison et de la ville. Le lendemain il avait donné ordre à une partie de ses troupes de se porter sur Peschiéra; à une autre de suivre dans ses mouvements la division Serrurier. Or, pendant qu'il adressait au conseil aulique de pompeux bulletins et qu'il jouissait de sa facile conquête, le temps se passait, et Quasdanowich, vaincu à Salo et à Lonato, fuyait en désordre vers les montagnes. En apprenant les échecs de son lieutenant Wurmser se décida à se porter à son secours, et, passant à son tour sur la rive droite du Mincio, il marcha en toute hâte dans la direction de Castiglione. Averti de ce mouvement, Bonaparte prescrivit à Augereau de barrer le chemin à Wurmser; sans se laisser intimider par la supériorité du nombre, Augereau aborda, sur les hauteurs de Castiglione, les divisions de l'armée autrichienne et remporta une mémorable victoire (17 et 18 thermidor). Vers le même temps Masséna, victorieux à Lonato, rejetait sur Cavardo les débris du corps de Quasdanowich,

et Bonaparte, après avoir successivement aidé Augereau et Masséna, refoulait une partie de l'armée autrichienne sur la chaussée de Trente. Le lendemain Masséna se porta sur Peschiéra, culbuta la droite de l'ennemi et manœuvra pour lui couper la route du Tyrol. Vaincu, Wurmser se replia sur l'Adige, dans la direction de Rovérédo. Vérone et Legnago furent de nouveau prises par nos troupes, et les Français assiégèrent encore Mantoue. Cette campagne avait duré moins de six jours. Dans ce court espace de temps soixante mille Autrichiens avaient été dispersés ou taillés en pièces. Wurmser avait perdu vingt mille hommes, parmi lesquels sept à huit mille tués ou blessés, les autres faits prisonniers. Il était rejeté dans les montagnes avec les débris de ses troupes. Quasdanowich faisait une retraite pénible derrière le lac de Garda. Les Français avaient reconquis toutes leurs positions, et les Autrichiens fuyaient partout, saisis d'épouvante.

C'est dans le cours de ces rapides expéditions que Bonaparte courut un grand danger dont son audace le sauva. Comme il était entré à Lonato, à peine défendu par un millier d'hommes, il fut tout à coup investi par un corps de quatre mille Autrichiens. Les ennemis lui envoyèrent un parlementaire pour le sommer de se rendre, lui et sa faible troupe. Sur-le-champ Bonaparte fait monter à cheval tous les officiers dont il peut disposer, puis il ordonne qu'on amène le parlementaire et qu'on lui débande les yeux. Celui-ci est saisi d'étonnement à la vue de ce nombreux état-major. « Malheureux, lui dit Bonaparte,

vous ne savez donc pas que vous êtes ici en présence du général en chef et de toute son armée ? Allez dire à ceux qui vous envoient que je leur donne cinq minutes pour se rendre, ou que je les ferai passer au fil de l'épée pour les punir de l'outrage qu'ils osent me faire. » Sur-le-champ il ordonne de faire approcher l'artillerie, afin de foudroyer les colonnes autrichiennes. Le parlementaire, effrayé, va reporter la réponse, et les quatre mille hommes mettent bas les armes devant une poignée de Français.

Bonaparte donna vingt jours de repos à ses troupes, reçut six mille hommes de renfort, et se mit à la poursuite de l'ennemi, avec le projet de se joindre, par le Tyrol, à l'armée du Rhin, qui pénétrait alors, comme nous le verrons bientôt, dans la Bavière. De son côté Wurmser, ayant reporté son armée à cinquante mille combattants, reprit l'offensive, et laissa Davidowich avec vingt mille hommes pour occuper les républicains sur l'Adige et les attirer dans le Tyrol; puis il se mit lui-même à descendre la Brenta pour revenir par Bassano sur l'Adige, délivrer Mantoue, et enfermer les Français entre son armée et celle de Davidowich. Bonaparte, laissant trois mille hommes à Vérone et Legnago, huit mille devant Mantoue, remonte l'Adige avec vingt-huit mille, culbute les Autrichiens dans les gorges de Rovérédo et de Calliano (17 fructidor), et arrive à Trente, où il apprend que Wurmser vient de se jeter dans la vallée de la Brenta. Aussitôt, au lieu de s'enfoncer dans le Tyrol, il laisse Vaubois avec huit mille hommes sur le Lavis, devant Davidowich, et se lance avec vingt mille dans les gorges

de la Brenta. Il atteint l'arrière-garde autrichienne, qui avait deux jours d'avance, à Primolano, la met en déroute (21 fructidor), et force le vieux maréchal à s'arrêter à Bassano. Il le bat (8 septembre), lui prend quatre mille hommes, et lui coupe les routes d'Allemagne. Wurmser, avec quatorze mille hommes, est contraint de se diriger sur Vicence, dans un pays dont les Français occupent toutes les issues, pour se réfugier dans Mantoue. Il court, poursuivi par Bonaparte, vers ce dernier asile, que lui fermaient encore l'Adige et la Molinella. Les fautes de deux subalternes le sauvèrent : le poste de Legnago n'était pas gardé : il passa l'Adige; un pont avait été oublié à Villa-Impenta : il passa la Molinella; enfin il entra dans Mantoue, dont la garnison fut alors portée à vingt-cinq mille hommes (26 fructidor). Avec de telles forces il essaya de tenir la campagne et se déploya devant le faubourg Saint-Georges; mais Bonaparte était arrivé; furieux de voir sa proie échappée, il l'attaqua, le battit et le força à se renfermer désormais dans la place (29 fructidor). Ainsi l'armée de Wurmser était une seconde fois détruite; elle avait perdu vingt-deux mille hommes avec soixante-quinze canons, et le reste était bloqué dans Mantoue avec son général (3e complémentaire an IV — 19 septembre 1796).

Mais, tandis que l'armée d'Italie et son chef achevaient d'une manière si glorieuse la quatrième année de l'ère républicaine, nos soldats des braves armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle n'avaient point vu le succès répondre à la persévérance de leur dévouement et de leurs efforts.

On se rappelle que, vers la fin de brumaire, à l'époque même des revers de Pichegru et de Jourdan, l'Autriche avait suspendu la marche de ses armées victorieuses, et que, par un inconcevable oubli de sa force, elle avait demandé un armistice aux généraux français. Des deux côtés les troupes belligérantes avaient pris leurs cantonnements d'hiver; l'armée de Sambre-et-Meuse, aux ordres de Jourdan, était restée dans le Hundsrück, qu'elle venait de défendre avec tant de courage; l'autre avait pris position derrière la Quiech, aux environs de Landau. Quant à l'armée de Clairfayt, elle s'était retirée derrière la Nahe, rivière qui passe à Kreutznach et se jette dans le Rhin à Bingen, non loin de Mayence. Le Directoire voulait mettre à profit l'hiver pour envoyer aux armées cantonnées près du Rhin des renforts et des vivres, dont le besoin se faisait impérieusement sentir. Pendant qu'il négligeait l'armée d'Italie, sur les prodiges de laquelle personne ne comptait (c'était encore l'époque où commandait Schérer), le gouvernement comprenait la nécessité de placer au plus tôt sur un bon pied de guerre les troupes destinées à reprendre l'offensive du côté de l'Allemagne; mais, par malheur, la France était ruinée par la disette et les assignats; on ne se prêtait qu'avec répugnance aux levées d'hommes et aux réquisitions, et les armées étaient dans le plus déplorable dénûment. Le gouvernement directorial fit de grands sacrifices pour remédier aux dangers de cette situation, et ses efforts, quelque contrariés qu'ils fussent par la pénurie du trésor, ne demeurèrent pas entièrement infructueux. Si les vivres, les vête-

ments et la solde manquaient, la république avait du moins des hommes, et les cadres furent complétés aussi bien que les arsenaux. Au mois de prairial l'effectif numérique de l'armée de Moreau fut porté à soixante-dix-huit mille combattants; l'armée de Jourdan en comptait soixante-seize mille. Parmi les généraux qui commandaient sous Moreau on remarquait en première ligne Férino, Desaix et Saint-Cyr; Jourdan avait sous ses ordres Marceau, Kléber et Championnet.

Dans les premiers jours de prairial une puissante armée autrichienne, commandée par le feld-maréchal Wurmser (la même qui, peu de temps après, fut envoyée en Italie), était chargée de tenir en échec l'armée de Rhin-et-Moselle. En y comprenant le corps d'émigrés français aux ordres du prince de Condé, cette armée était forte de quatre-vingt mille hommes.

L'armée autrichienne opposée à celle de Jourdan avait cessé d'être commandée par Clairfayt. Le feld-maréchal (ce titre lui avait été récemment conféré) s'était trouvé en désaccord avec le conseil aulique; n'ayant pu faire approuver ses vues, il venait de résigner son commandement. On le remplaça par le prince Charles, frère de l'empereur d'Autriche, âme forte dans un corps débile; jeune homme qui, dans les grandes batailles de Nerwinde et de Fleurus, s'était montré digne des premières fonctions de la guerre. Le général de Bellegarde, tacticien célèbre et membre influent du conseil aulique, fut adjoint à l'archiduc pour l'aider dans ses opérations. L'armée du prince Charles, partagée en deux corps, campés, l'un sur la

Nahe, l'autre sur la Lahn, était forte de quatre-vingt-douze mille hommes, dont plus de vingt mille de cavalerie. L'une de ses divisions couvrait Mayence. Ainsi, au moment où l'ennemi dénonça l'armistice (2 prairial — 21 mai), trois cent trente mille hommes, Français et Impériaux, couvraient les rives du Rhin et se tenaient prêts à combattre. Avant que le premier coup de canon eût été tiré, un changement fort important s'opéra dans les dispositions des armées autrichiennes. On apprit les revers de Beaulieu, la perte du Milanais, la bataille de Lodi, le passage du Mincio, et toutes les victoires de Bonaparte en Italie. Le conseil aulique prescrivit à Wurmser de prendre avec lui un corps d'élite de trente mille hommes pour couvrir le Tyrol et sauver Mantoue. Le général Latour, l'un des chefs les plus distingués de l'armée impériale, fut désigné pour remplacer Wurmser; mais, afin de donner aux opérations plus d'ensemble et d'unité, on le subordonna au prince Charles.

Le général Latour ne se trouvait point en mesure de contenir les mouvements de l'armée de Rhin-et Moselle ; Moreau profita de cette conjoncture favorable pour tenter le passage du fleuve et envahir la Souabe. Il manœuvra habilement et simula de fausses attaques pour donner le change à l'ennemi; puis, après avoir fait reconnaître les principaux passages du fleuve et réuni à Strasbourg tous les moyens de débarquement nécessaires, il franchit le Rhin à Kehl. Sur la rive droite, les Impériaux, trompés par des démonstrations habilement calculées, se laissèrent surprendre par les Français. L'armée de Moreau dé-

barqua sans tirer un coup de fusil, et enleva les avant-postes des Autrichiens au pas de course et à la baïonnette. Sur quelques points la résistance des ennemis fut opiniâtre, mais enfin la victoire couronna les efforts des républicains (8 messidor — 26 juin).

Placé entre l'armée de Sambre-et-Meuse et l'armée de Rhin-et-Moselle, l'archiduc avait son système de guerre tracé d'avance par la nécessité de sa situation : il lui fallait empêcher jusqu'au bout ses deux adversaires de combiner leurs mouvements, et les battre l'un après l'autre, en leur opposant coup sur coup, mais séparément, des forces supérieures. C'était le plan que Bonaparte avait suivi en Italie pour son propre compte et que tant de victoires heureuses venaient de justifier. Le prince Charles était un capitaine trop habile pour hésiter. A peine avait-il rejeté Jourdan sur la rive gauche du Rhin qu'il apprit le passage de ce fleuve par Moreau. Sur-le-champ il renforça les garnisons d'Ehreinbreisten et de Mayence; il chargea un nombreux corps d'armée de couvrir le bas Rhin et de maintenir Jourdan et Kléber; puis, après avoir ainsi assuré ses derrières et son flanc gauche, il se porta en personne vers la Souabe avec le reste de ses forces, pour faire face à Moreau et à l'armée de Rhin-et-Moselle.

Tandis qu'il opérait ce mouvement, l'armée de Sambre-et-Meuse, ne voyant plus en face d'elle que la moitié de ses ennemis, reprit énergiquement l'offensive; Jourdan, qui la commandait, se fit jour à travers l'Allemagne; il occupa Francfort, Wurtzbourg, Bamberg, déboucha sur la Naab, s'empara d'Amberg,

et détacha une division pour donner la main à Moreau (17 thermidor). Si la jonction s'effectuait l'archiduc était perdu et les Français allaient droit à Vienne. Déjà les princes de Bade, de Wurtemberg et de Bavière, avaient abandonné la coalition. Mais Moreau, après avoir traversé les Alpes de Souabe, battu l'archiduc à Neresheim et débouché sur le Danube, ne songeait plus qu'à s'étendre par sa droite en Bavière pour joindre Bonaparte dans le Tyrol, et, pendant qu'il s'éloignait de son collègue, l'archiduc prit la résolution la plus hardie : il laissa trente-six mille hommes devant Moreau et marcha avec vingt-cinq mille sur la Naab pour se joindre à son lieutenant et écraser Jourdan. En effet celui-ci, accablé par des forces doubles, se mit en retraite, en combattant sans cesse depuis Amberg jusqu'à Wurtzbourg; là il s'arrêta, livra bataille, fut défait, rejeté sur la Lahn; enfin il fut forcé de repasser le Rhin (16 fructidor — 2 septembre). Dans cette retraite l'armée de Sambre-et-Meuse se vit harcelée par des corps de paysans et de partisans. L'aile droite, toujours commandée par Marceau et placée en avant de Mayence, reçut de Jourdan l'ordre de quitter ses positions et de se porter sur les routes de l'Allemagne, pour assurer la retraite du gros de l'armée et tenir en échec le prince Charles. Marceau exécuta cet ordre avec vigueur et intelligence, et par plusieurs attaques hardies il arrêta la marche de l'ennemi. Pendant que cette diversion habile contribuait à couvrir le mouvement rétrograde de Jourdan, l'armée de Sambre-et-Meuse et la république firent une perte cruelle. L'intrépide Marceau, tou-

jours au poste du danger, toujours prêt à faire à la France le sacrifice de sa vie, périt, le cinquième jour complémentaire de l'an IV (21 septembre 1796), mortellement frappé par la balle d'un chasseur tyrolien. L'armée de Sambre-et-Meuse, en pleine retraite, ne put enlever du champ de bataille le corps du jeune chef déjà revêtu de tant de gloire; mais le prince Charles, noble et généreux ennemi, se montra digne de lui rendre les honneurs funèbres. Les deux armées suspendirent donc pour un jour la guerre. Au bruit du canon français et du canon autrichien, ce qui restait de Marceau fut inhumé en grande pompe dans le camp retranché de Coblentz. Plus tard des mains pieuses élevèrent sur cette tombe un monument modeste que respecteront les braves de tous les pays.

Pendant ce temps Moreau avait franchi le Danube et le Lech; il courait sur Munich en poussant déjà une divison dans le Tyrol; mais, à la nouvelle de la retraite de Jourdan, il se vit isolé en Bavière, pendant que l'archiduc allait, en se rabattant de la Lahn sur le Necker, lui fermer toute communication avec la France. Aussitôt il se mit en retraite par la vallée du Danube, ayant derrière lui trente-six mille hommes qui le harcelaient, et craignant d'en trouver quarante mille dans les gorges de la forêt Noire. Arrivé à Biberach, et sur le point de traverser les montagnes, il voulut avoir sa marche libre, se retourna, accula les Autrichiens sur la Riss et les battit complétement (11 vendémaire — 2 octobre); puis il traversa le val d'Enfer, et arriva sur le Rhin dans un ordre parfait et sans avoir fait aucune perte pendant cette marche de

vingt-six jours. Il rencontra les avant-gardes de l'archiduc, qui, après avoir débloqué Mayence, remontaient le fleuve pour lui couper la route; mais il les battit et repassa le Rhin sur les ponts de Brisach et de Huningue (5 brumaire — 26 octobre).

Cette retraite de Moreau conserva à la république l'armée de Rhin-et-Moselle et n'affaiblit ni la gloire ni l'ascendant de la France. Comme mouvement militaire on a pu en exagérer la portée; déjà en l'an v Bonaparte avait des ennemis et des jaloux, fort empressés d'exalter la gloire de Moreau au détriment de celle du vainqueur de l'Italie, et ces juges, prévenus d'avance, élevaient jusqu'aux nues la renommée et les services de l'armée de Rhin-et-Moselle. Plus tard, Moreau ayant subi la persécution, ce sentiment favorable s'accrut, et l'on vanta davantage encore la retraite d'Allemagne, comme pour protester d'autant contre Bonaparte puissant et victorieux. Vint enfin une époque plus malheureuse pour Moreau, celle qui le vit combattre la France au profit des rois, et l'esprit de parti s'attacha au souvenir de sa fameuse campagne de l'an v, tantôt pour en nier le mérite, tantôt pour l'exagérer outre mesure. Aujourd'hui que les passions sont refroidies, il est permis, il est facile d'être juste : la retraite de Moreau fut savante et difficile, mais les fautes et l'impuissance de l'ennemi la favorisèrent autant peut-être que la science du général français.

Quoi qu'il en soit, la cinquième année de la république s'ouvrait encore sous de favorables auspices : Rome et Naples sollicitaient la paix; le Piémont, la Toscane, Parme, Modène, la république de Gênes

avaient mis bas les armes; le roi d'Espagne se disait l'allié de la France; la Hollande était vassale du Directoire; les princes de Bade, de Wurtemberg, de la Souabe et de la Saxe, cherchaient à se retirer de la coalition. L'Angleterre et l'Autriche continuaient seules à porter le poids de la lutte. La Russie attendait; les autres nations persistaient à demeurer neutres.

L'Autriche était bien loin de ce jour où elle exigeait impérieusement de la France le rétablissement du trône et l'abandon des institutions révolutionnaires; plus loin encore de ce temps où ses drapeaux flottaient à Condé, au Quesnoy, à Valenciennes; où ses armées prenaient possession de notre Flandre et de notre Alsace au nom de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Hongrie; elle en était venue à ne plus combattre que pour réparer des revers ou délivrer son propre territoire. L'Angleterre était plus heureuse. Si ses armées avaient été vaincues en Flandre et dans les Provinces-Unies, si elle avait fait en argent et en hommes les plus pénibles sacrifices, du moins avait-elle conservé son ascendant sur les mers, et, sous ce rapport, la guerre lui avait offert de nombreuses compensations. Ses opérations navales, depuis un an, avaient été presque toutes marquées par des succès. Chassée de Toulon, elle était toujours demeurée en possession de la Corse. Nous avions perdu par la guerre, par la révolte, et par l'application prématurée des principes, la plupart de ces riches colonies jadis la fortune et l'orgueil de la France. La ville du Cap, l'une des métropoles de Saint-Domingue, avait été livrée à l'incendie par les nègres, et ces esclaves re-

belles avaient fait périr dans les plus horribles massacres l'élite de la population blanche. La Martinique était tombée au pouvoir des Anglais, et une honorable capitulation, accordée à Rochambeau, n'avait point consolé la France de ce désastre. Les Anglais s'étaient rendus maîtres de Port-au-Prince le jour même où leur flotte avait vaincu la nôtre sur les côtes de Brest. Les noirs de Saint-Domingue avaient massacré les Français au fort Dauphin. Les Anglais avaient successivement occupé Ceylan, Malacca, Cochin, Schinschoura, Banda, Amboine, anciennes et puissantes colonies de la Hollande. Dans les Antilles le général Nichols nous avait repris la Grenade; le général Abercromby avait réduit Sainte-Lucie. Nous n'occupions désormais qu'un faible coin de Saint-Domingue. C'étaient là, pour l'Angleterre, des résultats sérieux, dont elle pouvait à bon droit s'applaudir. Cependant, au mois de ventôse an IV (mars 1796), les Anglais remportèrent encore une brillante victoire navale en détruisant, près du cap de Bonne-Espérance, une flotte hollandaise récemment partie du Texel; mais ces victoires et ces avantages, quelle que fût leur portée, ne contribuaient point à rendre populaire, dans la cité de Londres, une guerre qui imposait au commerce anglais de lourds sacrifices et paralysait toutes les industries manufacturières.

Des ouvertures plus ou moins sincères eurent lieu entre les gouvernements d'Angleterre et de France, moins pour aboutir à une paix générale, encore impossible, que pour donner le change à l'opinion et faire prendre patience aux deux peuples. Un envoyé

de Pitt, lord Malmesbury, vint à Paris dans les premiers jours de brumaire et eut quelques conférences avec Charles Delacroix, ministre des relations extérieures. Dans le cours de ces négociations le chargé d'affaires du cabinet britannique déclara formellement que l'Angleterre n'admettrait aucune proposition par laquelle on voudrait séparer ses intérêts de ceux de ses alliés : c'était précisément ce que repoussait le Directoire. Au mépris de tous les usages admis par les peuples civilisés, le gouvernement républicain, en même temps qu'il affectait de traiter de la paix, faisait attaquer par les journaux, et par d'autres voies non moins directes, les intentions et le caractère du gouvernement anglais et de son envoyé; il leur imputait un caractère manifeste de fausseté et d'intrigue; il publiait qu'on ne cherchait qu'à gagner du temps et à tendre des piéges. C'étaient peut-être là des vérités; mais en diplomatie chacun garde pour soi de pareils secrets, et il est passé en coutume de respecter l'honneur des gouvernements.

Bonaparte occupait les loisirs que lui laissait le siége de Mantoue à propager adroitement en Italie les principes de la révolution française; il s'attachait à fomenter secrètement en Lombardie l'esprit d'insurrection, dont il cherchait à se faire une arme contre l'Autriche. Le sentiment de l'amour de la patrie n'était point encore éteint dans le Milanais; sous les débris de la domination française, espagnole, allemande, on retrouvait encore, dans les classes moyennes, les étincelles d'une nationalité lombarde qui pouvaient allumer un vaste incendie; mais le peuple des cam-

pagnes, sur lequel ne pesait que bien faiblement le joug de l'Autriche, s'accommodait sans murmure du joug étranger. Docile aux enseignements du clergé, il se soumettait silencieusement et sans haine; il ne réservait sa répugnance et sa colère qu'aux Français, qui, après avoir dans leur pays détruit les autels et dévasté les cloîtres, venaient prêcher à l'Italie une liberté sacrilége et sauvage. Bonaparte connaissait trop bien le caractère des peuples de la haute Italie pour ne point apprécier l'étendue des obstacles qui viendraient du sentiment religieux des masses. Autant que l'indiscipline et l'impiété de ses compagnons le lui permirent, il chercha à rassurer la population, à mettre un frein à tous les actes effrénés de scandale et de pillage; il voulut qu'on respectât la personne des moines et des prêtres, qu'on s'abstînt de gêner les cérémonies du culte; il se borna à faire abolir les dîmes et certains droits du clergé. Quelques autres mesures furent prises pour rassurer les classes nobles et les entourer de garanties. Cette politique porta ses fruits. Les habitants du duché de Modène s'insurgèrent contre leur souverain, et le drapeau tricolore fut arboré à Reggio. Vainement le conseil de régence qui administrait le pays voulut-il comprimer la révolte; le général français seconda ouvertement les rebelles et prêta la main à la formation d'une sorte de gouvernement provisoire. Les provinces de Ferrare et de Bologne, dont l'abandon avait été imposé au pape, suivirent le mouvement commencé à Reggio et à Modène, et ces diverses contrées, associant leurs tentatives révolutionnaires sous la protection du drapeau

français, s'organisèrent en un seul État, qui reçut de Bonaparte la dénomination de *république cispadane*. Le gouvernement improvisé dans ce pays signala l'inauguration de son pouvoir par des mesures de persécution contre les prêtres.

A la nouvelle de cette révolution qui s'opérait sur la rive droite du Pô, les républicains de Milan et de la Lombardie ne demeurèrent point inactifs ; ils constituèrent leur pays en un État indépendant, organisé à l'image de la France, et qui prit le nom de *république transpadane*. Bonaparte donna aux deux nouvelles républiques des règlements, une police et des lois. Bientôt après il songea à affranchir la Corse, son île natale, du joug des Anglais ; pour atteindre ce but il fit préparer, dans le plus grand secret, à Livourne, une expédition dont firent partie beaucoup de réfugiés corses, et que commandaient Gentilli et Casalta, tous deux nés dans l'île. Le 28 vendémiaire les troupes libératrices abordèrent en Corse, après avoir lutté contre les éléments et échappé aux croisières anglaises ; le 30 elles s'emparèrent de Bastia, que l'ennemi abandonna en toute hâte, laissant en leur pouvoir sept à huit cents prisonniers et des magasins. Le même jour Casalta et sa troupe forcèrent les gorges de San-Germano, malgré le feu de deux vaisseaux anglais embossés près de la côte et qui tiraient à mitraille ; le soir les insurgés rétablissaient l'autorité des lois françaises à Saint-Florent. Sur ces entrefaites d'autres détachements occupaient Bonifacio et faisaient prisonnière la garnison de cette place ; peu de jours après, le drapeau de la république était arboré à Ajaccio :

la patrie de Bonaparte redevenait terre de France.

L'armée d'Italie avait reçu quelques renforts détachés de l'armée de Hoche, mais elle n'était point encore en mesure de compléter ses cadres et de réparer le sang qui avait payé ses victoires; elle était d'ailleurs décimée par la fatigue et les maladies. Aussi, pendant qu'une partie des divisions de Bonaparte continuaient à bloquer Mantoue, les autres ne pouvaient entreprendre d'envahir les vallées du Tyrol. Le conseil aulique, impatient de profiter de cette situation, organisa une sixième armée qu'il plaça sous les ordres du feld-maréchal Alvinzi, homme de guerre vieilli sous les drapeaux et dont on vantait la science stratégique et le courage.

Le général autrichien déboucha du Frioul avec quarante mille soldats; quinze mille hommes des divisions Masséna et Augereau composaient toute notre force; les malades étaient sortis des hôpitaux pour combattre. Nos braves murmuraient contre le gouvernement qui les abandonnait; il y avait de la tristesse dans les rangs de nos soldats; l'infériorité numérique donnait à leur courage tout le caractère d'une grande immolation. Si parfois un éclair d'espérance traversait leurs sérieuses pensées, c'était en songeant à ce jeune général qu'ils pouvaient prendre pour le génie même de la victoire.

L'ennemi emporta Bassano et les deux rives de la Brenta, Trente et puis Vicence, dont les alentours furent témoins d'une horrible lutte de deux jours. Le quartier général d'Alvinzi était à Caldiéro. Le feld-maréchal s'approchait de Vérone pour opérer sa jonc-

tion avec les divisions de son armée qui se trouvaient dans le Tyrol, et qui, sous les ordres de son lieutenant Davidowich, avait déjà remporté des avantages décisifs sur plusieurs corps de l'armée française.

Bonaparte, laissant une partie de son armée à Vérone, se porta en toute hâte à Rivoli et à Corona, afin d'arrêter à tout prix, sur ce point, la marche de Davidowich, et de maintenir l'isolement des deux armées autrichiennes. Sur ces entrefaites il apprit qu'Alvinzi se portait sur Vérone et occupait déjà Villa-Nova. Sur-le-champ il prescrivit aux divisions Augereau et Masséna de marcher sur l'armée autrichienne et de la rejeter en arrière. Les Français se mirent en mouvement le 22 brumaire, à la pointe du jour; mais déjà l'ennemi avait occupé les hauteurs de Caldiéro, à quatre lieues de Vérone. La pluie, mêlée de grésil, tombait par torrents, et le vent la chassait au visage des Français, épuisés et fatigués par une marche d'hiver. La division Masséna, ayant affaire aux difficultés du terrain, aux éléments, enfin à un ennemi bien retranché et supérieur en nombre, se vit forcée de se replier. Bonaparte la fit appuyer par la soixante-quinzième demi-brigade, jusqu'alors tenue en réserve : la bonne contenance de cette troupe arrêta la marche offensive des Autrichiens. Vers le soir les Français se retirèrent sous les murs de Vérone.

La destinée de l'armée d'Italie était gravement compromise; jamais l'intervention du génie de Bonaparte n'avait paru plus nécessaire pour compenser, s'il était encore possible, les obstacles sans nombre que présentaient les difficultés naturelles du sol et l'i-

négalité des forces. Sur vingt-sept mille hommes que le général français commandait alors, un tiers au moins était occupé au siége de Mantoue; le reste devait remplir la tâche énorme de contenir deux armées considérables, de les maintenir séparées et de les battre l'une après l'autre.

Les fautes de son ennemi devaient le servir. Froid et méthodique, Alvinzi perdit à délibérer un temps précieux qu'il aurait dû employer à combattre. Bonaparte mieux avisé, essaya de tourner les positions des Autrichiens dans le Tyrol, d'empêcher la jonction de Davidowich et d'Alvinzi, de les battre séparément et d'opérer la délivrance de Mantoue. La difficulté consistait à exécuter ce double mouvement avec des forces inférieures de plus de moitié à celles d'un ennemi qui, retranché sur des hauteurs, était encore protégé devant ses lignes par une vaste étendue de marais.

Bonaparte donna ordre à l'armée de repasser l'Adige sur les ponts de Vérone et de se diriger vers Milan. Ce n'était là qu'une retraite simulée. A quelque distance de Vérone on tourna à gauche et on descendit pendant quatre lieues le cours de l'Adige. On passa ce fleuve à Ronco. L'armée, réduite à treize mille hommes, ne tarda pas à se trouver entre Arcole et l'Adige, au milieu de vastes marais traversés par de longues chaussées dont elle s'empara, et qui lui permirent d'attendre avec une sorte de sécurité les nombreuses troupes d'Alvinzi, réduites, par la situation des lieux, à ne pouvoir attaquer que de front. Alvinzi n'avait point songé à garder les marais, ne pouvant croire qu'une armée osât s'y engager.

Le village d'Arcole était situé au milieu d'un marais dont les Français ignoraient encore l'étendue et la profondeur. Tout ce pays est entrecoupé de ruisseaux et de torrents; le plus considérable est l'Alpon, qu'il fallait traverser sur un pont de bois derrière lequel l'armée autrichienne avait pris position, et que défendaient des barricades et une formidable artillerie. Les grenadiers français tentèrent le passage, mais leur courage s'épuisa en vain à cette œuvre; pendant un jour entier ils furent repoussés. Belliard, Lannes, Masséna se placèrent à la tête des colonnes et donnèrent l'exemple du dévouement : l'entreprise paraissait impossible. En vain Augereau prit un drapeau et s'avança sur le pont, suivi d'une foule de braves; le feu ennemi renversa la tête de la colonne et le reste se replia. Cependant Bonaparte parut. « Grenadiers! s'écria-t-il en saisissant un étendard, « n'êtes-vous plus les vainqueurs de Lodi? Suivez-moi! » Et il se précipita à travers une grêle de balles et de mitraille. Il allait périr, mais son aide de camp, le brave Muiron, se jeta au-devant de lui et tomba frappé d'un coup mortel. Belliard et d'autres officiers ne se laissèrent point intimider et continuèrent de faire au général en chef un rempart de leurs corps. Enfin les grenadiers reculèrent. On amena un cheval à Bonaparte, mais ce secours, loin de lui être utile, faillit le perdre. Effrayé par le tumulte et le canon, le cheval se jeta du haut du pont dans le marais et entraîna avec lui son cavalier. Pendant que le général en chef était à demi englouti, les Autrichiens s'élancèrent eux-mêmes sur le pont, refoulant devant

eux la colonne française mise en déroute. Alors les grenadiers républicains firent volte-face. A la vue du danger qui menaçait Bonaparte ils cessèrent de craindre; au cri mille fois répété de *Sauvons notre général!* ils continrent l'ennemi et donnèrent à Bonaparte le temps de regagner la rive.

Plus heureux sur la gauche de l'Alpon, le général Guyeux emporta le village d'Arcole et rejeta les Croates sur San-Bonifacio. De son côté Masséna, à la tête de sa division, avait suivi la chaussée qui est établie sur la gauche de l'Adige, et il avait battu à Bionde et à Porcile quelques troupes ennemies commandées par le général Provéra. A la nuit tombante les Français étaient maîtres d'Arcole; mais Bonaparte ne jugea pas à propos de s'y maintenir : il venait d'apprendre que plusieurs divisions de l'armée autrichienne se mettaient en marche pour le chasser du village, et il eut la sagesse de ne point exposer son armée à un combat inégal et à une défaite désastreuse. Vaincue, en effet, elle aurait été culbutée dasn les marais, ayant à dos l'Alpon et l'Adige, et toute retraite lui serait devenue impossible. L'armée se replia donc, par la chaussée du Ronco, sur la rive droite de l'Adige, et les Autrichiens, n'étant point arrêtés dans leur retour offensif, reprirent leurs positions de Porcile et d'Arcole.

Le lendemain, 26 brumaire, à la pointe du jour, Bonaparte ordonna à son armée de se porter de nouveau sur la rive gauche de l'Adige. Cette journée fut signalée par des luttes opiniâtres et meurtrières, mais peu décisives. Le 27 Bonaparte prit la résolu-

tion d'en finir avec l'ennemi du côté d'Arcole. Si, dans les journées précédentes, sa petite armée avait été considérablement affaiblie, les pertes de l'armée autrichienne avaient été bien plus fortes, et on pouvait évaluer à plus de vingt mille le nombre des Impériaux mis hors de combat. Les Français franchirent donc l'Adige pour la troisième fois depuis trois jours; Masséna se porta encore sur Porcile, et le général Robert fut forcé d'attaquer Arcole. Les dispositions qu'avait prises Bonaparte pour le combat étaient différentes de celles de la veille. A la faveur de la nuit il avait fait établir un pont de chevalets sur l'Alpon près de l'embouchure de ce torrent. L'ennemi, placé sur la rive opposée, avait inquiété les travailleurs et leur avait tué beaucoup de monde sans retarder leur entreprise. L'effort principal de l'armée allait se faire par la droite, au confluent de l'Alpon et de l'Adige.

Du côté d'Arcole la brigade du général Robert fut repoussée et mise en déroute, et les Autrichiens, se croyant vainqueurs, se portèrent presque en masse à sa poursuite, du côté de Ronco. C'était là ce qu'avait prévu Bonaparte en faisant passer le gros de son armée dans la plaine, sur la gauche de l'Alpon, au delà d'Arcole. Pendant que la division Augereau, grossie de quelques renforts, se déployait sur ce point sans rencontrer beaucoup d'obstacles, la division Masséna, d'abord dirigée sur Porcile, revenait en arrière et prenait en queue les colonnes autrichiennes qui s'étaient mises à la poursuite de la brigade Robert. Ce mouvement, exécuté avec une intrépide énergie, eut

un plein succès ; l'ennemi, culbuté dans le marais et pressé sur trois points à la fois, essuya de grandes pertes, et laissa, indépendamment des blessés et des morts, trois mille prisonniers sur le champ de bataille. Le résultat de cette brillante affaire fut d'assurer la gauche et le centre de l'armée française. La droite, engagée au delà de l'Alpon, avait à combattre des troupes bien supérieures en nombre ; Bonaparte, par une manœuvre hardie, réussit à les chasser de leurs positions et à les rejeter, vaincues et en désordre, sur Montébello et Vicence, d'où elles gagnèrent la vallée de la Brenta. L'ennemi, dans cette fameuse bataille d'Arcole, avait perdu douze mille hommes tués et six mille prisonniers. La perte de l'armée française, quoique moindre, était considérable et ne permettait pas au vainqueur de tirer immédiatement parti de son triomphe.

La nouvelle de la victoire d'Arcole fut apportée à Paris par le chef de bataillon Lemarrois, aide de camp de Bonaparte ; cet officier était chargé de présenter au Directoire quatre drapeaux enlevés à la colonne autrichienne si complétement écrasée sur la chaussée de Ronco. Le gouvernement et la république accueillirent ces trophées avec enthousiasme, et, sur la proposition du Directoire, le corps législatif décréta que « les drapeaux républicains portés à la bataille d'Arcole contre les bataillons ennemis par les généraux Bonaparte et Augereau leur seraient donnés par la nation à titre de récompense. »

Sur ces entrefaites on apprit que l'impératrice Catherine II était morte subitement dans la soixante-

septième année de son âge, et qu'elle était allée rendre compte à Dieu de son long pouvoir, inauguré et terminé par tant de crimes. Jusqu'à la fin de son règne elle avait suivi cette politique fourbe et égoïste qui, de sa part, consistait à laisser l'Europe occidentale s'épuiser contre la France, tandis que la Russie se bornait à de stériles menaces envers les régicides et à des témoignages d'amitié non moins stériles en faveur des émigrés et des royalistes. Cependant au moment de sa mort la czarine laissait sur sa table un traité de subsides négocié par lord Withworth, au nom de l'Angleterre, traité qu'elle devait signer le lendemain, et en vertu duquel elle s'engageait à faire marcher soixante mille Russes sous les drapeaux de la triple alliance formée contre la république française. Paul I[er], son fils et son successeur, était âgé de quarante-deux ans; sa mère l'avait systématiquement abreuvé de dégoûts et fatigué par l'espionnage; aussi se montra-t-il dès le premier jour fort peu disposé à hériter de sa politique, et, pour le moment, le traité conclu en haine de la France ne fut point ratifié. On fit alors courir le bruit que le czar allait reconnaître officiellement la république française, mais l'événement ne tarda pas à démentir cette fausse espérance.

Les Impériaux ne se laissaient point décourager par leurs défaites; l'armée autrichienne fut portée à soixante mille hommes : quarante mille, sous Alvinzi, devaient, de Trente, descendre l'Adige jusqu'à Rivoli, pendant que vingt mille, sous Provéra, attaqueraient Vérone et Legnago en même temps; Wurmser devait franchir la ligne de blocus, rallier à lui l'armée du

pape, se réunir à Provéra, et attaquer les derrières des Français occupés en avant par Alvinzi. L'armée républicaine avait été partagée en quatre divisions de dix mille hommes chacune : Serrurier était devant Mantoue, Augereau à Legnago, Masséna à Vérone, Joubert à la Corona; en outre Rey, avec une réserve de quatre mille hommes, se tenait à Castelnovo. La délivrance de Mantoue était toujours l'objet des efforts de l'Autriche.

Le 23 nivôse les Autrichiens s'avancent sur six colonnes. La gauche de cette armée s'appuyait sur Mantoue, la droite sur Vérone; le centre, commandé par Alvinzi, suivait la vallée de l'Adige pour déboucher par le plateau de Rivoli. D'abord Joubert fut tourné dans ses positions et réduit à effectuer sa retraite; mais Bonaparte lui enjoignit de se maintenir en avant de Rivoli; lui-même accourut pour soutenir son lieutenant. L'armée française n'avait en ligne, à Rivoli, que vingt mille soldats; les ennemis étaient deux contre un, mais leur artillerie et leur cavalerie n'étaient point encore entièrement réunies. Bonaparte jugea que le moment était favorable pour l'attaque. Dès le lendemain, au point du jour, la bataille fut livrée et gagnée par l'armée française; elle fut décisive : Alvinzi, qui était arrivé plein de confiance dans le nombre de ses troupes et dans la sagesse de ses dispositions, se vit réduit à battre en retraite sur la Piave; son artillerie n'arriva que pour tomber au pouvoir des Français. La bataille avait duré douze heures; Bonaparte avait eu plusieurs chevaux tués sous lui. Cette victoire était à peine remportée que le

jeune vainqueur chargea Joubert de la compléter en poursuivant Alvinzi, lui-même se portant au-devant du général ennemi Provéra, qui se dirigeait à marches forcées sur Mantoue. Provéra perdit une partie de ses soldats dans une affaire d'arrière-garde engagée avec Augereau, mais il réussit à combiner avec Wurmser une attaque sur la Favorite. Wurmser fut partout repoussé et se renferma dans Mantoue; Provéra, demeuré seul, déposa les armes. Ainsi en huit jours deux corps d'armée avaient été détruits, deux batailles gagnées; l'Autriche avait perdu trente-cinq mille hommes, dont vingt-cinq mille prisonniers, soixante pièces de canon et un pareil nombre de drapeaux, qui furent portés au Directoire par Augereau. Peu de jours après, Wurmser rendit Mantoue, après avoir obtenu une capitulation honorable. Tant de succès amenèrent la conquête de la Romagne, du duché d'Urbin et d'Ancône. Ces avantages ne furent point purs de tout excès; l'armée républicaine, imbue des idées délirantes que l'impiété avait mises à l'ordre du jour, se livra plus d'une fois à de coupables exactions, et l'Italie eut à gémir du pillage de l'église de Notre-Dame de Lorette, objet traditionnel de la vénération des fidèles.

Depuis le 5 avril quatre armées formidables, plusieurs fois augmentées par des renforts, avaient été battues et détruites par une armée qui, d'abord à peine composée de trente-six mille hommes, n'en avait reçu que vingt mille pour réparer ses pertes. Le bruit de ces victoires sans nombre retentissait à Paris et à Vienne, et les yeux de l'Europe se tour-

naient vers Bonaparte comme pour surprendre d'avance les grandes choses que lui réservait l'avenir. Alors fut signé le traité de Tolentino, par lequel le pape cédait à la France Avignon, Bologne, Ferrare, Ancône, la Romagne, payait trente millions, et donnait les objets d'art stipulés dans l'armistice de Bologne. La France était émerveillée de ces victoires prodigieuses où les prisonniers étaient plus nombreux que les vainqueurs, de ces traités où Raphaël et Michel-Ange payaient la rançon de leur patrie, mais surtout de ce jeune homme dont elle savait à peine prononcer le nom, et qui se révélait à la fois comme guerrier, diplomate, administrateur. Si le même génie et la même fortune eussent présidé aux opérations des armées du Rhin, et surtout aux opérations maritimes, la Révolution eût dès lors imposé des lois à toute l'Europe.

Le Directoire avait rompu les négociations avec le cabinet britannique, dont il avait reconnu la mauvaise foi; il avait pressé l'Espagne et la Hollande de joindre leurs vaisseaux aux siens pour rendre la liberté aux mers; mais l'Espagne était bien dégénérée sous le faible Charles IV et son favori Godoï; quant à la Hollande, elle était divisée en plusieurs partis acharnés qui retardaient l'établissement de la constitution, et dont les discordes ruinaient les ressources de ce pays.

L'Angleterre avait vu un moment l'Irlande sur le point d'échapper à sa tyrannie. A cette époque on comptait dans l'île trois partis bien distincts : celui des Anglais, celui des orangistes et celui des Irlandais indépendants. Le troisième parti, celui de l'union irlandaise, constituait presque à lui seul la nation en-

tière ; c'est lui qui, opprimé pour la foi, attendait ou préparait la lutte. L'Irlande catholique était à peu près ce qu'elle devint plus tard, moins O'Connel, moins l'espérance ; les catholiques s'y trouvaient réduits à l'état de parias et d'ilotes ; ils vivaient misérablement dans des huttes sous des toits à demi détruits, pêle-mêle avec leurs troupeaux, en face de leurs dominateurs triomphants, et ils étaient en réalité tout le peuple. Dans leur sein s'était formée la société secrète des *Irlandais unis*. Le parti comptait quarante mille volontaires irlandais secrètement enrôlés et liés par des serments à la conjuration nationale ; les fusils et les piques ne leur manquaient pas.

Le but de Hoche était de prêter la main à ce mouvement et de l'appuyer à l'aide d'une armée républicaine ; une semblable opération, si le succès l'eût couronnée, eût frappé l'Angleterre au cœur. Le général mit beaucoup de circonspection et de prudence dans ses préparatifs ; il n'épargna rien pour donner le change aux inquiétudes du gouvernement britannique. L'Angleterre en fut quitte pour beaucoup de peur : par l'effet de combinaisons mauvaises ou de dispositions mal concertées, la tentative méditée contre elle n'aboutit qu'à de médiocres résultats. Dieu, qui sans doute ne voulait pas terminer encore les épreuves de l'Irlande, rendit inutiles les efforts tentés pour sa délivrance. La liberté de l'Église catholique, sans le secours de l'étranger, affranchira tôt ou tard, nous osons le croire, le peuple irlandais, réservé à un long martyre. La tempête dispersa la flotte républicaine dès la première nuit ; au point du jour, le

27 frimaire, nos vaisseaux étaient épars sur les côtes; plusieurs avaient beaucoup souffert, d'autres ne se montraient plus. Le contre-amiral Bouvet rallia une partie de l'expédition et rentra le 11 nivôse (1er janvier) dans la rade de Brest. Lorsque enfin Hoche et Morard de Galles arrivèrent dans la baie de Bantry, ils apprirent que la flotte était retournée en France et se virent réduits à faire voile comme elle du côté de Brest.

Cette époque ne fut pas sans gloire pour notre marine. En vue de la Grèce et de l'Asie Mineure, une escadre aux ordres de Gautheaume captura un grand nombre de bâtiments de commerce appartenant à la Russie, à l'Angleterre, aux Deux-Siciles; mais elle eut à subir beaucoup d'avaries. Sur les côtes de France et près du Havre nos marins prirent le lougre-corsaire *le Vengeur*, à bord duquel était monté le commodore anglais sir Sidney-Smith, qui fut conduit à Paris et enfermé dans la tour du Temple. Non loin de Brest, la frégate *la Virginie*, ayant à bord le capitaine Bergeret et Duperré, officier de manœuvre, rencontra une escadre anglaise et ne recula pas devant les nécessités d'une lutte formidable. Quand elle eut perdu sa mâture, quand sa cale eut reçu quatre pieds d'eau et que son équipage fut presque entièrement hors de combat, *la Virginie* amena son pavillon. Dans l'océan Indien le capitaine Surcouf, alors âgé de vingt-deux ans, s'illustra par des exploits hardis et dont le souvenir subsiste encore même chez les Anglais; c'était, d'ailleurs, un corsaire qui combattait sans lettres de marque. Dans les parages de l'Inde,

une petite escadre française, aux ordres du contre-amiral Sercey, ne fut pas toujours heureuse, mais du moins elle ne fit jamais défaut à la gloire de la république. Dans la Méditerranée un des premiers résultats de l'alliance offensive conclue entre la France et l'Espagne avait été de chasser le pavillon anglais de cette mer; mais le gouvernement républicain, qui aurait voulu tirer parti de cette situation, ne put en profiter à son gré, par suite de l'épuisement du trésor public; il se consola en apprenant que, sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador, deux de nos escadres avaient coulé bas des vaisseaux anglais et détruit par le feu les établissements maritimes de l'ennemi.

Bonaparte, obéissant aux ordres du Directoire, avait imposé au pape une paix humiliante et les plus douloureuses conditions. Toutefois, en consternant le chef de l'Église par l'emploi de la force et en le dépouillant de plusieurs provinces, il avait stipulé que les prêtres français, volontairement exilés ou proscrits à la suite de la Révolution, seraient recueillis, nourris et secourus dans les couvents du saint-siége.

Onze mois ne s'étaient point encore écoulés depuis le jour où Bonaparte avait pris le commandement de l'armée d'Italie, et déjà l'on pouvait à peine mesurer l'étendue des événements qui s'étaient accomplis : quatre armées ennemies successivement battues et détruites; le Piémont contraint de subir la paix; la maison de Savoie humiliée et désarmée; Gênes contenue ou subjuguée; la Lombardie conquise et changée en fief de la France; Modène, Reggio, Ferrare, tous

les pays voisins des bouches du Pô organisés en républiques; le grand-duc de Toscane réduit à racheter ses propres villes; la Corse rendue à la France; Mantoue occupée par nos troupes; et cependant l'Autriche ne renonçait point encore à combattre. Les succès obtenus dans la précédente campagne par le prince Charles contre Jourdan et Moreau désignaient maintenant au conseil aulique le rival qu'il fallait opposer à Bonaparte. Le jeune archiduc partit des bords du Rhin et se rendit en toute hâte dans le Tyrol autrichien; en quelques jours il arriva à Inspruck, puis à Goritz, où il prit toutes les mesures nécessaires à la prompte réorganisation des régiments et à la formation des nouveaux cadres. Il fut secondé dans ce travail par le général Mack, ce tacticien beaucoup trop vanté qui déjà, en l'an II, avait vu échouer ses plans de campagne contre la France. Trente bataillons autrichiens furent dirigés sur l'Italie, et l'on se mit en devoir de faire entrer en ligne une cinquième armée impériale.

Bonaparte prit la résolution de se porter sur Vienne à travers les Alpes Noriques : les soldats de Lodi, d'Arcole et de Rivoli, triomphaient des éléments comme des armées. Le 16 mars Bonaparte battit l'arhiduc aux bords du Tagliamento, rivière du Frioul jusque-là ignorée du monde et qui s'élevait tout à coup à la célébrité de l'histoire. Masséna et le prince Charles se disputèrent vigoureusement le col de Tarwis au milieu des plus rudes images de l'hiver; des coups d'une énergie inouïe laissèrent enfin Masséna maître du passage. Joubert, dont le nom rayonnait de gloire de-

puis la bataille de Rivoli, allait de combat en combat dans le Tyrol, prenait Botzen, séparait les deux armées autrichiennes, forçait les gorges d'Inspruck, et la hardiesse de ses attaques le mettait souvent en péril. Il parvint à joindre le corps principal sur la Drave.

Cependant le feu de la sédition s'était allumé dans les États vénitiens ; notre propagande révolutionnaire soulevait des émotions vengeresses : des paysans armés couvraient les chemins ; on faisait la chasse à nos soldats comme à des bêtes fauves ; il y eut un massacre de Français dans les hôpitaux de Vérone ; les Pâques véronaises rappelèrent les Vêpres siciliennes. Venise encourageait les mouvements contre nous ; elle se voyait sous le coup de la puissance française, et tout moyen de défense lui paraissait bon. Venise laissa éclater sa haine dans l'acte d'hostilité du commandant du Lido contre un navire français qui cherchait un refuge protecteur. A la première nouvelle des insurrections et des assassinats Bonaparte, du haut des Alpes, menaça la république vénitienne d'une destruction complète si elle osait organiser une Vendée sur ses derrières ; mais, malgré les vives inquiétudes que lui donnait l'inaction des armées du Rhin, il continua sa marche, battit l'archiduc dans les gorges de Neumarck, franchit les Alpes Noriques, et arriva à Léoben, où il fut joint par Joubert (15 avril). Son avant-garde s'empara du Semmering : les Français n'étaient plus qu'à vingt-cinq lieues de Vienne. La consternation se répandit dans cette ville, et la cour d'Autriche ne songea plus qu'à traiter.

Alors l'archiduc demanda une suspension d'armes. Bonaparte l'accorda, et, quoiqu'il n'eût pas de pouvoir pour faire la paix, il en signa les préliminaires sur les bases suivantes : cession à la France de la Belgique et de la rive gauche du Rhin; cession de la Lombardie pour en faire un État indépendant, moyennant indemnité prise sur le territoire vénitien. Le jour même où Bonaparte signait les préliminaires de la paix, les armées du Rhin, immobiles pendant un mois, faute d'argent, entraient en campagne. Hoche déboucha par Neuwied, battit les Autrichiens à Heddersdorf, passa le Sieg et la Lahn; Moreau franchit le Rhin près de Strasbourg, battit les Autrichiens à Diersheim, pénétra dans la forêt Noire. Tous deux allaient se joindre sur le Mein quand ils furent arrêtés par les courriers de Léoben (23 avril). Le Directoire, excité par ces premiers succès, hésita à ratifier les préliminaires que Bonaparte avait signés sans autorisation; mais un enthousiasme universel avait accueilli l'espérance de la paix ; le gouvernement n'osa blâmer la conduite illégale de l'homme qui venait de forcer la coalition à s'humilier devant la Révolution : les préliminaires furent ratifiés, et les négociations s'ouvrirent à Udine entre le général de l'armée d'Italie et les envoyés de l'Autriche.

Bonaparte s'était empressé de repasser les Alpes Juliennes pour assurer ses communications ; car, malgré ses menaces, la guerre avait éclaté entre les troupes françaises qui protégeaient les villes insurgées et les paysans vénitiens que soutenait le sénat. La garnison de Vérone se vit enfermée dans les châteaux

par vingt mille montagnards, dix mille Esclavons et les Autrichiens de Laudon (12 germinal); on égorgea les Français dans les rues et les hôpitaux, quatre cents furent jetés dans l'Adige. Le massacre se propagea dans les villes voisines; il fallut que la division Kilmaine livrât une bataille sanglante aux portes de Vérone pour forcer cette ville à se soumettre et délivrer la garnison des châteaux. Le sénat désavoua vainement cette insurrection; un événement plus odieux témoigna ouvertement de sa perfide lâcheté et fut la cause de sa ruine: un lougre français, s'étant réfugié dans le port de Venise, fut criblé de boulets par les forts et tout l'équipage massacré (4 floréal).

Ce fut alors que la nouvelle des préliminaires de Léoben arriva à Venise, le sénat terrifié demanda grâce; mais Bonaparte accourait plein de colère et il repoussa toutes les supplications. « Le sang de mes frères d'armes sera vengé! dit-il aux envoyés vénitiens; je serai un Attila pour Venise (13 floréal). » Et il déclara la guerre à la république, renversa dans toutes les villes le gouvernement de Saint-Marc, et dirigea des troupes sur les lagunes. L'aristocratie renvoya ses Esclavons, désarma les paysans, modifia la constitution de la république. Tout cela fut inutile: une révolution éclata dans Venise; la bourgeoisie força le sénat à abdiquer et appela les Français. Le général Baraguay-d'Hilliers, avec quatre mille hommes, entra dans la ville et planta le drapeau tricolore dans la place de Saint-Marc (27 floréal). Les forts et les vaisseaux furent livrés; les troupes vénitiennes capitulèrent, et un gouvernement démocratique fut provisoirement établi.

Ainsi tomba sans efforts cette république de quinze siècles, qui espérait vainement reprendre, sous la protection des Français, une nouvelle vie : sa ruine était écrite dans les préliminaires de Léoben. Son ancienne rivale, Gênes, fut plus heureuse. Une insurrection démocratique avait éclaté dans cette ville à l'instigation des Français, et elle avait été comprimée par le sénat, qui maltraita les partisans et même l'envoyé de la France (12 prairial). Bonaparte, qui était déjà revenu à Milan, menaça l'aristocratie de sa colère; les démocrates reprirent l'avantage; le sénat abdiqua; une constitution démocratique fut établie, le livre d'or fut brûlé, et le peuple de Gênes renversa et mit en pièces la statue du célèbre Doria, l'un des hommes à qui remontaient en partie la grandeur et la gloire de ce pays. L'œuvre du Directoire était accomplie.

Le nouvel État, organisé sous la protection de la France, prit le nom de *république ligurienne.*

De pareils changements menaçaient déjà le royaume de Piémont et le duché de Parme. Quant au Milanais et aux provinces à la possession desquelles l'Autriche avait renoncé à Léoben, cette portion de l'Italie reprit sa vieille dénomination de *république cisalpine.* C'était ajouter à la Hollande, à la Ligurie, aux républiques cispadane et transpadane, un nouveau satellite destiné à suivre la république française dans ses mouvements divers.

Le traité préliminaire de Léoben fut reçu en Allemagne et en France avec des transports de joie. Les deux conseils de la république, informés de cet événement par un message du Directoire, se laissèrent

aller au plus vif enthousiasme, et le peuple, dans les lieux publics, aux théâtres, jusque sous l'abri du domicile privé, s'associa à l'orgueil et aux espérances de ses magistrats. Le Directoire, inquiet des projets et de la popularité de Bonaparte, ne se prêtait point volontiers à partager l'ivresse générale; il craignait la puissante épée qui venait de frapper de si grands coups au delà des Alpes; il sentait, avec amertume, que le vain fantôme d'autorité dont disposait le gouvernement était désormais à la merci d'un coup de sabre.

Le Directoire était aux prises avec les plus graves difficultés : instrument d'une constitution rédigée par des rhéteurs et des idéologues qui n'avaient point tenu compte des mœurs du pays, il disputait chaque jour aux factions le pain de la journée, et il appréhendait sans cesse d'échouer contre le double écueil de l'anarchie ou du royalisme. Magistrature sans autorité et sans moralité, il vivait par l'intrigue et la corruption, usant de violence parce qu'il avait peur et ne pouvant habituer la France à croire en lui. Bien qu'il essayât de gouverner de bonne foi, il se voyait chaque jour attaqué, décrié, avili par une presse périodique investie d'une liberté sans frein, et qui poussait aux révolutions tout en livrant à l'étranger le secret de nos discordes ou celui de nos armements. Il avait peur des larmes des victimes, et plus encore de ce qui pouvait les consoler; il craignait ses ennemis, et jusqu'à ses amis eux-mêmes. En proie à ces perplexités, il demanda aux conseils des lois contre les abus de la presse; mais elles lui furent refusées,

et on lui imputa de vouloir gêner la liberté des élections en étouffant les journaux. Cependant il avait à se défendre de ses ennemis et de lui-même : il était battu en brèche par la liberté ; on conspirait sa ruine ; des divisions, tantôt sourdes, tantôt apparentes, se manifestaient jusques en son propre sein. Le 12 pluviôse (31 janvier), par un message auquel était annexé un rapport du ministre de la police générale (Cochon), le gouvernement donna avis aux conseils de la découverte d'une nouvelle conspiration royaliste ; cet incident ne laissa pas de causer une certaine émotion. Il s'agissait d'une tentative assez maladroitement concertée entre quelques personnages obscurs, l'abbé Brottier, MM. Duverne de Presle et Berthelot de la Villeheurnois. Le Directoire, qui n'avait point oublié les traditions du comité de Salut public, cherchait les moyens de faire de la force et de la tyrannie au petit pied : il fit grand bruit de sa découverte ; il enjoignit à la commission militaire, devant laquelle furent traduits les accusés, de juger sans désemparer et de faire immédiatement exécuter les coupables. Le tribunal de cassation, auquel les conspirateurs appelèrent de cette justice violente, improuva vivement la marche que le Directoire avait osé suivre, mais les conseils passèrent à l'ordre du jour. Le conseil de guerre se montra moins dur et moins inexorable ; en dépit des efforts que tenta le gouvernement pour obtenir une sentence capitale, il se borna à prononcer contre l'abbé Brottier et ses complices la peine de la réclusion à temps. Le Directoire, indigné d'être si mal servi, osa casser le ju-

gement et renvoyer, de sa propre autorité, les accusés devant le tribunal criminel de la Seine. Cette fois encore l'opinion publique triompha de la violence brutale, et les accusés furent soustraits à l'échafaud par leurs juges.

Vers le même temps la haute cour nationale qui devait juger Babœuf et ses complices avait été convoquée à Vendôme. Les accusés cherchèrent à intimider leurs juges et déployèrent une scandaleuse audace. Après la clôture des débats, l'arrêt qui intervint condamna Babœuf et Darthé à la peine de mort; Buonarotti, Germain, Moroy, Cazin, Blondeau, Bonin et Ménessier, à la déportation. Amar et Cochet furent renvoyés devant le tribunal criminel de la Seine; Mugnier, Céline, Gauthier, Feux, devant celui de l'Ain. Les autres furent absous, faute de charges suffisantes. Au peine le président eut-il prononcé la sentence que Babœuf et Darthé se frappèrent d'un poignard que le fils de Babœuf, âgé de onze ans, avait remis sécrètement à son père. Les deux condamnés, quoique blessés, respiraient encore; on les porta sur l'échafaud, où se termina leur vie. Tel fut le dénoûment de ce lugubre drame. Ceux des accusés dont la justice républicaine épargna les jours accomplirent leur peine, et plusieurs d'entre eux, tels que Philippe Buonarotti, s'en firent un moyen de plus pour perpétuer leur secte.

La loi, prescrivait de renouveler chaqueannée, par tiers, l'un et l'autre conseil législatif. Ces élections, destinées à introduire sur la scène politique des hommes nouveaux, furent très-chaudement

disputées; le parti royaliste saisit avec ardeur une circonstance qui lui permettait de prendre une revanche de la défaite du 13 vendémiaire. Les élections, en grande majorité, s'accomplirent selon le vœu de la réaction monarchique, et la plupart des candidats républicains échouèrent.

Les deux conseils, dont la majorité venait d'être si gravement modifiée, ouvrirent leur nouvelle session le 1er prairial an v. Ce jour-là ils montrèrent par leurs votes dans quelles voies ils allaient marcher. Les Anciens déférèrent la présidence à Barbé-Marbois, l'un des chefs influents de l'opinion royaliste constitutionnelle; le choix des Cinq-Cents, bien autrement hostile, se porta sur le général Pichegru.

Une autre élection, très-importante, avait eu lieu dans les mêmes circonstances. La loi ordonnait que le Directoire serait renouvelé chaque année par cinquième. Sur une liste de dix noms dressée par le conseil des Cinq-Cents, le conseil des Anciens choisit Barthélemy (1), ambassadeur de France en Suisse; c'était un homme de mœurs douces, un diplomate habile et conciliant, qui avait trouvé le moyen de servir utilement la république et de se faire aimer des émigrés et des royalistes.

La réaction contre-révolutionnaire qui se manifestait dans les deux conseils, et particulièrement dans celui des Cinq-Cents, ne permit pas de se faire longtemps illusion sur les progrès de la politique royaliste. Par un vote presque unanime, l'élection de Bertrand

(1) Neveu de l'abbé Barthélemy, l'auteur du *Voyage d'Anacharsis.*

Barrère fut annulée. Plusieurs députés, qui, l'année précédente, avaient été exclus comme conspirateurs royalistes, se virent rappelés sur leurs bancs par la nouvelle majorité. Une loi interdisait aux anciens conventionnels, non revêtus de fonctions publiques, le droit de résider à Paris; cette loi fut abolie, parce qu'on voulait rassurer les républicains et faire preuve d'une impartialité apparente. Des commissions spéciales furent chargées d'examiner les décrets rendus contre les prêtres, les émigrés, sur l'instruction publique, le culte et les colonies; c'était révéler d'avance l'intention de reviser et d'abolir en partie cette législation des mauvais jours. Le public ne s'y trompait guère, et, à l'exception des vieux ligueurs de la secte d'Hébert et de Vadier, il applaudissait à ces mesures réparatrices.

Diverses propositions avaient été soumises aux conseils dans l'intérêt des prêtres si odieusement persécutés depuis six ans; une majorité nombreuse vota les dispositions suivantes :

« Art. 1er. Les lois qui prononcent la peine de la déportation ou celle de la réclusion contre les ecclésiastiques qui étaient assujettis à des serments ou à des déclarations, ou qui avaient été dénoncés sous le nom de réfractaires ou pour cause d'incivisme, et contre ceux qui avaient donné retraite à des prêtres insermentés, sont et demeurent abrogées.

« Art. 2. Les lois qui assimilent les prêtres déportés aux émigrés sont également abolies.

« Art. 3. Les individus atteints par ces lois rentrent dans tous les droits de citoyens français. »

La résolution du conseil des Cinq-Cents, prise le 28 messidor, fut convertie en loi par le conseil des Anciens dans la séance du 3 fructidor. Dans sa séance du 23 thermidor le conseil des Cinq-Cents amnistia les fugitifs de Toulon et leur permit de rentrer sur le territoire de la république; cette détermination fut pour le parti montagnard un grand scandale. Une mesure réparatrice du même genre fut prise à l'égard de trente mille fugitifs d'Alsace.

Un événement qui préoccupa l'opinion publique fut alors comme un symptôme de plus de la réaction déjà opérée dans les cœurs : on apprit que, dans le cours des négociations poursuivies entre la France et l'Autriche, le général Bonaparte avait exigé du gouvernement de l'empereur la mise en liberté du général La Fayette, emprisonné depuis cinq ans. Vers la même époque, un homme dont la destinée fut bien différente, Charles-Maurice de Talleyrand, l'ancien évêque d'Autun, obtint d'être rayé de la liste des émigrés et rentra en France, où l'appelait la faveur du Directoire.

Le Directoire avait autrefois fait fermer le club du Panthéon, dernier asile des jacobins; il se forma d'autres réunions moins anarchiques sans doute, mais remplies d'hommes ardents et de révolutionnaires des faubourgs. Le Directoire y rencontra des auxiliaires; toutefois il plaçait son plus ferme appui dans les dispositions de l'armée. Depuis cinq ans les soldats combattaient et souffraient pour la république, et ils l'aimaient comme une mère. Les journaux monarchiques s'étaient complu à rabaisser

leurs triomphes, à dénigrer leur gloire; surtout, à force de haïr en Bonaparte l'homme du 13 vendémiaire, les écrivains de la réaction s'étaient montrés injustes envers ce général, et l'armée, outragée dans la personne de ses chefs, ne dissimulait ni son aversion ni ses haines à l'encontre du royalisme.

En résumé, entre les deux conseils et le Directoire c'était une lutte de tous les jours; la majorité des Cinq-Cents aspirait à la démolition des lois révolutionnaires, et le pouvoir exécutif se posait comme le continuateur opiniâtre des errements de la Révolution. L'extrême détresse financière et la certitude de honteuses dilapidations furent le texte de récriminations graves. On menaça le Directoire de l'amoindrir dans ses attributions. Le terrain manquait sous ses pas ; la nation le conspuait, le rire et le mépris se le renvoyaient d'un bout de la France à l'autre. Il avait pour unique appui les armées, restées étrangères au travail de réparation qui s'accomplissait, aimant la république comme elles aimaient leurs drapeaux, et ne soupçonnant que des *aristocrates* en dehors des amis du Directoire exécutif.

Les directeurs ne s'entendaient plus; Barthélemy, comme on le pense bien, se faisait l'interprète des idées modérées; mais Carnot lui-même, Carnot le régicide, l'ancien membre du terrible comité de Salut public, tournait le dos à la Révolution. L'expérience politique avait désenchanté son âme; le vote du 21 janvier attristait sa pensée et le gênait dans ses plans, ses entretiens et ses vœux. La renommée de Bonaparte effaçait la sienne; on ne le consultait plus ; ce

n'était pas avec lui que correspondait le général en chef de l'armée d'Italie. Carnot était délaissé comme chef du gouvernement; les Portalis, les Siméon, les Tronçon-Ducoudray, les Thibaudeau, les Pontécoulant le consolaient de cet abandon. Son opposition à Barras n'était point inspirée par l'amour d'une forme nouvelle de gouvernement ou la préoccupation d'un dessein particulier; ses sentiments demeuraient vagues; ce qu'il voulait, c'était la fin des violence. Barras ne représentait pas des idées, mais le goût du pouvoir; Les élections de germinal avaient miné sa royauté; des coups révolutionnaires pouvaient seuls le maintenir au Luxembourg; il y songea, et les Montagnards, ses affidés ou ses collègues, y songèrent comme lui.

Barras et Rewbell, et Larévellière, leur collègue, dont la sacrilége imbécillité osait déclarer la guerre à Dieu, trois directeurs, et leurs affidés secrets, ne se laissaient point arrêter par des scrupules à l'encontre de la constitution de l'an III. L'observation exacte des lois donnant aux royalistes la liberté de miner la république, Barras et ses deux collègues réputaient la légalité une sorte de trahison, et ils commençaient à ne point dissimuler leur intention de s'en affranchir. Carnot, dont la surveillance les gênait beaucoup, leur était devenu odieux, et ils voulaient avant tout se débarrasser de ce collègue; mais Carnot leur rendait mépris pour mépris. En attendant on le tenait à l'écart, on ne l'admettait à aucun conciliabule. Dans les deux conseils la majorité paraissait à la fois hostile et inquiète.

La constitution de l'an III laissait peu de ressources au gouvernement : elle déclarait formellement qu'aucune troupe militaire, à l'exception des forces de police et de la garde des conseils, ne pouvait, sans l'approbation expresse du corps législatif, être appelée à Paris et en decà d'un rayon de six myriamètres à partir des barrières de cette ville. Au mépris de ces dispositions le triumvirat, qui se composait de Barras, de Larévellière et de Rewbell, prescrivit au général Hoche de diriger sur Paris une division de l'armée de Sambre-et-Meuse, avec des canons et des munitions de guerre. Hoche obéit, et l'on ne tarda pas à apprendre que des troupes, aux ordres du général Richepanse, avaient dépassé la limite constitutionnelle interdite à la force armée. Ce n'était point encore assez pour les triumvirs du Luxembourg ; il leur fallait à tout prix exalter en leur faveur les dispositions républicaines des généraux et des soldats. Pendant que, d'une part, ils faisaient armer les jacobins du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marceau, de l'autre ils prodiguaient aux officiers supérieurs et aux troupes les éloges exagérés et les flatteries qui devaient accroître leur dévouement.

Les royalistes ne se dissimulaient pas que, si le Directoire sortait de la loi et faisait appel à la troupe, le danger deviendrait grand pour eux-mêmes ; ils signalèrent par la presse et à la tribune la violation du pacte constitutionnel et les démarches équivoques du gouvernement. Pichegru, qui avait le mot d'ordre des Clichyens, prit la parole dans la séance du 2 thermidor ; au nom de ses amis, au nom de tous ceux qui vou-

laient rendre impossible un coup d'État tenté par le Directoire, il demanda que la garde nationale de Paris fût réorganisée. La garde nationale était l'armée du parti modéré; elle s'était insurgée contre la Convention dans la journée du 13 vendémiaire, et l'on pouvait compter sur elle lorsqu'il s'agirait de neutraliser une manœuvre contraire aux lois. D'autres députés sommèrent le gouvernement de s'expliquer sur la présence inconstitutionnelle des forces militaires campées autour de Paris. On vota d'abord une loi qui interdisait aux armées de se rapprocher de Paris. Les jours suivants le conseil adopta la proposition de Pichegru touchant la réorganisation de la garde nationale. C'étaient là de trop faibles palliatifs pour conjurer l'orage qui menaçait le parti royaliste.

Le 18 fructidor (4 septembre), vers trois heures, un coup de canon tiré à poudre donna le signal; les colonnes d'Augereau débouchèrent du côté des Tuileries, et se présentèrent, l'arme au bras, en face des postes occupés par la garde des conseils. Quelques hommes voulaient résister; le plus grand nombre, séduits par les agents du Directoire, fraternisèrent avec les assaillants, en criant à haute voix : *Vive Augereau! vive le Directoire!* A la suite d'Augereau marchaient Santerre, Rossignol, Tunck, et d'autres chefs jacobins d'une fâcheuse renommée. Augereau ne craignit pas de se dégrader en portant lui-même la main sur son collègue Pichegru et en le faisant prisonnier; il terrassa ensuite Aubry et Willot. Un détachement de chasseurs arrêta ou dispersa les autres royalistes, qui se trouvaient réunis en

comité au pavillon Marsan; Ramel fut maltraité et conduit au Temple, où l'on renferma également Willot et Pichegru. Pendant que les janissaires jacobins opprimaient ainsi les deux conseils législatifs, un détachement de police recevait l'ordre de s'assurer de la personne de Carnot et de celle de Barthélemy. Le premier, prévenu à temps, s'évada par l'une des issues du Luxembourg; l'autre, malade, fut arrêté dans son lit. Il était huit heures du matin, et de tous côtés on amenait de nouveaux prisonniers à la tour du Temple. Alors, sans se laisser intimider par le danger, Lafond-Ladébat, qui présidait les Anciens, et Siméon, qui présidait les Cinq-Cents, se rendirent à leur poste et osèrent ouvrir la séance. Des militaires leur notifièrent brutalement l'ordre de se retirer; ils cédèrent à la force, mais, en se retirant, ils déclarèrent que la représentation nationale était dissoute. Vers midi les membres des deux conseils qui avaient pu se concerter et se réunir se rendirent en cortége au lieu ordinaire de leurs séances. L'entrée de leurs salles respectives leur fut disputée par la troupe, et comme ils insistaient, on les repoussa en croisant sur eux la baïonnette. Quelques heures après, plusieurs membres du conseil des Anciens, MM. Lafond-Ladébat, Barbé-Marbois, Tronçon-Ducoudray et Goupil de Préfeln, furent arrêtés; on se saisit également de la personne de Bourdon (de l'Oise). Paris laissa faire.

Le même jour, sous la pression du Directoire, les débris des deux conseils s'assemblèrent dans un local nouveau : les Anciens, à l'amphithéâtre de l'École de Médecine, sous la présidence de Lamarque; les Cinq-

Cents, à l'Odéon, sous la présidence de Roger-Ducos. Ces débris de la représentation nationale, se déclarant en permanence, votèrent avec un lâche empressement tout ce que Barras leur demanda.

La force venait de ressaisir l'empire. La commission dont Sieyès et Lamarque furent membres, et qui choisit pour rapporteur Boulay (de la Meurthe), prit l'attitude du comité de Salut public aux mauvais jours. Boulay (de la Meurthe) se trompa de date dans son rapport : il se crut en 93. Le 18 fructidor fut une Terreur à froid, mais elle n'atteignit pas moins profondément le pays. La misère, l'anxiété, les angoisses s'étendirent de nouveau sur la France, et la cause de tout cela, c'est que les émigrés et les prêtres, ainsi que le disait Boulay (de la Meurthe) dans son rapport, *ne voulaient pas du régime de la liberté !* Conformément à ses conclusions, les deux conseils, affectant de se croire libres, décrétèrent que les élections de cinquante-trois départements étaient annulées, avec les nominations des juges et administrateurs de ces départements; que les directeurs Barthélemy et Carnot, les députés Aubry, Job Aymé, Boissy-d'Anglas, Bourdon (de l'Oise), Cadroy, Gilbert-Desmolières, Henri Larivière, Imbert-Colomès, Camille Jordan, Lémerer, Mersan, Pastoret, Pichegru, Quatremère de Quincy, Siméon, Vaublanc, Villaret-Joyeuse, Willot, Barbé-Marbois, Portalis, Rovère, Tronçon-Ducoudray, etc., en tout cinquante-trois, étaient condamnés à la déportation; que les places des députés proscrits resteraient vacantes; que le Directoire était autorisé à nommer les juges et administrateurs des cinquante-trois dépar-

tements désignés. Il fut ordonné aux émigrés rentrés de sortir dans les quinze jours du territoire, sous peine de mort; on rapporta la loi qui rappelait les prêtres déportés; on déclara de nouveau les parents d'émigrés incapables d'occuper des fonctions publiques; l'organisation de la garde nationale et la liberté de la presse furent suspendues; enfin l'on prononça la déportation en masse des propriétaires, auteurs et rédacteurs de quarante et un journaux. Le Directoire mit dans l'exécution de ces mesures révolutionnaires une rigueur tyrannique; il déshonora sa victoire par des vengeances particulières, abusa de sa puissance, et fit de son règne une demi-terreur. Les condamnés furent conduits, les uns à Cayenne, les autres à Oléron, avec un luxe de brutalité inutile, et ceux de Cayenne subirent un long supplice sur cette terre désolée. Barthélemy s'en échappa et trouva un refuge en Angleterre; Carnot s'enfuit en Allemagne. Ils furent remplacés au Directoire par Merlin (de Douai) et François de Neufchâteau.

Tel fut ce trop fameux coup d'État du 18 fructidor, qui replaça la Révolution sur le terrain où Danton l'avait laissée, avec la Convention de moins et la corruption de plus. Au point où en étaient venues les choses, ce fut moins une conspiration qu'une bataille.

Or, tandis que le Directoire annonçait avec une mensongère audace « qu'on allait voir reparaître en France toutes les vertus républicaines, » la société achevait de se décomposer, et sur ses débris il s'en formait une autre placée en dehors des conditions de la morale et

de la justice. Dans ses régions les plus élevées on se distribuait les dépouilles de la royauté, celles de la noblesse et des anciennes classes riches; mais les aventuriers et les agioteurs entraient pour beaucoup dans ce partage inégal, et le reste de la nation n'en retirait que la misère ou la honte. La Révolution avait bouleversé toutes les fortunes, toutes les existences; des fournisseurs enrichis étalaient un luxe odieux et insolent; des valets, devenus à leur tour propriétaires et maîtres, se pavanaient dans les vastes hôtels qu'ils avaient acquis à force de dénonciations ou d'assignats discrédités; d'anciennes femmes de chambre, des courtisanes, des favorites de Barras, du haut de leurs somptueux équipages, éclaboussaient le pauvre, et le pauvre ne valait guère mieux que ces riches, tant il leur portait d'envie ou de haine. Pendant que les uns regorgeaient d'or et donnaient une large satisfaction à leurs vices, le plus grand nombre des autres vivaient au jour le jour et n'osaient compter sur le lendemain. Quand tout ce qui est honnête souffre et languit; quand tout ce qui se fait une arme de la fraude et du vol parvient au pouvoir, à l'influence, aux honneurs; quand la religion est absente du cœur des peuples, alors il se fait un scandaleux renversement dans les idées et l'habitude de voir triompher la corruption et le vice fait disparaître de la société, au moins en partie, cette sainte réprobation qui est le premier châtiment des vicieux et des corrompus. Le monde alors semble livré au plus fort; le bonheur apparaît comme le prix légitime du plus habile.

Le roi de Piémont, Victor-Amédée, étant mort,

son successeur Charles-Emmanuel, beau-frère de Louis XVIII, se hâta de notifier au Directoire la nouvelle de son avénement.

En dépit de ses victoires, cette république française, devant laquelle s'humiliait la moitié de l'Europe, était livrée aux épreuves qui sont la conséquence naturelle de l'oubli des principes et de l'instabilité des gouvernements. Les finances étaient dans un état déplorable; le commerce maritime, menacé par le canon anglais, était frappé d'atonie et de dépérissement; Lyon n'avait pu encore déblayer ses propres ruines; la perte de nos colonies avait porté à Bordeaux un coup funeste dont cette grande ville ne s'est point encore relevée; dans tous nos ports les vaisseaux étaient retenus comme captifs et pourrissaient attachés à l'ancre. Il régnait une certaine activité à Brest et dans les ports militaires; mais de temps à autre le manque de fonds forçait le gouvernement à suspendre les commandes, et alors commençaient pour les classes ouvrières des crises industrielles et des temps d'épreuves dont il est difficile de se faire une idée.

Les anciennes villes de parlement, Aix, Dijon, Grenoble, Toulouse, et tant d'autres que nous pourrions citer, se sentaient déchues de leur ancienne dignité de métropoles; elles n'étaient plus que chefs-lieux de départements ou de districts, et les institutions dont elles avaient tiré splendeur, vie et fortune, se trouvant détruites sans être remplacées, elles ne savaient comment consoler, comment oublier leur importance récente. L'herbe croissait dans les rues de ces villes à demi ruinées.

Dans l'ordre moral la décadence du pays était encore plus lamentable. Le déisme était érigé en culte. Pendant que Larévellière-Lépeaux s'offrait à découvert aux attaques du ridicule en se faisant le pontife de la nouvelle religion, ses collègues riaient du grand-prêtre et toutefois lui sacrifiaient bien volontiers les souvenirs et les traditions de la foi chrétienne. Cependant le mépris populaire faisait bonne justice du culte philosophique et de ses adeptes. C'était, à vrai dire, un étrange spectacle que de voir quelques vieux jacobins, une poignée de régicides désœuvrés, des francs-maçons, des admirateurs de Rousseau, d'anciens affidés de Robespierre et de Catherine Théot, se rassembler autour d'un autel, et là, debout, vêtus d'habits de lin, ceints de rubans, tenant en main des corbeilles de fleurs et de fruits, chanter des hymnes rimés en l'honneur de la Nature et prêter une oreille respectueuse aux homélies morales de Larévellière. Par bonheur cette manie dura peu; les théophilanthropes se dispersèrent sous le feu des sarcames de la foule; ils cessèrent de souiller de leur présence le sanctuaire de Notre-Dame et l'église Saint-Sulpice, mais ils ne perdirent rien de leur intolérance, et ils n'en continuèrent pas moins de proscrire la foi catholique. Chassée de ses tabernacles et de ses chapelles, la religion se réfugiait dans la chaumière du paysan et dans la mansarde du pauvre, et, pendant que les fidèles se réfugiaient dans des caves pour assister à la célébration des saints mystères, le gouvernement républicain, pressé par le remords ou par le besoin d'ordre public, cherchait à remplacer la religion par la philoso-

phie. L'État payait des professeurs de morale, la plupart athées, qui rappelaient aux jeunes citoyens des deux sexes les principes de morale oubliés par leurs pères. On rendait grâces à la Nature dans les réunions du décadi, et l'on parlait jusqu'à satiété de bienfaisance, de désintéressement, de vertu. Dans les écoles primaires on commentait les droits de l'homme et du citoyen; dans les institutions d'un ordre plus élevé on divinisait les doctrines de Voltaire, et partout, dans les livres, dans les salons, dans les journaux, la charité chrétienne était remplacée par une *sensiblerie* maniérée et fausse que J.-J. Rousseau avait mise à la mode. On affectait servilement d'imiter Athènes et Rome dans leurs institutions morales. Il n'y avait point encore de censeurs, mais la loi réservait des priviléges à la vieillesse, à la maternité, à la fidélité conjugale. Dans les pompes publiques on honorait la chasteté en associant au cortége des époux et des enfants tout le chœur des vierges de l'Opéra. Les savants et les sages de la république décernaient, à des jours marqués, des couronnes de roses à la pudeur et des médailles à la vertu. Ces parades plaisaient au Directoire; la république s'en montrait fière.

Dans un ordre d'idées assez différent, la littérature, les arts, les sciences appelleraient de la part de l'histoire un moment d'examen. La Révolution pouvait être caractérisée par ses livres autant que par ses batailles; sur toutes choses elle avait mis son empreinte. Une littérature sans nom, au milieu de laquelle s'était égaré jusqu'à l'infamie le poëte Parny, étalait au coin des bornes et sur les trottoirs ses œuvres impies

et déshonnêtes : celle-là est au-dessous de l'histoire, et nous dédaignons de la mentionner ; nous nous bornerons à dire que, accessible à toutes les intelligences et auxiliaire de tous les vices, elle entrait pour beaucoup dans la démoralisation du peuple. A chaque pas la mère de famille était obligée de détourner les yeux, et le père frémissait des dangers qui attendaient son fils. Tout ce que la plume et le crayon ont pu inventer de révoltant et d'immonde s'offrait aux yeux, et aucune police, aucune loi ne mettait un frein à ce débordement.

Plus que jamais les réminiscences d'Athènes et de Rome occupaient les esprits : les hommes d'État prenaient pour costume le pallium et la toge ; les femmes se drapaient comme Aspasie ou Faustine ; leur toilette révoltait la décence. Il était de *suprême bon ton* de porter des habits à grandes basques, d'immenses cravates blanches, de petits carricks chamois et à vingt collets, de petites bottes à revers, des bas de soie chinés, des cheveux à *repentir* longs ou relevés en tresse sur les côtés et derrière la tête ; un lorgnon ridicule et une canne grosse et noueuse complétaient cet étrange attirail. Les femmes portaient des robes à queue, qu'elles agrafaient d'un côté presque à la hauteur de la jambe ; conformément aux traditions numismatiques, ces robes avaient la taille courte et laissaient à découvert les bras et les épaules. La coiffure des élégantes républicaines consistait en un petit chapeau qui figurait bien moins un casque qu'un colimaçon. Les *merveilleux* des deux sexes se pavanaient sous les ombrages du jardin National ; ils faisaient sonner leurs

breloques, reluire leurs bagues ou leurs chaînes d'or, et ils parlaient un langage affecté, un de ces idiomes de convention qui ne doivent appartenir qu'à des individus efféminés et lâches. Le soir cette société déchue ou dégradée se portait à Tivoli et à Frascati.

En face d'une société qui supportait tant d'oppression et de souillure, les vainqueurs du 18 fructidor croyaient pouvoir tout oser. Effrayés de la popularité immense de Bonaparte, ils comptaient opposer au vainqueur de Lodi et de Rivoli les talents et le génie de Hoche, et ils ignoraient que ce jeune général ne demandait qu'à confisquer la république au profit de sa gloire. Sur ces entrefaites mourut ce Lazare Hoche, déjà fatigué de déceptions et de mécomptes; on parla de poison, et les partis se renvoyèrent, avec l'iniquité de leurs préventions, le crime imaginaire d'avoir terminé l'avenir de Hoche. Le temps a fait justice de ces calomnies.

Une cérémonie bien différente ne tarda pas à faire diversion aux préoccupations publiques. Le 16 vendémiaire an VI (17 octobre 1797) Bonaparte avait signé à Campo-Formio un traité de paix qui, intervenant entre la France et l'Autriche, ratifiait, au moins en partie, les stipulations provisoires de Léoben. Ce traité était loin de répondre aux espérances de la république, et l'on remarquait avec peine que la possession des Pays-Bas, acquise à la France, était tristement achetée par l'injuste cession de Venise au gouvernement autrichien; mais, après tant de sang versé, ce mot de paix était magique, et l'on ne songeait qu'à se réjouir. Aussi, lorsque Bonaparte, après

avoir conquis la paix et assisté aux conférences du congrès de Rastadt, revint en France pour y jouir de sa gloire, son retour eut tout l'éclat d'un triomphe. Partout, sur sa route, les populations se pressaient en foule pour l'admirer. Cet enthousiasme excitait la sollicitude des amis de la république et la jalousie du Directoire. Le gouvernement, pour donner le change à l'opinion, résolut de recevoir le vainqueur d'Arcole en grande pompe et au milieu des apprêts d'une fête politique. Cette cérémonie eut lieu le 20 frimaire an VI (10 décembre 1797), en présence des ambassadeurs et des ministres des États étrangers. Les généraux Joubert et Andréossy y tenaient le drapeau donné par le corps législatif à l'armée d'Italie. Les cinq directeurs étaient drapés à l'antique et avec magnificence; mais Bonaparte, quoique vêtu de l'austère uniforme de Montenotte et de Rivoli, attirait sur lui tous les regards.

D'autres fêtes furent données à Bonaparte; mais l'hommage auquel il fut le plus sensible fut celui que lui décerna l'Institut, en le choisissant pour faire partie de la classe des sciences mécaniques, à la place demeurée vide depuis que Carnot avait été proscrit le 18 fructidor.

Sous Barras le gouvernement de la république tendait à isoler dans leur action les grands États européens; quant aux puissances de second et de troisième ordre, il cherchait à les rattacher à la France par la communauté naturelle des doctrines et des institutions. Ainsi il avait substitué à la Hollande, vassale de l'Angleterre, une république batave, humble et docile satellite de

la France ; ainsi, en Italie, on avait vu s'établir, coup sur coup, les républiques cispadane, transpadane, cisalpine et ligurienne. Pendant la durée des négociations suivies à Rastadt avec l'Autriche, des intrigues audacieuses avaient eu lieu pour transformer la Souabe et le Brisgaw en une république transrhénane, destinée à s'agrandir de toutes les portions que le jacobinisme parviendrait à détacher du corps germanique. Cette tentative avait été déjouée.

La Suisse, après avoir vécu durant quelques siècles sur les souvenirs de Guillaume Tell et de la défaite de Charles le Téméraire, se trouvait, comme Venise, affaiblie par des institutions surannées et par les vices de son organisation intérieure. Cependant tous les gouvernements s'accordaient à respecter encore sa neutralité et à reconnaître son droit public ; ils n'avaient rien à craindre de cette nation, sinon qu'elle ouvrît ses défilés et ses routes à une armée étrangère, et, d'un consentement tacite, basé sur la justice et la prévoyance, aucune puissance, ayant des rapports de voisinage avec la Suisse, ne se souciait de l'inimitié d'un peuple qui tenait dans ses mains plusieurs clefs de l'Europe. Au milieu des grands chocs dont l'Europe était le théâtre, la France et l'Autriche n'épargnaient rien pour appeler, chacune sous son drapeau, les forces militaires de la Suisse ; mais ce peuple était déterminé à ne recourir à la guerre qu'envers un agresseur étranger. En attendant il s'enrichissait en ouvrant des marchés pacifiques à ses voisins, et, quand la France se montrait par trop exigeante, il usait de patience et faisait des concessions.

Le Directoire, agissant avec la dureté inflexible du fort aux prises avec le faible, n'avait épargné à la Suisse aucune injonction menaçante, aucun outrage; et d'abord, sans se laisser arrêter par les traditions hospitalières de ce pays, il avait exigé, au nom de la sûreté de la France, l'expulsion des émigrés qui avaient cherché un asile dans les treize cantons. Sans égard pour l'indépendance de la Suisse, il avait enjoint à son gouvernement d'expulser de son territoire M. Wickham, ministre résidant de la Grande-Bretagne, qu'on soupçonnait, non sans apparence de raison, d'avoir pris une part active aux tentatives et à la politique des émigrés français réfugiés en Suisse. En recevant cette sommation, les treize cantons, frappés de stupeur, n'avaient su à quel parti se résoudre; mais M. Wickham, pour tirer la Suisse d'embarras, s'était éloigné de lui-même et avait ainsi ôté au Directoire un prétexte d'invasion. Le Directoire croyait la France mal gardée s'il laissait entre le Rhin et l'Italie treize petites républiques sans unité et dominées par des aristocraties; il voulut faire de la Suisse une république une et démocratique, qui lui donnerait, en cas de guerre, les points d'agression les plus formidables. L'occasion se présenta de révolutionner ce pays. Les *Messieurs* de Berne avaient pour sujets les Vaudois, peuple tout français par ses mœurs, ses lumières, sa langue, que d'anciens traités plaçaient sous la protection de la France, et qui s'insurgea pour obtenir des droits politiques. Ils envoyèrent des troupes pour le ramener à la soumission. Les Vaudois réclamèrent la protection de la France (1798, 28 janvier). Le Direc-

toire fit avancer une armée. Aussitôt les insurgés proclamèrent leur indépendance ; les campagnes de Bâle et d'Argovie suivirent cet exemple ; Zurich, Lucerne, Schaffhouse firent aussi leur révolution démocratique, et la diète générale se réunit à Arau. Le ministre français, Mengaud, fut sommé de donner des explications à la Suisse sur les projets de la France, et les treize cantons comprirent sans peine, au langage astucieux ou menaçant de cet envoyé, que le Directoire en voulait à leur liberté. Alors les députés de la diète renouvelèrent, au nom du peuple qui les avait élus, le serment de maintenir les institutions helvétiques, et, quand ils s'embrassèrent après ce serment, l'air retentit de cette acclamation mille fois répétée : « Dieu sauve la liberté de la Suisse! » Par malheur pour la Suisse cet enthousiasme n'avait point passé dans les conseils du gouvernement. Le sénat de Berne, redoutant l'approche des troupes françaises, fit succéder la prudence au patriotisme. On ouvrit en secret des négociations avec le général Brune, chargé par le Directoire de conduire à fin cette honteuse invasion. Brune accorda un armistice aux magistrats de Berne, mais il fomenta des révoltes dans les cantons d'Argovie et de Schaffhouse. Quelques jours encore, et la Suisse s'éteignait comme Venise. Mais les montagnards de l'Oberland descendirent de leurs forêts et de leurs villages ; une armée de vingt mille patriotes, vraiment dignes de ce nom, s'organisa pour la défense du pays et des autels ; dans les rangs de ces vaillantes cohortes on comptait beaucoup de femmes, et, aussi courageuses que les soldats, elles se disposaient à

donner ou à recevoir la mort. Après quelques pourparlers sans résultat le général Brune prit l'offensive. Le 12 ventôse (2 mars) il s'empara de Fribourg. Le 17 ventôse, la bataille s'engagea en même temps à Fraübunnen et à Neueneck, position importante qui couvrait Berne. Après des prodiges de valeur les Suisses, accablés par le nombre, furent vaincus, et les Français entrèrent dans Berne, où l'aristocratie abdiqua ses pouvoirs. En peu de temps cette situation porta ses fruits; les intrigues et les armes de la France prévalurent, et la Suisse, obligée de subir l'alliance du Directoire, se laissa imposer une constitution rédigée sur le modèle du code de l'an III.

La politique du Directoire venait de remporter, du côté de Rome, un triomphe impie et sans gloire. Depuis que le pape avait si durement acheté la paix, ou, pour mieux dire, la trêve de Tolentino, la désolation et l'anarchie avaient fait de rapides progrès dans les provinces qui étaient restées sous l'obéissance du saint-siége. Le Directoire avait vu avec déplaisir qu'au lieu d'en finir avec la puissance pontificale Bonaparte se fût contenté d'exiger quelques tableaux et quelques provinces; cependant, soit crainte, soit déférence, il avait ratifié la conduite du général. Informé que le pape, vieillard octogénaire, était dangereusement malade, le Directoire mandait confidentiellement à Bonaparte de tout mettre en œuvre pour que Pie VI n'eût pas de successeur. En attendant, le vénérable Pie VI tardant à mourir, le Directoire chargea Joseph Bonaparte, frère aîné du général, de

se rendre à Rome et d'y représenter la république française. Investi, en apparence, d'un mandat de paix, Joseph Bonaparte avait reçu des instructions secrètes d'une tout autre nature : « Loin de retenir, lui avait écrit Talleyrand, loin de retenir les bonnes dispositions de ceux qui pensent qu'il est temps que le règne des papes finisse, encouragez l'élan que le peuple de Rome semble prendre vers la liberté. » Le président du Directoire ajoutait : « Il faut profiter des circonstances pour délivrer l'Europe de la suprématie papale. »

Les événements marchèrent au gré du Directoire. Le 8 nivôse (28 décembre) une multitude de peuple partie de Longara, armée de fusils et d'armes blanches, et précédée de quelques Français, se présenta au poste du pont Sixte ; un de ces Français portait un drapeau tricolore ; la foule avait pris notre cocarde, et les chefs qui la conduisaient criaient : *Égalité ! Liberté !* Une compagnie de troupes pontificales fut bientôt sur pied ; l'un des deux chefs français, le général Duphot, aborda les soldats du pape par ces mots : « Allons ! courage ! Vive la liberté ! Je suis votre gé-« néral. — *N'approchez pas,* » répondit la troupe pontificale en couchant en joue les agresseurs. Les deux Français, sans prendre garde à cet avis, continuèrent à s'avancer et sautèrent par-dessus les palissades. Le général Duphot touchait de son sabre la baïonnette du caporal Marinelli. Après de nouvelles mais inutiles invitations, la troupe pontificale, se voyant en péril, fit feu ; Duphot fut au nombre de ceux qui tombèrent : c'était un brave officier et digne

de mourir sur un plus noble champ de bataille. L'émeute romaine se dissipa.

En apprenant la mort du général Duphot, le cardinal Joseph Doria, ministre de Pie VI, se hâta d'offrir des excuses à l'ambassadeur français; il écrivit dans le même sens au prince Massimi, qui représentait le saint-siége à Paris. Le Directoire se garda bien de se laisser apaiser et d'ajourner ses projets contre Rome. Par ses ordres le général Berthier, à la tête de l'armée qui occupait la Marche d'Ancône, s'avança contre Rome et campa sous ses murs le 29 janvier 1798. Ses instructions lui défendaient de négocier; il avait refusé d'entendre le prince Belmonté-Pignatelli dans le duché d'Urbin, d'autres députés à Spoléto, et ne fit pas un meilleur accueil aux princes Giustiniani et Gabrielli. Berthier n'agissait qu'à regret et malgré lui; il accomplissait une odieuse mission tout en détestant les violences révolutionnaires. Il entra dans Rome le 15 février, jour de l'anniversaire de l'exaltation de Pie VI, alla au Capitole, et proclama la république en prononçant les noms de Caton et de Brutus. Rome eut son Directoire, composé de sept membres, tous déserteurs de la cause pontificale, et d'un secrétaire nommé Bassal, ancien curé de Versailles, apostat et régicide. On savait que l'armée de Berthier marchait à une grande curée; une multitude d'oiseaux de proie, courtiers, juifs, agents du Directoire, l'avaient accompagnée et s'étaient abattus sur la ville éternelle. Un immense pillage s'accomplit; la rapacité dépouilla le Vatican, les palais, les villas, toutes les galeries, toutes les églises; tableaux, statues, vases antiques,

camées, vases sacrés, vêtements sacerdotaux tombèrent aux mains des républicains de France chargés de régénérer Rome. Berthier déplorait, mais ne pouvait empêcher ces déprédations. Masséna présidait aux spoliations. De temps en temps on chantait *la Marseillaise* autour de l'arbre de la liberté planté au Capitole. Bravant les menaces qui l'accablaient, fort contre l'iniquité et l'injure, le vénérable Pie VI refusa d'abdiquer la souveraineté temporelle. On épargna ses jours, mais il se vit abreuvé d'humiliations et d'outrages; on le dépouilla impitoyablement de ses meubles, de ses ornements, de sa riche bibliothèque. Quelques jours après, les agents du Directoire notifièrent à Pie VI les ordres qui leur prescrivaient d'éloigner le pape de Rome, et le 2 ventôse (20 février) le vénérable pontife se vit réduit à quitter Rome, qu'il ne devait plus revoir. Arraché de son palais au milieu de la nuit, il fut placé dans une voiture et conduit à Viterbe; on lui permit de s'arrêter à Sienne, et de fixer sa résidence d'abord au couvent de Saint-Augustin, plus tard dans la chartreuse de Parme.

Le monde entier a retenti de tous les détails de l'enlèvement et du laborieux exil de Pie VI; ils ont attendri notre enfance; les mères catholiques les racontaient à leur jeune famille; elles gardaient dans leur âme l'impression profonde des maux du vicaire de Jésus-Christ; celles qui furent bénies par le vénérable prisonnier emportaient ce souvenir comme un présage de félicité. Depuis le 20 février 1798, époque du départ de Rome, jusqu'au 29 août 1799, jour de la mort de Pie VI à Valence, que d'épreuves, de

souffrances, de vicissitudes! Le saint exilé, occupé sans cesse des intérêts de l'Église, employait ce qui lui restait de forces à dicter des lettres ou des décisions; il traçait la ligne à suivre pour le serment de haine à la monarchie qu'on imposait à Rome; il préparait une bulle qui suspendait les anciennes coutumes des conclaves et recommandait la prompte élection de son successeur. Le bref du 19 novembre 1798, adressé au clergé de France et surtout à nos évêques réfugiés en Angleterre, qui lui avaient fait parvenir l'hommage de leur fidélité et de leur douleur, attestait dans l'âme du vieillard une rare force, unie à la plus vive foi. Le Directoire exigeait que le grand-duc chassât le pape de ses États; le prince résista, et ce noble refus lui coûta son petit empire. Le gouvernement français ne savait que faire de son prisonnier; il songea à l'envoyer en Autriche, puis en Espagne, et, la guerre ayant traversé ses combinaisons, il prit le parti de le faire venir en France. Pie VI était malade; des plaies couvraient ses jambes. Chaque déplacement ajoutait aux souffrances du vieillard. Parme, Plaisance, Turin, Oulles, Briançon, Gap, Corps, la Mure, Vizille, Grenoble s'émurent successivement au passage du souverain pontife presque mourant. Quelle pitié de voir le vénérable pasteur du monde catholique porté sur un brancard à travers le mont Genèvre, suspendu pendant quatre heures entre un mur de vingt pieds de neige et d'affreux précipices! Cette France qu'on travaillait à *décatholiser* retrouvait la ferveur de ses croyances à la vue de ce *christ du Seigneur,* couronné d'épines comme son Maître. Cent jeunes filles de Grenoble, vê-

tues de blanc, placées sur la route, jetèrent au vieillard des couronnes de fleurs. Les cinq jours qu'il passa dans cette ville furent marqués par de nombreux et touchants témoignages de respect. Le pape arriva à Valence le 14 juillet 1799; la citadelle fut sa demeure. Tout auprès, un couvent de Cordeliers servait de prison à trente-deux prêtres que Pie VI, quelques années auparavant, avait soutenus en Italie de ses libéralités; toute relation entre ces prêtres et le pape fut sévèrement interdite. La piété et la compassion du peuple de Valence éclatèrent autour de la grande victime du Directoire; un étranger, M. Labrador, ministre de Charles IV, représenta délicatement et noblement auprès de l'exilé les sentiments de la catholique Espagne; une femme de Valence, M[me] Championnet, la pieuse mère du général de ce nom, mit son bonheur à meubler la chambre du vénérable proscrit. Le 13 août Pie VI, vêtu de ses habits pontificaux, porté à bras au balcon de sa chambre, se montra au peuple, dit en élevant la voix : *Ecce homo* (*voilà l'homme*), et donna sa dernière bénédiction. Le captif vit approcher la mort avec cette douce paix qui est un présage du ciel; les maux de l'Église et la dispersion du sacré collége remplirent d'amertume ses derniers jours; mais il savait que la papauté est immortelle : il se fiait à la parole de Dieu, qui demeure éternellement (1).

Une bravade inutile du général Bernadotte, ambassadeur de la république française près la cour de

(1) M. Poujoulat, *Hist. de la Révol. française.*

Vienne, provoqua une émeute dans cette capitale, et le drapeau tricolore fut insulté. Cet incident amena une interruption dans les rapports de l'Autriche avec la France, et le Directoire en profita pour réunir à la république, sous le titre de département du Léman, la ville et le canton de Genève.

Cependant Bonaparte supportait impatiemment les loisirs de la capitale ; il lui tardait d'occuper de nouveau les imaginations par des actions d'éclat et de se frayer ainsi plus sûrement la route du pouvoir. « On ne conserve à Paris le souvenir de rien, disait-il ; si je reste longtemps inactif, je suis perdu. Une renommée dans cette grande Babylone en remplace une autre ; on ne m'aura pas vu trois fois au spectacle que l'on ne me regardera plus. » Et à ceux qui lui faisaient observer qu'il devait pourtant être heureux de voir ses concitoyens se porter en foule au-devant de lui, il répondait : « Le peuple se porterait avec autant d'empressement au-devant de moi si j'allais à l'échafaud. »

Bonaparte tournait ses regards vers l'Orient, berceau des grandes choses et théâtre des grandes gloires. Il pensait, et les événements commencent à justifier aux yeux de tous cette idée que les hommes de sa trempe perçoivent cinquante ans avant les autres, que la puissance de la France devait être assise sur la Méditerranée, et que le point le plus sûr par où elle pouvait atteindre l'Angleterre était l'Égypte. C'est par l'Égypte que la France peut toucher aux Indes orientales et tenir en échec la Russie par Constantinople. Aussi le jeune vainqueur d'Arcole rêvait-il une expédition vers ces parages. Le Directoire avait ses raisons pour ne

pas s'opposer à l'exécution de ce plan ; en attendant on donnait le change à l'opinion en faisant croire à une prochaine descente sur les côtes de l'Angleterre. Cependant Bonaparte, auquel tous les soins de la prochaine expédition avaient été remis, envoyait partout ses ordres et réunissait les vaisseaux, les frégates, les bâtiments de transport et les armées de terre et de mer nécessaires à l'entreprise; il eut l'heureuse pensée de s'adjoindre, pour la future campagne, des hommes distingués dans les sciences et les arts, et dont les travaux devaient faire connaître, dans son état actuel et ancien, une contrée dont le nom n'est jamais prononcé sans réveiller de grands souvenirs. Bonaparte ne perdait point de vue les intérêts de son ambition et de sa gloire; il lui semblait qu'un avenir mystérieux l'attendait en Orient. Quelquefois il rêvait pour lui la couronne d'Égypte ou celle de Jérusalem; souvent aussi, revenant à des idées plus exécutables, il pensait à l'influence que cette expédition lointaine allait donner à sa renommée. « J'ai tout tenté, disait-il ; les directeurs ne veulent pas de moi ; il faudrait les renverser et me faire roi, mais il n'y faut pas penser encore : les nobles n'y consentiraient jamais : j'ai sondé le terrain ; le temps n'est pas venu : je serais seul. »

Bonaparte arriva à Toulon le 20 floréal an VI (9 mai 1798); il y trouva son armée et lui tint un langage digne d'elle et de lui. « Soldats, dit-il dans une pro-
« clamation, apprenez que vous n'avez point encore
« assez fait pour la patrie, et que la patrie n'a point
« encore assez fait pour vous.

« Je vais actuellement vous mener dans un pays « où, par vos exploits futurs, vous surpasserez ceux « qui étonnent aujourd'hui vos admirateurs, et ren- « drez à la patrie les services qu'elle a droit d'atten- « dre d'une armée d'invincibles.

« Je promets à chaque soldat qu'au retour de cette « expédition il aura à sa disposition de quoi acheter « six arpents de terre. »

Ailleurs il disait :

« Soldats, vous êtes une des ailes de l'armée d'An- « gleterre. Vous avez fait la guerre de montagnes, de « plaines, de siéges; il vous reste à faire la guerre « maritime.

« Les légions romaines, que vous avez quelquefois « imitées, mais pas encore égalées, combattaient Car- « thage tour à tour sur cette mer et aux plaines de « Zama. La victoire ne les abandonna jamais, parce « que constamment elles furent braves, patientes à « supporter la fatigue, disciplinées et unies entre « elles.

« Soldats, l'Europe a les yeux sur vous! Vous avez « de grandes destinées à remplir.... Le génie de la li- « berté, qui a rendu dès sa naissance la république l'ar- « bitre de l'Europe, veut qu'elle le soit des mers et des « nations les plus lointaines. » Ces paroles avaient un caractère d'éloquence antique et frappaient mer- veilleusement les esprits.

L'armée de terre s'élevait à trente-six mille hommes; elle avait pour chefs les généraux Berthier, Caffarelli-Dufalga, Dammartin, Kléber, Desaix, Régnier, Bon, Dugua, Menou, Vaubois, Demoy, Lannes, Dumas,

Lanusse, Murat et Davout. L'armée navale était de dix mille hommes; elle obéissait au vice-amiral Brueys, qui avait sous ses ordres les contre-amiraux Villeneuve, Blanquet-Duchayla, Decrès et Ganteaume. L'escadre se composait de treize vaisseaux de ligne, dont un, *l'Orient*, de cent vingt canons; il y avait de plus deux vaisseaux vénitiens, quatorze frégates et soixante-douze navires de guerre de moindre importance. Les bâtiments de transport s'élevaient à quatre cents, ce qui portait la flotte à plus de cinq cents voiles. Jamais pareil armement n'avait couvert les mers. On s'éloigna de France le 30 floréal (19 mai). Vingt jours après seulement, par suite des vents contraires, on se trouva en vue de Malte.

Cette île fut conquise après un combat sans importance. L'ordre des chevaliers de Malte, l'une des plus fortes institutions du moyen âge, fut déclaré aboli. Après ce premier succès, qui en présageait d'autres, la flotte fit voile pour Alexandrie, et arriva en vue de la ville le 13 messidor (1er juillet). Les Anglais cinglaient dans ces parages; Bonaparte, pour soustraire son armée à ses ennemis, ordonna que le débarquement fût effectué sans retard. Comme il s'opérait, au milieu des plus grandes difficultés, une voile parut à l'horizon, et l'on crut qu'elle précédait la flotte anglaise. « Fortune, s'écria Bonaparte, tu m'abandonnes! Quoi! pas même cinq jours! » C'était le cri d'un fataliste, et Bonaparte se piquait souvent de l'être. Pour le moment le danger était imaginaire, et l'armée française réussit à prendre terre sur une plage aride de l'Égypte.

Bonaparte, sentant que son armée allait se trouver au milieu de peuples étrangers à la France autant par les mœurs et les usages que par la religion, adressa à ses soldats une proclamation nouvelle, dans laquelle on remarque ce passage : « Agissez avec eux comme vous « avez agi avec les juifs et les Italiens ; ayez des égards « pour leurs muftis et leurs imans, comme vous en « avez eu pour les rabbins et les évêques. Ayez, pour les « cérémonies que prescrit le Coran, pour les mos- « quées, la même tolérance que vous avez eue pour « les couvents, pour les synagogues, pour la religion « de Moïse et celle de Jésus-Christ : les légions ro- « maines protégeaient toutes les religions. Vous trou- « verez ici des usages différents de ceux de l'Europe ; « il faut vous y accoutumer. » Le sentiment chrétien est froissé par ce langage ; mais, en lisant l'histoire de cette époque, il ne faut pas oublier que le gouver- ment de la France était livré au déisme, et que l'in- différence absolue en matière de religion était à l'ordre du jour. Bonaparte n'osait encore heurter de front les préjugés de la philosophie et de l'armée, et peut-être, en se berçant de l'espoir de conquérir pour lui-même une des couronnes de l'Orient, voulait-il d'avance ne pas effaroucher la religion musulmane.

C'est sans doute aussi aux rêves de son ambition démesurée qu'on doit attribuer les passages d'une autre proclamation adressée au peuple d'Égypte, et dans lesquels, pour se concilier la bienveillance des mahométans, il faisait un mérite à la révolution française de ses persécutions contre le pape et l'Église.

La première opération de Bonaparte fut d'emporter

d'assaut la ville d'Alexandrie ; les Français, maîtres de ce point d'appui, s'enfoncèrent alors dans le pays et prirent la route du Caire. Ils marchaient au milieu d'un pays dépouillé de toute culture, sous un ciel de feu et sur des sables brûlants. Privés d'eau, exténués de fatigue, sans abri pour se reposer, ils eurent à endurer les plus pénibles souffrances, et déjà s'évanouissaient pour eux les espérances poétiques, mais décevantes, qu'ils avaient fondées sur la conquête de l'Orient. Soudain parurent à l'horizon de frais ruisseaux, des lacs tranquilles et de vastes forêts ombreuses ; l'armée redoubla d'efforts en poussant des cris de joie ; elle pressa sa route vers ces belles contrées, où elle allait enfin se désaltérer et obtenir le terme de ses dures privations ; mais, quand elle fut arrivée au soir, poursuivant toujours cette terre délicieuse étalée à ses regards, voilà que ces collines, ces forêts et ces lacs parurent se détacher du sol et se dissiper dans les airs : c'était le *mirage*.

Cependant on atteignit les rives du Nil, et l'armée, que le désespoir commençait à gagner, reprit toute sa confiance. Après un engagement assez sérieux à Chébréiss, Bonaparte, chassant devant lui quelques mamelucks, parvint à Giseh, village auprès duquel s'élèvent les grandes pyramides. C'était là que Mourad-Bey l'attendait, à la tête d'une formidable cavalerie et de hordes nombreuses accourues de tous les points de l'Égypte et du désert.

Bonaparte, sur ce terrain sablonneux et uni, où l'infanterie ne pouvait se retrancher derrière aucun accident du sol et se trouvait débordée de toutes parts

par la cavalerie arabe, sentit qu'il fallait imaginer un ordre tout particulier de bataille. Il prescrivit à son armée de former six grands carrés, présentant chacun une face à l'ennemi, et ayant à chacun des angles une pièce d'artillerie. La cavalerie était abritée derrière ces carrés, attendant le signal convenable pour charger les mamelucks. Un moment avant l'attaque Bonaparte se tourna vers ses soldats, et, leur montrant les pyramides, leur adressa pour toute proclamation cette phrase si connue : « Songez « que du haut de ces monuments quarante siècles « vous contemplent! » L'armée se tint prête à soutenir dignement sa gloire, comme si les paroles de son général devaient être acceptées sérieusement, et que les Pharaons et les Ptolémées se tinssent debout sur leurs tombeaux pour considérer le combat.

La cavalerie musulmane chargea avec l'impétuosité des vents du désert; mais les grenadiers de la république se contentèrent de croiser la baïonnette aux premiers rangs, pendant que des derniers partait un feu continu sur les barbares. Ce double rempart d'acier et de feu rendit inutile le courage aveugle des mamelucks; vainement ils redoublèrent d'efforts, s'élançant par grandes masses et essayant d'entamer les carrés; ceux-ci demeurèrent immobiles, et triomphèrent par leur impassible tactique du dévouement de leurs adversaires. A la fin les carrés s'ouvrirent par les angles, et ce fut pour laisser à l'artillerie le temps de foudroyer l'ennemi. La victoire fut complète; Mourad, avec les débris de sa cavalerie, se replia vers la haute Égypte; Ibrahim prit la route de Syrie. La ba-

taille des Pyramides, qui eut lieu le 3 thermidor, ouvrit à Bonaparte les portes du Caire. Quand les Français entrèrent pour la première fois dans cette étrange capitale, ils y trouvèrent les rues désertes et la ville habitée par un silence sinistre. Personne n'osait sortir des maisons, et la hideuse populace turque restait enfouie dans ses caves et sous ses huttes. L'avant-garde française, toute surprise, et comme menacée par la stupeur qui l'environnait, attendit patiemment le lever du jour. Le 5 thermidor (25 juillet), le surlendemain de la bataille des Pyramides, Bonaparte fit son entrée au Caire; mais, cette fois, une partie de la population, attirée par la curiosité, commença à paraître sur son passage. Bonaparte déclara aux habitants qu'il venait, comme allié de la Porte Ottomane, pour délivrer le pays de la domination des mamelucks. Il donna un gouvernement municipal à la ville, respecta les propriétés, les mœurs, la religion des habitants, et s'occupa d'organiser la conquête. Mourad fut poussé dans la haute Égypte par Desaix; Ibrahim fut jeté dans la Syrie; deux divisions occupèrent le Delta.

Soudain l'armée conquérante fut troublée dans sa joie par une calamité d'autant moins prévue que les soldats de Bonaparte n'étaient pas habitués à admettre la possibilité d'un revers. La flotte française, l'espoir et la ressource nécessaire de l'armée, venait d'être inopinément détruite par la flotte anglaise, aux ordres de Nelson, dans la rade d'Aboukir (14 thermidor, 1er août).

La flotte française avait d'abord donné le change à

la flotte anglaise, chargée de surveiller ses mouvements et de lui barrer le chemin; mais, après avoir trompé la vigilance de l'amiral Nelson, elle hésitait à se rendre dans le port d'Alexandrie où Brueys ne trouvait pas assez d'eau. L'amiral français se disposait donc à partir pour Corfou dès qu'il aurait reçu avis de l'entrée de Bonaparte au Caire. Ce retard eut les plus déplorables conséquences.

Nelson, ayant appris le débarquement des Français, se dirigea sur Alexandrie et arriva en vue de la flotte française (1er août), qui, forte de treize vaisseaux et de quatre frégates, était embossée en demi-cercle, parallèlement au rivage d'Aboukir. Il avait quatorze vaisseaux et trois frégates, et, quoiqu'il fût six heures du soir, il résolut d'attaquer sur-le-champ. La ligne française laissait à sa gauche une passe qu'on croyait impraticable et qui n'était défendue que par un îlot; la côte n'avait pas de batteries; un tiers des équipages était à terre. L'amiral anglais fit passer hardiment cinq vaisseaux entre l'îlot et la côte, prit ainsi entre deux feux le centre et la gauche des Français et engagea la bataille avec treize vaisseaux contre huit. Au bout d'une heure trois vaisseaux français et deux anglais étaient hors de combat. Brueys fit signal à sa droite, composée de ses cinq meilleurs navires et qui n'avait personne devant elle, de se rabattre extérieurement sur la ligne ennemie; le signal ne fut pas vu, et Villeneuve, qui commandait cette droite, resta immobile. La bataille continua toute la nuit avec un acharnement sans exemple; nos marins combattirent avec héroïsme jusqu'à neuf heures du soir. La fortune

parut hésiter entre les deux marines; mais l'amiral français, déjà blessé, fut bientôt frappé d'une manière effroyable : un boulet ramé le coupa en deux. Il vivait encore; mais on s'empressa vainement autour de lui. Alors, recueillant ses forces, il se fit mettre dans un tonneau de son destiné à étancher son sang, et il s'écria d'une voix sublime : *Un amiral français doit mourir sur son banc de quart!* Quand il ne fut plus, on ne put, à cause des ténèbres, faire connaître au contre-amiral Duchayla que le commandement de la flotte passait en ses mains, et l'on continua de se canonner avec force, mais au hasard. Nelson fut blessé à bord du *Vanguard*, et ce fut au milieu de l'opération du pansement qu'il reçut l'épée du commandant du *Spartiate;* ce vaisseau venait de se rendre. Déjà la flotte française ralentissait ses coups; tout à coup le feu éclata sur la dunette et dans la chambre de conseil de *l'Orient*, et l'incendie fit en quelques minutes des progrès rapides. Les vaisseaux anglais s'éloignèrent du colosse en proie aux flammes et dont l'explosion fut épouvantable. Cependant le combat ne fut point suspendu. *Le Tonnant*, commandé par Dupetit-Thouars, fit des prodiges. Pendant qu'il tenait tête à plusieurs vaisseaux ennemis, *le Franklin,* quatre fois incendié, fut quatre fois sauvé des flammes; mais il était démâté, et la plupart de ses batteries étaient démontées. Duchayla, atteint d'une blessure qui le privait de la vue et de l'ouïe, ne cessait d'exhorter son équipage et de crier : « Tirez toujours! » A bord du *Tonnant,* le brave Dupetit-Thouars achevait de combattre et de mourir

pour la gloire du pavillon républicain ; criblé de blessures, ayant les deux bras et une jambe emportés, ce tronçon, qui n'avait de vivant que la bouche et le cœur, faisait jurer à ses compagnons de ne point se rendre et de jeter sa dépouille à la mer. Cette terrible lutte ne pouvait longtemps durer : *l'Heureux* et *le Mercure* étaient échoués sur des rochers ; *le Guerrier, le Conquérant, le Spartiate, l'Aquilon, le Peuple souverain*, entièrement démâtés, tombèrent aux mains de l'ennemi, et de ce grand désastre il ne s'échappa que deux vaisseaux et deux frégates.

Bonaparte, à la nouvelle de cette catastrophe, comprit que son armée avait perdu les moyens de revenir dans la patrie ; il frémit en songeant aux dangers auxquels elle se trouvait exposée, mais il surmonta sa douleur, et n'en laissa rien paraître. « Nous n'avons « plus de flotte, dit-il ; eh bien ! il faut rester ici ou « en sortir grands comme les anciens. »

Bonaparte, pour frapper vivement les imaginations orientales, présida à plusieurs solennités publiques, auxquelles la présence de son armée donnait un grand appareil. L'une de ces fêtes fut célébrée en l'honneur du débordement du Nil : c'était une cérémonie presque païenne ; l'autre, qui arriva deux jours après, était celle de l'anniversaire de la naissance de Mahomet. Invité par les Turcs à assister à ces solennités, le général en chef contribua à les rendre plus pompeuses, mais il est faux qu'il ait récité aucune des prières prescrites par le Coran. Ces cérémonies, auxquelles il prenait part pour satisfaire, selon lui, à des

nécessités politiques, n'étaient à ses yeux et à ceux de l'armée que des nouveautés curieuses.

Le 1er vendémiaire de l'an VII, l'armée française fêta, au Caire et à Alexandrie, la fondation de la république. Les noms d'un certain nombre de braves morts au début de l'expédition furent gravés sur la colonne de Pompée. Bonaparte, à son départ de France, avait compris tout ce que la gloire des sciences ajouterait de lustre à celle des armes. Il avait rassemblé un cortége considérable de savants; il les réunit en une corporation qui prit le nom d'Institut d'Égypte. Cet institut eut pour mission de s'occuper du progrès et de la diffusion des lumières sur le sol égyptien, comme aussi de rechercher, d'étudier, de coordonner tous les documents qui seraient intéressants pour l'histoire et l'industrie. Il fut divisé en quatre classes, sous la présidence de Monge; Bonaparte fut nommé vice-président.

Deux mois s'étaient écoulés, durant lesquels Bonaparte organisait la portion de l'Égypte qu'occupaient ses troupes et envoyait des expéditions dans la haute Égypte, lorsque soudain une formidable révolte éclata au Caire. Ce mouvement insurrectionnel n'avait point été prévu. Tandis que Bonaparte et ses lieutenants se confiaient aux témoignages extérieurs de la fidélité musulmane, les imans et les ulémas prêchaient dans les mosquées la guerre contre les infidèles. A leur voix la population se souleva; les Français furent attaqués partout, et le général Dupuis, commandant la place, fut tué d'un coup de lance. Le général en chef monta sur-le-champ à cheval, suivi seulement d'une tren-

taine de guides. Il se porta sur tous les points menacés, donna ses ordres, et parvint à contenir les révoltés. Cependant la populace, refoulée autour de la grande mosquée, s'y était barricadée dans des rues étroites; des mortiers placés sur une hauteur la foudroyèrent pendant deux jours. Le troisième jour tout rentra dans l'ordre; mais il en coûta la vie à un grand nombre de rebelles. Vers le même temps une tribu d'Arabes qui avait massacré des Français fut surprise et détruite. Les têtes coupées des hommes de cette tribu furent exposées, sur une place du Caire, aux regards de tout le peuple.

Le général en chef n'avait point renoncé au projet d'aller attaquer l'Inde britannique par la Perse; il lui tardait de déployer son génie sur les champs de bataille où avait combattu Alexandre. Pour s'ouvrir la porte de l'Asie il fallait se rendre maître de la Syrie. C'est là que ses efforts vinrent échouer.

Bonaparte, suivi d'une escorte, partit pour l'isthme de Suez, afin de reconnaître la route et d'étudier le problème du canal qui réunirait les deux mers. Il passa la mer Rouge à l'endroit voisin de la côte où cette mer est guéable à marée basse; là, s'étant écarté de la route, il courut les plus grands dangers et faillit être englouti dans les flots comme Pharaon. Bonaparte se rendit ensuite aux sources appelées *Fontaines de Moïse*, qui sont situées près de la côte orientale et un peu au-dessus de Suez. C'est par cette route que passent les caravanes de Tor et du mont Sinaï. Cette dernière montagne était à six jours de marche, et le général français ne put s'y rendre, bien qu'il en éprouvât le

désir. Il se borna à envoyer aux moines schismatiques grecs qui habitent le couvent du Sinaï une sorte de *firman* au moyen duquel ces religieux étaient exempts de tribut. Ils inscrivirent le nom de Bonaparte parmi ceux de leurs protecteurs, à la suite des noms d'Ali, de Salah-Ehdin et d'Ibrahim.

Cependant deux armées turques se rassemblaient, l'une à Rhodes, l'autre à Damas, pour chasser les Français de l'Égypte. Bonaparte résolut d'aller au-devant de l'armée de Damas avant que celle de Rhodes ne vînt débarquer à Aboukir; il savait d'ailleurs, par les exemples des temps anciens et modernes, que la possession de la Syrie est indispensable à qui veut conserver l'Égypte; enfin il s'ouvrait par là une porte vers l'Orient, et peut-être une destinée dans ces pays où se fondent si facilement les grands empires. Il partit avec treize mille hommes (1799, 10 février), s'empara d'El-Arish et traversa le désert.

L'armée française s'avançait lentement sur Jaffa, l'antique Joppé. Le 4 mars 1799 elle mit le siége devant cette ville; le 6 mars, le canon français ayant fait crouler une tour, la ville fut prise d'assaut. Au moment de l'attaque, la population chrétienne que renfermait Jaffa se réfugia dans les rangs français, portant pour emblème de fraternité et de paix un crucifix. Elle fut bien accueillie, mais on ne fit point de grâce à la garnison musulmane, et le massacre fut horrible. Quatre mille Albanais et Arnautes furent épargnés par les aides de camp Beauharnais et Croisier, qui leur firent mettre bas les armes en leur promettant qu'ils auraient la vie sauve. Cette promesse,

faite de bonne foi, ne pouvait être tenue que par l'armée française, et l'armée refusa de la ratifier. Souvent les privations que la guerre impose exaltent le cœur du soldat jusqu'à la férocité, et ce ne fut qu'un cri, parmi la troupe, pour que les quatre mille prisonniers fussent mis à mort.

Bonaparte assembla le conseil des généraux pour délibérer sur ce qu'il fallait faire. Sauverait-on les prisonniers? mais alors comment les nourrir, puisqu'il y avait à peine de quoi suffire aux besoins de l'armée? Les renverrait-on libres? mais ces hommes sauvages allaient se jeter dans les montagnes, et, postés dans les défilés, faire expier aux Français leur générosité? Les embarquerait-on pour l'Égypte ou la Grèce? mais on n'avait aucun moyen de transport. Pendant trois jours Bonaparte résista aux cris de la troupe et aux conseils des officiers; enfin, ne pouvant trouver aucun moyen de laisser la vie aux prisonniers, il donna à regret l'ordre, tant de fois réclamé, de les fusiller. Ce déplorable massacre fut exécuté, mais le sang de tant de malheureux cria justice et retomba sur l'armée; on ne tarda pas à le reconnaître.

Les Français poursuivirent leur marche jusqu'à Saint-Jean-d'Acre (Ptolémaïs); déjà la peste faisait dans leurs rangs de sinistres progrès; d'un autre côté l'ennemi, retranché dans les montagnes, harcelait l'armée et lui tuait du monde. A Saint-Jean-d'Acre les difficultés redoublèrent. La ville, quoique mal fortifiée, était défendue par une garnison intrépide et surtout par l'Anglais Sidney-Smith, récemment évadé de la prison du Temple. Cet habile officier, bien se-

condé par l'émigré Phélippeaux, ancien camarade d'école de Bonaparte, mit en œuvre toutes les ressources de la science pour faire échouer l'entreprise des Français. Par ses soins les assiégés élevèrent une nouvelle enceinte fortifiée derrière les anciennes murailles de Saint-Jean-d'Acre ; en outre ils conduisirent entre la ville et le camp plusieurs sapes destinées à détruire par des contre-attaques les ouvrages de l'armée assiégeante. L'enthousiasme et le fanatisme exaltaient le courage et la patience des Turcs. Du côté des Français le soldat et les généraux faisaient preuve de beaucoup de dévouement; mais les moyens matériels manquaient pour triompher des obstacles de la nature et de l'art.

Le siége dura soixante jours, pendant lesquels, faute d'artillerie et de munitions, on ne parvint pas à réduire la place. Dans cet intervalle il y eut huit assauts et douze sorties. Si l'on ne se fût point abusé sur la faiblesse de l'ennemi et si l'on avait réuni devant Saint-Jean-d'Acre les moyens de siége suffisants, on n'eût pas tardé à se rendre maître de la place. Cette faute sauva la ville et contraignit l'armée française à se retirer en Égypte. Ainsi l'expédition de Syrie et les vastes plans de Bonaparte venaient d'échouer. La tentative faite sur Saint-Jean-d'Acre avait coûté trois mille hommes tués ou morts de la peste. « Les plus petites circonstances entraînent les plus grands événements, a dit Napoléon à Sainte-Hélène; si Saint-Jean-d'Acre fût tombé, *je changeais la face du monde.* » Mais Dieu, qui dispose des événements selon les vues de sa Providence, ne permit pas que

Bonaparte surmontât cet obstacle, après avoir souffert qu'il vînt à bout de difficultés et de dangers d'un ordre bien supérieur.

Ainsi se termina cette désastreuse expédition; elle n'eut pour résultat que de beaux faits d'armes, tels que les combats de Nazareth et de Cana, et la bataille du mont Thabor, où vingt-cinq mille cavaliers et dix mille fantassins ennemis, vaincus et mis en fuite par quatre mille Français, furent refoulés au delà du Jourdain ou noyés dans le saint fleuve! D'autres affaires glorieuses, mais stériles, eurent lieu à Tyr, à Géhémi, au mont Carmel et sur quelques points de la Syrie; mais elles ne purent consoler le général en chef du premier revers qui affligeait sa renommée. L'armée, affaiblie par ses combats, par les maladies et les souffrances de tout genre, opéra péniblement sa retraite par Césarée et Jaffa.

Dans un couvent d'Haïfa (1), petite ville voisine du Carmel et de Saint-Jean-d'Acre, on avait établi un hôpital pour les pestiférés. Bonaparte s'y rendit un jour. Comme les malheureux qui se trouvaient atteints de la peste étaient parvenus au dernier période de cette maladie, Bonaparte, quoi qu'on ait pu dire, passa rapidement près de leur lit de mort et ne s'ar-

(1) Et non Jaffa, comme on l'imprime communément, à cause de la ressemblance des deux noms. L'hospice des pestiférés était établi dans un couvent d'Haïfa, à quelque distance au sud de Saint-Jean-d'Acre. Jaffa, par où l'armée dut également repasser en continuant sa retraite, est située beaucoup plus au midi. Un hôpital de pestiférés y avait aussi été établi, et, comme plusieurs des malades laissés à Haïfa avaient été massacrés par les Turcs, on crut pouvoir sans crime donner de l'opium à ceux qu'on était forcé d'abandonner à Jaffa.

rêta point à toucher leur corps ; cet acte de témérité n'aurait pu avoir d'autre résultat que d'exposer une vie nécessaire au salut de l'armée ; il convient donc de le révoquer en doute, bien qu'il ait été jusqu'à ce jour célébré par la peinture et la poésie ; l'inflexible histoire ne se nourrit pas de mensonges. Un fait plus avéré fut la nécessité où se trouva l'armée d'abandonner à Jaffa une partie des moribonds. Pour les soustraire aux horreurs du sort que leur réservait l'ennemi, on eut la coupable pitié d'abréger leur vie par le poison.

L'armée, sous l'abri des maisons du Caire et au milieu des jouissances de la vie, ne tarda pas à oublier les misères du désert et les souffrances endurées devant Saint-Jean-d'Acre. Elle retrouvait d'ailleurs en Égypte les braves de la division Desaix, qui, depuis le départ de Bonaparte, n'avait cessé de contenir, en remontant le Nil, les hordes d'Arabes, de fellahs et de mamelucks que Mourad-Bey commandait encore. Cette portion de l'armée expéditionnaire, dans le cours de ses marches laborieuses, avait atteint l'île de Philé, jadis l'extrême limite de l'empire romain ; elle avait campé sur les ruines de Thèbes aux cents portes et dans les grandes oasis.

Cependant Bonaparte, à peine de retour au Caire, y apprend qu'une escadre de cent voiles turques, après avoir essayé d'attaquer Alexandrie, venait de débarquer sur la côte d'Aboukir une armée considérable, forte en chevaux et en fantassins. Impatient de relever l'éclat de ses armes, il se dirige à marches forcées sur les troupes ottomanes, commandées par Mustapha, pacha de Roumélie. Cette fois encore la

discipline et la bravoure savante de l'armée française triomphèrent de la résistance intrépide, mais ignorante, des masses turques. L'ennemi, habilement refoulé sur tous les points, fut écrasé par Murat et sa cavalerie. Foudroyé par la mitraille et sabré par les dragons, il ne lui resta d'autre voie de salut que de se précipiter dans la mer. Dix mille hommes y trouvèrent leur tombeau; le reste fut taillé en pièces.

A l'intérieur le Directoire, qui, depuis un an, avait proscrit les royalistes, se trouvait maintenant exposé aux attaques violentes de la démagogie et du jacobinisme. Pour s'y soustraire il fit fermer des clubs. Cet expédient ne réussit guère, et les élections de l'an VI introduisirent dans les conseils un assez grand nombre d'orateurs révolutionnaires, qui semblaient avoir mission de rétablir le code anarchique de 1793 et de réhabiliter Babœuf. Le Directoire (floréal an VI) obtint des conseils des pouvoirs illégaux et extra-constitutionnels qui lui permirent de casser un grand nombre d'élections républicaines. Tandis qu'il était aux prises avec cette catégorie d'ennemis, des brigands et des malfaiteurs, cherchant à usurper un caractère politique et à s'abriter sous le drapeau royaliste, s'organisaient dans l'Ouest et dans les départements voisins du Rhône. Soit qu'ils formassent des bandes de *Chauffeurs*. Soit qu'ils se fissent appeler *compagnies de Jesus* ou *du Soleil*, ils n'avaient d'autre but que le pillage et le massacre.

Chaque jour voyait s'aggraver les difficultés de la situation.

Au renouvellement directorial de l'an VII, Rewbell,

détesté à cause de sa morgue et de sa brutalité, sortit du gouvernement et fut remplacé par Seiyès. Sieyès était un ennemi déclaré de la constitution de l'an III; on crut qu'il n'avait accepté une place dans le Directoire que pour le détruire, et tous les mécontents se rallièrent à lui. Les élections de l'an VII avaient envoyé dans les deux conseils beaucoup de républicains résolus à renverser la tyrannie directoriale, et Lucien Bonaparte, l'un des Cinq-Cents, s'était mis à leur tête. Le corps législatif devint alors complétement hostile au gouvernement; il harcela les directeurs en leur ôtant les pouvoirs extraordinaires qui leur avaient été donnés au 18 fructidor, en leur demandant compte du déficit continuel des finances, en rétablissant la liberté de la presse. On redoubla d'invectives contre eux, surtout contre Laréveillère, qui s'était attiré tant de mépris par ses prétentions de chef de secte. Enfin, et sous l'influence du parti démocrate, les deux conseils se mirent en permanence, en demandant solennellement compte au Directoire de la situation de la république. C'était le préliminaire d'un acte d'accusation. « Impudents et ineptes triumvirs ! s'écria l'un des Cinq-Cents, le corps législatif et l'opinion publique vous repoussent; il ne vous reste qu'à déposer le manteau directorial que vous avez déshonoré. » Alors on força Treilhard à se démettre, sous prétexte que sa nomination était entachée d'un défaut de forme, et on le remplaça par Gohier, ancien ministre de la justice, républicain simple et médiocre. Laréveillère et Merlin résistaient encore, malgré les menaces de Sieyès et de Barras. « Ce n'est pas à nous qu'on en veut,

c'est à la constitution, disaient-ils; on va livrer la France à la famille Bonaparte. » Enfin, comme ils voyaient la fureur portée contre eux au plus haut degré, ils se décidèrent à donner leur démission (1799, 18 juin, 30 prairial). Le 18 fructidor et le 22 floréal eurent ainsi leur revanche : la constitution, violée d'abord par le Directoire contre les conseils, venait de l'être par les conseils contre le Directoire.

Tandis que les différentes factions révolutionnaires se détruisaient ainsi l'une par l'autre, la Bretagne était toujours le théâtre de cette guerre de haies et de buissons qu'on appelait chouannerie et, bien que concentrée dans quelques cantons éloignés, cette lutte persévérante et opiniâtre n'en était pas moins une menace pour la république. Il n'y avait plus de Vendée, mais les Vendéens n'avaient point entièrement posé les armes; la foi restait au cœur des paysans et des chefs, et l'organisation du parti royaliste subsistait encore. Quelques revers au dehors, une grande bataille perdue sur le Pô ou sur le Rhin, et le drapeau blanc allait reparaître sur les clochers de l'Ouest.

Au dehors les difficultés n'étaient pas moindres. On ne se faisait pas la guerre, mais l'empereur d'Allemagne, et les souverains de l'Italie, ne se résignaient que par force à garder les apparences de la paix. Les plénipotentiaires étrangers, réunis à Rastadt, prenaient à l'égard de la république une attitude hostile ou malveillante, trop bien justifiée par la perfidie du Directoire et l'ambition du gouvernement français. Le point en litige consistait de part et d'autre à se disputer la ligne du Rhin. L'Autriche et les princes de

l'empire voulaient contraindre la France à se contenter, dans le Palatinat et du côté de Trèves, de la barrière de la Moselle; mais ces prétentions, ouvertement affichées, n'étaient point sérieuses, et l'Allemagne n'élevait une difficulté de cette nature que pour avoir le droit de se montrer plus exigeante dans la question des compensations. Après beaucoup de pourparlers, les princes de l'empire, dépossédés de leurs provinces, ou ceux qui craignaient de l'être, invoquèrent la protection de la Russie, protection dangereuse, que le czar Paul I[er] se trouvait fort disposé à accorder. Cette intervention hostile de la Russie, depuis si longtemps différée, allait à peine être promise à l'Allemagne contre la France qu'elle donnait une consistance considérable aux mauvais vouloirs de l'Autriche et aux rancunes sourdes de la Prusse, et qu'elle venait merveilleusement en aide à la politique de l'Angleterre.

Cette dernière nation, en dépit de l'énergie et des talents de Pitt, n'était point exempte d'embarras qui retardaient son action. En Irlande, une révolte nationale venait d'éclater : les délégués de *l'union-Irlandaise* Samuel Tow, O D'onnor et Fitz-Gérald, sollicitèrent les secours de la France : la république ne les exauça qu'à demi : un corps d'armée de six mille hommes, placé sous les ordres du général Sarrazin, ne put mettre à la voile, et attendit inutilement dans nos ports des vents et des circonstances plus propices. Quinze cents aventuriers, commandés par le général Humbert, débarquèrent cependant à Kilala en Irlande, le 5 fructidor (22 août). Quelques Irlandais

se joignirent à cette faible troupe, et dans les premiers jours de l'expédition ils remportèrent plusieurs avantages sur les corps armés dirigés contre eux. L'arrivée de lord Cornwallis à la tête de quinze mille hommes changea la face des choses. La troupe française, réduite à moins de neuf cents hommes, fut attaquée et enveloppée de toutes parts, à Conanguen, par des masses d'ennemis. Après une résistance héroïque cette poignée d'aventuriers succomba; ceux qui survécurent mirent bas les armes; mais, à cause de leur bravoure, on consentit à les échanger honorablement, et ils revinrent en France (22 fructidor — 8 septembre).

Quoi qu'il en soit, il fallait tenir tête à la coalition qui se formait contre nous. Le Directoire et les conseils, mettant de côté leurs griefs réciproques, prirent des mesures de défense; ils augmentèrent les impôts, créèrent la contribution des portes et fenêtres, et autorisèrent la vente de cent vingt-cinq millions de biens nationaux; ensuite ils décrétèrent, sur le rapport de Jourdan, la fameuse loi de conscription par laquelle tout Français devait porter les armes depuis vingt jusqu'à vingt-cinq ans, et ils ordonnèrent sur-le-champ une levée de deux cent mille hommes (19 fructidor an VI — 5 septembre 1798).

La cour de Naples, qui venait de contracter alliance avec la Russie, résolut la première de délivrer l'Italie en attaquant la république romaine et en insurgeant le Piémont et la Toscane. Quarante mille Napolitains à peine armés, commandés par le général autrichien Mack, entrèrent en cinq colonnes désordon-

nées dans l'État romain (22 brumaire), qui n'était défendu que par dix-huit mille hommes dispersés entre les deux mers. Championnet, qui commandait l'armée française, abandonna Rome, prit position sur le Tibre, près de Civita-Castellana, et y concentra ses forces. Le roi de Naples fit son entrée à Rome, et Mack poussa ses attaques sur Civita-Castellana; mais il fut battu et vit ses colonnes isolées successivement enlevées ou dispersées. Il se mit en retraite, revint en désordre sur le territoire napolitain, et ne s'arrêta que sur le Volturne, devant Capoue.

Championnet rentra à Rome (25 frimaire); il avait maintenant vingt-cinq mille hommes, et il se mit en marche pour conquérir le royaume de Naples, qui était dans la plus grande confusion. A cette nouvelle la cour donna des armes aux *lazzaroni,* s'enfuit honteusement sur la flotte anglaise avec ses trésors, et laissa la capitale livrée au pillage et à l'anarchie. Mack, voyant son armée qui désertait et ses officiers qui étaient d'accord avec les républicains, conclut un armistice avec Championnet (1799, 22 nivôse); mais ses soldats se révoltèrent, et il fut forcé de se réfugier dans le camp français. Alors Championnet arriva aux portes de Naples, que les lazzaroni défendirent avec fureur; mais la bourgeoisie livra aux Français le fort de Saint-Elme, et, après un combat de trois jours dans les rues, les lazzaroni mirent bas les armes. Aussitôt la république *parthénopéenne* fut proclamée (4 pluviôse). Sur ces entrefaites, et dès le mois de frimaire an VII, le général Joubert, à la tête d'une armée française, avait envahi le Piémont et

contraint la maison royale de Savoie de chercher un asile en Sardaigne.

Le 12 ventôse (2 mars) Jourdan prit le commandement de l'armée du Danube, à peine forte de trente-huit mille combattants, et ne tarda pas à se trouver en présence de l'archiduc Charles, qui avait sous ses ordres soixante-dix mille soldats de l'empire. Jourdan pénétra en Souabe; il comptait sur le concours que lui prêterait Masséna, alors occupé, de son côté, à guerroyer dans les vallées de la Suisse. Le 1er germinal (21 mars) trois divisions françaises soutinrent à Ostrach, contre l'armée autrichienne, un combat opiniâtre et meurtrier; mais l'ennemi demeura vainqueur. Jourdan se détermina à se replier sur le Rhin et à y attendre les secours dont il avait besoin pour reprendre l'offensive. L'archiduc Charles le poursuivit assez mollement. Le 5 germinal Jourdan crut reconnaître que l'archiduc occupait une position désavantageuse auprès de Stockach, et il espéra que cette circonstance compenserait heureusement la disproportion de ses forces avec celles de son adversaire. A la pointe du jour il donna le signal de l'attaque, et l'armée française, abordant avec intrépidité les positions de l'ennemi, les enleva de haute lutte et contraignit les Impériaux à se replier. En ce moment Jourdan crut tenir la victoire; il affaiblit son centre, en jetant sur le flanc de l'ennemi l'une de ses divisions les plus importantes. L'archiduc comprit les avantages qui pouvaient naître pour lui de cette fausse combinaison. S'étant mis à la tête de quelques bataillons, il tira l'épée, chargea vigoureusement le centre

de l'armée française, le refoula dans la plaine et fit éprouver à Jourdan une complète déroute. Au lieu de se rejeter sur la Suisse et de se maintenir dans les défilés des Alpes, Jourdan préféra se replier sur le Rhin et cantonna le long de ce fleuve les débris de son armée.

En revanche les Français envahirent la Toscane, et toute la péninsule italienne, à l'exception de Venise, se trouva placée sous leur épée.

Le Directoire avait confié au général Masséna la principale opération de la guerre, qui consistait à s'emparer des Alpes centrales, par conséquent du saillant que forment le Vorarlberg et le Tyrol dans les États autrichiens, et, en isolant les deux armées impériales du Danube et de l'Adige, à neutraliser tous leurs efforts.

La coalition ayant conçu le même plan que le Directoire, les troupes de Bellegarde, d'un côté, envahirent le pays des Grisons, d'un autre côté se disposèrent à descendre dans la Valteline. La division Lecourbe (aile droite de Masséna) fut détachée dans les Grisons, battit en tous lieux les Autrichiens, franchit le Rhin supérieur et l'Albula, et, à travers la masse la plus confuse des Alpes, arriva sur l'Inn, qu'elle descendit jusqu'à Martinsbruck, en livrant une multitude de combats. La division Dessoles (aile gauche de Schérer) accourut dans la Valteline, franchit le Tonal, descendit sur le haut Adige, livra des combats prodigieux dans des montagnes couvertes de glaces et de précipices, et lia ses opérations avec celles de Lecourbe. Pendant que ces deux généraux jetaient la

terreur dans le Tyrol en courant, pour ainsi dire, sur l'arête même des Alpes rhétiques, Masséna se rendait maître du Rhin depuis ses sources jusqu'au lac de Constance; mais il assiégea vainement Feldkirch, place située au débouché de la vallée de l'Ill, par laquelle l'armée d'Helvétie voulait s'emparer du Tyrol et servir à volonté d'aile droite à l'armée du Danube ou d'aile gauche à l'armée d'Italie. Cet échec força Lecourbe et Dessoles à ralentir leur marche audacieuse, et il fallut bientôt les rappeler en arrière à la nouvelle des revers subis par Jourdan, et de défaites, non moins désastreuses, essuyées par nos armées d'Italie d'abord à Magnano (16 germinal) et bientôt après à Cassano (5 floréal). Sur ces divers points Schérer et Moreau, son successeur, avaient eu à combattre une puissante armée d'Austro-Russes, aux ordres du feldmaréchal Suwarow, le plus redoutable des hommes de guerre que la coalition pût opposer à la France.

A Cassano l'armée de Moreau avait perdu six mille hommes et abandonné aux Austro-Russes cent pièces de canon et plusieurs obusiers. Le lendemain la division Serrurier, réduite à deux mille cinq cents hommes, fut écrasée par l'ennemi et forcée de mettre bas les armes. Ainsi la détermination prise de défendre la ligne de l'Adda coûtait près de neuf mille hommes à l'armée française, et Moreau se voyait rejeté sur le Tésin. Le 9 floréal, le jour même où les plénipotentiaires français de Rastadt étaient massacrés, le feldmaréchal Suwarow entra à Milan et en prit possession au nom de l'empereur.

Le 14 floréal l'ennemi occupa Pavie; le même jour une colonne autrichienne s'empara de Plaisance et de Parme. Sur tous les points l'insurrection italienne faisait des progrès rapides, et, pendant que les Russes étaient salués en libérateurs, les soldats français se trouvaient exposés à tous les dangers d'une résistance populaire et nationale organisée contre nous. Insensiblement la position de Moreau devint très-difficile. Ce général, se voyant hors d'état, avec vingt mille hommes, de couvrir les débouchés des Alpes, le pays de Gênes et le Piémont, et de maintenir ses communications avec Macdonald, se retira sous le canon de Turin, mais n'y demeura pas longtemps en sécurité. Dès le 20 floréal il abandonna Turin et porta son quartier général à Alexandrie; le gros de l'armée prit position à Tortone. Sur ces entrefaites l'ennemi se rendit maître de Peschiéra et de Pizzighettone, et Suwarow se prépara à franchir le Pô.

Le 23 floréal une colonne ennemie passa ce fleuve à Bassignana, près du confluent du Pô et du Tanaro. Les Français l'attaquèrent avec intrépidité et la mirent en déroute. Les jours suivants furent consacrés, de part et d'autre, à des efforts opiniâtres; mais le nombre prévalut, et les Français se virent de nouveau contraints à battre en retraite du côté de la Ligurie. Le 4 prairial (23 mai) Suwarow entra dans Milan; le 6 il s'empara de Turin, après avoir bombardé cette place; vers le 15 des colonnes russes pénétrèrent dans le département du Mont-Blanc et jusque dans les vallées des hautes Alpes.

Macdonald accourait en toute hâte de Naples au

secours de l'armée française, plusieurs fois vaincue dans la haute Italie. Pour lui tenir tête Suwarow concentra cinquante à soixante mille hommes vers Voghéra, laissa Bellegarde avec quinze mille devant Tortone pour arrêter Moreau, et marcha rapidement sur Plaisance en prescrivant à Ott de se replier sur lui. Il arriva sur le Tidone lorsque celui-ci était culbuté par Macdonald, et il rejeta les Français sur la Trébie (17 juin). Macdonald avait laissé deux divisions en arrière sur la Nura; ayant à peine dix-huit mille hommes à opposer aux quarante mille Russes, il voulait se tenir sur la défensive; mais le lendemain il fut assailli par Suwarow, et, après un combat acharné, il se maintint dans sa position. Le troisième jour il réunit toutes ses divisions; mais ses forces étaient réduites à vingt-quatre mille hommes contre trente-six mille. Une nouvelle bataille s'engagea, et, après les efforts les plus opiniâtres, les Français se mirent en retraite vers les Apennins pour se jeter dans le mauvais chemin qui longe la mer; ils avaient perdu dix mille hommes dans cette lutte de trois jours. Les Russes se mirent à leur poursuite; mais ils furent bientôt arrêtés par la marche de Moreau sur leurs derrières.

Moreau, parti de Novi avec douze mille hommes, s'était jeté sur Bellegarde et l'avait complétement battu à Cassina-Grossa; il se dirigeait sur Plaisance lorsqu'il apprit le résultat de la bataille de la Trébie; aussitôt il s'arrêta : Suwarow, abandonnant la poursuite de Macdonald, accourait sur lui. Il regagna rapidement Novi et l'Apennin, et fit sa jonction près de Gênes avec l'armée de Naples, qui arriva harassée,

diminuée de moitié et sans artillerie, par l'affreux sentier de la Spezzia (27 juin). Macdonald fut destitué, et l'on destina Moreau, qui pourtant s'était montré dans cette campagne aussi grand citoyen que grand capitaine, au commandement d'une armée du Rhin, qui n'était pas encore formée. L'armée d'Italie fut réorganisée et renforcée; elle avait montré dans ses désastres une fermeté inébranlable, et maintenant encore elle ne respirait que la vengeance.

Joubert fut nommé au commandement de cette armée, mais il pria Moreau de diriger ses premières opérations, et celui-ci, toujours modeste et désintéressé, y consentit. Suwarow n'avait pas profité de sa victoire; il attendait la reddition de Mantoue et d'Alexandrie pour se porter dans les montagnes de Gênes. Joubert, qui se voyait à la tête de quarante mille hommes pleins d'ardeur, résolut de descendre en plaine pour délivrer ces deux places, et il déboucha par la Bocchetta; mais en arrivant à Novi il apprit leur reddition et l'arrivée des deux corps qui les assiégeaient, ce qui portait l'armée ennemie à soixante-dix mille hommes. Il voulut se retirer, mais il fut attaqué par Suwarow et tué dès les premières charges. Moreau prit le commandement. La bataille fut la plus terrible de toute la campagne (15 août); les Français résistèrent avec le courage le plus froid et le plus opiniâtre aux masses que le général russe lançait sur eux sans ordre et sans plan; mais le nombre finit par l'emporter; ils se mirent lentement en retraite par Gavi et rentrèrent dans les Apennins, après avoir perdu huit mille hommes tués ou pris. Suwarow, qui avait laissé

étendus sur le champ de bataille vingt mille hommes, renonça à son projet d'attaque contre les montagnes de Gênes; il se contenta d'assiéger Tortone, qui se rendit un mois après.

L'Italie était perdue pour les Français. La république cisalpine n'existait plus. Le roi de Piémont et le grand-duc de Toscane se disposaient à rentrer dans leurs capitales, et le roi de Naples, appuyé par l'amiral Nelson, venait de reconquérir ses États et y exerçait d'impitoyables répressions contre les partisans de la France. Sur les frontières de l'Est de plus redoutables périls menaçaient l'indépendance de la république; mais la France fut sauvée par les fautes de ses ennemis et le courage de ses enfants.

Suwarow ne s'occupait point de faire en Italie les affaires de l'Autriche; il avait écrit au roi de Sardaigne pour l'inviter à rentrer dans ses États. Ce n'était pas le compte de la cour de Vienne, qui trouvait, après Venise et Milan, Turin fort à sa convenance. Afin de mettre un terme à ses inquiétudes, le conseil aulique, ayant la direction suprême des opérations, imagina de porter Suwarow en Suisse, sous prétexte que les Russes trouveraient là un climat qui leur convenait mieux, et de faire descendre l'archiduc sur le Rhin; de la sorte il n'y aurait que des Autrichiens en Italie sous Mélas et en Allemagne sous l'archiduc, et que des Russes en Suisse. Si ce changement était très-politique, il était fort peu militaire, car il nécessitait de Turin à Strasbourg une marche de flanc en face et à portée de Masséna, qui trouverait sans doute quelque occasion de punir cette témérité.

En ce moment Masséna, avec trente mille hommes, gardait toute la ligne de la Suisse, depuis la vallée de l'Inn jusqu'à Bâle; en face de lui, dans le Tyrol, il avait à combattre trente mille hommes aux ordres du général autrichien Bellegarde, vingt-huit mille sous le général Hotze dans le Vorarlberg, et en outre l'armée de l'archiduc, forte de quarante mille combattants, dont les positions s'étendaient entre le Danube et le lac de Constance. Par bonheur pour Masséna les trois généraux ennemis s'entendaient mal et ne savaient point concerter leurs opérations. De son côté le brave général Lecourbe, à la tête d'une division, combattait dans l'Engadine et disputait pied à pied le terrain à des forces considérables. Malgré la brillante conduite de cette poignée d'hommes le territoire des Grisons fut enlevé aux Français, et Masséna choisit la ligne défensive qui lui parut la plus propre à être couverte par des troupes peu nombreuses, mais hardies, et habituées à la guerre de montagnes.

Masséna, opérant un mouvement de concentration, abandonna la ligne du lac Constance et du Rhin et prit position sur les hauteurs en avant de la Limmat. Aux deux extrémités de cette ligne les ailes de l'armée française s'appuyaient contre des montagnes; en face nos troupes étaient protégées par des redoutes et pouvaient, au besoin, chercher un abri derrière un lac considérable et des rivières profondément encaissées. Le général russe Korsakow accourait, de son côté, à la tête de trente mille hommes pour accroître le danger de nos troupes. De brillants combats eurent lieu sur la Limmat. Par ordre de

Masséna Lecourbe rentra dans le pays des Grisons et s'empara du Saint-Gothard ; cependant Suwarow franchit ces hauteurs et pénétra dans la vallée de la Reuss. Par suite de ces mouvements des différentes armées, soixante-quinze mille Français, de beaucoup inférieurs en forces aux Austro-Russes, allaient combattre pour disputer aux ennemis un champ de bataille de soixante lieues, du mont Saint-Gothard à Bâle.

La bataille s'engagea le 3 vendémiaire (25 septembre), et Masséna prit l'offensive de l'attaque. Grâce à ses habiles dispositions la Limmat fut franchie par les Français, et plusieurs positions importantes furent enlevées à l'ennemi avant que ce dernier eût soupçonné le danger. Le résultat de ces premiers mouvements fut d'isoler le corps autrichien commandé par le général Hotze et d'empêcher sa jonction avec Suwarow. Hotze se fit tuer bravement à la tête de ses troupes, mais le corps autrichien n'en fut pas moins battu et dispersé dans les montagnes. Maître sur ce point Masséna fit attaquer l'armée de Korsakow. Ici encore la résistance des Russes fut terrible, opiniâtre ; cependant l'artillerie française fit des prodiges, et toutes les armes rivalisèrent d'audace. Le pont de Bellickon, position formidable, fut emporté ; bientôt après, les Français forcèrent Korsakow dans le camp de Wettingen, et les Russes, écrasés par le canon ou décimés à coups de fusil, furent réduits à se réfugier dans Zurich. La nuit suspendit la bataille ; mais dès le lendemain, au point du jour, une lutte sanglante s'engagea, entre les républicains et les ennemis, sous les murs de Zurich. Le général Oudinot,

l'un des lieutenants de Masséna, se rendit maître de la ville après un combat meurtrier et glorieux. Pendant cette série d'assauts, au milieu des désordres inséparables d'une bataille de rues, l'illustre Lavater fut tué par une balle française. Le lendemain, par ordre de Suwarow, les débris de l'armée de Korsakow essayèrent de prendre leur revanche; mais le génie de Masséna triompha encore de leur audace. C'était le moment où l'armée de Suwarow débouchait dans la vallée de la Reuss. En présence des désastres que le feldmaréchal n'avait pû empêcher, il devenait impossible aux Russes de continuer la lutte. Alors s'ouvrit, s'il est permis d'employer ce mot, une bataille de huit jours, dont le champ fut constamment déplacé, mais qui fut à peine interrompue. La saison était rigoureuse, les chemins impraticables, les provisions rares, et de toutes parts les Français victorieux harcelaient leur ennemi. L'intrépide Suwarow soutint jusqu'au bout cette lutte; il ne céda le terrain que pied à pied, le laissant couvert de cadavres. Les Russes n'en furent pas moins chassés de Suisse, après avoir vu détruire trois de leurs armées et perdu plus de trente mille de leurs meilleurs soldats.

La république, un moment sauvée de l'invasion par cette victoire, ne fut pas rassurée, à l'intérieur, sur son avenir. Au milieu de l'immense décomposition sociale à laquelle présidait le Directoire, chacun se prenait à appeler de tous ses vœux un pouvoir fort et respecté, qui pût préserver la France de sa ruine et la sauver des théories dissolvantes auxquelles elle était exposée. L'opinion monarchique appelait de ses

vœux le retour des Bourbons, mais elle n'avait de racines profondes que dans l'Ouest ; à Paris et dans le reste de la France elle était obligée de dissimuler ses espérances : la tentative de Pichegru avait été plus funeste à ce parti que le champ de bataille de Quiberon. De leur côté les jacobins luttaient contre les républicains modérés, qu'ils taxaient de trahison ; ils rêvaient le retour du système de la Terreur, et si forte était la haine que leur inspirait le Directoire que, pour le renverser, ils étaient disposés à s'allier avec toutes sortes d'auxiliaires, sauf à leur disputer le lendemain du triomphe quelques lambeaux de pouvoir. Cependant les modérés reprochaient au Directoire son incurie, à la constitution ses vices; ils demandaient ardemment que les intérêts et les droits de tous fussent enfin garantis et protégés ; mais en vain cherchait-on un homme qui pût réaliser tant d'espérances; on n'en trouvait point depuis que Bonaparte avait été, pour ainsi dire, déporté en Orient. Hoche venait de mourir; Moreau, Bernadotte, Brune, Jourdan, Augereau n'étaient que des chefs militaires, capables de commander un jour de bataille, inhabiles à dominer les passions qui se développent au milieu des discordes civiles et même au sein de la paix ; Sieyès n'était qu'un idéologue discrédité ; Cambacérès, un homme sensuel, un régicide dénué d'énergie; Carnot épouvantait par les souvenirs du comité de Salut public; Barras représentait la corruption et le luxe; Gohier et Moulins, deux républicains austères, n'avaient ni talent ni influence ; enfin, parmi les célébrités de tout ordre que la Révolution avait fait surgir, nul n'apparaissait pour

le salut du pays, hors celui dont on ne recevait aucune nouvelle, et qui, comme l'armée de Cambyse, semblait avoir été enseveli dans le désert.

Après tout la France était dans une situation plus dangereuse qu'en 1792; à cette époque il y avait, pour résister aux ennemis intérieurs et extérieurs de la Révolution, une nation jeune, ardente, pleine d'espérance et de dévouement; maintenant l'étranger était à nos portes, l'anarchie partout, même dans les partis, et la nation était usée, découragée, harassée. Ce n'était pas seulement la république, c'était la société qui s'en allait en poussière. Aux mœurs passionnées et sanguinaires, mais sérieuses et dévouées de 93, avaient succédé une fureur de dissipation et de richesses, un amour pour les baladins et les danses, un esprit de bassesse, de vénalité et de corruption, une moquerie pour toutes les croyances et les sentiments, qui semblaient renouvelés des temps de Tibère et de Néron. Non-seulement les vertus publiques, mais les vertus domestiques, paraissaient exilées de la France depuis que le divorce avait porté un coup mortel à la société en détruisant la famille. On ne savait plus où l'on allait; on ne voyait pas d'issue au cercle impur dans lequel l'on tournoyait depuis quatre ans; on demandait de l'ordre, du repos, de l'unité à tout prix, une volonté à la place des disputes, un homme à la place des factions. « Il ne faut plus de bavards, disait Sieyès, mais une tête et une épée. » La tête, c'était lui; quant à l'épée il avait pensé à Joubert, mais Joubert était mort; il avait pensé à Moreau, mais Moreau, faible et discrédité, l'avait refusé; il pensait maintenant à Bonaparte,

et tout le monde y pensait avec lui. On accusait son absence de tous les malheurs de la patrie; on racontait avec des transports d'admiration ses victoires d'Orient; on disait qu'il allait revenir avec son armée par Constantinople.

Soudain, dans la journée du 22 vendémiaire (14 octobre), *le Journal de Paris* publia en tête de ses colonnes l'avis suivant : « Citoyens, vive la république! « Bonaparte est débarqué à Fréjus! »

La nouvelle était vraie. Parti d'Alexandrie le 5 fructidor, Bonaparte avait eu le bonheur inattendu de trouver la mer libre et d'échapper aux croisières anglaises. On eût dit que Dieu suscitait lui-même de l'Égypte l'homme dont le bras vigoureux allait enchaîner l'anarchie. Le 16 vendémiaire, à la pointe du jour, Bonaparte mit le pied sur la côte de Provence. Son voyage fut un triomphe. Les populations se hâtaient d'accourir et de saluer le libérateur, *l'homme nécessaire*. A Lyon la ville rendit au général les honneurs souverains; on improvisa pour lui des fêtes et des représentations théâtrales. Partout la France se donnait à lui comme une fiancée à son époux. A Paris l'enthousiasme éclata jusqu'au délire. Le député Baudin (des Ardennes), ardent républicain, qui attendait Bonaparte comme le sauveur promis à la liberté, mourut de joie en apprenant le retour de son héros.

Le jour même de son arrivée l'audacieux général se rendit au Directoire, sans avoir pris la peine de se faire annoncer ; la garde du gouvernement, qui le reconnut, le salua des cris plusieurs fois répétés de Vive Bonaparte! Ses explications aux directeurs furent

courtes : il avait cru la France perdue, il arrivait pour la sauver et prêter à la patrie le secours de son épée. Il fallut bien se contenter de cette déclaration.

En présence de l'enthousiasme qu'excitait sa présence Bonaparte avait eu la révélation de sa force; il comprenait mieux son génie depuis qu'il avait fait en Égypte son apprentissage de roi et commencé sa carrière d'indépendance et d'autorité. Tous les partis s'offrirent à lui; il fut froid et réservé avec tous et ne montra de répugnance pour personne. Les représentants, les ministres, les directeurs le flattèrent, l'entourèrent, le consultèrent ; il se refusa aux fêtes comme aux affaires et vécut obscurément dans sa petite maison de la rue Chantereine. Les militaires vinrent le presser d'en finir avec les avocats et les fournisseurs ; il les reçut avec sa familiarité digne et son assurance modeste, mais sans s'ouvrir à aucun d'eux. Tout le monde s'attendait à ce qu'il tenterait une révolution, et il laissait penser qu'il était disposé à faire quelque chose.

Cependant, entre les deux partis qui voulaient se servir de lui comme instrument, son choix était fait : il avait résolu de marcher avec les modérés, qui représentaient l'opinion des masses. Bonaparte détestait par sentiment l'anarchie, la corruption, la faiblesse ; à mesure que la situation du pays avait changé il s'était éloigné des jacobins, qui regardaient comme normal le gouvernement exceptionnel de 93, et qui se montraient absurdement rétrogrades en voulant y ramener la situation actuelle. Ce n'étaient plus le royalisme et l'étranger qui étaient à craindre, c'était

la dissolution intérieure. Pour fonder la société nouvelle créée par la Révolution il fallait la dictature; c'était la dictature que Bonaparte voulait prendre : la dictature n'était possible qu'avec les modérés. L'homme du 13 vendémiaire était le représentant, non de la liberté, mais de la Révolution. Déjà Sièyes observait Bonaparte et devinait son ambition; de son côté Bonaparte voyait dans Sieyès un rival et répugnait à s'allier avec lui. Mais ces deux hommes, poursuivant le même but et ayant besoin l'un de l'autre, devaient finir par s'entendre, et, par l'entremise de Talleyrand et de Rœderer, l'accord fut conclu. Tous deux travaillèrent à gagner des partisans, l'un dans les conseils, l'autre dans l'armée. On excluait Barras de ces plans, ou plutôt il s'en était exclu lui-même par les combinaisons nouvelles qui l'occupaient. Il avait assez d'idées politiques pour comprendre qu'on ne vivait pas éternellement avec l'anarchie; les troubles de l'intérieur, le mauvais état de nos armées sous les coups victorieux de la coalition lui faisaient craindre une ruine dans laquelle lui-même serait enveloppé. Barras, non point pour l'amour de la monarchie, mais pour sa sécurité personnelle, négociait mystérieusement avec Louis XVIII, que soutenait franchement et vivement l'empereur Paul Ier. Des lettres patentes, datées du 8 mai 1799, signées de Louis XVIII, contre-signées par le comte de Saint-Priest, remises à Barras par son confident Guérin de Saint-Tropez, accordaient au directeur tout ce qu'il avait demandé. Fauche-Borel avait acheté Barras comme il avait acheté Pichegru.

Un homme d'une effrayante habileté, grand orga-

nisateur d'espionnage, exploiteur fameux de la corruption, personnage capable de tout, même de servir une bonne cause, Fouché, l'ancien jacobin terroriste, le bourreau et le destructeur de Lyon, placé depuis peu à la tête du ministère de la police générale, possédait alors tous les secrets des partis et tenait tous les fils des complots naissants. Audacieux et fécond en ressources, il s'embarrassait peu de son passé; dans sa récente ambassade auprès de la république cisalpine, en remplacement de Trouvé, il s'était montré prédicateur opiniâtre de démocratie; mais, depuis que la richesse fraternisait avec son patriotisme, il négligeait la loi agraire et délaissait les doctrines de l'égalité. Il répétait qu'il fallait gouverner; la presse et les clubs avaient senti ses premiers coups. A son retour d'Égypte Bonaparte s'effraya de la présence de Fouché au ministère de la police générale; Fouché le laissa faire pourtant, mettant pour condition à sa neutralité le succès.

Chaque jour faisait pressentir une crise inévitable; en attendant on cherchait à concilier à Bonaparte des adhésions dans les deux conseils. Aux Anciens le succès paraissait facile, et la majorité se montrait fort disposée à un changement; dans l'autre les éléments révolutionnaires dominaient, et on avait à appréhender une lutte sérieuse.

Il est si difficile de renverser un gouvernement établi que l'immense popularité de Bonaparte, jointe à l'empire qu'il exerçait sur l'armée et aux espérances de tous les hommes politiques de l'époque, ne suffisaient pas pour substituer un nouvel ordre de choses

à la constitution de l'an III. Un acte de vigueur ordonné à propos contre Bonaparte et ses affidés eût suffi pour confondre leurs projets; l'armée, quoique ébranlée par l'exemple de défections nombreuses, pouvait encore être rappelée à la discipline par Augereau ou Bernadotte; la légion de police était assez forte pour enlever, au milieu de la nuit, Bonaparte, ses frères et leurs principaux adhérents, et le lendemain Paris et les agitateurs, consternés, seraient rentrés dans l'ordre. Au lieu d'agir la majorité du Directoire attendit et temporisa; cette inertie inconcevable fut mise à profit par les partisans de Bonaparte.

Un article de la constitution permettait au conseil des Anciens de changer la résidence du corps législatif; les amis que Bonaparte comptait dans ce conseil obtinrent, le 18 brumaire an III (9 novembre 1799), un décret qui transférait les deux conseils à Saint-Cloud et plaçait Bonaparte à la tête des troupes stationnées à Paris et dans la 17e division militaire. Ce premier pas isolait le corps législatif des défenseurs qu'il aurait pu trouver à Paris, et donnait à Bonaparte les instruments nécessaires pour étouffer toute opposition par la force des armes.

Le décret du conseil des Anciens fut notifié à Bonaparte par la commission des inspecteurs. Bernadotte protesta et parut hésiter. Après une explication assez vive entre ce général et Bonaparte, Bernadotte consentit enfin à ne point entraver par sa résistance les événements qui allaient s'accomplir. En ce moment la générale battait dans les rues et appelait les troupes

de la garnison aux armes. Le conseil des Cinq-Cents s'étant réuni vers dix heures du matin, Lucien Bonaparte, qui le présidait, se hâta de donner lecture du décret des Anciens, et les députés se dispersèrent pour aller siéger à Saint-Cloud. L'administration centrale du département de la Seine et le ministre de la police générale firent placarder des proclamations dans lesquelles on s'attachait à représenter la république comme touchant à sa ruine, mais heureusement sauvée par le patriotisme et le génie de Bonaparte. Cependant Bonaparte fit notifier aux généraux Jourdan et Augereau la défense de se rendre le lendemain à Saint-Cloud; Jourdan obéit, mais Augereau vint supplier Bonaparte de l'associer à son entreprise.

Sieyès et Roger-Ducos, tous deux membres du Directoire, conspiraient avec Bonaparte; Barras, intimidé par des menaces, se résigna à envoyer sa démission; Gohier et Moulins, leurs collègues, étaient gardés à vue. En général l'opinion se montrait favorable à Bonaparte et fort peu effrayée de la dictature.

Bonaparte passa en revue trois mille soldats rangés en bataille dans le jardin National (les Tuileries); il leur lut le décret et leur adressa cette courte harangue: « Soldats, l'armée s'est unie de cœur avec moi...
« Dans quel état j'ai laissé la France, et dans quel
« état je l'ai retrouvée! Je vous avais laissé la paix,
« et je retrouve la guerre! Je vous avais laissé des
« conquêtes, et l'ennemi presse vos frontières! J'ai
« laissé nos arsenaux garnis, et n'ai pas trouvé une
« seule arme! J'ai laissé les millions de l'Italie, et je
« retrouve partout des lois spoliatrices et la misère!

« Nos canons ont été vendus! le vol a été érigé en « système! les ressources de l'État épuisées!... Où « sont-ils, les braves, les cent mille camarades que « j'ai laissés couverts de lauriers? que sont-ils deve- « nus?

« Cet état de choses ne peut durer : *avant trois mois « il nous mènerait au despotisme.* Nous voulons la ré- « publique, la république assise sur les bases de l'é- « galité, de la morale, de la liberté civile et de la « tolérance politique. Avec une bonne administra- « tion tous les individus oublieront les factions dont « on les fit membres et redeviendront Français. Il « est temps enfin que l'on rende aux défenseurs de la « patrie la confiance à laquelle ils ont tant de droits. « A entendre quelques factieux, bientôt nous serions « tous des ennemis de la république, nous qui l'a- « vons affermie par nos travaux et notre courage! « Nous ne voulons pas de gens plus patriotes que les « braves qui ont été mutilés au service de la répu- « blique. »

Pendant que Bonaparte encourageait ainsi les troupes à seconder ses espérances, le général Lefebvre, commandant de Paris, ignorait les événements. Surpris des mouvements militaires dont il est témoin, il se rend chez Bonaparte et lui demande avec aigreur l'explication de sa conduite. « Général Lefebvre, lui dit Bonaparte, vous êtes une des colonnes de la république; je veux la sauver avec vous et la délivrer des avocats qui perdent notre belle France. Prenez ce sabre dont je vous fais présent; je le portais à la bataille des Pyramides. » Et Lefebvre, subitement

changé, s'écrie : « Oui, je vais vous aider à chasser les avocats! » Cependant Bonaparte n'était pas sans inquiétudes; comme il passait sur la place de la Révolution, à l'endroit même où Louis XVI fut mis à mort et où s'élève aujourd'hui l'obélisque, il dit à son secrétaire ; « Nous coucherons demain au Luxembourg ou nous périrons ici. » On était au 16 brumaire; Bonaparte se rendait alors à Saint-Cloud, où les deux conseils étaient déjà installés.

La séance du conseil des Anciens s'ouvrit à une heure; Bonaparte s'y présenta, suivi de Berthier. Il lui tardait d'étouffer la vive agitation que ses projets avaient soulevée; aussi donna-t-il, avec le ton de la colère et la précipitation du soldat, quelques explications qui ne convainquirent et ne rassurèrent personne. Il parlait par phrases entrecoupées et ambiguës; peu habitué à la présence d'une grande assemblée, et plusieurs fois interrompu par des interpellations pressantes, il hésitait et se livrait à des redites. Il accusa les directeurs Barras et Moulins d'avoir voulu le mettre à la tête d'une conspiration contre la liberté; il promit d'abdiquer le pouvoir dès que la république serait sauvée. Il lui échappa de dire qu'il *était accompagné du dieu de la guerre et du dieu de la fortune.* Le président lui répliqua avec calme qu'il ne voyait rien sur quoi l'on pût délibérer et l'invita à se renfermer dans des phrases moins vagues; mais Bonaparte, après avoir répété ses premières accusations, prit le parti de sortir de la salle et de se rendre au conseil des Cinq-Cents. Dès qu'il parut dans la cour la troupe fit entendre mille cris de « Vive Bonaparte! »

et ces acclamations lui rendirent sa présence d'esprit et son énergie (1).

Une résistance bien autrement vive attendait le général au conseil des Cinq-Cents ; les députés, avertis de la révolution qui se préparait, s'étaient réunis à la hâte dans l'orangerie de Saint-Cloud, qu'on avait disposée pour les recevoir. Dès l'ouverture de la séance les manifestations les plus hostiles à Bonaparte éclatèrent sans contrainte. « A bas les dictateurs! point de dictature! vive la constitution! la constitution ou la mort!... » tels étaient les cris qui retentissaient dans la salle au milieu d'une confusion inexprimable. Lucien Bonaparte présidait et s'opposait vainement à ce torrent de clameurs républicaines. Sur la motion d'un député nommé Grand-Maison on arrêta qu'il serait prêté serment à la constitution de l'an III. Pendant qu'on prononçait la formule de ce serment sitôt oublié et qu'on apprenait la démission du directeur Barras, Bonaparte parut, suivi de quelques grenadiers qui restèrent à l'entrée de la salle. Sa présence fit éclater le plus violent tumulte. On entendit de tous les bancs partir ces cris : « A bas le tyran! à bas Cromwell! à bas le dictateur! » Bonaparte voulut hasarder quelques mots pour sa justification, mais sa voix fut à l'instant couverte par les cris unanimes de « Vive la république! Vive la constitution! hors la loi le dictateur! » et les députés s'empressèrent autour de lui, le repoussant de la voix et du geste. On

(1) *Le Moniteur* raconte pompeusement cette scène et met dans la bouche de Bonaparte un discours étudié ; cette scène fut ainsi arrangée dans la nuit pour le public.

dit même, et ce bruit fut accrédité par Bonaparte, que des poignards furent tirés contre lui; mais cette circonstance a rencontré beaucoup de contradicteurs. A la vue de cette scène qu'il avait provoquée, Bonaparte pâlit et tomba entre les bras de ses grenadiers accourus pour le sauver. Les soldats l'entraînèrent hors de la salle.

Le départ du général ne calma point le conseil des Cinq-Cents, et l'on vit se succéder l'une après l'autre les propositions les plus furieuses. Vainement Lucien Bonaparte cherchait-il à rétablir l'ordre et à excuser la démarche de son frère; il était interrompu à chaque phrase par de vives clameurs; on voulait l'obliger de mettre aux voix le décret de *hors la loi* réclamé contre le général. Ces mots redoutables : *Hors la loi*, avaient perdu Robespierre; il suffisait de lancer un semblable arrêt contre une tête, quelque haute qu'elle fût, pour la faire tomber sans forme de procès. Lucien résistait avec énergie, donnant à son frère, par ces courageuses lenteurs, le temps de se remettre et de prendre les dispositions nécessaires. Ne pouvant prolonger la lutte qu'il soutenait seul contre toute l'assemblée, Lucien déposa la toge et les insignes de la présidence, et sortit de la salle, escorté de quelques soldats. Le silence régna quelques instants dans l'enceinte des séances; mais bientôt l'agitation redoubla, et les cris *Hors la loi le dictateur!* retentirent de nouveau. Un officier de la garde s'approcha de la barre et demanda *des ordres contre le tyran;* on n'osa point lui en donner, mais plusieurs députés se retirèrent, sous prétexte d'aller adjurer Bonaparte *de mettre fin à*

une résistance devenue coupable. Au fond ils ne voulaient que se rallier à lui et se mettre sous la protection des sabres. Au dehors, les troupes rangées en bataille paraissaient hésiter ; Lucien monta à cheval et harangua la force armée, l'excitant à entrer dans la salle où siégeaient les représentants et à les en chasser. La troupe hésitait encore, mais Lucien, tirant son épée, s'écria ; « Je jure de percer le sein de mon « propre frère si jamais il porte atteinte à la liberte ! » Cette scène produisit son effet et leva tous les scrupules de l'armée ; Murat, à la tête des grenadiers, s'élança dans la salle et ordonna aux députés de sortir. A cette vue les membres du conseil se dispersèrent épouvantés ; ils jetèrent loin d'eux leurs insignes et se sauvèrent par les fenêtres. La révolution du 18 brumaire était accomplie.

A dix heures du soir le plus grand calme régnait dans le palais de Saint-Cloud, où venaient de se passer tant de scènes tumultueuses. Tous les députés y étaient restés ; on les voyait errants dans le salon, dans les corridors, dans les cours ; la plupart avaient l'air consterné, d'autres affectaient une satisfaction calculée. Aucun d'eux n'osait retourner à Paris, où d'ailleurs, par suite des ordres de Fouché et de Bonaparte, nul député n'aurait pu être reçu. A la fin Bonaparte, son frère et les conjurés se déterminèrent à couvrir les événements de la journée de quelques faux-semblants de légalité constitutionnelle. La majorité du conseil des Anciens siégeait encore ; on rassembla avec peine quarante membres du conseil des Cinq-Cents, qui se réunirent sous la présidence de

Lucien, et alors le décret tant désiré fut rendu. Le Directoire était supprimé, et soixante et un des Cinq-Cents étaient expulsés du conseil; le corps législatif s'ajournait au 1er ventôse; le pouvoir exécutif était confié à trois consuls provisoires, Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos; deux commissions législatives de vingt-cinq membres chacune étaient chargées de reviser la constitution. Le même jour les nouveaux consuls prêtèrent serment et prirent sans retard la route de Paris La révolution du 18 brumaire ne rencontrait plus d'obstacles, et la république se réfugiait sous la tutelle du sabre. C'est la route ordinaire que suivent les peuples quand ils marchent à la suite de l'anarchie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONSULAT.

BONAPARTE, premier consul.

Ire PÉRIODE. — DU 18 BRUMAIRE AU CONCORDAT ET A LA PAIX D'AMIENS.

La république subsistait encore de nom, et le peuple français est, parmi tous les peuples, celui qui, le plus volontiers, se contente des mots et se passe des choses. La France, d'ailleurs, ne tenait guère à ce régime républicain en l'honneur duquel avait coulé tant de sang; elle maudissait déjà la liberté politique dont elle avait subi les laborieux enfantements. Toujours dominée par des émotions exclusives, elle se réfugiait sous la garantie de l'arbitraire, en haine des excès de l'anarchie. Elle s'inquiétait peu de l'audace des moyens dont Bonaparte s'était servi; elle lui pardonnait une révolution prétorienne déjà consommée et la représentation nationale jetée par les fenêtres. Elle aurait pardonné davantage, au prix du rétablissement du crédit, de la protection donnée à l'industrie, du retour de la sécurité intérieure. Les difficultés de la situation n'en étaient pas moins grandes. On avait à rendre saine une société qui souffrait de l'avilissement de l'autorité, du mépris de la hiérarchie,

de l'oubli de la probité et des mœurs. La licence régnait au dedans, la guerre au dehors; les coffres étaient vides, et pourtant il fallait administrer, gouverner, combattre. Bonaparte ne se laissa point effrayer et les ressources de son génie le rassurèrent.

Dès le premier jour on eut recours à des mesures de sûreté générale. Les trois consuls, sur la proposition de Fouché, et après avoir tenu conseil, dressèrent deux listes de suspects, contre lesquels des mesures révolutionnaires furent prises. Comme au 18 fructidor on renonçait à tuer; on déportait. Mais, après tout, le gouvernement usait d'une rigueur plus apparente que réelle. Après avoir intimidé ses ennemis en prononçant contre eux la déportation, l'exil, la surveillance, il se réserva d'être indulgent et de ne pas pousser les choses à l'extrême. Aussi, quand les individus désignés sur les listes eurent quitté Paris et se furent rendus soit au port d'embarquement, soit dans le lieu affecté pour leur résidence, les déportés obtinrent la permission de rester en France; les autres se virent peu à peu affranchis de la mesure de police prise à leur égard.

Bonaparte fut salué comme une garantie de salut. Son premier soin fut d'organiser l'administration; il y appela les hommes les plus marquants, parmi lesquels figuraient à dessein des émigrés et des régicides, voulant prouver par cet alliage que, sous son gouvernement, les partis devaient oublier le passé et s'unir dans la paix pour le salut commun. Ensuite il rendit, contre les hommes dont l'opposition pouvait le plus gêner ses vues, un décret rigoureux qui porte

la date du 26 brumaire, mais dont les dispositions furent sensiblement adoucies. Quelques jours après il tourna ses regards vers les affaires du dehors. A cette époque nous étions en guerre avec presque toute l'Europe; il importait de s'assurer quelques alliés; aussi Bonaparte songea-t-il à faire des ouvertures à l'Angleterre, afin de l'amener à mettre un terme aux hostilités; il écrivit au roi Georges III pour lui proposer la paix; mais sa lettre, où la diplomatie parlait un langage assez noble, n'eut d'autre résultat que d'amener un échange de notes entre les deux cabinets; l'Angleterre refusa d'entrer en arrangements. Bonaparte, pour obtenir la paix, devait la conquérir par les armes.

Un des premiers soins du premier consul fut de supprimer l'horrible fête du 21 janvier, instituée par la Convention pour célébrer chaque année le souvenir de la mort de Louis XVI. Tel était encore l'épouvantable ascendant des régicides que, pour se soustraire à leurs attaques, Bonaparte fut obligé d'agir indirectement dans cette circonstance et d'ordonner que les seules fêtes nationales seraient désormais celles du 1er vendémiaire et du 14 juillet, voulant ainsi consacrer provisoirement le souvenir de la fondation de la république et de la fondation de la liberté, qu'il se préparait à détruire de ses propres mains. Déjà Bonaparte s'était rendu dans les prisons de Paris, et, en entrant dans celle du Temple, il avait mis en liberté les otages, sortes de victimes politiques que le Directoire y avait enfermées. Ces deux actes lui conciliaient l'estime des royalistes.

Le 9 nivôse les consuls décrétèrent de pompeuses obsèques pour honorer les restes du vénérable Pie VI, mort l'année précédente à Valence, en Dauphiné, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. L'auguste vieillard, chassé de Rome par les armées républicaines, avait été d'abord confiné dans un couvent en Toscane, puis amené en France lorsque les Français évacuèrent l'Italie. Les respects et les sympathies du peuple le consolèrent des persécutions ordonnées par le Directoire, et, dans ces jours funestes où la religion était proscrite, la foi et la piété des familles condamnèrent énergiquement l'impiété du pouvoir et les excès de la loi.

Quelques jours plus tard, le 27 nivôse, les consuls rendirent, ou plutôt le premier consul rendit un arrêté qui supprimait la liberté de la presse, sous le prétexte, d'ailleurs fort juste, que les journaux de ce temps n'étaient que des instruments entre les mains des ennemis de la France. Cette mesure révolutionnaire, qui fut adoptée en haine de la Révolution, ne devait durer que jusqu'à la paix; mais Bonaparte se réservait de la prolonger selon les circonstances. Le premier consul établit ensuite l'usage d'accorder aux soldats des sabres et des fusils d'honneur : c'était, dans ses vues, un acheminement au rétablissement des ordres de chevalerie militaire. Pour consoler les républicains de ces innovations il fit, en grande pompe, installer dans l'ancien palais des rois le buste de Junius Brutus. Il ordonna ensuite que, pendant dix jours, tous les drapeaux de la république resteraient voilés de crêpes noirs, en mémoire du célèbre Washington, dont on

venait d'apprendre la mort. Une cérémonie funèbre fut, à cette occasion, célébrée à l'hôtel des Invalides, qu'on appelait alors le temple de Mars. M. de Fontanes prononça un discours académique en l'honneur du héros américain. Chaque jour on apprenait que les clubs et les sociétés populaires étaient fermés par ordre des autorités locales, et le peuple s'applaudissait de voir disparaître l'une après l'autre toutes les traces du jacobinisme. Un comité d'hommes notables, choisis dans toutes les branches des services publics, et signalés par leur expérience de l'administration ou de la jurisprudence, se réunissait sous la présidence de Bonaparte et préparait la solution des affaires de détail. Ce comité fut l'origine du conseil d'État, institution justement célèbre. Bonaparte y fit entrer d'anciens conventionnels et des membres de l'Assemblée constituante, longtemps proscrits. Les vieux feuillants, les girondins, les thermidoriens, quelques montagnards délibérèrent et travaillèrent en commun. A leur exemple la république mettait bas les armes; l'opposition se taisait.

Cependant une constitution rédigée par Sieyès était alors discutée par les commissions législatives et les consuls. Bonaparte fit gravement modifier, dans le sens du pouvoir et contre la liberté, cette œuvre d'un utopiste. De cette délibération, sur laquelle il pesa de toute sa force, naquit un code qui fut appelé constitution de l'an VIII. Dans le système qu'elle introduisait, le gouvernement était confié à trois consuls élus pour dix ans et ayant des pouvoirs très-inégaux : le premier promulguait les lois, nommait

les ministres, les ambassadeurs, les officiers, les juges, etc. ; les deux autres n'avaient que voix consultative. Les projets de lois étaient préparés par un *conseil d'État* dont le premier consul nommait les membres, et présentés à un *tribunat* composé de cent personnes. Le tribunat, après les avoir discutés, envoyait trois orateurs pour en débattre, contradictoirement avec trois conseillers d'État envoyés par le gouvernement, l'adoption ou le rejet devant le *corps législatif*. Le corps législatif, composé de trois cents membres, faisait la loi en statuant par scrutin secret et sans aucune discussion. Enfin au-dessus du tribunat et du corps législatif était un *sénat conservateur,* composé de quatre-vingts membres inamovibles et à vie, chargé d'annuler ou de maintenir tous les actes qui lui étaient déférés comme inconstitutionnels par le tribunat ou le gouvernement. C'était ce corps suprême qui élisait les consuls, les tribuns, les législateurs, sur une *liste nationale,* renfermant cinq mille noms, et formée par les votes de cinquante mille individus eux-mêmes désignés par cinq cent mille autres, lesquels enfin étaient nommés par tous les citoyens. Quant aux sénateurs, ils étaient élus par le sénat lui-même sur une liste de trois candidats présentés par le corps législatif, le tribunat et le premier consul.

Les auteurs du 18 brumaire se distribuèrent les fonctions de l'État comme le butin de leur victoire. Un article de la constitution désigna pour premier consul Bonaparte; pour deuxième, Cambacérès; pour troisième, Lebrun. Cambacérès, conventionnel

de la Plaine, avait voté la mort de Louis XVI; Lebrun, ancien constituant, avait été le collaborateur du chancelier Maupeou; le premier était un savant légiste, le second un bon administrateur, tous deux des hommes dévoués à tous les pouvoirs et sans aucune portée politique. Sieyès et Roger-Ducos furent relégués dans le sénat. La liste civile du premier consul fut fixée à cinq cent mille francs. Roger-Ducos et Sieyès désignèrent les trente premiers sénateurs, qui élurent les autres. La constitution fut soumise aux suffrages populaires. Le 18 pluviôse (18 février 1800) le gouvernement fit publier le résultat du dépouillement des registres ouverts pour recevoir l'acceptation ou le refus des citoyens. Le nombre de ceux qui acceptaient la constitution s'élevait à 3,011,007 votants; le nombre de ceux qui la rejetaient ne dépassait pas 1,562. Une majorité aussi éclatante témoignait de l'assentiment presque unanime des Français au nouvel ordre de choses.

En réalité la constitution de l'an VIII organisait un despotisme tempéré, sous le fard plus ou moins trompeur des appellations républicaines. Le premier consul était, sauf l'hérédité du pouvoir, un roi au petit pied et à liste civile modeste; les deux autres consuls ne constituaient qu'un conseil intime, rouage sans résistance et sans ressorts. Le sénat, se renouvelant lui-même et pouvant perpétuer sa pensée, aurait pu devenir le foyer d'une oligarchie dangereuse; mais le choix de ses membres donnait à cet égard des garanties, et le pouvoir se mettait fort peu en peine de l'opposition éventuelle de cette assemblée.

Appelé au pouvoir (du moins il aimait à le dire) par le double sentiment de la nécessité et de la gloire, Bonaparte n'entendait pas que l'autorité publique, placée entre ses mains, demeurât un seul jour stérile et inféconde. Comme il était l'homme de la situation, il se fit le centre de tout; dans sa pensée son avénement au consulat terminait à juste titre la révolution française, et, parce que cette révolution appartenait désormais au passé, il crut qu'avant toute chose c'était de l'avenir qu'il fallait se préoccuper. Dans ce but les consuls réorganisèrent le ministère. Cambacérès fut remplacé au département de la justice par Abrial membre du tribunal de cassation et jurisconsulte honorable. On lui donna pour collègue, au ministère de l'intérieur, Lucien Bonaparte, le principal auteur de la révolution du 18 brumaire. L'odieux Fouché fut maintenu à la police générale; les affaires étrangères furent confiées à M. de Talleyrand. Pour consoler Sieyès de la ruine de tant d'espérances Bonaparte lui fit présent du magnifique domaine de Crosne. Une place au sénat fut offerte à La Fayette, qui ne voulut point l'accepter. Carnot, non moins rigide, garda ses convictions, et il trouva le moyen de servir la révolution française sans subir un maître. Bonaparte avait rouvert les portes de la France à Necker, à l'ancien ministre de Louis XVI, quoiqu'il se sentît peu de penchant pour ce financier à courtes vues, que la popularité avait élevé et détrôné, qui avait eu foi en soi-même, et qui était resté le seul pontife de ce culte. Bonaparte ne voyait en lui qu'un esprit borné et faible, et il apprit sans déplaisir que

le vaniteux Génevois persistait à se tenir à l'écart.

Parmi les trois cents noms du corps législatif on rassembla comme à dessein une foule d'hommes obscurs, sans antécédents significatifs, et qui furent naturellement disposés à se contenter d'un rôle muet, d'une représentation nationale sans initiative et sans énergie. Le conseil d'État fut composé d'éléments mieux assortis. Bonaparte, qui avait le droit d'en désigner les membres, fit entrer dans ce corps les hommes que leur longue expérience des affaires avait façonnés à l'art d'administrer le pays ou de diriger la marche des services publics.

Le tribunat, demeuré en possession d'une liberté apparente, inspirait seul quelques appréhensions au pouvoir, mais on se réservait de prendre plus tard les mesures qui seraient propres à neutraliser son action. Une loi prorogea pour l'an XI les contributions de l'an VII, estimées à cinq cent soixante-douze millions; elle ordonna que leur payement aurait lieu par douzième et par mois; elle assura leur perception en créant un receveur général par département et des receveurs particuliers par arrondissement, lesquels, moyennant une forte remise sur toutes leurs transactions, souscrivaient au trésor, pour le montant des sommes à percevoir, des obligations payables par mois à jour fixe, et fournissaient des cautionnements qui devaient être versés dans une caisse particulière pour être appliqués au remboursement de celles de leurs obligations qui pourraient être protestées. Cette loi fut la source de l'ordre et de la prospérité qui régnèrent

dès lors dans les finances ; les contributions rentrèrent au trésor avant le commencement de l'exercice et en masse; les services furent assurés par toute la France; enfin un vaste système d'inspecteurs et de contrôleurs, et plus encore l'œil sévère du premier consul, mirent fin à toutes les dilapidations. Le crédit se releva, et le tiers consolidé, qui était le 18 brumaire à 11 francs, monta le 1er ventôse à 35.

Les royalistes avaient regardé le 18 brumaire comme une victoire; ils voyaient dans Bonaparte un nouveau Monck, et ils allèrent jusqu'à lui proposer de rétablir Louis XVIII. Son refus les remplit de fureur, et, comme les troubles de l'Ouest venaient d'être apaisés par le général Hédouville, ils empêchèrent la pacification, jetèrent, au moyen des vaisseaux anglais, des armes sur les côtes, et préparèrent un soulèvement universel dans le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Bretagne et la Normandie. Bonaparte ne se fit point illusion sur les difficultés de cette situation; son intelligence était assez grande pour comprendre la pensée et le dévouement des Vendéens, pour entrevoir les vrais moyens de désarmer de nouveau ce pays. Pendant que de grossiers démagogues parlaient encore de la nécessité d'en finir avec *les brigands,* il n'hésitait pas à proclamer qu'à ses yeux la guerre civile de la Vendée constituait une *lutte de géants,* et il se promettait bien de tout mettre en œuvre pour en éviter le retour.

Comme d'habitude il voulut se montrer fort, afin de rendre la conciliation plus prompte et plus facile.

En peu de jours il concentra dans les départements de l'Ouest une armée de soixante mille hommes, formée en majeure partie des divisions de cette armée de Hollande que Brune avait conduite à la victoire. En même temps il gagna adroitement l'abbé Bernier, ce prêtre ambitieux qui depuis plusieurs années épiait l'occasion de faire triompher la Vendée ou de la trahir. Bernier lui servit d'émissaire auprès des chefs, qui durent fléchir sous la loi de la nécessité. Assez fort pour combattre, Bonaparte aima mieux concilier. MM. d'Autichamp, Vernon, La Chevallerie, Châtillon et de Bourmont déposèrent les armes, licencièrent leurs troupes, et la paix fut rendue aux deux rives de la Loire. Ce fut l'ouvrage de deux mois. On avait d'ailleurs stipulé pour condition première que le libre exercice du culte serait rétabli dans les départements vendéens, et cette promesse du gouvernement, loyalement consentie et fidèlement observée, suffit pour désarmer les vieux compagnons de Cathelineau, de Charette et de Lescure. Dans la Bretagne et dans certaines régions de la basse Normandie les royalistes se montrèrent plus exigeants ou plus tenaces. Georges Cadoudal refusa d'accéder à la capitulation; mais, dans les premiers jours de nivôse, il se détermina à traiter, près de Theix, avec le général Brune, à licencier ses troupes et à jurer la paix. A ses yeux cette convention n'était qu'une sorte de trêve; car il ne tarda pas à se retirer à Londres, et à organiser dans cette ville, de concert avec les princes exilés, les moyens de relever la cause monarchique en

France. M. de Frotté, l'un des chefs royalistes, refusa de se soumettre et continua une guerre de partisan qui fut de courte durée. Ce noble Vendéen, en effet, ne tarda pas à tomber entre les mains des républicains et fut puni de mort. Son sang fut, pour ainsi dire, le dernier qui coula dans cette guerre pour longtemps éteinte, et la pacification de la Vendée, obtenue à des conditions honorables, contribua à affermir la renommée et la puissance du premier consul.

Bonaparte aimait la guerre comme l'élément naturel de sa force et de son prestige, mais, pour se concilier davantage l'opinion, il voulait que la France fût bien convaincue de sa disposition à poser les armes. On négocia secrètement avec l'Angleterre. Cette puissance posa des conditions inacceptables : elle exigeait le rétablissement du stathoudérat en Hollande; elle demandait que la Belgique cessât d'être française; elle voulait que la maison de Savoie fût rétablie dans la souveraineté du Piémont; elle revendiquait pour son propre compte Malte, le cap de Bonne-Espérance, et, en quelque sorte, la possession de l'Égypte. La France, victorieuse à Zurich et sur le Texel, ne pouvait accepter des conditions qu'on aurait à peine osé infliger à une nation vaincue.

Du côté de la Russie l'œuvre de la pacification, quoique difficile, semblait moins reculée. Le czar Paul Ier, prince d'une imagination capricieuse, à la fois chevaleresque et boudeur, capable de choses grandes et puériles, offrait, par son caractère indécis et mobile, beaucoup de chances à une politique de ré-

conciliation et de désarmement. Tout en déplorant les revers de ses armées à Zurich et à Bergen, il éprouvait les plus vifs ressentiments contre l'Angleterre et contre l'Autriche. Ardemment épris de la gloire de Frédéric II, qu'il appelait son maître, il éprouvait une admiration non moins exaltée pour Bonaparte; ce dernier, par une démarche adroite, flatta les sympathies du czar : il renvoya sans rançon à ce souverain les soldats russes qui avaient été faits prisonniers de guerre. Ce trait toucha le cœur de Paul Ier. Le czar crut s'apercevoir qu'il n'avait fait la guerre que pour donner l'Italie à l'empereur et les vaisseaux hollandais à l'Angleterre; il retira ses troupes, renvoya le corps de Condé et entra en relations pacifiques avec la France. La Prusse persista dans sa neutralité. Enfin il n'y eut dans l'empire que les princes de Bavière, de Wurtemberg et de Mayence, qui mirent sur pied vingt-quatre mille hommes soldés par l'or anglais.

L'Espagne, la Hollande et la Suisse étaient traînées à la remorque par la république française. La Hollande et la Suisse s'accommodaient d'une vassalité qui n'était pas dénuée de garanties pour leur indépendance vis-à-vis de l'Europe, mais l'Espagne ne subissait le joug qu'à regret. Ce qui la maintenait dans notre dure amitié, c'est qu'elle avait eu beaucoup à souffrir de la part de l'Angleterre, et qu'entre deux calamités elle acceptait la moindre. Quant au Danemark et à la Suède, ces deux puissances restaient neutres, mais, humiliées par les exorbitantes prétentions de l'amirauté anglaise, elles invoquaient la pro-

tection de la France, et soutenaient, d'accord avec nous, ce principe de la charte des mers en vertu duquel le pavillon couvre la marchandise.

Restaient donc les deux ennemis les plus dangereux, les plus redoutables que la France eût à combattre à l'avénement de Bonaparte, l'Angleterre d'un côté, l'Autriche de l'autre. L'Autriche, on pouvait la saisir corps à corps et la terrasser en quelques batailles : Bonaparte avait récemment accompli cette œuvre, et il se préparait à la recommencer.

Quoi qu'il en soit, les gouvernements avaient toujours à se faire pardonner par les peuples la durée indéfinie de la guerre et devaient feindre de proposer une paix devenue impossible ; Bonaparte le premier céda à cette nécessité de sa situation, et il le fit à sa manière, comme un roi dont Plutarque aurait écrit l'histoire. Du jour même où il se vit investi par la constitution de l'an VIII du titre de premier consul, il écrivit ce qui suit à Georges III, roi d'Angleterre :

« *République française. — Souveraineté du peuple. — Liberté, égalité.*

« Paris, 5 nivôse an VIII.

« Appelé, Sire, par le vœu de la nation française, à occuper la première magistrature de la république, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à Votre Majesté.

« La guerre, qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'y a-t-il donc aucun moyen de s'entendre?

« Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles ? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires ?

« Ces sentiments ne peuvent pas être étrangers à Votre Majesté, qui gouverne une nation libre, et dans le seul but de la rendre heureuse.

« Votre Majesté ne verra dans cette ouverture que mon désir sincère de contribuer efficacement, pour la seconde fois, à la pacification générale, par une démarche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des États faibles, ne décèlent, dans les États forts, que le désir mutuel de se tromper.

« La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent longtemps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrasse le monde entier. »

Le cabinet anglais se montra plus scrupuleux observateur des formes ; le roi Georges ne répondit point au premier consul ; mais lord Grenville, ministre des affaires érangères de S. M. B., adressa à M. de Talleyrand une longue note officielle qui résumait les griefs et les intentions du gouvernement de la Grande-Bretagne. Le cabinet de Georges III n'hésitait pas à repousser les ouvertures de la France, ouvertures qui,

d'ailleurs, lui paraissaient plus chimériques que sérieuses. Les négociations échouèrent.

Le jour même où Bonaparte avait écrit au roi Georges pour lui demander la paix, il avait cru convenable de faire une démarche pareille auprès du chef de l'empire. En conséquence il avait adressé à François II la lettre que nous allons transcrire :

« *Bonaparte, premier consul de la république française, à S. M. l'Empereur d'Allemagne.*

« De retour en Europe après dix-huit mois d'absence, je retrouve la guerre allumée entre la république française et Votre Majesté.

« La nation française m'appelle à occuper la première magistrature.

« Étranger à tout sentiment de vaine gloire, le premier de mes vœux est d'arrêter l'effusion du sang qui va couler. Tout fait prévoir que, dans la campagne prochaine, des armées nombreuses et habilement dirigées tripleront le nombre des victimes que la reprise des hostilités a déjà faites. Le caractère connu de Votre Majesté ne me laisse aucun doute sur le vœu de son cœur. Si ce vœu est seul écouté, je prévois la possibilité de concilier les intérêts des deux nations.

« Dans les relations que j'ai eues précédemment avec Votre Majesté, elle m'a témoigné personnellement quelque égard. Je la prie de voir, dans la démarche que je fais, le désir d'y répondre, et de la convaincre de plus en plus de la considération toute particulière que j'ai pour elle.

« *Signé* BONAPARTE. »

Par suite de cette démarche, des notes diplomatiques furent échangées, au nom du cabinet de Vienne et de la république, entre le baron de Thugut et M. de Talleyrand; la France proposa de prendre le traité de Campo-Formio pour base des négociations nouvelles; mais l'Autriche refusa nettement de porter la discussion sur ce terrain, et, de son côté, elle fit à la république des ouvertures peu acceptables. En attendant on consentit de part et d'autre à établir un armistice sur le Rhin, et la France s'en félicita prématurément comme d'une garantie certaine de la paix.

Ces négociations avaient dû être menées de front par le premier consul avec les soins du gouvernement intérieur. Le 11 nivôse an VIII (1er janvier 1800) la session législative fut ouverte; quelques lois d'intérêt transitoire furent proposées par le gouvernement, élaborées au conseil d'État, discutées par le tribunat et silencieusement votées par le corps législatif. Dans ces premières épreuves, qui d'ailleurs n'avaient rien de politique, on vit apparaître les symptômes d'une minorité opposante par système, mais réduite à l'impuissance par le petit nombre et la timidité de ses adhérents. Le 24 pluviôse (17 février) fut rendue la loi qui constitua définitivement les bases de l'organisation administrative de la France. Le système qu'établissait Bonaparte, et qui avait été élaboré en conseil d'État, était fort simple; il reposait sur des principes depuis longtemps consacrés par l'expérience : l'administration proprement dite était confiée, sous la surveillance constante du gouvernement, à un seul ma-

gistrat, dans chaque degré du pouvoir administratif, savoir : au préfet, au sous-préfet et au maire. La répartition des impôts était dévolue à des conseils généraux de département, à des conseils d'arrondissement et aux répartiteurs municipaux. La préparation des jugements administratifs, en matière contentieuse, était mise dans les attributions d'un tribunal administratif, désigné sous le titre de conseil de préfecture. Ainsi était maintenu cet autre principe qu'administrer doit être le fait d'un seul homme et juger le fait de plusieurs. Le préfet, sous le régime de la centralisation consulaire, était un proconsul dépositaire de la pensée du pouvoir et de sa force, et que le gouvernement révoquait à volonté. L'ensemble de tous les services publics était soumis à sa surveillance ; la puissance politique, pour une part, était remise en ses mains, et comme chaque préfet n'était, si haute que fût sa position, qu'un agent passif de l'autorité ministérielle, le gouvernement, par leur intermédiaire, et par la transmission de ses ordres du préfet au sous-préfet, du sous-préfet au maire, tenait en même temps dans sa main le département, l'arrondissement, la commune, et faisait sentir en un clin d'œil son action et son impulsion à tous les citoyens de la république, en commençant par le plus illustre, et en finissant par le plus obscur.

Au-dessous des préfets, entre eux et le peuple, la loi instituait les conseils généraux ; mais elle avait restreint dans de fort étroites limites les fonctions et les droits des assemblées départementales ; leurs attributions, aussi bien que celles des conseils d'arrondissement, ne pouvaient ni effaroucher le pouvoir,

ni rassurer la liberté. Dans chaque commune un conseil municipal, toujours désigné par le gouvernement ou par le préfet, était institué pour faire connaître les intérêts des habitants, pour assurer leurs droits, pour régler les taxes municipales, enfin pour conduire à terme toutes les affaires domestiques de la communauté. Ils s'assemblaient, à des époques fixes, sous la présidence des maires.

Les tribunaux administratifs, ainsi que nous venons de le dire, étaient des commissions désignées par le pouvoir, présidées par le préfet, et appelées conseils de préfecture. Ces conseils prononçaient sur les réclamations des citoyens et des communes en matière de contributions et de grande voirie, et en ce qui concernait le contentieux des domaines nationaux.

La nouvelle organisation, après avoir subi la double épreuve du vote du tribunat et du corps législatif, prit rang dans nos codes à la date du 28 pluviôse an VIII.

Une réforme dans l'ordre judiciaire devait suivre de près la nouvelle organisation administrative. Ici encore le gouvernement consulaire allait faire rétrograder les idées de la Révolution et prendre un milieu entre les institutions du régime monarchique et les vastes innovations de la Constituante. L'organisation des tribunaux, qui fut déterminée par la loi du 27 ventôse an VIII, fut un retour vers les principes de centralisation et d'unité. La loi maintint les juges de paix, mais elle restreignit considérablement leurs attributions et ne leur accorda que la connaissance

des affaires subalternes. Elle institua par chaque arrondissement un tribunal civil, et elle groupa plusieurs départements en divisions judiciaires, au centre desquelles furent institués des tribunaux d'appel. On conserva le jury en matière criminelle.

Investi du droit de nommer aux charges civiles et judiciaires, le premier consul se hâta d'en user et d'organiser le personnel de l'administration et des tribunaux. Ici encore la république fut grandement scandalisée, ou, pour mieux dire, elle admira. Les coryphées de tous les partis, les hommes qui, depuis dix ans, sous toutes les bannières, avaient pris l'habitude de se haïr, de se craindre ou de se proscrire, se virent désignés au même titre pour devenir les agents directs et dociles du nouveau pouvoir. D'anciens serviteurs de Louis XVI, d'anciens ministres de la royauté ou de la Convention, des constituants, des membres de l'Assemblée législative, des montagnards, des jacobins, des girondins, des royalistes proscrits au 18 fructidor acceptèrent, avec un bonheur égal et une soumission pareille, les fonctions de préfets, de sous-préfets ou de juges. On vit figurer sur la même liste des régicides et des feuillants, d'anciens nobles et des gens dont la renommée datait de la guillotine. Aucun ne se compromit par son hésitation ou ses refus; tous jetèrent au rebut le froc du vieux cordelier ou le culte des Droits de l'homme. Le chef de la cour d'appel de Paris, habilement choisi parmi les anciennes gloires parlementaires, fut le *citoyen* d'Aguesseau ; un autre citoyen influent, Béthune-Charost, prit rang parmi les douze maires de Paris.

Une loi institua la *Banque de France*. Pour assurer la prompte perception du revenu public on organisa sur des bases nouvelles le service des contributions directes : il y eut un receveur général dans chaque département et un receveur particulier dans chaque arrondissement, à l'exception de celui où résidait déjà le receveur général. Les communes furent, selon leur importance, partagées ou groupées en un nombre déterminé de perceptions, et la plus grande régularité fut introduite dans le recouvrement de l'impôt. Les recettes générales devinrent d'ailleurs autant de banques destinées à faire face aux besoins du gouvernement, à mettre en quelques jours à sa disposition les avances nécessaires. Ajoutons enfin que, par la création d'un système d'inspecteurs et de contrôleurs toujours occupés à vérifier ou à surveiller les opérations des comptables, l'autorité supérieure parvenait à prévenir ou à réprimer toutes les dilapidations qui, jusque-là, avaient si fortement grevé la fortune publique.

Peu de jours après, Bonaparte, suivi d'un grand cortége, et aux acclamations de la multitude, se rendit aux Tuileries. Sur la façade de ce palais on lisait encore ces mots tracés en gros caractères : « Le 10 « août 1792 — la royauté en France est abolie. — « Elle ne se relèvera jamais. » Elle était déjà relevée, et Bonaparte fit effacer l'inscription. Il traita de même les emblèmes républicains et les bonnets rouges qu'on avait peints avec profusion sur les murs (30 pluviôse an VIII).

Bonaparte eut un moment de déplaisir : ce fut

lorsque le tribunat, le seul corps un peu populaire que la constitution consulaire eût établi, se fut installé au palais Égalité (Palais-Royal) dans le lieu de ses séances. Ce jour-là le tribun Duveyrier se plut à rappeler que le palais où l'on siégeait avait été le berceau de la révolution française. « C'est le lieu, dit-il, où, si l'on parlait d'une idole de quinze jours, on se rappellerait qu'une idole de quinze siècles a été brisée en quelques heures. » Cette phrase menaçante indisposa le premier consul et donna quelque crédit au tribunat parmi les hommes du parti républicain. On ne tarda pas à y mettre ordre en limitant avec prudence les attributions de cette assemblée.

Cependant les caisses publiques étaient vides; à l'avénement du premier consul on n'avait pas trouvé dans le trésor douze cents francs pour payer un courrier. Grâce à la fermeté du premier consul et aux heureuses dispositions qu'il adopta, on rétablit un certain ordre dans les finances. Bonaparte était d'ailleurs dénué de fortune à ce point que, ayant donné en mariage au général Murat sa sœur Caroline, il ne lui accorda pour dot qu'une somme de trente mille francs. Une autre de ses sœurs, Élisa, avait épousé un simple officier, nommé Bacciochi; la dernière, Pauline, était mariée au général Leclerc. Bonaparte, pour se délasser de ses travaux, avait acheté la terre de la Malmaison, qui ne fut payée que plus tard. C'est sous les ombrages de cette villa qu'il se rendait à certains jours; Madame Bonaparte faisait avec une grâce remarquable les honneurs de sa nouvelle demeure, et les jacobins ralliés y venaient pour s'y façonner aux al-

lures du monde. C'était comme une répétition de la prochaine cour. Au surplus ce temps dura peu, et Bonaparte ne tarda pas à trouver la Malmaison trop petite ; ce fut alors qu'il se fit assigner pour résidence d'été le château de Saint-Cloud et ses admirables dépendances.

Depuis bientôt sept mois l'Église portait le deuil du vénérable Pie VI, mort dans l'exil, après avoir rendu témoignage par sa captivité et ses souffrances. L'école philosophique triomphait de voir Rome orpheline; les débris conjurés des sectes d'Hébert et de Voltaire, et ils étaient nombreux, s'applaudissaient de ce qu'enfin la perpétuité de l'Église avait cessé d'étonner le monde de son miracle. La république française croyait la papauté pour jamais endormie dans le sépulcre de Pie VI, et elle semblait demander à Dieu où en étaient ses promesses. Mais voilà qu'au mois de brumaire, de tous les points demeurés libres du monde chrétien, les cardinaux se rendirent à Venise et s'y assemblèrent en conclave. Parmi ceux qui y accoururent des premiers figurait un pauvre vieillard, autrefois bénédictin, et élevé dans les dernières années, au siége épiscopal d'Imola. C'était le cardinal Grégoire-Barnabé Chiaramonte. On se racontait que, faute d'argent, il avait failli ne pouvoir faire le voyage de Venise, et qu'il s'était vu réduit à emprunter quelques fonds nécessaires. En dépit de son obscurité il fut élu pape, et prit à son avénement le nom de Pie VII.

Cependant le premier consul disposait tout en vue de résister à la nouvelle coalition des puissances étrangères, armées contre nous à l'appel de l'Angleterre.

Masséna, envoyé en Italie, y avait trouvé les débris des armées de Joubert et de Championnet, formant à peine vingt-cinq mille soldats, à demi nus, exténués de fatigue et de misère; à la tête de douze mille de ces braves il s'était renfermé dans Gênes pour soustraire cette place importante aux ennemis. Les autres divisions restèrent, sous les ordres du général Suchet, au pied des Alpes. Tandis qu'ils disputaient encore la haute Italie aux armées autrichiennes, Moreau, le plus illustre des généraux français, après Bonaparte, fut chargé d'envahir l'Allemagne à la tête de cent mille hommes.

Sur ces entrefaites, les glorieux soldats de l'armée d'Égypte n'avaient point cessé de signaler leur présence en Afrique par de nouvelles victoires. Dans la haute Égypte, Desaix, à la tête de quatre mille Français, avait mis en déroute une armée de cinquante mille Turcs, Arabes ou mamelucks, commandés par Mourad-Bey; vers le même temps Verdier, avec une poignée d'hommes, refoulait et dispersait à Damiette un corps considérable de janissaires; un autre jour, plus mémorable encore, Kléber, avec dix mille hommes, entouré par les Anglais et par quatre-vingt mille mahométans, remportait dans le désert la grande victoire d'Héliopolis (30 ventôse — 20 mars). Desaix revint en France; ses vertus l'avaient fait nommer le *sultan juste,* tandis que les Arabes avaient appelé Bonaparte kébir, c'est-à-dire *sultan du feu.*

Mais bientôt une grande calamité frappa l'armée d'Égypte; le 25 prairial (14 juin), au moment où Kléber se promenait sur la terrasse de son palais, au

Caire, il fut assassiné par un jeune Osmanlis nommé Soleyman et natif d'Alep. Ce misérable fut condamné au supplice du pal et subit sa peine, après avoir eu le poing droit brûlé. Kléber, que le fanatisme musulman avait enlevé à la France, était l'un des plus illustres capitaines que la Révolution eût fait surgir. La beauté de sa taille, son esprit et ses talents militaires lui avaient assuré les respects et l'affection de l'armée. Caffarelli l'a peint en deux mots. « Voyez cet « Hercule, disait-il ; son génie le dévore. »

Kléber eut pour successeur le renégat Menou, qui, un an plus tard, après de nombreuses fautes et après avoir perdu la funeste bataille de Canope, fut trop heureux d'obtenir, pour lui et ses troupes, une capitulation honorable à l'aide de laquelle les débris de cette aventureuse armée parvinrent à revoir la France.

Ainsi se termina cette épopée des âges modernes, qui rappela les glorieuses misères des dernières croisades, et dont le souvenir restera dans nos annales comme le plus poétique des épisodes de la Révolution. En nous arrachant l'Égypte l'Angleterre révéla au monde qu'elle avait compris de quels dangers la menaçait l'occupation de cette terre par le drapeau de la France : elle releva l'obstacle qui nous séparait de ses colonies de l'Inde, de cet empire vassal qui lui sert d'épargne, et qui, à lui seul, solde les frais de sa gloire. C'est pour la puissance anglaise une question de vie et de mort que la domination de la France en Egypte et en Syrie ; La France républicaine en avait à peine le pressentiment, la France moderne sait à quoi s'en tenir, et il ne tient qu'à elle d'aviser.

Cependant Moreau, se conformant malgré lui au plan et aux ordres de Bonaparte, avait, dès le 25 avril, passé le Rhin à Kehl, à Brisach et à Bâle. Il gagna successivement les batailles d'Eugen, de Hockack, de Mœskirch, de Biberac et de Memmingen. L'ennemi, qui, s'était replié sur la rive gauche du Danube, avait osé franchir de nouveau ce fleuve et fut chassé de ses positions. Pendant qu'il se réfugiait sous le canon d'Ulm, Moreau se rendait maître de tout le pays compris entre la Suisse, le Tyrol, le Danube et l'Iller, et détachait à regret de son armée un corps de seize mille hommes qu'il envoyait comme renfort à l'armée d'Italie. Dans la nuit du 30 prairial au 1er messidor il se porta sur la rive droite du Danube. Le 3 messidor il livra à l'ennemi le combat d'Oberhausen, où la France perdit un homme qui valait à lui seul plusieurs légions, La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de la république, qui mourut frappé d'un coup de lance, à la tête de la 46e demi-brigade. Pendant trois jours, en signe de deuil, les tambours furent voilés d'un crêpe ; le sabre d'honneur de La Tour d'Auvergne fut déposé aux Invalides. Son cœur, renfermé dans une petite boîte de plomb, fut donné à la 46e demi-brigade et suspendu au drapeau ; la place de La Tour d'Auvergne demeura vide. A chaque appel de sa compagnie on appelait son nom, et une voix répondait : *Mort au champ d'honneur !* Un monument simple lui fut élevé sur le lieu même où il avait cessé de vivre, et l'inscription portait que *cette tombe était placée sous la sauvegarde des braves de tous les pays ;* les braves de tous les pays l'ont respectée.

La Tour d'Auvergne, l'un des membres de la famille de Turenne, rappelait par ses mœurs les siècles antiques. Il était modeste et austère et ne vivait que de lait. Il portait dans les camps un Tite-Live et un Horace, et se délassait de ses fatigues par l'étude de l'histoire et des sciences. On lui doit un livre sur les origines gauloises, et il avait commencé un dictionnaire archéologique où il comparait quarante-cinq langues anciennes et modernes. La race de ces héros semble s'être éteinte.

Bonaparte était impatient de reparaître à la tête de ses troupes. Une armée de réserve fut formée à Dijon comme par enchantement, et le premier consul en prit le commandement à Genève, le 19 floréal. Le même jour Desaix, revenu d'Égypte, fut chargé de conduire aux combats deux divisions. Les troupes autrichiennes et les contingents des princes d'Italie fermaient tous les débouchés des Alpes. Durant l'absence de Bonaparte la présidence du conseil d'État fut attribuée au consul Cambacérès; l'administration des finances fut remise au consul Lebrun. Ces deux hommes d'État furent d'ailleurs prévenus qu'en aucun moment ils ne devaient perdre courage, et que, si les circonstances paraissaient difficiles à l'intérieur, Bonaparte reviendrait à Paris comme la foudre et conjurerait les dangers.

Trois routes s'ouvraient à Bonaparte au milieu des Alpes. L'armée pouvait se frayer un chemin à travers le Simplon en remontant la vallée du Rhône et en descendant les pentes escarpées qui se terminent au lac Majeur; à l'extrémité opposée de la grande chaîne

elle pouvait pénétrer en Piémont par le mont Cenis; enfin entre ces deux points éloignés s'offraient à elle les passages ardus et périlleux du mont Saint-Bernard. Par cette voie on entrait dans la vallée d'Aoste; de ce côté aussi l'entreprise semblait présenter des difficultés moindres. Il ne fallait, à des hommes exercés ou rompus à la fatigue, que sept heures pour atteindre le point culminant de la route et trois heures pour en redescendre. Bonaparte, dont la détermination était prise depuis longtemps, mais qui avait eu soin d'en garder le secret, fit connaître à l'armée qu'elle devait se préparer à entrer en Italie par la route du Saint-Bernard.

Le quartier général du premier consul ayant été établi à Lausanne, le général Marescot eut ordre d'explorer la montagne et de s'assurer s'il était possible de la franchir. Quand cet officier vint faire son rapport, il énuméra les obstacles du chemin, les dangers de l'entreprise. « Peut-on passer? » lui dit Bonaparte. — « Oui, général. — Eh bien! partons. » Et l'ordre du départ fut immédiatement donné.

L'avant-garde ouvrit la marche le 24 floréal (14 mai); le centre la suivit de très-près. Le premier consul ne quitta Lausanne que le 27 floréal, se tenant à l'arrière-garde et surveillant par lui-même tous les détails de l'opération. La réunion des trois corps constituait une masse d'environ soixante mille hommes, la plupart conscrits. Les Impériaux, en Italie, formaient un ensemble de cent mille combattants. Les uns gardaient les places de la Lombardie, du Piémont et de la Toscane; d'autres assiégeaient l'hé-

roïque garnison de Gênes, commandée par Masséna; le général en chef autrichien, le baron de Mélas, manœuvrait pour enlever aux Français les vallées des Alpes maritimes.

L'armée française, acheminée à travers les sentiers neigeux et les glaciers des Alpes, offrait au monde un spectacle inouï. Des obstacles sans nombre retardaient ses mouvements. Il fallait transporter au delà des monts l'artillerie, la cavalerie, un immense matériel. Pour traîner les canons on les détacha de leurs affûts et on les coula dans des troncs d'arbres creusés; les roues et les munitions de guerre furent transportées à force de bras. Au sommet de la montagne l'armée fit une halte au couvent du Saint-Bernard, où les religieux avaient préparé des vivres et prodiguèrent à nos troupes tous les secours de la plus généreuse charité. On était à plus de deux mille quatre cents mètres au-dessus du niveau de la mer et sur la lisière des neiges éternelles. Après une halte de quelques heures l'armée opéra sa descente du côté du Piémont. Les pentes étaient fort rapides et fort escarpées; on s'avisa de se laisser glisser sur la glace, et cet expédient abrégea de beaucoup les lenteurs de cette étrange route. Ce fut à travers ces dangers d'une espèce nouvelle que nos soldats mirent enfin le pied en Italie. Le passage du Saint-Bernard, commencé le 24 floréal, était entièrement terminé au bout de huit jours. Pendant ce temps la gauche, commandée par Moncey, passait le Saint-Gothard avec les mêmes difficultés, la même ardeur, et débouchait sur Bellinzona; la droite, forte de six mille hommes et com-

mandée par Thureau, passait le mont Cenis et débouchait sur Suze; enfin deux petits corps de trois à quatre mille hommes passaient à gauche et à droite par le Simplon et le petit Saint-Bernard; de sorte que, depuis le Saint-Gothard jusqu'au mont Cenis, soixante mille hommes allaient déboucher en Italie entre Milan et Turin.

L'avant-garde, formée de huit mille soldats d'élite et commandée par Lannes, entra à Aoste, battit un détachement autrichien à Châtillon, et se trouva arrêtée à Bard par un fort situé sur un roc inabordable, barrant entièrement la route et la vallée de la Doria, qui n'a là que cent toises de largeur. Toute l'armée vint se heurter contre cet obstacle imprévu. On s'empara vainement du village; on tenta vainement un assaut : les canons du fort plongeaient à bout portant sur la route. Alors l'infanterie et la cavalerie gravirent à droite les montagnes d'Albarédo par des sentiers qu'on tailla dans le roc; puis on couvrit de fumier la route; on enveloppa de paille les roues des canons, et pendant la nuit l'artillerie passa sous le feu du fort. Lannes arriva à Ivrée, qu'il emporta d'assaut, et trouva sur la Chriusella Haddick, avec dix mille Autrichiens, qui accourait pour couvrir Turin. Il le culbuta et le rejeta sur cette ville; puis il se porta à Chivasso, où il menaça de passer le Pô. Bonaparte était arrivé à Ivrée, Thureau à Suze, Moncey à Bellinzona; un corps d'armée aux ordres du général Suchet tenait en échec les Impériaux du côté de Nice et des Alpes liguriennes.

Le baron de Mélas était sur le Var, où, pendant

dix jours, il s'était vainement efforcé de passer la rivière; il ne s'inquiéta pas du rassemblement des Français à Genève, croyant que c'était une feinte pour dégager Suchet; mais, à la nouvelle de la défaite de Haddick, il laissa dix-huit mille hommes sur le Var et se porta avec vingt mille par le col de Tende sur Turin. Il voyait cette ville menacée par Lannes et Thureau, et croyait que c'était du mont Cenis que venait le corps principal. L'attaque de ces deux généraux était une feinte : Lannes, à Chivasso, masquait le défilement de toute l'armée d'Ivrée à Verceil, et quand celle-ci eut passé la Sésia et pris Novare, en poussant devant elle les troupes impériales, aux ordres de Wukassowich, il quitta Chivasso et marcha par Trino et Crescentino sur Pavie, dont il s'empara. Le baron de Mélas allait le suivre lorsqu'il apprit les revers de l'armée du Danube, le passage du Saint-Gothard par Moncey, l'arrivée des Français sur le Tésin. Il s'arrêta épouvanté et incertain. Tandis qu'il hésitait, l'armée de réserve franchit le Tésin à Turbigo et à Buffalora, et Bonaparte entra à Milan (13 prairial — 2 juin). Ce fut comme un coup de théâtre : on venait à peine d'apprendre le passage du Saint-Bernard; aussi les Milanais fêtèrent l'arrivée miraculeuse de leur libérateur avec un enthousiasme qui tenait du délire. On fit jonction avec le corps de Moncey; les troupes de Wukassowich furent forcées de se retirer sur le Mincio; Crémone et Lodi furent prises, et l'on se prépara à fermer à Mélas l'issue qui lui restait par la rive droite du Pô.

Le général autrichien, en voyant Bonaparte à Milan,

fut frappé de stupeur; il ordonna à Ott et à Elsnitz, ses deux principaux lieutenants, d'abandonner, le premier le siége de Gênes, le second l'attaque du Var, pour venir le joindre à Alexandrie : c'étaient quarante-cinq mille hommes qu'il voulait réunir à ses vingt mille pour rouvrir sa communication avec Mantoue et les débris de Wukassowich. Elsnitz se mit en retraite; mais Suchet le suivit, tourna sa droite par le col de Tende, coupa son centre et le mit en déroute. Ce fut une victoire complète; l'ennemi, poursuivi jusqu'à Céva, perdit plus de dix mille hommes, et Elsnitz n'arriva à Alexandrie qu'avec des troupes ruinées. Suchet se rabattit sur Savone pour courir à la délivrance de Gênes; mais il était trop tard : il rencontra en route les troupes qui venaient d'évacuer cette ville (18 prairial — 6 juin).

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, cette vaillante garnison et son chef avaient soutenu, du côté de la terre contre les Impériaux, du côté de la mer contre la flotte anglaise, l'un des siéges les plus mémorables dont nos annales fassent mention. Longtemps leur travail avait consisté plus encore à contenir le peuple génois, exaspéré par la misère, qu'à repousser au dehors de la place les attaques sans cesse renaissantes de l'ennemi. Cependant les ravages causés par les bombes anglaises ajoutaient aux extrémités de la famine une nouvelle cause d'agitation. Alors se renouvela pour cette population infortunée, pour la garnison française et ses chefs héroïques, ce que l'histoire nous raconte des horreurs du siége de Numance. Tous les vivres étant épuisés ou à peu près, les ra-

tions ne consistèrent bientôt plus qu'en un mélange funeste d'amidon, de son, de cacao et d'amandes, et encore ne pouvait-on les distribuer aux soldats, aux habitants et aux prisonniers, qu'avec la plus rigoureuse parcimonie. Huit mille Autrichiens, que la guerre avait fait tomber au pouvoir des Français, ne pouvaient recevoir d'autre aliment qu'un peu de vin, et un grand nombre périssaient dans d'affreuses convulsions. Les habitants erraient dans les rues et sur les places en poussant des gémissements lamentables et en disputant aux animaux une nourriture immonde; on mangeait les chevaux; des spectres affamés se jetaient sur les corps des chiens et des brebis morts de maladie et les dépeçaient avec une avidité effroyable. Une terrible épidémie, produite par la faim, ajoutait son action dévorante à tant de causes de destruction; les hôpitaux étaient encombrés, les rues jonchées de mourants et de cadavres, et les cris de l'agonie et du désespoir se mêlaient au bruit de la fusillade et des bombes. Pour surcroît d'horreurs Masséna s'était vu réduit à renfermer ses prisonniers, au nombre de huit mille, dans quelques pontons, où, pour soutenir leur misérable existence, la garnison française pouvait à peine leur donner un peu de vin. Les cris affreux, les rugissements que le désespoir arrachait à ces misérables retentissaient jusque dans la ville, et ils étaient bien naturellement pour le peuple un sujet de compassion ou de révolte. Quoi qu'il en soit, malgré la fureur des Génois et le découragement de ses compagnons d'armes, Masséna persistait à tenir jusqu'au bout. A la fin il avait fallu se soumettre aux terribles

extrémités de la guerre, et les troupes impériales avaient occupé la ville de Gênes. Lorsqu'elles y entrèrent, saisies d'une horreur mêlée de respect, elles ne trouvèrent dans les magasins de la garnison française que les débris de ce pain hideux, mélange d'amidon et de cacao grossièrement pilé, à l'aide duquel nos soldats étaient parvenus à conserver un reste de vie. Ce qui restait de cette étrange nourriture ne permettait plus de faire à chaque homme présent sous les armes qu'une distribution de deux onces. Le siége de Gênes avait coûté dix-huit mille hommes à l'armée ennemie et sept mille à la garnison. L'Europe s'épouvantait au spectable de tant d'héroïsme, et la France était fière de ses fils.

Le soin de venger les malheurs de l'armée de Ligurie était réservé au premier consul. Bonaparte se trouvait à Milan, où il réorganisait la république cisalpine et concentrait, dans la haute Italie, les divisions victorieuses de l'armée de réserve. Des soixante-dix mille hommes dont se composait l'armée française, plus de la moitié se trouvait en dehors de l'action principale. Les deux armées étaient en présence sur la rive droite du Pô, et il y avait cela d'inaccoutumé dans leurs positions respectives que les Autrichiens se trouvaient adossés à la France et les Français aux possessions de l'Autriche. En cette situation, au moment où une bataille était imminente, un renfort inattendu survint au premier consul. Ce renfort ne se composait guère que d'un seul homme, mais c'était Desaix; il arrivait d'Égypte, impatient de combattre sous les yeux de son ancien général.

Le 20 prairial (9 juin) le général Lannes attaqua et mit en déroute plusieurs divisions de l'armée autrichienne retranchées sur les hauteurs de Casteggio et de Montébello. Cinq mille soldats tués, blessés ou pris, telle fut la perte de l'ennemi ; celle des Français ne dépassa guère un millier d'hommes. Les jours suivants furent employés par Bonaparte à prendre des dispositions défensives et à jeter deux ponts sur le Pô.

Le baron de Mélas persistait dans la résolution qu'il avait prise de s'ouvrir un chemin par une bataille. Les Autrichiens n'avaient point accoutumé Bonaparte à tant de témérité, et le premier consul, tandis qu'il hâtait de tous ses vœux le moment d'un combat décisif, se persuadait que l'ennemi manœuvrait pour l'éviter. Bonaparte se laissait abuser par des espions assez mal informés des dispositions de l'armée autrichienne ; rien ne lui faisait pressentir qu'on voulût l'attendre de pied ferme près d'Alexandrie, et il penchait à croire que Mélas avait l'intention de passer le Pô et de se porter sur Milan. Trompé dans cet espoir et dans cette prévision, le premier consul chercha, en disséminant ses troupes, à contrarier les mouvements du baron de Mélas, quels qu'ils fussent ; mais par cela même les troupes françaises ne présentaient sur aucun point une masse compacte assez redoutable pour tenir tête avec avantage à l'armée autrichienne, dans le cas où, se jetant tout entière d'un côté, elle engagerait inopinément la bataille et chercherait à s'ouvrir un passage à travers nos divisions. Et cependant c'était là l'intention réelle du général ennemi.

Lorsque, plus tard, Bonaparte entrevit enfin les plans de Mélas, il regretta de n'avoir point opéré le mouvement de concentration que l'éventualité d'une attaque prochaine semblait réclamer. Il se hâta alors d'envoyer à Desaix l'ordre de se replier sur le quartier général; mais Desaix et ses divisions, depuis longtemps en marche sur la route d'Acqui, se trouvaient hors d'état, malgré leur zèle, de revenir, avant une heure avancée de la journée du lendemain, se placer directement sous la main de Bonaparte.

Après avoir, par de savantes manœuvres, attiré les Français dans les plaines voisines d'Alexandrie, entre la Bormida et le village de Marengo, le baron de Mélas se tint prêt à commencer l'attaque. Les Français, imprudemment disséminés, ne formaient ensemble qu'une armée de vingt-deux mille hommes; les Autrichiens étaient au nombre de quarante mille, dont six à sept mille de cavalerie, et déjà ils déployaient sur leur front une artillerie formidable.

Le 25 prairial (14 juin), au lever du jour, les Autrichiens prirent l'offensive. Le plan de Bonaparte était de porter sa droite en avant pour donner à Desaix le temps de venir occuper sa gauche; mais Desaix était bien loin encore et ne pouvait, selon toute apparence, arriver sur le théâtre du combat à l'heure opportune. En attendant, l'ennemi, dont l'armée s'étendait sur une ligne de deux lieues, débouchait par trois colonnes sur l'armée française. Le corps d'armée de Victor, placé en tête de la droite,

soutint la première attaque : il était cinq heures du matin. Les divisions Chambarlhac et Gardanne, énergiquement commandées, firent bonne contenance, mais à la fin elles furent écrasées. Le corps d'armée du général Lannes vint les rallier, mais à son tour il se vit contraint de reculer, pied à pied, devant un ennemi trois fois supérieur en nombre, et le village de Marengo, qui formait la clef de la position, fut à plusieurs reprises emporté par les Autrichiens et reconquis par les Français. A la fin il resta au pouvoir de l'ennemi.

Il était deux heures; quelques centaines de tirailleurs, qui avaient épuisé leurs cartouches, prirent la fuite devant l'ennemi, et ce mouvement de désordre fut contagieux ; on entendit retentir les hourras de l'armée autrichienne, et nos soldats reculèrent lentement, avec ordre, sans cesser de combattre; mais enfin ils reculèrent. La retraite ordonnée par Victor et Lannes s'exécuta en échelons par la gauche, qui avait le plus souffert, les bataillons demeurant d'ailleurs formés en colonne d'attaque. A la vue de l'armée républicaine qui se repliait devant eux, les colonnes autrichiennes s'avancèrent dans la plaine, manœuvrant sur les flancs de notre armée pour l'envelopper et pour tourner nos positions. Quatre de nos divisions furent successivement repoussées; l'armée française, accablée par le nombre et débordée sur ses ailes, perdait à chaque instant du terrain, et les généraux demandaient qu'on battît en retraite. Bonaparte parcourait les rangs, encourageant le soldat et affectant une confiance qu'il n'avait

point. « Souvenez-vous, disait-il, que mon habitude est de coucher sur le champ de bataille. » Ces paroles soutenaient à peine le moral de l'armée; la bataille semblait perdue.

Mais l'ennemi, impatient d'envelopper nos troupes et d'obtenir une victoire décisive, avait commis la faute de trop étendre ses ailes; son centre était affaibli. Bonaparte jugea l'instant favorable; par ses ordres, le général Desaix, qui apparaissait enfin sur le champ de bataille, à la tête de la division placée en réserve, s'élança au pas de charge sur les batteries ennemies et réussit à couper la droite des Autrichiens. Cette manœuvre habile, exécutée avec audace, changea l'issue de la bataille et rappela la victoire sous nos drapeaux. La mort de Desaix redoubla le courage des soldats de toute l'énergie qu'ajoute l'amour de la vengeance au désir de la gloire; de son côté le jeune Kellermann porta sa cavalerie sur le flanc de la colonne autrichienne, la brisa, la dispersa et l'enveloppa tout entière. Dès cet instant la bataille fut gagnée; l'armée ennemie, prise à revers, recula à la hâte, et le nom de Marengo s'inscrivit en lettres de feu et de sang dans nos fastes militaires.

L'ennemi fut réduit à se soumettre. Le lendemain 26 prairial (15 juin), une convention, telle que Bonaparte l'avait dictée, fut signée à Alexandrie par les généraux en chef, et le baron de Mélas en subit jusqu'au bout les dures concessions. Gênes rentra sous notre pouvoir, son territoire nous fut restitué; le Piémont se vit de nouveau occupé par nos soldats, et, à l'exception de Mantoue, la France reprit

en Italie tout ce qu'une longue série de revers lui avait fait perdre depuis un an.

Bonaparte rentra triomphalement à Milan, d'où il écrivit à l'empereur d'Allemagne, et, vainqueur, il offrit la paix. « C'est sur le champ de bataille, disait-« il, c'est environné de quinze mille cadavres que je « conjure Votre Majesté d'écouter la voix de l'huma-« nité et de ne pas permettre que deux braves nations « s'égorgent pour des intérêts qui leur sont étrangers. « C'est à moi de presser Votre Majesté, puisque je « suis plus près qu'elle du théâtre de la guerre. Son « cœur ne peut pas être si vivement frappé que le « mien. » Le reste de la lettre était habilement calculé pour éblouir l'Europe et pour conjurer toutes les haines continentales contre l'Angleterre.

Quand toutes les dispositions que la situation réclamait eurent été prises, Bonaparte se rendit à Turin. Après avoir traversé cette ville au milieu des acclamations et des fêtes, il continua sa route jusqu'à Lyon. La population de cette ville improvisa des honneurs extraordinaires; mais celui de tous qui plut davantage au premier consul, ce fut le bonheur qu'il eut de poser en grande cérémonie, sur la place Bellecour, la première pierre des constructions projetées. Ainsi Bonaparte déblayait les ruines amoncelées par Couthon et Collot-d'Herbois : le jacobinisme était vaincu sur cette terre qu'il avait abreuvée de sang humain. De Lyon à Paris ce ne fut pour le premier consul qu'une longue et continuelle ovation, et quand, le 12 messidor (2 juillet), il fit son entrée dans la grande capitale, les transports du peuple et de l'armée s'élevèrent si haut en son hon-

neur que, vingt ans plus tard, sur l'aride rocher où l'on creusa son premier tombeau, le vainqueur de Marengo, se rappelant cette joie et ces hommages, disait encore : « Ce fut un beau jour! »

Pendant cette belle campagne Moreau était resté un mois à manœuvrer devant Ulm pour faire sortir Kray de son camp retranché. A la fin il se porta, la droite en avant, sur le Lech, prit Augsbourg, avec tous les passages de cette rivière, et ferma ainsi la rive droite du Danube à son adversaire; puis il se rabattit sur le fleuve, qu'il borda d'Ulm à Donauwerth, le passa sur plusieurs points, écrasa la droite autrichienne dans une série de combats qui porte le nom de bataille d'Hochstedt, et menaça Kray de le couper de Vienne par la rive gauche comme par la rive droite (1er messidor). Alors celui-ci quitta Ulm et se dirigea rapidement, par Neresheim, sur Nordlingen; là, se voyant poursuivi mollement, il tourna brusquement à droite sur le Danube, le passa à Neubourg et marcha pour reprendre par derrière la ligne du Lech. Mais Moreau avait déjà jeté Lecourbe sur la rive droite par Donauwerth et Rain. Kray fut battu, repassa le Danube et le franchit de nouveau à Ingolstadt pour s'emparer de la ligne de l'Iser et se rallier au prince de Reuss; mais il trouva Moreau qui occupait déjà Munich. Alors, et après avoir eu son arrière-garde battue à Landshut, il se retira derrière l'Inn avec une armée réduite à quarante mille hommes. Moreau n'essaya pas de le forcer et s'arrêta sur l'Iser pour s'y concentrer; son armée se développait sur une ligne si étendue qu'il se trouvait à Munich avec sa droite et une partie de son

centre, formant cinquante mille hommes, pendant que son aile gauche était occupée dans le Palatinat et sur le Mein pour empêcher le soulèvement de ces pays, et que l'autre partie de son centre bloquait Philippsbourg, Ulm et Ingolstadt. D'ailleurs il lui fallait débarrasser définitivement sa droite des attaques du prince de Reuss. En effet Lecourbe se rabattit sur Fussen, s'en empara, tomba dans le Vorarlberg, prit Feldkirch, et dispersa les Autrichiens dans les Alpes rhétiques. Ce fut alors que, la nouvelle de la convention d'Alexandrie étant arrivée en Allemagne, Kray demanda la suspension des hostilités, et Moreau signa avec lui l'armistice de Parsdorf (27 messidor — 15 juillet).

C'est vers cette époque que Louis XVIII, du fond de son exil, écrivit au premier consul les deux lettres suivantes :

« Au général Bonaparte.

« Quelle que soit leur conduite apparente, des « hommes tels que vous, Monsieur, n'inspirent jamais « d'inquiétudes ; vous avez accepté une place éminente, « je vous en sais gré : mieux que personne vous avez « ce qu'il faut de force et de puissance pour faire le « bonheur d'une grande nation. Sauvez la France de « ses propres fureurs, et vous aurez rempli le vœu de « mon cœur ; rendez-lui son roi, et les générations « futures béniront votre mémoire. Vous serez trop « nécessaire à l'État pour que je songe à acquitter, « par des places importantes, la dette de mon aïeul « et la mienne.

« Louis. »

« Depuis longtemps, général, vous devez savoir que « mon estime vous est acquise ; si vous doutiez que je « fusse susceptible de reconnaissance, marquez votre « place, fixez le sort de vos amis. Quant à vos prin- « cipes, je suis Français; clément par caractère, je le « serais encore par raison.

« Non, le vainqueur de Lodi, de Castiglione et « d'Arcole, le conquérant de l'Italie ne peut pas « préférer à la gloire une vaine célébrité. Cependant « vous perdez un temps précieux. Nous pouvons as- « surer la gloire de la France; je dis nous, parce que « j'aurais besoin de Bonaparte pour cela et qu'il ne « le pourrait pas sans moi.

« Général, l'Europe vous observe, la gloire attend, « et je suis impatient de rendre la paix à mon pays.

« LOUIS. »

Bonaparte n'était pas de ceux qui acceptent le rôle de Monk. Après avoir essayé plusieurs projets de lettres, dont il fut mécontent, craignant d'être trop dur ou trop obséquieux, il écrivit ce qui suit :

« Paris, le 20 fructidor an VIII (7 septembre 1800).

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre ; je vous remer- « cie des choses honnêtes que vous me dites. Vous « ne devez pas souhaiter votre retour en France ; il « vous faudrait marcher sur cinq cent mille cada- « vres.

« Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur de « la France ; l'histoire vous en tiendra compte. Je ne « suis pas insensible aux malheurs de votre famille;

« je contribuerai avec plaisir à la douceur et à la tran-
« quillité de votre retraite.

« Bonaparte. »

Le parti montagnard nourrissait tout naturellement contre Bonaparte des ressentiments énergiques, et ces haines devaient se traduire, par le fait de quelques enfants perdus de la faction, en projets de guet-apens ou d'assassinat. Il y eut beaucoup de ces trames obscures que l'autorité sut déjouer et étouffer, et auxquelles d'ailleurs, pourvu qu'elles ne devinssent pas trop sérieuses, l'ambition secrète de Bonaparte trouvait son compte. Une conspiration fut formée par quelques montagnards émérites, faisant partie de ces hommes, débris de toutes les écoles terroristes, que Fouché et ses agents désignaient sous le titre d'*enragés*. Les deux chefs du complot étaient le sculpteur Céracchi, patriote romain, et Topino-Lebrun, peintre de profession et partisan fanatique de Babœuf. A leur suite ils entraînaient le Corse Aréna, ex-législateur, le frère de l'homme qu'on accusait d'avoir voulu ensanglanter la révolution du 18 brumaire en poignardant Bonaparte. Un de leurs complices était Demerville, anciennement employé au comité de Salut public et parent du régicide Barrère. Nous passons les noms obscurs de leurs affidés. Bien que la pensée d'un crime eût fermenté dans leur esprit, la volonté de le réaliser leur avait manqué au moment convenu. Il paraissait très-difficile de faire, dans une juste mesure, la part de la police provocatrice et celle du crime ; quelques lignes insérées au *Moniteur* annoncèrent qu'une poignée de misérables avaient voulu attenter aux

jours du premier consul, et que ces hommes, formés au crime par les massacres de septembre, étaient déjà placés sous le coup de la loi. Cette nouvelle produisit une émotion assez vive. Les grands corps de l'État donnèrent le signal des manifestations officielles. Plusieurs adresses témoignèrent d'une vive inquiétude sur le sort d'un pays livré aux hasards des révolutions tant que son avenir ne serait pas garanti par des institutions moins précaires. La majorité de la population, facilement trompée par les rapports officiels, s'alarma de très-bonne foi, et les royalistes eux-mêmes craignirent que le bras d'un obscur assassin ne terminât la vie et le pouvoir de l'homme qui, s'il retardait le retour des princes, avait du moins terrassé le jacobinisme et bâillonné la Révolution.

Or, tandis que le premier consul recueillait les fruits d'une entreprise insensée et sans portée réelle, tandis que la justice se livrait à de minutieuses investigations, un événement bien plus grave, une conspiration tout autrement sérieuse mit en péril la vie de Bonaparte et l'existence même du gouvernement.

Le 3 nivôse (24 décembre) le premier consul devait assister à la première représentation de *la Création*, magnifique oratorio d'Haydn ; au moment où sa voiture traversait la rue Saint-Nicaise, une épouvantable explosion se fit entendre ; plusieurs maisons s'écroulèrent ou furent gravement endommagées ; soixante-six personnes furent tuées ou blessées. C'était un tonneau de poudre placé sur une charrette et que des assassins avaient fait éclater. La Providence déjoua leur crime ; par une circonstance futile il arriva

que la voiture du premier consul avait dépassé de quelques pas le lieu de l'explosion lorsque la machine infernale fit sauter quelques maisons du quartier. Bonaparte dormait lorsque la détonation se fit entendre et imprima à sa voiture une oscillation rapide ; brusquement réveillé, il se crut dans une ville prise d'assaut et s'écria : « Nous sommes minés! » Puis il ordonna à son cocher de poursuivre sa route. Comme il arrivait dans la salle de théâtre, la nouvelle de l'événement avait déjà circulé, et le public immense qui s'y trouvait rassemblé manifesta par un chaleureux enthousiasme son mépris pour les assassins et sa vive sympathie pour le premier consul.

Rien n'était perdu pour Bonaparte de ce qui pouvait favoriser son ambition; il sentait que les complots dirigés contre sa personne fortifiaient pour lui l'assentiment du peuple et lui donnaient de nouveaux titres à ce pouvoir qu'on lui disputait d'une manière si odieuse.

L'attentat du 3 nivôse avait coûté la vie à près de cinquante personnes; il excita dans Paris et dans la France une horreur universelle. D'abord Bonaparte s'en prit à la faction des jacobins, sans écouter les représentations du ministre de la police, qui lui dénonçait le parti contraire comme le véritable auteur du crime; il en fit peser la responsabilité sur les républicains. Impatient d'en finir avec les hommes de ce parti, il fit rendre un sénatus-consulte par lequel cent trente individus, au nombre desquels se trouvaient quatre anciens membres de la Convention nationale, furent condamnés sans enquête à la dépor-

tation. Ces hommes n'avaient point participé au crime; mais la justice qui les frappa ne tomba point à faux. Bonaparte l'avait dit lui-même : « Si on ne les con- « damne point pour l'attentat du 3 nivôse, on les « condamne pour le 2 septembre et pour le 31 mai. » Quelques jours plus tard les véritables chefs du complot furent découverts : c'étaient des agents de la contre-révolution et de l'Angleterre; ils furent à leur tour suppliciés, et les républicains déportés ne subirent pas moins leur peine. Lorsqu'ils traversèrent Nantes pour se rendre au lieu de leur exil, ils furent accueillis avec tant d'indignation que l'intervention de la force armée fut nécessaire pour sauver leur vie, menacée par la multitude. Ainsi le peuple acceptait spontanément la justice arbitraire du premier consul et du sénat; ainsi, malgré ce qu'on a pu écrire en des temps plus calmes, l'opinion ratifiait cette mesure de salut public et se mettait peu en peine des garanties légales.

Tel fut ce trop fameux complot du 3 nivôse, qui répandit une horreur profonde dans tous les esprits. Depuis lors, et sous l'empire des fureurs politiques, ce grand attentat a été renouvelé, afin que l'humanité eût bien la mesure de ce qu'osent méditer les passions et les haines pour arriver à leur but. L'histoire offre plus d'un exemple de ces conceptions atroces ; mais, grâces soient rendues à Dieu, elle ne nous signale aucune de ces machinations qui ait réussi. Le crime du 3 nivôse tourna au profit de Bonaparte et de la réaction qui s'opérait vers le pouvoir absolu; il motiva une mesure de proscription; il épouvanta la France

en faveur d'une vie si odieusement menacée et si nécessaire à la gloire et à la paix du pays. Plus les assassins préparaient de dangers à cette tête, plus la république cherchait à l'abriter, sans se mettre en peine des théories légales, sans prêter l'oreille aux réclamations de la liberté.

On demanda aux lois des armes nouvelles. On institua des tribunaux *spéciaux,* qui étaient appelés à connaître des crimes commis contre les chefs du gouvernement, des vols à main armée exécutés sur les routes par des bandes de malfaiteurs, des menaces suivies d'effet dirigées contre les acquéreurs de biens nationaux, et de quelques autres délits du même genre, que la peur, cette complicité des gens de bien, n'avait que trop enhardis depuis plusieurs années. Il importait, en effet, qu'une répression prompte et rigoureuse épouvantât les brigands et rendît un peu de sécurité au pays ; l'audace des bandes de voleurs ou de chauffeurs était poussée si loin que les diligences, aux portes mêmes de Paris, ne pouvaient continuer leur route que sous l'escorte d'un détachement. Cependant la création des nouveaux tribunaux ne fut point acceptée sans opposition de la part des assemblées législatives, et de très-fortes minorités se prononcèrent contre cette magistrature prévôtale.

Bonaparte voulait donner à la France de nouvelles colonies; il se fit céder par l'Espagne la Louisiane, qui ne nous appartint que de nom. Il organisa contre l'Angleterre une ligue de toutes les marines secondaires, pour restreindre l'exercice du *droit de visite.*

L'Angleterre, qui aspire à la tyrannie des mers,

veut exercer ce droit dans toute sa rigueur, par mesure de haute police et sans contrôle. Les autres nations, que cette inquisition du fort trouble et contrarie, ont souvent protesté contre la prétention des Anglais et érigé en axiome de droit public la formule suivante : « Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie. » Elles reconnaissent d'ailleurs sans difficulté que le droit de transporter des marchandises des pays qui sont en état de guerre est soumis à des règles de justice naturelle ; ainsi elles admettent qu'il n'est point licite de faire avec une puissance un genre de commerce qui soit un acte d'hostilité contre une autre. De là une exception pour certains objets dont le transport est nécessairement interdit dans le cas donné : ce sont spécialement les armes et les munitions de guerre ; de là encore la prohibition, qui pèse sur les neutres, de porter aux ports ou aux places en état de blocus des approvisionnements en blé et en vivres.

La France a toujours mis sa gloire à faire respecter ces principes, et l'Angleterre n'a cessé d'employer son génie et sa force à les contester, à les méconnaître.

La république avait trouvé dans les archives de la monarchie le principe de la liberté des mers, et elle y était demeurée fidèle ; le premier consul n'avait garde de répudier ce vieil héritage de la politique des Bourbons, et il se dévoua loyalement à défendre la franchise des pavillons et les droits des neutres.

Sur ses instances le czar Paul I[er] intervint pour les revendiquer au nom de la Russie, et, à la sollicitation

de la France, les États-Unis se prononcèrent également en faveur de la liberté des mers.

L'Angleterre semblait, pour sa part, travailler à susciter les haines des neutres; sa marine méconnut outrageusement l'indépendance des pavillons prussien et suédois. De pareils actes de violence portèrent leurs fruits, et, vers la fin de frimaire an IX (décembre 1800), la Suède, le Danemark, la Prusse et la Russie signèrent ensemble un traité d'alliance maritime qui reproduisait et étendait les principes sur lesquels reposait l'indépendance des neutres. Il était évident que l'Angleterre méconnaîtrait cette déclaration, et ce fut pourquoi Paul Ier invita le Danemark et la Prusse à faire occuper militairement les provinces allemandes appartenant au roi d'Angleterre, et à fermer au commerce anglais les embouchures de l'Ems, du Wéser, de l'Elbe et de la Trave. La Prusse, après beaucoup d'hésitations, se détermina à occuper le Hanovre; de son côté le roi de Danemark mit garnison dans Hambourg et à Lubeck, et fit saisir toutes les marchandises anglaises qui se trouvaient dans ces ports. Ce fut ainsi que les fleuves du nord de l'Allemagne cessèrent d'être ouverts au pavillon et au commerce de la Grande-Bretagne. Pour la première fois depuis bien des années l'Angleterre se sentit intimidée, prête à fléchir, et, pour comble de disgrâce, la fortune des armes venait de soustraire l'empire d'Allemagne à son amitié et à sa politique.

On a vu plus haut que, vers la fin de messidor, et à la suite de la victoire de Marengo, un armistice avait été signé avec l'Autriche. Au mois de brumaire le

comte de Cobentzel déclara à la France que les engagements récents de l'Autriche avec la cour de Londres ne permettaient pas à son gracieux souverain de poser les armes tant que l'Angleterre ne consentirait pas à le délier de ses promesses. En présence de cette inimitié persévérante le premier consul ne pouvait prolonger la trêve et laisser à l'Autriche le temps précieux qu'elle employait à rassembler ses ressources et à accroître l'effectif de ses troupes. Il ordonna de dénoncer l'armistice dans les premiers jours de frimaire, et toutes les dispositions furent prises pour recommencer la lutte tant sur le Danube qu'en Italie.

L'archiduc Jean reçut la dénonciation de l'armistice à son quartier général de Wels. Ce prince, jeune et sans expérience, se croyait appelé à la délivrance de l'Allemagne. Plein de foi dans ses destinées il forma le projet d'envelopper l'armée de Moreau entre l'Inn et l'Iser, et de lui couper en même temps la retraite sur Munich et sur Augsbourg.

Cependant, dès le 7 frimaire (28 novembre), le général Moreau fit replier tous les postes autrichiens qui se trouvaient sur la rive gauche de l'Inn ; le 9 l'ennemi prit sa revanche, et contraignit, par la supériorité du nombre, une avant-garde française à abandonner ses positions à Vilzbibourg. Le même jour l'archiduc passa l'Inn à Muhldorf et déploya ses troupes dans la plaine d'Ampfingen. Le lendemain, 10 frimaire, à la pointe du jour, les avant-postes de l'armée française furent attaqués sur plusieurs points, particulièrement à Ampfingen. Là le corps d'armée du général Grenier, qui comptait à peine vingt-deux

mille hommes, lutta pendant cinq heures contre soixante mille Impériaux et finit par se replier en bon ordre. Cet avantage exalta l'armée autrichienne et lui donna une confiance orgueilleuse qui devait tourner à sa perte.

Le 13 frimaire l'armée de Moreau, grâce à l'énergie des soldats, à la science du général et à l'héroïsme de tous, remporta près du village de Hohenlinden une éclatante victoire qui confondit toutes les espérances d'un ennemi supérieur en nombre. Cent pièces de canon et onze mille prisonniers tombèrent au pouvoir des républicains; les Autrichiens perdirent en outre quatorze mille hommes tués ou blessés ; la perte des républicains s'éleva à peine au tiers de ce chiffre. Généraux, officiers, soldats, tous les nôtres avaient fait leur devoir, et les blessés, transportés aux ambulances, demandaient qu'au moins il leur fût donné de ne pas mourir avant le soir, avant d'avoir vu la fin d'une si glorieuse journée.

La bataille de Hohenlinden fut l'honneur impérissable de Moreau; elle révéla une fois de plus à la patrie ce qu'elle pouvait attendre de l'élite de ses fils, de Richepanse, de Ney, de Grouchy, et de tant d'autres dont la liste serait trop longue. Elle fut pour l'Allemagne ce que la journée de Marengo avait été pour l'Italie. L'armée autrichienne se retirait en désordre, pêle-mêle, les corps confondus, et à peine protégée par une arrière-garde de cavalerie. Ce fut ainsi qu'elle repassa l'Inn, suivie de près par une partie de l'armée française. Vainqueur des Impériaux, Moreau mit le temps à profit pour compléter sa victoire.

Vainement le prince Charles vint-il reprendre le commandement de son armée ; il ne put réparer en quelques jours une longue suite de fautes. Le 24 frimaire Decaen et Lecourbe se rendirent maîtres de Salzbourg et firent perdre à l'archiduc la ligne de la Salzbach. Les Impériaux se replièrent, disputant courageusement le terrain, mais enfin perdant pied à pied le sol qu'ils avaient à défendre. Le 29 frimaire les Français occupèrent Lintz, et l'archiduc manœuvra pour rallier derrière l'Ens les débris des armées autrichiennes. Le 30 frimaire un armistice de deux jours fut sollicité et obtenu ; mais, si cette courte trêve suspendit l'effusion du sang, elle n'eut pas pour effet d'arrêter le mouvement rapide de l'armée française. Moreau continua sa marche sur l'Ens, et enleva, en passant, bon nombre de prisonniers et de canons à l'armée autrichienne. Vers la fin du deuxième jour les Français prirent possession de la ligne que voulait occuper l'archiduc, et le 3 nivôse leur avant-garde poussa des reconnaissances à vingts lieues de Vienne. En moins de trois semaines les républicains avaient conquis un vaste territoire de quatre-vingts lieues d'étendue ; ils avaient franchi sans perte les lignes formidables de l'Inn, de la Salzbach, de la Traun et de l'Ens ; ils avaient mis hors de combat quarante-cinq mille Impériaux, pris cent quarante-sept pièces de campagne, et enlevé à l'ennemi un grand nombre de glorieux trophées. La résistance de l'Autriche ne pouvait se prolonger davantage. L'archiduc fit déclarer à Moreau que l'empereur d'Allemagne se déterminait enfin à conclure la paix sans l'intervention de ses al-

liés, et un armistice, précurseur de cette paix, fut signé à Steyer le 4 nivôse.

Sur ces entrefaites le pays des Grisons et le Tyrol étaient le théâtre d'opérations militaires qui, pour demeurer presque inaperçues entre les grands résultats de Marengo et de Hohenlinden, n'en fournissaient pas moins à nos troupes des occasions de dévouement et de patience. Le général Macdonald, à la tête d'un faible corps de quatorze mille hommes, manœuvrait du côté d'Inspruck et de Botzen, pour tenir tête à une armée de vingt-cinq mille soldats, aux ordres du général Hiller, alors campé dans le Tyrol allemand. Bonaparte lui prescrivit de se porter dans la haute Italie, d'occuper la Valteline, et de tourner, conjointement avec l'armée d'Italie, la ligne du Mincio par Riva et Trente. Macdonald obéit; par ses ordres la division Baraguey-d'Hilliers se porta sur l'Adda, malgré de grands obstacles, et se posta dans la Valteline. De son côté Macdonald occupa la vallée de Coire jusqu'à Rheineck, où il établit son quartier général (27 brumaire). Les jours suivants il poursuivit ses mouvements. On était dans une saison rigoureuse; nos soldats manquaient de vêtements et souvent de vivres, et ils avaient à combattre dans une contrée montagneuse, couverte de glaces et coupée par de profonds ravins. Le général Laboissière, à la tête de la cavalerie, traversa Coire, remonta le Rhin, et arriva le 4 frimaire (26 novembre) au village de Splugen, où se trouvait déjà le général Verrières avec des sapeurs et un peu d'artillerie. Le lendemain la tête de colonne se mit en marche pour tenter le passage du

Splugen. Bientôt le vent d'est, s'étant mis à souffler, chassa contre le visage de nos soldats la pluie glaciale et la neige, et la marche devint bien pénible. La petite troupe ne se laissa point arrêter; pendant plusieurs jours elle continua sa route au prix de fatigues indescriptibles, au milieu de dangers sans nombre, contrariée par les glaces, les ouragans, le froid, souvent réduite à percer les murailles de neige qui lui fermaient tout passage, et sous lesquelles beaucoup de nos soldats demeurèrent ensevelis. On jeta des planches sur les gouffres, et la troupe défila, homme à homme, sur ces ponts tremblants. Une partie de la colonne, ne pouvant découvrir sa route au milieu des neiges, s'égara et ne fut ralliée que deux jours après. Le général Vandamme, qui marchait à l'arrière-garde, eut à surmonter des difficultés plus grandes encore. Enfin, le 14 frimaire, après tant de glorieuses fatigues, l'armée des Grisons avait rempli sa tâche, et elle établissait ses cantonnements sur la rive gauche du lac de Como. Le général Hiller entreprit de la suivre à la tête des forces autrichiennes; mais, la nouvelle de la bataille de Hohenlinden étant parvenue à Inspruck, l'ennemi, déconcerté, suspendit ses mouvements, et les opérations se ralentirent de part et d'autre. L'armée des Grisons, épuisée de fatigues et manquant de vivres, avait à subir les plus rudes privations. Le mois de frimaire s'acheva au milieu de ces épreuves. Au delà des Alpes les hostilités avaient recommencé le 26 frimaire. Sur ce point l'armée autrichienne, forte de quatre-vingt-dix mille hommes, était aux ordres du comte de Bellegarde et couvrait la ligne du Mincio.

Sur la gauche de cette rivière Brune, qui commandait l'armée française, fit attaquer à la fois les points les plus forts de la ligne, Goito, Mozambano et la Volta; ce mouvement combiné eut un plein succès. On se battait à la fois sur les deux rives du Mincio. Le village de Pozzolo devint le foyer principal de la lutte et fut plusieurs fois pris et repris. Enfin il demeura au pouvoir des Français, et l'ennemi se replia sur Vérone. Dans cette bataille de Pozzolo, gagnée à force de persévérance, vingt mille Français avaient contenu et vaincu quarante-cinq mille Impériaux. L'armée autrichienne, affaiblie par les pertes qu'elle avait subies en disputant le passage du Mincio, se retira sur l'Adige pour y attendre les renforts du Tyrol.

Brune lui donna à peine le temps de respirer; il franchit le Mincio à Mozambano et força Bellegarde à rentrer dans Vérone. Le passage de l'Adige fut enlevé à Bussolengo; Vérone se rendit; l'aile gauche des Français remonta l'Adige. Dès lors le général autrichien, qui avait appris le désastre de Hohenlinden, ne songea plus qu'à reculer lentement pour donner à sa droite le temps de se dégager. En effet Laudon se trouvait enfermé à Calliano, entre l'aile gauche, qui arrivait à Rovérédo, et Macdonald, qui était entré à Trente; mais au moyen d'une ruse déloyale il s'échappa par la Brenta. Macdonald le suivit jusqu'à Bassano; là il apprit que Brune, qui avait poussé Bellegarde jusqu'à Trévise, venait de signer un armistice par lequel les Autrichiens livrèrent Mantoue, Peschiéra, Legnago, Ancône, etc. (1801, 16 janvier).

Aussitôt douze mille hommes furent dirigés sur le

Toscane, où quinze mille Napolitains avaient été battus par Miollis, près de Sienne. Ils se joignirent à dix mille hommes d'élite, avec lesquels Murat venait de traverser le Piémont, et ce général réunit à Florence près de trente mille combattants. Ce n'était pas pour ressusciter les républiques de Rome et de Naples que Bonaparte faisait marcher cette armée. Le nouveau pape demandait à vivre en paix avec la France; quant au royaume de Naples, Bonaparte voulait seulement le contraindre à fermer ses ports aux Anglais. L'armée napolitaine, après la bataille de Sienne, s'était réfugiée dans l'État romain; Pie VII appela lui-même les Français, et Murat, se mettant en marche, menaça le royaume de Naples d'une invasion. Alors la reine implora la médiation de Paul Ier, et Bonaparte consentit à un armistice, signé à Foligno, par lequel les ports napolitains furent fermés aux Anglais et Tarente livrée aux Français jusqu'à la paix générale.

Ce fut le dernier événement de la guerre continentale. Les négociations entamées à Lunéville entre Joseph Bonaparte et le comte de Cobentzel amenèrent la paix entre la France et l'Autriche sur les bases du traité de Campo Formio, avec cette grande différence que l'empereur stipula non-seulement pour ses États particuliers, mais pour tout le corps germanique (21 pluviôse — 9 février 1801). C'était une violation des lois de l'empire; mais Bonaparte l'exigea pour ne pas avoir affaire à un nouveau congrès de Rastadt. La rive gauche du Rhin et les provinces belges furent de nouveau assurées à la France; les républi-

ques cisalpine, ligurienne, helvétique et batave reconnues indépendantes; le pape rétabli dans ses États, tels qu'ils étaient limités dans le traité de Campo-Formio; enfin la Toscane enlevée au grand-duc et cédée à la France, qui promit de l'ériger en royaume d'Étrurie pour le fils du duc de Parme. On convint que le grand-duc et les princes dépossédés de la rive gauche prendraient leurs indemnités en Allemagne sur les souverainetés ecclésiastiques. Il ne fut pas question du roi de Piémont, dont la dépossession se trouva ainsi rangée au nombre des faits accomplis. Quant au roi de Naples, il fit sa paix particulière avec la France par le traité de Florence, qui confirma simplement les conditions de l'armistice de Foligno (8 germinal — 28 mars). Soult, avec dix mille hommes, vint occuper Tarente, Otrante et Brindisi. La deuxième coalition était dissoute.

L'Angleterre ne se résignait point encore à poser les armes; la gloire et la fortune de la France, à mesure qu'elles prenaient des développements rapides, envenimaient la blessure au cœur de notre rivale. Elle eût pardonné à la France vaincue et désarmée; elle ne réservait à la France puissante et victorieuse qu'une haine opiniâtre et une fausse paix plus à craindre que la guerre elle-même.

L'Angleterre essaya encore de faire face aux dangers; elle consentait bien à conclure la paix avec la France, mais, avant d'en venir là, elle voulait maintenir par la force ses principes en matière de navigation. Elle apporta dans l'exécution de ses desseins une vigueur et une activité sans exemple. Ne venait-elle pas d'a-

chever la conquête de l'Inde par la destruction de Tippo-Saëb, et de s'assurer au midi, par la prise de Malte, une position non moins formidable que celle de Gibraltar ? Il est vrai que pour elle la question ne devait pas être débattue uniquement sur mer ; à l'intérieur des difficultés considérables surgissaient par l'effet de la disette, qui exerçait dans le pays de douloureux ravages ; les classes ouvrières étaient en proie à de vives souffrances et exposées aux pernicieux conseils du chômage forcé et de la faim. La question d'Irlande et celle de l'émancipation des catholiques commençaient à poindre et ajoutaient dans une mesure énorme aux embarras du pouvoir. Sur ces entrefaites William Pitt, fléchissant sous la nécessité, se retira des affaires et fit place à un nouveau ministère présidé par lord Addington. Cet événement fit pressentir comme prochaine une solution pacifique ; cette solution, qui ne devait d'ailleurs amener qu'une joie trompeuse et de fausses espérances, se fit attendre quelque temps encore.

En ce moment arriva d'ailleurs l'un de ces événements qui changent la face des empires. Le czar Paul I[er], au moment où, de concert avec la France et les États du Nord, il allait engager contre l'Angleterre une immense guerre maritime, périt assassiné dans son palais par des conspirateurs sortis des rangs les plus illustres de la noblesse moscovite. Le crime étant consommé, il ne resta plus qu'à le notifier à l'héritier de l'empire et qu'à placer sur la tête d'Alexandre la sanglante couronne de son père. Alexandre ne sécha point ses larmes, mais il se laissa couronner ; il subit

la complicité morale d'un crime qu'il répudiait, et il eut à régner, durant de trop longues années, sous la tutelle et sous la honteuse amitié des meurtriers de son père. Ce prince était âgé de vingt-trois ans. *Le Moniteur,* rédigé sous la surveillance de Bonaparte, fut également laconique, quoique moins juste. « Paul Ier, dit-il, est mort dans la nuit du 24 mars. L'escadre anglaise a passé le Sund le 31. L'histoire nous apprendra les rapports qui peuvent exister entre ces deux événements. » L'histoire, plus lente dans ses jugements et plus froide dans ses appréciations, n'a pas encore ratifié cette accusation solennelle jetée à la face de l'Angleterre; mais, au mois de germinal an IX, la France entière partageait la colère ou les préventions du premier consul, et dans le crime prétorien commis sur les bords de la Néva elle ne voulut voir qu'une main anglaise. La Grande-Bretagne était innocente de cet attentat, mais elle sut en tirer parti, et le Danemark, après une lutte courte et glorieuse, se résigna de nouveau à subir les volontés qui venaient de Londres.

Alors fut accomplie à son tour la plus grande réparation que les orages révolutionnaires eussent rendue nécessaire à la France.

Depuis les lois votées par l'Assemblée constituante la religion avait été persécutée par tous les gouvernements qui s'étaient succédé en France. Nous avions vu les affreuses bacchanales connues sous le nom de fêtes de la Raison et de la Nature. Le fameux décret de la Convention nationale qui avait *proclamé* l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme n'avait fait

que substituer dans nos codes le déisme à l'athéisme ; les temples n'en étaient pas moins fermés et les prêtres proscrits ; le directeur Laréveillère-Lépeaux avait imaginé, pour faire un pas de plus, une secte de théophilanthropes dont les membres rendaient un culte à l'Être suprême ; mais cette tentative n'avait abouti qu'à couvrir ses auteurs de ridicule. La France était donc sans culte public ; ce n'est pas qu'elle fût complétement délaissée sous ce rapport : des apôtres courageux bravaient les cachots et la mort. A la faveur de pieux déguisements ils trouvaient encore le moyen de porter dans quelques familles les consolations de la religion ; dans des appartements isolés, dans des greniers, dans des souterrains, quelques fidèles, qui gardaient le secret de ces généreuses révoltes contre la loi, se rassemblaient autour d'un autel élevé à la hâte ; alors des prêtres dévoués célébraient les saints mystères, et la prière montait encore vers Dieu sur cette terre de France abreuvée du sang de tant de martyrs. Cet état de proscription eut un terme ; Bonaparte, pour consommer la restauration politique dont il préparait les bases, avait besoin d'une restauration religieuse. Déjà il avait révoqué les lois de proscription rendues contre les prêtres fidèles à l'Église, et, à la faveur de son autorité, le culte catholique pouvait déjà être exercé sans péril. Ce n'était point assez pour consoler la France de tant de scandales et d'une si lamentable effusion de sang ; il fallait rendre à la foi catholique son légitime empire et rétablir les rapports de la France avec la papauté. C'était là, d'ailleurs, quoi qu'on ait pu dire, une œuvre difficile à réaliser. Bona-

parte était moins libre qu'on ne le pense de replacer la France dans le giron de Rome. Les générations républicaines étaient si profondément imbues des maximes du dix-huitième siècle et de la désolante incrédulité que la philosophie avait mise en honneur qu'elles se refusaient à renouer des rapports que la persécution avait violemment interrompus. La jeunesse, formée depuis quinze ans dans les camps ou dans les saturnales révolutionnaires, n'avait reçu aucun enseignement qui lui rappelât le culte de ses pères et lui fît sentir le besoin de reprendre le chemin du temple si longtemps oublié. Tous les éléments révolutionnaires sur lesquels Bonaparte avait assis son pouvoir, et qu'il ne se trouvait point en mesure de comprimer, se réveillèrent donc avec énergie lorsqu'il fut question de rendre à Dieu les hommages qu'on lui avait si longtemps disputés. Pour donner une idée du délire de cette époque et de l'incroyable puissance qu'exerçait l'athéisme, il suffira de rappeler qu'un membre de l'Institut, Bernardin de Saint-Pierre, ayant osé, en pleine séance, présenter Dieu comme l'auteur de je ne sais quelle harmonie naturelle dont il signalait les avantages, fut accueilli par une explosion de murmures et par de violentes menaces; on lui demanda s'il avait vu Dieu, comment Dieu était fait. Il fallait donc à Bonaparte beaucoup de hardiesse et de courage pour entreprendre de réhabiliter dans les lois et dans les mœurs dépravées une religion que tant de tentatives criminelles en avaient pour ainsi dire chassée.

Bonaparte n'était point, sans doute, un chrétien fer-

vent, mais il entrevoyait un peu le rôle de la religion au milieu des sociétés humaines. Homme d'État, il savait par les leçons de l'histoire que toute organisation puissante et durable doit reposer sur une croyance, sur un culte. Bonaparte gardait au fond du cœur les premiers instincts de la foi italienne, les traditions mal éteintes d'une enfance catholique. Il aimait les belles cérémonies du culte paternel; le son des cloches, vibrant à travers le silence du soir, le faisait tressaillir malgré lui; quand il passait devant nos vieilles basiliques fermées, il se rappelait avec une émotion mêlée de tristesse la pauvre église d'Ajaccio, le signe de croix de sa nourrice, et son vieil oncle, l'archidiacre Lucien, qui l'avait béni au lit de mort. De cet ensemble de sentiments religieux et politiques naissait en son âme le désir fermement arrêté de reconstituer l'Église de France; mais il voulait que cette Église, docile et disciplinée, ne devînt jamais un obstacle à ses desseins et servît avant tout d'instrument à sa politique.

Le premier consul avait depuis plus d'un an rendu les édifices religieux au culte, mais cette restitution était demeurée illusoire, n'ayant profité qu'à l'Église constitutionnelle ou schismatique. Or les prêtres de cette Église révoltée, les *assermentés*, comme on les nommait, en étaient venus à former un clergé sans fidèles, une agglomération de pasteurs sans troupeau. Beaucoup étaient des hommes de mauvaises mœurs, d'autres des jansénistes apostats, et parmi eux figuraient des prêtres mariés, condamnés au mépris et déshonorés par leurs intrigues. Le plus petit

nombre, désabusé par une cruelle épreuve, luttait contre de secrets remords et voulait rentrer en communion avec Rome.

Le clergé orthodoxe formait deux camps : dans le premier on rangeait les prêtres qui, demeurés fidèles à l'unité de l'Église, avaient néanmoins reconnu le gouvernement républicain et s'étaient liés à lui par la promesse d'obéissance ou de respect; dans l'autre figuraient tous ceux qui, rentrés en France clandestinement ou simplement tolérés, n'avaient jamais voulu pactiser avec le nouvel ordre social. Ceux-là , dociles aux exemples des anciens évêques, unissaient dans leur conscience le trône et l'autel, Dieu et le roi; la Révolution, à leurs yeux, n'était qu'une longue révolte que son triomphe n'absolvait pas, et ils considéraient tous les actes du pouvoir républicain comme entachés d'une nullité originelle. Rome n'avait pas encouragé cette opiniâtreté hostile. Quant aux catholiques, impatients de voir l'Église rétablie dans sa liberté et dans ses droits, bien que leur voix fût timide et inaperçue, bien que leurs réclamations fussent couvertes par le bruit de l'impiété triomphante, ils n'en étaient pas moins nombreux et n'en constituaient pas moins le vrai peuple. Parmi eux on remarquait la partie saine de la bourgeoisie, les restes de l'ancienne noblesse que le malheur avait éclairée, les paysans, et quelques intelligences d'élite qui parlaient aux masses par des écrits ou par des exemples et regrettaient profondément que la société persévérât officiellement dans ses voies impies. Les uns s'indignaient des scandales du clergé constitutionnel; les

autres se redisaient à voix basse les actes du martyrologe révolutionnaire, et ils se distribuaient les reliques des derniers confesseurs de la foi. Tous jugeaient d'ailleurs que, malgré les victoires de Hohenlinden et de Marengo, l'anarchie n'était point terrassée tant que Dieu n'avait pas repris sa place dans les cœurs, dans les lois, dans les choses extérieures de la vie sociale.

Bonaparte ne se dissimulait point les obstacles qu'il avait à vaincre; les autorités constituées, le sénat, le tribunat, le corps législatif, le conseil d'État, les fonctionnaires chargés de l'enseignement, les magistrats de tous les degrés, les classes de l'Institut, et, par-dessus tous, les chefs militaires opposaient à sa pensée secrète une opiniâtre résistance. La plupart avaient fait bon marché de la république et de la liberté; ils tenaient à se montrer dédaigneux ou rigoureux envers les prêtres : c'était le dernier gage qu'ils donnaient à la Révolution par eux trahie, et ils se croyaient quittes envers elle pourvu que la messe demeurât proscrite. On ne s'est point assez rendu compte de cette disposition des esprits et du courage qu'il fallut pour la braver; là aussi on trouvera le secret de beaucoup de précautions malveillantes prises contre l'Église dans les lois qui devaient garantir sa réapparition parmi nous. En attendant, le premier consul fit soumettre au chef de l'Église des propositions conciliantes, et de part et d'autres on nomma des commissaires pour préparer et discuter les bases d'un nouveau concordat.

Les négociateurs nommés par le pape et le premier

consul eurent beaucoup de peine à s'entendre pour établir le contrat : Bonaparte demandait que les évêques fussent nommés par le gouvernement français et institués canoniquement par le pape ; il insistait pour obtenir une nouvelle circonscription des diocèses, soixante au lieu de cent cinquante-huit ; il voulait que ces siéges fussent déclarés vacants, pour se trouver en mesure d'y pourvoir et de désigner des ecclésiastiques favorables à la cause nationale ; il demandait que le clergé fît acte de soumission au pouvoir établi, qu'il renonçât à ses biens confisqués pour se contenter d'un traitement annuel sur le budget de l'État, que pardon et oubli fussent accordés aux prêtres engagés dans les liens du mariage.

Ces prétentions n'étaient point les seules : Bonaparte voulait que le célibat des prêtres ne fût point obligatoire en France ; il exigeait que les titulaires des anciens évêchés, quoique inamovibles, fussent réputés démissionnaires de gré ou de force.

Quant au mariage des prêtres Rome le repoussait avec énergie ; elle voulait conserver au clergé cette chasteté qui le rehausse et qui est l'une des plus nobles parures de l'Église. Le cardinal Gonsalvi, le conseiller et l'ami de Pie VII, avait été envoyé à Paris pour hâter la solution de certaines difficultés ; ce prélat ne consentit à aucune concession sur un point aussi grave, d'où dépendait le maintien de la discipline ecclésiastique dans le monde. Il déclara, en ce qui concernait les prêtres déjà mariés, qu'on pourrait absoudre ceux qui avaient manqué aux conciles, mais qu'on ne voudrait, en aucun cas, ériger l'in-

fraction en principe. Le premier consul se vit contraint de céder. En revanche Pie VII accorda des bulles de sécularisation aux prêtres mariés.

Le pape, le cardinal Gonsalvi, monseigneur Spina, et tous les négociateurs qui stipulaient au nom de Rome, hésitèrent longtemps avant d'accepter, devant Dieu et devant l'Église, la responsabilité d'une nouvelle circonscription diocésaine, qui, en réduisant des deux tiers le nombre des évêchés, portait atteinte aux droits imprescriptibles des évêques. Jamais Rome n'avait frappé un pareil coup; mais toutes les considérations devaient fléchir devant la nécessité, et le pape se détermina à inviter les évêques français émigrés depuis 1789 à se démettre de leurs droits épiscopaux et à faire ce grand sacrifice en vue de favoriser le rétablissement de la religion catholique en France. Il leur déclara qu'en cas de refus de leur part il les proclamerait démissionnaires et passerait outre. Plusieurs évêques se soumirent, d'autres protestèrent et refusèrent leur démission, d'où naquit et se prolongea durant près de trente ans un schisme désigné sous le nom de *petite Église*.

Sur le mode d'institution des évêques et des archevêques il y eut de longs débats. Bonaparte tenait à sortir des termes du concordat de 1516 et à ne point laisser à la cour de Rome la faculté d'ajourner ou de refuser l'institution canonique aux évêques désignés par le gouvernement. Le pape refusa de fléchir dans cette question essentielle, et le premier consul, contraint de céder, ne s'en montra que plus ferme à exiger des concessions sur d'autres points fort dé-

licats, tels que l'admission des évêques constitutionnels dans la nouvelle organisation du clergé et la garantie par la cour de Rome des droits de tout acquéreur de biens nationaux appartenant autrefois à l'Église. Rome ne fit pas de difficultés pour se résigner à déclarer irrévocables la vente et l'aliénation des biens du clergé; elle se contenta de l'engagement pris par le gouvernement consulaire d'assurer aux évêques et aux curés un traitement convenable.

Les négociateurs romains insistaient pour que la religion catholique fût proclamée religion de l'État, pour que les catholiques seuls pussent être appelés à la dignité consulaire. Le gouvernement de Bonaparte ne crut pas devoir accepter de semblables prétentions; on se borna à déclarer que la religion catholique, apostolique et romaine, était celle de la majorité des Français : c'était en d'autres termes la reconnaître comme religion nationale; de plus on stipula que, si, dans l'avenir, on nommait un premier consul qui ne professât pas la religion catholique, de nouvelles conventions interviendraient pour régler le mode de nomination et de présentation des évêques. On était d'accord sur l'institution des curés; l'évêque devait les nommer, et soumettre ses choix à l'autorité civile. Quant aux fêtes, indépendamment de celles de Pâques et de la Pentecôte, qui tombent un dimanche, on n'en conserva que quatre, déclarées obligatoires, savoir : Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

On détermina la formule du serment que prêteraient les évêques et la prière qui serait récitée pour la république et pour les consuls; on décida que les évê-

ques pourraient avoir, chacun dans son diocèse, un chapitre et un séminaire; on remit à la disposition des évêques toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres, nécessaires au culte. Le gouvernement s'engagea à prendre des mesures pour autoriser les fondations que les fidèles voudraient faire en faveur des églises, et le pape, de son côté, reconnut au premier consul les droits et les prérogatives dont l'ancien gouvernement jouissait auprès des souverains pontifes.

Il était indispensable de faire entrer dans le domaine de la loi un traité qui, sans la ratification du corps législatif, ne pouvait être rendu exécutoire en France. Une sourde opposition se manifesta dans les rangs du clergé schismatique, mais Bonaparte en vint à bout par des menaces ou par des emprisonnements. La répugnance des corps constitués fut plus tenace : il était plus aisé de vaincre la coalition des rois sur la frontière du Rhin ou dans les champs de Marengo que de réduire les haines philosophiques et antireligieuses à mettre bas les armes devant l'autel. Du côté du pape il fallut beaucoup de peine et beaucoup de temps pour négocier et obtenir la démission des évêques titulaires qui se trouvaient dépossédés de leurs siéges. Ces difficultés, que les deux gouvernements rencontrèrent, suspendirent pendant quelques mois la mise à exécution du concordat, conclu le 26 messidor an IX (14 juillet 1801) et ratifié le 23 fructidor (10 septembre) de la même année. Le dix-huitième siècle survivait encore dans ses traditions antireligieuses; la Révolution, vaincue sur le terrain

politique, allait se cantonner vigoureusement sur le terrain de la philosophie, et Bonaparte s'indignait en prévoyant des résistances et des luttes.

En attendant le jour où il parviendrait à en triompher par le double ascendant de sa volonté et de son génie, les difficultés de la politique extérieure appelaient de nouveau sa sollicitude.

La mort de Paul Ier avait ruiné l'influence de la république française dans le nord de l'Europe, et la ligue des neutres se trouvait dissoute; l'Égypte était perdue pour la France, et l'Angleterre, qui avait réussi à nous arracher cette conquête, se posait comme la protectrice de la Porte Ottomane; la France avait précipité l'Espagne sur le Portugal, mais elle n'avait retiré de cette manœuvre militaire que de procurer à Godoï la gloire facile de médiateur et de pacificateur. Pour toute consolation la république française pouvait inscrire sur ses bulletins deux glorieux combats maritimes livrés en vue d'Algésiras et de Cadix; mais ces brillants faits d'armes n'étaient que des accidents isolés et ne suffisaient point à contre-balancer la puissance du pavillon anglais.

Le premier consul méditait d'en finir avec l'indépendance de la république cisalpine; ce fut ce dernier projet qui fut sans retard mis à exécution. Le 28 ventôse (19 avril), une déclaration, publiée à Turin par le général Jourdan, annonça aux Piémontais que leur pays formait une division militaire de la France et qu'il allait être divisé en départements.

Ce fut vers cette époque que la république de Gênes changea sa constitution et s'en donna une

imitée de celle de la France; elle soumit cet acte à l'approbation du premier consul, et Bonaparte, en indiquant plusieurs changements à introduire dans cette charte, continua d'exercer sa suzeraineté envers la Ligurie. La république cisalpine imita l'exemple de Gênes; la Hollande, à son tour, revisa son pacte fondamental et sollicita la sanction du premier consul. Ainsi toutes les républiques vassales de la nôtre s'empressaient de faire acte de soumission et de dévouement. Pour la Russie elle se contentait de s'isoler de la France, mais elle gardait la paix.

Vers le même temps Bonaparte érigea la Toscane en royaume d'Étrurie. C'était un premier essai de restauration monarchique; toutefois, comme s'il eût voulu affaiblir encore chez les peuples le respect des grandes races, il confia ce trône à don Louis Ier, prince bourbon de la maison d'Espagne, homme incapable et qui ne pouvait que déconsidérer la royauté dont il était revêtu. Bonaparte fit venir le nouveau roi à Paris, et le peuple put à loisir comparer ce prince décrépit et sans forces au vainqueur de Lodi et de Marengo. Le premier consul savait bien que tout l'avantage de cette comparaison serait pour lui; ainsi disposait-il d'avance les esprits à voir s'élever près de l'arbre renversé des Capétiens le tronc nouveau d'une quatrième dynastie.

Sur ces entrefaites le gouvernement français concentrait à Boulogne des troupes et des vaisseaux et parlait tout haut d'opérer une descente sur les côtes de la Grande-Bretagne. L'Angleterre feignait de tourner en dérision ces armements, et toutefois elle ne parve-

nait pas à dissimuler ses inquiétudes. Ces divers incidents hâtaient la conclusion d'une paix que les deux pays souhaitaient avec une ardeur pareille, mais dont on ne cessait de discuter ou de débattre les conditions. Durant le cours de ces négociations l'Angleterre consentit à renoncer à la possession de Malte; elle cessa d'insister pour obtenir la Trinité ou la Martinique; elle demanda néanmoins certaines portions du territoire colonial que la Hollande possédait en Amérique; enfin elle exigea la cession du cap de Bonne-Espérance. Le premier consul refusa d'accéder à de telles prétentions. Au bout de quelques semaines, de part et d'autre, on se détermina à quelques concessions : le premier consul autorisa définitivement M. Otto à céder l'île de la Trinité; l'Angleterre garda Ceylan, et, à l'exception de ces deux îles, elle consentit à restituer à la France, à l'Espagne et à la Hollande, toutes ses anciennes conquêtes maritimes. Ceylan et la Trinité, et la possession devenue irrévocable du grand empire de l'Inde, tels étaient les trophées de l'Angleterre, après dix ans d'efforts opiniâtres et de sacrifices persévérants. C'était assez pour sa fortune et pour sa gloire. Quant à la république française, elle ne pouvait se montrer jalouse; dans le même espace de temps elle avait reculé ses frontières jusqu'au Rhin; elle avait acquis la Savoie, le comté de Nice, le Piémont, l'île d'Elbe; elle dominait la Suisse, la péninsule espagnole, l'Italie, la Batavie; elle avait affaibli la maison d'Autriche et reculé au loin les frontières de cette puissance. Si l'Égypte était perdue pour elle, ce n'était point au profit de l'Angle-

terre ; si la Russie était soustraite à son alliance offensive et défensive, du moins demeurait-elle neutre et bienveillante ; si les Bourbons régnaient encore à Naples, c'était par la tolérance du premier consul. Ainsi la paix d'Amiens, dont on échangeait les ratifications, était glorieuse et utile pour les deux nations rivales. Les préliminaires en furent signés à la Malmaison le 11 vendémiaire (3 octobre), et, vers la chute du jour, le canon des Invalides annonça à la France que le temple de la guerre était fermé. Deux jours après, la ville de Londres éclatait en transports de joie.

§ II. — DEUXIÈME ET DERNIÈRE PÉRIODE DU CONSULAT. — LE CONSULAT A VIE. — ÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.

L'ombre des partis subsistait encore, et c'était trop pour le premier consul. Le gouvernement, il est vrai, avait pour lui, au sénat et dans le corps législatif, des majorités dévouées, mais les minorités se montraient encore hardies à réclamer en faveur de la liberté et singulièrement disposées à affaiblir le pouvoir par leurs attaques ou par leurs votes. Vainement le tribunat n'avait-il qu'une voix consultative; comme il était censé représenter la nation, il exerçait une influence puissante ; il pouvait, grâce à l'éloignement des dangers publics, rendre à la France l'habitude et l'amour de la liberté. On l'avait vu se prononcer contre des lois auxquelles le gouvernement attachait du prix; d'autres lois importantes n'avaient obtenu qu'à grand'-peine sept ou huit voix au delà de la majorité, et ce genre d'opposition se développait lentement, mais d'une manière sensible. Une certaine curiosité s'attachait donc aux débats parlementaires, derniers débris du sentiment républicain. Le salon de madame de Staël était le foyer où les orateurs de l'opposition, Benjamin Constant, Chénier, Daunou, Andrieux, Ginguené, et quelques autres, venaient tour à tour s'inspirer et s'encourager. Bonaparte avait l'instinct des embarras qu'une résistance de cette nature pouvait susciter; il savait que l'opposition du tribunat, im-

puissante pour rejeter une loi, était assez forte pour lui enlever l'autorité morale, pour servir de drapeau aux mécontents; aussi, regrettant de lui avoir laissé des armes constitutionnelles dont elle ne tarderait pas à se servir contre lui, il méditait les moyens « d'ôter la parole aux bavards. »

Parmi les anciens royalistes il s'en trouvait qu'on appelait ralliés, et qui, de très-bonne foi, mettaient au service du gouvernement leurs lumières et leur expérience. MM. Portalis, Siméon, Barbé-Marbois, Tronchet, Barthélemy, Mounier, Malouet, étaient de ce nombre, et le premier consul était heureux de recourir à cette élite d'hommes modérés et probes.

D'autres royalistes, habitués aux traditions de la Vendée, conspiraient en secret ou entretenaient des relations politiques avec les émigrés et les princes. La plupart faisaient dans les salons une opposition ardente de mauvaise foi, et qu'on ne pouvait atteindre. Un très-grand nombre de gentilshommes, revenus de l'exil, croyaient arriver à la restauration des Bourbons par l'entremise du premier consul; à leurs yeux Bonaparte jouait habilement le rôle de Monck. Ils ne lui supposaient point l'audace d'aspirer à fonder une dynastie nouvelle; ils le considéraient comme ayant, bon gré mal gré, la mission de rétablir les notions de l'ordre, de la hiérarchie et du pouvoir, et de préparer ainsi la voie à Louis XVIII. Les royalistes clairvoyants (et ils étaient rares) avaient seuls deviné qu'il était désormais chimérique de réserver à Bonaparte l'épée de connétable ou la charge de maire du palais. Les autres s'étaient obstinés à rêver une restauration

prochaine, dont le premier consul aurait la gloire. En attendant ils aimaient à se montrer sans défiance et à jouir pacifiquement du retour de l'ordre.

Dans quelques régions de l'Ouest, dans les départements méridionaux que sépare le Rhône, un très-grand nombre d'aventuriers et de malfaiteurs, s'affublant de prétextes politiques, continuaient à manifester encore leur opposition au gouvernement par des crimes atroces, par des attaques dirigées contre les voyageurs et les voitures publiques. L'autorité, pour mettre un terme à ces crimes, se voyait contrainte de faire escorter les diligences par des détachements d'infanterie et de cavalerie. Des commissions militaires en firent prompte et sévère justice. Tous les départements subissaient le même fléau, et tous les partis politiques reniaient les misérables qui osaient s'en faire les instruments. Toutefois on ne saurait nier que le brigandage ne fût, sous le consulat, la dernière expression des guerres civiles et des haines de partis, la dernière protestation des factieux de toutes les causes contre le retour de l'ordre. Les sociétés, sous peine de périr, doivent se montrer inexorables à l'égard de pareils ennemis; elles ne doivent point leur faire l'honneur de leur attribuer d'autre drapeau que celui du crime.

Les vieux de la Montagne, les débris du parti jacobin frémissaient sous le joug, mais ils s'abstenaient de conspirer : les uns croyaient à la liberté, ils avaient foi en elle, ils lui laissaient le soin de faire son œuvre, en dépit d'un homme; les autres entretenaient le ressentiment et la défiance parmi leurs adeptes, mais

ils avaient peur de Fouché, et ils évitaient avec un soin scrupuleux de se compromettre. La police cherchait d'ailleurs à les rassurer lorsqu'elle ne parvenait pas à les trouver coupables. Ajoutons que l'opinion républicaine, découragée par la désertion du plus grand nombre de ses adhérents, se lassait d'espérer ou de se dévouer, et qu'à l'exception d'une poignée d'hommes sincères, encore disposés à rendre témoignage, les autres accommodaient leurs croyances avec leurs intérêts et cherchaient la fortune ou des emplois, en rêvant des jours meilleurs.

Quelques chefs militaires, encore amis de la république ou jaloux du premier consul, ne craignaient pas de manifester leur opposition ou leur déplaisir. Ceux-là se ralliaient plus ou moins ouvertement autour de Moreau, dont la gloire était grande. Moreau se prêtait de mauvaise grâce au rôle que les mécontents de toutes les nuances lui assignaient, mais enfin il s'y prêtait, et les ambitieux dont le consulat n'avait point réalisé les espérances cherchaient à tirer le meilleur parti possible de sa faiblesse. De perfides amis allaient de Moreau à Bonaparte et de Bonaparte à Moreau, excitant leur jalousie mutuelle, et colportant, en les accompagnant de commentaires envenimés, les paroles, les plaisanteries blessantes que chacun d'eux se permettait à l'adresse de son rival. Augereau, Jourdan, Masséna, l'un par grossière vanité, le second par sentiments républicains, le dernier par une jalousie que justifiait la victoire, n'obéissaient qu'à regret au premier consul. Lannes, si dévoué autrefois à Bonaparte, se plaignait à haute voix de ce

qu'on avait ramené les prêtres. Mais l'homme le plus à craindre parmi les gens de guerre de cette époque, celui dont les convictions républicaines semblaient le plus inébranlables, était le général Bernadotte, ancien ministre sous le directoire exécutif. Les démocrates avaient jeté les yeux sur lui comme sur l'adversaire légitime de Bonaparte. Le premier consul l'observait; il ne l'aimait pas, il ne le redoutait pas, mais il le considérait comme un obstacle dont il fallait tenir compte. Aussi l'avait-il appelé au conseil d'État. Un frondeur moins dangereux, mais plus sincèrement encore attaché à la cause républicaine, était le général Brune. Le premier consul l'avait traité comme Bernadotte.

Dans l'ordre civil Bonaparte avait institué l'organisation administrative la plus forte et la plus vigoureuse que son génie eût pu concevoir. Chaque maire relevait du pouvoir central, et non de la commune; il était moins un magistrat qu'un commissaire, qu'un agent du consul ou du préfet. Le garde champêtre servait d'instrument au maire, et, de cet humble officier de police jusqu'à Bonaparte, tous les autres ressorts de la hiérarchie se reliaient l'un à l'autre, comme les anneaux étroitement soudés d'une grande chaîne; la France manœuvrait comme un vaste régiment. A Paris il y avait deux préfets, l'un chargé de l'édilité proprement dite; l'autre, de la police. Le préfet de la Seine remplaçait, sous beaucoup de rapports, l'ancien prévôt des marchands; il avait sous ses ordres les douze maires des arrondissements municipaux et les maires des communes de la banlieue,

Les maires de Paris n'étaient que des greffiers d'état civil, parés d'un beau titre; la police de leur arrondissement ne leur appartenait pas, ils n'exerçaient aucune influence sérieuse. Le préfet de police était préposé à la surveillance générale et à la sécurité publique; il répondait du maintien de l'ordre et des bonnes mœurs. C'était, sous un titre nouveau, l'ancien lieutenant de police de la monarchie, et, pour ainsi dire, le préteur de la capitale.

Le premier consul aimait Paris; gigantesque dans ses conceptions, il aurait voulu, comme Auguste, laisser bâtie de marbre la grande cité qu'il avait trouvée construite de sable et de pierre. Mais ce fut précisément à cause de l'étendue incommensurable de ses vues qu'il ne parvint que rarement à en assurer la réalisation.

Mécontent du tribunat, peu disposé à développer l'action du corps législatif, bien déterminé à ne recourir au sénat que dans les circonstances graves, Bonaparte associait volontiers le conseil d'État à ses projets et à ses réformes. Ce corps, dont les membres étaient nommés par le premier consul, était chargé, sous la direction de Bonaparte et de ses collègues, de rédiger les projets de loi et les règlements d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élevaient en matière administrative. C'était parmi les membres de ce conseil qu'étaient pris les orateurs chargés de porter la parole, au nom du gouvernement, devant le corps législatif. Les conseillers d'État discutaient; ils ne visaient ni à l'effet ni à la popularité, ils ne recherchaient que la solution pratique et utile

des problèmes de l'administration intérieure ; ils modifiaient largement et sans crainte les projets de loi soumis à leurs délibérations par les ministres. Leurs discussions étaient parfois une affaire de famille ; mais de pareils travaux éclairaient le premier consul et préservaient la nation d'avoir à subir l'application de certaines théories plus séduisantes que réfléchies.

Bonaparte s'attachait à relever pierre à pierre l'édifice social ; les derniers des chefs royalistes vendéens et bretons s'étaient soumis ou avaient quitté la France. Le premier consul fit abolir les lois sanguinaires qui avaient été portées contre l'émigration ; la plupart de ceux d'entre les nobles qui avaient quitté le territoire pour se soustraire aux fureurs de la guillotine obtinrent la permission de rentrer, et ceux de leurs biens qui n'avaient point encore été aliénés leur furent rendus. Cette nouvelle réparation, dont se trouvèrent exclus les princes de l'ancienne famille royale et un petit nombre d'hommes qui s'étaient plus particulièrement compromis dans les guerres civiles, porta les plus heureux fruits pour la tranquillité et l'ordre. Le premier consul s'occupa ensuite de faire coordonner les lois que les assemblées nationales avaient rendues pour régler l'état des personnes, les droits de la propriété et les obligations civiles; ces lois, qui furent revisées et refondues en conseil d'État sous la présidence de Bonaparte, furent rassemblées dans un même code qui porta plus tard le nom de Napoléon ; elles constituèrent l'ensemble le plus complet des dispositions légales qui aient jamais formé la base du droit régulier d'un peuple.

La société avait à la fois hâte de se purifier des souillures du Directoire et d'oublier les douloureuses épreuves de la Terreur ; la liberté était devenue factieuse ; on repoussait l'égalité comme une atteinte aux lois du bon goût ; on ne parlait que de gloire militaire, que d'honneur, et l'on se rappelait avec Montesquieu que, si la vertu est la base de l'ordre républicain, l'honneur est le principe vital des monarchies. Aussi commençait-on à ne plus croire à l'existence de cette république dont la société officielle gardait pourtant le nom. Des femmes jeunes encore, de celles-là même qui avaient porté le bonnet rouge sous la Terreur, et qui, deux ans après, s'étaient pressées en foule dans les salons de Barras, semblaient impatientes de répudier de pareils souvenirs et de les faire oublier autour d'elles. L'atticisme reprenait ses droits ; on donnait des bals, on dansait, et déjà quelques brillants équipages faisaient honte, sur le pavé, aux modestes voitures numérotées. Depuis dix ans notre belle France s'était vue fermée aux voyageurs étrangers ; nos ennemis n'y avaient paru que tremblants ou captifs ; mais, après la paix de Lunéville, et lorsque l'Angleterre, à son tour, posa les armes, tous les personnages de distinction que renfermait l'Europe accoururent à Paris, pleins de curiosité et saisis d'admiration ; surtout ils se montraient avides de connaître quelques détails de la vie et des habitudes du premier consul ; ils considéraient avec étonnement ces hommes de guerre devant lesquels les armées de la coalition s'étaient arrêtées ; ils passaient sur ces places publiques à peine déblayées de ruines, et que l'imagination leur repré-

sentait comme rouges de sang ; puis ils encombraient nos salles de théâtre, nos athénées littéraires, nos musées enrichis par les dépouilles opimes de l'Italie; ils se livraient tumultueusement aux plaisirs et semaient l'or à pleines mains. Paris, en retour, s'étalait à leurs yeux comme une femme orgueilleuse de sa beauté ; cette ville était fière du chef de la république ; Paris aimait cette vaillante élite d'officiers qui avaient si promptement vieilli sur le champ de bataille et qui racontaient entre eux leurs homériques combats. On affichait le faste, on se plaisait au luxe, aux pompes militaires, aux représentations théâtrales, et la confiance apparaissait de toutes parts avec ses joies et ses fêtes.

Les philosophes trônaient encore au faîte de la société, mais un événement inattendu troubla leur triomphe. Un écrivain jeune encore, et récemment proscrit, M. de Chateaubriand, venait de doter notre littérature de l'ouvrage célèbre qui porte le nom de *Génie du Christianisme.* Ce livre fut d'ailleurs annoncé par un épisode détaché, destiné à révéler une nouvelle forme du beau : nous voulons parler du roman d'*Atala.* Les hommes de notre génération, toujours en garde contre les émotions de l'âme, ne comprendront jamais ce que fut pour la poésie l'apparition de ces quelques pages ; on fut ébloui en même temps qu'initié. Dire combien de détracteurs nièrent le mérite de l'œuvre, c'est faire l'histoire accoutumée de toute chose de génie. Malgré eux la France littéraire se sentit émue ; elle entrevit l'homme qui devait rattacher à l'intelligence du grand siècle celle du siècle

naissant, l'écrivain qui surgissait pour renouer les chaînons interrompus de notre littérature nationale. *Le Génie du Christianisme* fut d'ailleurs une œuvre bien autrement monumentale. Ce livre vint à son temps; son auteur eut la consolation de réveiller dans les classes intelligentes le sentiment religieux au moment où le premier consul, obéissant à la même pensée, relevait les autels et rouvrait les temples. M. de Chateaubriand frayait heureusement les voies à d'autres génies plus orthodoxes et non moins généreux, mais le sien était pour ainsi dire précurseur.

Penseur profond, habitué à rendre des oracles du haut des nuages, M. de Bonald n'était encore connu que des hommes d'élite; à aucune époque il ne devait lui être donné d'agir sur le peuple, d'être compris de la foule. En l'an IV le Directoire avait fait mettre au pilon sa *Théorie du Pouvoir civil et religieux*, formule philosophique à l'usage de l'émigration et des prétendants monarchiques; durant la période consulaire il méditait ses remarquables travaux sur *les lois naturelles de l'ordre social* et sur *la législation primitive;* mais ces travaux, si importants lorsqu'on les juge au point de vue de l'école, n'exerçaient aucune influence immédiate sur le siècle. Le sceptre des idées n'avait point été arraché aux disciples de Locke et de Condillac, et ces apôtres du doute occupaient en maîtres tout le terrain conquis par leurs devanciers. Côte à côte marchaient les porte-enseigne de l'athéisme. Dupuis était en honneur pour avoir, à l'aide d'une science insensée, expliqué l'*origine de tous les cultes* par l'histoire du ciel matériel; théorie

alors populaire, et qui faisait rétrograder l'humanité et l'intelligence jusqu'au sabéisme. L'astronome Lalande, son digne émule, venait alors de publier un *Dictionnaire des Athées*, qui n'inspirait aucune horreur à la société, et dans les pages duquel, à la suite des noms de Socrate, de Platon, de Pascal et de Bossuet, l'audacieux écrivain avait osé inscrire le nom du Sauveur des hommes.

La critique littéraire amusait les esprits qui n'avaient plus à se repaître des questions sociales. Parmi les écrivains de cette époque on remarquait Geoffroy, le rédacteur célèbre du *Journal des Débats*. Esprit acéré, écrivain mordant, critique sagace, Geoffroy s'attachait à démolir pierre à pierre le temple de Voltaire, à jeter le mépris et le ridicule à l'idole. Comme ses attaques portaient l'empreinte du savoir et du goût, elles plaisaient à la portion éclairée du public, et un feuilleton de Geoffroy avait parfois la portée d'un événement social. Un homme de cœur, M. de Fontanes, protégeait les débuts de Chateaubriand; il en fut de même de Lucien Bonaparte, à qui les lettres furent redevables de quelques services, et qui, à cette époque, sauva de la misère un jeune ouvrier typographe en lui procurant un modeste emploi d'expéditionnaire; ce débutant, à qui le Mécène républicain voulait bien reconnaître quelques dispositions poétiques, avait pour nom Béranger. Delille, déjà vieux et aveugle, chantait encore, et consacrait des regrets touchants à Marie-Antoinette et aux victimes tombées sous le couperet révolutionnaire. A cette voix, aimée du public, toutes les fibres

monarchiques de la France s'étaient émues, et l'on recherchait avidement les poëmes proscrits par la police.

Les modes étaient devenues moins indécentes, mais le costume des femmes était disgracieux, et celui des hommes prêtait au ridicule. Nous n'entrerons dans aucun détail à cet égard; les tableaux et les gravures de cette époque n'ont point laissé ignorer aux générations modernes le mauvais goût des modes du consulat. La *cour*, car il y en avait une, en dépit de la république toujours debout, la cour consulaire se formait peu à peu aux Tuileries, en rajustant pièce à pièce les lambeaux de son vieux manteau de 1788, en exhumant des traditions monarchiques tout ce qui était redevenu possible en l'an x. Et d'abord le premier consul aimait à oublier, sous les ombrages de la Malmaison ou dans les appartements de Saint-Cloud, les soucis de la vie officielle, le fardeau des grandes affaires. A la Malmaison on jouissait de la vie intime, on ressuscitait les souvenirs, trop récents encore, de Marie-Antoinette dans les bergeries de Trianon; madame Bonaparte faisait avec une grâce inimitable les honneurs de cette demeure; elle donnait des soupers et des bals; on jouait la comédie; les frères et les sœurs du premier consul, son secrétaire Bourienne, plusieurs de ses généraux ne dédaignaient pas de se partager les rôles.

Bonaparte était alors âgé de trente-trois ans; petit de taille, mais robuste et vigoureux, il offrait encore à ses admirateurs ce profil des médailles romaines, ces traits énergiquement accusés, et cependant gra-

cieux. Ce n'était plus le général de l'armée d'Italie, usé par la fatigue, aux traits amaigris, à la face jaunie, aux longs cheveux plats; son visage avait une teinte moins sombre et moins pâle; on pouvait déjà pressentir que sa taille prendrait de l'embonpoint. Il était élégant, surtout à cheval, car dans cette position on ne s'apercevait guère que ses jambes étaient un peu courtes. Il avait la voix brève et saccadée, une bouche pleine de finesse, des yeux qu'il savait rendre tour à tour bienveillants et durs, un front antique, le nez légèrement aquilin, la main petite comme celle d'une femme. Impérieux, et profondément convaincu de son génie, il supportait impatiemment la contradiction et les obstacles; doué d'une imagination ardente, il enfantait à chaque moment des plans hardis, des conceptions vastes jusqu'à l'impossible; habitué à l'exactitude de la discipline, il s'indignait de tout retard dans l'obéissance, de toute incertitude dans l'explication; puissant par la force matérielle, par le sabre, par l'aveugle enthousiasme de ses troupes, il s'indignait de la résistance des idées, et remarquait avec une répugnance mal dissimulée que la pensée ne peut être vaincue par le canon. Il était d'ailleurs, dans l'intimité de sa famille, bon, affable, gracieux; il aimait sa femme et ses frères, et entourait d'une prédilection sympathique Eugène et Hortense, ses deux enfants adoptifs. Quant à Joséphine, dont la bonté était devenue populaire, depuis longtemps elle avait renoncé à l'espoir de donner un fils à Bonaparte. Si donc son mari devenait roi, la triste nécessité du divorce s'offrait à elle comme une menace permanente.

Une difficulté grave surgissait à l'intérieur. Le gouvernement consulaire avait conclu un concordat avec le souverain pontife; il fallait faire entrer cette convention dans nos lois civiles et obtenir l'adhésion des assemblées législatives. En face des gloires voltairiennes c'était là une œuvre difficile et qui faisait pressentir des résistances. D'un autre côté le gouvernement, après avoir subi malgré lui, sur plusieurs points, la nécessité de se conformer aux réclamations du pape, dans l'affaire du Concordat, était bien aise de prendre sa revanche. Pour atteindre ce but, en même temps que le Concordat fut présenté au corps législatif et au tribunat, on soumit à leurs délibérations une loi de police destinée à mettre le culte sous la surveillance de l'autorité séculière et à introduire dans les nouveaux codes, à l'encontre de l'Église, les maximes, les décisions, les précédents administratifs et judiciaires qui, durant trois siècles, avaient été mis en honneur par les parlements. Cette loi, qui plaça les Églises de France sous la dépendance et le bon plaisir de l'ordre civil, reçut la dénomination d'*Articles organiques* du Concordat. Elle établit, entre autres dispositions : 1° qu'aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourraient être reçus, publiés, imprimés ni mis à exécution sans l'autorisation du gouvernement; 2° qu'aucun individu se disant nonce, légat, vicaire ou commissaire apostolique, ou se prévalant de toute autre dénomination, ne pourrait, sans la même au-

torisation, exercer, sur le sol français ni ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'Église gallicane; 3° que les décrets des synodes étrangers, même ceux des conciles généraux, ne pourraient être publiés en France avant que le gouvernement en eût examiné la forme, leur conformité avec les lois, droits et franchises de la république française, et tout ce qui, dans leur publication, pourrait altérer ou intéresser la tranquillité publique; 4° qu'aucun concile ou synode ne pourrait être réuni en France sans l'autorisation préalable du gouvernement. D'autres clauses tendaient à restreindre, dans l'intérêt de la société temporelle, la liberté d'action de la hiérarchie catholique; elles étaient rigoureuses, et le gouvernement les avait à dessein multipliées. Citons, entre autres, la création, sous le nom d'*abus,* d'un délit spécial pour les ecclésiastiques; l'admission, pour ce délit, d'une juridiction exceptionnelle, corps séculier, en partie composé de protestants, jugeant des infractions aux règles canoniques; la défense faite aux évêques de sortir de leurs diocèses sans la permission du chef de l'État; un article qui prescrivait l'unité de liturgie et de catéchisme, et tant d'autres dispositions restrictives qui excédaient les limites posées par le Concordat. Sans doute parmi ces articles de loi il s'en trouvait plusieurs qui ne froissaient point les consciences et d'autres que la raison d'État justifiait; mais il est certain que la plupart imposaient à l'Église de France des conditions qu'elle n'avait point acceptées et qui n'avaient point été débattues avec Rome. Des deux parties en litige, l'autorité ci-

vile et l'Église, la première agissait seule et imposait sa volonté à l'autre. L'Église de France regretta que le pouvoir eût repris, par la loi organique du 18 germinal an x, une portion notable des avantages stipulés en faveur du culte catholique par le concordat du 26 messidor an IX. Au tribunat cette loi fut adoptée par 78 suffrages contre 7; au corps législatif la majorité fut de 228 voix, et la minorité ne compta que 21 opposants. De son côté le souverain pontife fit connaître à M. Cacault, ambassadeur de la république française, combien il était affligé de voir la publication des articles organiques coïncider avec celle du Concordat, circonstance qui pouvait faire croire au public que Rome avait concouru à cette loi. Il ajouta qu'il allait examiner ces articles, souhaitant avec ardeur qu'ils ne fussent pas en opposition avec les règles de l'Église catholique. Plus tard, et à de nombreuses reprises, il protesta contre ces dispositions réglementaires et refusa de les reconnaître. Nous en avons assez dit pour l'histoire. Il nous suffira de constater que, en dépit des réclamations de Rome et des Églises de France, les articles organiques sont demeurés inscrits chez nous au rang des lois de l'État.

Remarquons encore une fois que sous le consulat le souverain pontife fut dans la nécessité de faire des concessions qui lui furent, pour ainsi dire, arrachées par la crainte de voir la France persister dans le déplorable état d'où le Concordat pouvait la retirer. Rome se trouvait aux prises avec un parti encore puissant en France et fort disposé à perpétuer le schisme constitutionnel, pour peu que le souverain pontife se

montrât trop exigeant. Au surplus Bonaparte lui-même n'était point libre de céder du terrain ; il dut mettre en œuvre toute la force de cette volonté qu'on ne pouvait braver impunément pour contraindre la plupart de ses généraux et de ses compagnons d'armes à le suivre à la cérémonie qui eut lieu à l'église Notre-Dame pour inaugurer ce grand événement. Augereau et Lannes ne cédèrent, pour ainsi dire, que devant la menace d'un conseil de guerre. Il faut reconnaître d'ailleurs que ces sentiments hostiles n'étaient point partagés par l'unanimité de la population; dans cette vieille ville de Paris il se trouvait, en dehors des pouvoirs publics, de l'armée et de la foule délirante, un peuple d'élite qui avait conservé pieusement dans son cœur les souvenirs et le respect des vérités saintes; ceux-là applaudirent à Bonaparte lorsqu'il eut la consolante pensée de relever les autels. Mais ce fut surtout dans le reste de la France, au sein de ces provinces que les excès de l'impiété avaient épouvantées sans les corrompre, que la reconnaissance fut sincère et profonde; les peuples s'unissaient aux ministres du Seigneur pour appeler la bénédiction de Dieu sur la tête de l'homme que, dans son langage figuré, le clergé comparait à Cyrus.

Le Concordat fut inauguré à Notre-Dame le jour de Pâques, au bruit de l'artillerie et au son mille fois répété de ces cloches que la Révolution avait fait taire pendant dix ans. Le premier consul, à l'occasion de cette cérémonie, affecta de s'entourer d'un cortége presque royal.

En sortant de Notre-Dame le premier consul se

tourna vers le général Delmas, l'un des révolutionnaires qui déploraient cette paix religieuse. « Eh bien! « lui dit-il, comment trouvez-vous la cérémonie? » Delmas répondit: « C'est une belle capucinade; il « n'y manque qu'un million d'hommes qui ont été « tués pour détruire ce que vous rétablissez. »

Cet homme se trompait; il calomniait la révolution française dans ce qu'elle avait eu de légitime; il confondait les sages réclamations de la liberté avec les attentats et les crimes dont nous avons raconté l'histoire, et qui trop souvent défigurèrent la liberté et souillèrent la cause de la Révolution.

Bonaparte poursuivait son œuvre. Il avait à cœur d'organiser l'éducation publique sur un plan nouveau. Si l'on juge l'œuvre qu'il entreprit selon la donnée des idées actuelles, on peut reconnaître qu'il ne fit pas une part assez grande à la liberté de l'enseignement et aux droits de la famille; mais, pour bien comprendre la nécessité qui lui fut imposée de ne faire qu'une œuvre transitoire, et de ne point asseoir la liberté sur les principes dont nous aimons aujourd'hui à proclamer la vérité, il importe de se faire une idée exacte des temps, des besoins de l'époque, des entraînements de l'opinion. La famille se reconstituait à peine; elle n'avait point encore puisé dans le retour à la religion cette moralité dont, par suite des crises sociales, elle s'était vu peu à peu dépouiller; une concession trop absolue faite à la famille, dans la question de l'enseignement, aurait été prématurée ou funeste. L'appel aux corporations religieuses n'était point encore réalisable. Deux ans de réaction contre

l'impiété ou l'anarchie n'avaient pas suffi pour préparer les mœurs à un pareil retour vers le passé, et les gouvernements sages ne se brisent pas contre l'impossible. Il était donc nécessaire avant tout de sortir du chaos, de rassembler les éléments d'un travail futur, de rétablir l'ordre, la moralité, l'unité. C'est ce qui explique, indépendamment du caractère impérieux et des traditions disciplinaires de Bonaparte, les dispositions du plan qu'il fit adopter. Nous ne donnons point notre assentiment aux imperfections de cet ordre de choses; nous croyons que, sous plus d'un rapport, les circonstances en firent une nécessité. Il en est de l'enseignement comme de la centralisation, comme du pouvoir; à l'issue d'une période de perturbation et d'anarchie le principe de la liberté est contraint de fléchir devant le principe de l'ordre. Quand l'ordre a repris un empire suffisant, on aperçoit tout ce qu'il y a de juste et de légitime dans la liberté.

Dans le système du premier consul, l'instruction, partagée en trois degrés, fut donnée par les écoles primaires, par les écoles secondaires, par les lycées ou écoles spéciales. Il y avait des écoles primaires dans les communes, des écoles secondaires dans les villes de quelque importance, et au moins un lycée par ressort de tribunal (cour) d'appel. Le même régime comportait l'existence de facultés de droit et de médecine, d'écoles militaires, et d'écoles spéciales pour les arts libéraux ou mécaniques. La religion était enseignée par le clergé, dans les églises ou dans le sein des familles. C'est de ce premier essai d'organisation que sortit plus tard l'Université impériale.

L'organisation de l'instruction publique trouva peu d'opposition ; mais il n'en fut pas de même de la Légion d'honneur, où l'on ne vit qu'une institution monarchique contraire à l'esprit d'égalité, base de la république et essence même de la Révolution. Bonaparte voulait en faire un corps jouissant de grands revenus, ayant certains priviléges, dont les membres porteraient une décoration, et qui serait composé de tous les citoyens qui se distingueraient dans la guerre, l'administration, les sciences, etc. « La Légion d'honneur s'annonce, disait l'opposition, avec les attributions, les honneurs, les titres qui ont fondé partout la noblesse héréditaire ; c'est un commencement d'aristocratie. — C'est un commencement d'organisation de la nation, » disait Bonaparte. Et comme certains conseillers d'État voulaient mutiler l'institution en faisant d'elle une simple récompense militaire : « Il faut donc que toute l'Europe croie que j'ai un conseil de caporaux? Ce n'est pas comme général que je gouverne, mais parce que la nation croit que j'ai les qualités civiles propres au gouvernement... L'armée, c'est la nation... Si l'on distinguait les honneurs en militaires et en civils, on établirait deux ordres, tandis qu'il n'y a qu'une nation... Si l'on ne décernait les honneurs qu'aux militaires, cela serait encore pire, car dès lors la nation ne serait plus rien. » La loi ne fut adoptée au tribunat que par cinquante-six voix contre trente-huit, et au corps législatif par cent soixante-six voix contre cent dix.

Une loi maintint l'esclavage dans les colonies que l'Angleterre restituait à la France, à la suite du traité

d'Amiens (29 floréal — 20 mai). Le premier consul obéissait d'ailleurs à une pensée politique. Il méditait de replacer sous la main de la France la *reine des Antilles*, la puissante colonie de Saint-Domingue, dont la perte avait causé un immense préjudice à nos armateurs de Bordeaux, de Nantes et de la Méditerranée. Au mois de frimaire an x la France entière partageait les vues du premier consul ; elle se disait qu'on ne pouvait renoncer sans coup férir à la possession d'une colonie dont, pour une seule province (la partie française), les exportations annuelles dépassaient cent soixante millions de francs et occupaient seize cents bâtiments de commerce. Dès que la paix eut été signée avec l'Angleterre, Bonaparte fit partir, sous le commandement de Leclerc, mari de sa sœur Pauline, une expédition formidable de quatre-vingts bâtiments, dont trente-trois vaisseaux et vingt et une frégates, portant vingt-deux mille hommes. Leclerc avait des instructions secrètes par lesquelles il devait relever le parti des hommes de couleur, désarmer les noirs et chercher les moyens de remettre cette race dans l'esclavage.

La sœur du premier consul, madame Leclerc, accompagnait son mari. Elle aurait pu fournir à la statuaire le modèle de la Cléopâtre d'Actium. Nous ne devons pas omettre de dire qu'à bord du même vaisseau figurait un très-jeune officier de la marine républicaine, Jérôme Bonaparte, le quatrième frère du premier consul. En voyant trois membres de cette famille mêlés aux hasards de la campagne, l'histoire doit repousser l'opinion, injustement accréditée, qu'il en-

trait dans les calculs secrets de Bonaparte de se débarrasser de l'armée expéditionnaire, et de condamner à la mort ou à l'ostracisme des compagnons, des soldats et des frères d'armes qu'il soupçonnait d'un dangereux attachement aux institutions républicaines.

Averti par les Anglais des armements dirigés contre lui, le nègre Toussaint-Louverture, qui gouvernait Haïti, avait d'abord refusé d'ajouter foi à de pareils avis ; mais bientôt il ne lui fut plus permis de se faire illusion, et il se prépara à combattre. Toutes les forces dont il disposait ne s'élevaient qu'à seize mille hommes. Ces troupes, aguerries par de longues années de luttes et de brigandage, n'étaient pas pour les armées républicaines un obstacle à mépriser. D'ailleurs Toussaint-Louverture, convaincu de l'impossibilité de tenir tête aux soldats de la métropole en bataille rangée, avait prescrit à ses lieutenants de se borner à une guerre de partisans et d'embuscades, et d'opposer à une armée régulière et disciplinée la résistance de la destruction et du désespoir. Christophe, Dessalines et Maurepas, les principaux chefs des troupes noires, avaient ordre d'incendier ce qu'ils ne pourraient défendre.

La lutte implacable et désespérée commença vers le milieu de pluviôse (janvier 1802). Quand les Français parurent en vue du Cap, cette malheureuse ville était déjà en proie à un horrible incendie qui n'épargna que soixante maisons ; l'explosion des magasins à poudre couronna cette œuvre de désespoir. Indépendamment des sacrifices sanglants que cet événement avait provoqués, la perte matérielle dé-

passait cent millions. Le feu avait dévoré l'arsenal, les magasins, le greffe, les hôpitaux, le palais du gouvernement, la grande église, et Christophe lui-même avait donné l'exemple en dévouant aux flammes sa propre maison. Les jours suivants, d'autres postes, d'autres villes devinrent la proie de l'incendie, et les Français ne triomphaient que sur des toits en cendres. Dans la partie méridionale de l'île la guerre se présentait sous un aspect à peu près semblable.

Une de nos divisions s'empara de Port-au-Prince, malgré les efforts du nègre Dessalines. Celui-ci, qui commandait dans l'ouest, était doué d'un génie audacieux et sanguinaire ; exalté par la férocité africaine, il ne se complaisait que dans le meurtre ; il égorgeait avec la même brutalité les noirs et les blancs, comme s'il eût voué à l'humanité entière une haine implacable et aveugle. Patient et fourbe, il supportait le froid, la chaleur, la faim, l'insomnie; il était toujours prêt pour la vengeance. Lorsque ce chef eut appris que Port-au-Prince était hors de ses atteintes, il jugea prudent de battre en retraite dans la direction de l'ouest. Après avoir rallié les fuyards qui accouraient à lui, chassés de Port-au-Prince, il se dirigea, par les hauteurs des Verettes et de l'Artibonite, vers le bourg de la Petite-Rivière. Tous les blancs que sa colonne rencontra en chemin furent égorgés sans miséricorde. Le quartier d'Arcahaye, l'un des plus riches de la portion française de l'île, fut livré aux horreurs de l'incendie, et aucun de ceux qui l'habitaient ne put se soustraire à la mort. Cependant le

général Boudet, apprenant que Dessalines n'avait point renoncé à envahir le sud, prit des dispositions pour lui barrer la route du côté de la Rivière-Froide. Dessalines renonça à forcer cet obstacle; mais il se dirigea, à travers un pays inaccessible, vers la ville de Léogane. A peine s'était-il rendu maître de cette position que les Français se présentèrent pour l'en chasser. Dessalines, avant de fuir, eut le temps d'enlever l'artillerie et les munitions de guerre et d'incendier la place.

Les Français remportèrent quelques avantages vers le sud et dans la région espagnole; du côté du nord ils rétablirent leur supériorité. Trois corps d'armée s'avançant vers l'intérieur de l'île dans des directions différentes furent chargés de subjuguer la colonie et de s'emparer de son chef. A mesure que nos soldats s'enfoncèrent dans l'intérieur du pays, coupé par des gorges et des défilés, la guerre prit un caractère plus sinistre. On ne rencontrait point de résistance, mais on était frappé par un ennemi invisible, mais on tombait sous les coups de barbares retranchés dans des retraites inaccessibles ou inconnues. Ceux qui survivaient à ces attaques de tous les moments avaient à lutter contre la faim, contre la soif, contre les ardeurs d'un soleil homicide.

Toussaint avait concentré ses forces dans les montagnes qui séparent le nord de l'ouest; il avait fermé les défilés, placé des embuscades; de peur d'être découvert il prenait soin de ne pas allumer de feu durant la nuit. Ce fut dans ces positions redoutables qu'il fut attaqué. Après une lutte opiniâtre et sanglante, qui ne

termina point la guerre, le chef des noirs se replia sur une autre chaîne de montagnes plus favorable à la résistance. Cette affaire lui avait coûté huit cents hommes. Le genéral Boudet se porta sur Saint-Marc ; lorsqu'il y arriva, le 3 ventôse, cette ville n'était qu'un vaste amas de débris calcinés, et les Français n'y rencontrèrent que les cadavres de deux cents colons de la race blanche, que les noirs avaient égorgés par ordre de Dessalines.

Les noirs occupaient une formidable position appelée la Crête-à-Pierrot. Les Français les attaquèrent et perdirent beaucoup de monde. Ils se replièrent vers la Petite-Rivière, mais, le 30 ventôse (21 mars), l'artillerie, ayant été transportée à travers les défilés, fut réunie au Bac-d'en-Bas, et les divisions Hardy et Rochambeau cernèrent de toutes parts la Crête-à-Pierrot. Dans la nuit du 1er au 2 germinal les batteries furent disposées ; le 2 elles commencèrent à tirer sur le fort, et l'une d'elles éteignit le feu d'une redoute construite sur la crête du morne. Le général Rochambeau crut pouvoir emporter cette position ; mais l'ennemi l'avait entourée d'un abatis, et les Français se replièrent après avoir perdu trois cents hommes. Le lendemain ils prirent leur revanche, et les noirs, écrasés par le canon et menacés de voir leurs positions enlevées à la baïonnette, résolurent d'évacuer la Crête-à-Pierrot. Cette tentative était hardie ; douze mille Français cernaient le morne : comment parvenir à leur échapper? Cependant, comme la mort était inévitable, même en demeurant derrière les murailles, les noirs, jugeant leur position désespérée, entreprirent de s'ou-

vrir un passage et y réussirent. Dessalines, qui les commandait, se rejeta dans les grandes savanes, où il ne tarda pas à manquer de subsistances.

Mais déjà le territoire qu'arrose l'Artibonite avait été livré à de sanglantes exécutions; durant ces jours de deuil quatre cents blancs furent massacrés tant au Mirebalais qu'à la Petite-Rivière, aux Verettes, et, à l'instigation du féroce Dessalines, sept cents victimes furent égorgées par les nègres, et leurs corps, demeurés sans sépulture, jetèrent dans l'âme des Français un sentiment exalté de vengeance et d'horreur. D'affreuses représailles eurent lieu : deux cents noirs furent massacrés au pied du mont Nolo; six cents autres reçurent la mort à la Coupe-de-l'Inde.

La guerre se continuait de part et d'autre avec un acharnement égal, mais sans bonheur et sans gloire. Le général Leclerc était las de triomphes inutiles qui décimaient ses compagnons d'armes sans contraindre l'ennemi à la paix. Il eut recours aux négociations et parvint à conclure avec les chefs rebelles des conventions séparées. Des deux côtés on traitait sans bonne foi et avec l'arrière-pensée de recommencer la guerre au premier prétexte. Soudain un ennemi bien autrement redoutable que les noirs apparut pour soustraire aux Français la liberté de Saint-Domingue. Une maladie qui avait les principaux caractères de la fièvre jaune exerça presque subitement d'immenses ravages dans l'armée et dans la flotte. De mémoire d'homme ce fléau n'avait sévi avec tant de violence et sous un aspect si terrible. Les secours de l'art furent impuissants à conjurer le mal; en peu de jours une

consternation profonde se répandit parmi les Européens; il fallut beaucoup de peine pour assujettir l'armée à quelque discipline; l'autorité des chefs était méconnue. Les trois quarts de l'armée succombèrent misérablement au fléau. Tandis que la fièvre jaune sévissait ainsi, les Français remportèrent une victoire peu glorieuse et qui parut entachée de trahison. Soit que des papiers interceptés eussent vraiment établi que Toussaint-Louverture songeait à reprendre les armes, soit qu'à tout prix on dût chercher un prétexte à un manque de foi, le capitaine général réussit à surprendre le vieux noir dans un piége et à s'emparer de sa personne. Toussaint-Louverture fut embarqué à bord du *Héros* avec toute sa famille; il se montra calme et résigné. Arrivé en France il fut emprisonné au fort de Joux, sous les neiges du Jura, et ce fut là qu'il expira l'année suivante, misérablement, et sans qu'on ait jamais pu savoir si sa mort doit être attribuée à la maladie, au poison ou à la faim.

Cependant une émotion de sinistre augure se manifesta sur toute la surface de l'île. Le général Leclerc sévit avec violence contre les rebelles, et, soit ruse, soit force ouverte, il parvint à se défaire de quelques chefs réputés les plus hardis. Le sentiment de l'indépendance ne pouvant plus enfanter des armées régulières donna naissance à une guerre de sauvages, à des tentatives désespérées, qui furent réprimées d'une manière cruelle. Parmi les chefs de bandes qui prirent les armes on remarqua Lamour de Rance, nègre colossal, à demi nu, ne portant pour signes distinctifs du commandement que des épaulettes attachées avec des

cordes. Il exerça sa fureur dans les campagnes du Petit-Goave, dans la plaine de Léogane, où il mit en cendres plus de cent manufactures, et sur les montagnes voisines de Port-au-Prince, où il signala sa férocité par le massacre des blancs. En quelques semaines la révolte et la guerre recommencèrent sur tous les points de l'île, et les Français se virent enlever, l'une après l'autre, la plupart de leurs positions. Christophe reparut sur les hauteurs qui dominent le Cap. Les Français se virent assiégés dans cette résidence. Sur ces entrefaites, et dans les premiers jours de brumaire an XI, mourut le capitaine général Leclerc. On attribua sa mort au poison, et non à la fièvre jaune. Ses dernières paroles furent pour l'armée et pour la patrie. Il mourut, d'ailleurs, avec un visage calme, et en montrant un cœur plus fort que l'agonie. De l'armée républicaine, naguère si brillante, à peine si sept à huit mille combattants survivaient à leur général.

Rochambeau succéda à Leclerc dans le commandement de l'armée; c'était un homme imbu de tous les préjugés de la race blanche contre les nègres, et qui, dans l'emportement de sa fureur, donna un libre cours aux réactions les plus sanglantes. Aidé de quelques renforts, il rejeta dans les montagnes Christophe et Dessalines; il reprit sur les noirs deux forteresses que, faute de troupes, il fut réduit à évacuer. Par malheur pour lui il compromit ses succès en ordonnant de sanglantes représailles et des massacres. Ailleurs ses lieutenants mécontentèrent les hommes de couleur, dont ils dédaignèrent les droits et repoussèrent les services. En peu de jours les mulâtres se

rangèrent tous du côté des noirs, et ils promenèrent dans la région méridionale de l'île la dévastation et l'incendie. Le général Laplume, ayant reçu quelques renforts, réussit un moment à les contenir (nivôse an XI — février 1803); mais bientôt l'insurrection prit des proportions plus redoutables, et le soulèvement devint général dans le département du Sud. Un mulâtre nommé Férou se mit à la tête des hommes de couleur et des noirs libres, et sa bande s'accrut rapidement. Les détachements envoyés contre eux, dans un pays où chaque pas recélait un ennemi invisible, furent successivement battus et dispersés. Peu de temps après, le général Sarrazin, resté seul commandant aux Cayes, se vit contraint, par les événements de la guerre, d'abandonner cette place et de se retirer à Jérémie avec les débris de ses forces.

Il n'était plus possible de dissimuler au premier consul une situation si déplorable. Rochambeau adressa au gouvernement français un rapport sur les événements qui s'étaient succédé; mais, au lieu des secours que ce général sollicitait de la métropole, il reçut l'ordre d'évacuer le Port-au-Prince et de se retirer au Cap. C'était le moment où, comme nous ne tarderons pas à le faire connaître, la guerre s'était rallumée avec la Grande-Bretagne; il importait de ne point abandonner aux hasards d'un coup de main, tenté par les Anglais, les misérables débris de l'armée expéditionnaire. Les noirs, favorisés par les Anglais, reprirent peu à peu le terrain et les places fortes dont les généraux français s'étaient rendus maîtres. La prise du Port-au-Prince livra aux noirs l'ouest de l'île; ils

ne tardèrent pas à s'emparer du sud. Vainement les Anglais faisaient flotter leur pavillon sur les côtes de Saint-Domingue ; l'humanité ne gagnait rien à la vue de ce drapeau d'une nation ennemie sans doute, mais civilisée. Bientôt l'armée de Dessalines, forte de quinze mille noirs, se porta sous le Cap et y assiégea les débris de l'armée française. Hors d'état de résister Rochambeau capitula ; puis il mit à la voile avec les colons et les soldats, en petit nombre, qui avaient échappé à tant de désastres. Peu de jours après (frimaire— 30 novembre 1803) il fut pris en mer par les Anglais. Alors Saint-Domingue fut définitivement perdu pour la France ; les noirs proclamèrent l'indépendance de l'île sous le nom de république d'Haïti et nommèrent Dessalines gouverneur général à vie.

Après avoir anticipé sur les dates, pour compléter le récit de cette lamentable expédition, nous devons revenir sur nos pas et esquisser les événements qui s'étaient accomplis en Europe.

La puissance de Bonaparte se fortifiait tous les jours ; il n'y avait pas encore deux ans qu'il avait été investi du consulat lorsqu'un sénatus-consulte prorogea de dix ans entre ses mains cette magistrature populaire. « La fortune a souri à la république, répondit-il au message du sénat, mais la fortune est inconstante, et combien d'hommes qu'elle avait comblés de sa faveur ont vécu trop de quelques années ! L'intérêt de ma gloire et celui de mon bonheur sembleraient avoir marqué le terme de ma vie publique au moment où la paix du monde est proclamée. Mais vous jugez que je dois au peuple un nouveau sacrifice ; je le ferai si

le bien du peuple me commande ce que votre suffrage autorise. »

Bonaparte s'était attendu à se voir offrir la couronne; une simple prorogation de ses pouvoirs ne pouvait lui suffire. Ses amis tinrent conseil, et, à l'instigation du deuxième consul, Cambacérès, ils eurent recours à un expédient hardi, celui de réputer non avenue la délibération du sénat et de réclamer davantage des suffrages de la nation. Un arrêté des consuls ordonna que le peuple serait consulté sur cette question : *Napoléon Bonaparte sera-t-il nommé consul à vie?* Les corps officiels donnèrent l'exemple de l'adhésion, et de toutes parts la population se rendit dans les municipalités pour déposer ses votes. Lorsque les scrutins eurent été depouillés sur toute la surface de la France, un sénatus-consulte fut rendu qui homologuait le vœu du peuple et lui donnait puissance constitutive. Sur 3,557,885 votants, 3,368,259 s'étaient prononcés pour l'affirmative. « La vie d'un citoyen est à la patrie, répondit le premier consul au président du sénat : le peuple français veut que la mienne tout entière lui soit consacrée; j'obéis à sa volonté. La liberté, l'égalité, la prospérité de la France seront assurées... Le meilleur des peuples sera le plus heureux... Content alors d'avoir été appelé par l'ordre de Celui de qui tout émane à ramener sur la terre l'ordre et l'égalité, j'entendrai sonner la dernière heure sans regret. »

Par ce même décret, qui porte la date du 16 thermidor an x, le sénat complaisant apportait de graves modifications aux lois organiques de la France.

Bonaparte, premier consul à vie, fut investi des droits réguliers les plus étendus, tels que celui de suspendre la constitution dans certains départements et de casser les jugements des tribunaux lorsqu'il les jugerait attentatoires à la sûreté de l'État. Il pouvait également faire grâce. Le sénat fut investi du privilége exorbitant de pouvoir dissoudre le tribunat et le corps législatif. Le tribunat fut réduit à cinquante membres, et cette assemblée fut organisée de telle sorte qu'elle ne fut plus désormais qu'une sorte de conseil délibérant à huis clos. On enleva à cette assemblée et au corps législatif le droit de voter les traités. La liste civile du premier consul fut portée à six millions. Quant à la constitution, elle fut assez sérieusement remaniée. Le premier consul rétablit les colléges électoraux; il créa des assemblées de canton chargées d'élire des colléges d'arrondissement et de département, ces derniers ne devant pas comprendre plus de six cents des plus forts contribuables. Le gouvernement nommait les présidents des colléges; il pouvait dissoudre ces assemblées, sauf à convoquer les électeurs cantonaux pour les recomposer. Les colléges d'arrondissement présentaient deux candidats pour les places vacantes au tribunat; les colléges de département, deux candidats pour les places vacantes au sénat; les deux colléges présentaient des candidats pour les places vacantes au corps législatif, quatre candidats pour une nomination à faire. Dans cette combinaison le tribunat relevait des élections d'arrondissement; le sénat, des colléges départementaux; le corps législatif, des deux colléges; mais l'élection n'existant que pour

de simples candidatures, c'était toujours le sénat qui, en dernier ressort, nommait les tribuns, les conseillers d'État, les sénateurs eux-mêmes, et ce grand électeur collectif, facilement dominé par l'influence du gouvernement, se trouvait placé à la tête d'une formidable oligarchie, tempérée par le sabre consulaire. Voilà où en était venue, vers le milieu de thermidor an x, la révolution française. Bonaparte, comme Octave, se faisait décerner, moins le titre de roi, tous les droits et tous les attributs qui constituent la royauté. Les votes de la nation ayant été recueillis, et huit mille suffrages, sur près de quatre millions, s'étant seuls prononcés contre le nouveau régime, un acte officiel intervint, conçu en ces termes : « *Le* « *peuple français* NOMME *et le sénat* PROCLAME NAPO-« LÉON BONAPARTE premier consul à vie.

« Une statue de la Paix, tenant d'une main le laurier « de la Victoire et de l'autre le décret du sénat, at-« testera à la postérité la reconnaissance de la nation. »

Les grands faits historiques ont une portée dont il faut tenir compte. Il est évident que sous le Consulat la nation française acceptait et invoquait le gouvernement d'un chef absolu, et qu'elle sacrifiait tout à l'idée de la gloire et de l'ordre. Elle était satisfaite pourvu qu'aucune porte ne restât désormais ouverte par où la démagogie pourrait revenir. Elle se disait qu'elle serait toujours assez libre si elle était heureuse. Les révolutions l'ont usée sans la mûrir ; elle veut qu'on la gouverne, et il semble qu'elle n'ait qu'un seul regret, celui de ne pouvoir à la fois obéir à ses gouvernements et les détruire.

Les États que gouvernait alors Bonaparte, et qui venaient d'être agrandis par la réunion du Piémont à la république, dépassaient de beaucoup par leur étendue la vieille France de Louis XIV. Bornés au nord par le Rhin, ils s'appuyaient au midi sur les États du pape et la Toscane. La Lombardie formait une république italienne, vassale de la république française, et Bonaparte en avait été proclamé *président* par une *consulte* convoquée à Lyon. Le royaume d'Étrurie était un grand fief qui rendait hommage au premier consul. Sur la frontière de l'Est la Suisse avait gardé le dépôt de son indépendance nationale; elle portait ombrage à Bonaparte; par ses ordres une armée de trente mille hommes entra dans ce pays et lui imposa un nouvel acte fédératif qui rattachait sa fortune au gouvernement français. Le premier consul se déclara *médiateur de la confédération suisse.*

L'Europe continentale, et avec elle l'Angleterre, frémissaient au spectacle de cette grandeur. L'Angleterre avait cru la France ruinée, dévastée, réduite à une condition presque sauvage par une longue série de calamités, et voilà qu'elle la voyait forte, rajeunie, en mesure de conduire le monde. Elle s'indignait contre son gouvernement qui n'avait pas eu la force de s'opposer à tant de gloire. Tandis que le peuple, la cité, le commerce auraient désiré maintenir la paix d'Amiens, l'oligarchie britannique, plus intelligente et plus disposée aux sacrifices, demandait la guerre; elle insistait avec tant d'énergie que le ministère Addington, bien que sorti de ses rangs, la comparait à une « meute de chiens sanguinaires. » Ses journaux

étaient pleins d'invectives contre la France et Bonaparte, son or soldait des conspirateurs français qui intriguaient à Londres, « vil rebut, disait le premier consul, sans patrie, sans honneur, souillé de tous les crimes, qu'il n'est au pouvoir d'aucune amnistie de laver ; » ses agents remuaient sur le continent tous les éléments de discorde. Enfin elle déclamait sans cesse contre la violation des traités, à cause de la présidence de la république italienne, de la réunion du Piémont, de la médiation suisse, du règlement des indemnités d'Allemagne. Bonaparte répondait que la présidence de la république italienne lui avait été conférée, que la réunion du Piémont avait été opérée de fait avant le traité d'Amiens : pourquoi l'Angleterre n'avait-elle pas réclamé dans ce traité? Quant aux affaires de Suisse et d'Allemagne, elles regardaient le traité de Lunéville, que l'Angleterre n'avait pas reconnu, pendant que l'empereur, seule partie contractante dans ce traité, avait félicité le consul de sa médiation en Suisse et traité avec lui pour l'Allemagne. A son tour il récriminait contre l'Angleterre, qui, pendant que la France avait évacué Naples et le Portugal, gardait encore, contre les stipulations formelles du traité d'Amiens, Malte, le Cap et Gorée. Enfin il insistait pour que le ministère anglais cessât de l'injurier dans ses journaux, éloignât de l'Angleterre les Bourbons, Georges et les autres émigrés, et se conformât sans retard entièrement au traité d'Amiens.

Le cabinet anglais ne répondit à ces demandes qu'en se jetant dans des accusations vagues, en revenant sur des faits éloignés, en cherchant, comme il

l'avouait lui-même, des *motifs simulés*. Il prétendit que la France voulait reprendre l'Égypte; il déclara qu'il ne rendrait pas Malte et en demanda la cession en compensation des agrandissements de la France. « J'aimerais mieux, dit Bonaparte à l'ambassadeur Withworth, vous voir maîtres du faubourg Saint-Antoine que de Malte. » On négocia, et, quelle que fût l'aigreur de part et d'autre, personne n'imaginait que, pour garder un rocher qu'ils avaient juré de rendre, les Anglais voulussent de gaieté de cœur se précipiter dans une guerre qui ne pouvait être qu'une guerre à mort. « La puissance de la France, disait Fox au parlement, est plus grande que je ne le souhaiterais; mais est-ce là un motif pour rallumer la guerre?... La guerre n'est pas le cri réel du peuple anglais; c'est un cri qu'une coalition de grands seigneurs, de journalistes, d'agioteurs, lui suppose, pendant que le vœu de la nation est le maintien de la paix. » Cependant le roi demanda tout à coup au parlement des subsides et des hommes (1803, 8 mars), « en raison des préparatifs considérables qui se faisaient dans les ports de France et de Hollande. » Bonaparte fut stupéfait d'une rupture qui allait remettre en question tout l'avenir de la Révolution. « Les Anglais veulent la guerre, dit-il à lord Withworth; mais, s'ils sont les premiers à tirer l'épée, je serai le dernier à la remettre dans le fourreau. On peut tuer la France, mais non l'intimider. » Néanmoins il fit tous ses efforts pour le maintien de la paix, et, pendant que les flottes anglaises étaient déjà en mer, il ne répondit aux sommations de l'ambassadeur, qui lui donnait trente-six

heures pour accepter son *ultimatum*, qu'en demandant la remise de Malte entre les mains du czar. « Je ratifierai, disait-il, et tiendrai pour bien fait tout ce que Sa Majesté Impériale décidera sur cette question. » Le cabinet anglais prétendit qu'Alexandre refusait la garde de Malte; l'ambassadeur russe déclara tout le contraire. Withworth ne répondit rien, demanda par trois fois ses passe-ports et partit. Aussitôt l'amirauté britannique mit l'embargo sur les vaisseaux français et bataves et lança ses escadres à la poursuite de ceux qui naviguaient sur la foi des traités. Douze cents bâtiments furent pris avec leurs équipages et leurs passagers, et ce brigandage, qui rapporta plus de deux cents millions, n'avait pas été un des moindres stimulants de la reprise de la guerre. Bonaparte réclama contre cette violation du droit des gens; on lui répondit que c'était l'usage de l'Angleterre (1).

Alors fut résolue la grande difficulté qui se rattachait aux indemnités d'Allemagne.

Les articles 6 et 7 du traité de Lunéville étaient conçus en ces termes :

« Art. VI. S. M. l'empereur et roi, tant en son nom qu'en celui de l'empire germanique, consent à ce que la république française possède désormais, en toute souveraineté et propriété, les pays et domaines situés à la rive gauche du Rhin, et qui faisaient partie de l'empire germanique, de manière que, en conformité de ce qui avait été expressément consenti au congrès de Rastadt par la députation de l'empire et approuvé par l'em-

(1) M. Lavallée, *Hist. des Français*, *consulat*.

pereur, le thalweg (1) du Rhin soit désormais la limite entre la république française et l'empire germanique, savoir depuis l'endroit où le Rhin quitte le territoire helvétique jusqu'à celui où il entre dans le territoire batave. En conséquence de quoi la république française renonce formellement à toute possession quelconque sur la rive droite du Rhin, et consent à restituer à qui il appartient les places de Dusseldorf, Ehrenbreitstein, Philipsbourg, le fort de Cassel et autres fortifications vis-à-vis de Mayence à la rive droite, le fort de Kehl et le vieux Brisach, sous la condition expresse que ces places et forts continueront à rester dans l'état où ils se trouveront lors de l'évacuation.

« Art. VII. Et comme, par suite de la cession que fait l'empire à la république française, plusieurs princes et États de l'empire se trouvent particulièrement dépossédés en tout ou en partie, tandis que c'est à l'empire germanique, collectivement, à supporter les pertes résultant des stipulations du présent traité, il est convenu entre S. M. l'empereur et roi, tant en son nom qu'au nom de l'empire germanique, et la république française, que, en conformité des principes formellement établis au congrès de Rastadt, l'empire sera tenu de donner aux princes héréditaires, qui se trouvent dépossédés à la rive gauche du Rhin, un dédommagement, qui sera pris dans le sein dudit empire, suivant les arrangements qui, d'après ces bases, seront ultérieurement déterminés. »

Cette nécessité d'indemniser aux dépens de l'em-

(1) Le milieu du fleuve.

pire les princes dépossédés amena une crise nouvelle. Les États ecclésiastiques, contre lesquels le mot terrible de *sécularisation* avait été prononcé, tournaient leurs regards vers l'empereur comme vers leur dernier protecteur. Les petits États, au contraire, craignant, dans ce grand remaniement du corps germanique, d'être dépouillés au profit des États plus puissants, cherchèrent un appui auprès de Bonaparte, qui se présenta comme médiateur, ainsi que la Russie, et exerça une grande influence sur les délibérations de la diète. Après deux ans de discussions un plan d'indemnité, conçu à Paris et dirigé dans l'intérêt de la Prusse, depuis cinq ans alliée de la France, fut adopté par la diète et sanctionné par l'empereur.

« L'Allemagne perdait, en perdant la rive gauche du Rhin, plus de douze cents milles carrés, formant presque la neuvième partie de son territoire, et même la septième, eu égard à la fertilité du sol, à la population et aux revenus. Environ quatre millions d'habitants sur trente se virent enlever le nom d'Allemands, sans parler des suites funestes qu'eut pour le commerce de l'Allemagne le partage du cours du Rhin. Les frontières furent également réglées avec la Suisse.

« Dans cette circonstance, si funeste pour toute l'Allemagne, les princes dont le pouvoir était héréditaire, et les seigneurs qui avaient des terres et des possessions dans les pays cédés, reçurent seuls des indemnités. On pourvut aux indemnités, qui toutes furent prises dans le sein de l'empire, au moyen de la sécularisation et de la médiatisation.

« Furent sécularisés les trois électorats ecclésiastiques, comprenant cent milles carrés chacun ; neuf grands chapitres possédant chacun vingt milles carrés, ainsi que les vingt-trois plus petits, parmi lesquels Coire fut cédé à la Suisse ; on y ajouta les biens des chapitres des cathédrales, avec les domaines épiscopaux, et tous les évêchés, abbayes et couvents qui n'étaient pas nominalement désignés dans l'acte d'indemnité, avec la faculté de comprendre dans cette mesure tous les biens des fondations de ce genre existant dans les possessions tant anciennes que nouvelles de l'une et l'autre confession religieuse, comme aussi de séculariser tous les couvents d'hommes sans exception et les couvents de religieuses cloîtrées, après s'en être entendu avec l'évêque diocésain. Il ne resta plus dans l'empire que trois dignitaires ecclésiastiques seulement : l'archichancelier, le grand-maître de l'ordre de Saint-Jean et celui de l'ordre Teutonique.

« Furent médiatisées quarante-cinq villes libres, dont quatre (Aix-la-Chapelle, Cologne, Worms et Spire) furent cédées à la France ; six des plus considérables restèrent immédiates : Augsbourg, Nuremberg, Francfort, Brême, Lubeck et Hambourg.

« Comme cette quantité de territoire ne suffisait pas au partage, qui fut fait sans équité, plusieurs États furent dédommagés par des rentes, qui devaient être prélevées sur les possessions déjà partagées ou sur l'octroi de la navigation rhénane, dénomination sous laquelle on rétablit les anciens péages du Rhin qu'on avait déclarés abolis. Quelques-uns des intéressés, qui n'étaient pas activement immédiats (*land-*

sassig), durent se contenter de la souveraineté de couvents et de diocèses qui étaient dans la même position.

« Le partage eut lieu de la manière suivante : le grand-duc de Toscane obtint Salzbourg et Bercktolsgaden, et partagea Passau et Eichstædt avec la Bavière; le Brisgau et l'Ortenau, en Souabe, furent cédés au duc de Modène par l'Autriche, qui reçut en compensation les évêchés de Trente et de Brixen. La Bavière reçut en outre la plus grande partie de l'évêché de Wurtzbourg (1), Bamberg, Freisingen et Augsbourg, avec les prélatures et les villes impériales situées entre ces différentes villes, en Franconie et en Souabe. Le palatinat du Rhin fut en échange abandonné à Bade, qui reçut en outre l'évêché de Constance, les droits des évêchés de Spire, Bâle et Strasbourg, deux bailliages de Darmstadt, d'autres villes impériales et des abbayes avantageusement situées. En un mot cet État fut si richement pourvu qu'il doubla presque son territoire.

« Il resta encore assez de villes libres et de prélatures dans la riche Souabe pour arrondir convenablement le Wurtemberg et même les comtes de l'empire qui restaient à indemniser. Dans le nord de l'Allemagne la Prusse eut en partage les évêchés de Paderborn, Hildesheim, la Thuringe mayençaise, une partie du territoire de Munster, les abbayes de Hervorden, Quedlinbourg, Elten, Essen, Werden et Kap-

(1) Le reste, avec les bailliages mayençais situés dans le voisinage, fut employé à indemniser les maisons de Lœvenstein, d'Hohenlohe et de Linange.

penberg, avec les villes impériales de Mulhausen, de Nordhausen et de Goslar. Le reste de Munster fut donné en dédommagement aux maisons de Salm, Aremberg, Croy et Looz, à l'exception des bailliages de Vechte et de Kloppenbourg, qui échurent au duc d'Oldenbourg. Celui-ci obtint aussi l'évêché de Lubeck et le bailliage hanovrien de Wildeshausen; mais il fut privé des droits de navigation sur le Wéser à Elsfleth, dans l'intérêt du commerce de Brême. Le Hanovre reçut, en échange de cette perte et de quelques autres droits et possessions, l'évêché d'Osnabruck. Ce qui restait de l'archevêché de Cologne (en tant que n'appartenant pas à Aschaffenbourg) et de ceux de Trèves et de Mayence fut partagé entre les maisons de Hesse et de Nassau, de la branche de Walram. Le duché de Westphalie échut à Darmstadt. Les évêchés de Fulda et de Corvey, la ville de Dortmund et quelques abbayes devaient servir de compensation au prince d'Orange-Nassau, pour la perte du stathoudérat héréditaire et des domaines qu'il possédait en Hollande ainsi qu'en Belgique (1). »

Ainsi l'empire se transformait une dernière fois avant de se dissoudre. Les puissances ecclésiastiques étaient supprimées, et tous les États de la rive gauche du Rhin soumis aux lois françaises. Sur la rive droite un grand nombre de principautés et de villes libres avaient perdu leur immédiateté. Dix électeurs, dont six protestants et quatre catholiques, formaient le collége électoral; le collége des princes, porté de cent

(1) Pfister, *Histoire d'Allemagne*, t. V, p. 614 et suiv.

voix à cent vingt-sept, avait soixante-et-dix-sept suffrages protestants au lieu de quarante-cinq et cinquante catholiques au lieu de cinquante-cinq. Enfin, des deux cent quarante voix qui formaient la diète de l'empire après la paix de Westphalie, on n'en comptait plus maintenant que cent quarante-deux. Les évêques, au lieu d'être princes souverains, recevaient un traitement et ne conservaient que leurs fonctions spirituelles; le titre d'empereur était plus que jamais un titre purement honorifique, et, par la ruine de l'autorité impériale, par celle des villes libres, par l'assujettissement de la noblesse équestre aux nouvelles maisons princières, tous les vieux germes de liberté qui existaient encore en Allemagne disparurent; et, ce qu'il y eut de plus dégradant encore pour les peuples, c'est qu'ils furent partagés comme des troupeaux en lots différents, dont le tarif était à Paris. Pour satisfaire aux exigences des puissances, quelques petits princes furent même transportés du nord de l'Allemagne au sud ou de l'est à l'ouest, sans qu'on tînt compte des habitudes contractées par eux avec leurs anciens sujets.

Cependant toutes les préoccupations de notre pays se rattachaient à la guerre que venait de nous déclarer la Grande-Bretagne.

Lorsque la lutte s'engage entre l'Angleterre et la France, tous les avantages de la position sont pour nos ennemis. Retranchée au milieu de l'océan, l'Angleterre brave en sécurité notre colère; elle sait que sa formidable marine lui sert de rempart, mieux encore que les rochers et les tempêtes. Elle n'est plus

au siècle de Guillaume le Bâtard et de la bataille d'Hastings, et tandis que, derrière la triple enceinte de ses mers, de ses flottes et des batteries qui garnissent ses côtes, elle voit s'agiter au loin des ennemis rebutés par les obstacles, à l'aide de ses marins elle bloque nos ports, elle ruine notre commerce, elle enlève nos colonies, et, lorsqu'il ne faut plus qu'un effort pour venir à bout de notre patience, elle soudoie contre nous la moitié de l'Europe, et la lutte s'achève.

Bonaparte mesurait bien exactement la puissance d'un pareil ennemi; mais, pas plus que les rois de France depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XVI, il ne recula devant la nécessité des grands coups. Son projet était de tout préparer pour une descente, et, d'un autre côté, d'interdire le commerce anglais dans tous les ports de l'Europe où la volonté de la France pouvait avoir une influence dominatrice. Nos colonies étaient menacées : Bonaparte resserra sa défense maritime; il laissa les îles Bourbon et de France à la garde de Decaen; il envoya des renforts à la Guadeloupe et à la Martinique; la Louisiane fut cédée aux États-Unis moyennant soixante millions et la promesse de son admission dans la fédération américaine. En même temps il ordonna la formation d'une grande armée sur les côtes de la Manche. Les départements et les villes votèrent à l'envi des vaisseaux, des canons, des bateaux pour la flottille; les ports de Boulogne, d'Étaples et d'Ambleteuse, furent agrandis et fortifiés pour devenir le centre des armements; depuis Brest jusqu'à Flessingue tous les ports et les embouchures des rivières devinrent des chantiers de construction. Bonaparte vi-

sita lui-même les côtes de la Manche ; son voyage ne fut qu'un long triomphe ; où la Belgique rivalisa d'enthousiasme avec les anciens départements. Il activa partout les armements et donna des ordres sur tous les objets : achat de matériaux, emplacement de batteries, creusement de canaux, rassemblement des navires, marche des troupes. Il s'arrêta à Anvers et résolut d'en faire le plus vaste et le plus sûr arsenal de marine. « Il faut que cette ville, dit-il, mette à profit les immenses avantages de sa centralité entre le Nord et le Midi, de son fleuve magnifique et profond ; il faut qu'elle devienne la cinquième ou sixième ville commerçante du monde. »

Les Anglais firent d'immenses apprêts de défense. On garnit de troupes et de batteries les bouches des fleuves et toutes les baies ; on ferma l'entrée de la Tamise par une ligne de vaisseaux rasés ; on forma un camp de soixante mille hommes dans les comtés du midi ; on prépara une levée en masse ; on mina les routes et les ponts ; on ordonna de tout ruiner sur le passage des troupes françaises. L'Angleterre avait alors pour sa défense cinq cent onze bâtiments de guerre, six cent quatre-vingts bateaux ou canonnières, cent vingt-trois mille hommes de marine, cent quatre-vingt mille hommes de troupes de terre, deux cent quatre-vingt mille hommes de milices. Mais tout cela ne suffisait pas pour la rassurer contre le génie audacieux de Bonaparte, et le ministère chercha à éloigner le danger par une coalition des puissances du Nord. Bonaparte fournissait d'ailleurs à ses ennemis un prétexte de guerre, tantôt en faisant envahir par

ses troupes le royaume de Hanovre, tantôt en occupant de nouvelles positions stratégiques dans l'Italie méridionale.

Rien n'égalait la prodigieuse activité de Bonaparte. Au milieu des soins multipliés de son gouvernement, il se déroba plusieurs fois aux nécessités des affaires pour se rendre sur les côtes et surveiller de ses yeux les immenses préparatifs. Il arrivait brusquement sur les points où il était le moins attendu. Il visita toutes les côtes françaises le long de la Manche et de la mer du Nord, inspectant les travaux, modifiant les instructions données, stimulant le zèle des ouvriers, des troupes et de leurs chefs. Bonaparte entretenait soigneusement l'amour dont l'armée l'avait entouré. Officiers, sous-officiers, généraux, grenadiers coiffés du vieux tricorne républicain, il les accueillait tous comme de bons camarades; il leur rappelait les souvenirs d'Arcole et d'Aboukir, les héroïques travaux de l'armée de Sambre-et-Meuse et la grande gloire de Marengo. Chacune de ses paroles exaltait le cœur de ses braves, et l'armée se trouvait tout naturellement disposée à élever sur le pavois impérial l'élu de Dieu et de la France. Personne n'osait se communiquer cette pensée, mais elle couvait dans la plupart des âmes, et la république n'était plus qu'un mot au pouvoir d'un homme.

Les escadres anglaises dirigeaient contre nos côtes de fréquentes attaques, et toujours elles étaient obligées de reprendre le large. L'une d'elles parut en vue de Granville et bombarda ce port; nos batteries ripostèrent avec avantage; la division de la flottille sortit de la rade, s'embossa, et se conduisit avec bra-

voure. Les jours suivants les Anglais recommencèrent le bombardement; mais la bonne contenance de la garnison, des habitants et de la flottille, fit échouer cette tentative. Le 5 vendémiaire une escadre anglaise, forte de onze bâtiments, vint mouiller à l'est du fort Rouge de Calais et jeta des bombes dans la ville; le fort Rouge et les batteries des dunes et du fort Risban répondirent vivement, et plusieurs vaisseaux ennemis, gravement avariés, quittèrent la ligne. Lorsque la marée le permit, une flottille française en relâche à Calais, et commandée par le capitaine Saint-Haouen, sortit du port, se mit en rade et se dirigea sur Boulogne. Les vaisseaux ennemis essayèrent vainement de lui barrer le chemin; ils furent repoussés avec perte. Le lendemain une autre flottille fut également attaquée par une division anglaise, forte de vingt bâtiments. Le général Soult, qui rendit compte de cette affaire, fit connaître qu'elle avait tourné à la gloire de nos marins et de nos soldats, et surtout du brave contre-amiral Magon, qui commandait en personne les forces réunies de la flottille. Vers le même temps nos vaisseaux obtenaient dans la mer des Antilles des succès isolés, mais dont la France se réjouissait avec orgueil. Dans l'un de ces combats le jeune Jérôme Bonaparte, qui commandait un brick de la marine française, avait pris et coulé bas un vaisseau anglais d'égale force.

Les soins de la guerre et les préoccupations de la politique extérieure n'absorbaient pas à ce point le génie du premier consul qu'il ne persévérât avec une louable énergie dans l'œuvre de réorganisation ad-

ministrative et sociale; son gouvernement s'attacha avec une sévérité scrupuleuse à introduire l'ordre dans l'administration des finances ; des encouragements furent donnés au commerce, à l'agriculture; on créa des entrepôts à Mayence, à Marseille, à Cologne; on institua des bourses de commerce dans les grandes villes; on établit des chambres consultatives pour les manufactures et les fabriques, pour les arts et les métiers. Le conseil général du commerce siégea à Paris; le premier consul ne négligea aucun effort pour que l'exposition périodique des produits de l'industrie française reçût les développements les plus rapides : il voulait en faire une *grande foire nationale*. Il veilla à ce que des éloges, des achats opérés pour le compte de l'État, et avant tout des récompenses honorifiques, stimulassent dignement le zèle du manufacturier, de l'artiste, de l'ouvrier lui-même. Sous ces splendides voûtes du Louvre, au milieu de ces produits rassemblés, et dont notre industrie nationale, récemment sortie du tombeau, se montrait justement fière, le premier consul se promenait durant de longues heures ; il se faisait rendre compte des procédés nouveaux, des progrès de tout genre; il s'arrêtait pour considérer l'instrument utile employé aux usages vulgaires, mais susceptible de venir en aide au peuple, et il félicitait l'auteur de cette découverte, plus encore que l'inventeur d'une combinaison bien autrement ingénieuse et savante, lorsque celle-ci ne s'appliquait qu'aux besoins du luxe.

On entreprit dans les départements du Nord de grands et utiles canaux ; des sommes considérables

furent affectées au desséchement des marais de Rochefort et du Cotentin; les ports du Havre et de Cherbourg, ceux de Marseille, de Cette et de Nice, virent entreprendre et continuer des ouvrages du plus haut intérêt. On éleva des ponts, on ouvrit des routes. Le Louvre fut dégagé des constructions grossières qui déshonoraient sa noble architecture; on posa la première pierre du quai d'Orsay. Des travaux plus vastes encore furent commencés ou poursuivis en Italie, parce que cette contrée, nouvellement placée sous la main ou sous la tutelle de la France, avait beaucoup de pas à faire pour s'élever, sous le rapport matériel, au niveau de l'ancienne patrie.

Les préoccupations du conseil d'État étaient souvent appelées sur la nécessité de doter la classe industrielle d'une législation convenable. En l'an XI il n'était plus possible de rétrograder vers les idées que Turgot avait proclamées depuis trente ans et que l'Assemblée constituante avait fait entrer dans le domaine de nos lois; et cependant, comme toute chose humaine est imparfaite, on avait bientôt entrevu, à côté de l'innovation, la liberté de mourir de faim laissée à l'ouvrier. On se plaignait de la violation des contrats d'apprentissage, de l'infidélité des ouvriers, de l'injustice des maîtres, de la vente de marchandises sous des dénominations mensongères. Le gouvernement se préoccupa de ces plaintes; il chercha à remédier à quelques abus. On organisa les bouchers de Paris en corporation, et c'était là faire un pas vers le retour des institutions abolies; on adopta des règlements relatifs aux contrats d'apprentissage, aux obligations respectives

des maîtres et des ouvriers, aux marques de fabrique ; puis, lorsqu'il fut question de déterminer la compétence des autorités qui connaîtraient des contestations en matières de ce genre, quelques avis s'élevèrent en faveur d'un retour complet aux jurandes. Ces avis, combattus par le premier consul, furent repoussés, et la question demeura pour longtemps encore indécise.

Le général Mortier avait envoyé à Paris dix-neuf drapeaux et seize étendards pris, à différentes époques, sur les Français par les troupes hanovriennes, et retrouvés, au mois de prairial, dans la salle d'armes de Hanovre. La plupart de ces trophées, déchirés, teints de sang, ou n'offrant que des lambeaux, attestaient que nos pères ne se les étaient point laissé enlever sans résistance. Bonaparte eut la noble pensée de consoler les regards des vieux soldats qui avaient fait la guerre de Sept-Ans en ordonnant que ces enseignes, reprises sur l'ennemi, seraient suspendues sous les voûtes de l'église des Invalides, au milieu des trophées que dix ans de victoires avaient accumulés dans ce temple saint. Au-dessous de ces drapeaux on inscrivit ces vers d'Horace, composés à la louange d'Auguste : *Il a arraché nos drapeaux au Parthe superbe et les a replacés dans nos temples.*

Le premier consul plaça la presse sous l'autorité préventive d'une commission de censure. Il fut plus heureux lorsqu'il rétablit à Orléans la procession autrefois célébrée en mémoire de la délivrance de cette ville par Jeanne d'Arc. Il honora le souvenir de Jean Bart en faisant don à la ville de Dunkerque de l'image

de cet illustre marin; il ordonna qu'une statue serait élevée à Charlemagne dans ce même Paris qui avait détruit les effigies et les tombes de tant de rois.

Cependant l'Angleterre était résolue à lutter avec énergie et jusqu'au dernier souffle contre la république française et contre son chef; le gouvernement anglais allait plus loin : il acceptait pour auxiliaires des passions odieuses et des combinaisons criminelles. Les émigrés, en Angleterre, se considéraient d'ailleurs comme à l'état de lutte et de guerre; ils organisaient contre la république et Bonaparte une chouannerie d'outre-mer qui n'entendait nullement désarmer; à leurs yeux toute entreprise contre les jours du premier consul n'était qu'un acte de guerre légitime d'ennemi à ennemi, et comme les émigrés de Londres, du moins pour la plupart, ne voyaient dans Bonaparte qu'un sujet révolté contre son souverain légitime, à ce point de vue ils trouvaient tout naturel que le souverain usât de son droit pour punir le rebelle. A l'aide de ces sophismes, dont ils croyaient la démonstration au-dessus de toute logique plus ou moins révolutionnaire, ils acceptaient comme les accidents inévitables de la lutte les complots ourdis contre les jours du premier consul; ils étaient prêts à y prendre part sans remords, sans scrupule, comme à l'accomplissement d'un devoir. Le gouvernement anglais songeait à tirer parti pour son propre compte de ces dispositions d'une minorité de royalistes aveugles; il ne mettait pas le poignard aux mains des conjurés, mais il s'accommodait fort bien de cette idée que, d'un jour à l'autre, un ennemi heureux débarrasserait l'Angle-

terre, la royauté capétienne et l'Europe, de cet obstacle qu'on appelait Bonaparte. Sauf le coup de poignard ou le guet-apens, dont personne ne parlait et que personne ne voulait avouer, on disposait tout, à Londres, pour la réussite d'un coup de main audacieux. Des nobles et des chefs vendéens émigrés se réunissaient en conciliabules autour du comte d'Artois. Il n'était point question de poison, de machine infernale ou d'assassinat; il ne s'agissait que d'attaquer le premier consul corps à corps, au cœur de la France, et de s'assurer de sa personne, pour le cas où il voudrait bien ne pas résister. Dans le cas contraire on le traiterait comme un ennemi sur un champ de bataille : on le tuerait. C'était le plan de Georges Cadoudal; les autres l'acceptaient, et les princes y donnaient leur assentiment. Les conjurés eurent la pensée de placer à leur tête le général Moreau. Pour trouver un intermédiaire entre eux et ce général ils choisirent le général Pichegru, l'un des proscrits de fructidor, qui, échappé à l'exil de Sinnamary, vivait réfugié à Londres. Pichegru avait glorieusement conquis la Hollande pour la république, mais il avait ensuite trahi son drapeau en faveur des princes exilés. Ce fut à lui que fut confiée la mission de gagner Moreau à la cause des conjurés de Londres. Pichegru et les principaux émigrés, qui étaient affiliés au complot, se rendirent clandestinement à Paris au mois de nivôse an XII (janvier 1804). Moreau ne voulut prendre avec eux aucun engagement, mais il ne refusa pas d'écouter leurs ouvertures. Après avoir connu l'existence de la conspiration, il s'abstint de la signaler au

gouvernement, comme les lois de l'époque le lui prescrivaient. Son honneur ne lui permit pas d'obéir à ces lois, et sa haine pour Bonaparte l'empêcha d'apprécier l'étendue du crime que l'on méditait.

La police pénétra le secret de ces trames et acquit la preuve de la connivence du gouvernement anglais avec les conjurés. Le cabinet de Londres, ému des accusations portées contre lui, les repoussa comme une odieuse calomnie, en tant qu'elles l'impliquaient dans un projet d'assassinat. Il accepta le fait d'avoir participé à un complot destiné à renverser le premier consul et à le faire prisonnier, déclarant qu'il n'y avait là qu'un acte légitime de guerre. Quoi qu'il en soit, la plupart des conjurés, trahis par un subalterne, furent arrêtés et traduits devant le tribunal criminel de la Seine. Cet événement causa un grand émoi, et deux tendances se manifestèrent dans l'opinion, en sens contraire. Dans les salons du faubourg Saint-Germain, aussi bien que dans les conciliabules du jacobinisme, on plaignait Moreau; on signalait cet homme de guerre comme tombé dans un guet-apens, et Bonaparte était réputé usurpateur et tyran, autant du moins que la crainte répandue par la police permettait aux opposants de s'exprimer en toute liberté. Or, tandis que cette opposition se formait, on voyait se produire des manifestations contraires, soit de la part de l'armée, soit de la part des populations ou des magistrats. De tous les camps, de tous les ports, de tous les temples, de tous les tribunaux, émanaient des adresses pompeuses ou passionnées qui félicitaient Bonaparte et faisaient plus ou moins entendre ce vœu que, pour

sauver le peuple, il devait à tout prix se résigner à accroître son pouvoir et son autorité.

Soudain on vit s'accomplir l'un des plus douloureux événements dont l'histoire de la révolution française ait enregistré le souvenir : nous voulons parler du procès et de la mort du duc d'Enghien, le dernier rejeton de la famille des Condés.

Le premier consul, après avoir vu sa tête exposée à tant de conspirations, s'était pénétré de cette conviction qu'aux yeux du parti royaliste émigré et des princes de l'ancienne dynastie il n'était qu'un usurpateur dont ce parti et ces princes voulaient se débarrasser à tout prix, dût-on le poursuivre et le traquer comme une bête fauve. Dominé par cette sombre pensée, ému chaque jour par les rapports d'une police qui exagérait le péril, tantôt par dévouement, tantôt par calcul, il n'avait aucun repos et ne voyait dans ses ennemis royalistes que des meurtriers disposés à mettre sans relâche, entre lui et le trône, l'obstacle d'un guet-apens ou d'un coup de poignard. Il était Corse, il appartenait à ce peuple qui met la vengeance au rang des vertus, et, d'après les instincts héréditaires, il admettait l'existence d'une *vendetta* permanente entre lui et les Bourbons. Aussi s'était-il bien promis de ne point hésiter à punir de mort le premier d'entre ces princes qu'il surprendrait occupé à le désigner aux poignards.

Pendant qu'il était entraîné par cette résolution implacable, de faux rapports émanant d'une source ordinairement digne de confiance lui apprirent que le duc d'Enghien se trouvait alors, de l'autre côté du

Rhin, sur les terres du grand-duc de Bade, et que ce prince était l'âme des complots dirigés contre sa personne. Rien n'était moins vrai que cette supposition. Le duc d'Enghien avait été amené à Ettenheim par le soin de ses plaisirs, et, loin de conspirer, se tenait en dehors de toute action politique. Il avait pris les armes contre la république et combattu dans les rangs de l'émigration, mais il ne trempait dans aucun complot. Les apparences seules étaient contre lui, et personne à Paris ne s'expliquait la présence du duc d'Enghien si près de nos frontières qu'en la rattachant à des tentatives politiques. Funeste erreur, que les rapports de la police consulaire accréditaient chaque jour, et que le premier consul acceptait comme une réalité sinistre et menaçante.

Un jour, au moment où Bonaparte venait de prendre connaissance de ces rapports, le conseiller d'État Réal, chargé de la police, entra dans son cabinet. « Eh quoi! lui dit le premier consul, vous ne me dites point que le duc d'Enghien est à quatre lieues de ma frontière, organisant des complots militaires?... Suis-je donc un chien qu'on peut assommer dans la rue.... tandis que mes meurtriers seront des êtres sacrés? On m'attaque au corps, je rendrai guerre pour guerre! » Il ajouta : « Je saurai punir leurs complots; la tête du coupable m'en fera justice. »

Le second consul Cambacérès, le même qui dans le procès de Louis XVI avait voté la mort du roi, prit alors la parole et demanda que le duc d'Enghien fût traité avec moins de rigueur. Pour toute réponse Bonaparte le mesura des yeux et lui adressa cette apos-

trophe amère : « Vous êtes devenu bien avare du sang des Bourbons! »

Après une conférence à laquelle étaient présents les trois consuls, le grand-juge, Talleyrand et Fouché, le premier consul se convainquit de plus en plus que le duc d'Enghien en voulait à sa vie et ne se rapprochait de France que pour agir avec plus de promptitude. Il ignorait, lui et ses conseillers, que l'âme tendre et loyale du jeune prince était livrée à d'autres inspirations, et que l'héritier des Condés ne participait à aucune entreprise criminelle. Agissant donc avec un regrettable emportement et sous l'empire de ses convictions erronées, il prit la détermination inouïe de faire enlever de vive force le prince sur le territoire étranger et de le livrer en France à un conseil de guerre. Ce fut le général Ordener qui reçut la mission de se rendre sur le Rhin et d'y donner à la gendarmerie les ordres nécessaires pour l'arrestation du prince. Le malheureux duc, mal protégé par le droit des gens, fut arrêté dans la nuit du 15 mars. On le transféra dans la citadelle de Strasbourg, puis à Vincennes, où il arriva le 20 mars, à sept heures du soir.

Cependant le premier consul était sombre et pensif; retiré à la Malmaison il se dérobait aux sollicitations importunes des amis, d'ailleurs trop rares, qui auraient pu intercéder pour le dernier des Condés. Il écoutait plus volontiers Fouché, qui, déjà régicide, souhaitait que Bonaparte, en ordonnant la mort d'un Bourbon, creusât un abîme entre lui et cette famille et s'interdît pour jamais le rôle de Monk. Joséphine, dont le cœur s'ouvrait à toutes les émotions de la pitié,

se hasardait à supplier en faveur du malheureux prince; les yeux humides de pleurs, elle suppliait son mari d'user de clémence; elle lui représentait qu'il allait braver le jugement des contemporains et le jugement des siècles. Bonaparte, dont la résolution était prise, repoussait sa gracieuse compagne. « Laisse-moi, lui disait-il; tu n'es qu'une femme, tu n'entends rien à la politique. » Que n'a-t-il écouté de semblables conseils! Murat lui-même, le beau-frère de Bonaparte, Murat, endurci au spectacle de la mort, joignit ses instances à celles de Joséphine et refusa avec fermeté de participer à ce qui allait avoir lieu.

Hortense de Beauharnais, fille de Joséphine et femme de Louis Bonaparte, intercédait de son côté et ne pouvait faire prévaloir la politique du pardon. Le premier consul appréciait l'intelligence et les hautes vertus de sa belle-sœur, mais il croyait que la raison d'État lui prescrivait de se montrer implacable et d'apprendre aux Bourbons qu'on ne se jouait pas impunément avec sa tête, et il se disait que, si les lois de la justice vulgaire étaient méconnues, du moins avait-il pour lui ce droit naturel qui permet de se défendre et qui veut qu'on sauvegarde sa propre vie. Le duc d'Enghien voulut lui écrire, et sans doute, si cette lettre était parvenue au chef de la république française, pleine d'un démenti généreux et empreinte d'une protestation d'innocence, sans doute, osons-nous le répéter, Bonaparte aurait compris son erreur et se serait hâté d'envoyer une parole de miséricorde à Vincennes. Par malheur aucun homme n'osa dé-

sobéir et se charger de remettre au premier consul la lettre du duc d'Enghien.

Le conseil de guerre s'assembla pendant la nuit à Vincennes, sous la présidence du général Hullin; cinq colonels et un major de la gendarmerie d'élite composaient ce redoutable tribunal. Après une séance de courte durée le prince fut condamné à mort comme émigré et comme coupable d'avoir conspiré contre la sûreté de la France et la vie du premier consul. Le jugement, prononcé à l'unanimité, fut exécuté immédiatement dans les fossés de Vincennes.

Le prince ayant demandé un prêtre, l'un des gendarmes qui l'accompagnaient lui opposa un refus en ajoutant : « Vous voulez donc mourir comme un capucin ? » Pour toute réponse il s'agenouilla, adressa à Dieu une courte prière, et se tint debout pour recevoir la mort. On le jeta tout habillé dans une fosse et on le couvrit de terre à la hâte.

Cette lamentable tragédie avait à peine eu son dénoûment que ceux qui y avaient pris part semblaient reculer devant l'histoire. Le premier consul garda seul, jusqu'au bout, la conviction qu'il n'avait fait que se défendre et appliquer la loi du talion. Seize ans plus tard, sur le rocher de Sainte-Hélène, il parut dominé par cette conviction et écrivit dans son testament : « J'ai « fait arrêter et juger le duc d'Enghien parce que « cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à « l'honneur du peuple français, lorsque le comte « d'Artois entretenait, de son aveu, soixante assas- « sins à Paris. Dans une semblable circonstance « j'agirais encore de même. » Étrange et inexplicable

conviction, en présence de la mort et en face de la postérité! Pour nous, nous eussions désiré qu'il nous fût permis d'effacer de la vie de Napoléon une page aussi douloureuse.

Le cadavre du duc d'Enghien était à peine refroidi qu'une nouvelle étrange frappa l'opinion publique. Le 16 germinal (6 avril), les gardiens du Temple, étant entrés dans la chambre de Pichegru, s'étonnèrent de ne point l'entendre remuer; ils donnèrent l'éveil aux magistrats, et il fut officiellement constaté que Pichegru était mort pendant la nuit; les médecins déclarèrent qu'il avait mis lui-même fin à ses jours par la strangulation. L'imagination du peuple était frappée du récit de tant de complots et de la nouvelle toute récente du supplice d'un Condé; on ne voyait partout que meurtres et attentats; on se disait que le pouvoir, usant de la loi du talion, rendait à ses ennemis sang pour sang, crime pour crime. Dès lors on ne voulut point assigner de causes naturelles à la mort de Pichegru, et l'on répandit le bruit que le général avait été étranglé par ordre du premier consul. L'histoire ne juge point comme les multitudes; elle attend, pour se prononcer, que les passions aient fait silence. De nos jours les plus violents ennemis du premier consul hésitent à lui imputer la mort de Pichegru, crime inutile, s'il en fut jamais, et l'opinion relègue au rang des calomnies l'accusation portée par les mécontents de l'an XII contre Bonaparte.

Ces événements avaient rempli les premiers mois de l'année 1804, et ils avaient contribué à répandre des inquiétudes dans le pays. En entendant parler si fré-

quemment de complots et d'attentats tramés en Angleterre, la population s'était demandé ce que deviendrait la France le jour où le premier consul viendrait à succomber sous les coups de ses ennemis. Les partisans de Bonaparte n'épargnaient à cet égard aucun avertissement à l'opinion publique; ils disaient à toutes les classes de la société, au peuple, à l'armée, à la magistrature, à tous les corps constitués, que la France était exposée à une ruine prochaine ; qu'il suffisait du poignard d'un assassin pour la replonger dans les misères de l'anarchie; qu'un chef électif plaçait sans cesse une nation de quarante millions d'âmes à la merci du délire d'un obscur fanatique ; que le seul gage de stabilité et d'avenir devait être l'hérédité du pouvoir ; que la république n'était qu'un accident historique, une situation transitoire dont il fallait au plus tôt sortir si l'on voulait consolider les principes de la révolution de 1789 sans en renouveler les calamités et les horreurs. *Le Moniteur* était plein d'adresses émanées des régiments, des tribunaux et des assemblées municipales, qui toutes suppliaient le premier consul de ne point hésiter davantage à accepter l'hérédité du pouvoir suprême et à sauver la France en se déclarant le chef d'une quatrième dynastie. Ces actes, sans doute, étaient bien souvent conseillés, mais ils correspondaient aux besoins sérieux de la France, et ils indiquaient que l'opinion voulait en finir avec la forme républicaine. La question fut secrètement agitée au conseil d'État, et résolue dans le sens le plus favorable aux intentions du premier consul et aux dispositions de l'armée.

Dans la séance du 10 floréal (30 avril) le citoyen Curée, membre du tribunat, prit la parole, et, après avoir exposé dans un discours les services que le premier consul avait rendus à la France, il demanda que la France confiât à ce grand capitaine le titre d'empereur et l'hérédité du pouvoir suprême. A ces mots on entendit retentir dans la salle le cri de *Vive l'empereur!* ce cri inconnu à la France depuis les Carlovingiens. D'autres orateurs se succédèrent à la tribune et appuyèrent très-chaleureusement la motion du tribun Curée. Chaque fois qu'à tour de rôle ils concluaient à l'établissement de l'empire, l'assemblée presque tout entière les saluait de ses acclamations. Alors se leva un homme qui avait été l'un des fondateurs de la république et dont le nom s'était trouvé associé à la lutte du pays contre l'étranger. Par malheur cet homme avait été le collègue de Robespierre au comité de Salut public, et ce souvenir pesait sur sa vie. Nous voulons parler de Carnot. Ce fut à lui, et à lui seul, qu'appartint la mission de défendre la république contre les entraînements du vœu national; il le fit avec dignité et courage, mais sans succès. En terminant son discours il s'écria douloureusement : « La liberté fut-elle donc tou-
« jours montrée à l'homme pour qu'il ne pût en jouir?
« fut-elle sans cesse offerte à ses vœux comme un fruit
« auquel il ne peut porter la main sans être frappé
« de mort? Ainsi la nature, qui nous fait de cette li-
« berté un besoin si pressant, aurait voulu nous traiter
« en marâtre! Non, je ne puis consentir à regarder ce
« bien si universellement préféré à tous les autres, sans
« lequel les autres ne sont rien, comme une simple il-

« lusion. Mon cœur me dit que la liberté est possible !...» Telle fut la seule voix qui, dans l'assemblée des tribuns, protesta contre l'avénement de la quatrième dynastie. Le 14 floréal le tribunat émit le vœu que la couronne impériale fût offerte au premier consul.

Un sénatus-consulte daté du 28 floréal (18 mai) donna à ce vœu force de loi, en réservant au peuple français le droit de voter pour ou contre l'hérédité impériale. L'adhésion du pays n'était point douteuse ; sur 3,600,000 votants, moins de 3,000 appartinrent à l'opposition. Dans cette minorité on vit figurer le tribun Carnot et le général La Fayette.

Aux termes du sénatus-consulte, ratifié par un plébiscite, Napoléon Bonaparte était déclaré empereur des Français; la dignité impériale devenait héréditaire dans la descendance directe, naturelle et légitime, de ce prince ; s'il mourait sans enfants, son frère Joseph, et, à défaut de Joseph, son frère Louis, devaient lui succéder, eux et leurs enfants, dans l'ordre de primogéniture et de mâle en mâle. En cas d'extinction de leur race, un sénatus-consulte, ratifié par le peuple, pourvoyait à la vacance du trône impérial. L'empereur était majeur à l'âge de dix-huit ans révolus ; les femmes étaient exclues de la régence. Toutes les institutions étaient complétées ou modifiées dans le sens de ces grands changements.

Au bruit du canon des Invalides, et à travers les flots d'une population vivement émue, le sénat se transporta à Saint-Cloud, et fut admis, selon le rit officiel, devant l'heureux consul, qui changeait en sceptre l'épée de Marengo et d'Arcole. Cambacérès, qui marchait en tête,

s'arrêta devant Napoléon, et prononça une harangue dont nous citons les dernières périodes.

« Votre Majesté a paru, disait l'orateur du sénat; elle a rappelé la victoire sous nos drapeaux; elle a établi la règle et l'économie dans les dépenses publiques; la nation, rassurée par l'usage que vous en avez su faire, a repris confiance dans ses propres ressources. Votre sagesse a calmé la fureur des partis; la religion a vu relever ses autels; les notions du juste et de l'injuste se sont réveillées dans l'âme des citoyens quand on a vu la peine suivre le crime et d'honorables distinctions récompenser et signaler les vertus. Enfin, et c'est là sans doute le plus grand des miracles opérés par votre génie, ce peuple, que l'effervescence civile avait rendu indocile à toute contrainte, ennemi de toute autorité, vous avez su lui faire chérir et respecter un pouvoir qui ne s'exerçait que pour sa gloire et son repos..... Heureuse la nation qui, après tant de troubles et d'incertitudes, trouve dans son sein un homme digne d'apaiser la tempête des passions, de concilier tous les intérêts et de réunir toutes les voix! Heureux le prince qui tient son pouvoir de la volonté, de la confiance et de l'affection des citoyens! S'il est dans les principes de notre constitution (et déjà plusieurs exemples semblables ont été donnés) de soumettre à la sanction du peuple la partie du décret qui concerne l'établissement d'un gouvernement héréditaire, le sénat a pensé qu'il devait supplier Votre Majesté Impériale d'agréer que les dispositions organiques reçussent immédiatement leur exécution, et, pour la gloire comme pour le bonheur de la république, il

proclame à l'instant même NAPOLÉON EMPEREUR DES FRANÇAIS. »

L'empereur répondit :

« Tout ce qui peut contribuer au bien de la patrie « est essentiellement lié à mon bonheur.

« J'accepte le titre que vous croyez utile à la gloire « de la nation.

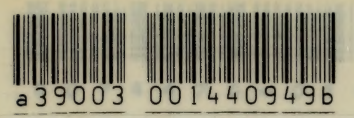
« Je soumets à la sanction du peuple la loi de l'hé- « rédité. J'espère que la France ne se repentira jamais « des honneurs dont elle environnera ma famille.

« Dans tous les cas, mon esprit ne sera plus avec « ma postérité le jour où elle cesserait de mériter l'a- « mour et la confiance de la grande nation. »

La période consulaire était terminée ; la révolution française entrait dans cette phase inconnue qu'on appelait l'empire ; le peuple achevait d'abdiquer, ou, pour mieux dire, il se faisait homme.

FIN DU DIX-NEUVIÈME VOLUME.




a39003 001440949b

